Université Lille Nord de France
Université de LILLE 1 – Sciences et Technologies
École doctorale SESAM

Doctorat de géographie et aménagement

L'INTERVENTION DU PAYSAGISTE DANS LA VILLE, DE 1960 À AUJOURD'HUI : PERTINENCE ET ENJEUX POUR LES ARCHITECTES ET LES URBANISTES

Le cas de la métropole lilloise - Tome 2

Isabelle Duval Estienne

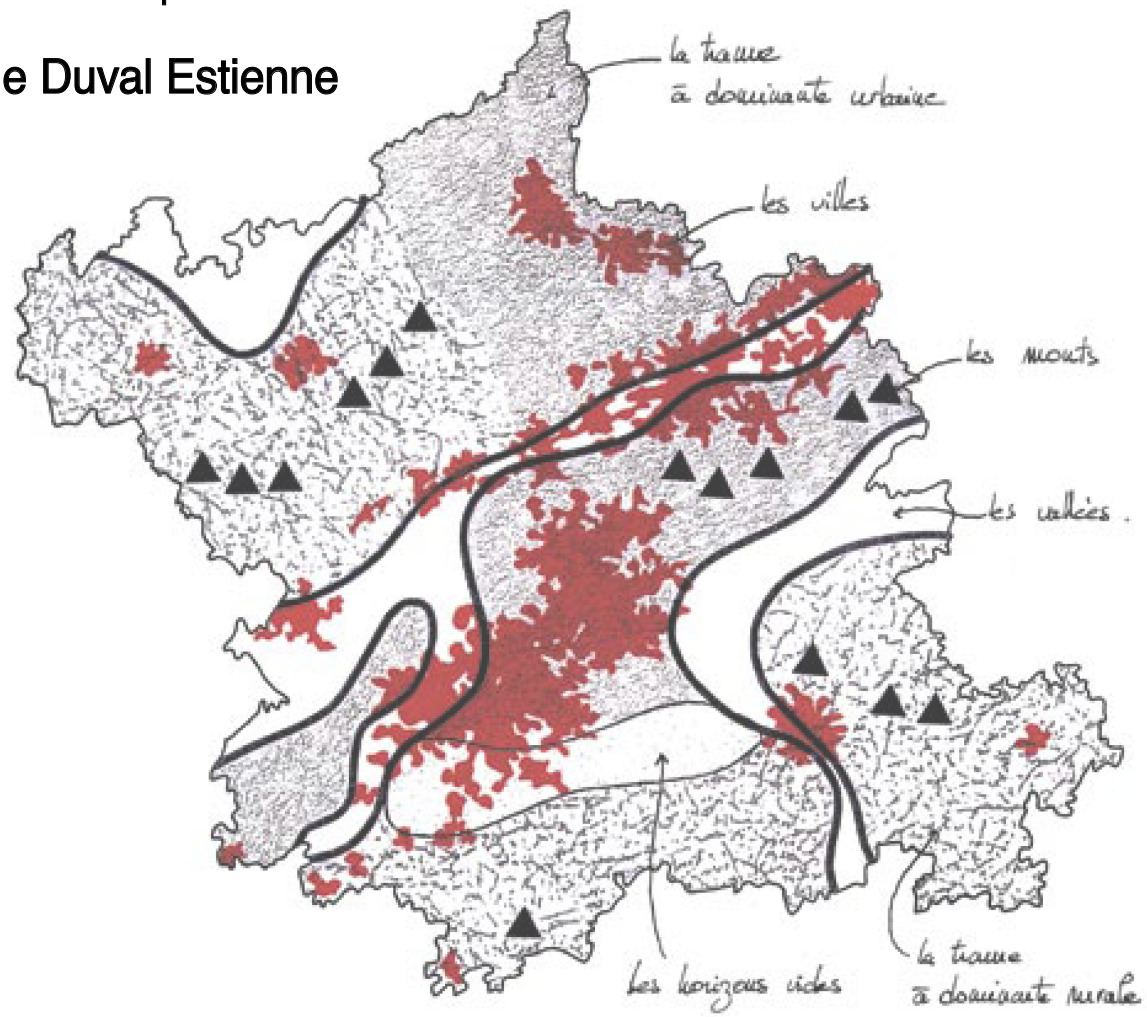

Thèse dirigée par :

Didier PARIS, professeur d'Aménagement-Urbanisme à l'Université de Lille 1 et

Dominique MONS, maître-assistante en géographie à l'ENSAP Lille

Soutenue le 17 septembre 2010

JURY :

Daniel LE COUÉDIC, professeur d'Aménagement-Urbanisme à l'Université de Bretagne occidentale, rapporteur,

Philippe LOUGUET, architecte, professeur à l'ENSAP Lille, directeur du LACTH, président du jury,

Frédéric POUSIN, architecte, directeur de recherche au CNRS, rapporteur,

Chris YOUNES, professeur à l'ENSA Paris La Villette, responsable du GERPHAU.

SOMMAIRE

SOMMAIRE **5**

INTRODUCTION **7**

CHAPITRE 1 : VILLES, PAYSAGE ET PAYSAGISTES : QUESTIONS METHODOLOGIQUES 13
Section 1 : Problématique, objets, cadre et période de référence *13*
Section 2 : Comment mesurer le rôle, la place et l'influence prise par les paysagistes dans la conception des espaces urbains ? *32*

I PARTIE : LES ESPACES NON CONSTRUITS, UNE ENTREE POUR INTERROGER LA QUESTION DU PAYSAGE DANS LA VILLE CONTEMPORAINE **57**

INTRODUCTION 57
CHAPITRE 2 : VILLE, PAYSAGE, ARCHITECTES ET PAYSAGISTES : QUESTIONS THEORIQUES 59
Introduction *59*
Section 1 : Du paysage de la ville au paysage urbain *59*
Section 2 : Architectes, urbanistes, et paysagistes : trois métiers pour fabriquer la ville *75*
Section 3 : Sites, objets et vides : des matériaux pour dessiner la ville. Retour croisé sur les postures théoriques des architectes, urbanistes et paysagistes au XX^e siècle *103*
Conclusion du chapitre 2 ..... *121*
CHAPITRE 3 : DES OUTILS POUR PENSER LA VILLE FONCTIONNELLE, LES ESPACES LIBRES (ET VERTS) ET LEURS DERIVES 123
Introduction *123*
Section 1 : Les espaces libres et leurs dérivés *123*
Section 2 : Les espaces verts : une notion méconnue et dévoyée *148*
Conclusion du chapitre 3 ..... *183*
CHAPITRE 4 : DES MODELES CRITIQUES POUR DESSINER AUTREMENT LA VILLE 185
Introduction *185*
Section 1 : Penser les relations entre l'architecture et la ville *186*
Section 2 : Structurer la ville par ses vides *205*
Section 3 : Considérer la ville dans sa globalité *220*
Conclusion du chapitre 4 ..... *240*
CONCLUSION DE LA PARTIE I : 241

II PARTIE : LES PAYSAGISTES DES TRENTE GLORIEUSES : UNE REDECOUVERTE **243**

INTRODUCTION 243
CHAPITRE 5 : DES PAYSAGISTES AU SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, L'EXEMPLE DE L'OREAM-NORD 245
Section 1 : La présence des paysagistes dans des équipes d'aménagement : analyse d'une innovation. *246*
Section 2 : Les projets *267*
Section 3 : Le grand paysage comme méthode de travail au sein des différentes OREAM *293*
Conclusion du chapitre 5 ..... *330*
CHAPITRE 6 : LE PAYSAGE POUR QUALIFIER LA VILLE FONCTIONNELLE : LE CAS DE VILLENEUVE D'ASCQ. 331
Section 1 : Un projet exemplaire bénéficiant d'un statut d'exception *331*
Section 2 : Comment imaginer une autre ville ? *357*
Section 3 : Les acteurs appelés pour fabriquer un paysage *384*
Section 4 : Le paysage au service du zoning *408*
Conclusion du chapitre 6 ..... *434*
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE 435

TABLE DES MATIERES DE LA PARTIE I **437**

III PARTIE : LE PAYSAGE, NOUVELLE CULTURE DE L'AMENAGEMENT **445**

INTRODUCTION : VERS LE RENOUVELLEMENT DES PRATIQUES DE PROJET ? 445
CHAPITRE 7 : LA CONSTITUTION D'UN MILIEU PROFESSIONNEL A LILLE 447
Introduction *447*
Section 1 : Les paysagistes en France : émergence d'une profession *447*
Section 2 : Les paysagistes lillois *467*
Section 3 : L'évolution des pratiques au sein des agences lilloises : études de cas *483*
Conclusion du chapitre 7 ..... *496*

CHAPITRE 8 : LE ROLE DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS L'EMERGENCE D'UNE PROFESSION 497
Introduction *497*
Section 1 : Des temporalités différentes de la région à la métropole *497*
Section 2 : Au sein de la métropole : l'importance des projets locaux *519*
Section 3 : La commande paysagère communautaire : un phénomène très récent *546*
Conclusion du chapitre 8 ..... *572*
CHAPITRE 9 : PAYSAGISTES ET QUESTIONS PAYSAGERES A LILLE : VERS LE RENOUVELLEMENT DES PRATIQUES URBAINES 575
Introduction : une intervention croissante des paysagistes, pour quoi faire ? *575*
Section 1 : Faire place au vide *578*
Section 2 : Ancrer le projet dans son site *597*
Section 3 : Des matériaux spécifiques : l'eau, le végétal *620*
Conclusion du chapitre 9 ..... *637*
CONCLUSION DE LA PARTIE III 638

CONCLUSION GENERALE. LA VILLE CONTEMPORAINE : UN NOUVEAU PAYSAGE, MAIS A QUELLES CONDITIONS ? 641

BIBLIOGRAPHIE 653

ANNEXES 675

TABLE DES TABLEAUX 713

TABLE DES GRAPHIQUES 713

TABLE DES ILLUSTRATIONS 714

TABLE DES MATIERES DU TOME 2 717

III PARTIE : Le paysage, nouvelle culture de l'aménagement

INTRODUCTION : Vers le renouvellement des pratiques de projet ?

L'étude de l'OREAM-Nord et de l'EPALE montre dans quelles conditions les problématiques paysagères apparaissent et sont prises en compte dans la métropole lilloise. Ces questions émergent entre la fin des années 1960 et le début des années 1980 au sein de deux équipes pluridisciplinaires d'aménagement ayant comme périmètres d'étude la région Nord-Pas-de-Calais et la ville nouvelle de Lille-Est. Après avoir cherché à expliquer cette datation, nos travaux ont analysé le rôle et l'apport des quelques paysagistes actifs : les uns au sein de l'OREAM-Nord, les autres chargés par l'EPALE de missions d'études ou de travaux d'études. Leur nombre restreint a permis de développer une approche fouillée et précise, fondée sur un grand nombre d'entretiens et sur l'analyse des documents réglementaires et des archives disponibles. Centré sur une période courte et un objet bien délimité, ce travail d'investigation, passionnant, est riche d'enseignements pour l'histoire des politiques d'aménagement locales comme pour celle des paysagistes français. Nous y reviendrons en conclusion générale.

Comment poursuivre l'étude après cette phase importante du (et de) travail ? Parmi les questions apparues au moment d'aborder cette dernière phase de la thèse, les unes ont trait à la chronologie, les autres à la méthodologie. Comment mesurer la fécondité des premiers travaux de paysagistes ? Pouvait-on suspendre l'analyse au début des années 1980 ? Fallait-il, au contraire, mener la recherche sur toute la période en développant une approche « plus légère » fondée sur un autre protocole ? Comment le justifier ?

La période qui suit la dissolution de l'OREAM-Nord, puis de l'EPALE en 1983, correspond au moment où se met en place avec les lois de décentralisation une organisation politique inédite adaptée à la nouvelle répartition des rôles entre l'État et les collectivités locales. C'est la fin des organismes de mission, financés par l'État, comme d'une certaine idée de l'aménagement du territoire, associant planification et expérimentation. Pour mettre en œuvre leurs nouvelles compétences, les collectivités territoriales et locales doivent constituer des équipes techniques et les former : c'est pourquoi il faut attendre le début des années 1990 pour identifier des opérations incluant des problématiques qualitatives ou paysagères. Le projet Euralille naît à la fin des années 1980 ; le réaménagement de la Grand Place de Roubaix, le schéma de Christian Devillers pour le canal de Roubaix, autres projets majeurs pour les acteurs locaux, datent du début des années 1990. On comprend dès lors pourquoi la troisième partie privilégie au sein de la période contemporaine l'étude des vingt

dernières années. Cependant, la période intermédiaire (la décennie 1980) n'est laissée qu'en partie dans l'ombre : elle est évoquée à travers l'implantation des premières agences, la mise en œuvre des politiques régionales de requalification des friches, et la genèse du projet Euralille.

Ce point étant acquis, examinons les questions d'ordre méthodologique. Pour couvrir la quarantaine d'années qui nous sépare du milieu des années 1960, conformément à l'objectif initial, l'hypothèse méthodologique longtemps retenue était de conserver une approche monographique autour d'un choix d'opérations représentatives de l'évolution du contexte local et du jeu d'acteurs : Euralille et la Grand Place de Roubaix étaient les premières opérations rapidement identifiées en raison de leur rôle essentiel. Pour les opérations plus récentes, la sélection semblait plus difficile : quel projet privilégier parmi ceux réalisés au titre des pôles d'excellence métropolitain ? Quel type et quel niveau d'analyse fallait-il envisager ?

Tout d'abord, la prise en compte des questions paysagères ou la présence des paysagistes dans les équipes ne sont plus aujourd'hui des critères de choix : les projets lillois étudiés pour POPSU comprennent tous de fortes dimensions paysagère et environnementale qui ont imposé l'intégration de paysagistes dans les équipes. De plus, le fait que ces projets soient encore à l'étude ou en cours de réalisation ne permettait pas d'en juger complètement et entraînait d'autres contraintes et difficultés spécifiques à l'observation de la « ville en train de se faire ». Pour le chercheur, les projets inscrits dans le temps présent ne sont pas toujours les plus faciles à décrypter ou tout simplement à renseigner dans la mesure où les événements liés à « l'actualité » et les jeux d'acteurs qui en résultent occupent l'essentiel de la scène publique. Ainsi, quels que soient les sites choisis, les conditions matérielles imposaient soit de limiter le nombre de sites, soit de modifier l'approche. C'est la seconde hypothèse qui a été privilégiée en décentrant le point de vue des opérations aux paysagistes : le milieu professionnel, à travers sa constitution, son évolution, ses pratiques et leurs effets, devient le fil conducteur de cette troisième partie. Cet ajustement méthodologique nous permet de retrouver le cœur de notre problématique : l'intervention des paysagistes en milieu urbain et ses enjeux.

Parler de renouvellement des pratiques renvoie à la présence d'un milieu professionnel visible et actif. C'est pourquoi la première étape de cette troisième partie examine les modalités de constitution du milieu professionnel local. La seconde étape évalue le rôle des politiques publiques pour le développement de cette profession. La dernière étape analyse et décrit le travail concret des paysagistes à travers une série d'opérations menées dans les vingt dernières années.

CHAPITRE 7 : La constitution d'un milieu professionnel à Lille

Introduction

L'objet de ce chapitre est d'examiner comment des agences de paysage s'installent à Lille à partir du début des années 1980 et constituent un milieu professionne. Avant de s'intéresser au cas lillois, la première section rappelle les conditions de l'émergence de la profession en France depuis le milieu des années 1970. Afin de vérifier l'hypothèse d'une intervention croissante des paysagistes dans l'espace urbain, nous avons repris nos corpus pour disposer de repères. Qui sont les paysagistes lillois ? Après le cadrage national, la seconde section décrit le milieu lillois et son évolution en dressant l'inventaire des agences en activité, puis en abordant les questions de parcours de formation, de taille, de structuration et d'organisation des agences. La troisième section complète ce tableau en analysant l'évolution des pratiques professionnelles à travers l'étude de quelques agences.

Section 1 : Les paysagistes en France : émergence d'une profession

L'une des hypothèses de départ était celle de l'intervention croissante des paysagistes en France, constatée par plusieurs auteurs dans la deuxième moitié des années 1990. Afin de vérifier cette hypothèse, nous souhaitons analyser à nouveau nos corpus. Quand parle-t-on des paysagistes dans les ouvrages et dans les revues d'architecture et d'urbanisme françaises ? Deux recherches se sont succédé. Tout d'abord, l'usage du seul mot « paysagiste » a été mesuré en tant que marqueur d'un intérêt pour la profession. Portant sur le corpus d'ouvrages et sur tout le corpus d'articles, cette analyse permet de donner dans le premier paragraphe des repères chronologiques. La recherche a porté ensuite sur la référence à un nom de paysagiste (en tant qu'auteur de l'ouvrage ou cité dans le titre) ou à un projet de paysagiste. Plus complexe, l'étude s'est limitée au corpus d'ouvrages et aux trois principales revues dépouillées (*L'architecture d'Aujourd'hui*, *Architecture Mouvement Continuité*, *Urbanisme*). Traitée dans le deuxième paragraphe examine quelle a été la réception de leurs travaux dans les publications spécialisées en montrant les différences entre elles. Le troisième paragraphe présente les paysagistes cités de façon récurrente dans les corpus et leur rôle refondateur.

1. Repères chronologiques

1.1. Le mot paysagiste dans le corpus d'ouvrages : monographies contemporaines et ouvrages historiques

Le mot « paysagiste » apparaît peu dans le corpus d'ouvrages avant 1991. Trois titres y font référence. Le premier, de Bernard Lassus (1977), est très spécifique puisqu'il se rapporte, avec « les jardins imaginaires des habitants paysagistes », à des pratiques d'art des jardins qui relèvent de l'art brut. Les deux suivants sont des monographies s'intéressant à des architectes paysagistes français des années 1930 ayant principalement travaillé dans le domaine des jardins : les frères Paul et André Véra (Hébert, 1980), Gabriel Guévrékian (Deshoulières, Jeanneau, Vitou, 1987).

À partir de 1991, le nombre d'occurrences du mot « paysagiste » augmente dans le corpus d'ouvrages en suivant deux phases. La première atteint son sommet en 1994 (six ouvrages), la seconde débute en 1997 et croît jusqu'en 2002 (dix ouvrages). Les ouvrages concernés se classent en deux catégories principales : ouvrages se rapportant à des paysagistes contemporains (vivants), ouvrages se rapportant à des œuvres plus anciennes.

Comme dans les années 1980, nous retrouvons des monographies historiques et des rééditions d'ouvrages anciens. Sur un total de 44 ouvrages publiés entre 1991 et 2003, on trouve douze monographies historiques et quatre rééditions de textes écrits par des paysagistes décédés. Entre 1992 et 1994, Russel Page, Jean Claude Nicolas Forestier et Roberto Burle Marx font l'objet de monographies ou de rééditions. À partir de l'année 2000, c'est au tour d'autres paysagistes ayant travaillé au début du XX^{e} siècle comme Jean-Charles Moreux, ou un peu plus tard comme René Pechère. Les travaux historiques s'étendent alors aux architectes paysagistes du XIX^{e} siècle comme Henri et Achille Duchêne, Édouard André, Adolphe Alphand ou Jean-Pierre Barillet-Deschamps, avant de couvrir une période encore plus vaste. Avec les deux tomes des *Créateurs de jardins et paysages* publiés sous la direction de Michel Racine en 2001 et 2002, ils prennent un caractère encyclopédique.

Cependant, la principale partie des ouvrages concerne des paysagistes contemporains à travers leurs propres publications ou à travers les monographies qui leur sont consacrées. Sur les 44 ouvrages publiés entre 1991 et 2003, quatorze ont été écrits par des paysagistes contemporains (français ou étrangers), huit sont des monographies (de paysagistes contemporains ou de projets contemporains) et six des ouvrages critiques portant sur une période contemporaine ou un ensemble géographique. Les livres des paysagistes et les monographies représentent donc la moitié des ouvrages. Ils témoignent du dynamisme des paysagistes contemporains, mais aussi de la curiosité dont fait preuve à leur égard la critique comme le grand public.

Gilles Clément inaugure ce mouvement en 1991 avec *Le jardin en mouvement.* Diplômé paysagiste de l'ENSH en 1967 (Racine, 2002 : 301), il est l'un des paysagistes français les plus connus du fait de son activité de diffusion et d'écriture. De fait, il a écrit quatre des ouvrages du corpus. D'autres figures majeures du milieu professionnel sont présentes. Bernard Lassus (1992, 1994) et Jacques Simon (1999) représentent la génération active depuis la fin des années 1960. Peintre de formation, le premier croise à la fin des années 1960 la route de Jacques Sgard qui le fait entrer à l'ENH. Le second a été formé à la section du paysage de l'ENH de 1957 à 1959 (Racine, 2002 : 269). Jacques Coulon (1993) et Alexandre Chemetoff (1997) sont issus des dernières promotions de la section du paysage de l'ENSH de Versailles. En septembre 1973, ils fondent l'agence Carré Vert avec Claire Corajoud et Alain Marguerit (Racine, 2002 : 307). Jean-Luc Brisson (2000), plasticien de formation, enseigne à l'ENSP. Des paysagistes français moins connus – comme Alain Faragou (2001) dont l'agence niçoise existe depuis 1978 – ainsi que des concepteurs étrangers – comme Bradley-Hole (2001) et Cooper (2003) – figurent également dans les corpus.

Les monographies concernant les paysagistes français sont encore peu nombreuses. Certaines sont dédiées à des personnalités incontournables comme Jacques Simon (Pigeat, Tonka, 1991), Jacques Sgard (Vigny, 1995) et Michel Corajoud (Leenhardt, 2000), d'autres à des agences importantes plus ou moins récentes. L'agence Latitude Nord a été fondée en 1981 par Gilles Vexlard et Laurence Vacherot (Vigny, 1998), deux paysagistes nés au début des années 1950 et formés à Versailles avant la création de l'ENSP. L'agence Ter, créée en 1986, réunit trois paysagistes représentant encore une autre génération. Henri Bava et Michel Hoessler sont diplômés de l'ENSP en 1984, Olivier Philippe de l'ESAJ en 1976 (Le Dantec, 2001). Les cinq monographies publiées entre 1991 et 2001 ne peuvent cependant couvrir toute la diversité de la profession. Deux autres monographies présentent les œuvres très contrastées des paysagistes belges Erik Dhont (Nys, 2001) et Jacques Wirtz (Mari, Laroze, 2003). Un ouvrage s'intéresse au parc de l'île Saint-Germain (Verreckt, Givry de, 2001).

Enfin, les six derniers ouvrages composent un ensemble assez hétérogène. Certains auteurs s'attellent à des secteurs géographiques plus ou moins amples : les « paysages territoire de l'Île-de-France » (Hayon, Chevrier, 2003) et le « paysage contemporain en Europe » (Schröder, 2002). D'autres choisissent une période donnée comme « le jardin moderne » (Brown, 2000) ou les « jardins du futur » (Pigeat, 2002). D'autres encore interrogent les conditions d'émergence de la profession à travers la notion de « société paysagiste » (Donadieu, 2002) ou explorent les enjeux du paysagisme pour l'aménagement urbain (Masboungi, 2002).

Depuis 2003, les éditeurs rattrapent leur retard et nous permettent de découvrir le travail d'une nouvelle génération de concepteurs. Pascal Cribier (Le Bon, 2009), plasticien et architecte DPLG diplômé en 1978, collabore avec l'urbaniste Patrick Écoutin depuis 1982.

Michel Desvigne (Corner, Tiberghien, 2008), nominé au grand prix de l'urbanisme en 2003, a été diplômé de l'ENSP en 1984. L'activité de l'agence Ter (Diedrich, 2008) est internationale. Tous ces paysagistes faisaient partie du programme de conférences organisées en 2008 au pavillon de l'Arsenal à Paris. Quelques ouvrages présentent sous un nouveau jour des personnalités bien connues comme Bernard Lassus (2004), Jacques Simon (2006) ou Alexandre Chemetoff (2009) ; d'autres abordent des œuvres trop peu connues comme celle du paysagiste Allain Provost (Racine, 2005). Enfin, deux ouvrages récents dressent un tableau de la création française contemporaine en « expression paysagère » (Racine, 2005 ; Chien, 2007).

1.2. Le mot paysagiste dans le corpus d'articles

Dans **le corpus d'articles**, le mot paysagiste apparaît cinq ans plus tôt mais sa présence est moindre. 29 occurrences se dénombrent depuis 1972, contre 46 dans le corpus d'ouvrages. Dès 1963, en revanche, les références à des noms de paysagistes sont plus nombreuses (114). L'évolution du nombre de références reproduit les mouvements constatés pour le corpus d'ouvrages, mais en anticipant largement leur déclenchement. Une première phase croissante s'étend de 1972 à 1982. Pour les deux corpus, le nombre d'occurrences du mot paysagiste, comme des références à des noms de paysagistes, est assez élevé au milieu des années 1990. Toutefois, ces nombres n'augmentent plus depuis, mais se maintiennent à un niveau moyen.

Le mot apparaît **pour la première fois** dans la revue ***Urbanisme*** (n°131, 1972) sous la plume du paysagiste Jacques Simon. Il revient l'année suivante dans la même revue (n°136, 1973), dans un article de Jean-Bernard Perrin (également paysagiste) annonçant la création d'une organisation professionnelle. La collaboration régulière de Jacques Simon depuis le milieu des années 1960 a permis de développer l'intérêt de la rédaction d'*Urbanisme* pour les questions paysagères, y compris dans leurs dimensions professionnelles et techniques. **Jusqu'en 1980,** *Urbanisme* est la seule revue du corpus à employer le mot. Les sujets choisis reflètent en outre une orientation presque militante qu'il s'agisse de présenter le métier, d'en justifier la nécessité ou d'en expliquer les pratiques.

Le même phénomène se constate pour les articles qui mentionnent des noms de paysagistes. Entre 1963 à 1980, *Urbanisme* est la seule revue à publier des articles écrits par des paysagistes ou consacrés à des paysagistes de façon très régulière. 35 articles ont été recensés pendant ces 17 années, soit une moyenne de deux par an.

Seuls trois textes de l'*Architecture d'aujourd'hui* font exception sur la période. Les deux premiers sont publiés à l'occasion du numéro sur « L'homme et le territoire » (n°164, 1972). L'un présente l'étude menée par l'agence API-Paysage en collaboration avec l'agence d'architecture CGK sur les terrils de la région Nord, l'autre est de Jacques Simon. Le

troisième article s'intéresse au travail de « restructuration de paysage urbain » mené par Bernard Lassus à Amnéville (*AA*, n°194, 1977).

Des paysagistes écrivent dans *Urbanisme* jusqu'en 1980, d'autres sont cités dans les articles. Quelles sont leurs préoccupations ?

Jusqu'en 1972, seuls deux noms apparaissent. Jacques Sgard signe deux articles liés à propos des « espaces naturels » et de « la création d'un paysage de loisirs » (n°96-97, 1966 ; n°100, 1967). Jacques Simon intervient plus régulièrement à l'occasion de sa rubrique. **Entre 1973 et 1977,** d'autres noms s'ajoutent à ces deux premiers. Pierre Dauvergne ou l'un de ses collaborateurs à l'OREALM exposent le projet de faire de la vallée de la Loire moyenne une « métropole jardin » (n°134-135, 1973 ; n°138, 1973 ; n°150, 1975). Le nom d'Élie Mauret apparaît à deux occasions : au moment de la parution de son livre « pour un équilibre des villes et des campagnes » (n°144, 1974) et à propos de « l'ordonnancement de l'occupation du sol » (n°168-169, 1978). Jacques Sgard présente le CNERP (n°137, 1973), Jacques Simon poursuit ses chroniques décalées. Pendant cette période, les centres d'intérêt concernent toujours **l'urbanisme ou l'aménagement du territoire**.

À partir de 1978, la revue présente davantage de projets de paysagistes dont l'échelle change progressivement pour devenir plus urbaine : projet de Pascal Aubry à Belfort (n°168-169, 1978), ZAC de Jean Claude Saint-Maurice (n°177-178, 1980), jardins urbains ou verticaux, etc. De nouveaux noms apparaissent. Ceux des Bourne, de Jean Claude Saint-Maurice, Gilbert Samel ou d'Allain Provost, ne sont liés ni aux OREAM ni aux structures d'aménagement du territoire. Ceux d'Alexandre Chemetoff, Claire Corajoud, Alain Levavasseur, Élisabeth Mortamais et Gilles Vexlard appartiennent à une nouvelle génération. Dans le même temps, la tonalité est parfois plus théorique comme chez Bernard Lassus. La question de la « méthode » fait l'objet de deux articles détaillant la « démarche paysagère » de Bernard Lassus (n°168-169, 1978) ou « l'expérience » de Michel et Ingrid Bourne (n°177-178, 1980).

À partir de 1981, d'autres revues s'intéressent aux paysagistes. *L'Architecture d'Aujourd'hui* consacre à huit ans d'intervalle deux dossiers importants au paysage (n°218, 1981 ; n°262, 1989), sans changer entre temps sa ligne éditoriale. *Architecture Mouvement Continuité* le fait à partir de 1989, mais surtout dans la deuxième moitié des années 1990. Le mot paysagiste apparaît dans *Diagonal* à partir de 1982 (n°39). Alors que les noms de concepteurs (architectes, urbanistes) sont peu cités, ceux de Bernard Lassus (n°19, 1977 ; n°66, 1987) et Alexandre Chemetoff (n°143, 2000) figurent néanmoins dans les titres sélectionnés.

Le cas de *Métropolis* est intéressant. Le mot paysagiste y apparaît en effet beaucoup plus tardivement (n°101-102, 1994). Cependant, ce constat est à pondérer par le fait que des paysagistes soient évoqués bien avant cette date dans les titres de la revue : le premier nom de paysagiste est celui de Pierre Dauvergne (n°58-59, 1983). D'autres noms suivent, mais la

plupart n'appartiennent pas à des personnalités médiatiques, ce qui fait l'originalité de la publication. Il faut citer : Thierry Louf, François-Xavier Mousquet et Daniel Petit, de l'agence lilloise « Paysages » (n°76-77, 1986) ; Jean Challet (n°84-85, 1988) ; Jacques Sgard (n°87, 1990) ; Caroline Stefulesco (n°96-97, 1992) ; Michèle Delaigue et Jean-François Morel, paysagistes à Pau (n°96-97, 1992) ; Françoise Crémel qui a enseigné à l'ENSAP Lille (n°96-97, 1992), Marc Claramunt, enseignant à l'ENSP et responsable de la revue *Pages Paysage* (n°101-102, 1995).

Cette première approche montre qu'une évolution du travail vers des sites plus restreints et des lieux d'intervention plus urbains se dessine dans toutes les revues. Nous allons maintenant approfondir cette hypothèse en précisant cette réception.

2. Le travail des paysagistes : quelle réception dans les corpus ?

Il s'agit de comprendre comment le travail des paysagistes est évoqué dans nos corpus (ouvrages, revues d'architecture, d'urbanisme et de paysage) au fil de la période et en quels termes. Où se situent les projets présentés ? Comment se caractérisent leurs programmes ?

Les monographies rassemblées dans **le corpus d'ouvrages** ont pour thématique principale le **jardin**, sous toutes ses formes. Elles concernent donc un programme traditionnel, de taille relativement restreinte, situé majoritairement en ville. Les livres de paysagistes, en revanche, parlent de « **paysages** ». Ils présentent des programmes diversifiés et des situations très **contemporaines** comme celles des relations entre les autoroutes et les paysages traversés (Leyrit, Lassus, 1994). À partir de 1998, la sémantique utilisée pour ces ouvrages traduit la contemporanéité des situations et des approches mises en place par ces professionnels qu'il s'agisse de qualifier le paysage (paysage urbain, paysage contemporain, paysage entre deux, paysages métaphore, jardins design) ou de nommer les éléments sur lesquels le projet se construit (eaux, strates, horizons, paysages de l'invisible).

Dès ce premier niveau d'analyse, le contenu des discours diffère selon qu'ils émanent de paysagistes ou soient suscités par leur travail. Dans le second cas, l'objet est le jardin. Or, les paysagistes français de la fin du XX^{e} siècle refusent de continuer à réduire le paysage au jardin, le considérant comme un modèle désuet. Pour eux, « l'art des jardins » a perdu toute pertinence et s'est appauvri à force de reproduire des formes historiques révolues (Leblanc, Coulon, 1993 : 4-7). Dans le premier cas, en revanche, l'objet est le paysage contemporain, comme celui des « nouveaux territoires urbains, et plus particulièrement ceux de la banlieue, cisaillés, découpés, éclatés » (Leblanc, Coulon, 1993 : 5).

2.1. Le point de vue des revues d'architecture et d'urbanisme

Dans le corpus d'articles, les **espaces verts et le « grand paysage »** sont les deux types de programmes présents **jusqu'en 1978**, représentant des échelles de projet opposées, mais surtout des conditions d'exercice professionnel très différentes. Des programmes sans grand caractère, subis par une profession critique… Telle est l'image des espaces verts qui transparaît des formules expressives imaginées par Jacques Simon pour *Urbanisme* à partir de 1972 : « la cadence de l'asphalte et du béton » (n°133, 1972), « comment prendre en main les espaces verts » (n°134-135, 1973), « il y a des limites à ne pas dépasser » (n°136, 1973), « sans desserrer les dents » (n°137, 1973), « si on passait la quatrième ? » (n°145, 1974), etc. Au contraire, la notion de grand paysage, c'est-à-dire d'une intervention des paysagistes en amont des projets d'aménagement du territoire, apparaît porteuse de davantage de qualités. Capable de susciter la création de nouveaux paysages ou l'élaboration de solutions inédites, ce concept est porté par les paysagistes eux-mêmes.

À la fin des années 1980, un **tournant** se profile. D'une part, l'expression espaces verts disparaît, remplacée par les mots parcs et jardins. D'autre part, les paysagistes interviennent sur des ZAC, des quartiers, des grands ensembles et leurs « espaces de liaison », ou « espaces extérieurs ». S'ils réfléchissent moins à l'échelle des grands territoires, on les appelle pour « l'aménagement du centre ville de Clichy-sous-Bois » (Claire Corajoud), la rénovation d'usines à Montrouge ou à Saint-Étienne (Alexandre Chemetoff). Les villes centres, mais surtout celles de banlieues, deviennent pour eux une réserve importante de chantiers. Dès ce moment, l'enjeu (« dérobé » ?) du paysage urbain (Demouchy, *Urbanisme*, n°200, 1984) paraît se situer du côté de l'entité, de l'image à retrouver (Lassus, *Urbanisme*, n°226-227, 1988), pour ne pas dire de l'identité de ces territoires.

Tant sur le plan du vocabulaire que des approches, les années 1980 sont des années d'expérimentation. **Mais, en 1990**, Michel Corajoud qui a clarifié sa position expose sa **méthode** : « réintroduire la géographie dans la ville » (*Urbanisme*, n°242, 1990). Alexandre Chemetoff prône les « bienfaits de la simplicité » (*Urbanisme*, hors série, n°1, 1992), ce qui lui permet d'être reconnu comme « urbaniste » dans un article de ce même numéro hors série qui ferait donc date en initiant notre hypothèse initiale. D'ailleurs, les programmes qui sont confiés aux paysagistes évoluent rapidement. Entre 1992 et 1995, la revue *AMC* présente toute une série de réalisation d'« espaces publics » – qu'il s'agisse de places ou de promenades – ou, mieux, d'« aménagements urbains ». Dans ce cas, le concepteur a la maîtrise de tout un ensemble d'espaces publics, éventuellement constitué en réseau, comme dans le cas des « aménagements urbains réalisés par le paysagiste Alfred Peter à l'occasion de la renaissance du tramway strasbourgeois » (*AMC*, n°61, 1995). Au passage, les projets ont migré de la périphérie vers la ville centre, et même vers les centres-villes historiques.

Une fois le savoir-faire des paysagistes en matière d'urbanisme reconnu, la demande se fixe depuis 1997 sur leur spécificité « historique », **la connaissance du monde du végétal et de la nature.** Toutefois une autre manière d'interpréter ce phénomène consiste à penser que la profession elle-même se recentre sur son identité, nous y reviendrons. Rencontré à plusieurs reprises (*Diagonal*, n°143, 2000 ; *AMC*, n°132, 2003), le terme de « jardinier » semble garantir la qualité des aménagements proposés par les paysagistes. Il offre la possibilité de mettre en œuvre, comme à Lyon, un « plan de végétalisation » (*AMC*, n°80, 1997) et de définir une « stratégie du végétal » (*AMC*, n°89, 1998).

Quel est l'objectif de ces stratégies végétales ou paysagères ? La seule indication donnée par les titres est précisément qu'il s'agit de gérer la durée, le temporaire, le provisoire, l'éphémère, la friche. Et, sur ce point, les enseignements que Gilles Clément a tirés de son jardin de la Creuse sont précieux qu'ils soient formulés en termes de friche ou en termes de « tiers paysage ». Au concept de « jardin planétaire » de Gilles Clément répond l'idée du « paysage comme nature *intermédiaire* » formulée par Michel Desvigne (*AMC*, n°101, 1999).

L'actualité des préoccupations pour le développement durable risque, a priori, de renforcer cette tendance dans la production actuelle et à venir. Une recherche rapide dans les revues cataloguées par la base de données ArchiRès à partir de l'entrée « paysagiste » permet d'identifier quelques titres d'articles postérieurs à 2003 se référant au végétal ou à la nature. Ainsi, *les Cahiers techniques du bâtiment* annoncent « le retour du végétal » et le présentent comme une tentative pour « inverser les actions de l'homme sur la nature » (n°282, 2008). *D'Architectures* caractérise le travail de l'agence de paysagistes Ilex par l'idée d'« entrelacer la ville et la nature » (*D'A*, n°176, 2008). Ces thématiques, que nous avions déjà identifiées dans les corpus, ne dominent pas la production spécialisée récente.

L'analyse du corpus d'ouvrages, comme celle du corpus d'articles sélectionnés dans les revues d'architecture et d'urbanisme, semble confirmer l'hypothèse formulée par Sébastien Marot. Les paysagistes interviennent de plus en plus dans la ville et leurs compétences sont reconnues au début des années 1990. Cependant, cette étude ne repose pas sur l'analyse de l'activité elle-même, mais bien sur la réception de cette activité dans l'ensemble de la production (corpus d'ouvrages) et dans les publications spécialisées en architecture et urbanisme. Il n'est pas tout à fait surprenant qu'une hypothèse formulée par un spécialiste de l'architecture et de la ville se vérifie dans ses conditions. C'est pourquoi nous proposons d'étudier les sélections opérées au sein des revues de paysage afin de voir quand et comment on y parle de la ville : à propos de quels programmes et de quels projets ? Quels sont les paysagistes mis en vedette à l'occasion ? Le croisement de ces deux approches permettra ensuite de vérifier l'existence de décalages éventuels, déjà rencontrés entre le corpus d'ouvrages et le corpus formés des trois revues principales (*AA*, *Urbanisme*, *AMC*).

2.2. Le point de vue des revues de paysage

Le mot « ville » n'apparaissant pas suffisamment significatif en regard de notre problématique et du contenu du corpus, plusieurs mots ont été choisis comme marqueur pour analyser le point de vue des revues de paysage : ville, urbain, espace public, place.

Hormis deux occurrences dans la première moitié des années 1970 (« ville » en 1972 et « urbain » en 1974), l'intérêt de ces revues pour la **ville** débute en **1978** et s'affirme pendant toute la décennie 1980. C'est en 1986 que l'on rencontre le grand nombre de fois les mots « ville » et « urbain ». Depuis, on retrouve fréquemment ces mots autour de l'année 1995, puis à la fin des années 1990 à un niveau plus faible. Quant au mot « place », il figure pour la première fois en 1981, précédant, l'année suivante, la locution « espace public ». La fréquence de ces termes augmente à partir de 1986 et, de façon significative, à partir de 1990.

Cependant, ces évolutions quantitatives cachent une transformation des points de vue. Les premiers usages des mots « ville » et « urbain » sont relatives aux **villes nouvelles** (*Espaces verts*, n°32, 1972 ; *Archivert*, n°3, 1979), comme laboratoires pour expérimenter une « nouvelle politique urbaine » (*Archivert*, n°2, 1979). Ces premières références à la ville concernent également des domaines d'intervention traditionnels pour les paysagistes comme les espaces verts (*Espaces verts*, n°41, 1974), ou la plantation d'arbres en ville (*Archivert*, n°1, 1979), tout en cherchant à renouveler les pratiques dont ils font l'objet. À partir de 1980, une nouvelle génération de paysagistes cherche à **élargir le champ d'activités** professionnelles pour s'insérer sur le marché. Elle modifie ainsi les pratiques et l'approche du métier. Comme le montre ce petit encart publié dans la revue *Espaces Verts* (n°72-73, 1981), les programmes et leurs échelles se diversifient :

> « La revue Espaces verts recherche des plans-masses graphiques de grands aménagements tels : parcs, base de loisirs, expositions, concours, toutes origines, non primés, surtout non primés. Ce sont parfois les meilleurs, ou plus réduits : places publiques, squares, complexes sportifs, lotissements… »

Le mot **place** apparaît deux fois au début des années 1980, par exemple à propos de la place Masséna à Nice aménagée par Alain Faragou (*Espaces verts*, n°76, 1982). Son retour en 1986 confirme l'extension du domaine d'intervention « de la région à la placette » (*P+A, Aménagement*, n°6, 1986). Illustrant ce phénomène, Alain Faragou travaille aujourd'hui du « grand paysage » au « design », en passant par les « paysages jardins » et les « paysages urbains » :

> « L'agence Faragou est un atelier de paysage et d'environnement expert dans la publication, la création et la maîtrise de toute opération de paysage, que ce soit à l'échelle d'un pays, d'un territoire, d'une ville, d'un site ou d'un jardin. Depuis 1978, nous anticipons et concevons des paysages et des environnements urbains, péri-urbains, naturels, publics et privés principalement dans le Bassin Méditerranéen, en Europe et au Moyen Orient. »[520]

[520] http://www.faragou-paysages.com/

Des **espaces publics** aménagés par des paysagistes sont présentés dans les revues de paysage dès la deuxième moitié des années **1980** (*Paysage et Actualités*, n°96, 1987 ; *Pages Paysages*, n°1, 1987 et n°2, 1988-1989 ; *Paysage Actualités*, n°102, 1987). L'agence Ilex agit sur « le paysage urbain » (*Pages paysages*, n°2, 1988-1989) ; Jacques Simon entrevoit l'émergence d'un « nouveau style urbain paysager » (*Paysage Actualités*, n°116, 1989) et relate l'expérience de la ville de Barcelone « laboratoire de communication et de création urbaine » (*Paysage Actualités*, n°117, 1989). Le réaménagement des espaces publics de Lyon (*La Feuille du paysage,* n°5, 1990) accroît l'ampleur du phénomène et donne davantage de visibilité aux réalisations des paysagistes. *La feuille du paysage*, publication de la FFP, en annonçant régulièrement les avis de concours permet aux jeunes professionnels de prendre place comme le montrent les résultats des jurys diffusés dans la même revue pendant toute la première moitié des années 1990. Or, la plupart de ces concours ont pour objet des « aménagements urbains ».

Au début des années 1990, de nombreuses places, (re)dessinées par des paysagistes, sont en chantier un peu partout en France : à Lyon (*La feuille du paysage*, n°15, 1992), Roubaix (*La feuille du paysage*, n°22, 1994), Abbeville (*La Feuille du paysage,* n°27, 1995 ; *Pages Paysages*, n°6, 1996,), Tours (*Pages Paysages*, n°5, 1994), par exemple. Mais d'autres programmes apparaissent pendant cette période : « entrées de ville », mises en lumière par le rapport Dupond en juin 1994 (*La Feuille du paysage,* n°16, 1992 ; *La Feuille du paysage,* n°26, 1995) ; promenades urbaines ; réaménagement des berges (*La feuille du paysage*, n°8, 1990) ; accompagnement des transports urbains dont le projet d'Alfred Peter pour le tramway de Strasbourg sert de modèle (*Pages Paysages*, n°6, 1996).

Une idée s'esquisse à partir de 1996 et structure les articles de façon sous-jacente : le paysagiste aurait une légitimité à travailler l'espace public. Plusieurs raisons sont invoquées pour justifier ce postulat. D'une part, les paysages sont des « choses publiques » (*Les Carnets du paysage*, n°1, 1998 ; *Les Carnets du paysage*, n°4, 1999), d'autre part, des paysagistes ont joué, comme à la Grande-Motte (*Les Carnets du paysage*, n°2, 1998), un rôle dans « l'invention de l'espace public ». Au même moment apparaît l'idée selon laquelle les paysagistes seraient les spécialistes de « l'envers des villes » (*Pages Paysages*, n°6, 1996), de « l'extérieur des villes » (*Pages Paysages*, n°7, 1998) : de ces lieux « suburbains » réservés aux « extensions urbaines », dans lesquels il faut parfois procéder à un minutieux « travail de couture » (*Les Carnets du Paysage*, n°3, 1999).

Nous retrouvons dans cette description des dates et des périodes déjà identifiées dans les revues d'architecture et d'urbanisme. L'année 1978, par exemple, marque dans la revue *Urbanisme* le début du changement d'échelle des projets qui deviennent progressivement plus urbains. L'année 1995 apparaît comme une date clé pour chacune des analyses. Les phénomènes identifiés dans les revues d'architecture et d'urbanisme sont un peu plus rapides

et plus intenses dans les revues de paysage. Plus nombreux, les noms de paysagistes cités reflètent la diversité de la profession. Il faudra vérifier si ces faits se retrouvent dans le contexte de la métropole lilloise. Mais, avant cela, nous aimerions montrer comment quelques-unes des personnalités régulièrement citées dans nos corpus ont contribué à refonder la profession au milieu des années 1970 et à partir de quelles options fondamentales elles ont permis de renouveler les pratiques.

3. Figures et jalons pour une refondation professionnelle

Parmi les noms apparus dans nos corpus, quelques-uns figurent de manière récurrente. Il faut notamment citer : Alexandre Chemetoff, Gilles Clément, Michel et Claire Corajoud, Jacques Coulon, Michel Desvigne, Bernard Lassus, Alain Marguerit, Jacques Sgard, Jacques Simon, Laurence Vacherot et Gilles Vexlard… Cet ordre alphabétique, s'il ne donne aucune indication sur le rôle joué par chacun de ces acteurs, ni sur leur ordre d'intervention, fait apparaître par le jeu des juxtapositions involontaires la diversité des personnalités et des pratiques qui caractérisent depuis toujours ce milieu. À l'héritage des trois disciplines fondatrices – peinture, architecture et jardinage – la pratique paysagiste française a ajouté les apports des sciences du vivant et de l'écologie, des sciences de l'ingénieur, mais aussi ceux de la philosophie ou d'autres disciplines artistiques. Chaque paysagiste s'est construit une approche personnelle en puisant au sein de ces composantes les outils conceptuels adaptés à sa sensibilité. Ainsi, l'étude des parcours individuels et des choix mis en œuvre dans les projets révèle le degré d'**éclectisme** qui règne dans cette communauté finalement restreinte.

3.1. J. Sgard, J. Simon, B. Lassus, G. Clément : figures de la diversité de l'école française

Parmi les paysagistes cités dans nos corpus, quatre noms montrent l'éventail des axes de recherche choisis par les paysagistes de l'après-guerre[521] pour renouveler les pratiques paysagères en France : Jacques Sgard, Jacques Simon, Bernard Lassus et Gilles Clément.

Les deux premiers ont déjà été évoqués en première et en seconde partie de ce travail. Dès le début des années 1960, **Jacques Sgard** s'engage en faveur d'une prise en compte des paysages dans l'aménagement du territoire et du développement de « plans de paysage », selon des modèles étudiés aux Pays-Bas, mais également développés en Allemagne et dans les

[521] Jacques Sgard, Jacques Simon et Bernard Lassus, nés en 1929, débutent leurs carrières dans les années 1960. Appartenant à la génération suivante (le premier est né en 1937, le second en 1943), Michel Corajoud et Gilles Clément ont adopté des positions volontiers critiques vis-à-vis de leurs prédécesseurs (Racine, 2002).

pays scandinaves. Si nous ne reviendrons plus sur le rôle qu'il a joué dans le renouvellement des pratiques, comme du contenu pédagogique de la section du paysage, largement développés plus haut, il est important de rappeler l'apport essentiel de **Jacques Simon** et d'en décrire les différentes facettes.

Le parcours de **Jacques Simon,** formé à l'école des Beaux-arts de Montréal puis à la section du paysage de 1957 à 1959, associe en effet maîtrise d'œuvre, voyages, publications, enseignement, et, depuis une trentaine d'années, des interventions artistiques en espace rural. S'adaptant à un contexte défavorable, son oeuvre se caractérise par la **sobriété** des aménagements. Quelques principes essentiels la structurent (Le Dantec, 2002 : 198-207).

Simplifiée, la palette végétale est exclusivement composée **d'arbres** à croissance rapide comme les peupliers et les saules. Elle structure l'espace par des effets de lignes ou de masses sans autre fonction décorative. Les **terrassements** réalisés *in situ* sculptent le sol et créent des dispositifs spatiaux efficaces. Attentifs à libérer les **usages**, particulièrement ceux des enfants, ils offrent de grands **vides** centraux, comme au parc Saint-John-Perse à Reims, accompagnés de structures de jeux toujours spécifiquement dessinées par le paysagiste. Ce n'est pas un hasard si les opérations de la ZUP des Châtillons et de la Croix-Rouge à Reims sont les plus connues parmi les nombreux espaces extérieurs, aménagés de 1961 à 1967 au sein de l'Atelier d'urbanisme et d'architecture (AUA). Cette manière d'aborder **l'échelle spatiale** des opérations modernes, de structurer l'espace autour d'un grand vide, de limiter le nombre d'essences végétales, se retrouve dans le travail d'autres paysagistes contemporains, par exemple celui des Bourne (Blanchon, 2007). Néanmoins, la formation artistique de Simon explique la poésie de ses projets qui en fait toute l'originalité et le charme.

Cependant, l'implication de Simon sur le marché du logement social va de pair avec la **rédaction** de nombreux ouvrages professionnels et d'articles souvent critiques. « Espaces verts » est d'abord le nom d'une rubrique de la revue *Urbanisme*, puis le nom d'une revue, publiée par ses soins de 1968 à 1982. Son premier article pour la revue *Urbanisme* (n°66, 1960*)* est consacré aux « parcs de jeux ». « L'art de connaître les arbres », livre publié en 1965, rassemble plus d'une centaine de dessins d'arbres et inaugure une longue série consacrée aux « routes plantées », « croquis et perspectives », « clôtures », « terrains de jeux »... Toujours illustrés ses ouvrages présentent un large éventail de végétaux et de détails techniques dont l'inspiration est issue de réalisations étrangères : ils ont contribué à former les professionnels et à diversifier les pratiques et les références.

Jacques Simon a particulièrement influencé les derniers étudiants de la section du paysage. **Gilles Vexlard** fondateur de l'agence Latitude Nord avec Laurence Vacherot en 1981, partage la même origine et culture rurale qui lui permet de saisir intuitivement les dimensions des sites. Ses solutions simples et efficaces vont à l'essentiel et donnent sens aux

lieux (Racine, 2002 : 318 ; Vigny, 1998). Utilisant le vocabulaire formel des campagnes françaises, l'aménagement très « naturel » de la base de loisirs de Bois-le-Roi (1985), par exemple, donne son évidence au projet et parvient à masquer la présence du cercle qui structure avec force et précision la composition (Leblanc, Coulon, 1993 : 74-79).

Deux autres personnalités se détachent du groupe par **l'originalité de leurs démarches** : Bernard Lassus et Gilles Clément.

Comme évoqué en seconde partie, **Bernard Lassus,** peintre de formation, est « entré en paysage » à la fin des années 1960 à l'occasion de projets de colorisation menés à Marseille et dans le Dijonnais. Jacques Sgard, rencontré lors de ces deux opérations, l'engage à intervenir auprès des étudiants de la section du paysage. À la même période, Bernard Lassus (1973) révèle l'imaginaire poétique des habitants-paysagistes. Cette découverte oriente son travail de façon décisive en fondant son approche conceptuelle sur « l'analyse inventive » du site et de son environnement. Chez lui, l'inventaire des caractéristiques du lieu s'étend au recueil des multiples histoires et rêves ; intégrés au projet, certains fragments de ces « espaces imaginaires » sont ainsi rendus visibles et mis en cohérence (Berque, 1999 : 45, 61, 84).

En réaction aux pratiques de ses aînés, mais surtout au marché public dont il refusait les conditions d'exercice réservées aux paysagistes[522], **Gilles Clément** a développé une tout autre approche, fondée sur l'observation des végétaux et de leurs comportements naturels. Ingénieur horticole et paysagiste diplômé de l'ENSH en 1967, il se situe d'emblée à contre-courant des pratiques dominantes en optant pour un secteur délaissé, celui des jardins privés. Un an après sa première réalisation importante, le haras de l'Ermitage dans l'Orne (1976), il acquiert un vallon en friche dans la Creuse et y expérimente une approche respectueuse des dynamiques végétales spontanées. L'aménagement du parc Citroën à Paris de 1986 à 1992 lui offre l'occasion d'appliquer la théorie paysagère née de ses observations. À la fin des années 1990, de grandes expositions organisées à Paris et de multiples publications diffusent auprès du grand public sa pensée écologique du jardin, évoluant au fil des projets du « jardin en mouvement » au « jardin planétaire », puis au « tiers paysage » et au « jardin de résistance ».

Une grande partie des autres paysagistes cités dans les corpus appartient soit aux dernières promotions de la section, formées entre 1971 et 1974 au moment où une équipe renouvelée invente une pédagogie, soit aux premières promotions de l'ENSP créée en 1976. Outre Gilles Vexlard déjà cité, on trouve les quatre fondateurs en 1973 de l'agence Carré Vert : Alexandre Chemetoff, Claire Corajoud, Jacques Coulon et Alain Marguerit. Tous sont, à des titres divers, des proches de **Michel Corajoud**. Fils de l'architecte Paul Chemetov, l'un des fondateurs de l'AUA, Alexandre Chemetoff a côtoyé Michel Corajoud très tôt, dans un cadre professionnel ; il rappelle l'importance de cette rencontre dans la naissance d'une

[522] Voir l'entretien réalisé par Thierry Paquot en 1999 pour la revue *Urbanisme.*

vocation. Plus jeune, le paysagiste Michel Desvigne a suivi les cours de l'ENSP de 1979 à 1984 ; il a collaboré avec Michel Corajoud et Alexandre Chemetoff avant de s'installer, en 1989, avec Christine Dalnoky (diplômée en 1982)**.** Ils illustrent une troisième composante du métier : celle d'une pratique fortement marquée par **l'architecture** et structurée, comme cette discipline, autour du **projet**.

3.2. Michel Corajoud : le projet comme outil de refondation d'une profession

La fin des années 1970 sonne le glas de la modernité, c'est-à-dire la fin d'un mode de pensée qui privilégiait la rupture : avec la tradition esthétique et culturelle, sociale. Pour les paysagistes français, c'est le moment où, en 1976, après la fermeture de la section du paysage en 1974 et deux années de cours expérimentaux, s'ouvre enfin une école spécifiquement dédiée à leur profession. Il faut donc construire un cursus, imaginer un contenu et inventer une nouvelle pédagogie.

Mais comment former les paysagistes français ? Comment leur donner les outils techniques et les connaissances nécessaires face à un contexte urbain dont on devine déjà la complexité croissante ? Sur quelles bases construire le cursus, à partir de quelles disciplines, une fois exclue l'horticulture ? Faut-il plutôt développer l'écologie, introduite avec le cours de Jacques Montégut, et d'autres disciplines scientifiques centrées sur la connaissance des végétaux et de leurs milieux ? Faut-il privilégier le dessin et les disciplines artistiques ?

Entré dans l'équipe enseignante juste avant la fermeture de la section du paysage, Michel Corajoud tranche en faveur du projet, se positionnant ainsi en rupture vis-à-vis d'une génération et de ses pratiques. Il développe, à partir de 1971, un enseignement centré sur la notion de projet qui fait l'objet d'un « atelier » spécifique, disposant de plages horaires confortables[523], selon un modèle repris aux cursus des écoles de Beaux-arts et des Écoles d'architecture. Lors de l'atelier de projet, l'étudiant, confronté à une commande et à un site, apprend par « le faire ». Guidé par des enseignants praticiens, il se constitue des outils et se construit sa propre démarche conceptuelle, selon une pédagogie par maïeutique, également développée par Henri Ciriani au sein d'UP parisiennes (Le Dantec, 2002 : 210). Commune aux nouveaux diplômés cette démarche de projet structure le renouvellement des pratiques.

Cette orientation pédagogique s'explique par le parcours de Michel Corajoud. Inscrit aux arts décoratifs, il travaille en parallèle au sein d'agences d'architecture. Chez Bernard Rousseau, il découvre l'éventail des échelles (Corajoud, 2003). À l'AUA, il découvre le paysage avec Jacques Simon dont il devient un moment l'associé. La rencontre avec Henri Ciriani et Borja Huidobro, deux architectes d'origine sud-américaine, est décisive. Leur trio,

[523] À l'ENSAP Lille, aujourd'hui, les étudiants de la formation paysage bénéficient de deux journées complètes d'atelier de projet, alors que les étudiants de la formation architecture n'en ont, traditionnellement, qu'une seule.

dénommé « Paysage urbain CCH », intègre l'AUA en 1968, occupant la place laissée libre par le départ de Jacques Simon (Racine, 2002 : 269-271 ; Le Dantec, 2002 : 209-211). Son premier bagage est donc celui du projet artistique ou architectural : c'est-à-dire du dessin comme outil pour concevoir, régler, composer et représenter un état futur de la matière.

Que ce soit à l'époque de l'AUA avec le parc de la Villeneuve de Grenoble (1968-1974), au moment de son association avec sa femme Claire (parc du Sausset, 1981), ou dans ses projets récents, comme le parc de Gerland à Lyon (2000-2006) ou le parc des jardins d'Éole, à Paris (2005-2007), l'ensemble de son œuvre est marqué par **ce travail formel et géométrique de l'espace**. Dans le clivage entre « sauvage et régulier » opéré par Jean-Pierre Le Dantec (2002) au sein de la production paysagère française, il se situe résolument du côté du régulier. Bernadette Blanchon l'énonce autrement en inscrivant Michel Corajoud dans une « pensée française du paysage spécifique, héritière de Le Nôtre » (Racine, 2002 : 276-278) : dans la diversité du paysage professionnel, Michel Corajoud est de la lignée des architectes-(paysagistes), qui pensent le paysage en relation avec l'architecture et la ville.

À défaut d'autre formation de paysagiste, Michel Corajoud utilise les bagages dont il dispose pour construire l'enseignement versaillais. Ce choix est aussi une manière de prendre position par rapport aux diverses composantes du métier. Du point de vue des axes de renouveau suivis par ses confrères, sa position privilégie l'échelle urbaine et écarte de fait le développement réel d'un paysage d'aménagement (malgré les références esthétiques campagnardes qu'il aime revendiquer aujourd'hui). Elle rend par ailleurs le dialogue quasi-impossible avec l'approche sensible développée par Bernard Lassus (Le Dantec, 2002 : 209-215). Du point de vue des composantes traditionnelles du métier, il veut rompre avec une pratique fondée sur l'horticulture et le jardin, comme il l'a reconnu plusieurs fois depuis :

> « Jusqu'au début des années soixante-dix, les paysagistes français étaient formés dans une filière de l'école d'horticulture et de ce fait, leurs savoirs sur la ville et l'architecture étaient évidemment négligés. C'est donc l'idée de *nature* qui, le plus souvent, présidait à leur travail sur les espaces urbains. On reconnaît aisément leurs projets aux formes contournées et molles, inspirés des jardins anglo-chinois ; ils caractérisent les *espaces-verts* de cette époque. En considérant la nature, ou du moins la transposition qu'ils en faisaient, comme une antidote contre la géométrie des villes qu'ils méprisaient, ils ont aggravé la situation moderne déjà très insuffisante, en y introduisant cette forme de rupture et donc une violence supplémentaire. »[524]

> « Le point de vue que j'avais alors sur le paysagisme, après Bernard Rousseau, l'A.U.A. et Jacques Simon, est évidemment très différent de celui de mes confrères issus des écoles de paysage et, notamment, celle de Versailles. Je leur reprochais leur manque d'intérêt et de culture pour la ville où ils introduisaient tous les signes du démenti. Ils puisaient leur inspiration et leurs références dans l'idée qu'ils se faisaient de la "Nature". Ils collaboraient, sans peine, à l'idéologie des espaces "verts". Je pensais qu'en voulant compenser les effets d'une urbanité, évidemment très dure à cette époque, ils en barbouillaient le sol avec tout un

[524] Michel Corajoud, « Paysage : on aimerait tant photographier un paysage de dos », in *AA*, n°262, 1989, p. 35.

> petit fatras de circonvolutions molles, prétendument "naturelles", qui, à mon sens, ne faisaient qu'introduire une violence supplémentaire.
>
> Ma critique était injuste, je le sais, mais je la réactive, aujourd'hui, pour bien montrer ce qui me distinguait alors et ce que je vais apporter de nouveau dans l'enseignement que je donnerai ensuite, à l'École de Versailles. J'ai mis en œuvre d'autres sources pour transformer le paysage que l'on habite. »[525]

La question de la **modernité urbaine** se trouve donc au cœur de ce débat. Si le discours rejette une expression de la tradition – « l'épuisement de la pensée sur le jardin » –, ainsi qu'une forme de modernité – « l'indigence de l'espace vert » (Leblanc, Coulon, 1993 : 4-5) –, la production de Jacques Simon, celle du groupe CCH à l'AUA, comme celle des élèves de Michel Corajoud, a bien pour cadre la ville moderne :

> « Dès les premiers instants et pour toujours, j'ai acquis la certitude que l'architecture, la ville seraient au centre de mes préoccupations. La ville, bien sûr, mais surtout la banlieue, car l'A.U.A. était résolument installé dans, et travaillait pour, la banlieue. »[526]

Il faut cependant distinguer deux périodes. **Jusqu'au début des années 1980**, la production s'inscrit dans le courant moderne et respecte ses principes, en particulier celui de la *tabula rasa* (utilisé en urbanisme, comme en architecture et en paysage). Ainsi, les architectes de l'AUA ont dessiné un ensemble de 5 000 logements à Évry sans avoir pris connaissance du site réel ce qui semble inimaginable aujourd'hui[527]. De même, les projets de parcs dessinés par Michel Corajoud et l'équipe CCH de l'AUA (le parc des Coudrays et le parc de la Villeneuve de Grenoble, par exemple) ignorent le *contexte* géographique dans lequel ils s'inscrivent.

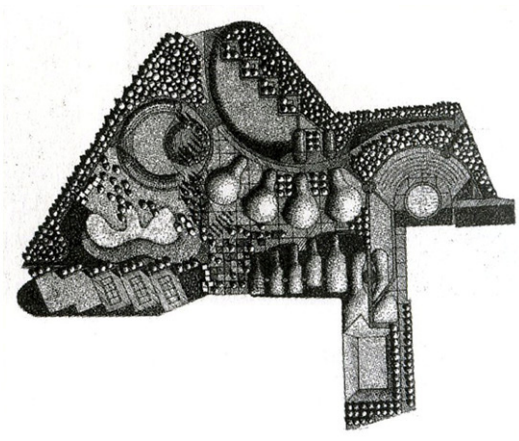

ill. 55 : Vue du parc de la Villeneuve de Grenoble, atelier CCH/AUA (© G. Dufresne) et Plan du parc des Coudrays à Maurepas-Élancourt, CCH/AUA, 1974. Source : Atelier Corajoud et Le Dantec (2002).

[525] Michel Corajoud, « Le paysage : une expérience pour construire la ville », 2003, p. 5-6.
[526] Michel Corajoud, *Ibidem*, p. 4.
[527] « À propos de 4 projets… », conférence de Michel Corajoud au pavillon de l'Arsenal, Paris, 11 juin 2007.

Élément caractéristique de cette ignorance, le dessin des plans s'arrête aux limites du parcellaire sans indiquer ce qui existe au-delà[528]. Dès lors, la forme non située flotte dans la page blanche. Dès 1980, Michel Corajoud revient sur cette attitude désormais révolue :

> « Pour montrer ce qui m'intéresse aujourd'hui, je dois nécessairement faire la critique de ce parc. Je ne renie pas mon intérêt pour la campagne, elle est sans doute le référent majeur de tous les paysagistes latins. Mais je considère cependant que la manière dont je l'ai transposée sur le site de Grenoble, relève de la création ex-nihilo, c'est-à-dire d'un système de projet qui considère le sol où il s'installe comme une page blanche. À cette époque, l'idée de nouveauté l'emportait sur tout autre critère, ce qui explique pourquoi on a nommé ce quartier "la Ville-Neuve". Or, ce terrain avait une histoire dont il portait les indices visibles (les anciennes pistes d'un aéroport, les limites de parcelles de jardins ouvriers, etc...) et je dois reconnaître que mon projet a largement contribué à l'effacement de ce réseau de signes. Je sais donc aujourd'hui, que j'ai trahi la notion que je prétendais défendre, celle de l'antériorité du site, de la contingence et de la circonstance. »[529]

Au Pavillon de l'Arsenal en 2007, Michel Corajoud a complété ces propos. Il regrette de n'avoir pas su reconnaître alors les qualités d'un site de plaine et qualifie de « ridicule » le fait d'avoir poser des buttes à l'emplacement d'un ancien terrain d'aviation, ce qu'il justifiait à l'origine par le fait de construire « une nouvelle géographie » pour une nouvelle forme urbaine. Pourtant, c'est souvent la présence de ces buttes modelées qui permet d'identifier les parcs aménagés à cette époque, en les situant dans la filiation des projets développés par Jacques Simon, mais aussi par Ingrid et Michel Bourne. Composés autour de la mise en forme des remblais produits par les chantiers de construction des immeubles, la composition de ces parcs a aussi pour fonction d'absorber les masses de terres déplacées par les terrassements. Apportant une solution esthétique à un problème de gestion, ils construisent à partir de cette contrainte matérielle une nouvelle topographie répondant à l'ensemble formé par les bâtiments. Présentant le projet d'aménagement des « espaces extérieurs de Grenoble Échirolles » dans *Espaces Verts* (n°25, 1970), Michel Corajoud parle de « recréer de toutes pièces un cadre qui donne à la ville des capacités émotives identiques à celles rencontrées dans la nature »[530].

> « Certes le parc de la Ville-Neuve parle du rapport de la ville et de la campagne, mais il en parle en termes généraux, c'est un projet emblématique. Or, j'ai appris depuis que le paysage résiste aux généralités. Ce que j'aime maintenant des paysages campagnards ce n'est pas seulement l'espace comme configuration mais aussi l'énorme quantité de temps qu'exprime la succession des signes emboîtés les uns dans les autres. Mes projets d'aujourd'hui sont toujours tendus par les mêmes aspirations, mais ils sont plus attentifs aux lieux où ils s'installent. Je cherche un prolongement plus qu'une transformation. Pour maîtriser l'espace il n'est pas nécessaire de rompre avec le temps. »[531]

[528] Étudiante en d'architecture, j'ai eu pour exercice au sein de l'atelier Baron/Louguet la conception d'un parc urbain à Laon. Or, les plans dessinés pour ce projet s'arrêtent également aux limites du terrain affecté au parc.
[529] Michel Corajoud, « À Propos du Parc de la Villeneuve de Grenoble », 1980. Texte disponible en ligne : http://corajoudmichel.nerim.net/10-textes/01a-a-propos-du-parc-de-gr.htm
[530] Propos cités par Bernadette Blanchon dans la notice de Michel Corajoud (Racine, 2002 : 276-278).
[531] Michel Corajoud, *Ibidem*, 1980.

La découverte du *land art* et de l'écologie initie un profond ressourcement. En renouvelant les références formelles, elle permet d'inventer un « **langage moderne** » adapté aux conditions contemporaines. Les paysagistes de « l'école Corajoud » travaillent avec l'architecture, la ville et la banlieue ; ils en affrontent les signes de modernité et toutes les difficultés. L'analyse d'*Archivert* (n°3, 1979) confirme cette volonté de se confronter aux « paysages contemporains » y compris dans leurs formes les plus brutales. Les situations évoquées concernent l'insertion des lignes à haute tension, le traitement des échangeurs, carrières et autres « paysages ruinés », l'aménagement des lotissements (Estienne, 2004 : 48-49). Publiée de 1979 à 1983, la revue[532] avait un programme éditorial précis : « le paysage comme condition de l'architecture » (n°1, 1979). La question de la nature en ville, c'est-à-dire l'attention à la présence de l'eau et des végétaux, n'intervient que dans un second temps (n°5 et 7, 1980). De même, les quelques projets de l'agence Carré vert se caractérisent par leur dominante **minérale**[533]**,** comme ceux menés un peu plus tard par Jacques Coulon (cours de l'Abbaye-aux-dames, Saintes, 1985-1988 ; square Gandon, Paris, 1986-1988 ; Cité des Martinets, Montataire, 1988-1992 ; par exemple[534]).

Le *land art* et l'écologie offrent surtout à cette génération des outils pour refonder la relation du projet de paysage au **site** *via* le travail des *limites* (notions d'autonomie versus dépendance), la restauration des *continuités* spatiales, la relation à l'horizon qui *stabilise* l'espace (Leblanc, Coulon, 1993 : 5-7). Les trois opérations de Jacques Coulon précédemment citées sont structurées par un dessin très géométrique. Il s'agit de prendre *position* parmi les traces historiques du site, pour régler de façon contemporaine la complexité des situations en recourant à un vocabulaire moderne dans ses formes et ses matériaux. Murs de soutènement et emmarchements exploitent la topographie des lieux, définissent des limites claires et offrent de grandes surfaces, tout en intégrant les usages et les pratiques préexistantes au projet.

ill. 56 : Vues du parc du Sausset, atelier Corajoud. © J.-B. Leroux et G. Dufresne

[532] Son équipe de rédaction (pluridisciplinaire) rassemble autour de Michel et Claire Corajoud, les autres membres de l'agence Carré Vert et tout un groupe d'enseignants et de jeunes paysagistes.
[533] Voir la notice consacrée par Marc Rumelhart à Jacques Coulon et aux dernières promotions de la section du paysage (Racine, 2002 : 307-311).
[534] Ces projets sont présentés dans le livre de Linda Leblanc et Jacques Coulon (1993).

À la fin des années 1970, l'approche de Michel Corajoud évolue dans le même sens. Si le parc du Sausset, étudié en association avec sa femme Claire et Jacques Coulon, apparaît en rupture réelle avec sa production antérieure, c'est justement du fait de cette redécouverte du site. Le dessin du plan s'affranchit des limites strictes du projet et montre le contexte urbain et rural du parc. Cette démarche transforme le projet. Les contraintes de gestion imposées par le programme imposent de prendre en compte la nature des sols. L'échelle mise en œuvre fait adopter un vocabulaire forestier ou agricole. Depuis, l'expérimentation s'est formalisée en une méthode[535] qui revendique l'indiscipline du paysagiste[536] et s'enrichit de nouvelles redécouvertes.

ill. 57 : La prise en compte du contexte urbain sur les plans du parc du Sausset. Source : Michel Corajoud.

[535] La méthode de Michel Corajoud est synthétisée dans le texte « Projet de paysage : lettre aux étudiants » (Jean-Luc Brisson, *Le jardinier, l'artiste et l'ingénieur*, Éditions de l'Imprimeur, 2000, p. 37-51.)
[536] « À propos de 4 projets… », Conférence de Michel Corajoud au pavillon de l'arsenal, Paris, 11 juin 2007.

Synthèse de la section 1

Le mot paysagiste apparaît peu dans les ouvrages avant 1991 ; le nombre d'occurrences augmente depuis et se partage entre l'évocation des paysagistes contemporains et celle des œuvres plus anciennes. Apparu en 1986 dans les revues, le mot y est plus rare alors que la référence à des noms de paysagistes est plus fréquente, dès 1963. Le nombre d'occurrences augmente dès 1972 et atteint son niveau le plus élevé au milieu des années 1990 ; les revues d'urbanisme sont les premières à s'intéresser à la profession. L'analyse des corpus renforce l'hypothèse d'une intervention croissante dans la ville depuis le début des années 1990. Les paysagistes cités de façon récurrente (A. Chemetoff, G. Clément, M. Corajoud, J. Coulon, M. Desvigne, A. Marguerit, J. Sgard, J. Simon, L. Vacherot ou G. Vexlard…) représentent la diversité de l'école française ou sont associés à sa refondation à la fin des années 1970.

Nous l'avons vu avec l'histoire des paysagistes français esquissée en première partie, une grande diversité d'approches caractérise ce milieu professionnel structuré autour de plusieurs composantes. Trois d'entre elles ont eu une importance déterminante selon les périodes : l'artiste, le jardinier et l'ingénieur.

Les générations qui se succèdent depuis 1945 n'échappent pas à la règle. L'analyse de leurs pratiques montre qu'elles s'appuient sur l'une ou l'autre de ces figures professionnelles pour renouveler le métier. Mais elle met aussi en évidence, le retour, depuis le début des années 1980, d'un certain nombre d'attitudes également identifiables chez les architectes français : la prise en compte du contexte (site urbain ou territoire rural), la volonté de se réapproprier une histoire professionnelle et ses savoir-faire, le souci d'approfondir la connaissance des techniques et des matériaux à mettre en œuvre.

Section 2 : Les paysagistes lillois

À propos de la commande paysagère contemporaine en France, Anne Demerlé-Got souligne « la présence significative sur le marché du paysage d'agences non parisiennes » :

> « Si Alain Marguerit, Jean-Pierre Clarac, Georges Demouchy ou Michel Delepierre avaient initié pour la génération précédente la « descente » vers le Sud, l'implantation d'agences en région Nord, par exemple, comme Empreinte (Sylvain Flipo et Eric Berlin) et Paysages (Thierry Louf, François-Xavier Mousquet) à Lille, revient aux quadragénaires. »[537]

Seules citées dans l'ouvrage, ces agences sont aussi celles qui nous avaient été présentées lors des premiers entretiens comme figures pionnières du milieu paysagiste lillois. Pour nos interlocuteurs, l'arrivée de Didier Larue et la création de l'agence Paysages au début des années 1980 marquent également le début des préoccupations paysagères dans la métropole lilloise, comme le rappellent ces propos recueillis au printemps 2005 :

> « Sur la métropole, Jacques Simon intervient sur la ZUP de la Bourgogne[538]. En dehors de cela, à Lille, "c'est le Moyen-Âge". Jacques Marquis travaille en régie grâce à sa bonne entente avec Mauroy… »[539]

La référence à Jacques Marquis invite à compléter le propos en précisant le rôle joué à par cet ingénieur horticole la mairie de Lille, et à rappeler celui des entrepreneurs de jardins espaces verts dans la conception des quelques grands espaces verts aménagés sur la métropole entre 1960 et 1979. Pendant cette même période, quelques paysagistes ont exercé sur le territoire de la métropole lilloise : nous avons vu en deuxième partie comment et dans quelles conditions. À l'OREAM-Nord ou à l'EPALE, ils ont participé à des études de planification ou d'aménagement urbain dans le cadre d'équipes pluridisciplinaires relevant de la maîtrise d'ouvrage publique, sous contrôle direct ou indirect de l'État. La dissolution de ces deux organismes date des mêmes années : 1981 ou 1982 pour l'OREAM-Nord, 1983 pour l'EPALE. Après cette date, nous cherchons à mesurer ce que deviennent les questions paysagères sur ce territoire. Qui sont les paysagistes actifs ? Quels modes d'activité choisissent-ils ? Quelles sont les caractéristiques des projets mis en œuvre ? Quelques agences représentatives sur la métropole lilloise serviront de cas d'étude.

[537] Anne Demerlé-Got, « Jeunes paysagistes et commandes contemporaines », note 3, in Racine Michel, *opus cité*, 2002, p. 345.
[538] Parmi les principales réalisations de Jacques Simon citées par Bernadette Blanchon (Racine, 2002 : 271) figurent la ZUP de la Bourgogne à Tourcoing et la ZUP de Beaulieu à Wattrelos (1965-1966), des architectes Damery, Vetter et Weil.
[539] Source : Marie-Claude Gabillard et Hervé Lefort, DIREN, entretien du 15 mars 2005.

1. Une petite communauté professionnelle en augmentation récente

En l'absence de données fiables sur la profession de paysagistes dans la métropole, nous avons travaillé à partir du recoupement d'un certain nombre de données : entretiens, informations disponibles sur les sites internet des agences, annuaire des paysagistes affiliés à la FFP (qui ne regroupe pas l'ensemble des paysagistes), enquête auprès des agences lilloises en activité. Des questionnaires succincts ont été envoyés. Leur objectif est de connaître l'âge des paysagistes en activité, l'année et le lieu d'obtention de leur diplôme, la date et la nature de leurs premières expériences professionnelles, la date de leur première installation libérale, le nombre de salariés des agences, l'origine des formations présentes, le type d'activités.

1.1. Les acteurs en présence entre 1960 et 1980

En l'état de nos recherches, il n'y a pas de paysagiste (ou d'architecte paysagiste), installé à Lille au début des années 1960, que ce soit dans le secteur libéral ou dans la fonction publique. En revanche, un ingénieur horticole, Jacques Marquis, occupe une place importante dans les services de la ville de Lille. D'abord, responsable de la direction des « promenades et jardins de la ville de Lille » (Millon, 1962) — selon une formulation surannée rappelant les fonctions occupées par Adolphe Alphand ou Jean Claude Nicolas Forestier à la ville de Paris — Jacques Marquis devient ensuite directeur général des Services techniques de la ville de Lille. Homme cultivé, amoureux des plantes, il a longtemps présidé la Société d'horticulture du Nord de la France qui siège sous les verrières du Palais Rameau.

À une époque où l'aménagement et la conception des jardins publics sont souvent le fait des services techniques, on lui doit le dessin de deux jardins encore actuellement visibles. Le premier est le « jardin des plantes », inauguré en juillet 1948[540] dont il conçoit la composition générale avec l'architecte Jean Dubuisson. Une grande pelouse ornée de motifs fleuris conduit des carrés de botanique au jardin d'enfants selon une progression allant du scientifique au ludique. Les grandes lignes géométriques et la précision des détails reflètent l'esthétique des années 1940. L'élément principal en est les massifs de la roseraie. Répartis de chaque côté d'un ensemble de bassins et encadrés d'une double rangée de tilleuls taillés en rideau, ils offrent une perspective sur la façade du lycée Baggio. La seconde réalisation se trouve au lycée horticole de Lomme dont Jacques Marquis trace les jardins thématiques aménagés lors de l'installation du site en 1969. Associant des fonctions décorative et pédagogique, ces deux espaces s'inscrivent encore dans la tradition de l'art des jardins.

[540] Une grande partie, encore en travaux, est encore fermée au public au début des années 1960 (Millon, 1962).

En 1977, Jacques Marquis est invité par le Comité d'Expansion de la métropole Nord lors d'une réunion consacrée à la « politique des espaces verts dans la métropole Nord »[541]. Ce changement de vocabulaire signale l'évolution des objectifs. Ceux-ci ne s'expriment plus en termes d'embellissement, mais en termes hygiéniques (ou environnementaux) et fonctionnels (aménager des espaces adaptés à des usages spécifiques). Les espaces aménagés après guerre, dédiés aux loisirs, se caractérisent par leur « simplicité naturelle ». Le responsable s'efforce de défendre le bilan quantitatif de la municipalité, soulignant qu'« en 1940, on comptait à Lille 69 ha d'espaces verts ; en 1976 on en dénombre 292 ha »[542]. De 1954 à 1960, comme l'a montré Anne Millon (1962), l'investissement de la ville est très régulier. Il porte sur l'aménagement de nombreux squares, de terrains de sports, mais aussi de « boulevards plantés et gazonnés avec terre plein », liés aux transformations de la ville.

Quinze ans plus tard, la ville de Lille poursuit sa politique de création en aménageant le parc des Dondaines et en achetant une grande partie du Bois de Boulogne. D'autres parcs ont été réalisés dans le reste de la métropole : parc urbain à Villeneuve d'Ascq, parc de l'Yser à Tourcoing, parc du Lion à Wattrelos, par exemple. Si ces opérations sont plutôt bien accueillies, elles ne suffisent pas à compenser les motifs d'insatisfaction. Le premier se situe au plan strictement quantitatif. Sur Roubaix, par exemple, la surface d'espaces verts a diminué de moitié en dix ans[543] notamment par lotissement de grandes propriétés. Le déficit persistant et les inégalités territoriales incitent dès cette époque les acteurs invités par le comité d'expansion à réclamer une prise en compte des besoins à l'échelle communautaire dans le cadre d'une « politique globale d'aménagement ». Le second motif d'insatisfaction concerne la qualité des projets et des espaces aménagés. Inversement aux grandes réalisations de la fin du XIX^{e} siècle et du début du XX^{e} siècle, qui avaient fait l'objet de commandes à des architectes paysagistes de renom, les opérations sont réalisées par les services techniques des villes ou confiées à des entrepreneurs de jardins espaces verts.

C'est donc le secteur public qui fait venir les premiers paysagistes à Lille dans la deuxième moitié des années 1960. Nous avons déjà évoqué dans la seconde partie la présence de Pierre Mas, Jean Challet et Christian Rault à l'OREAM-Nord et démontré son importance. Nous avons également décrit le rôle d'expertise joué par Serge Aubépart pour la Ville Nouvelle. Diplômé de la section du paysage en 1970, ce dernier arrive à Lille en 1972 et intègre le bureau des paysages de l'ONF, pour répondre aux sollicitations de l'EPALE. Issue d'une promotion antérieure de la section du paysage, Marie-Claude Gabillard[544] arrive à Lille

[541] Comité d'Expansion de la Métropole Nord, *Politique des espaces verts dans la Métropole Nord*, Compte-rendu de la Réunion du 28 janvier 1977, 43 p.
[542] « La politique des espaces verts dans la ville de Lille », Jacques Marquis, Comité d'Expansion de la Métropole Nord, *opus cité*, 1977, annexe 3.
[543] Précisions apportées par Jean-Michel Dewailly, « Les espaces verts dans la métropole nord », Comité d'Expansion de la Métropole Nord, *opus cité*, 1977, annexe 1.
[544] Source : Marie-Claude Gabillard, entretien du 15 mars 2005.

à peu près à la même époque : elle entre au CETE en 1973. Sorti un peu plus tard de l'école, Hervé Lefort intègre la Délégation régionale à l'architecture et l'environnement (DRAE)[545] où il s'occupe des milieux urbains et périurbains et de la politique des friches.

Très peu de paysagistes exercent en libéral à cette époque. Au moment de la ville nouvelle, l'EPALE fait appel à l'agence Debroux-Delvaux, située à Sebourg (Valenciennois), ainsi qu'à l'agence d'Alain Dépret. Salariée de Bernard Debroux depuis 1965, Christiane Delvaux s'associe avec lui pour fonder la SCP Debroux-Delvaux en 1974. Alain Dépret, architecte-paysagiste diplômé de Gembloux en 1971, s'implante à Villeneuve d'Ascq dans les mêmes années. S'il n'y a pas, *a priori*, davantage de paysagistes libéraux sur la métropole, d'autres s'installent en région. Gilles Noyon, diplômé de l'ESAJ, a créé son agence à Ardres dans le Pas-de-Calais en 1974 et cherche à travailler sur l'ensemble de la région. Les archives de l'EPALE conservent un courrier du 9 avril 1975, dans lequel il propose sa collaboration à l'établissement public (qui n'y répond pas). Ainsi, parler des « paysagistes lillois » n'a pas de sens à cette époque puisque le marché est, bien plus qu'aujourd'hui, régional.

Pendant ces deux décennies, le manque d'architectes paysagistes locaux laisse une large place aux entrepreneurs de jardins espaces verts qui dominent le marché. Ils jouent un rôle prépondérant dans l'aménagement dans espaces verts, y compris pour les programmes de grande ampleur. L'entreprise Masquelier réalise, en 1969, la première tranche du parc de l'Yser à Tourcoing selon des plans dessinés par M. Duprat, architecte paysagiste parisien[546]. Après l'acquisition par la ville d'une parcelle contiguë en 1976, elle est chargée de la conception et de l'aménagement de la seconde tranche. Ajoutant un plan d'eau, créant des reliefs, l'intervention diversifie les ambiances spatiales de l'ensemble du parc. L'entreprise Masquelier intervient à de nombreuses reprises dans la ville nouvelle, mandatée par l'EPALE ; c'est encore elle qui dessine les espaces du parc du Lion à Wattrelos.

1.2. La création d'un milieu professionnel à partir des années 1980

Durant les deux décennies 1970 et 1980, la faiblesse du nombre de professionnels permet de retracer l'historique de chaque arrivée.

Au début des années 1980, trois agences sont créées. **Didier Larue**, né en 1951, fonde son agence à Lille en 1980. Aline Lecoeur, paysagiste diplômée de l'ENSP en 1979, s'installe en 1981 après une première expérience à Fort-de-France comme salariée du service d'urbanisme de la ville. Son activité est orientée dans l'étude de « paysage patrimoniaux ». L'agence **Paysages** est fondée en 1982 par trois paysagistes fraîchement sortis de l'ENSP : François-Xavier Mousquet, Thierry Louf, Philippe Thomas. Les deux premiers sont nés en

[545] La DRAE devient ensuite la Direction régionale de l'environnement (DIREN).
[546] Source : « Les petites boucles vertes », document de la ville de Tourcoing.

1956 et ont été diplômés en 1982. Le troisième, né en 1953, est diplômé de l'ENITH à Angers en 1978, avant d'entrer à l'ENSP. Pour son diplôme en 1980, Philippe Thomas étudie la gestion du paysage côtier entre Calais et Boulogne dans le cadre de « l'opération Grand Site National ». Les deux années suivantes, il est chargé d'études à l'Espace Naturel Régional[547].

> « En 1990, quand l'agence Empreinte est créée, il n'y avait de mémoire à Lille, que trois agences de paysagistes : celle de Didier Larue, Dépret et l'agence Paysages. Toutes tournaient autour de 10 personnes. Jusqu'alors il y avait peu de paysagistes qui sortaient de Versailles, la profession s'est démultipliée dans ces années-là. »[548]

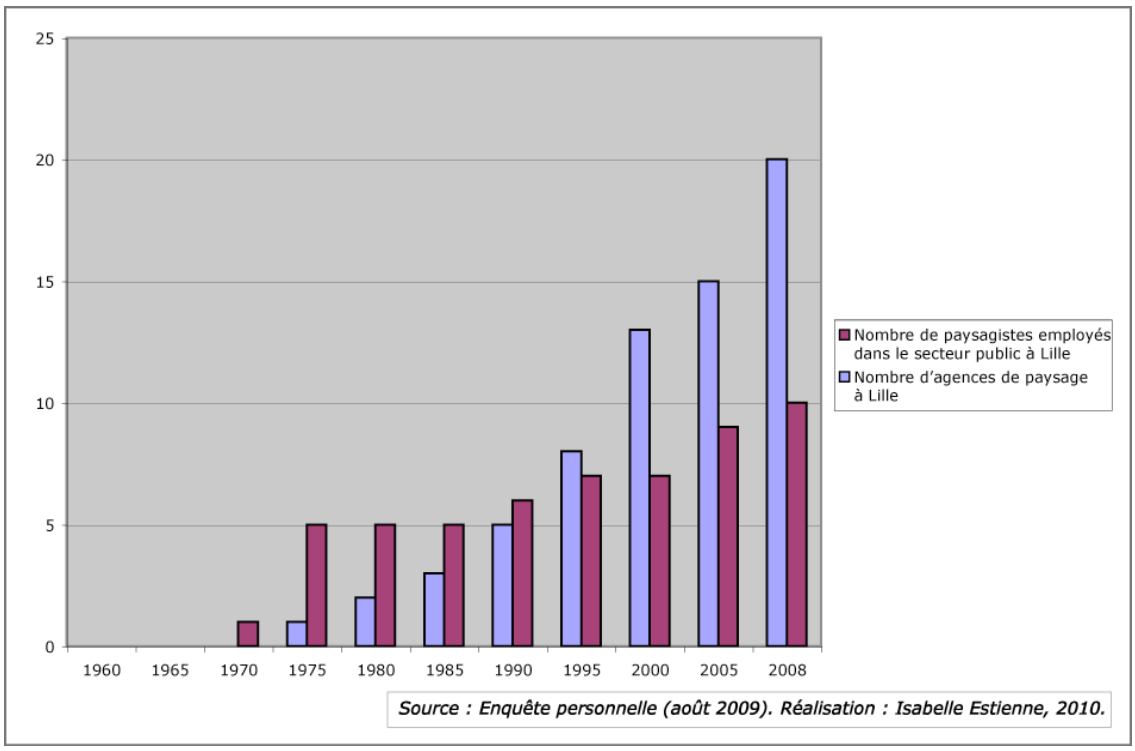

Graphique 4 : Évolution du milieu professionnel dans la métropole lilloise depuis 1960

Il faut attendre **la fin des années 1980** pour que la situation change. Alors que le nombre de paysagistes dans les organismes publics s'était stabilisé à cinq depuis 1975, la reprise des embauches dans ce secteur coïncide avec le développement du secteur libéral.

En **1989**, le Conseil Général du Nord lance, avec l'appui technique du CAUE du Nord, une politique subventionnant des études en faveur de l'amélioration du cadre de vie (le **FACV**). La mesure, que nous détaillerons dans le chapitre suivant, vise les petites communes rurales qui ne disposent pas de services techniques suffisamment étoffés pour réfléchir de façon globale à la transformation des espaces publics et du paysage urbain. Axel Venacque,

[547] Il est encadré par Jacques Sgard, Jean Challet est président de jury. Source : Philippe Thomas, *Curriculum Vitae* et entretien, 16 février 2010.
[548] Source : Sylvain Flipo, entretien du 17 août 2005.

qui travaille au CAUE de 1986 à 1991 pour l'organisation d'expositions et la préparation de publications, donne une aide ponctuelle aux chargés d'études sur des missions de conseil aux élus. Salarié du CAUE de 1988 à 1990, le paysagiste Éric Berlin apporte des compétences utiles à l'équipe. Anne Braquet (paysagiste diplômée de l'ENSP en 1988) entre au CAUE en 1989.

En 1990, la création de l'agence Empreinte lance le développement réel **du secteur libéral.** Au milieu des années 1990, le nombre d'agences de paysage dépasse pour la première fois le nombre de paysagistes du secteur public. Il continue de croître depuis de façon constante. En vingt ans, le nombre d'agences, qui s'était maintenu en dessous de cinq depuis 1970, a été multiplié par quatre : on atteint aujourd'hui le seuil des vingt agences.

Après l'agence Empreinte, fondée par Sylvain Flipo et Éric Berlin en 1990, un bureau d'études et spécialisé dans les études environnementales, « Paysage et Environnement », est créé en 1991 par Jess Windels. Devenu en 2002 « Opus environnement », il est implanté des deux côtés de la frontière. Denis Delbaere et Katia Émerand, diplômés de l'ENSP en 1993, ouvrent la Société Civile de paysage Delbaere-Émerand en 1994 à Roubaix ; le partage de leurs locaux avec deux architectes, Xavier Bouffart et Jean-Luc Lerclercq, leur offre l'occasion de mener quelques études à dimension pluridisciplinaire. Fabienne Fendrich, arrivée à Lille en 1994 pour enseigner à l'école d'architecture, y fonde son agence. Pascale Gaucher et Nico Bouts, diplômés de l'ENSP en 1988 et 1989, créent l'agence Nord Sud Paysages en 1996. Fabian Servais, architecte-paysagiste diplômé de Gembloux en 1995, implante l'Atelier Nervures à Tourcoing en novembre 1998.

Parmi les agences apparues ces dix dernières années, plusieurs émanent d'anciens salariés d'agences lilloises. Mireille Bigo, qui s'installe à Hellemmes en 1999, a passé sept années chez Didier Larue. Emmanuel Miesch, autre ancien salarié de l'agence de Didier Larue, lance en 2003 à Tourcoing le bureau d'étude EMa, regroupant des paysagistes, une architecte et un géographe urbaniste. Axel Venacque et Céline Leblanc quittent l'agence Empreinte en 2004 pour fonder une autre agence pluridisciplinaire. Le premier est architecte, la seconde paysagiste a suivi une formation plus technique en trois ans à Bruxelles. En août 2005, Hervé Laurendeau, ancien de l'agence Paysages, lance la société Pergame à Roubaix.

Depuis 2006, le mouvement de création s'accélère sur la métropole. Après l'apparition de PICT à Roubaix (gérée par Philippe Frémaux) et d'« Autrement dit » à Lille (dirigée par Antoine Deleval), en 2006, trois agences sont créées à Lille l'année suivante : l'agence ACWA par Claudine Armbruster et Anthony Willot ; l'agence Emmanuel Devillers ; l'atelier les2Cyclopes, par Étienne Panien et Marion Dutoit qui a déménagé depuis au Havre. L'année suivante, on assiste à deux autres créations sur la métropole. L'atelier Altern réunit deux jeunes paysagistes formés à l'école du paysage de Blois, Aurélien Zola et Sylvain

Morin ; l'agence Canopée à Tourcoing en regroupe trois autres, Julien Brebion, Pierre-Yves Daveloose et Gérald Mikolajczak, qui annoncent s'orienter vers la clientèle privée.

Parallèlement, des agences se sont fermées, comme celles de Fabienne Fendrich et Katia Émerand. L'agence d'Alain Dépret a été reprise par deux de ses associés après son départ en retraite et se nomme désormais Urba Folia. D'autres se sont réorganisées. Didier Larue s'est associé avec Julio Da Silva pour former en 2006 l'atelier LD dont le siège lyonnais dispose d'une antenne à Lille et d'une autre à Rouen.

Dans le secteur public, si l'agence d'urbanisme de Lille ne dispose toujours pas de paysagiste au sein de son équipe, d'autres organismes et collectivités publiques ont créé des postes. Après Anne Braquet en 1989, le CAUE du Nord a recruté Jean-Marc Le Moing en 1993 ; tous deux sont diplômés de Versailles. Sortie de l'ENITHP d'Angers en 2001, Emma Marliangeas est embauchée la même année à la communauté urbaine de Lille ; David Fleury, un autre paysagiste issu de la même école, l'y a rejoint en 2006. De même, le CETE Nord-Picardie dispose d'un poste de paysagiste depuis 2001. Occupé par Élise Soufflet (diplômée ENSHAP d'Angers), puis par Valérie Brillaud (diplômée de l'ENSP) de 2005 à 2009, il fait actuellement l'objet d'un recrutement. On trouve une paysagiste à la direction des parcs et jardins de la ville de Roubaix et quatre autres à la ville de Lille : deux au service d'urbanisme, deux autres au service des parcs et jardins (dont sa directrice). En choisissant deux diplômés de Blois, un paysagiste DPLG de Versailles et un ingénieur paysagiste diplômée d'Angers, les recrutements lillois ont favorisé la diversité des origines[549]. Enfin, certains bureaux d'études d'urbanistes intègrent des paysagistes.

Ainsi, on peut désormais distinguer les **« paysagistes lillois »** de ceux dont les agences se situent dans l'aire urbaine (comme celle d'Odile Guerrier à Bruay-la-Bussière) ou dans l'ensemble de la région Nord-Pas-de-Calais – comme celles de Gilles Noyon et Henri Tesson déjà citées, mais aussi Phytec, créée en 1990 à Bailleul et devenue Bocage en 1992 ou encore l'agence de Sylvaine Duval à Valenciennes. La région Nord-Pas-de-Calais compte désormais une petite vingtaine d'agences de paysagistes hors métropole lilloise (c'est-à-dire autant que la métropole). Certains secteurs, comme le Dunkerquois, en sont encore dépourvus.

2. Origines et parcours

Longtemps seules écoles disponibles, l'ENSP de Versailles et l'institut de Gembloux constituent logiquement les formations quasi-exclusives des paysagistes lillois jusqu'à la fin des années 1980. Elles sont encore actuellement les formations majoritaires chez les gérants

[549] Source : Marc Panien, entretien du 16 octobre 2009.

des agences. L'éventail des écoles s'élargissant, celui des diplômes rencontrés dans le milieu lillois s'est bien diversifié.

On trouve ainsi quelques paysagistes diplômés de l'ESAJ, des ingénieurs paysagistes issus de l'école nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois et même quelques ingénieurs paysagistes diplômés de l'école suisse de Lullier. Les diplômés de l'École nationale de l'horticulture et du paysage d'Angers exercent dans le secteur public (Emma Marliangeas à LMCU), mais aussi comme salariés d'agences ayant une forte dimension urbaine ou environnementale. Caroline Delmarle a notamment travaillé pour le bureau d'études Airèle spécialisé dans le secteur du développement durable des territoires, elle avait travaillé auparavant au sein de plusieurs CAUE, pour le PNR Scarpe-Escaut et agences de paysage. Avec la sortie des premiers paysagistes diplômés de l'ENSAP Lille, la situation risque d'évoluer encore. Il sera intéressant d'observer le parcours de ces jeunes professionnels que leur formation a davantage armé pour affronter les situations caractéristiques de la région et les problématiques : densité urbaine, renouvellement urbain, transformation des territoires post-industriels, notamment.

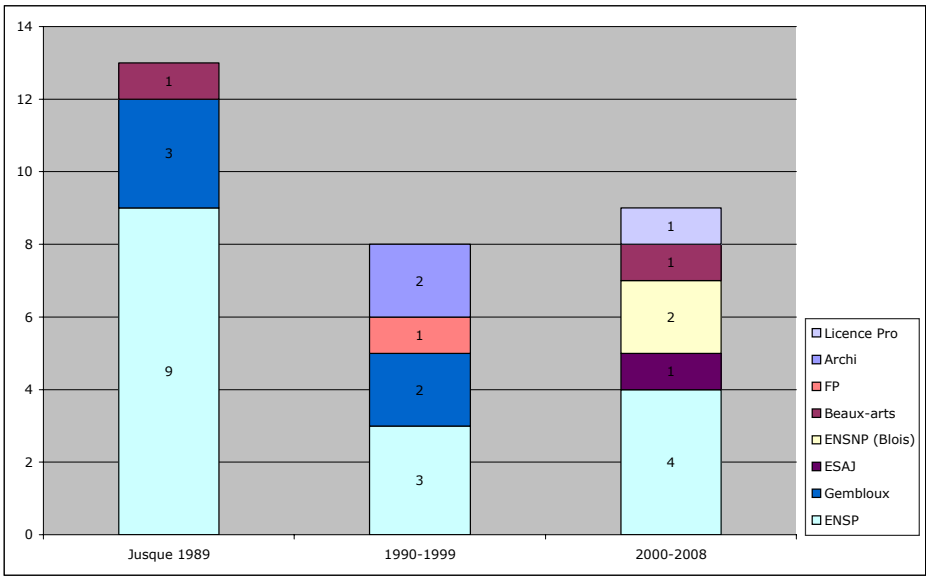

Graphique 5: Répartition des formations des paysagistes lillois gérants d'agence selon la décennie d'obtention du diplôme. Source : enquête personnelle 2009.

Selon les périodes, on peut distinguer plusieurs types de parcours professionnels qui illustrent les phénomènes observés par Françoise Dubost (1983) dans le reste du pays. Quelques professionnels locaux passent au cours des années 1960 d'une pratique d'entrepreneurs de jardins espaces verts à une pratique de paysagiste concepteur (également dénommé « paysagiste-conseil » faute de pouvoir utiliser le titre d'architecte-paysagiste). D'autres, formés à la section du paysage durant la même période, ont choisi s'inscrire à l'institut d'urbanisme pour compléter leur formation initiale et disposer d'une double

compétence. À partir de 1980, le diplôme de paysagiste DPLG, délivré à l'ENSP de Versailles, est l'une des deux formations qui dominent le marché régional. L'autre est le diplôme d'architecte-paysagiste délivré en Belgique à l'institut horticole de Gembloux. Depuis, la diversité des parcours témoigne de la diversification des formations elle-même issue de la diversité d'un métier construit autour plusieurs composantes. Source de richesse, cette diversité est aussi à l'origine des difficultés de la profession à se doter d'une organisation efficace.

2.1. Entrepreneurs devenus paysagistes et paysagistes formés à l'urbanisme

Le parcours de **Bernard Debroux et Christiane Delvaux** illustre bien le passage d'une génération **d'entrepreneurs** aux premiers paysagistes-concepteurs. Bernard Debroux débute son activité en tant qu'entrepreneur de « jardins espaces verts » ; implanté en métropole, il aménage essentiellement des jardins privés pour la grande bourgeoisie lilloise[550]. Issu d'un milieu ouvrier, il souhaite faire évoluer son activité pour mettre son savoir-faire au service du plus grand nombre. Une rencontre avec le directeur d'une société d'HLM du Valenciennois est décisive. Il déménage ses bureaux à Sebourg et étoffe son équipe pour disposer d'autres compétences. Christiane Delvaux, qui sort de l'école des Beaux-arts de Valenciennes, est embauchée en 1965. Elle apprend le métier à son contact de 1965 à 1974.

Pendant cette période, l'agence Debroux conçoit essentiellement des espaces extérieurs de résidences HLM. Sans aucun contact avec l'architecte, leur intervention se situe au moment où les habitants entrent dans leur logement. Il s'agit d'améliorer l'aménagement des abords malmenés par les terrassements, pour offrir un cadre de vie agréable, en prenant pour modèle des opérations réalisées en Belgique. Les conditions imposées par la maîtrise d'ouvrage correspondent donc à celles dans lesquelles les entrepreneurs de jardins espaces verts intervenaient. Néanmoins, l'agence obtient alors des missions complètes, allant jusqu'au dossier de consultation d'entreprises et au suivi du chantier, et dispose de budgets suffisamment larges pour réaliser un travail qualitatif. Il n'est pas rare alors d'utiliser, comme en commande privée, de la pierre bleue pour les seuils d'entrée, ce qui n'a plus été possible ensuite dans le Valenciennois.

La fondation de la **SCP Debroux-Delvaux** en **1974** correspond à un moment où la commande évolue fortement par **élargissement de la commande publique**. L'augmentation de la demande est liée en grande part à l'aménagement de la Ville Nouvelle (aménagement du forum Vert, du quartier du Château, du secteur nord de la Cousinerie, par exemple), mais aussi, au développement de programmes de grands parcs (parc de l'Aunelle à Quiévrechain, 1983) et aux premières requalifications de friches et de cités minières (Quiévrechain, Douchy-

[550] Source : Christiane Delvaux, entretien du 7 septembre 2009.

les-Mines…), menées à la suite des premières études initiées notamment par l'OREAM-Nord, sur la reconversion du bassin minier. Dès la fin des années 1980, le traitement des friches engage l'agence dans une démarche plus environnementale. En 1989, l'agence s'associe avec Michel Radoux de la Fondation universitaire luxembourgeoise pour concevoir un premier projet de station de lagunage naturel. Aménagée sur le sommet du terril de Germignies, elle est destinée à traiter les eaux usées urbaines de la commune de Lallaing.

Le parcours de Marie-Claude Gabillard est symbolique d'une **première génération de paysagistes diplômés**. Formée à l'ENSH dans les années 1966/1967, elle se remémore l'arrivée de Bernard Lassus dans l'équipe enseignante comme une ouverture à la dimension « sensible ». À la suite de Jacques Sgard et comme d'autres étudiants de l'époque, elle a suivi les cours de **l'Institut d'Urbanisme de Paris** tout en collaborant à mi-temps à la revue *Espaces verts*, où Jacques Simon l'avait chargée d'une partie de la mise en forme. Après avoir travaillé de 1970 à 1973 pour l'OTH (espaces verts des grands ensembles) sur Paris, elle intègre le CETE du Nord où elle participe, par exemple, à des opérations de redéfinition d'espaces publics, initiées par la politique « Habitat Vie Sociale » de 1975. Entrée à la Délégation régionale à l'architecture et à l'environnement (DRAE)[551], devenue en 1991 la Direction régionale de l'environnement (DIREN), elle y consacre le reste de sa carrière aux milieux naturels.

Comme elle, Christian Rault complète son diplôme de paysagiste (obtenu à l'école de Gembloux en 1968) par une formation à **l'Institut d'urbanisme** de Paris-Dauphine. Après un service militaire comme coopérant technique auprès de l'agence d'urbanisme du Grand Alger, il effectue, à son retour en métropole, un remplacement au CETE-Aquitaine où il rencontre le paysagiste Michel Citerne : celui-ci le met en contact avec Jean Challet qui l'embauche à l'OREAM-Nord en juillet 1974. Après la dissolution de l'OREAM au début des années 1980, Christian Rault entre au Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR), quittant progressivement le domaine du paysage pour se consacrer entièrement au champ de l'aménagement. Il s'est, par exemple, occupé de la politique de la ville ou de l'ANRU[552].

2.2. Une grande diversité de parcours individuels

Plusieurs paysagistes ont **commencé par des études en architecture**, menées ou non jusqu'à leur terme, avant de suivre une formation de paysagiste ou de développer une pratique de paysagiste. Diplômé de l'ENSP en 1984, Didier Larue a auparavant suivi des études d'architecture à Lille. De même, Denis Delbaere a validé deux années d'étude d'architecture à Lille avant d'intégrer l'ENSP de Versailles. Architecte DPLG, Fabienne Fendrich a, dès son

[551] La DRAE du Nord a, par exemple, réalisé en 1975 une Étude d'environnement, pour le SDAU de Berck-le Touquet, Côte d'opale centre.
[552] Source : Christian Rault, entretien du 10 octobre 2006 et séminaire OREAM du 9 novembre 2006.

travail de fin d'études, une sensibilité paysagère qui la conduit à travailler ensuite pour Gilles Clément. Elle complète cette formation initiale par un DEA précisément consacré à l'œuvre d'un « architecte, créateur de paysages », Jacques Gréber.

D'autres, au contraire, et quelles que soient les générations, ont commencé par **des formations techniques** (le plus souvent courtes), en horticulture, botanique ou agronomie : BTS d'horticulture pour Thierry Louf ou Sylvain Flipo ; diplôme de technicien supérieur en aménagement paysager pour Claudine Armbruster et Anthony Willot. Avant d'entrer à l'ENSP, Philippe Thomas obtient un diplôme d'ingénieur à l'ENITH d'Angers.

Certains, enfin, ont **des parcours plus ou moins complexes** associant des formations et/ou des expériences dans des domaines divers. François-Xavier Mousquet acquiert un DEUG de biologie à Lille 1 avant d'intégrer l'ENSP. Didier Larue commence également par des études universitaires en biologie-géologie, poursuit par des études d'architecture avant d'entrer à Versailles. Thierry Louf suit un parcours inverse : il arrive à Versailles après une année d'architecture à l'école Saint-Luc de Tournai. Éric Berlin est chargé de mission au CAUE du Nord de 1988 à 1990. Quelques paysagistes ont des formations initiales ou complémentaires en arts plastiques. C'est le cas de Mireille Bigo, de Pascale Gaucher et de Gérald Mikolajczak, l'un des trois fondateurs de l'agence Canopée.

D'autres parcours de paysagistes sont plus ou moins liés à la **formation professionnelle.** Ainsi, Henri Tesson débute en réalisant des études de cartographie à l'agence de l'eau Artois-Picardie (1968-1972), poursuit son expérience au CETE où il mène des études d'impact (1973-1976), puis à l'EPALE (de 1977 à 1979) avec des études d'urbanisme, et, enfin, à l'agence de paysagistes Debroux-Delvaux (1980-1982) ; il fonde sa propre agence à Douai en 1982. Mais les situations ne sont pas toutes aussi caractéristiques. Après son BTS horticole à Genech, Sylvain Flipo a travaillé une année comme technicien dans l'agence de Didier Larue avant d'entrer à l'ENSP en 1983 ; il réintègre l'agence Larue une fois diplômé en 1987, avant de fonder l'agence Empreinte en 1990.

Les paysagistes nés entre le milieu des années 1960 et le milieu des années 1970 ont mis plus de temps à s'installer en libéral que leurs aînés. Alors que **les agences du début des années 1980 ont été créées par de jeunes diplômés**, les agences créées plus récemment le sont par des paysagistes ayant travaillé une dizaine d'années comme collaborateurs d'agence.

Certains sont issus **des agences lilloises ou régionales**. Céline Leblanc et Axel Venacque ont travaillé une dizaine d'années chez Empreinte avant de fonder leur agence ; c'est aussi le cas d'Hervé Laurendeau, fondateur de l'agence Pergame et ancien salarié de l'agence Paysages, ou d'Emmanuel Devillers qui travaille plusieurs années chez Henri Tesson avant de prendre son indépendance. La formation de ces salariés au sein des « agences mères » explique les temps de latence à l'origine des créations par vagues successives.

D'autres sont passés par des agences reconnues **à l'échelle nationale ou internationale**. À la sortie de l'ENSP, Sylvain Flipo a travaillé chez Alexandre Chemetoff avant de revenir sur Lille et d'intégrer l'agence Didier Larue. Éric Berlin a travaillé chez API ; un an après son diplôme, en 1984, il a participé à l'élaboration du jardin de la Rose des Vents à Bali, conçu par Gilles Clément. Fabienne Fendrich et Denis Delbaere ont également travaillé chez Gilles Clément, le deuxième pour le concours du jardin des Tuileries. De 1982 à 1984, Mireille Bigo a travaillé dans l'agence de Jean-Claude Hardy, avant d'assurer, sous sa direction, le suivi du chantier du parc de la Villette jusqu'en 1989. Caroline Bigot a passé cinq années à Latitude Nord, l'agence de Gilles Vexlard ; Anthony Willot et Claudine Armbruster ont travaillé chez Ilex à Lyon, au début des années 2000. Entre 1989 et 1996, Pascale Gaucher et Nico Bouts ont débuté leur vie professionnelle aux Pays-Bas au sein d'agences de paysage et d'urbanisme : West 8 à Rotterdam, par exemple.

D'autres, plus rares, ont derrière eux **une première création d'agence**. Denis Delbaere crée l'Interlieu en 1997, après trois années d'association avec Katia Émerand. L'|atelier|b|, lancé à Roubaix en 2000 par Caroline Bigot, fait suite à l'agence Aubel & Bigot, fondée en 1995 à Paris avec la paysagiste Catherine Aubel.

Nombreux sont ceux qui exercent une **activité complémentaire** en tant que paysagiste conseil de l'État ou comme enseignant au sein des formations parisiennes ou lilloises. Éric Berlin, Sylvain Flipo, Pascale Gaucher, Hervé Laurendeau, Aline Lecoeur, Thierry Louf, Philippe Thomas, sont paysagistes-conseil de l'État auprès des DDE ; Caroline Bigot et Aline Lecoeur auprès des DIREN. Denis Delbaere est enseignant titulaire à l'ENSAP Lille ; Éric Berlin, Caroline Bigot, Sylvain Flipo, Pascale Gaucher, François-Xavier Mousquet et Philippe Thomas sont vacataires à l'ENSAP Lille ; Éric Berlin est vacataire à l'ENSP de Versailles ; d'autres interviennent à Paris.

Certains libéraux font le choix **de se réorienter**. Fabienne Fendrich a fermé son agence pour se consacrer entièrement à l'enseignement lorsqu'elle a quitté l'ENSAP Lille pour l'ENSA de Rouen dont elle est devenue directrice au printemps 2009. Katia Émerand a fait de même à la fin des années 1990 : délaissant le nord pour le sud de la France, elle a aussi abandonné l'activité libérale pour le secteur public. Se présentant désormais comme urbaniste, elle est directrice-adjointe de l'agence d'urbanisme Atlantique & Pyrénées à Bayonne.

3. Taille, structure et organisation des agences

Selon un modèle mis en évidence au niveau national par Anne Demerlé-Got pour les dernières générations de paysagistes français (Racine, 2002 : 344), les agences lilloises ne sont pas des grosses structures. Les plus anciennes d'entre elles sont les plus importantes et emploient une petite dizaine de salariés. Paysages, par exemple, emploie huit salariés.

Empreinte est une équipe d'une dizaine de personnes, paysagistes, architectes et urbanistes ; elle est dirigée par trois associés, paysagistes DPLG.

La grande majorité des agences lilloises a moins de quinze années d'existence et fonctionne avec entre quatre et six personnes. C'est le cas de l'atelier Nervures, à Tourcoing (créé en 1998) ou de l'agence Leblanc-Venacque (créée en 2004) qui comprend les deux gérants et trois autres personnes salariées. L'agence EMa, autre agence tourquennoise plus récente (créée en 2003), rassemble six dont trois paysagistes. À l'|atelier|b| (créé en 2000), Caroline Bigot embauche de deux à quatre salariés, en fonction de sa charge de travail ; l'agence Nord Sud fonctionne actuellement avec une équipe de quatre personnes (deux fondateurs et deux salariés). Si l'atelier LD regroupe une vingtaine de personnes, le site lillois n'en compte que trois : une paysagiste formée à Gembloux, une assistante paysagiste et une assistante administrative.

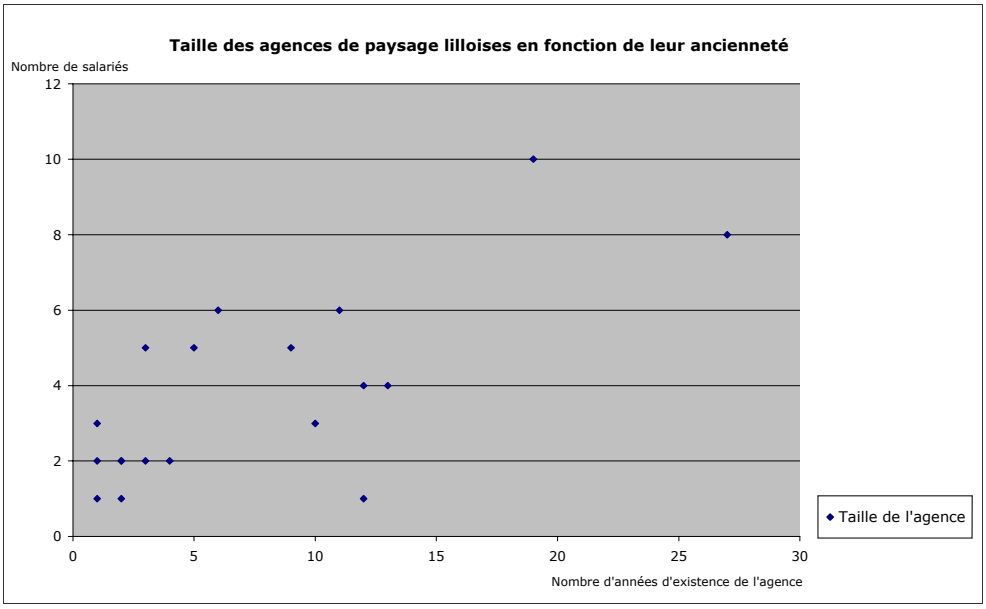

Graphique 6: Nombre de salariés (y compris les gérants) des agences de paysage lilloises en fonction de leur ancienneté. Source : enquête personnelle 2009.

Plusieurs agences récentes se sont créées autour de tandems (comme Pergame, ACWA et Altern) ou de trios (Canopée, fondé en 2008) qui auront sans doute vocation à s'étoffer au fil du développement. Quelques paysagistes travaillent seuls.

Les équipes se constituent par affinité ou par complémentarité des parcours et des compétences acquises, des approches, des échelles de travail. Si les deux jeunes paysagistes qui ont fondé l'atelier Altern sont tous les deux issus de la même promotion de l'école Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage de Blois, la lecture de leur CV et de leur dossier de références montre bien cette complémentarité. Sylvain Morin s'est plutôt orienté vers le grand paysage (en travaillant chez Claude Chazelle, paysagiste à Clermont-Ferrand) et

l'urbanisme : il a suivi une formation complémentaire à l'école d'architecture de Paris Belleville. Le parcours d'Aurélien Zoia l'a, au contraire, conduit à privilégier l'échelle des jardins privés et le design de mobilier extérieur, domaines découverts aux États-Unis.

La majorité des agences annonce aborder conjointement **les domaines du paysage et de l'urbanisme.** C'est le cas de l'|atelier|b| et de Nord Sud paysage et urbanisme, par exemple. Afin de disposer des compétences nécessaires à ce double objectif, certaines font le choix d'intégrer des architectes ou des urbanistes. L'agence Nord Sud emploie depuis 2006 une jeune architecte ayant un Master d'urbanisme ainsi qu'un paysagiste DPLG. Afin de palier le manque de jeunes paysagistes, et pour disposer d'approches spatiales complémentaires, l'agence Empreinte a intégré des collaborateurs architectes ou des stagiaires étudiants en architecture, alors que les fondateurs et gérants sont tous paysagistes DPLG. On trouve actuellement une architecte parmi les dix salariés d'Empreinte : diplômée de l'ENSAP Lille en 2006, elle a été auparavant chargée de projet à l'agence Nord Sud de 2004 à 2006.

De ce point de vue, l'expérience d'Axel Venacque est exemplaire. Architecte DPLG ayant eu une formation initiale en génie civil, il a travaillé dix ans chez Empreinte, essentiellement sur le dossier du parc Matisse, se situant ainsi à « l'interface » des métiers[553]. Sur ce site particulièrement complexe, comprenant de multiples réseaux enterrés et dont le périmètre a longtemps fluctué, il a servi « d'interprète » entre les paysagistes maîtres d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage et les entreprises. Le tandem qu'il forme aujourd'hui avec Céline Leblanc date de la phase de DCE (Dossier de consultation d'entreprises) de Matisse : la paysagiste entre dans l'agence pour apporter des compétences techniques indispensables au dessin du plan de plantation et à sa mise en œuvre.

Comment se passe leur collaboration ? Le choix des végétaux et le suivi du chantier sont assurés en commun, ce qui offre pour Axel Vénacque des temps de découvertes et d'apprentissage du métier de paysagiste. Les deux concepteurs ont cherché à développer au sein de leur agence, une approche du paysage fondée sur le dialogue entre les points de vue. Leur démarche conceptuelle s'efforce de s'enrichir de leurs différences en s'imposant de mener les projets ensemble, au moins au démarrage : ils vont découvrir les sites ensembles et en discutent ensuite. La richesse de leur diagnostic repose sur ces échanges initiaux, facilités par le partage de leurs vocabulaires techniques et d'un « bagage » de références communes constitué au sein d'Empreinte.

À l'exemple de l'agence Leblanc-Venacque, une autre agence intègre aujourd'hui un architecte parmi ses fondateurs : l'agence EMa. Intitulée agence de « paysage et urbanisme environnemental », elle s'inscrit ainsi en filiation directe avec l'esprit de l'agence Didier Larue où son fondateur a travaillé une douzaine d'années. L'atelier LD se présente en effet en

[553] Source : Axel Venacque et Céline Leblanc, entretien du 17 juillet 2006.

tant que spécialiste de « Paysage, urbanisme et techniques environnementales » ; il n'intègre cependant pas d'architecte, mais deux urbanistes, un ingénieur en VRD et un technicien spécialisé dans ce domaine[554]. De même, l'agence de Philippe Thomas comprend trois paysagistes (deux DPLG, le troisième formé à Gembloux), ainsi qu'un urbaniste.

Les **structures juridiques** les plus courantes sont la SARL et l'exercice libéral. L'agence Paysages se distingue par son statut de société coopérative ouvrière de production (Scop) ; ce choix « reflète une conception participative de l'aménagement du territoire »[555].

Quelle est la place de **l'informatique** dans les agences ? Selon Anne Demerlé-Got (Racine, 2002 : 344) citant Sylvain Flipo, son utilisation serait toujours « subordonnée au dessin à la main, "ne serait-ce que pour le plaisir qui doit transparaître dans le projet" ». De fait, la place accordée à l'apprentissage du dessin par rapport au maniement de l'outil informatique dans l'enseignement dispensé à l'ENSAP Lille a fait débat lors de la préparation des contenus pédagogiques. Mais, depuis 2002, l'évolution des pratiques s'est accélérée. Les agences qui se créent actuellement ont intégré cette dimension. Huit agences disposent de sites internet, trois autres ont un site en cours d'élaboration. Ces agences précisent souvent sur leurs sites ou dans leurs dossiers de référence la liste des moyens matériels et informatiques dont elles disposent : l'utilisation de l'informatique, dans la mesure où elle est plus récente en paysage qu'en architecture et pas encore systématique, est encore un atout à valoriser auprès des clients.

La **renommée nationale** des agences lilloises est très dépendante de leur participation à des concours et des projets d'envergure menés souvent en partenariat avec d'autres équipes de concepteurs : c'est à l'occasion de ces projets que leur travail est évoqué dans les articles des revues spécialisées. Le book de l'agence Paysages se termine sur une liste d'une trentaine de publications, essentiellement des articles publiés dans les revues de paysage (*P+A*, *Pages Paysages*, *La feuille du paysage*, *Carnet de vues*, *Paysage Actualités*, *Topos*, *Landscape architecture*…), d'urbanisme (*Urbanisme*, *Métropolis*, *Traits Urbains*) et d'architecture (*AMC*, *le Moniteur*). La plupart s'intéresse aux projets conçus lors de concours (parc de La Villette, parc Roi Baudouin de Bruxelles) ou aux projets primés (Trophée du paysage pour le terril de Wattrelos en 1989, prix européen du paysage pour le lagunage d'Harnes en 2006).

Le même phénomène s'observe chez d'autres agences comme Empreinte ou l'|atelier|b|. Pour Empreinte, les quatre articles référencés dans ArchiRès (*Le Moniteur*, n°4786, 1995 ; *La feuille du paysage*, n°31, 1996 et n°27, 1995 ; *Pages Paysages*, n°6, 1996) se rapportent au parc Matisse et au concours remporté en 1992 pour le réaménagement du centre ville d'Abbeville. Caroline Bigot est citée à propos du concours pour le parc des Hauts de Rouen (*AMC*, n°173, 2007), de sa participation au concours du Louvre Lens en association

[554] Voir le site de l'atelier LD : http://www.atelierld.com/
[555] Source : notice du fonds déposé par l'agence au CAMT (http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/camt/)

avec Jérôme De Alzua (*AMC*, n°156, 2005), ou de l'opération Vernon les Valmeux, pour laquelle elle a reçu le grand prix d'architecture et d'urbanisme Auguste Perret en 2004 et le prix spécial des trophées de l'aménagement urbain en 2003 (*Le Moniteur*, 2004). Le travail des agences nordiques n'est pas encore suffisamment reconnu pour être présenté dans les travaux monographiques récents (Racine, 2002 ; Chien, 2007).

Synthèse de la section 2

Avant 1980, les quelques paysagistes présents dans la métropole lilloise exercent au sein de la maîtrise d'ouvrage publique (OREAM-Nord, EPALE, ONF, DRAE) ; il n'existe alors qu'une seule agence libérale, l'agence Dépret. Trois autres agences sont créées à Lille au début des années 1980 (Paysages, Didier Larue, Aline Lecoeur). Cet embryon de milieu professionnel s'étoffe à partir de la fin des années 1980. La création de nouveaux postes et l'embauche de stagiaires dans le secteur public précèdent le développement du secteur libéral : la création de l'agence Empreinte en 1990 inaugure une phase d'implantation ininterrompue qui tend à s'accélérer ces dernières années.

Parallèlement à cette augmentation, les profils et les parcours se diversifient. Les formations majoritaires jusque les années 1980 sont celles de l'ENSP et de Gembloux alors que toutes les écoles sont désormais représentées. Les délais de salariat avant l'installation en libéral qui s'étaient allongés dans les années 1990 tendent à se raccourcir aujourd'hui. Les agences les plus anciennes sont aussi les structures les plus développées ; les autres cabinets sont de taille très modeste. Alors que la plupart des agences annoncent aborder conjointement le paysage et l'urbanisme, tout en développant une attention à l'écologie, nous constatons néanmoins un degré de spécialisation : certaines abordent le grand paysage, d'autres non ; les agences des années 1990 sont plus à l'aise en aménagement urbain ; celles des années 2000 redécouvrent les jardins. Ces différences traduisent les évolutions du débat professionnel et de la formation, mais elles résultent aussi des politiques publiques qui soutiennent la commande.

Section 3 : L'évolution des pratiques au sein des agences lilloises : études de cas

Nous avons vu dans la deuxième partie combien l'activité des paysagistes a été dépendante de la commande de l'État dans les années 1970. La situation évolue-t-elle dans la décennie suivante ? Comment caractériser les jeunes agences lilloises ?

Plusieurs agences lilloises nous serviront d'exemples pour cette analyse. Les deux premières datent de 1982 et 1990 et les documents confiés donnent un aperçu des trajectoires professionnelles. Pour l'agence Paysages, nous disposons du book de l'agence et des CV de deux des fondateurs, Thierry Louf et François-Xavier Mousquet. Pour l'agence Empreinte, les entretiens réalisés avec chacun des fondateurs s'ajoutent au « dossier de références »[556] : Sylvain Flipo en août 2005, Éric Berlin en mars 2006 à propos de la genèse du parc Matisse. Ces données ont été complétées pour les études FACV par la consultation de la base de données des CAUE[557] et notamment celle du CAUE du Nord[558]. D'autres études de cas complètent cette approche pour la période plus récente : l'agence Nord Sud Paysages et urbanisme, fondée en 1996 ; l'|atelier|b| fondé en 2000. L'analyse se fonde toujours sur les dossiers de références.

Le book de l'agence Paysages et le dossier de références de l'agence Empreinte sont organisés en grandes rubriques. D'un document à l'autre, les catégories de projets sont relativement voisines et certaines rubriques sont communes : les catégories « infrastructures » ou « requalification de friches », par exemple. D'autres recouvrent des contenus très proches sous des noms différents : rubriques « réhabilitation de quartiers existants » (Paysages) et « requalification d'espaces collectifs » (Empreinte), notamment. D'autres encore sont propres à l'agence Paysages : « projets environnementaux », « plans d'eau, rivières et canaux ».

D'une agence à l'autre, le principe d'organisation est fondamentalement différent. L'agence Paysages distingue deux catégories principales d'activités (les études de territoires et les projets), tandis que l'agence Empreinte différencie pour chacun des types de projets les études et participations à des concours et, d'autre part, les opérations ayant donné lieu à réalisation. Cette distinction importante est la principale limite à cette comparaison des deux documents. Par ailleurs, l'analyse repose uniquement sur le nombre de références citées, son évolution quantitative et qualitative dans le temps. Il faudrait compléter cette approche, en tenant compte du temps consacré à chaque dossier (nombre de mois ou d'années de réalisation et de suivi par exemple) ou de son enveloppe financière. Les indications fournies donnent néanmoins un aperçu plus précis de l'activité des paysagistes lillois.

[556] Dossier disponible en ligne sur le site de l'agence : http://www.empreinte-paysage.fr/references/references.pdf
[557] Base de données des CAUE : http://www.archi.fr/docaue/bdd/index.php
[558] Base de données du CAUE du Nord : http://www.archi.fr/docaue/bdd/index.php?database=CAUE59

1. Une agence créée au début des années 1980 : l'agence Paysages

L'analyse du book montre que l'activité de Paysages ne prend de l'ampleur qu'au début des années 1990. Ce délai de huit ans est sans doute lié au contexte peu favorable.

Entre **1982 et 1990**, les principaux projets sont quasi-tous **des parcs et jardins** : projet pour le concours du parc de la Villette (mention spéciale du jury en 1983) ; parc Roi Baudouin de Bruxelles (1984-1986) ; parc renaissance du château de Kerjean en Bretagne (plusieurs tranches de travaux depuis 1988) ; jardins de Reuilly à Paris 12^{e} (1989-1992). D'autres projets locaux relèvent de la même catégorie : le parc de l'ancienne abbaye de Liessies (1987) et la base de loisirs de Willems (1987-1989). D'une part, nous avons vu (partie I) que les parcs et jardins ont toujours constitué pour les paysagistes français une solution de repli en cas de baisse des commandes publiques ; d'autre part, nous savons qu'un vaste mouvement de redécouverte et de restauration des jardins historiques a été entrepris en France avec de nombreuses publications théoriques sur ce thème au début des années 1990.

Les parcs et jardins ne correspondent pas à l'image que l'agence veut se donner, celle d'une « compétence particulière en friches industrielles et en écologie »[559], liée au passé industriel de la région. Ces projets initiaux ont pourtant marqué son activité : quinze figurent sous la dénomination « parcs, jardins et zones de loisirs » entre 1990 et 2000, douze depuis.

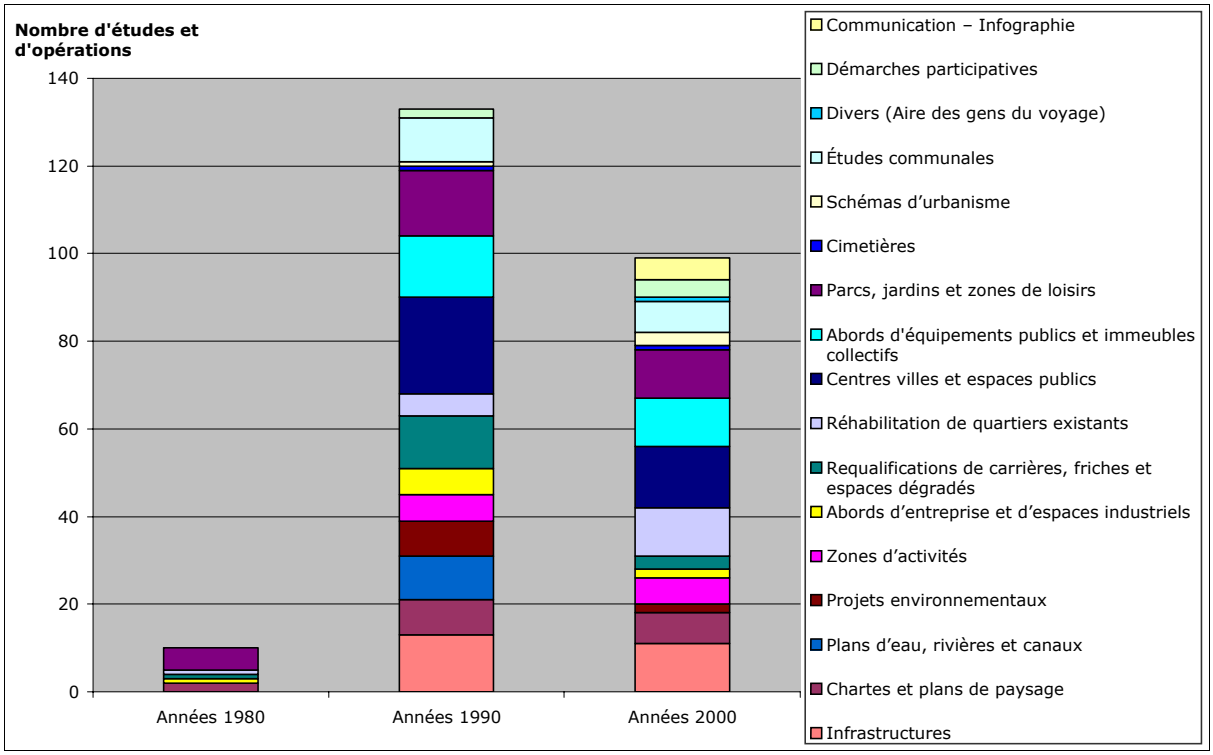

Graphique 7 : Analyse par décennie de l'activité de l'agence lilloise Paysages. Sources : Book de l'agence Paysages.

[559] Source : Book de l'agence PAYSAGES, « Présentation de l'agence », p.2

Quelques réalisations ou études datant **des années 1980** sont cependant d'une autre nature. En 1984, le projet de requalification du terril de phosphogypse de Wattrelos fait partie des quelques projets remarqués qui ont lancé la politique régionale en faveur du paysagement des **friches industrielles** ; il reçoit le trophée du paysage en 1989. Depuis 1984, une quinzaine de projets ont concerné la requalification de carrières, friches et espaces dégradés. La **charte paysagère** de la vallée de la Marque, réalisée en 1987 et suivie de l'étude paysagère du Parc naturel régional de Brotonne en 1989, inaugure une autre direction de travail, laquelle s'avère féconde : huit chartes ou études ont été menées par l'agence dans la décennie 1990, sept depuis l'année 2000. En 1989, enfin, l'agence est chargée de l'aménagement des « espaces extérieurs de l'usine Sollac de Dunkerque ». Elle découvre à cette occasion une autre catégorie de projets liée à l'industrie, celle des abords d'entreprises et d'espaces industriels ; avec neuf projets depuis 1989, ce secteur reste cependant peu représentatif.

Dans les années 1990, l'activité s'étoffe : on passe de dix dossiers en huit ans à 133 en dix ans. Cette augmentation s'explique par la diversification de l'activité (passant de cinq à quinze secteurs différents) et par son évolution. Alors que l'activité se centrait dans les années 1980 sur les parcs et jardins, elle sort de ce champ exclusif pour aborder, dans les années 1990, l'ensemble de l'espace urbain (51%), les espaces naturels et ruraux (20%), les espaces de l'industrie (18%) et les infrastructures (10%). L'intervention se situe donc principalement en milieu urbain avec des aménagements de centres villes et espaces publics (16 %), d'abords d'équipements publics et d'immeubles collectifs (10,5%), de parcs et jardins (11,3%), ou par des études communales (7%). L'activité se partage entre études (14%) et opérations.

Dans les années 2000, l'activité (toujours en nombre de projets et études référencés dans le book de l'agence) subit **une réduction significative** : on passe d'une moyenne de 13,3 projets par an à une moyenne de 9,5 projets par an. Les villes sont le principal terrain d'action de l'agence : plus de la moitié des projets et études (58,7%) concernent le milieu urbain. Le reste des dossiers se répartit entre les espaces naturels et ruraux (9%), les espaces de l'industrie (11,1%) et les infrastructures (11,1%). La diminution du nombre de projets touchant des espaces naturels et ruraux s'explique par l'absence de projets touchant les milieux hydrauliques. Par ailleurs, on constate une augmentation de la part consacrée aux études (17%) et l'apparition de nouvelles missions (accompagnement de démarches participatives, travaux de communication ou d'infographie), représentant 9% de l'activité.

Entre les deux décennies, l'activité consacrée à la requalification des espaces dégradés par l'industrie diminue en valeur absolue et en valeur relative : elle passe de douze (9%) à trois opérations (3%). Ces éléments s'inscrivent dans l'évolution de la politique régionale de traitement des friches industrielles. Même s'il reste encore un nombre impressionnant de sites à traiter, l'analyse des financements consentis par l'État et le Conseil régional du Nord-Pas-

de-Calais pour la résorption des friches montre qu'ils atteignent leur niveau maximal en 1993 (Mons, 2002). Dans le même temps, en revanche, le nombre de quartiers en réhabilitation suivis par l'agence Paysages passe de cinq (4%) à onze (11%). Comme nous l'avons montré en 2002, les acteurs publics ont d'abord financé des actions paysagères à visée réparatrice sur les territoires postindustriels avant de se préoccuper d'aménagement ou d'embellissement urbain.

2. Une structure fondée en 1990 : l'agence Empreinte

L'analyse du nombre d'opérations citées dans le dossier de références de l'agence Empreinte montre qu'elle a su se développer très rapidement dans les années 1990 pour atteindre, dans les années 2000, un niveau d'activités comparable à celui de l'agence Paysages avec une centaine d'opérations par an.

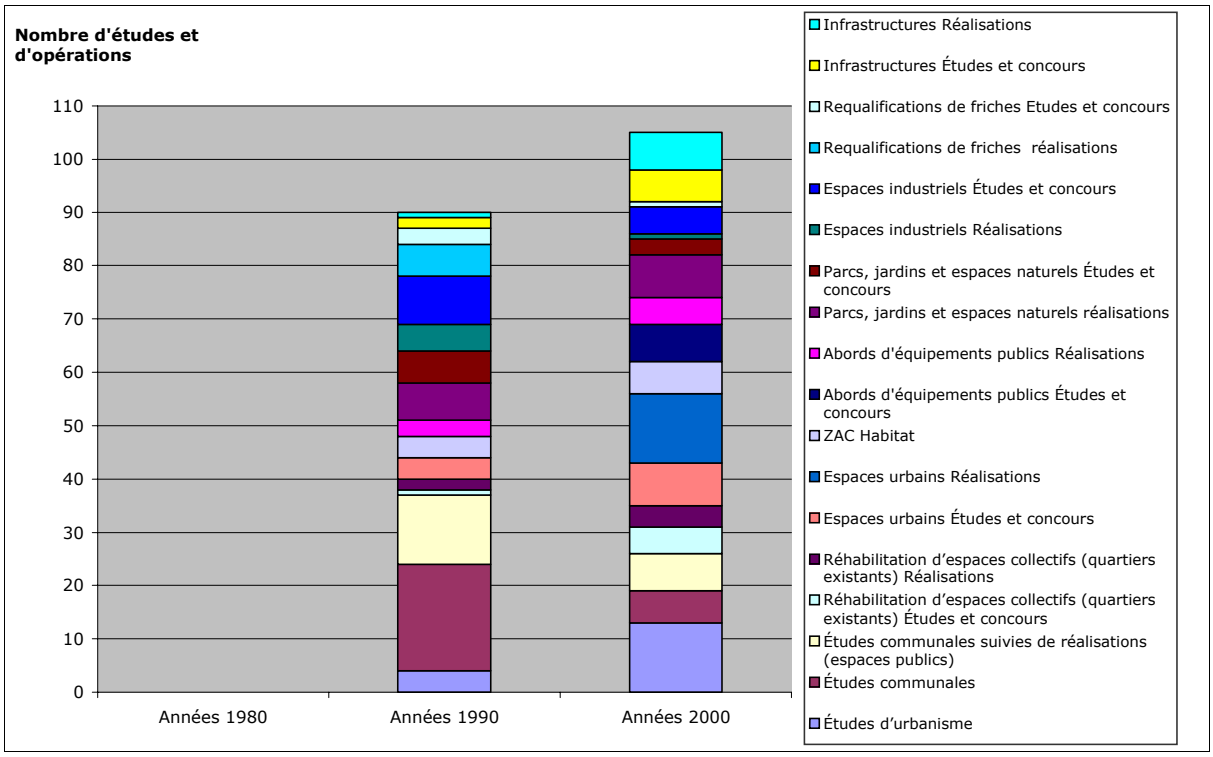

Graphique 8 : Analyse par décennie de l'activité de l'agence lilloise Empreinte. Source : liste des références de l'agence Empreinte[560].

L'agence revendique d'avoir « abordé et associé plusieurs échelles d'intervention, du jardin, petit ou grand au projet urbain et de grand territoire, en passant par l'espace public »[561] : elle voit dans cette « complémentarité des échelles » la possibilité de « confirmer la justesse et l'adéquation des projets aux sites et aux usages ». Mais, à l'analyse du dossier de

[560] Document téléchargé sur le site de l'agence : http://www.empreinte-paysage.fr/references/references.pdf
[561] « À propos d'Empreinte », présentation de l'agence sur le site : http://www.empreinte-paysage.fr/

références, les interventions de type « grand paysage », portant sur de grands territoires ou sur des espaces naturels, sont relativement limitées ; de même, les études de type « charte de paysage » ne figurent pas dans la liste. Alors que l'agence se voit régulièrement investie de sites urbains ou d'activités d'une surface supérieure à 100 hectares, dans le cas des espaces ruraux ou naturels seuls deux concours (non remportés) mettent en œuvre des sites de cette ampleur (préverdissement d'un terril à Rieulay en 1991, 150 ha ; concours pour un parc à La Garde-Le Pradet dans le Var en 2006, 180 ha). De fait, la principale caractéristique de l'agence est de concentrer son activité en milieu urbain.

Dès les années 1990, l'essentiel de l'activité (71 %) se situe en **milieu urbain**, le reste se partageant entre les espaces liés à l'industrie (26 %) et les infrastructures (3%). Parmi les opérations urbaines, les parcs et jardins occupent une place importante : ils représentent 15 % de l'ensemble des activités et 20% des opérations suivies en milieu urbain. Comme pour l'agence Paysages, c'est la réalisation d'un jardin public, le parc Henri Matisse à Euralille, avec Gilles Clément et Claude Courtecuisse (1993-1999) qui donne une visibilité nationale à l'agence. Les projets de jardins ultérieurs se dispersent sur l'ensemble du territoire national.

Mais le secteur le plus dynamique de la période est, de loin, celui des études communales de paysage : en nombre de dossiers, celles-ci représentent 26% du total de l'activité de l'agence. Les communes concernées sont de petites communes rurales (Bollezeele), de gros bourgs ruraux (Orchies, Merville) ou encore des communes périurbaines (Englos, Baisieux) ; quant aux études, elles s'inscrivent pour la plupart dans le cadre de la politique incitative d'amélioration du cadre de vie initiée par le Conseil Général du Nord en 1989. Or, 14% de ces études communales ont été suivies de réalisations, portant, le plus souvent sur des espaces publics : aménagement des quais de Sambre à Boussois, abords du centre culturel de Bollezeele, chemin de l'Église à Ennevelin, place de la Gare à Baisieux…

Dans les années 2000, l'orientation de l'agence se renforce encore : 81% des références se situent en milieu urbain. Les parcs et jardins ne représentent plus que 10,5% de l'activité totale et 13% des opérations suivies en milieu urbain. Dans le même temps, la part des études consacrées aux infrastructures augmente, passant de 3% à 12,3%, tandis que celle s'attachant aux espaces de l'industrie s'effondre, passant de 26% à 6,7%. Spectaculaire, cette baisse correspond sans doute à un phénomène global puisque nous avons également constaté chez Paysages une diminution de la part des projets liés à l'industrie (de 20% à 11%).

Entre les deux décennies, l'activité ne s'est pas franchement diversifiée, mais a considérablement évolué.

On peut d'abord observer un **changement d'échelle** des missions confiées à l'agence. Dans la deuxième moitié des années 1990, les études communales, dont on a vu l'importance pour le développement de l'agence, laissent progressivement la place aux études d'urbanisme :

étude de définition des grandes orientations urbaines du centre-ville de Roubaix (1994-1995) ; ZAC Tolbiac Chevaleret à Paris (2004) ; plan de référence urbain de Roubaix (2006-2007), par exemple. De même, les espaces publics modestes des petites communes rurales ou périurbaines sont délaissés au profit des abords d'équipements publics et des espaces urbains de communes plus importantes ou des villes centres : réaménagement des centres villes d'Arras (2003-2004) et de Valenciennes (2003-2006), requalification du secteur piétonnier de Lille (2006-2007), aménagement du secteur Tolbiac Chevaleret à Paris (2005-2015)…

Ensuite, les projets sont progressivement **délocalisés** suivant un processus repérable **:** l'agence multiplie les réponses à un type de programme donné au niveau local avant de répondre à des concours nationaux ou internationaux pour exporter ce savoir-faire. Le programme le plus représenté au niveau national est aussi le plus ancien : l'agence a mené des projets de parcs et jardins dans les Yvelines (1997-2007), à Belfort (1998-1999), Nancy (1999), dans le Morbihan (Pontivy, 2005), en Normandie (2006-2007) ou en Chine (Xiamen, 2007) ! Inversement, les dix ZAC d'habitat étudiées depuis 1997 se localisent toutes dans la métropole lilloise, sauf la plus récente située à Marly dans l'agglomération de Valenciennes.

Parallèlement, et de façon très logique, les **partenariats** ne se limitent plus aux architectes locaux, mais mettent en jeu des cabinets **d'envergure nationale** : Paul Chemetov (étude de définition de la ZAC du quartier de Gare-la-Vallée à Amiens, 2003 ; étude de définition du territoire de l'Union, 2004), Pierre Gangnet (étude de définition du quartier de Lille Sud, 2004), Philippe Panerai et Dominique Petermüller (plan de référence de Roubaix, 2006-2007), Reichen&Robert, Catherine Furet… Les relations nouées à l'occasion de ces partenariats permettent à l'agence de se développer en entraînant d'autres collaborations localisées soit en Île-de-France, soit dans d'autres régions françaises. Ainsi, en 2006, l'agence a réalisé avec l'architecte Catherine Furet la restructuration d'un lycée à Anthony.

3. Les agences créées au tournant des années 2000 : une évolution du métier vers l'urbanisme

Parmi les agences créées entre la fin des années 1990 et l'année 2000, nous avons pris deux agences en exemple : Nord Sud et l'|atelier|b|. Reposant sur les dossiers de références, l'analyse est essentiellement de nature qualitative.

3.1. L'agence Nord Sud Paysages

L'agence Nord Sud, fondée par Pascale Gaucher et Nico Bouts en 1996, est de taille modeste : l'équipe s'étoffe de deux à trois salariés selon les périodes. Après quatre premières années un peu plus difficiles, le nombre d'études et de projets est en augmentation constante

depuis l'année 2000. Le dossier de références de l'agence s'organise en douze rubriques dont certaines sont caractéristiques de l'approche développée : liaisons douces, berges, gestion de l'eau, assistance à maîtrise d'ouvrage, développement territorial, développement de l'éolien, établissements publics et équipements de sports, études urbaines, infrastructures, jardins, places, zones d'activités. L'orientation des activités est fortement influencée par la culture paysagère néerlandaise, notamment par la place accordée au développement des modes de déplacement alternatif et des sources d'énergie renouvelables.

Deux projets importants, conçus aux Pays-Bas par Nico Bouts avant la création de l'agence, ont permis de développer un savoir-faire dans le domaine **des circulations douces** : l'étude d'itinéraires tramway vélo autour de l'aéroport d'Amsterdam (1992-1994) et la redéfinition du plan de circulation vélo du centre ville de Rotterdam et l'étude du stationnement automobile de la ville (1995-1997). Depuis 1997, 22 sites étudiés par l'agence ont inclus dans leur programme un système de « liaisons douces ». Leur taille et leurs ambitions sont très variables : gestion spatiale du partage de l'espace entre les différents modes de déplacement dans le cadre d'un aménagement d'espace public (places de Fives, 2005-2006) ou d'un projet de renouvellement urbain (Bruay-sur-Escaut, 1997 ; quartier Sainte Hélène à Saint André, 2002-2003), élaboration d'un schéma directeur de liaisons douces pour une ville nouvelle (Saint-Quentin-en-Yvelines, 2005-2007), étude d'itinéraires cyclables reliant plusieurs communes d'une intercommunalité (Val-de-Bièvre, 2006-2007). Une grande partie de ces études se situe en région parisienne.

En fort développement depuis 2006 (huit études), le **secteur de l'éolien** implique les paysagistes par l'élaboration du volet paysager des études d'impact. Les études se situent toutes dans une aire géographique régionale. Les techniques alternatives de **gestion de l'eau pluviale** constituent le troisième secteur d'intervention influencé par les modèles de l'Europe du Nord. Les cinq études réalisées depuis 2001 en ce domaine se situent toutes dans le cadre de quartiers en renouvellement urbain comme à Saint Denis avec l'architecte Renaudie (2001-2002), dans le quartier Étouvie à Amiens avec Pierre Bernard (2003) ou pour l'étude ANRU du quartier Sabatier à Raismes (2005-2006).

L'aménagement des **berges des cours d'eau** est un autre secteur d'intervention important pour l'agence. Tantôt il s'agit de gérer les vallées et les parcours au sein des territoires ruraux et naturels, sous forme de conseil à la maîtrise d'ouvrage ou d'assistance technique (canal Seine Nord, 2008) ; tantôt il s'agit de mettre en scène les traversées urbaines par des aménagements spécifiques des berges : celles de la Seine dans le centre ville de Bougival (78) en 2001, celles de la Deûle dans le quartier Sainte Hélène à Saint André (59) avec l'architecte Jérôme De Alzua en 2002-2003.

Parmi les spécificités de l'agence, le dossier de références intègre une rubrique « Assistance à maîtrise d'ouvrage ». Paysagiste-conseil de l'État depuis 1998, Pascale

Gaucher a assuré, de 2000 à 2004, un rôle de conseil en aménagement auprès des voies navigables de France pour neuf départements français. En 2008, les VNF lui ont demandé son assistance technique pour le tracé du canal Seine Nord entre Compiègne et le Val de Sensée.

L'**identité de** l'agence Nord Sud est fortement marquée par **la culture néerlandaise** et le parcours de ces deux fondateurs. La faible part accordée aux parcs et jardins (cinq projets étudiés dont deux réalisés entre 2000 et 2003) est une première différence importante mais ce n'est pas la seule : les espaces de l'industrie sont peu investis. Très présente dans le secteur du développement durable, l'agence intervient souvent en amont des projets ; elle réalise de nombreuses études et assure un rôle de conseil et d'assistance auprès de la maîtrise d'ouvrage publique. Depuis 1998, cette préférence a entraîné quelques études de grand paysage : charte paysagère du Parc naturel régional du Vexin français (1998-2003), trame verte du Béthunois (2000), par exemple. Mais, comme pour Empreinte, l'activité se concentre presque exclusivement en milieu urbain (particulièrement entre 2001 et 2005) et donc sur des territoires très denses et plus limités : l'agence a d'ailleurs fait évoluer son nom, passant de « Nord Sud paysages » à « Nord Sud paysages et urbanisme ». Les premières études urbaines engageant des territoires plus vastes sont très récentes (SCOT du Cambrésis, 2006-2007) et il est donc encore trop tôt pour parler d'une évolution des échelles de travail.

3.2. L'|atelier|b|

Cette agence a été créée en 2000 par Caroline Bigot. Diplômée de l'ENSP en 1990, cette paysagiste exerce en libéral depuis 1995. L'agence emploie selon les périodes de deux à quatre salariés : elle est donc comparable à Nord Sud par sa taille et par le parcours de son gérant. Comme elle, l'agence réalise des projets d'urbanisme ; en revanche l'équipe n'intègre ni architecte ni urbaniste, en dehors d'étudiants stagiaires. Réduite jusqu'en 2004, l'activité est en progression constante depuis. La paysagiste ne revendique pas d'activité dominante, ni d'implication dans des projets à forte dimension écologique, mais une intégration « de bon sens » des objectifs de « développement durable » : l'analyse du dossier de références confirme cette orientation. S'il y a eu dans les premiers temps quelques projets mettant en jeu des infrastructures ou des « sites et territoires », il faut plutôt les relier à l'expérience libérale précédente : de 1995 à 2000, Caroline Bigot est associée à la paysagiste Catherine Aubel dont le domaine de prédilection concerne l'approche culturelle des grands paysages[562].

Depuis 2004, les activités de l'|atelier|b| se concentrent **en milieu urbain** et se répartissent entre quatre secteurs d'activité, correspondant à des **échelles d'intervention différentes** : abords d'équipements, aménagements d'espaces publics, projets de renouvellement urbain de quartier, projets d'urbanisme. Deux concours importants ont porté

[562] Elle est aujourd'hui cogérante de la société **ah-ah**paysagistes.
Voir le site : http://www.ah-ahpaysagistes.net/Agence/pages/AccueilAgence.html

sur des **abords d'équipements** culturels ou sportifs : le parc des sports des hauts de Rouen en 2007 (avec les paysagistes du Burö Kiefer et les architectes urbanistes de l'atelier des deux anges), le musée du Louvre Lens en 2005 (avec l'architecte Jérôme De Alzua).

Cinq projets d'aménagements **d'espaces publics** ont été menés depuis 2001, concernant soit des cœurs de village ou de bourgs ruraux, soit des villes de la métropole (promenade urbaine reliant le parc Barbieux au parc du Brondeloire à Roubaix, par exemple). Dans le premier cas, la paysagiste est mandataire ; dans le second cas, elle est associée à un architecte.

Le secteur **du renouvellement urbain** est celui dans lequel l'agence s'est le plus investie depuis sa création avec neuf projets ou études menés depuis 2002 : résidentialisation en cours d'immeubles de logements dans la ZUP de Wattignies, conception des espaces extérieurs des villas Sarrail à Roubaix (2006), plateau sud est du quartier des Oriels à Dreux (2005), par exemple. Récompensée par le prix spécial des trophées de l'aménagement urbain en 2003 et le grand prix d'architecture et d'urbanisme Auguste Perret en 2004, l'expérience antérieure du quartier des Valmeux à Vernon dans l'Eure (1998-2005) a servi de tremplin. Situés dans la métropole lilloise, en région parisienne, en Normandie ou dans les Ardennes, les projets de taille variable (11 ha maximum à Dreux), sont toujours menés en association avec des agences d'architectes mandataires (Atelier des deux anges, Philippe Gibert, Paul Hilaire, Bathilde Millet, Claude Tautel).

Moins développés, **les projets et études d'urbanisme** présentent néanmoins les mêmes caractéristiques : diversité des situations géographiques (métropole lilloise, région Nord-Pas-de-Calais, Normandie, ville de Saint-Étienne), des emprises concernées (de quelques milliers de mètres carrés pour les plus petites à 130 ha), des équipes de concepteurs. S'ajoute à ce tableau la diversité des questions posées : conception d'un espace rural d'habitation en Normandie (1999), étude prospective à Saint-Étienne (2004), restructuration et transformation de friche industrielle et urbaine sur l'ancien site Peugeot à Lille Fives (2004-2008), projet d'urbanisme d'envergure avec « Humanicité » dans le secteur Tournebride à Lomme et Capinghem (en cours).

Au sud de l'agglomération de Valenciennes, l'agence réalise actuellement un parc d'activités portuaires sur 85 hectares en bordure d'Escaut : un des objectifs du projet initié par la CCI est de gérer un secteur de franges urbaines en rétablissant une continuité entre la ville et le canal et en assurant des transitions habiles entre quartier résidentiel et zone industrielle. En dehors de ce projet et de l'étude de l'ancien site Peugeot à Fives, l'agence n'a pas eu d'autres occasions d'intervenir sur des **espaces liés à l'industrie**.

4. Les agences récentes : quelles tendances chez les jeunes professionnels ?

Quelle configuration et quelles pratiques rencontrent-on dans les agences de paysage les plus récentes ? Une première série d'agences, créées dans la première moitié des années 2000, s'inscrit dans la même lignée en ayant pour principale caractéristique une forte orientation vers **les études et projets d'urbanisme**. Cette option peut amener les gérants à intégrer dans leur équipe de concepteurs des architectes, urbanistes ou géographes.

L'agence EMa, créée en 2003, se présente en tant qu'agence de « paysage et urbanisme environnemental ». Cet intitulé induit la composition pluridisciplinaire de l'équipe et détermine ses orientations : une grande proximité volontaire avec l'urbanisme tant dans son vocabulaire, que dans le choix des missions ou du graphisme ; la mise en œuvre systématique d'une démarche de type environnemental, attentive à « la gestion de l'eau, à la biodiversité, à la prise en compte des éléments naturels (…), aux déplacements et à la gestion des aménagements »[563]. Le niveau d'activité (en nombre moyen de projets étudiés par année) se rapproche de celui de Nord Sud et de l'|atelier|b|.

Les références présentées sur le site de l'agence se regroupent en sept secteurs : abords de bâtiments, aménagements urbains, quartiers d'habitat, parcs d'activités, stratégie urbaine, assistance à maîtrise d'ouvrage, études d'impact. L'absence totale de parcs et jardins parmi les références interroge : ce programme constituait souvent le fondement du métier. Les abords d'équipements publics semblent avoir, en partie, remplacé ce programme ; combinant, sur des espaces relativement restreints, des espaces publics minéraux et jardinés, ils permettent aux agences de parfaire leur apprentissage et de démontrer leur savoir-faire face à une grande variété de situations. On peut citer parmi les sept projets réalisés en ce domaine : le lycée des métiers de Dunkerque (en cours), le centre de la petite enfance de Croix (2003-2005) ou un collège à Seclin (2003-2008). Base essentielle de l'activité des agences lilloises, le travail des espaces publics est ici délaissé.

En dépit de l'affichage environnemental, l'agence n'a pas de projets purement environnementaux à son actif : ni en sites ruraux ou naturels, ni dans le domaine des friches industrielles. Exclusivement urbaine, l'activité se partage entre les projets de développement (ZAC commerciales, quartiers) ou de rénovation urbaine, et les études d'urbanisme. L'agence obtient ainsi une plus grande cohérence, tandis que les échelles de travail abordées varient de l'îlot au quartier (requalification en cours du quartier du Courghain à Grande-Synthe dans le cadre de l'ANRU, par exemple).

[563] Voir le site de l'agence : http://www.ema-paysage.fr/pages/presentation.php

À la même période, d'autres agences se sont développées selon des profils semblables.

En créant leur agence en 2004**, Céline Leblanc et Axel Vénacque** souhaitaient se lancer dans une pratique d'urbanisme, centrée sur la réalisation d'espaces publics et le renouvellement urbain. Alors qu'ils comptaient s'appuyer sur le marché des études FACV, plusieurs propositions successives n'ont pas été retenues. En juin 2004, ils obtiennent leur première mission de maîtrise d'œuvre : la requalification des espaces centraux du quartier de la Résidence à Villeneuve d'Ascq. Cela leur offre, par la maîtrise d'ouvrage communautaire, l'occasion d'être identifié sur le marché métropolitain et de faire valoir un travail de qualité. Des projets en milieu urbain ont suivi : renouvellement urbain de zone de l'Union avec l'architecte Pierre Bernard ; étude ANRU de définition des quartiers Nord de Roubaix (2006-2010) par exemple. D'autres collaborations avec des architectes concernent des abords de grands équipements : concours pour le mémorial de la déportation à Compiègne avec Arnaud Sompairac (2005), Halle de glisse à Paris 18^{e} avec Antoine Béal (2007).

Très marqués par l'approche de Gilles Clément, Céline Leblanc et Axel Vénacque souhaitaient néanmoins, au moment de notre entretien (juillet 2006), donner une orientation plus « environnementale » à leurs travaux par exemple, en réalisant avec Didier Joseph-François, une étude diagnostic d'un village du PNR Oise-Pays de France.

À la lecture de son dossier de références, l'agence **ACWA**, créée en 2007, s'inscrit dans la lignée des grandes agences lilloises : ses fondateurs sont dotés d'une expérience couvrant les domaines du paysage et de l'urbanisme et refusent de trop se spécialiser dans un domaine précis. Ils cherchent, au contraire, à répondre à une gamme de problématiques assez étendue (espaces publics, jardins privés, aménagement paysager, étude de définition et de programmation, études d'impact paysager…), sur des sites d'ampleur variable (de l'abord d'équipement au territoire départemental).

Les **orientations très urbaines des agences** étudiées ne leur sont pas spécifiques : on retrouve cette caractéristique pour toutes les agences créées depuis le milieu des années 1990. L'agence fondée en 1999 par **Mireille Bigo** en témoigne. Alors que les premières années d'expérience chez Jean-Claude Hardy l'avait plutôt confrontée à de grands sites (golfs, grands parcs privés, paysagement d'autoroutes et de routes départementales sur le littoral de la côte d'opale), les années de chantier du parc de la Villette, puis celles chez Didier Larue consacrées à des projets urbains (aménagement de la place Déliot à Lille Moulins, résidentialisation de logements collectifs dans le Béthunois…) lui ont donné l'envie de limiter son activité à ce milieu et au domaine de l'opérationnel : réalisation d'espaces publics, traitement d'infrastructures, renouvellement urbain… Les compétences exigées par ces projets ne sont pas des compétences horticoles, mais se rapportent, entre autres, à l'organisation et à la maîtrise de la concertation avec les acteurs et habitants, à la

connaissance des réglementations, notamment de sécurité, à la mise en œuvre des matériaux… Afin de mieux définir ce domaine d'activité vis-à-vis de ses clients, Mireille Bigo se présente en tant que « paysagiste, concepteur d'espaces urbains ».

En parallèle à ce mouvement, les **partenariats** établis entre des agences de paysage et **des agences d'architecture et d'urbanisme**, devenus obligatoires pour certains projets, se sont multipliés ces dernières années, en créant un système de réseaux et de relations privilégiées. Nous avons déjà cité quelques projets réalisés par l'agence d'architecture et d'urbanisme Pattou-Tandem en association avec l'agence Leblanc-Vénacque. Parmi les autres paysagistes associés à Pattou-Tandem, on rencontre Empreinte, Paysages, Aline Lecoeur, mais aussi **l'agence Pergame**, créée en 2005. Son intervention porte sur des projets et études d'urbanisme : requalification urbaine du quartier Cleunay à Rennes (en cours), étude urbaine et sociale des quartiers de la Lionderie et des trois Baudets à Hem (2008), ZPPAUP du Quesnoy (2007-2009).

Chaque agence d'architectes-urbanistes se construit son réseau de partenaires. L'agence Trace a collaboré avec le paysagiste **Antoine Deleval** pour la restructuration d'un secteur industriel d'Amiens en nouveau quartier de ville (2006), ou la restructuration urbaine du quartier Beaulieu de Wattrelos (2004), mais elle a aussi travaillé avec Empreinte, Paysages et Nord Sud. L'agence d'urbanistes Territoires, Sites et Cités, s'est associée à plusieurs reprises avec l'atelier **Nervures** : pour la rénovation urbaine du secteur du port à Gravelines en 2007 et pour les études de rénovation urbaine du quartier de l'îlot des Peintres à Grande-Synthe en 2006, par exemple.

Au contraire, deux agences créées en 2008 semblent avoir adopté une **stratégie de développement très différente**. L'agence Canopée, comme l'atelier Altern, s'orientent en effet tous deux vers un domaine longtemps délaissé par les paysagistes : celui **de la commande de jardins privés**.

Deux mois après sa création, l'agence **Canopée** s'est offert une vitrine inattendue en devenant l'architecte paysagiste d'une émission télévisuelle de décoration. Avec douze projets répartis dans la grande région Nord (aire métropolitaine lilloise, dunkerquois, Bruxelles…) et trois en région parisienne pour la télévision, les jardins de particuliers représentent le secteur privilégié. Cette échelle d'intervention amène l'agence à concevoir des mobiliers spécifiques, développant ainsi une pratique de design. L'activité ne se limite pas au secteur des jardins, mais concerne uniquement des réalisations et des espaces plantés, à différentes échelles : abords d'équipements ou de bureaux, des parcs paysagers ou environnementaux.

Valorisant la complémentarité de ses deux fondateurs, l'atelier **Altern** souhaite développer sa pratique d'une part vers le jardin et le design, d'autre part vers des études de « grand paysage ». Avant la création de l'agence en 2008, Aurélien Zoia avait à son actif

plusieurs réalisations de jardins privés. Depuis trois jardins temporaires ont été réalisés dans le cadre de manifestations : à Chaumont-sur-Loire en 2007; au Festival international des jardins de Ponte de Lima au Portugal en 2008 ; pour l'exposition « Jardins, jardin » au parc des Tuileries en 2009. L'atelier aménage actuellement un grand jardin à Solesmes, une terrasse de loft et les espaces extérieurs des cuisines centrales de la ville de Lille. S'appuyant, par ailleurs, sur l'expérience de Sylvain Morin en études territoriales (comme, en 2006, l'analyse paysagère du bassin minier du Nord pour la Mission Bassin Minier dans le cadre de son Travail de fin d'études), l'atelier élabore actuellement le Plan local d'urbanisme de Ballancourt-sur-Essonne. Ces orientations nouvelles sont-elles le signe de stratégies individuelles ou annoncent-elles une nouvelle tendance chez les paysagistes français ? Il est encore trop tôt pour l'évaluer.

Synthèse de la section 3

Très urbaine et étroitement liée à la transformation des espaces de l'industrie, l'activité des agences lilloises étudiées reflète le contexte géographique et économique local. Au-delà de ce constat, l'étude révèle le rôle de deux autres facteurs : la période de création de l'agence et la période de formation du gérant. Les politiques et financements publics assurant l'essentiel des commandes, le profil de chaque agence est marqué par le contexte socio-politique de sa fondation. Celui de l'agence Paysages, créée en 1982, est lié aux programmes de requalification des friches industrielles expérimentées au tournant des décennies 1970 et 1980. L'agence Empreinte a construit son identité avec les études d'amélioration du cadre de vie, lancées un an avant sa création en 1989. Les agences créées depuis le milieu des années 1990 se sont développées grâce à la politique de requalification des espaces publics.

Un deuxième facteur croise le premier, celui de la période de formation du gérant et de la nature de son diplôme. Majoritaires dans la métropole pour cette période, les paysagistes formés à l'ENSP dans la décennie 1980 ont reçu un enseignement privilégiant l'intervention en milieu urbain et sur l'espace public. Ceux formés dans la même école pendant la décennie suivante ont commencé à relire leur héritage : celui de l'art des jardins, mais aussi celui de Forestier. La génération la plus récente accentue encore ce retour aux fondamentaux du métier, notamment du fait de la diversification des formations : l'ESAJ, l'école de Blois, celle de Chaumont sont plus sensibles à l'art des jardins que d'autres formations davantage marquées par l'aménagement du territoire ou l'architecture. Ce retour aux sources provoque un mouvement de balancier, sans doute salutaire, après la création, au début des années 2000, d'agences aux orientations très urbaines : le risque de confusion des rôles et des métiers était réel et l'on pouvait légitimement se demander où se situait la spécificité paysagère de certaines agences.

Conclusion du chapitre 7

Ce chapitre avait pour objet d'examiner les conditions dans lesquelles la profession de paysagistes s'est développée sur la métropole alors qu'elle y était particulièrement confidentielle dans les années 1970. En l'absence de données, le travail s'est fondé sur un recensement des agences créées et sur une enquête auprès des paysagistes en activité. Tous n'ont pas souhaité répondre. Néanmoins, même s'ils reposent sur des données partielles, les résultats de ce travail offrent un tableau précis des agences de paysage lilloises, de leur histoire, de leur structuration et de leur activité. Depuis le début des années 1980, des paysagistes sont de plus en plus nombreux à travailler dans la métropole lilloise, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur libéral. Prenant de l'ampleur au début des années 1990, le mouvement de création s'est encore accéléré ces dernières années : on dénombre maintenant une vingtaine d'agences en activité sur la métropole.

Selon le contexte, chacune d'elles a adopté une stratégie de développement plus ou moins originale. Les paysagistes s'appuient sur la diversité de leurs parcours et de leurs formations, pour développer des compétences et des savoir-faire spécifiques afin de répondre à l'évolution des demandes et du marché (effets de mode, besoins du moment, financements publics). S'il y a des effets de générations, ils semblent autant, sinon davantage liés à la période de formation (année du diplôme) qu'à la date de création de l'agence. En instaurant l'obligation de constituer des équipes pluridisciplinaires, les réglementations imposées pour l'organisation des appels d'offre et des concours ont donné une visibilité nouvelle au travail des agences et multiplié les partenariats entre paysagistes, urbanistes et architectes. Malgré les approches variées du métier, ils constituent désormais un réel « milieu professionnel », reconnu par les autres acteurs de l'aménagement.

Il existe cependant des motifs d'inquiétude. Malgré un contexte porteur et une demande qui se maintient, la multiplication des créations provoque **des tensions sur le marché**. La crise récente a accentué les phénomènes d'orientation à la baisse des taux d'honoraires (calculés en pourcentage du montant des travaux) apparus il y a environ cinq ans. Dans ce contexte, l'absence d'organisation professionnelle véritable se fait sentir : qui est en mesure de réguler la situation ? Les maîtres d'ouvrage, et plus particulièrement les maîtres d'ouvrage du secteur public qui commencent à exprimer des doutes sur la qualité réelle des prestations offertes, pourront-ils jouer un rôle d'arbitre en refusant de travailler au « moins-disant » ? Le voudront-ils ? Le chapitre suivant va nous permettre de préciser le rôle des politiques publiques dans l'émergence de cette profession, rôle dont nous venons d'entrevoir à plusieurs reprises et à plusieurs moments l'importance.

CHAPITRE 8 : Le rôle des politiques publiques dans l'émergence d'une profession

Introduction

La seconde partie nous a montré comment la politique d'aménagement du territoire définie au milieu des années 1960 par l'État central a offert à une génération de paysagistes de nouveaux lieux d'exercice et des échelles de travail inédites. Dans le précédent chapitre nous avons pressenti l'existence de liens étroits entre certaines politiques et le développement des agences lilloises : il semble qu'après la décentralisation, les collectivités territoriales aient su prendre le relais de l'État central. Nous souhaitons préciser maintenant le rôle des politiques publiques dans l'émergence d'une profession : quelles sont les politiques à l'origine de la commande de paysage ? Quelle part représentent-elles dans la commande d'études paysagères et de travaux? Comment structurent-elles le marché ?

Le tableau dressé à l'occasion de l'évaluation des politiques publiques du paysage (Mons, 2002) a démontré l'importance quantitative de la politique de requalification des friches industrielles dans la région Nord-Pas-de-Calais, les problématiques de friches urbaines et d'embellissement urbain sont postérieures. Qui porte ces différentes politiques ? Quels sont leurs effets pour les professionnels ? Nous souhaitons montrer en premier lieu comment s'échelonnent les politiques publiques du paysage initiées par les collectivités locales, de la région à la métropole lilloise. Le cas de l'agglomération lilloise sera abordé en second lieu. Le rôle des projets locaux et l'importance de l'implication des acteurs pour la constitution d'une maîtrise d'ouvrage assumée seront exposés, avant d'analyser comment la commande paysagère communautaire s'organise, qui la porte et quels types d'espaces sont plus spécialement visés.

Section 1 : Des temporalités différentes de la région à la métropole

Trois politiques publiques structurent l'évolution de la commande paysagère ; elles ont la spécificité de correspondre à des échelles spatiales emboîtées. La première a pour objectif la résorption des friches minières, puis industrielles ; engagée au début des années 1980, elle se situe à l'échelle régionale. La deuxième vise à transformer le cadre de vie des communes du département du Nord ; lancée par le Conseil général du Nord, à la fin des années 1980. La troisième est la révision du schéma directeur métropolitain engagée au début des années 1990 : il s'agit donc d'un temps de réflexion. Pour chacune de ces politiques, nous nous demanderons quels types de paysages et d'échelles sont pris en compte, quelles problématiques sont abordées, comment elles ont structuré la commande paysagère et le milieu professionnel.

1. Premier temps : faire face à la déprise industrielle régionale

Comment faire face à la conversion du territoire régional ? Cette question initiale qui repose sur la croyance en une nouvelle dynamique économique fait place à une autre question devant le maintien d'une situation de crise : comment faire face à la déprise industrielle régionale ? Requalifier les territoires, devenus postindustriels devient un impératif politique. Quelles politiques paysagères suscite-t-il alors ? Quels acteurs et quels outils mobilisent-elles ? Comment évoluent-elles ? En quoi la candidature du bassin minier au patrimoine de l'Unesco est-elle significative de cette évolution ?

1.1. La requalification des territoires postindustriels

Selon les interlocuteurs rencontrés au début de ce travail de thèse, les premières politiques paysagères menées dans la région ont concerné la transformation des friches industrielles. Les paysagistes de la DIREN Nord-Pas-de-Calais nous ont rappelé quelques caractéristiques à la fois quantitatives et chronologiques :

> « Paradoxalement, du point de vue de la DIREN, les friches ont permis une évolution dans les politiques, une ouverture à la dimension environnementale. Le premier programme de réhabilitation des friches, à l'échelle régionale, est lancé par la DRE en 1983/1984 sur des financements État/région. C'est un problème local qui atteint une ampleur sans précédent et prend une dimension de "cause nationale" grâce à la présence de P. Mauroy à Matignon. »[564]

Les recherches permettent de vérifier cette hypothèse. Annoncé dès 1967, l'arrêt de l'extraction minière engage un certain nombre de travaux exploratoires, théoriques, puis opérationnels, visant à étudier les possibilités de réaménagement du bassin minier pour en faire un cadre de vie plus agréable. Éléments symboliques de ce paysage industriels, les terrils sont l'un des premiers objets considérés dans ces études. En 1970, Jean Douhéret de la direction régionale de l'ONF pour l'OREAM-Nord examine les conditions de leur stabilisation par ensemencement ou plantation. L'année suivante, le ministère de la culture mandate une équipe d'architectes associés à un bureau de paysagistes parisiens (API-Paysage) pour recenser l'ensemble des terrils et proposer des pistes d'aménagement paysager.

La requalification **du site de Condé-sur-l'Escaut**, plus grande friche régionale avec ses 385 hectares dont 140 de plans d'eau, est aussi exemplaire par son ampleur temporelle : elle débute en 1972 avec le remblaiement des puits Chabaud-Latour 2 et 3. La création du Groupe Interministériel pour la Restructuration des Zones Minières (GIRZOM) permet de mobiliser des financements État/Région pour la reconversion en zone de loisirs base nautique des terrains inondés à la suite des affaissements miniers : Jacques Coulon fait une proposition « d'aménagement du bassin de Chabaud-Latour »[565]. De 1978 à 1992, quinze années sont

[564] Source : Marie-Claude Gabillard et Hervé Lefort, DIREN, entretien du 15 mars 2005.
[565] Voir : L'*Architecture d'Aujourd'hui*, n°218, 1981, p.48.

nécessaires pour acquérir les terrains et requalifier le site de Chabaud-Latour : lors de cette première phase, 150 hectares sont confiés au paysagiste Alain Dépret dont deux tiers en plan d'eau, tandis que l'activité se poursuit sur la fosse Ledoux voisine jusqu'en décembre 1988.

Le remblaiement des puits Ledoux en 1989 précède le démantèlement quasi-total des installations de surface en 1991 ; le seul élément préservé est un chevalement inscrit à l'inventaire des Monuments historiques en 1992. L'éco-diagnostic (faune, flore, incidence) du site de la fosse Ledoux, réalisé en 1991 par l'agence Phytex, permet à l'EPF de lancer la seconde phase de travaux sur 235 nouveaux hectares. La démarche minimaliste d'Alain Dépret vise à « cicatriser le paysage » : nettoyage et mise en sécurité des lieux, conservation d'un terril, remodelage des terrains, préservation des zones colonisées par des végétaux spontanés, plantation d'arbres adaptés au milieu acide et ensemencement du reste du site. La mise en œuvre de procédés simples et économiques doit offrir les conditions d'une renaturation et faire advenir un nouveau paysage maîtrisé. Après l'aménagement de la fosse Ledoux et des étangs de Chabaud-Latour, primé en 1996, la commune a intégré le PNR Scarpe-Escaut.

Les projets de requalification du territoire post-industriel mobilisent les jeunes agences de paysage lilloises, y compris dans cette phase expérimentale du début des années 1980 : elles trouvent dans cette commande spécifique nécessitant des compétences techniques précises le moyen de se développer. Elles ont pu ainsi aborder des questions environnementales, voire écologiques, nécessitant des compétences techniques précises tout en travaillant sur des terrains d'ampleur variée, situés le plus souvent en secteur très urbain, mais aussi dans des contextes naturels ou ruraux. Ainsi, en 1984, l'agence Paysages est chargée de la requalification du terril de phosphogypse de Wattrelos[566].

Comme souvent, ce site complexe réunit diverses sources de pollution : dérivés du chrome et phosphogypse (résidu de la production d'engrais chimiques, légèrement radioactif) pour les terrils, métaux toxiques et phosphates pour les bassins de décantation. L'opération se limite pourtant à l'aménagement paysager du terril de phosphogypse (propriété communale) par remodelage et verdissement : l'analyse écologique du substrat artificiellement constitué permet d'éviter l'apport de terre végétale. Les analyses scientifiques réalisées depuis démontrent, par la persistance de risques importants, la nécessité d'une intervention globale prenant en compte chacune des sources de pollution[567]. Le projet de 1984 a néanmoins joué un rôle majeur. Au plan politique, cette expérimentation sert de modèle pour lancer la reconquête des friches industrielles régionales. Au plan professionnel, le Trophée national du paysage obtenu en 1989 offre à l'agence Paysages d'autres marchés de requalification de friches, puis de plans et voies d'eau.

[566] Commune située entre Roubaix au sud-ouest, Tourcoing au nord-ouest et la frontière belge à l'est.
[567] Cette situation a justifié la mise en œuvre de mesures de confinement et le lancement, en 2005, d'un nouveau projet d'aménagement portant sur l'ensemble du site PCUK pour lequel l'agence Paysages a été retenue comme maître d'œuvre.

ill. 58 : Requalification du site PCUK, sur les communes de Leers, Roubaix et Wattrelos (2005-2008). Source : agence Paysages.

Entre 1993 et 1999, Paysages a mené douze opérations concernant des carrières, friches ou espaces dégradés, la plupart sur des sites miniers : fosses, terrils, cavaliers ou bassins de décantations à Haillicourt, Verquigneul, Fouquières-Harnes, Hénin-Beaumont, Billy-Rouvroy, Méricourt, Noyelles-sous-Lens, Loos-en-Gohelle et Labourse. L'énumération est à la mesure du vaste chantier entrepris depuis 1991 sous la conduite de l'EPF. D'abord centrée sur le bassin minier, l'action de l'EPF s'est étendue à l'ensemble du territoire régional.

Sur la même période, l'agence Paysages intervient sur une dizaine **de sites aquatiques** tant en secteurs industriels et urbains (gare d'eau de Vieux-Condé en 1990, par exemple) qu'en zone rurale (étude du cours de l'Yser en Flandres, 1996). Si, dans le premier cas, le but est essentiellement la réparation des sites et des paysages avec une éventuelle reconversion économique, dans le second cas des objectifs touristiques s'ajoutent presque systématiquement. En 1997, l'agence étudie la réalisation d'opérations de tourisme fluvial sur la Scarpe et l'Escaut, autour de Bouchain, Maubeuge, Saint Amand, Valenciennes et Condé.

À partir de 1994, l'agence étudie trois **projets de lagunage**. Le premier vise à assainir des marais situés au Viêt-Nam ; les deux se situent autres dans la métropole lilloise. Un site expérimental à technique mixte est proposé sur le bras mort de la Lys à Houplines, tandis qu'à la frontière de Wattrelos et de Leers, le site de lagunage tertiaire de la station d'épuration de Grimonpont donne la qualité d'eau nécessaire au rejet dans le réseau hydraulique. Sur les huit hectares d'une ancienne décharge située entre l'Espierre et le canal de Roubaix, neuf bassins filtrants aménagés à l'été 2006 assurent la reconversion tout en offrant un espace de nature supplémentaire géré par l'Espace naturel Lille métropole. Élément du projet transfrontalier Blue Links, l'équipement permet aussi de réalimenter en partie le canal de Roubaix, en abandonnant le dispositif initial d'acheminement de l'eau depuis la Deûle qui avait montré ses limites.

Mais dans le domaine des friches et de la gestion de l'eau, le projet majeur de l'agence est celui de **la lagune d'Harnes**, qui a reçu le prix européen du paysage Rosa Barba en 2006. La présence d'une station d'épuration à proximité de ces 17 hectares de friches minières situées en bordure du canal de Lens et en point bas d'un bassin versant a permis à la maîtrise d'œuvre de proposer et de défendre ce scénario de reconversion. Comme pour le parc de la Deûle, l'aménagement paysager va au-delà de la demande et concilie plusieurs fonctions. Le lagunage crée un cadre naturel original et assure le traitement tertiaire des eaux usées :

> « En fonctionnement depuis deux ans, ce projet est allé au-delà de toutes les attentes. Il a permis de requalifier une friche, d'épurer les eaux, de reconstituer un milieu naturel. Sans renier le passé industriel et le travail des hommes qui habitent cette région, ce projet a permis de retrouver une harmonie du territoire grâce au jardin. Ce projet est devenu le jardin de la vallée. Un vrai jardin. »[568]

Il s'agit là encore d'une opération menée sur le long terme : étape finale du processus d'épuration des eaux, la réalisation d'un bassin de baignade est encore à l'état de projet, mais les premières études ont débuté en 1992, s'inspirant de deux projets expérimentaux antérieurs. Le premier, abandonné, est le système de bassins imaginé par Jean Challet pour le parc de la Deûle ; le second, réalisé en 1989 par l'agence Debroux-Delvaux au sommet du terril de Germignies traitait par lagunage naturel les eaux usées de la commune de Lallaing ; son fonctionnement a été suspendu. À Harnes, comme à Germignies, la maîtrise d'œuvre s'appuie sur les compétences en ingénierie du lagunage de la Fondation universitaire luxembourgeoise.

Ainsi, la restructuration par le paysage du territoire industriel a constitué un point d'appui important pour l'agence Paysages dès le milieu des années 1980. Dans la décennie suivante, l'activité de l'agence Empreinte comprend une part tout aussi importante d'opérations liées à l'industrie que ce soit pour requalifier les friches ou pour aménager des abords d'installations industrielles. Cependant, les opérations de requalification ont en général porté sur des sites plus petits (souvent de moins de dix hectares) et des programmes plus urbains.

[568] Source : Agence Paysages, « Le lagunage de Harnes. Une station d'épuration sous forme de jardin d'eau de sept hectares », Note de présentation du projet.

1.2. Les acteurs de la politique des friches et leurs outils

Jusqu'à la mise en place de la décentralisation, au début des années 1980, la politique de requalification des friches industrielles émane exclusivement de l'État central, à travers ses services décentralisés ou ses organismes de mission. L'OREAM-Nord charge Jean Douhéret (1971) et l'ONF de réfléchir aux possibilités de végétalisation des terrils, tandis que le Ministère de la culture confie à l'agence GGK et API-Paysage (1972) une étude de leur aménagement. À la même époque, le Centre d'analyse de développement (CAD), organisme de recherche lié à l'Université des sciences, a réalisé des enquêtes sur l'habitat des travailleurs immigrés dans l'arrondissement de Valenciennes, à la demande du responsable du GEP de Valenciennes, André Talmant. L'une démontre « la fonction sociale du vétuste » dans un secteur insalubre de la ville ; l'autre s'intéresse à l'arrivée « des familles immigrées dans un grand ensemble » (CAD, 1972). La première étude du CAD sur la réhabilitation d'un quartier, la Zone des Récollets-Godets à Valenciennes, date de 1975. Au même moment, l'OREAM-Nord publie d'autres rapports sur l'avenir du bassin minier : par exemple une étude de faisabilité portant sur la restructuration du centre ville d'Auchel (OREAM-Nord, 1976).

On le voit, l'action de l'État français se définit alors par son caractère **exploratoire** : il s'agit alors de prendre la mesure des phénomènes et des enjeux, d'imaginer des scénarios, de tester des solutions expérimentales. Elle s'inscrit rapidement dans un cadre plus **organisé** avec la création, en 1972, du Groupe interministériel pour la restructuration des zones minières (**GIRZOM**). Première source importante de financements publics, le GIRZOM a pour objet la mise aux normes des réseaux et voiries diverses (VRD) avant leur transfert dans le domaine public. Les financements accordés couvrent 75% des dépenses ; éligibles dans un périmètre défini, ils concernent 95 communes du Nord-Pas-de-Calais.

Si la crise pétrolière accélère les processus de déprise industrielle énoncés dès 1967, la mise en place des lois de décentralisation au début des années 1980 et les financements européens offrent des outils pour systématiser l'effacement des traces de l'industrie. Devenu une collectivité territoriale représentative dotée d'un pouvoir réel, le Conseil Régional reçoit, parmi ses compétences, celle de l'aménagement du territoire régional. Or, en s'inscrivant durablement dans le paysage, les crises successives ont laissé à l'abandon plus de 1 200 sites représentant près de 10 000 hectares. Comment faire face au nombre croissant de friches ?

Le premier programme de réhabilitation des friches, à l'échelle régionale, est lancé par la direction régionale de l'équipement (DRE) en 1983/1984 sur des financements État/région. La présence de Pierre Mauroy à Matignon donne à ce problème local, d'une ampleur sans précédent, une reconnaissance « nationale »[569] : trois programmes de réhabilitation vont suivre, nécessitant des budgets toujours plus importants.

[569] Source : Hervé Lefort, entretien du 15 mars 2005.

Pendant les années 1990, le traitement paysager des friches industrielles est de très loin le poste le plus important des dépenses régionales en matière de paysage, dépassant largement le montant des dépenses affectées aux paysages urbains ou naturels. Le montant cumulé des dépenses engagées pour le traitement des friches industrielles pour les trois années choisies comme échantillon de notre étude (1990, 1993, 1998) dépasse les 34 millions d'euros et représente 42 % des dépenses analysées (Mons, 2002). En comparaison, les dépenses concernant l'aménagement urbain s'élèvent à 21 millions d'euros, soit 29 % des dépenses. Ces financements régionaux sont toujours complétés par des financements nationaux ou européens. Au fond GIRZOM et aux contrats de plan état région déjà cités, s'ajoutent notamment les fonds structurels européens : FEDER, INTERREG, notamment.

1.3. La candidature du bassin minier au patrimoine mondial de l'UNESCO : un aboutissement

Quel bilan dresser aujourd'hui de ces politiques ? Au début des années 1970, l'OREAM-Nord, pleinement consciente de la mobilisation nécessaire pour atteindre l'objectif de conversion, avait fixé l'horizon de 1985 comme échéance raisonnable pour le schéma de la zone minière, espérant pouvoir faire alors le bilan de cette politique (OREAM-Nord, 1971 : 273). En réalité, il faut attendre le IX^{e} Contrat de Plan État Région (1984-1988) pour que la prise de conscience se traduise en une politique volontariste de requalification des friches industrielles. Dans un contexte particulièrement difficile, la création de l'Établissement Public Foncier (EPF) comble un besoin déjà identifié par l'OREAM. Son expertise, tant au niveau foncier qu'au niveau du traitement des pollutions, est aujourd'hui réelle ; elle légitime son intervention récente dans la métropole lilloise (sur la zone de l'Union, par exemple).

Le bilan de la requalification des friches industrielles régionales, récemment dressé[570], analyse et met en lumière les orientations successives de cette politique.

Les premières opérations expérimentales sont ambitieuses : elles sont suivies par les paysagistes de la DIREN qui estiment avoir contribué ainsi à faire évoluer la commande vers une plus grande prise en compte des problématiques environnementales. Néanmoins, l'arasement, ou « remise à zéro » des sites, préconisé par le rapport Lacaze, est le mode opératoire privilégié de 1984 à 1988 : l'objectif visé est la remise en activité des sites pour favoriser le développement. Cependant le manque de dynamisme économique conduit à développer des opérations temporaires de préverdissement, puis de paysagement, dans une volonté affirmée de changement d'image.

[570] EPF région Nord-Pas de Calais, *Histoire d'une contribution : 14 ans de requalification de friches industrielles dans la région Nord-Pas de Calais, le bilan de l'EPF 1991-2004*.

Plus attentive au paysage, cette seconde orientation est encouragée par l'EPF, l'outil technique régional assurant le portage foncier des grands sites. La création de l'association « la Chaîne des terrils », en 1988, suivie de la signature, en 1992, d'une charte définissant les conditions de préservation, d'aménagement et d'exploitation des terrils du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais confirme une évolution sensible des pratiques.

À partir de 1994, le traitement environnemental des friches et la conservation du patrimoine industriel deviennent les axes prioritaires des opérations de requalification. Le volet « Après-Mines », du Contrat de plan État Région 2000-2006, définit un « programme global de restructuration urbaine, sociale, économique et écologique du bassin minier » et témoigne de l'évolution considérable des approches en vingt années de politiques publiques. Les objectifs de développement durable désormais affichés dépassent les seuls critères environnementaux ou écologiques pour aborder le domaine social et culturel avec l'ouverture des sites au public. Alors que l'objectif initial visait à « effacer » toutes traces de l'activité passée, ce glissement progressif a offert les conditions d'un retour à la nature de la plupart des grands sites et de leur reconnaissance au titre du patrimoine naturel :

> « Ces espaces industriels dont nous héritons sont donc à considérer comme notre patrimoine naturel au même titre que beaucoup d'autres milieux qui présentent un plus fort degré d'authenticité. »[571]

Ces mots témoignent de la **transformation radicale** des regards portés sur les objets produits puis abandonnés par l'industrie. Pour opérer cette mutation culturelle, il a fallu sensibiliser l'ensemble des acteurs locaux, notamment par des voyages d'études réguliers dans les régions européennes concernées en Allemagne ou en Angleterre. Il a fallu aussi que des acteurs œuvrent patiemment pour la préservation de quelques sites miniers emblématiques leur permettant d'échapper à la vague de démolitions (Lewarde, Oignies, Loos-en-Gohelle…). Au plan politique, la figure essentielle est celle de Jean-François Caron, élu vert de Loos-en-Gohelle et vice-président du Conseil régional, qui a pris l'initiative de réunir les Assises du Bassin Minier en 1997. Le « livre blanc », publié l'année suivante, identifie huit chantiers prioritaires et précède la création, en 2000, de la Mission Bassin Minier. Le rôle de cette structure associative est comparable, pour le bassin minier, à celui d'une agence d'urbanisme.

La **demande de classement du bassin minier** sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco au titre du « paysage culturel évolutif » est le témoin ultime de l'évolution des mentalités[572]. « Quel regard portez-vous sur le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais ? », cette interpellation de l'association Bassin Minier Unesco est bien la question centrale. Préalable

[571] Conseil Général du Nord, *Nature et espaces industriels : terrils miniers, carrières et sablières — après l'exploitation industrielle, le retour à la nature*, octobre 2005, 40 p.

[572] Lancé en 2002, notamment par Jean-François Caron, le projet aboutit partiellement le 25 janvier 2010 avec l'annonce officielle du choix de l'État français de porter à l'UNESCO la candidature du bassin minier pour l'inscription au patrimoine mondial en 2011.

nécessaire à une lecture patrimoniale des objets industriels et à leur réemploi, elle a permis qu'une communauté humaine s'approprie son paysage et reconnaisse « les richesses et l'exceptionnelle qualité du patrimoine minier »[573].

Sur le plan du paysage, la notion de « paysage culturel évolutif » impose de prendre en compte les éléments « non naturels » du paysage (organisations urbaines, chevalements, cavaliers) tout en valorisant ses composantes immatérielles (coutumes, langues, savoir-faire). Ce processus permet de reconnaître une dimension culturelle aux « crassiers » d'hier, autorisant à intervenir sur les structures paysagères y compris industrielles : elles ne sont plus le résultat désastreux d'un mode de production, mais le signe d'une identité (Mons, 2002).

2. Second temps : transformer le cadre de vie des communes du département du Nord

Portée par le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais, la politique de requalification des friches industrielles concerne longtemps le Bassin minier avant de s'étendre récemment au territoire métropolitain par l'entregent de l'EPF. Dans l'intervalle, une autre politique du Conseil Général du Nord a permis de prendre en compte l'espace urbain. Comment apparaît-elle ? Quelle en est l'originalité ? Quelles sont ses conséquences pour les paysagistes ?

2.1. Le Fonds pour l'amélioration du cadre de vie, politique départementale confiée au CAUE du Nord

Le Fonds d'amélioration du cadre de vie (FACV) est une politique incitative originale, initiée par le Conseil Général du Nord en 1989, sur proposition du CAUE du Nord (Estienne, 1999 ; Mons, 2002). Dès sa création, l'objectif est de mener une politique de qualification de l'espace urbain en confiant des études à des équipes pluridisciplinaires combinant les préoccupations architecturales, urbaines et paysagères. Didier Joseph-François, premier directeur du CAUE du Nord, a proposé ce dispositif retrouver l'esprit de l'équipe pluridisciplinaire du Courghain qu'il avait intégrée en commençant sa carrière au début des années 1970[574], mais aussi pour favoriser l'émergence d'une maîtrise d'ouvrage exigente.

> « Une politique d'amélioration du cadre de vie permettra tout à la fois aux habitants du Nord de bénéficier d'un environnement plus agréable et au département d'améliorer son image et, par là même, son attractivité (…) Pour aller plus en avant dans cet engagement en faveur du cadre de vie, il convient désormais de susciter les initiatives communales en définissant une politique incitative. »[575]

[573] Plaquette de présentation de l'association Bassin Minier Unesco.
[574] Source : Didier Joseph-François, entretien du 31 mars 2005.
[575] Source : Conseil Général du Nord, *Rapport de création du FACV*, 17 avril 1989.

Le **département** propose aux petites communes principalement qui ne disposent pas de services techniques outillés les moyens de disposer d'une réflexion globale sur leur territoire : l'objectif est de les amener à développer une stratégie d'aménagement. Le **fonctionnement** repose sur le financement par subvention d'une étude préalable de caractère global : « réalisée par un maître d'œuvre qualifié (architecte, paysagiste ou urbaniste), elle permettrait de proposer un programme de travaux cohérents permettant l'aménagement d'un village, d'une ville ou de l'un de ses quartiers ». Il est prévu de financer, sur la base de cette étude, un programme pluriannuel de travaux « concourant à l'amélioration du cadre de vie » et portant « sur le domaine public communal non bâti (aménagement des entrées de ville, des cités, des quartiers, des places, verdissement et fleurissement, rues piétonnes, mobilier urbain…) ». Les taux des subventions accordées varient selon que l'on soit en phase d'études ou en phase de travaux, mais également selon la taille et le potentiel fiscal de la commune.

Le CAUE, considéré comme un « outil d'aide à la programmation », a reçu mission de réaliser un « inventaire des points noirs paysagers » et de « l'ensemble des sites et des bâtiments de qualité qui doivent être valorisés ». Établis gratuitement, ces programmes se transforment de simple cahier des charges en « pré-étude » et monopolisent les techniciens du CAUE. À l'origine, le FACV devait donc permettre aux services départementaux de disposer d'une « étude globale de repérage paysager du département ». Ce second objectif, partiellement atteint, justifie la commande au CAUE du Nord en 1993, de la « Trame verte » départementale, un atlas départemental des paysages accompagné de conseils destinés aux maîtres d'ouvrage publics ou privés.

Le FACV a remporté un **réel succès** auprès des communes de l'ensemble du département, incitant le Conseil Général du Nord à le reconduire d'année en année sous des formes légèrement renouvelées. À la fin des années 1990, la première évolution concerne la procédure d'instruction, modifiée pour réduire les délais, et le relèvement des taux de subvention et des plafonds de dépenses éligibles. En 2001, le FACV intègre le Fonds pour l'aménagement du Nord (FAN) : cette nouvelle mesure qui concerne l'ensemble des projets portant sur l'équipement, l'amélioration du cadre de vie et l'environnement des communes et intercommunalités doit permettre de toucher un nombre supérieur de communes. Le FAN est devenu depuis le Fonds départemental pour l'aménagement du Nord (FDAN) : ce nouveau changement de nom traduit un nouvel élargissement de la mesure englobant, depuis 2006, un « volet grand projet » permettant de financer des équipements à vocation économique, culturelle, touristique ou environnementale.

Le FACV a bénéficié d'un budget annuel de 12 millions de francs (1,8 million d'euros). Il est incitatif et coopératif : le département n'impose rien. La maîtrise d'ouvrage est laissée à la commune qui fait la demande de subvention et qui peut aussi bénéficier d'une assistance technique. Les très nombreuses études FACV réalisées (300 de 1989 à 2002)

montrent l'impact de cette politique pédagogique. Les résultats attendus se situent à plusieurs échelles. Pour les mairies, l'enjeu est certes d'offrir un cadre de vie plus agréable à la population locale, mais aussi d'avoir la possibilité, surtout en zone rurale, de développer un tourisme vert. À l'échelle intercommunale, l'amélioration du cadre de vie est perçue comme un levier nécessaire pour la reconquête économique en termes d'attractivité vis-à-vis des entreprises. À l'échelle départementale, enfin, s'affiche la volonté de modifier l'image de marque du territoire vis-à-vis du reste du pays et des pays européens frontaliers, en vue de favoriser le tourisme et l'implantation de nouvelles activités.

2.2. L'amélioration du cadre de vie : un terrain d'apprentissage

Le CAUE souhaitait privilégier des procédures d'appel d'offre orientées vers des couples d'architectes et de paysagistes pour retrouver la richesse du travail interdisciplinaire de l'expérience dunkerquoise. En réalité, les communes se sont tournées, au départ, vers leurs interlocuteurs usuels. Mais la profession n'a pas joué le jeu : les architectes, dans leur ensemble, n'étaient pas urbanistes et pas prêts à travailler avec les paysagistes ; ils ne se sont pas intéressés au programme, par négligence, par manque d'intérêt ou par absence de maîtrise de ce type d'espace. Sur la métropole, les architectes n'ont pas répondu aux appels d'offre ne comportant pas de constructions : la profession n'ayant pas l'appétit ou la curiosité de s'engager dans une voie comportant une dimension importante de « projet urbain ». De ce fait, la profession de paysagiste qui connaissait alors un nouvel essor s'est, à partir des années 1990, largement emparée du FACV. Toutefois, l'absence des architectes a eu une influence importante en réduisant involontairement la portée du FACV aux espaces publics, les paysagistes manquant d'outils pour analyser les typologies architecturales et des morphologies urbaines[576].

Ainsi, dès l'année suivant la création du FACV, le marché d'études ainsi alimenté se répartit entre les différentes agences de paysage de la région (Gilles Noyon, Christiane Delvaux, Henri Tesson, agence Paysages) avant de servir de **tremplin aux jeunes agences**. Créée en 1990, l'agence Empreinte est la première directement concernée. Elle est mandatée, dès 1990, pour l'étude FACV de la commune de Godewaersvelde. En 1991, l'agence mène des études FACV sur le territoire de sept communes du département du Nord (Cantin, Leers, Merris, Merville, Neuf-Berquin, Warlaing) ; l'année suivante, elle analyse le paysage urbain de six autres communes (Crespin, Croix, Englos, Ennevelin, Fressain, La Gorgue). Certaines de ces études sont menées en partenariat avec des agences d'architectes (Grafteaux-Klein, Bailly-Dancoine, Trace) ; d'autres avec des agences d'urbanisme. Mais, faute d'intérêt de la part des architectes, les équipes pluridisciplinaires sont rares.

[576] Source : Didier Joseph-François, entretien du 7 avril 2005.

En guise de comparaison, l'agence Henri Tesson (créée en 1982) réalise les études d'amélioration du cadre de vie de quatre communes en 1990, huit en 1991 et cinq en 1992. S'ajoute souvent à ces études globales les études ultérieures d'aménagements spécifiques et leur mise en œuvre. Hormis la première année, le CAUE et le Conseil général du Nord confient aux deux agences des charges de travail équivalentes.

L'analyse des subventions accordées au cours de l'année 1998 (Mons, 2002) met en évidence les principes de qualification retenus. Sur les 159 subventions versées au titre de la qualité et du paysage, quarante concernent des études diagnostic, des inventaires, des projets de pédagogie et de sensibilisation, des études FACV. Le reste (soit la plus grande partie des financements) a servi à financer des aménagements (acquisitions de terrain, aménagement d'espaces publics, mise aux normes environnementales des bâtiments ruraux, plantations...) sur l'ensemble du territoire départemental : tous les milieux et toutes les sous-régions sont concernés, tant à un niveau global, que communal et surtout inter-communal. Le descriptif de quelques études et opérations financées confirme la volonté politique d'embellir et de maîtriser le paysage. Ces opérations modestes ont la plupart cherché à respecter l'esprit des lieux et transformé l'environnement quotidien pour le bien-être des habitants (Mons, 2002).

Pour les agences de paysagistes, le FACV est une **première expérience** formatrice, mais spécifique. Propre au département du Nord, la mesure privilégie des communes rurales ou périurbaines ne disposant pas de services techniques suffisamment étoffés et concerne, dans un premier temps, uniquement celles situées en dehors de la communauté urbaine de Lille. L'association de ces deux facteurs permet aux jeunes paysagistes de se former dans un **contexte rurbain**, inhabituel en France à cette époque – dans le reste du pays, leurs confrères sont confrontés au tissu périurbain à « recoudre ». Dans une région aussi densément urbaine, la situation est un peu paradoxale[577].

Rétrospectivement, ce marché inédit a offert aux jeunes agences une opportunité de développement et des **conditions « d'apprentissage** » du métier très favorables. Préalable obligatoire au financement des travaux, la réalisation d'une étude paysagère globale est un exercice abordable auquel les jeunes diplômés de l'ENSP étaient bien préparés. Ils se sont d'autant plus volontiers emparés de ce marché que les autres professionnels (architectes et urbanistes), pourtant invités à répondre, ont délaissé ce type d'études. Le FACV a offert aux paysagistes l'occasion de découvrir les questions de développement ou de restructuration des milieux urbains à une échelle accessible, d'accéder ensuite à des marchés de conception et de travaux, de s'insérer dans le marché local, et enfin, de s'affirmer au sein d'équipes parfois pluridisciplinaires. Il leur a aussi permis de sensibiliser les maîtres d'ouvrage et de faire évoluer l'ambition initiale trop restreinte de certaines commandes comme en témoigne le texte de cadrage (fleurissement, verdissement, mobilier urbain, rues piétonnes…).

[577] Source : Sylvain Flipo paysagiste de l'agence Empreinte, entretien du 17 août 2005.

En dépit de son importance, **le FACV n'est pas le seul marché important** dans les années 1990 : l'analyse des activités de l'agence Paysages montre que d'autres secteurs d'activités, initiés dans la décennie 1980, prennent alors leur essor. Ces politiques ont en commun de chercher à **transformer l'image régionale** : par la qualification des espaces publics avec le FACV, par la requalification des friches minières et industrielles, le traitement des voies d'eau et des espaces naturels dégradés, l'attention à l'environnement, etc. Alors que l'amélioration du cadre de vie des petites communes permet aux jeunes agences de paysage de se développer, les autres programmes concernent davantage les agences plus expérimentées parce qu'ils mettent en œuvre des expertises et des savoir-faire plus spécifiques.

ill. 59 : Étude FDAN de la commune de Bouvines par l'agence Paysages (2009-2010). © Agence Paysages

3. Troisième temps : la révision du schéma directeur métropolitain

À l'échelle métropolitaine, la révision du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (devenu schéma directeur de développement et d'urbanisme) est une étape essentielle pour la prise de conscience de l'importance des paysages en particulier et de la qualité urbaine en général. Particulièrement long et complexe, le processus de révision a nécessité l'élaboration de trois documents successifs reflétant bien l'évolution des positions en ce domaine. Nous souhaitons montrer comment les conflits suscités par les deux premières versions ont paradoxalement permis de donner davantage d'importance au paysage et à la notion de développement durable dans le document final de 2002.

3.1. Contexte et conditions de la révision

Au début des années 1990, le calendrier politique local concentre en un temps court plusieurs échéances importantes : la révision du schéma directeur et l'élaboration du premier contrat d'agglomération (1992-1994) en sont les principales. Approuvé en février 1971, le premier schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de l'agglomération est devenu depuis longtemps obsolète faute d'avoir vu ses principes appliqués. En 1967, l'agglomération

morcelée s'organisait autour de deux principaux noyaux urbains séparés par une ligne de fracture géopolitique : d'un côté la ville de Lille, centre historique, administratif et culturel, de l'autre les villes de Roubaix et Tourcoing, sœurs jumelles nées de l'industrie textile. En réponse à cette géographie bipolaire, le premier SDAU a pour ambition d'unifier la métropole en l'organisant le long d'un axe allant du bassin minier à Tourcoing, selon un parti déjà proposé par Henry Bernard en 1964 dans son schéma d'urbanisme.

Mais, les grandes opérations réalisées à partir des années 1970 – l'aménagement de la Ville Nouvelle, la construction de la première ligne de métro entre Lille et Villeneuve d'Ascq, puis de la ligne 1bis entre Lille et Lomme – n'ont fait que renforcer les clivages politiques préexistants en accentuant les écarts économiques et sociaux issus de la crise de l'industrie textile. Dans la deuxième moitié des années 1980, le lancement d'Euralille par le maire de Lille, Pierre Mauroy, à l'occasion de la construction du réseau de train à grande vitesse, apparaît aux yeux des élus du « versant nord-est » de la métropole comme une manifestation supplémentaire des différences de traitement entre les deux secteurs de la métropole.

Par ailleurs, le système de gouvernance mis en place par Arthur Notebart, s'il se voulait à l'origine républicain et égalitaire, a, dans la pratique, contribué à renforcer les individualités communales. Ainsi, dans le domaine de l'espace urbain, l'institution d'un système d'« enveloppes voiries » pour chaque commune a suscité le développement de pratiques de « guichet » évoquées par plusieurs acteurs en entretien. Ce fonctionnement n'a pas favorisé la construction d'une vision d'ensemble, déjà difficile en l'absence de lieu de réflexion prospective. Il faut en effet rappeler qu'après la fermeture de l'agence d'urbanisme, en février 1977, une partie de son personnel a été intégrée au sein d'une nouvelle direction de l'urbanisme et de l'aménagement de la CUDL dont les missions n'étaient pas de cet ordre (Estienne, 2007). L'amplification des rivalités et l'absence de grand projet politique entraînent un risque d'immobilisme de plus en plus dénoncé.

À la fin des années 1980, le contexte politique évolue profondément : la « Charte des grands maires » (Desage, 2006) contractualise les engagements du maire de Lille, Pierre Mauroy, vis-à-vis de ses collègues de Roubaix, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq et Mons-en-Baroeul. En contrecarrant l'alliance traditionnelle des petites communes, cette coalition inédite des maires des principales villes met fin au « règne » d'Arthur Notebart et autorise l'élection de Pierre Mauroy à la présidence de la communauté urbaine de Lille, le 27 juin 1989.

Le soutien politique entraîne la mise en œuvre des grands chantiers réclamés par chacun de ses édiles afin de mieux équilibrer le développement métropolitain. Le lancement rapide de la ligne 2 de métro vers Roubaix et Tourcoing, associé à la modernisation du tramway, doit concrétiser la « nouvelle solidarité » entre les territoires communautaires et contrebalancer la dynamique d'Euralille. Outre cet élément symbolique, le versant nord-est

bénéficie de plusieurs projets : Eurotéléport sur Roubaix (Paris, Mons, 2009 : 48-73), centre international de transport sur Roubaix-Roncq, ZAC Ravennes-les-Francs à Tourcoing-Bondues, ZAC de la Fosse-aux-Chênes à Roubaix. L'accord prévoit encore de développer une technopole sur Villeneuve d'Ascq et une plateforme multimodale sur Lomme-Sequedin.

Au début des années 1990, ces promesses et coups partis rendent la préparation d'un nouveau schéma directeur absolument indispensable. Au-delà du cadre réglementaire national et de ses contraintes, l'agglomération manque d'un projet commun, s'appuyant sur des choix stratégiques clairs et hiérarchisés, tant en matière de développement économique que d'urbanisme, comme le rappelle Pierre Mauroy en préambule au schéma proposé en décembre 1994. Œuvre collective, la production de ce document doit permettre à l'ensemble des acteurs de se rassembler pour construire une communauté politique à l'échelle de l'agglomération.

> « Bâtir notre projet commun, affirmer une ambition partagée, afficher un discours déterminé face à nos partenaires et à nos concurrents, déployer notre action dans l'espace et dans le temps au-delà des cadres de référence habituels, voilà une première vertu du schéma directeur.
> Mobiliser autour de cette démarche tous les acteurs de la métropole dans un partenariat actif et durable, voilà une autre vertu du schéma directeur.
> Plus qu'un document de planification spatiale, il intègre une dimension stratégique à un souci de réalisme par rapport à l'ensemble des grands projets dès à présent engagés. (…) L'unité métropolitaine, l'équité territoriale, le développement pour tous, la qualité des espaces verts naturels et urbains sont les vecteurs essentiels qui devront conduire notre agglomération vers le troisième millénaire. »[578]

À l'automne 1990, convaincu de la nécessité de disposer d'un outil technique capable d'animer une réflexion stratégique et prospective à l'échelle de l'agglomération, Pierre Mauroy confie à Francis Ampe le soin de diriger une nouvelle agence d'urbanisme. La mise en place de cet outil offre le lieu de réflexion globale et qualitative sur l'aménagement de la communauté urbaine de Lille qui faisait défaut depuis le milieu des années 1970.

3.2. De 1990 à 2002 : douze années de gestation et trois versions

Justifiant l'installation d'une nouvelle agence d'urbanisme en 1990, la révision du SDAU de la métropole Lille-Roubaix-Tourcoing, approuvé en 1971, n'est véritablement lancée qu'avec la création, en août 1991, du syndicat mixte pour la révision du schéma directeur. Mais cette entreprise s'est révélée bien plus longue et complexe que prévue. Émaillé de péripéties, le processus a nécessité plus de dix années et la rédaction de trois documents successifs. Une première version du schéma, rendue publique à la fin de l'année 1994, est annulée en 1995 ; une seconde entre en vigueur le 18 décembre 1997, avant d'être annulée en avril 2000. La version définitive et actuelle a été adoptée en décembre 2002. La

[578] Source : ADULM, préambule du SDDU, 1994.

longueur de la procédure s'explique essentiellement par les recours portés devant le tribunal administratif, que ce soit de la part des représentants du monde agricole ou de la principale fédération regroupant les associations écologistes. Mais d'autres éléments comme les échéances électorales (élections municipales) de juin 1995 ou la candidature de Lille aux Jeux Olympiques de 2004, officiellement soutenue par le gouvernement Français en décembre 1995, sont également intervenus (Grujard, 2006).

Le **premier point** concerne **la concertation avec le monde agricole** : le schéma élaboré en 1994 fait surgir l'opposition de la Chambre d'agriculture qui n'avait pas été consultée[579]. Le conflit porte sur les surfaces de terres agricoles destinées à l'urbanisation. Malgré sa forte densité, le territoire communautaire a la particularité d'inclure en périphérie de vastes territoires périurbains et agricoles. Environ 45 000 hectares sur 87 000 sont consacrés à l'agriculture dans l'arrondissement, ce qui représente un peu plus de la moitié de la surface du schéma directeur et une part plutôt dynamique de la population active[580]. La situation, unique en France, légitime le refus des agriculteurs de continuer à subir des décisions qui remettent en cause leurs investissements fonciers et ne prennent pas en compte leurs contraintes de travail (De Vogue, 2002).

Le **second point** concerne **le projet de contournement sud de Lille**. En 1990, la Direction départementale de l'équipement reprend une hypothèse de tracé évoquée au début des années 1970 et déjà dénoncée par les associations environnementales parce qu'elle traverse une des deux zones de champs captants de l'agglomération. Établie par les scientifiques, la fragilité de ce secteur conduit le préfet à créer un PIG par arrêté du 31 mars 1992, dans un contexte législatif rendu favorable par le vote de la loi sur l'eau en janvier 1992. La mesure n'alerte pas les services instructeurs qui proposent deux autres tracés : l'un traverse la zone de très forte vulnérabilité, l'autre passe au nord de l'agglomération. Plusieurs acteurs, publics ou associatifs, font entendre leur désaccord, mais en vain : le projet de schéma directeur adopte le tracé le plus défavorable du point de vue environnemental.

Ces deux aspects se croisent et motivent à deux reprises l'annulation du projet de schéma. La Chambre d'agriculture du Nord exige un premier contrôle de légalité du document. La Fédération Nord Nature dépose ensuite une requête en annulation auprès du tribunal administratif de Lille au nom de la protection des champs captants. En juin 1995, à la demande du préfet, le syndicat mixte décide d'abandonner son projet de schéma directeur et de reprendre sa réflexion. Pourtant, seul l'aspect agricole du problème est (en partie) pris en compte dans le nouveau schéma proposé en décembre 1997. Cela conduit la fédération Nord Nature à déposer, en février 1998, une seconde requête à l'origine, en avril 2000, de

[579] De Vogue Alix, « Une coopération entre les mondes urbain et agricole », in *Le Moniteur*, n°5167 du 6 décembre 2002, p. 68.
[580] Si l'on considère uniquement le périmètre de la communauté urbaine, ce chiffre est ramené à 33 000 hectares, ce qui représente encore 44% du territoire.

l'annulation du schéma directeur de développement et d'urbanisme de 1997 pour non-respect du principe de précaution (Grujard, 2006).

Pierre Dhénin, entré en octobre 1992 à l'Agence d'urbanisme à la demande de Pierre Mauroy pour animer une réflexion autour du déficit chronique en espaces naturels de la métropole, reçoit alors mission d'organiser la négociation avec un monde rural qu'il connaît bien pour avoir animé durant plusieurs années l'association Animavia[581]. Bien différents, ces deux enjeux sont pourtant complémentaires et figurent tous deux à l'origine de la création de l'Espace naturel métropolitain : leur point commun est de concerner la part non urbanisée du territoire. Nous développerons cette problématique ultérieurement en analysant quels ont été les apports de cette nouvelle structure métropolitaine.

Lancée en 1995, la consultation des agriculteurs leur permet d'obtenir une évolution quantitative du projet : 315 hectares promis à l'urbanisation sont récupérés (De Vogue, 2002). Au-delà de cette avancée quantitative, l'entêtement du monde rural va obliger les aménageurs à revoir leurs pratiques pour développer des instances de concertation dont l'intervention a permis de dénouer les blocages qui persistaient encore à la veille de l'échéance des schémas directeurs. Quant au problème des champs captants, si la décision du tribunal administratif en avril 2000 a constitué une victoire locale pour le camp écologiste ayant valeur de jurisprudence à l'échelle nationale, les associations sont restées particulièrement vigilantes face aux autres projets routiers prévus, tandis que l'agence de l'eau Artois Picardie rappelait l'urgence de mettre en œuvre des mesures de protection efficaces afin d'atteindre les objectifs qualitatifs définis au niveau européen (voir infra).

3.3. Les choix stratégiques du schéma directeur en matière de paysage et de qualité urbaine

Nous disposons donc de **quatre versions de schémas** directeurs pour le territoire de l'agglomération lilloise : le SDAU de 1971, la première révision de 1994, la seconde de 1997, et enfin le SDDU en cours d'application, approuvé en décembre 2002. Que nous révèle l'analyse de ces différents documents en matière de stratégie architecturale et urbaine ? Comment abordent-ils les questions paysagères tant au plan quantitatif qu'au plan qualitatif ? Peut-on identifier une évolution significative de ces différents textes réglementaires ou, au contraire, déceler des constantes dans les choix stratégiques ?

Les choix stratégiques sont clairement définis dès la première version du schéma de **1994**. Cinq thématiques – l'international, l'accessibilité, la qualité, le développement et la

[581] Fondée en 1924 par Marcel Dhénin, le père de Pierre Dhénin, l'association Animavia a pour objectif d'œuvrer au maintien des races domestiques locales, à travers la conservation du patrimoine lié à ces espèces animales ou la sensibilisation des enfants (création en 1974 à Lille de la première ferme pédagogique). Regroupant de nombreux éleveurs régionaux, elle constitue une bonne interface avec le monde agricole.

solidarité – structurent le projet afin d'assurer l'émergence d'une métropole qui se situe « à la bonne échelle », c'est-à-dire aux niveaux national et européen. Les quatre premières orientations citées répondent à la préoccupation majeure : promouvoir l'agglomération au rang de métropole européenne et assurer son dynamisme économique. S'inspirant de la réussite d'Euralille, le schéma répartit sur le territoire six « pôles d'excellence métropolitains » et douze pôles d'intérêt métropolitain (dont un multi-site) en fonction des besoins, des dynamiques économiques et des disponibilités foncières identifiées (ill. 60).

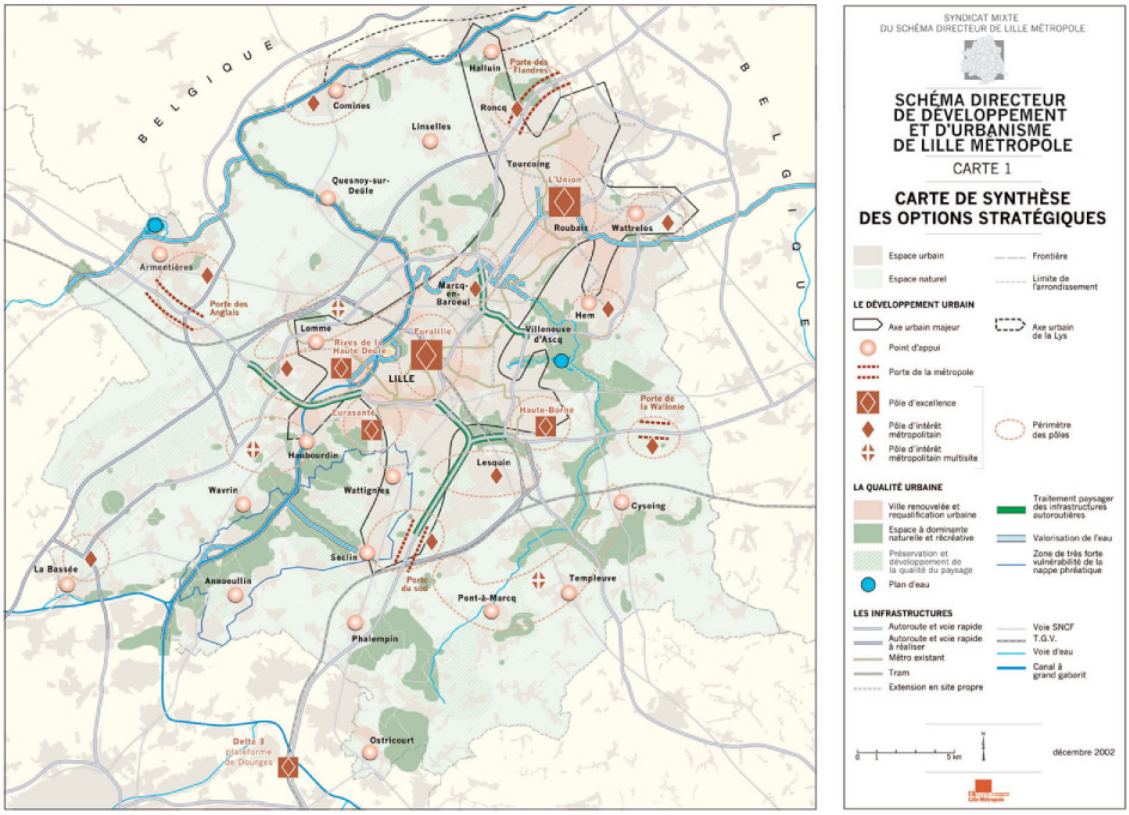

ill. 60 : Stratégie de développement de la métropole lilloise, SDDU 2002. Source : ADULM.

Après Euralille, il est prévu d'aménager quatre pôles d'excellence aux profils et aux histoires spécifiques. Situé au sud de Lille, à proximité du CHRU, Eurasanté est un projet de développement économique avant de devenir un projet urbain. Il émane du secteur de la santé, particulièrement dynamique. La zone de la Haute Borne, à Villeneuve d'Ascq, partage avec Eurasanté le fait d'être adossée à un pôle de recherche universitaire et une situation en limite d'agglomération urbaine. Ces deux projets diffèrent néanmoins par la stratégie économique déployée, comme par le mode de gestion de l'extension urbaine. Euratechnologie, entre Lomme et Lille, et la zone de l'Union, entre Roubaix, Tourcoing et Wattrelos, ont d'autres caractéristiques communes que leur intercommunalité. Implantés sur d'anciens quartiers industriels, ces deux projets de renouvellement urbain concluent une longue succession d'études urbaines. Dans ce contexte de fortes attentes, leur enjeu principal est de concilier

revitalisation économique et nouvelle mixité urbaine. Située au sud de la métropole au-delà du périmètre communautaire, la plateforme multimodale de Dourges est le dernier pôle.

En cherchant à attirer des activités économiques de pointe au sein de secteurs géographiques limités et définis concentrant le maximum d'investissements financiers publics et privés, ces projets de développement s'appuient sur une pensée plutôt fonctionnelle de la ville. Néanmoins, à travers l'affirmation de l'importance des notions de **qualité** et de **solidarité** qui apportent des exigences nouvelles ou contradictoires, le schéma fait évoluer ce modèle de ville jusqu'à proposer, avec le concept de la « ville renouvelée », une **manière inédite de penser le développement urbain**, correspondant aux problématiques contemporaines. L'apparition du phénomène de mutation sans croissance, la prise de conscience parallèle de la limitation des richesses, invitent à mettre en œuvre des formes de développement plus soutenables et donnent une nouvelle actualité à la question foncière.

Particulièrement affirmée dès le schéma de 1994, **la qualité du cadre de vie** est considérée comme **moteur de développement**. Cet engagement, qui a des conséquences directes sur les choix formels, vise des objectifs économiques, sociaux et environnementaux.

Exprimée en termes d'« **image** » et « **d'attractivité territoriale** », la recherche de la qualité résulte de la concurrence croissante entre les territoires ; elle est, à ce titre, partie prenante de toutes les politiques territoriales depuis la mise en place de la décentralisation au début des années 1980. Déjà présente au début des années 1970, l'intention avait alors pour ambition d'attirer sur le territoire des entreprises compétitives au niveau international en proposant un cadre de vie adapté aux besoins des cadres : ces principes étaient par exemple à l'origine de l'aménagement du quartier de Brigode, imaginé à la fin des années 1960.

Exprimée en termes de « **bien-être** », la recherche de qualité vise à corriger « le retard sensible [pris par l'agglomération] par rapport aux grandes métropoles » (SDDU, 1994 : 39) et à répondre aux demandes exprimées par la population. Dans ce cas encore, on retrouve des notions déjà largement abordées dans le dernier chapitre du schéma d'aménagement régional (OREAM-Nord, 1971). Ainsi, plusieurs acteurs ont fait référence en entretien à une « pression associative croissante » comme facteur explicatif du retour des questions de cadre de vie et de leur prise en compte tardive. Dans le champ urbain, ce point reste à évaluer. Dans le domaine environnemental (au sens large), en revanche, les actions engagées par les agriculteurs et les associations écologistes ont fait évoluer de façon sensible un texte dont la version initiale accordait déjà une large place à la qualité paysagère.

Entre 1994 et 2002, les **principales modifications** concernent aussi bien la structure du texte que son contenu : place croissante accordée aux problématiques environnementales et agricoles, introduction de nouvelles orientations et description des mesures techniques préconisées. Le SDDU consacre ainsi tout un chapitre à la qualité de l'environnement

(SDDU, 2002 : 89-136). **La question paysagère** prend dès la première version une place importante. Cependant, la mise en place parallèle à l'élaboration des différentes versions du schéma d'une équipe de réflexion, puis d'une structure nouvelle destinée à construire une politique cohérente d'espaces naturels et à gérer ces espaces, l'ENM, permet, au fil des versions, de donner un contenu plus précis à la « trame verte et bleue » programmée.

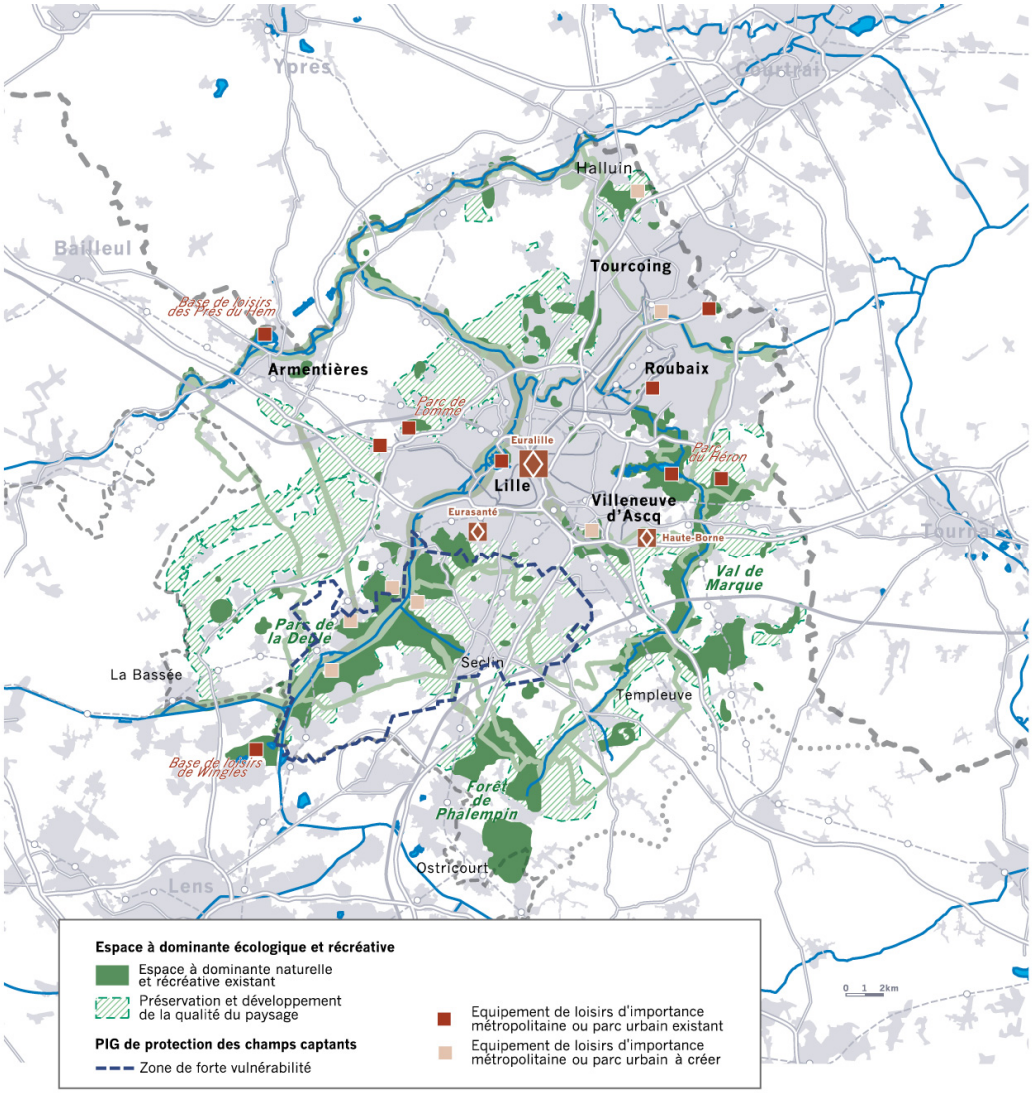

ill. 61 : Protection des champs captants et trame verte et bleue métropolitaine. Source : ADULM

Dernier des cinq axes stratégiques énoncés, la **solidarité** correspond au respect des engagements pris par Pierre Mauroy en 1988 lors de la signature de la « charte des grands maires », vis-à-vis de ses partenaires des grandes villes et plus particulièrement vis-à-vis du versant nord-est de la métropole. L'objectif vise à corriger les effets inégalitaires de la crise économique sur le territoire et à équilibrer les investissements consacrés à l'aménagement d'Euralille et des autres pôles spécialisés prévus au schéma. À l'opposé du premier mode de développement, limitant l'action et l'investissement à quelques sites *d'excellence*, l'objectif

de solidarité se traduit par une politique urbaine inédite cherchant à transformer la grande majorité du territoire *ordinaire*. Il s'agit donc d'agir à la fois en faveur du développement économique des quartiers dévitalisés par la crise et de la réhabilitation du cadre de vie, considéré dans sa globalité :

> « La stratégie de la ville renouvelée vise à apporter une réponse décisive à la dégradation économique, sociale, culturelle et urbaine de certains secteurs de la métropole lilloise »[582]

La réponse doit concerner donc à la fois la réhabilitation de l'habitat ancien, le renouvellement du parc de logements, le traitement des friches industrielles, la rénovation des espaces publics, espaces verts, et bâtiments publics, la valorisation des voies et coupures urbaines, la requalification environnementale, l'offre de commerces et de services, l'aménagement d'équipements culturels, etc. Répondant à des enjeux de solidarité territoriale et sociale, ces éléments doivent tous faire l'objet d'un traitement qualitatif aux niveaux architectural, urbain, paysager et environnemental. Le croisement de ces deux objectifs est au cœur de la notion de développement durable telle qu'elle s'est développée dans la métropole en associant aux dimensions environnementales une forte dimension sociale.

En préalable au contrat d'agglomération de janvier 1992, le cabinet Codra analyse la situation de l'ensemble du territoire communautaire. Dressant un bilan précis de la situation économique et sociale, son rapport d'expertise montre que la cartographie des secteurs en déshérence urbaine ne respecte pas la géographie des versants : au contraire, les communes et des quartiers concernés se répartissent sur l'ensemble du territoire métropolitain.

L'originalité du concept de « Ville renouvelée » est donc d'avoir été élaboré localement[583] au début des années 1990 (Paris, Mons, 2009 : 130-131) en réponse aux problèmes architecturaux et urbains spécifiques des « quartiers complexes ». Il **signale une rupture** dans les stratégies et les pratiques. Déjà présente dans l'opposition entre sites d'excellence et quartiers ordinaires, l'idée de rupture est surtout liée à la volonté de ne plus consommer d'espace non urbanisé (terres agricoles ou espaces naturels) et de favoriser la reconstruction de la ville sur la ville pour parvenir, enfin, à contenir l'étalement urbain.

La création, en 1995, au sein de la communauté urbaine, d'une vice-présidence « ville renouvelée » officialise ce changement de cap. La même année, la « SEM du Versant nord-est de la métropole », créée en novembre 1979, sert de base pour une nouvelle SEM, baptisée « Ville renouvelée », et dans laquelle la communauté urbaine est majoritaire. Imaginé pour le versant nord-est le remède **s'institutionnalise et se diffuse** à l'ensemble du territoire et notamment à la ville de Lille, à partir de 1999/2000. Les poches de « ville renouvelée »

[582] Source : SDDU, 2002, p. 175.
[583] L'administration centrale de l'État a repris l'idée sous la terminologie de « renouvellement urbain » à l'origine de la loi SRU de 2000.

intégrées au schéma représentent environ un tiers du tissu urbain, essentiellement les quartiers mixtes habitat-travail issus de la tradition industrielle. Dans ces secteurs devenus prioritaires, l'image de la ville doit être transformée avec le plus de force par les critères de qualité, de diversité et d'accessibilité. Dans cet esprit, l'action porte à la fois sur les espaces publics, la reconnaissance et la mise en valeur du patrimoine architectural et urbain, exceptionnel et banal (notamment par les ZPPAUP) et l'incitation à l'innovation tant dans le domaine des principes constructifs que de nouvelles formes urbaines.

Loin de se limiter aux secteurs identifiés en « ville renouvelée », cette politique permet d'enrichir les autres propositions du schéma en imposant des contraintes supplémentaires : recherche de mixité formelle et fonctionnelle, prise en compte des critères environnementaux dans l'aménagement (économies d'énergies, préservation des ressources, constructions HQE…). La définition des ZAC d'Eurasanté, d'Euratechnologie, de la Haute Borne et de la Zone de l'Union intègre ces recommandations pour les faire passer, à l'instar d'Euralille, du statut de zone d'activités à celui de « projets urbains ».

> « L'un des enjeux fondamentaux du schéma directeur est de concentrer toutes les formes d'action de la politique urbaine, afin de renverser la situation dans une double optique de rééquilibrage urbain et de développement durable » (SDDU, 2002 : 174).

Ainsi, à travers le concept de « ville renouvelée », la question du développement durable guide l'élaboration du parti d'aménagement. S'appuyant sur les principes développés dans le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) en 2002, l'Agenda 21 communautaire (2006) réaffirme la volonté de construire « d'une ville durable, économe des ressources, agréable à voir et à vivre » (Bourdin, Prost, 2009 : 32-38)[584].

Synthèse de la section 1

Confronté à une forte déprise industrielle, le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais engage une politique volontaire de requalification de ses territoires. Alors que les études initiées par l'État dans les années 1970 font appel à des agences parisiennes, les expérimentations menées au début des années 1980 mobilisent les jeunes agences lilloises. Cette commande spécifique leur permet d'aborder des sites de grande taille et des problématiques complexes nécessitant des compétences environnementales : la requalification paysagère se fonde sur une approche dynamique des sites. La demande des acteurs passe de l'éradication au préverdissement temporaire, puis à sa généralisation ; le réseau d'espaces « naturels » constitué sur cette base s'organise en « trame verte et bleue » à la fin des années 1990 ; la mobilisation pour le classement au patrimoine de l'Unesco clôt le cycle.

[584] Alain Bourdin, Robert Prost (sous la direction de), 2009, *Projets et stratégies urbaines. Regards comparatifs*, Marseille, éditions Parenthèses, collection « La ville en train de se faire », 283 p.

Dix ans plus tard, le Conseil Général du Nord définit une politique incitative pour améliorer le cadre de vie de ses communes. En réalisant la majorité des études paysagères FACV, parfois en association avec des architectes, les jeunes paysagistes des années 1990 font leurs gammes dans un contexte rural, inédit et favorable. Structuration de l'espace urbain, développement territorial, aménagement des espaces publics, image communale et identité territoriale : ces problématiques seront abordées ensuite dans un cadre plus urbain.

Sur la métropole lilloise, après la fermeture de l'agence d'urbanisme en 1976, il faut attendre la révision du schéma directeur métropolitain au début des années 1990 pour qu'une réflexion globale sur les politiques d'aménagement urbain soit définie. Ce long moment de débats est essentiel parce que les stratégies adoptées comprennent l'amélioration de la qualité architecturale et paysagère et intègrent la question des friches urbaines à travers le concept de « ville renouvelée ». En outre, les controverses avec les écologistes et les agriculteurs obligent à modifier certains choix et renforcent le rôle de l'ENM, comme outil de gestion et de développement des espaces naturels, mais aussi comme interface avec le monde rural.

Section 2 : Au sein de la métropole : l'importance des projets locaux

Aux niveaux régionaux et départementaux, les collectivités se sont dotées de politiques volontaires et originales pour accélérer et maîtriser la transformation de leur cadre de vie. S'accompagnant de subventions, ces politiques ont eu un impact réel sur le territoire et ont nourri durablement la commande paysagère. Au plan métropolitain, la révision du schéma d'urbanisme permet aux acteurs d'énoncer un certain nombre d'objectifs ambitieux en termes de qualité paysagère, environnementale et urbaine. Ce document réglementaire ne se traduit pas directement en mesures politiques incitatives dotées de subventions : pour atteindre ses objectifs, il faut les retranscrire à l'intérieur de chaque POS, puis, à partir de 2000 des PLU, eux-mêmes placés sous la responsabilité des communes.

De ce fait, le projet local (qu'il soit initié et géré directement par la commune ou par l'intermédiaire d'une SEM mandataire) prend une place plus importante dans la métropole. Trois projets sont exemplaires, chacun à leur manière, des stratégies adoptées en différents secteurs de la métropole pour transformer la ville en un cadre « agréable à voir et à vivre ».

Le premier projet est celui de Roubaix : il s'agit de voir comment la ville a pu mobiliser la qualité architecturale, urbaine et paysagère pour transformer son image et quels en sont les effets. Le second, radicalement différent, est celui d'Euralille. La construction d'infrastructures de transport d'échelle internationale (lignes TGV et tunnel sous la Manche) sert de prétexte à ce projet initialement lillois (mais devenu communautaire) qui vise à doter la capitale régionale du centre international d'affaires qui lui fait défaut pour se situer au rang

des capitales européennes proches. Quelles sont les conséquences du choix de Rem Koolhaas et des acteurs mis en place ? Sont-elles d'ordre esthétique ou méthodologiques ? Le dernier projet évoqué ici est celui de la ville de Lille, formalisé en 2005 par la publication d'un ouvrage introduit par Martine Aubry : *Projet urbain de Lille, un nouvel art de ville*. Pourquoi ce projet est-il défini à ce moment précis ? Comment se met-il en place ?

1. L'initiative municipale : Roubaix sur le chemin de la maîtrise d'ouvrage

1.1. Trois décennies de présence d'architectes en mairie de Roubaix

Alors que l'installation en nombre de jeunes architectes sur le territoire roubaisien résulte d'une politique délibérée de la ville, la présence d'architectes au sein des services techniques roubaisiens est une autre des spécificités de la ville moins connue. Fabien Desage (2006 : 140-143) évoque l'arrivée, au cours du premier mandat de René Vandierendonck (1994-2001), de « nouveaux personnels qualifiés en matière de politiques urbaines, attirés par l'aspect laboratoire des politiques de la ville que se donne la cité ». S'il ne précise pas davantage la nature de ces personnels, il montre comment, en la dotant d'une capacité d'expertise supérieure à celle des services communautaires, cette intégration renverse le rapport de force entre les deux collectivités. La situation, unique dans la métropole à cette époque, est à l'origine de l'intervention de Bernard Huet sur la Grand Place.

Mais, ce processus débute bien avant 1994[585]. Premier adjoint d'André Diligent de 1989 à 1994, René Vandierendonck a su amplifier un mouvement amorcé au début des années 1980. Deux architectes sont alors responsables des services dépendant de la direction générale des services techniques (sous la direction de M. Dremiere). Gérard Nuel dirige le service de l'aménagement urbain ; Jean-Marc Faidherbe anime celui des services techniques (gestion des bâtiments, du foncier et des permis de construire, mise en œuvre des aménagements de voirie et d'espaces verts). Les premiers recrutements d'architectes concernent les deux services.

Henri Syzel, diplômé à Lille en 1978, intègre le service de l'aménagement urbain en 1981 après un an d'exercice salarié chez un architecte libéral. Embauché sur candidature spontanée, il est chargé de la conception des espaces urbains jusqu'à son départ pour Fourmies en 1988. Diplômé de l'école Saint-Luc à Tournai, Philippe Delahaye est recruté une première fois de 1982 à 1986 comme architecte d'opérations (il revient de 1989 à 2002 en tant que directeur général des services techniques). Pendant ces mêmes quatre années, Marc

[585] La rédaction de ce paragraphe s'appuie sur les entretiens réalisés auprès de Philippe Delahaye (18 juillet 2005), Annette Groux (1er octobre 2009), Dominique Jestin (9 et 17 octobre 2009), Marc Panien (9 et 16 octobre 2009) et Henri Syzel (12 octobre 2009), ainsi que sur les informations transmises par Anne Clerson, architecte en poste actuellement à la mairie de Roubaix.

Panien est chargé, au sein du service d'urbanisme, de la gestion du cadastre du droit des sols. Il travaille en lien avec l'architecte des bâtiments de France et assure le conseil aux particuliers. Arrivée en 1983, Véronique Dartnell suit les dossiers de RHI ; Martine Leherpeur (diplômée en 1977) assure le suivi des permis de construire. Il faudrait citer d'autres noms.

À la fin de la décennie 1980, trois personnalités portent plus particulièrement les questions de qualité et d'espaces publics à la direction de l'aménagement de la mairie de Roubaix : Gérard Nuel, Jean-Claude Dubar et Dominique Jestin. Architecte diplômé de l'école de Nancy en 1975, Gérard Nuel est chef du service aménagement avant de devenir directeur de l'urbanisme. Dominique Jestin, architecte diplômé de l'ESA en 1981, arrive en 1988 après une expérience au CAUE de l'Aveyron. Il intègre le service de conception d'espaces publics en remplacement d'Henri Syzel : il établit la programmation et définit les schémas d'intention des espaces publics réalisés en régie (municipale ou communautaire). Ingénieur en chef, contrairement aux deux précédents, Jean-Claude Dubar a néanmoins un fort souci de « qualité urbaine ». Particulièrement attaché à la qualité des espaces publics, ce trio tente de convaincre les services techniques municipaux et communautaires de la nécessité d'un travail de programmation amont.

L'émergence de cette préoccupation n'est sans doute pas le fruit du hasard. Dans cette ville multiculturelle, théâtre de « luttes urbaines » et d'engagement politique citoyen, il s'agit de donner des formes agréables et confortables à des espaces dont l'épaisseur symbolique et la valeur d'usage préexistent, bien plus qu'à Lille à la même époque. À Roubaix, l'espace public peut exister parce qu'il est d'abord celui du débat politique, abondamment étudié par Catherine Neveu (1999).

L'organisation des services roubaisiens permet difficilement de gérer les projets de façon cohérente. Selon un modèle alors classique, la maîtrise d'ouvrage des espaces publics (municipaux) relève de la direction de l'aménagement tandis que leur maîtrise d'œuvre est du ressort de la direction des Services Techniques. En 1989, au début du second mandat d'André Diligent, son directeur de cabinet, René Vandierendonck, devient premier adjoint et prend, rapidement, la compétence en urbanisme. Philippe Delahaye, nommé directeur général des services en novembre 1989, entreprend la réorganisation des services techniques et regroupe au sein d'une même direction générale (DG Cadre de vie et aménagement) les directions précédemment chargées de l'aménagement, des services techniques et de l'habitat. Il souhaite ainsi développer une approche transversale des projets afin d'appréhender le travail des espaces publics de façon plus globale, selon des méthodes déjà expérimentées ailleurs avec succès, à Lyon par exemple. Les équipes se renouvellent et intègrent de nouvelles compétences. Frédérique Danneels, Dominique Brière et Dominique Lefebvre, tous trois architectes sont embauchés entre 1987 et 1990. Formée en géographie/aménagement, Annette Groux arrive en novembre 1989. Une autre architecte, Régine Lugand, remplace

Marc Panien qui travaille pour le CAUE du Nord à partir de 1986, tout en menant une activité parallèle d'architecte libéral. Christine Averland reprend le poste de Gérard Nuel vers 1990 ; Thibaut Brodin, architecte ayant une formation en urbanisme, arrive vers 1992.

Entre 2000 et 2002, les équipes sont renouvelées une seconde fois avec l'arrivée sur des postes de chargés d'opérations de Stéphanie Legrand, Anne Clerson et Sabine Burzinski. Thibaut Brodin devient responsable de l'urbanisme, avant de laisser son poste à Christine Averland lorsqu'il devient Directeur Général du Développement Économique et de la Culture. Ainsi, on dénombre actuellement six architectes dans le personnel technique roubaisien, dont quatre sont inscrits à l'ordre, condition d'exercice de la maîtrise d'œuvre (aménagement des bâtiments scolaires, de certains équipements socio-éducatifs de la ville, scénographie des expositions organisées à la Piscine…). Cette présence s'est donc maintenue depuis 1981 ; témoignant d'abord d'une volonté politique de renouvellement des compétences techniques, elle traduit ensuite l'ambition qualitative de la municipalité. Le poste, occupé par Henri Syzel de 1981 à 1988, s'est spécialisé au fil des trois décennies dans le traitement des espaces publics : repris par Dominique Jestin de 1988 à 2001, puis par Marc Panien de 2001 à 2002, il a été confié en 2004 à une paysagiste, Céline Gigleux.

1.2. Pour quel résultat ?

L'analyse des politiques urbaines roubaisiennes décrit généralement la décennie 1980 comme la période pendant laquelle la cité subit le plus durement les effets de la crise ; elle s'efforce d'y remédier en mobilisant les financements apportés par les différentes politiques de la ville (David, Duriez, Lefebvre, Voix, 2006). De l'extérieur, les services d'aménagement semblent impuissants à empêcher le délitement du tissu urbain. Pour les observateurs, seule la réhabilitation de l'usine Motte Bossu parvient à sauver cette période de démolitions continues ! Cette appréciation n'a rien d'abusif. Si l'on considère le seul domaine de l'habitat (il faudrait également prendre en compte les bâtiments industriels), Henri Syzel rappelle qu'à son départ en 1988, 5 000 habitations avaient été détruites et qu'il en restait autant susceptibles de l'être.

Mais, vu de l'intérieur, la ville construit avec pragmatisme et expérimente une approche originale des questions urbaines : fondée sur l'échelle territoriale du quartier, elle a comme premier ressort formel la réhabilitation des logements avant de mettre en oeuvre la concertation avec les habitants (organisés en comité de quartier) au nom du développement social. Les moments d'embauche et de renouvellement des équipes permettent de distinguer trois phases dans l'évolution des approches et des méthodes de travail.

La première période, de 1981 à 1988, se caractérise par l'ouverture progressive à des questionnements plus qualitatifs, mais aussi par son mode de mise en œuvre par tâtonnement. La présence d'architectes au sein des services, y compris parmi le personnel d'encadrement,

est un facteur important de l'évolution des approches spatiales et des pratiques d'aménagement. Arrivant sur des postes traditionnellement confiés à des ingénieurs voirie, les architectes apportent d'autres compétences (aménagement des équipements scolaires ou socio-éducatifs…) ; ils développent un regard tout autre sur les problématiques urbaines. De plus, leur statut de fonctionnaire territorial leur offre la possibilité d'élargir leurs champs de compétences par le bénéfice de la formation continue. Henri Syzel se rappelle notamment avoir suivi un stage sur le paysage à l'ENSP de Versailles, une sensibilisation à la couleur assurée par Bernard Lassus, ou encore une formation sur les espaces de jeux pour enfants… Ces ouvertures qualitatives viennent enrichir les questionnements et la pratique.

Inversement, les architectes découvrent une pratique de l'urbanisme qui dépasse largement les seules données formelles abordées à l'école, ils prennent ainsi en compte dans leur dessin des problématiques nouvelles pour eux (économiques et sociales notamment)[586]. Dans le cadre de la politique DSQ, les architectes collaborent avec les chargés de mission des quartiers, côtoient les animateurs de l'atelier urbain de l'Alma-Gare et développent une approche urbaine et sociale, plus large et ouverte ; la création d'une Direction Générale Aménagement urbain et vie sociale (DG AUVS), confiée à Pierre Dubois, renforce les synergies entre ses deux aspects du développement urbain. Les intérieurs d'îlots du Nouveau Roubaix ont été traités dans cette optique : la présentation d'esquisses en réunion de quartier sert à élaborer des programmes acceptés par l'ensemble des catégories de populations. Mais cette recherche de consensus diminue la force des projets.

L'apport d'une culture nouvelle dans les services, favorisé par la loi sur l'architecture de 1977 et la création d'un corps d'architectes de la fonction publique, suscite un enrichissement mutuel des points de vue et des méthodes. Ainsi se constitue le terreau sur lequel des projets majeurs vont pouvoir se développer à partir de 1990. Et, rapidement, la question de l'espace public (de proximité) intervient dans les projets pour offrir des espaces extérieurs de rencontre et valoriser les projets de requalification architecturale :

> « En réalité, il y avait très peu d'argent disponible. Une façon de valoriser les investissements, c'était donc de les accompagner d'une mise en scène urbaine de la vie sociale. L'espace public n'est pas un vide, c'est un lieu de rencontre, c'est un plein de lien social. À Roubaix, les populations utilisent énormément l'espace public. Le manque d'espaces verts, le manque de lieux de rencontre était crucial. Les premières mesures ont donc consisté à faire un cœur pour chaque quartier en démarrant son aménagement par l'endroit qui avait été repéré comme étant le lieu de rencontre habituel des habitants du quartier. Cela pouvait être le coin d'une épicerie, l'église comme à Sainte Elisabeth, le centre social. Le choix a été fait en fonction des observations de la vie du quartier collectées par les uns et les autres. Ces lieux, qui étaient choisis pour leur fréquentation quotidienne, devaient devenir les plus beaux de chaque quartier, afin de mettre en scène le lien social du quartier. Cela partait donc des usages en s'appuyant sur la très bonne connaissance de la ville qui s'est développée au fil des politiques de la ville et du développement social des quartiers depuis le début des années 1980. Les

[586] Source : Henri Syzel, entretien du 12 octobre 2009.

> premières actions se sont basées sur des choses simples. Ainsi, à la suite de chaque démolition, il a été décidé de verdir. À un moment, Roubaix ressemblait à Beyrouth : les démolitions se succédaient dans tous les secteurs et il n'y avait plus de point de repère. Il s'agissait alors de s'appuyer sur la réalisation d'espaces publics de qualité pour créer de nouveaux points de repères. »[587]

Dans cette première période, les aménagements sont effectivement très modestes. Il s'agit de réaliser de petites prestations d'embellissement urbain pour « habiller » les friches qui défigurent de plus en plus la ville, ou de proposer des aménagements temporaires pour les plus grandes friches. Le recours au verdissement paraît une bonne alternative à la multiplication des surfaces de schistes. Il s'agit également d'accompagner les réhabilitations de certaines courées sauvegardées (aménagement des espaces collectifs) ou des groupes d'immeubles (HBM du Nouveau Roubaix, quartier des Hauts Champs). Suivis en conception jusqu'au DCE, les projets sont ensuite transmis au service technique qui les reprend sur les aspects techniques et constructifs avant de lancer les appels d'offre. Malgré la différence de culture, un dialogue s'instaure entre les deux équipes. Les architectes du service aménagement urbain parviennent à sensibiliser les ingénieurs voiries jusqu'à obtenir des compromis, alors que les attitudes auraient été plus radicales face à des concepteurs privés.

Dans le domaine de la voirie, certaines grandes artères commerçantes (comme la Grand rue) deviennent piétonnes, tandis qu'une réflexion est menée sur les entrées de quartier. Les architectes s'inspirent des exemples de cours urbaines hollandaises. Dans le quartier du Pile et du Cul du Four, des effets de « pincements » cherchent à donner un caractère moins passant et à favoriser le partage de l'espace. En fin de période, Henri Syzel établit des scénarios d'aménagement pour la Grand Place et le contour de l'église Saint-Martin, mesure les incidences sur le tissu urbain de plusieurs hypothèses de tracés pour la ligne de métro. À la même époque, la municipalité commence à exprimer son droit de regard sur les réalisations des services communautaires. Avant 1988, elle cherche déjà à imposer son propre projet pour l'aménagement de la Place de la Gare.

Selon Dominique Jestin, il faut nuancer l'idée d'une opposition forte entre services municipaux et communautaires. Quand il prend le relais d'Henri Syzel en 1988, le contact entre les architectes de la mairie et les ingénieurs de l'Unité territoriale de Roubaix (service de LMCU) n'est pas spontané. Cependant, la discussion s'enclenche une fois les plans dépliés. Selon une situation déjà rencontrée en CAUE, le dialogue se nourrit alors naturellement de l'apport des différentes cultures. Très ordinaires, les problèmes abordés concernent le traitement d'une bordure de trottoir, le dessin d'une frise ou d'un calepinage de pierre. Le réglage précis de ces détails constructifs nécessite beaucoup de temps pour parvenir à un résultat esthétique qui concilie toutes les contraintes. Par ailleurs, les architectes ne sont jamais exclus des débats liés à la phase opérationnelle, notamment parce qu'ils sont porteurs

[587] Source : Philippe Delahaye, entretiens menés en juin et juillet 2005.

d'une connaissance amont du projet, celle de la phase de concertation avec les habitants à laquelle le personnel LMCU assiste peu. Il faut enfin souligner que, jusqu'aux années 1990, le recours à des maîtres d'œuvre extérieurs est extrêmement rare : de nombreux aménagements sont dessinés par les architectes au sein des services.

Le renouvellement des équipes à la fin des années 1980, associé à une réorganisation du mode de fonctionnement et à la mise en place d'un nouveau type de management, impulse une nouvelle dynamique de projet. S'appuyant sur les expérimentations précédentes, les techniciens cherchent à définir les attentes municipales de façon plus précise et sur un plan qualitatif ; elles cessent de se focaliser sur les quartiers et sur les lieux, et apprennent à raisonner à différentes échelles. L'habitude se prend de recourir à des expertises extérieures (architectes, paysagistes…). Travailler dans un climat de laboratoire urbain et de très grande complicité entre les hommes donne davantage de force aux projets.

Certaines requalifications des années 1980 ont échoué : ne parvenant pas à garantir le respect des lieux et leur maintien en état, la ville a alors testé d'autres programmes ou modifié le traitement spatial. Dans le quartier des Hauts Champs, le service technique est critique vis-à-vis des aménagements sophistiqués trop fragiles proposés par les collègues de l'aménagement urbain. Face aux dégradations subies par des aménagements récents, le credo qui s'affirme petit à petit est celui de la simplicité maximale (formes, objets, matériaux), de l'excellence de la mise en œuvre, associées à une bonne gestion des choix et des coûts.

L'autre leçon tirée des échecs est que l'échelle de ces espaces est inadéquate. Trop petits, les espaces de proximité aménagés dans le cadre du DSQ sont confisqués par des groupes d'usagers pour des usages parfois illicites, malgré la présence de personnel de surveillance ou d'animation. Deux pistes sont alors explorées. La première consiste à réfléchir à l'échelle de la ville ; la mise en réseau des espaces publics devient un bon levier d'action pour changer en profondeur l'image de la ville tout en valorisant les investissements publics. La seconde piste consiste à se tourner vers des espaces publics de taille supérieure. En venant bouleverser des espaces publics majeurs de la ville, l'arrivée du métro offre précisément l'occasion de relancer la réflexion à une autre échelle en associant ces deux axes de travail.

Premier signe de ce changement d'échelle dans la réflexion, l'architecte Marc Panien et les paysagistes de l'agence Empreinte (créée en 1990 à Roubaix) sont mandatés par la ville pour mener une étude sur l'ensemble du territoire. La mission, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage publique (AMO), entre dans le cadre de la loi MOP de juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée. Intitulé « Bilan et prospective des espaces publics de Roubaix », le rapport présente au printemps 1992 une analyse diagnostic d'une vingtaine de lieux choisis soit en raison de leur caractère exemplaire (situation, type d'aménagement), soit parce qu'ils sont représentatifs des problèmes

rencontrés dans la ville (conception, usage, gestions) ou encore en raison de l'urgence de leur requalification. La liste réunit des squares, des places (Audenaerde, Carnot), des abords de monuments (église Saint Martin) ou d'équipements publics (Colisée, centre social du Fresnoy), des cours ou intérieurs d'îlots (au Nouveau Roubaix), des parkings, des terrains de jeux ou de sports, mais aussi des linéaires (avenue Motte et canal de Roubaix). En concertation avec les services de la ville, les concepteurs ont pris le temps de reformuler la commande et de compléter la liste initiale. Poser un regard extérieur le plus objectif possible sur l'ensemble de la ville et l'expliquer : ce préalable est un premier apport pédagogique.

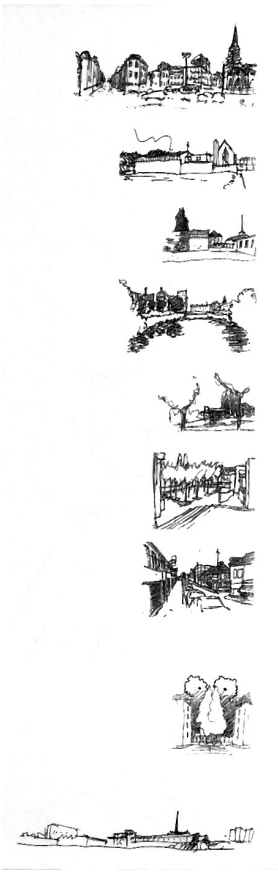

Les autres enseignements sont liés au caractère prospectif des analyses et à l'introduction d'une vision d'ensemble par le biais de thématiques transversales : traitement des vis-à-vis, finition des espaces, superposition des usages (à l'échelle de la ville, du quartier, de l'îlot), entrées de ville, modes de perception, identification des éléments caractéristiques d'un paysage urbain (repère, signal, suite cohérente). L'apport des paysagistes est nettement identifiable dans la teneur des propos. Sur l'avenue Motte, par exemple, l'analyse se fait par emboîtement d'échelles, depuis l'échelle métropolitaine jusqu'au rapport entre l'espace public et l'espace privé, en passant par l'échelle de la ville et du quartier. Cet apport est aussi visible dans le traitement graphique de l'étude présentée sous la forme d'un carnet comportant de nombreuses illustrations dont des croquis d'ambiance et des plans schématiques annotés. Ce premier partenariat introduit l'idée d'aménager des liaisons, des perspectives, des parcours piétonniers dans la ville. Il pointe l'attention sur la valeur du patrimoine architectural et urbain « ordinaire », qui justifiera la création ultérieure d'une ZPPAUP et l'obtention du label « ville d'art et d'histoire », alors qu'à cette époque les regards se focalisent plutôt sur le patrimoine industriel remarquable. Depuis lors, l'agence Empreinte a réalisé une suite d'études portant sur des quartiers, des secteurs urbains ou l'ensemble du territoire de la ville.

ill. 62 : Croquis extraits de l'étude des espaces publics de Roubaix, Marc Panien, agence Empreinte, 1992.
Source : Marc Panien.

La multiplication des commandes d'études est le second signe de ce changement d'échelle. Après des années de « laboratoire urbain » pendant lesquelles la seule logique opérationnelle était celle des priorités successives des politiques publiques d'État, la municipalité roubaisienne reprend les recommandations de plusieurs études urbaines : étude urbaine pour la Grand Place (1993), plan Devillers sur le périmètre élargi du canal de Roubaix (1994), étude de définition des grandes orientations urbaines du centre-ville par l'agence

Empreinte associée aux architectes d'Urbis Causa (1994-1995). L'objectif vise à définir une politique urbaine plus cohérente. L'aménagement et la mise en réseau d'espaces publics de qualité deviennent l'un de ses axes stratégiques, à côté d'actions en faveur du développement économique, culturel et social comme l'illustrent la transformation des places centrales et la création d'un maillage de parcs reprenant le schéma proposé par Christian Devillers.

Le réaménagement de la Grand Place est l'élément le plus connu. En décalage total avec les ambitions qualitatives des élus et des services municipaux, la proposition spatiale élaborée par les services communautaires cristallise le rejet du système de production en régie. En 1993, le soutien de différents acteurs métropolitains engagés dans la sensibilisation des élus (ADULM, CAUE, SDA) permet à la ville d'oser rompre ces pratiques devenues obsolètes en organisant un concours alors qu'elle n'en a pas la compétence réelle. Le projet lauréat de Bernard Huet a été mis en œuvre dans un climat de tension entre l'architecte soutenu par les services municipaux et les services communautaires qui ne lui ont accordé qu'une mission partielle. Par sa ténacité, l'architecte a su maintenir la force de son projet et préserver la précision du calepinage face aux installations techniques du métro.

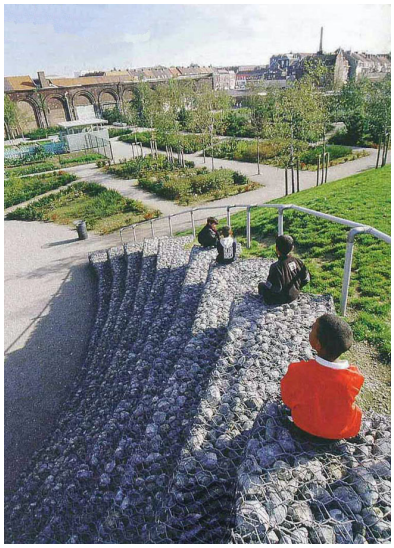

Dans le domaine paysager, la réalisation du parc du Brondeloire (1995-1999) et du parc du Nouveau Monde (2000-2003) relèvent de la même exigence. Dans ces deux quartiers populaires (l'Alma-Gare et l'Hommelet), les budgets consentis et le choix de concepteurs extérieurs (Philippe Louguet et l'agence Paysages pour le premier ; Thierry Laverne pour le second) ont assuré la qualité des requalifications, même si leur valeur démonstrative est en partie éclipsée par la renommée du projet de Bernard Huet. La Grand Place dont la qualité majeure fait désormais l'unanimité est devenue un épisode symbolique de l'histoire récente en permettant aux acteurs de l'aménagement de reconnaître la pertinence d'une maîtrise d'œuvre externe.

ill. 63 : Parc du Brondeloire à Roubaix. © Agence Paysages.

Quand Marc Panien revient en mairie au début des années 2000, il suit quelques opérations réalisées en maîtrise d'œuvre interne (passerelle du Fresnoy, parvis de salle de sports à côté du parc du Nouveau Monde). Néanmoins, le recours à une maîtrise d'œuvre externe se généralise malgré les résistances des services communautaires. À l'occasion de Lille 2004, Michel Corajoud et Pierre Gangnet dessinent un projet de réaménagement du boulevard Jean-Baptiste Lebas finalement abandonné, tandis qu'Empreinte reçoit une mission d'AMO pour la place Faidherbe, devant la Condition Publique. Nous verrons comment la ville de Lille s'engage dans le même processus qualitatif dix ans plus tard.

Cette description ne peut passer sous silence le caractère déroutant d'une autre opération majeure. L'ouverture en 1999 du centre de magasins d'usine Mac Arthur Glen, parallèlement à la mise en service du métro, signe aux yeux de la municipalité la redynamisation du centre ville. Fonctionnant comme une enclave autonome, cette opération privée est imperméable au contexte urbain complexe et difficile qui aurait mérité un autre traitement. Ce caractère autistique dément les pratiques contextuelles patiemment développées depuis le début des années 1980. Quelle fut la gestion politique de ce projet ? A-t-il été appréhendé pour sa seule capacité à générer le développement urbain ? Certains témoignages montrent que les services n'ont pas réussi à faire entendre leur point de vue, faute de pouvoir dialoguer avec l'architecte américain retenu. Pour les techniciens concernés, l'épisode reste douloureux.

2. Euralille : mettre en œuvre la qualité pour symboliser l'excellence métropolitaine

Les projets urbains mis en place à Roubaix et à Euralille ont été largement diffusés pour leur caractère de laboratoire architectural et urbain. De nouvelles formes se sont expérimentées dans ces deux secteurs de la métropole en réponse aux enjeux contemporains. Les deux projets affirment une centralité forte et affichent la même volonté de mettre l'architecture et l'urbanisme au service de la transformation de l'image urbaine. Au-delà de ces points communs, tout semble néanmoins les opposer : les contextes, les ambitions et les enjeux ne sont pas les mêmes. Face à Roubaix qui veut se réconcilier avec son passé et ses composantes, Euralille cherche à construire une métropole contemporaine dynamique. Roubaix se construit un avenir en retrouvant son identité de ville industrielle ; sa politique volontaire, structurée par l'intrication de la culture, de la création et du patrimoine, a été récompensée par l'obtention du label « Ville d'art et d'histoire » en 2001. Les choix mis en œuvre à Euralille semblent s'inscrire dans une démarche inverse en multipliant les effets de rupture (rupture d'échelle, ruptures esthétiques et organisationnelles…), même si la radicalité initiale (Euralille 1) s'est estompée lors des phases suivantes.

Nous souhaitons montrer ici comment une série d'options majeures prises dès le début de l'aventure ont permis à la SAEM Euralille de rompre avec les pratiques locales d'aménagement. Pour mieux symboliser l'entrée de l'agglomération dans une nouvelle ère de développement, Euralille devait polariser les innovations et mettre en place de nouvelles formes de management du projet. L'exigence de qualité et d'innovation des fondateurs de la SAEM s'est maintenue au fil du temps jusqu'à en devenir la marque de fabrique ; elle explique la renommée de l'opération. Avant d'analyser comment la SAEM a contribué à

donner un contenu à la notion de maîtrise d'ouvrage publique, il faut revenir sur le contexte lillois du début des années 1980 qui n'est pas celui de la ville de Roubaix et rappeler quelques éléments de genèse du projet urbain.

2.1. Retour sur le contexte lillois du début des années 1980

Au moment où Roubaix se débat avec la crise, quelle est la situation à Lille, tant sur le plan des besoins que des projets d'aménagements et des services techniques ? Les effets de la crise industrielle s'y font également sentir, notamment au sein des quartiers industrieux et populaires (Moulins, Wazemmes, Lille sud, Fives…) où se mêlent, comme à Roubaix, lieux de production et d'habitat. Pourtant, les deux situations présentent quelques différences.

Tout d'abord, la morphologie urbaine lilloise n'est pas celle d'une ville industrielle. Localisées dans les faubourgs annexés en 1848, les industries sont plus éloignées du centre qu'à Roubaix : de ce fait, leur délitement n'a pas marqué la ville en général, mais plutôt stigmatisé des quartiers précis (Moulins, Wazemmes, Fives). De plus, l'abandon des usines n'a pas provoqué les mêmes blessures qu'à Roubaix ou Tourcoing, parce que les emprises au sol sont ici plus modestes et que certains bâtiments ont fait l'objet d'une reconversion (par adaptation de l'architecture à un changement d'usage) plus rapide[588].

La gestion des conséquences urbaines de la crise industrielle ne se pose donc pas dans les mêmes termes, ni avec la même urgence qu'à Roubaix. Depuis le milieu du XIX^{e} siècle, la question majeure de la municipalité est celle de l'agrandissement du territoire (Estienne, Prévot, 2008). Confinée dans les limites de ses anciennes fortifications, la ville s'organise autour d'un hypercentre ; témoin de son passé de ville marchande et de place forte militaire, il est très animé malgré sa taille restreinte. Apparue au moment où l'agglomération obtient le statut de métropole d'équilibre, la seconde préoccupation vise à doter la ville d'un centre qui soit à l'échelle d'une capitale régionale. En se croisant, ces deux problématiques engendrent des projets aux formes plutôt radicales destinées à projeter la ville dans la modernité.

En effaçant le quartier ouvrier Saint-Sauveur qui jouxtait le centre ville, la rénovation urbaine entreprise au début des années 1960 permet de l'élargir au sud vers la mairie et de lui donner une taille plus adéquate. Sur l'espace ainsi rendu disponible l'édification d'un « centre directionnel » est projetée, selon un modèle d'organisation expérimenté dans d'autres métropoles d'équilibre comme Lyon et Bordeaux. Marque de l'époque, le projet ambitieux veut franchir les voies ferrées par le truchement d'une « dalle » pour s'étendre vers le Vieux-Lille et rejoindre, au-delà du périphérique, le site de la communauté urbaine. La cohérence fonctionnelle est réelle. Mais deux autres projets ont retardé puis amputé l'opération : nous

[588] Cette rapidité est très relative : la reconversion de la filature Le Blan, fermée en 1967 et rachetée par la ville de Lille en 1975, est inaugurée en 1981.

avons précisé en seconde partie comment l'immeuble « Diplodocus », puis l'aménagement de la ville nouvelle ont vidé le programme du centre directionnel de plusieurs éléments majeurs.

Deux points doivent être soulignés. Tout d'abord, ces projets ne sont pas des initiatives municipales : la construction des centres directionnels émane de l'État central, tandis que le Diplodocus est un projet privé. De son élection en 1973 à la genèse d'Euralille, Pierre Mauroy gère la ville, sans réellement chercher à en contrôler la transformation. Le témoignage du directeur de l'urbanisme nommé en 1999 montre que les services techniques n'avaient pas, à cette époque, l'envergure nécessaire pour traiter d'autres dossiers que ceux des permis de construire. Par ailleurs, qu'il s'agisse du Diplodocus, du centre directionnel, ou encore du projet controversé, puis abandonné de « Percée de la Treille », l'imaginaire formel est toujours radicalement moderne, c'est-à-dire progressif. Comme ailleurs en France, ce choix esthétique va provoquer un retournement de situation avec l'entrée en scène de la notion de patrimoine architectural et urbain, puis industriel.

Ainsi, la création du secteur sauvegardé en 1967 s'explique par la mobilisation des habitants regroupés au sein de l'atelier d'urbanisme et l'association pour la Renaissance du Lille ancien. Au début des années 1980, la réhabilitation du Vieux-Lille est encore en chantier, tandis que l'inauguration du bâtiment circulaire du Nouveau siècle met enfin un terme au scandale du Diplodocus, tout en offrant à l'orchestre national de Lille une salle de concert moderne. Parallèlement, les travaux historiques menés dans la deuxième moitié des années 1970 font découvrir la valeur patrimoniale des « Châteaux de l'industrie » dont l'activité s'arrête alors (Culot, 1979). Opération remarquée, la réhabilitation de la filature Le Blan fait suite au concours d'idées, lancé à la fin des années 1970 par l'office HLM de la CUDL. Elle inaugure une série d'opérations de valeur inégale, baptisées Lille Tertiaire (et numérotées de I jusqu'à VI), réalisées à l'initiative du promoteur privé David Avital.

Au tournant des années 1980, le débat professionnel se centre sur l'appel au retour de « la ville européenne ». En 1979, le concours « Maisons de ville » organisé par la communauté urbaine en association avec des offices HLM traduit bien cette tendance à produire une « architecture urbaine ». En proposant de réinterpréter une forme d'habitat traditionnel, inscrite dans une morphologie urbaine classique, l'opération s'empare de la notion de « contexte ». D'autres réalisations simultanées adoptent une version régionaliste du postmodernisme (ADULM, 1993 ; Baert et alii, 2004).

Pour les jeunes architectes et enseignants de l'école d'architecture de Lille, ce moment précédant la mise en route d'Euralille n'est pas d'un dynamisme enthousiasmant. Tiraillée entre le désir de s'inscrire dans la modernité, le souci de retrouver son histoire et de respecter ses « racines », la ville de Lille apparaît davantage tournée vers le passé. Alors que les

premières indications données par le maire à propos du Triangle des gares ont effectivement cette teneur, une série d'événements vont lui conférer une autre tournure.

2.2. Quelques choix décisifs à l'origine du projet Euralille

Déjà en cours au temps de l'OREAM-Nord, l'idée de percer un tunnel sous la Manche ou d'aménager un réseau de trains à grande vitesse retrouve une pertinence politique au début des années 1980. Nommé premier Ministre en 1981, Pierre Mauroy participe, à ce titre, aux négociations pour la construction d'un lien fixe transmanche ; en 1986, l'hôtel de ville accueille la signature de l'accord franco-britannique. Le même Pierre Mauroy se mobilise en tant que président du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, pour l'implantation d'une gare TGV au cœur de la ville plutôt qu'en périphérie rurale (Vermandel, 1995).

Les bouleversements géographiques induits par l'aménagement de ces infrastructures nationales et internationales sont certes décisif, mais des questions purement lilloises s'y ajoutent. La première est celle de l'extension du territoire municipal (Estienne, Prévot, 2008). L'adjonction d'un nouveau quartier peut résoudre un problème récurrent depuis la fin du XIX^{e} siècle. En 1985, un article de loi[589] abroge les servitudes militaires des enceintes fortifiées de Lille et Paris, ainsi que les dispositifs spécifiques à ces villes prévues par la loi Cornudet de 1919. La suppression de la zone *non aedificandi* libère 120 hectares proches du centre (Estienne, Prévot, 2008). La seconde question est celle du centre d'affaires, qui avait déjà motivé le projet d'un Centre directionnel : les deux projets partagent une modernité radicale, certains éléments de programme et la même ambition de donner un avenir à la métropole (Prévot, Vermandel, 2006). En reliant la ville à Paris, Londres et Bruxelles, la gare TGV suscite l'espoir raisonnable d'un rayonnement dont l'ampleur dépasserait le périmètre de l'agglomération, voire de la région.

Si Pierre Mauroy a rapidement perçu les enjeux de l'arrivée du TGV pour une agglomération engluée dans la crise économique, a-t-il vraiment mesuré jusqu'où ce projet allait entraîner la métropole et ses acteurs ? Délaissant une image de bon gestionnaire, le maire de Lille devient le principal instigateur d'une stratégie d'aménagement résolument dynamique et ambitieuse et acquiert une nouvelle stature politique. Par sa capacité à s'entourer des bonnes personnes et à « saisir » toutes les possibilités offertes par la gare TGV, l'homme a contribué à en démultiplier la portée dans des domaines très divers. À la logique maintes fois évoquée de la « turbine tertiaire », s'ajoutent des effets collatéraux, mais néanmoins primordiaux dans le domaine de la gouvernance politique, des représentations culturelles (internes et externes au territoire) et de l'aménagement.

[589] Il s'agit de l'article 42 de la loi du 18 juillet 1985, relative « à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement ».

En effet, les objectifs d'Euralille ne se sont jamais limités à des problématiques purement lilloises. Porté par le maire de Lille, ce projet d'ampleur métropolitaine est lillois *par défaut*, faute de pouvoir obtenir un soutien communautaire impensable dans le contexte des luttes de versants. Il devient métropolitain à la fin des années 1980 : la redistribution des cartes politiques communautaires offre alors les conditions nécessaires pour une double mutation du paysage communautaire, associant renouvellement du personnel politique et renouvellement spatial. L'élection de Pierre Mauroy à la présidence de la communauté repose sur la mise en oeuvre d'une « nouvelle solidarité » entre les territoires. Destinée à contrebalancer la dynamique d'Euralille, elle en favorise le développement. Fondé sur le consensus, le nouveau mode de gestion politique renouvelle l'action collective ; un programme ambitieux se structure autour des notions de développement, d'équilibre et de solidarité. Les projets urbains répartis sur le territoire doivent incarner ces enjeux, humain et matériel.

Cet épisode souligne les liens entre deux aspects indissociables de la construction métropolitaine. Euralille symbolise l'entrée de l'agglomération dans une nouvelle ère, tout autant qu'il l'entraîne vers un autre modèle de fonctionnement. La rapidité de cette évolution est liée, pour partie, **aux méthodes mises en place par Jean-Paul Baïetto** lors de l'élaboration du projet ou de la consultation des maîtres d'œuvre ; elle est aussi directement liée **au choix de Rem Koolhaas** comme urbaniste en chef et d'architectes de renom pour les principaux projets.

Le premier « cercle de réflexion » confié par Pierre Mauroy au banquier Jean Peyrelevade fin 1986 détermine l'entrée en scène, en janvier 1987, de Jean-Paul Baïetto qui dirigeait la SCET depuis 1983. Ingénieur voirie, politiquement engagé, l'homme débute véritablement sa carrière à l'IAURP (de 1966 à 1969). Deux aventures urbaines majeures lui prolongent cette expérience initiale : la ville nouvelle de Marne-la-Vallée de 1969 à 1974, puis, de 1974 à 1983, la Villeneuve de Grenoble-Échirolles. Ce bagage lui permet de lancer Euralille en bouleversant les habitudes et les modes de pensée. Mettant en place des outils et des hommes pour « fabriquer la ville autrement », il structure la notion de maîtrise d'ouvrage en deux phases : la maîtrise d'ouvrage de projet, réservée au monde politique, précède la maîtrise d'ouvrage d'opération, dévolue au champ technique (Hayer, 2005).

Concrètement, le premier choix décisif consiste pour le maire à résister aux offres émanant de Bouygues : il crée, en 1988, la société anonyme « Euralille-Métropole ». Dirigée par Jean-Paul Baïetto, elle doit étudier des conditions de réalisation d'un « centre européen d'affaires » à dominante tertiaire, ce qui suppose d'établir, en préalable au travail de programmation, un double diagnostic : la série d'études menée jusque septembre 1988 dresse un bilan de la situation métropolitaine et fait l'analyse spatiale du site. Les résultats servent à définir le programme cadre synthétisé sous la forme d'un schéma spatial de référence.

Parallèlement aux études urbaines, des structures d'assistance à la maîtrise d'ouvrage inédites sont mises en place. Au cercle de qualité présidé par François Barré s'ajoute l'appui de l'école d'architecture de Lille. Au printemps 1988, celle-ci organise un cycle de

conférences présentant quelques grands architectes pressentis pour le concours[590]. Le panel représente une diversité d'écoles stylistiques tout en garantissant une modernité architecturale. Mais s'agit-il alors réellement de mettre la « ville en projet » (Vermandel, 1995) ? Dans ce premier temps, le débat ne se situe-t-il pas essentiellement au niveau architectural ? En désignant Koolhaas comme lauréat de la consultation internationale, le jury répond à cet enjeu au-delà de toutes attentes et déplace la controverse à l'échelle des théories urbanistiques.

À l'adoption du projet urbain en 1990, la société d'études, dissoute, laisse place à la SAEM Euralille, chargée de l'aménagement de la ZAC du « Centre international d'affaires des gares » : la phase opérationnelle peut commencer. Radicalement contemporains, les bâtiments inaugurés à partir de 1994 déroutent une population habituée à davantage de prudence et de tradition, mais ces formes architecturales sont revigorantes pour les jeunes architectes locaux et pour la plupart des acteurs de l'aménagement.

2.3. Euralille, un élan indispensable au renouvellement des pratiques

Quels sont les principaux apports d'Euralille en termes de conduite de projet ? Nous venons d'évoquer la phase d'études préalables à la définition du programme et la manière dont l'aménageur a noué le dialogue avec des élus habilement conseillés pour susciter une commande politique. Les acteurs interrogés pour la recherche POPSU retiennent d'autres éléments significatifs : « la mise en place du cercle de qualité, la spécificité de la SEM de départ (partenariat privé à risque) et la grande souplesse du PAZ/RAZ »[591]. Dans un ouvrage récent (*Euralille*, 2008), d'autres acteurs complètent cette analyse. Jean-Charles Lefèvre, promoteur régional, met en exergue le rôle central d'un duo d'acteurs : « le couple architecte-promoteur est ainsi au cœur du développement de ce quartier. Ses relations ont largement évolué au fil du temps selon les modalités de désignation des opérations ». En réponse, Dominique Perrault inclut l'aménageur et parle de trio (*Euralille*, 2008 : 148-153). Duo ou trio ? Ce qui importe ici, c'est bien la nature des relations établies entre la SAEM, d'une part, le promoteur et l'équipe de concepteurs, d'autre part.

Trois phases au moins se distinguent dans cette évolution. À la période fondatrice animée par Jean-Pierre Baïetto et Rem Koolhaas, succède une période d'expérimentation dont les secteurs Saint-Maurice et du Romarin sont le théâtre dans un contexte de crise de l'immobilier et de renouvellement des équipes (fin de la mission de Rem Koolhaas en 1995, mort de Jean-Paul Baïetto en 1998). Ces deux premières étapes débouchent sur une période de

[590] Le cycle a réuni des architectes internationaux (Emilio Ambasz, Tadao Ando, Norman Foster, Vittorio Gregotti, Herman Hertzberger, Hans Hollein, Rem Koolhaas, Richard Meier, Oswald Mathias Ungers) et Français (Ricardo Bofill, Paul Chemetov, Henri Ciriani, Henri Gaudin, Yves Lion, Jean Nouvel, Ricardo Porro, Christian de Portzamparc). En préalable aux conférences, chacun d'eux a pu prendre connaissance du site et rencontrer Pierre Mauroy.

[591] Dominique Mons, Didier Paris (sous la direction de), 2008, *Rapport final de l'équipe POPSU Lille*, tome 3, « Séminaire de travail sur Euralille », 18 janvier 2005, p. 192-195.

« maturité », illustrée par la ZAC Euralille 2. Avec la porte de Valenciennes et la zone de l'Union s'entrouvre une nouvelle phase de développement qui vise à adapter les méthodes d'Euralille sur des secteurs en renouvellement urbain.

La première phase d'Euralille a fait l'objet de nombreux travaux. Les deux premiers points évoqués lors du séminaire POPSU (cercle de qualité, spécificité de la SEM de départ) ont déjà été abordés (Vermandel, 1995), mais il faut revenir sur le Plan d'aménagement de Zone (PAZ) et le Règlement d'aménagement de zone (RAZ). Initialement, ces deux documents définissent l'aménagement des ZAC dont les terrains ne sont pas soumis aux dispositions des POS. Jean-Paul Baïetto s'empare de cette procédure classique pour laisser le maximum de liberté aux concepteurs : la permanence d'une partie de l'équipe et le choix des concepteurs servent de contrepartie à l'absence de garde-fou pour maîtriser la cohérence du projet. Avec la crise, l'esprit qui oriente la rédaction des documents va évoluer. Lors de cette première phase, la conception des bâtiments est attribuée sans organiser de concours. Les architectes d'opération sont choisis avec l'accord de Rem Koolhaas (Vermandel, 1995) selon des critères de renommée et en fonction du caractère avant-gardiste souhaité. Jean-Charles Lefèvre[592] parle de « cooptation » pour qualifier les pratiques de cette première période, qui fut, pour l'ensemble des opérateurs, celle de « l'engagement pionnier » (*Euralille*, 2008 : 148).

La crise des années 1990 paralyse pendant trois ans les ventes de droits à construire. Mis au défi, les acteurs doivent imaginer comment maintenir leur exigence qualitative tout en disposant d'une enveloppe financière bien inférieure à celle des grands projets parisiens. En 1996, l'entrée d'Isabelle Menu comme architecte-urbaniste conseil de la SAEM doit assurer le respect des intentions initiales et la cohérence du projet[593]. Chargée de formaliser les préconisations architecturales et urbaines et de veiller à leur respect par les promoteurs, elle assure le suivi des études urbaines sur le secteur Saint Maurice, puis, à partir de 1998, les études en vue de l'aménagement de la ZAC Euralille 2.

La seconde phase concerne les secteurs de la première ZAC non réalisés avant le départ de Rem Koolhaas. Saint-Maurice illustre l'évolution des modes de désignation des architectes (aux échelles urbaine et architecturale) et des prescriptions architecturales imposées aux concepteurs. En 1997, l'équipe mandatée comme architecte-urbaniste est désignée après une consultation restreinte[594]. À l'échelle architecturale, les promoteurs sont choisis par négociation ; des concours restreints sont organisés sur la base du Cahier des prescriptions architecturales et paysagères (CPAP) établi par les urbanistes : quatre agences partiellement rémunérées y participent. Sur ce même secteur, la reprise du marché permet

[592] Directeur général de Palm Promotion, il a présidé la Fédération nationale des promoteurs-constructeurs (FNPC) en région Nord-Picardie de 2002 à 2006.
[593] Isabelle Menu, « Palmarès des jeunes urbanistes 2005 » : www.urbanisme.developpement-durable.gouv.fr/IMG/.../p17_cle0d6564.pdf
[594] Le lauréat est Xaveer de Geyter associé à l'agence Laloux+Lebec et à la paysagiste Fabienne Fendrich.

d'organiser un concours pour le dernier des lots en 2001 (*Euralille*, 2008 : 66, 111). De forme inédite, la consultation associe promoteurs et architectes[595]. La procédure expérimentale est reprise au Romarin pour l'immeuble Euralliance.

Le CPAP élaboré par Xaveer de Geyter et son équipe définit une enveloppe volumétrique très précise tout en laissant, sur les autres points, une grande liberté aux architectes d'opération. L'élément principal de régulation du projet devient le plan d'urbanisme. Mais, il ne s'agit pas d'un *plan-masse* au sens traditionnel puisqu'il implique la définition des gabarits volumétriques. Pour l'urbaniste, « le plan urbain en soi doit être générateur de qualité, au lieu de devenir un organe à réprimer. La rigueur du plan urbain effectivement, que ce soit en plan ou en hauteur, était suffisante pour permettre de conserver une cohérence de l'ensemble » (*Euralille*, 2008 : 108-111). L'architecte Jean-Philippe Lebecq rappelle que le CPAP sans « réelle valeur contractuelle » a servi au cours des négociations avec les promoteurs pour « orienter la programmation et la conception des douze lots déterminés dans le plan urbain » (*Euralille*, 2008 : 114).

Poursuivant la démarche novatrice de la SAEM, **la troisième phase débute en 2000** avec le développement de la ZAC Euralille 2. À l'échelle du plan d'urbanisme, il faut retenir l'introduction sur la métropole lilloise du marché d'études et de définition sur appel d'offre ouvert. À l'issue des marchés lancés début 1999, quatre équipes parmi les 28 ayant répondu sont retenues pour la consultation (Paris, Mons, 2009 : 190-192). En juillet, le marché d'urbaniste en chef est attribué à l'agence Dusapin – Leclercq associée aux paysagistes de l'agence Ter ; leur mission comprend l'étude urbaine, la création et la réalisation de la ZAC de 20 hectares, l'élaboration du PAZ et du RAZ, la maîtrise d'oeuvre des espaces publics. À l'inverse des premiers, les règlements de cette ZAC paraissent « très contraignants » ; ils sont intégrés dans le PLU communautaire (approuvé en mai 2003) pour respecter les dispositions de la loi SRU. Dans l'esprit du législateur, la suppression des PAZ devait mettre fin aux « privilèges » des ZAC. Mais, dans le cas d'Euralille, il y aurait eu une simple intégration du PAZ/RAZ sans modifications préalables (Vermandel, 2009 : 185).

À l'échelle architecturale, la démarche qualitative de la SAEM conduit à systématiser les **consultations promoteurs-concepteurs** : organisées à partir de 2003, elles concernent la majorité des seize « lots » de la ZAC (Paris, Mons, 2009 : 197, 199). Devenue le « marqueur qualitatif » de la SAEM, la procédure se diffuse à l'ensemble de la métropole par l'entremise de l'ADULM ou par émulation entre les SEM. Fin 2002, la ZAC logements de la Haute Borne fait l'objet d'un marché d'étude et de définition sur trois lots. Parmi les propositions émanant des dix groupements de promoteurs et de bureaux d'études, trois sont retenues fin janvier 2003. D'autres agglomérations françaises recourent à cette procédure qui permet

[595] Elle est remportée par la SIA et Nexity avec Stephan Beel et Béal & Blanquart.

d'avoir une maîtrise partielle du choix des architectes, de favoriser l'émulation entre eux et d'encourager l'émergence de jeunes agences locales. Ce choix entraîne d'autres effets pour les promoteurs publics et privés.

À l'articulation entre la commande publique et les constructeurs, la SAEM peut jouer un rôle décisif en adoptant une logique d'échange avec les promoteurs. La rédaction précise des cahiers des charges des concours d'urbanisme et des fiches de lots (Bourdin, Prost, 2009 : 173-174) est un des leviers utilisés ; un autre consiste à fixer au préalable le montant de la charge foncière et à l'imposer aux promoteurs (*Euralille*, 2008). Ces objectifs qualitatifs et financiers sont diffusés en amont des projets pour éviter tout contresens. Cette règle du jeu contraint les couples promoteurs-concepteurs à préciser leur projet. Contrairement à ce qui se passe lors de concours classiques au mieux disant sur les droits à construire, la SAEM exerce un regard sur les produits proposés.

Comment évaluer l'apport d'Euralille en termes de conduite de projet ? Il faut distinguer deux échelles temporelles. À l'échelle globale, l'analyse des rapports entre l'aménageur, les promoteurs et les concepteurs, montre que la SAEM a l'initiative de leur évolution. Elle transforme le rapport entre les deux autres acteurs : elle les constitue en duo pour donner une véritable place aux concepteurs ce qui exige de « cadrer » le dialogue avec les promoteurs par de solides outils. L'évolution des modes de désignation des architectes et des promoteurs, évoquée par Jean-Charles Lefèvre, est un élément certes essentiel, mais dont l'efficacité en termes de qualité architecturale repose sur l'écriture de cahiers des charges et de documents réglementaires de plus en plus précis et contraints, ce qui constitue une innovation majeure au niveau local.

De manière générale, ces règles inédites sont liées au statut de ZAC. L'indépendance de Jean-Paul Baïetto n'a fait que renforcer un mode extraterritorial (Hayer, 2005 : 175-177) qui était déjà celui des villes nouvelles et qui favorisait l'expérimentation formelle, programmatique et procédurale. Ces méthodes apparues innovantes constituent un premier pas vers la définition d'une maîtrise d'ouvrage responsable. Différents travaux (Menu, 1995, 2008 ; Vermandel, 1995, 2006, 2009 ; Prévot, 2006 ; Hayer, 2005) ont bien montré la place centrale de Jean-Paul Baïetto dans ce processus. À la lumière des parties précédentes de ce travail, nous souhaiterions compléter cette approche en interrogeant le caractère résolument innovant de son apport méthodologique.

À l'échelle des pratiques architecturales, le fait de n'établir le programme qu'après avoir fait un diagnostic de la situation relève effectivement de l'innovation. À cette époque, en effet, l'activité des architectes se réduit à la conception de bâtiments (logements ou équipements), voire d'opérations urbaines rassemblant plusieurs bâtiments. De plus, les programmes qui leur sont proposés sont très standardisés : pour chaque type de programme,

l'administration centrale ou les DDE fournissent des modèles, adaptés à la marge aux contextes spécifiques[596]. La notion de programmation apparaît officiellement en 1973 dans le cadre du décret du 28 février relatif à l'ingénierie. L'élaboration d'un programme devient obligatoire en juillet 1985 avec le vote de la loi MOP ce qui explique sa mise en pratique très récente. Aujourd'hui reconnue comme la première étape « fondamentale et incontournable de la démarche de projet »[597], la programmation comprend trois phases : l'énoncé par le maître d'ouvrage d'une intention de projet ou pré-programmation, l'étude de faisabilité, la rédaction du programme. Nous avons vu combien la SAEM accorde d'importance à l'élaboration de ce dernier.

Si l'on se déplace à l'échelle de l'urbanisme ou de l'aménagement, le fait d'établir la programmation après avoir dressé le diagnostic du site n'est pas, en soi, une méthode révolutionnaire. Comme l'ont bien montré la première et la deuxième partie, distinguer une première phase d'études mobilisant les savoirs des sciences humaines (géographie, économie, sociologie et sciences politiques) et une phase d'études spatiales recourant aux savoir-faire artistiques (dessin) est une position définie au début du XX^{e} siècle comme constitutive de l'urbanisme (en tant que science et art). Appliquée dans l'entre-deux-guerres – notamment dans les colonies –, elle revient sur le territoire français à la faveur de la décolonisation et de la mise en place d'une politique d'aménagement du territoire, par exemple dans le cadre des OREAM.

Plutôt que d'innovation, il s'agit à cette échelle d'une reprise de pratiques laissées de côté dont le retour s'explique par la personnalité et la carrière de Jean-Paul Baïetto. Si ce dernier relie plutôt ses méthodes au « projet d'entreprises » (Vermandel, 1995 : 15), on peut aussi trouver dans son parcours, brièvement rappelé plus haut, les éléments d'une filiation. Jean-Paul Baïetto est sans doute le premier à remettre en vigueur des méthodes initiées par Paul Delouvrier à l'IAURP, puis expérimentées dans les villes nouvelles sous le contrôle de l'État central, et à les adapter pour la maîtrise d'ouvrage décentralisée. Commencer un projet d'aménagement par un diagnostic de situation, c'est réintroduire une méthodologie que les architectes maîtrisaient mal. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette méconnaissance.

Le premier facteur est lié au statut des équipes où ces méthodes étaient utilisées dans les années 1960/1970 : ces organismes de mission n'avaient pas vocation à persister au-delà des opérations ou des études qui justifiaient leur création. Dissoutes au début des années 1980, les OREAM n'ont pas survécu à la décentralisation et sont tombées dans l'oubli ;

[596] Ainsi, au début des années 1990, au moment où je prépare mon TPFE, pour les maisons de retraite ou les hôpitaux on se réfère à des programmes type nationaux. En revanche, aucun programme officiel n'étant disponible pour les établissements d'accueil de la petite enfance, l'agrément des structures d'accueil est entièrement soumis à l'appréciation du médecin de PMI local (Duval, 1993).

[597] *Les cahiers de l'atelier des espaces publics de Lille Métropole*, « Méthodes. Guide de programmation », LMCU, 2006, 26 p.

appartenant à une époque révolue, elles sont restées marquées du sceau d'une politique centralisée. Les établissements publics d'aménagement des villes nouvelles n'avaient pas davantage légitimité à perdurer. Premier du lot, l'EPALE est dissout en 1983. Ses méthodes de travail ne se sont pas transmises, du moins officiellement, au reste du territoire qui ne disposait pas des mêmes conditions réglementaires.

La décentralisation est un autre élément majeur dont les conséquences en termes de maîtrise d'ouvrage et de compétences ont été rappelées en entretien : le début des années 1980 est marqué, dans le champ de l'aménagement et de l'urbanisme, par un transfert de compétences aux villes et aux régions. Or, ce transfert a entraîné un déficit d'expériences et s'est accompagné d'une perte de cultures techniques : les techniciens des OREAM n'ont pas été, sauf exception, intégrés dans les services de la région, les villes ont dû, pour constituer leurs services, procéder à des embauches massives et prendre le temps de former ce personnel.

On voit que les **dynamiques d'acteurs à l'œuvre à l'échelle du projet architectural et à l'échelle du projet urbain ne sont pas du tout analogues**, ce qu'a bien souligné Robert Prost[598]. Si Euralille parvient à faire école sur tous ces points, bien davantage que Lille-Est, la raison invoquée est d'abord sa qualité architecturale : Euralille 1 s'impose par son échelle, son esthétique et sa force. Sa capacité à produire de la forme urbaine innovante n'intervient qu'ensuite : les développements ultérieurs montrent comment la qualité parvient à s'infiltrer dans les quartiers contigus en générant le renouvellement urbain.

Cependant, la qualité seule ne suffit pas, nous l'avons vu avec la Ville Nouvelle : la réussite s'explique aussi parce que l'époque a changé. **La métropole,** notion encore bien incertaine au temps de la ville nouvelle, est enfin devenue **une réalité tangible** et s'est dotée d'outils techniques capables de diffuser ces pratiques sur le territoire. **L'ADULM et les trois SEM présentes** sur le territoire sont des acteurs essentiels (Prost, Bourdin, 2009 : 220-221). Réservée au territoire lillois, la SEM Soreli a porté des opérations majeures et reconnues comme Eurasanté et Euratechnologie ; elle est un vecteur important de modernisation des méthodologies et des pratiques : on lui doit, par exemple, la multiplication des recours aux paysagistes mandataires. Pour se développer, la SAEM Euralille a élargi ses activités à d'autres territoires d'abord contigus au site historique du triangle des gares (en étendant son emprise vers Fives et vers la Porte de Valenciennes), puis sur des secteurs plus éloignés. Sur la Zone de l'Union, entre Roubaix, Tourcoing et Wattrelos, elle travaille en partenariat avec la SEM Ville renouvelée qui tire sa légitimité de son ancrage territorial historique sur le « versant nord-est » de la métropole (Idt, 2009 : 279-281).

[598] Robert Prost, 2004, « Nouvelles dynamiques entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre », in Jean-Jacques Perrin (sous la direction de), *Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises. De nouveaux enjeux pour les pratiques de projet*, PUCA, Paris, édition Eyrolles, p. 33-47.

3. La réorganisation des services d'urbanisme lillois : une configuration différente de celle de Roubaix

La réforme des services techniques lillois n'intervient qu'au tournant des années 1990 et 2000. Différents facteurs contextuels, techniques et politiques (internes et externes) expliquent que cette réorganisation soit plus tardive qu'à Roubaix. Face à des problématiques urbaines qui ne sont pas celles de Roubaix, le personnel politique et technique lillois choisit, à travers le projet urbain Euralille et la création de la SAEM qui lui est dédiée, de développer une stratégie tout autre. Élue maire de Lille en 2001, Martine Aubry décide de moderniser les services et adopte alors un mode de réforme bien différent de celui qui a été mis en place à Roubaix. Malgré ces différences notables, nous voulons montrer comment Roubaix et Euralille ont toutes deux servi de point d'appui pour la maire de Lille et ses nouveaux services. Le transfuge en mairie de Lille du directeur des services roubaisiens, Philippe Delahaye, convaincu et expérimenté, est un élément important. Sa nomination facilite le processus de réorganisation et permet d'enclencher plus rapidement la réforme des pratiques, en s'inspirant fortement des procédures innovantes développées à Euralille.

Le contexte lillois du début des années 1980, évoqué ci-dessus, explique pourquoi Euralille a connu un tel retentissement dans le milieu professionnel local. La production de cette époque s'inscrit au croisement du débat européen prônant le retour à la ville et du mouvement de reconnaissance du patrimoine architectural, urbain et industriel ; son orientation globale est plutôt régionaliste et conservatrice. Mais il faut également rappeler le fonctionnement des services techniques. François-Régis Cypriani, directeur de l'urbanisme, rappelle qu'à son arrivée à Lille en 1999 le service d'urbanisme n'avait pas réellement développé de réflexion urbaine globale, stratégique et prospective[599]. Le directeur, lui-même, assurait une partie de l'instruction des permis de construire, principale mission du service depuis la décentralisation, tandis que deux autres personnes partageaient leur temps entre de la planification urbaine et du conseil architectural. Pierre Mauroy ayant confié au secrétaire général, Régis Caillau, la gestion de l'ensemble des questions d'aménagement, le personnel s'était démobilisé – faute de liberté d'action et de reconnaissance extérieure.

Cette situation, héritée de la politique centralisée, n'avait rien d'exceptionnel dans la France des années 1970, mais son maintien à Lille à la fin des années 1990, soit une quinzaine d'années après le début d'Euralille, semble archaïque. Il s'explique néanmoins par la présence depuis 1967 d'une institution intercommunale, la communauté urbaine. La loi du 31 décembre 1966 lui attribue quatorze compétences obligatoires parmi lesquelles figurent la planification urbaine (schéma directeur, POS…), la voirie, le logement, les transports et la gestion des services d'intérêt collectif (assainissement, ordures ménagères, services de secours et de lutte

[599] Ce paragraphe se fonde notamment sur les entretiens réalisés avec François-Régis Cypriani, Philippe Delahaye et Marc Panien.

contre les incendies…). Par commodité ou par désintérêt, la ville de Lille a laissé les services communautaires prendre en charge la majeure partie de ses affaires d'urbanisme :

> « En 1999, il semblait par conséquent urgent de donner une crédibilité à cette direction auprès de ses partenaires extérieurs – qui reconnaissaient tous leur besoin d'interlocuteur technique à la ville – afin de pouvoir garantir des objectifs de cohérence et de qualité. Une ville, capitale régionale et capitale de l'agglomération avait besoin d'un service qui soit suffisamment fort pour affirmer ces objectifs de cohérence urbaine et de qualité, avec une connaissance du terrain au quotidien qui ne pouvait pas être celle de la Communauté. »[600]

À la fin des années 1990, le nouveau directeur de l'urbanisme n'est pas le seul acteur à souhaiter cette rénovation des services municipaux : les partenaires extérieurs aimeraient disposer d'un interlocuteur identifié, porteur d'une vision politique cohérente. L'élection de Martine Aubry comme maire de Lille en mars 2001[601] et le renouvellement concomitant de plusieurs cadres techniques ou politiques créent des conditions plus propices au changement. Il faut notamment citer le départ, début 2002, du directeur général des services techniques, et l'arrivée, dans un intervalle relativement court, de Jean-Louis Subileau (nommé directeur général de la SAEM Euralille en 1998), François Régis Cypriani (directeur de l'urbanisme en 1999), Dany Mackowiak (directeur général adjoint des services de LMCU), Fabienne Duwez (directrice de la SORELI), puis de Philippe Delahaye (directeur des services lillois en juin 2002). Par ailleurs, le passage de Pierre Mauroy de la mairie à la présidence communautaire offre à Martine Aubry les moyens de concrétiser cette politique ambitieuse en réorientant les stratégies communautaires. La nouvelle répartition des financements en fonction de la taille et de la population les communes rend l'aménagement des villes centres possible.

Si à Roubaix la transformation des services résulte d'un renouvellement progressif des équipes par intégration d'architectes dans un contexte de crise urbaine, à Lille l'évolution, rapide, s'opère dans le cadre d'une réforme volontaire initiée par la maire, après l'intervention d'une expertise extérieure. En juillet 2001, Martine Aubry fait appel à une figure montante de l'urbanisme français, Jean-Pierre Charbonneau. Suivant les modèles de Lyon et Saint-Étienne, l'objectif vise à transformer l'image de la ville en accordant davantage d'importance aux espaces publics lillois dont la médiocrité devient manifeste. On retrouve dans cet appel à l'expertise extérieure une pratique en usage depuis les Trente Glorieuses, lorsque les aménageurs s'inspiraient des réalités néerlandaises, allemandes ou américaines.

Conseiller technique auprès du maire de Saint-Étienne depuis 1996, Jean-Pierre Charbonneau est connu pour ses méthodes. Reposant notamment sur la définition du projet urbain, l'organisation de la maîtrise d'ouvrage et le suivi des opérations, la politique urbaine stéphanoise a entraîné une transformation en profondeur du cadre de vie saluée par la critique. L'urbaniste rappelle en détail les missions dont il est chargé à Lille de 2001 à 2003 :

[600] Source : François Régis Cypriani, entretien du 18 août 2005.
[601] Appelée à Lille par Pierre Mauroy en 1994, Martine Aubry est élue en 1995 et devient sa première adjointe.

> « Chargé de l'aide à l'explicitation du projet urbain de la Ville de Lille, de l'assistance dans la mise en place des moyens humains pour le mettre en œuvre (organisation des services techniques et réorientation de leurs tâches vers la Maîtrise d'ouvrage), du conseil dans le montage et le suivi des opérations, de l'aide à la formation des compétences (programme, commande, concertation, pilotage, etc.), de l'intégration de la dimension culturelle dans l'action urbaine.
>
> Cette phase de travail a permis de lancer un grand nombre d'opérations sur le territoire de Lille, dans le centre comme dans les quartiers, de construire en même temps les moyens humains et organisationnels pour mener les projets à bien, en collaboration notamment avec Lille Métropole Communauté Urbaine. Toutes les typologies d'action urbaine sont concernées : équipements, habitat, espaces publics, transports en commun, etc. »[602]

En 2002, les quelques mois de vacance du poste de directeur général des services techniques sont mis à profit par Jean-Pierre Charbonneau pour animer une réflexion globale sur la qualité des espaces publics. Malgré la résistance des équipes, il propose de poursuivre en profondeur la réforme des services, esquissée à la faveur des élections de 2001. Avec le soutien de la maire et de Régis Caillau, le nouvel organigramme poursuit la logique d'approche transversale recherchée. Parmi les six pôles composant la direction générale des services, celui dénommé « Qualité et développement de la ville » regroupe les compétences des anciens services techniques et de l'urbanisme (maîtrise d'ouvrage et conduite d'opérations ; maintenance des bâtiments ; gestion de l'espace public et du cadre de vie ; urbanisme et aménagement ; habitat ; développement durable). En juin 2002, il est confié à un homme déjà familier de ce type de fonctionnement, Philippe Delahaye, puisqu'il fut l'un des principaux artisans de sa mise en place à Roubaix, en tant que directeur général des services.

À son arrivée à Lille, Philippe Delahaye trouve bien moins d'architectes qu'à Roubaix, alors que la taille de la ville (en nombre d'habitants) est environ deux fois supérieure. Il entreprend alors de renforcer les services sur le plan tant quantitatif que qualitatif. Une quinzaine d'architectes travaillent aujourd'hui en mairie de Lille, ainsi que quatre paysagistes. Au service d'urbanisme, deux sont chargés des espaces publics depuis un an et demi (en remplacement d'un poste d'architecte) ; les deux autres font partie du service des parcs et jardins de la ville de Lille (la directrice et une chargée d'opérations).

La mise en place d'une cellule technique, rassemblant sous la présidence du maire le DGST, des représentants des différentes mairies de quartier, la Direction de l'Urbanisme, des techniciens des services municipaux et communautaires concernés, complète ce dispositif. L'organisation d'un suivi régulier et transversal des projets d'aménagement, tout au long de leur avancement, bouleverse les habitudes de travail. Ces pratiques, inexistantes sous les mandats de Pierre Mauroy, permettent de partager les informations et de confronter les points de vue : de ce dialogue peut émerger un projet politique pour la ville.

[602] Informations issues du CV de Jean-Pierre Charbonneau, disponible sur son site, consulté le 8 octobre 2009 : http://jpcharbonneau-urbaniste.com/cv.html.

Face apparente du processus initié par Charbonneau, la réorganisation des services révèle une évolution majeure dans la conduite des opérations : la ville de Lille s'achemine alors « vers une maîtrise d'ouvrage donneur d'ordres, pleinement assumée ». En suivant la méthode proposée par Charbonneau, la ville concentre désormais ses efforts sur la définition des programmes et de suivi des projets, plutôt que sur l'élaboration de ces projets eux-mêmes. Il s'agit donc de rédiger des programmes respectant les besoins de la population, d'organiser la consultation des maîtres d'œuvre professionnels extérieurs les plus compétents et de veiller à ce que les projets, puis les réalisations soient conformes aux programmes et aux cahiers de charge. Intervenant après la définition d'une commande exigeante, le choix des concepteurs, selon les procédures prévues dans le cadre du code des marchés publics, n'est qu'un des éléments déterminants : le choix d'entreprises qualifiées est tout aussi important.

En 1999, après une première utilisation de la procédure pour la ZAC Euralille 2[603], LMCU organise un marché de définition « réflexion sur la programmation et sur la traduction formelle pour le terrain des rives de la haute Deûle ». Trois équipes sont convoquées : deux parisiennes (Germe & Jam et Ellipse) et une locale (Urba Linéa) en association avec l'urbaniste François Grether et le paysagiste Michel Desvigne. En octobre 2000, le jury du concours comprend des représentants de LMCU et des villes de Lille et Lomme qui viennent de s'associer. Il désigne Patrick Germe et Philippe Chavannes comme urbanistes en chef des Rives de la Haute Deûle. Sur le territoire lillois, c'est la première consultation pour un marché d'études et de définition menée en dehors du périmètre d'Euralille. Elle concerne encore une opération de renouvellement urbain importante puisque le plan de référence élaboré par les urbanistes englobe une centaine d'hectares. Cette envergure conduit la communauté urbaine, propriétaire du foncier depuis 1994, à déléguer la maîtrise d'ouvrage à la Soreli. La SEM reçoit un mandat d'étude pré-opérationnelle menant à la création, en avril 2003, d'une ZAC de 25 hectares dénommée ZAC du premier secteur opérationnel des Rives de la Haute Deûle.

Prenant appui sur l'expérience d'Euralille, la ville de Lille et l'agence d'urbanisme essaient d'introduire un marché d'études et de définition sur un site plus ordinaire par sa taille et ses enjeux, le boulevard Jean-Baptiste Lebas. La transformation de cette large et courte artère, plantée de plusieurs rangées d'arbres, devenue un vaste parking au fil du temps, se présente au départ comme une simple opération de requalification de voirie, facilitée par une maîtrise d'ouvrage municipale. Mais, au sein des services lillois, les esprits ne sont pas encore prêts à accepter une procédure pourtant déjà largement pratiquée dans le reste du pays et la tentative se solde par un échec. Pierre Mauroy se résout à arrêter le processus alors que la consultation est déjà lancée. Les partisans de la réforme décident de contourner la résistance.

[603] Pour rappel, le concours désignant l'équipe Dusapin-Leclercq / Ter comme urbanistes pour la ZAC Euralille 2 se réunit le 8 juillet 1999.

Ainsi, la première mission confiée par la ville à un paysagiste date de 2000 ; elle ne concerne pas le centre ville, mais vingt hectares au sud de Lille. La paysagiste Jacqueline Osty, associée à l'urbaniste Jean Farnier, est choisie pour requalifier les espaces publics du « secteur Arras-Europe ». Elle est à nouveau retenue pour l'aménagement du parc Eurasanté, pôle d'excellence métropolitain prévu au schéma directeur dans l'environnement immédiat du centre hospitalier régional universitaire, mais cette fois comme mandataire. La ville et la Soreli (SEM mandatée par LMCU en 1999) imposent ce choix aux services de la communauté urbaine. Comme dans le cas des places de Roubaix, c'est « l'indigence du projet routier élaboré par les services communautaires » qui justifie ce passage en force. Malgré son caractère très partiel, la mission fait évoluer le projet de façon positive : le premier plan-masse d'ensemble, remis en octobre 2002, en témoigne.

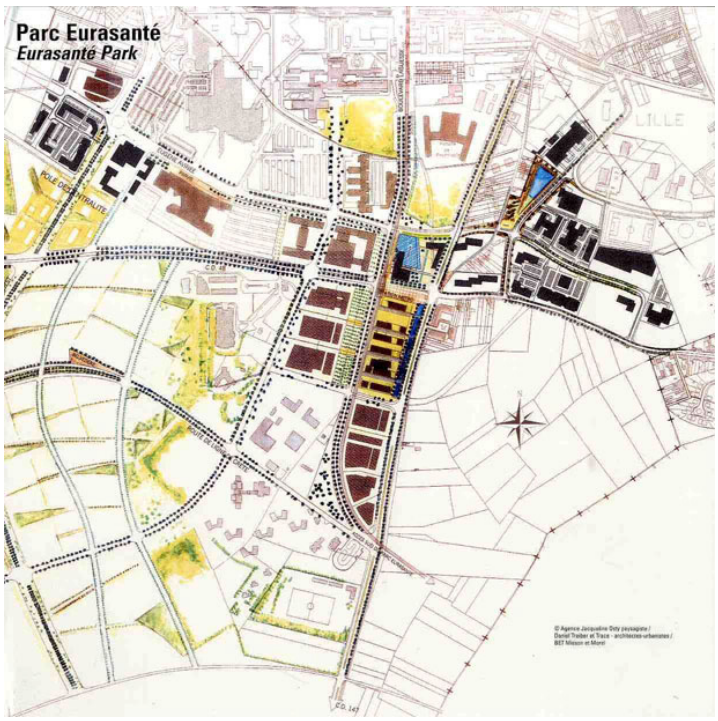

ill. 64 : Plan-masse du pôle Eurasanté. © Jacqueline Osty, Daniel Treiber et Trace. BET Misson et Morel.

À l'étape suivante, le processus de réforme initié par Jean-Pierre Charbonneau s'accélère ce qui suscite l'espoir des acteurs lillois. À l'occasion de Lille 2004, il est en effet décidé d'aménager une promenade urbaine menant des gares de Lille à l'esplanade du Champ de Mars pour servir de cadre aux grandes parades qui rythmeront l'année ; d'autres promenades sont prévues à Roubaix et à Villeneuve d'Ascq. À Lille, l'aménagement de cet enchaînement d'espaces publics doit être impérativement terminé pour la cérémonie d'ouverture : devant l'importance des enjeux et la brièveté des délais de réalisation, les acteurs comprennent rapidement que la communauté urbaine ne peut pas prendre en charge l'ensemble des projets prévus sur la métropole dans les délais impartis. Pour les tenir et respecter l'exigence de qualité, le recours à des procédures inhabituelles et à des méthodes de travail adaptées s'impose : la décision de faire intervenir des concepteurs extérieurs apparaît le seul moyen de répondre à ces contraintes spécifiques.

Mais l'innovation ne s'arrête pas là. Pour chacun des projets, des groupes de suivi rassemblent l'ensemble des partenaires (ville, agence d'urbanisme, services communautaires, architecte des bâtiments de France, DIREN…) tous les quinze jours. La confrontation directe

des techniciens vise à entériner les hypothèses, en supprimant les délais de transmission des informations, ce qui raccourcit les délais de validation des projets. Certains services dont les équipes n'avaient jamais eu l'occasion de se rencontrer apprennent à dialoguer. Le débat qui s'instaure permet de valider les projets avant leur présentation aux élus, ce qui renforce l'expertise des services techniques, laissant aux élus un rôle d'arbitre politique dans le cas où les techniciens ne seraient pas parvenus à départager les différentes hypothèses envisagées. À l'usage, cette innovation, introduite dans la contrainte de l'urgence, devient évidente pour les acteurs qui en reconnaissent, a posteriori, l'efficacité.

Ainsi, au-delà du caractère éphémère d'un événement (fut-il de dimension européenne), au-delà des retombées touristiques et économiques directes de l'opération, au-delà encore des bénéfices indirects (en termes de changement d'image), Lille 2004 a eu des conséquences inattendues et durables pour la ville et ses partenaires en déclenchant ce basculement vers de nouvelles pratiques de travail. Un an après, le directeur de l'urbanisme de Lille, François-Régis Cypriani, estimait que cela avait « vraiment été une chance pour la métropole » et pour la qualité des projets mis en œuvre, tout en reconnaissant qu'il restait du chemin à parcourir :

> « Les projets de Lille 2004 ont permis de gagner, partiellement, la bataille de l'appel à des concepteurs extérieurs. Après, même si le quotidien reprend le dessus, les habitudes de travail ont été prises, les gens se connaissent, il y a une légitimité qui s'est créée. Les projets qui sortent actuellement se construisent avec un accord collectif sur les critères de qualité. Le processus d'élaboration collective permet d'aboutir à des projets de meilleure qualité même si, en dehors des projets de Lille 2004, il est un peu tôt pour le mesurer sur le terrain. Le reste n'est pas encore réalisé. Il y a encore eu récemment des débats houleux entre la ville et la communauté qui n'accepte pas de faire des missions complètes. »[604]

Mais ces nouvelles pratiques, initiées dans l'urgence du calendrier de requalification des espaces publics labellisés Lille 2004, ont-elles pu se maintenir au-delà de la tenue de l'événement ? Dans le domaine des espaces verts et des constructions publiques aménagées en maîtrise d'ouvrage interne, la transformation des pratiques internes, radicale, semble un fait désormais acquis. Pour les autres opérations, cependant, les responsables des services lillois ont un avis plus nuancé : d'après eux, la « bataille » ne semble pas tout à fait remportée auprès de la Communauté Urbaine. L'optimisme des propos varie d'un entretien à l'autre : il faut sans doute y voir l'effet des calendriers associés aux différences de tempéraments de nos interlocuteurs.

Les propos récents de Marc Panien[605] confirment l'évolution pressentie par François-Régis Cypriani en 2005. Selon lui, si l'on considère une période plus large correspondant au tempo à l'œuvre dans les collectivités publiques et l'aménagement, la tendance est positive. Ainsi, la ville de Lille s'apprête à transformer une dizaine d'espaces publics en recourant à des

[604] Source : François-Régis Cypriani, entretien du 18 août 2005.
[605] Source : Marc Panien, architecte à la ville de Lille, entretien du 16 octobre 2009.

concours ou à des marchés et en procédant à des groupements de commande. La politique actuelle vise à accorder de façon systématique des missions complètes aux concepteurs. Pour les opérations de plus grande envergure, la maîtrise d'ouvrage est partagée avec LMCU et des inquiétudes demeurent. En effet, les options prises depuis le nouveau mandat communautaire semblent davantage concerner le développement économique que la qualité spatiale.

Synthèse de la section 2

Roubaix est la première municipalité dans la métropole à comprendre que la qualité architecturale, urbaine et paysagère peut devenir un outil efficace pour transformer son cadre de vie au niveau tant matériel que symbolique : facteur de bien-être pour la population, le changement d'image est surtout un vecteur d'attractivité. Cette prise de conscience progressive s'effectue à la faveur d'une réorganisation et d'un renouvellement régulier des équipes techniques : la présence d'architectes en interne, comme le recours aux paysagistes en externe, sont essentiels. La transformation urbaine débute dans les quartiers avec des espaces de proximité qui permettent aux techniciens de se forger des convictions ; elle prend une dimension plus visible et symbolique au début des années 1990 en s'emparant des espaces publics centraux et s'ouvre aux questions paysagères.

Rem Koolhaas transforme un projet de développement en projet urbain audacieux entraînant la métamorphose de toute l'agglomération : les formes d'Euralille signalent une rupture d'ordre symbolique et politique, avant de privilégier les transitions. La SAEM a su imposer, dans le reste de la métropole, l'utilisation des méthodes innovantes dont elle a démontré l'efficacité en termes de qualité architecturale et urbaine.

Décidée en 1999, la transformation des services lillois précède de peu la définition d'un projet d'aménagement cohérent pour l'ensemble du territoire urbain, axé sur la requalification des espaces publics et le renouvellement urbain des quartiers de faubourg. L'expertise de Jean-Pierre Charbonneau et le renouvellement des équipes ont permis d'accélérer le processus.

Ces trois exemples illustrent, chacun à leur manière, l'émergence dans la métropole lilloise d'une maîtrise d'ouvrage publique compétente : cette étape est la condition préalable à la formulation d'une commande exigeante en vue d'une transformation réellement qualitative des espaces urbains métropolitains.

Section 3 : La commande paysagère communautaire : un phénomène très récent

Après la politique de requalification des friches régionales au début des années 1980, le FACV en 1989, l'amélioration de la qualité paysagère et urbaine devient un objectif majeur de la politique d'aménagement. Dans un premier temps, nous analyserons les conséquences de cette décision pour les paysagistes en termes de commande et d'activité afin de mesurer la place prise par les paysagistes dans le marché de l'aménagement face aux évolutions de la commande. Dans un second temps, nous retracerons les raisons qui ont amené les élus de la métropole à se doter d'un outil de gestion des espaces naturels : l'Espace naturel métropolitain. Il s'agira de comprendre quel est le rôle de ce nouvel organisme dans la prise en compte des questions paysagères à l'échelle de l'agglomération. Enfin, nous évoquerons la politique volontaire de qualification des espaces publics menée par la communauté en présentant l'originalité et les limites de la démarche.

1. La place des paysagistes : évolution de la commande

Dans les années 1980, la faiblesse de la commande locale oblige les paysagistes lillois à étendre leur activité au reste de la région voire à d'autres secteurs géographiques par le biais de consultations nationales ou internationales. Dès 1994, la nouvelle version du schéma directeur métropolitain affirme l'importance stratégique de la qualité paysagère et urbaine. Cette orientation a-t-elle des conséquences immédiates pour les agences de paysage lilloises ? Après avoir rappelé que leur intervention s'est d'abord limitée à la périphérie communautaire, nous souhaitons montrer l'évolution de la commande en présentant les trois étapes qui l'ont marquée. Le premier signe de renouveau concerne les programmes de parcs et jardins. Le second est l'attribution de marchés d'études urbaines ou de plans directeurs à des paysagistes ; le dernier est le choix de paysagistes pour concevoir des espaces publics.

1.1. Une intervention des paysagistes d'abord limitée au cadre de vie des communes périphériques

Les opérations les plus anciennes concernent le réaménagement des espaces publics des **petites communes périphériques** de la communauté urbaine : celles-ci ont pu bénéficier des financements attribués par le département au titre du **FACV**. L'agence Paysages réalise l'étude FACV de Templemars en 1990 ; l'année suivante, elle aménage la place de cette petite commune périurbaine, puis un jardin public et le parvis de la salle des fêtes en 1998. Sur l'ensemble du territoire communautaire, l'agence réalise un grand nombre d'études FACV,

mais toutes n'ont pas débouché sur des réalisations : à La Bassée (1990-1997), Émmerin (1991), Willems (1991), Wambrechies (1991), Genech (1993), Péronne-en-Mélantois (1997), Templeuve (1998)… Henri Tesson est chargé de l'étude FACV de Sequedin en 1992.

Le cas de la commune **d'Englos** est exemplaire. À la suite de l'étude FACV, menée en 1992 par l'agence Empreinte et le cabinet d'architectes Klein-Grafteaux, la municipalité a confié aux paysagistes une mission d'assistance sur une dizaine d'opérations ponctuelles. Cette présence dans la durée a permis de veiller à la cohérence globale du projet initial au fil des chantiers d'espaces publics et de jardins. Les concepteurs[606] ont cherché à maintenir le caractère rural de cette petite commune périphérique, en dépit d'un environnement urbain immédiat caractéristique de la ville émergente par ses infrastructures autoroutières et son grand pôle d'activités commerciales.

ill. 65 : Aménagements réalisés sur la commune d'Englos à la suite de l'étude FACV.
Source : CAUE du Nord

Si une majorité des petites communes rurales, périurbaines ou urbaines, a eu recours cette politique départementale, seules certaines communes plus importantes, comme La Madeleine, Faches-Thumesnil ou Lambersart, ont bénéficié d'études FACV dès le lancement du programme. Toutefois ces études se sont rarement conclues par des missions de maîtrise d'œuvre opérationnelle. Jusqu'à récemment, en effet, les services communautaires assuraient l'aménagement des espaces publics de la conception des projets au suivi des chantiers. La ville de Croix déroge à ce fonctionnement. Après une étude FACV menée en 1991, l'agence Empreinte a pu aménager la rue de la gare et ses abords (1992-1993).

[606] Source : Sylvain Flipo, paysagiste de l'agence Empreinte, entretien du 17 août 2005.

Plusieurs années sont nécessaires pour que l'effort de sensibilisation de la maîtrise d'ouvrage publique à la qualité des espaces publics mené par divers acteurs (CAUE du Nord et ADULM notamment) donne des résultats visibles. Avant cela, l'apparition **d'une commande de parcs et jardins** dans la première moitié des années 1990 permet aux agences locales de prendre pied dans les villes centres.

1.2. Premier signe de renouveau : l'apparition d'une commande de parcs au début des années 1990

Situés l'un à Lille, l'autre à Roubaix, le parc **Matisse** et le parc du **Brondeloire** sont les premiers programmes de parcs de la métropole lilloise dont la conception ne relève plus du seul mode fonctionnel. Sous des formes et des histoires différentes, ils marquent le renouveau de la pensée urbaine insufflé au début des années 1990 par deux projets urbains aux objectifs et aux principes très éloignés : Euralille comme archétype de la contemporanéité, Roubaix comme figure du renouvellement urbain.

Pour faire métropole, Rem Koolhaas met en scène les réseaux et exacerbe la **rupture** des formes architecturales. Sur ses plans, les espaces publics sont traités par collage de papiers colorés, dans une approche abstraite très moderne ; le jardin occupe, dans cette logique, les sept hectares inoccupés, entre les voies SNCF, le périphérique, le boulevard Carnot et l'ancien tracé des fortifications (Menu, Vermandel, 1995 : 70, 147). La proposition retenue par le jury raconte une tout autre histoire : les préoccupations écologiques de Gilles Clément orientent fortement le projet. Le plan de référence établi par Christian Devillers pour « l'aménagement et le développement des territoires traversés par le canal de Roubaix » (1994) illustre encore une autre logique. **Pour réparer et qualifier** la ville existante, il s'appuie sur **une trame de parcs et d'espaces publics reliés par des promenades** selon des principes déjà développés à Paris à la fin des années 1980 : dans le cadre de la ZAC de Bercy comme sur le site des usines Citroën, le parc est l'élément qui génère l'espace urbain.

Le parc Matisse et le parc du Brondeloire sont conçus par des équipes **comprenant des paysagistes.** Gilles Clément et Empreinte sont associés au designer Claude Courtecuisse pour le premier ; Paysages travaille avec l'agence d'architecture Baron-Louguet pour le second. Ces deux projets inaugurent une série de création de parcs, jardins et autres squares, liés pour certains aux mêmes projets urbains, pour d'autres à la préparation de l'année Lille 2004 ou encore à la politique de restauration des jardins historiques initiée par l'État. Ainsi, l'agence Empreinte suit le chantier du parc Matisse de 1993 à 2000 et réhabilite en parallèle le jardin du CREPS de Wattignies dont la composition d'origine attribuée à Le Nôtre a été malmenée.

À Roubaix, la proposition de Christian Devillers est largement reprise par la ville. Les parcs du schéma sont programmés au fil des priorités politiques et des disponibilités foncières. Premier de la série, le parc du Brondeloire se trouve dans le quartier populaire de l'Épeule, le long de la voie ferrée. L'opération suivante se situe à l'Hommelet, autre quartier populaire. Conçus par Thierry Laverne à l'emplacement de l'usine Phildar, le parc du nouveau monde et le jardin des teintures (1996-2000) offrent une respiration bienvenue dans un tissu industriel très dense, articulent les échelles spatiales et les ambiances urbaines. **À Lille**, la mauvaise réception du parc Matisse et le déficit de traitement des espaces publics contraignent les aménageurs à faire évoluer le projet. Certains acteurs, comme Francis Ampe directeur de l'agence d'urbanisme[607], souhaitent maintenir la possibilité d'une ceinture verte autour de Lille. Un temps abandonnée, l'idée hante l'imaginaire lillois depuis le plan d'urbanisme d'Émile Dubuisson de 1921 (Estienne, Prévot, 2008) ; elle retrouve une pertinence avec les succès écologistes.

ill. 66 : Extension du parc des Dondaines en couverture du périphérique de Lille, Jardin des acacias et Jardin de Thalie à Mons-en Barœul par l'agence Paysages. © Paysages.

Paysages réalise un maillon de la couronne en restructurant le parc des Dondaines (1998-2000). Doté d'un mur d'escalade et d'une ferme pédagogique dans l'esprit des parcs de loisirs des années 1970, ce « terrain d'aventure » a été largement amputé et désorganisé par Euralille. La couverture du périphérique offre une compensation en lui permettant de s'agrandir et de s'ouvrir vers la ville centre. Au nord du parc Matisse, le morcellement du front bâti le long du boulevard Carnot, réclamé par l'agence d'urbanisme, permet à Sylvain Flipo et Éric Berlin de traiter cette artère en entrée de ville tout en ménageant des liaisons visuelles et fonctionnelles avec le parc (2000-2001). Ces deux interventions annoncent les approches développées par la SAEM Euralille sur le secteur Saint-Maurice, la ZAC du Romarin, puis la ZAC Euralille 2. Initié par Pierre Mauroy, le jardin des Géants (Mutabilis, 2008) qui longe le périphérique au pied des bâtiments communautaires poursuit la concrétisation de l'idée de ceinture verte.

Les parcs réalisés pour **Lille 2004** n'ont, pour la plupart, pas été confiés à des équipes locales. Comme dans le domaine architectural, les jurys des concours et les maîtres d'ouvrage privilégient désormais des concepteurs de renommée nationale ou internationale, même si des

[607] Source : Pierre Dhénin, entretien du 22 mars 2005.

agences locales figurent parmi les concepteurs des jardins thématiques du parc Mosaïc, inauguré en 2004. Jacques Simon et l'agence JNC international sont chargés en 1990 d'une vaste étude préalable au dessin du plan du parc de la Deûle (1995). L'agence Latitude Nord (Gilles Vexlard et Laurence Vacherot) aménage l'environnement de la Maison folie de Lambersart (jardin Mosaïque et jardin humide, 2003-2004), puis le parc des nouveaux sports de la Halle de Glisse de Lille Sud (2004-2005). Jean-Luc Brisson dessine le jardin de la Maison folie de Villeneuve d'Ascq de taille plus modeste ; l'agence Paysages celui de la Maison folie de Mons, le jardin de Thalie. Mais pour aménager un parc à l'emplacement symbolique du boulevard Jean-Baptiste Lebas à Lille (2003-2006), le jury a retenu l'agence West 8.

En s'étendant à d'autres communes, ce mouvement donne lieu à des projets de dimensions et d'esprit variés. À Neuville-en-Ferrain, en 2002, Denis Delbaere aménage un espace de caractère rural, le parc des Caudreleux ; à Roncq, en 2003, son projet du parc du Bois Leurent, aménage des champs en nouveau centre par une mise en scène très simple et respectueuse du caractère rural des lieux. Paysages dessine le jardin des Acacias de Mons-en-Baroeul (2006). Comme à Roubaix, certains parcs ou espaces publics s'intègrent dans le cadre de démarches globales portant sur des quartiers ou des communes : « plans verts », ZPPAUP et autres études urbaines. À Tourcoing, dont l'ambition est de devenir « la ville des jardins », Empreinte réalise le parc Jean Moulins (2003-2004). Que ces parcs soient isolés ou liés à des démarches de renouvellement urbain, ils résultent quasi-toujours d'une **volonté politique municipale**. À Roubaix, les premiers projets d'espaces publics ont la même caractéristique.

1.3. Second signe : l'entrée des paysagistes dans le marché des études urbaines et des plans directeurs

Dans l'évolution des pratiques professionnelles des agences de paysage lilloises, celles créées au tournant des années 2000 se caractérisent par leur orientation très urbaine : parmi leurs références figure **un grand nombre d'études urbaines**.

Ce domaine d'activité est **apparu dans la décennie 1990, à Roubaix** notamment : nous avons vu que peu de temps après sa création l'agence Empreinte y avait obtenu plusieurs missions significatives. Dans d'autres villes, les études ont un caractère paysager sans doute plus évident pour les maîtres d'ouvrage, notamment par la place des espaces de nature. C'est le cas pour deux études confiées à l'agence Paysages : celle du campus universitaire de Villeneuve d'Ascq menée en 1991, et celle de la Promenade du Maire et du Préfet à Lille, en 1996. Ainsi, le cas de la ville de Roubaix apparaît dans un premier temps relativement isolé et relève bien, en ce sens, d'une commande éclairée.

La commande d'études urbaines **prend véritablement son essor à la fin de la décennie 1990**, en s'ouvrant plus largement encore aux paysagistes. Si l'on poursuit l'analyse

à partir des agences et de leurs travaux, l'agence Nord Sud est un bon exemple de cette évolution. Les premières études urbaines menées par cette agence dans la métropole lilloise concernent la restructuration de l'îlot du collège Boris Vian dans le quartier de Fives (1998-1999) pour la ville de Lille et, pour la communauté urbaine, la programmation architecturale et urbaine du quartier de Canteleu à Lambersart (2000-2001). Après cette date, le nombre d'études urbaines réalisées par Nord Sud augmente. On observe une évolution semblable, mais moins significative, pour l'agence Paysages : elle mène l'étude de la ZPPAUP de Tourcoing (2000-2002) puis celle du Plan vert de Lille (2002-2003).

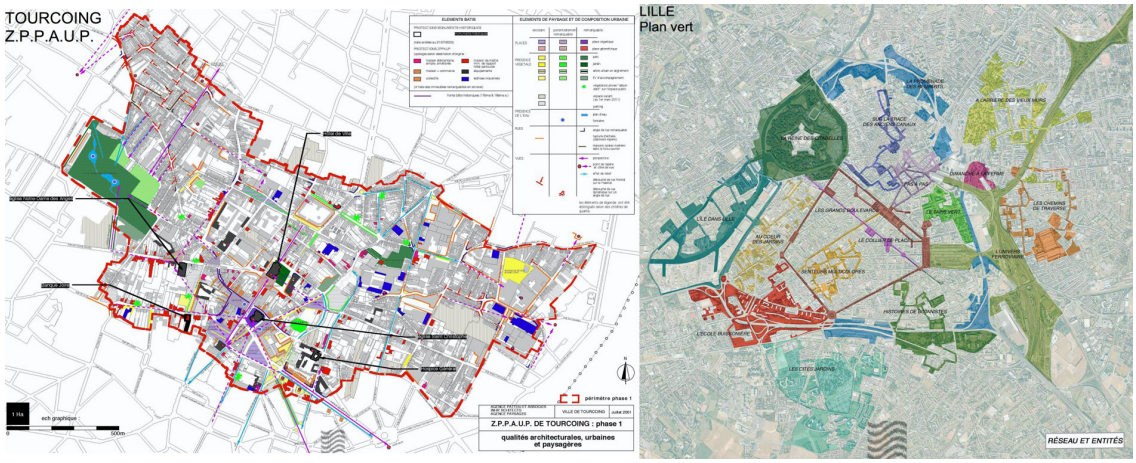

ill. 67 : Deux études urbaines menées à l'échelle communale par l'agence Paysages

Les exemples que nous venons de citer concernent des villes dans leur globalité ou se situent en secteur de ville renouvelée. Dans ce second cas, la complexité des situations explique en grande partie le développement du marché. Dans ces quartiers que nous avons, à la suite de Jean-Claude Burdèse, dénommés « complexes », les situations sont diverses et les problématiques à prendre en compte multiples. Sur le plan morphologique, certains, hérités de l'industrialisation des XIX^{e} et XX^{e} siècles, se sont constitué en entremêlant lieux de production, commerces, logement ouvrier et habitat bourgeois. D'autres, moins nombreux, présentent les caractéristiques des quartiers de grands ensembles de la seconde moitié du XX^{e} siècle. Selon les cas, les structures urbaines, l'état des logements et du cadre de vie, diffèrent. Ces quartiers ont toutefois en commun la faiblesse de leur économie, l'absence de services publics… Si elle permet de donner un éclairage global satisfaisant, la première étude urbaine ne parvient souvent pas à remédier à l'ensemble des problématiques soulevées.

Une deuxième entrée consiste à analyser la production d'études urbaines en partant non plus des agences de paysage, mais des grandes opérations urbaines. Réalisée dans le cadre de la recherche POPSU pour Euratechnologie et la Zone de l'Union notamment, la démarche montre bien la multiplication des études commandées par la maîtrise d'ouvrage publique (municipale ou communautaire). Elle permet de dater le recours aux paysagistes et

de mesurer le rôle majeur joué dans cette évolution par deux des SEM déléguées à la maîtrise d'ouvrage : la SAEM Euralille et la SEM Soreli.

L'analyse de la genèse du pôle d'excellence Euratechnologie et des rives de la Haute Deûle[608] montre l'accumulation des études et des propositions d'organisation urbaine. La ville de Lille commande la première étude à la Société d'aménagement et d'équipement du Nord (SAEN) cinq années après la fermeture de l'usine Leblan-Lafont, en 1988. Mais il faut attendre octobre 2000 pour que le jury choisisse le plan directeur proposé par l'équipe Germe & Jam à l'issue du marché de définition lancé l'année précédente. Entre temps, quatre autres études ont été menées sous l'égide d'acteurs et de partenariats chaque fois différents. Le même constat a pu être fait sur la zone de l'Union[609]. Les études se sont multipliées entre la commande d'une étude préalable à la restructuration du site de l'Union par la CUDL en 1990 et le choix, en 2004, de l'agence Reichen et Robert à l'issue du marché de définition organisé en 2003. Cette décision n'a d'ailleurs pas mis un terme à la production d'études qui se sont poursuivies pour redéfinir le plan directeur d'aménagement en 2005/2006.

L'accumulation des études n'est pas réservée aux seuls pôles d'excellence et projets majeurs : on la retrouve pour des opérations de moindre ampleur. Au Nord de Lille, la restructuration du quartier ouvrier et industriel de Sainte-Hélène à Saint-André a motivé une première série d'études de faisabilité urbaine et de projets d'aménagement entre 1991 et 2000 sous l'égide de la SAEN, de l'Agence d'urbanisme et de la SEM Ville Renouvelée[610]. Le problème de pollution des sols, pourtant majeur, n'est pris en compte qu'à partir de 2001 ; bouleversant les hypothèses de restructuration, il pousse les acteurs à faire de cette opération emblématique un site pilote de la Ville Renouvelée. Une seconde série d'études s'engage alors : les bureaux d'étude Antéa (2003) et Géosan (2004-2005) analysent le sol ; Jérôme de Alzua (2003), puis Aurélien Masurel et Alain Guez (2006-2007) travaillent sur la morphologie architecturale et urbaine. Aujourd'hui, le choix de la communauté urbaine ne semble pas encore arrêté (Delbaere, 2009).

Au moins deux facteurs expliquent **le choix de paysagistes** pour réaliser des études urbaines. Tout d'abord, le **contexte national** est à la reconnaissance du savoir-faire développé par les paysagistes dans le champ urbain durant la décennie 1990. Le grand prix de l'urbanisme est décerné à Alexandre Chemetoff en 2000, puis à Michel Corajoud en 2003. Le **contexte local** renforce cette légitimation. Les deux concours organisés au début des années 1990 sur le territoire de la ville de Roubaix (canal de Roubaix et Grand Place) ont permis aux

[608] Voir le rapport final de l'équipe POPSU-Lille (2008) : « Euratechnologie et les rives de la Haute Deûle : genèse d'un projet » (tome 1, p.4-31), « Euratechnologie et les rives de la Haute Deûle » (tome 3, p.65-88).
[609] Voir le rapport final de l'équipe POPSU-Lille (2008) : « Genèse d'un pôle d'excellence métropolitain : projet urbain de la zone de l'Union à Roubaix, Tourcoing, Wattrelos » (tome 1, p.43-68) et « La Zone de l'Union » (tome 3, p.174-191).
[610] Source : Délibération n° 07 C 0522, « Extrait du Registre aux délibérations du Conseil de la Communauté, Réunion du Conseil du 12 octobre 2007 ».

acteurs locaux de prendre conscience de l'intérêt, pour un maître d'ouvrage, à faire intervenir un maître d'œuvre externe et, si possible, reconnu (respectivement Christian Devillers et Bernard Huet) plutôt que de laisser les services communautaires traiter le dossier en « régie interne ». Par leur qualité, ces projets phares prennent rapidement une valeur démonstrative vis-à-vis de l'ensemble des acteurs métropolitains. Or, ce phénomène intervient au moment précis où, localement, les plus anciennes agences de paysagistes sont capables par leur développement, leur visibilité et leur savoir-faire de faire face à ce type de commande tandis que le milieu professionnel local s'étoffe, intégrant une génération particulièrement sensibilisée aux questions urbaines au cours de sa formation.

Parmi les acteurs sensibilisés, la SAEM Euralille et la SEM Soreli prennent l'initiative de faire appel à des paysagistes et jouent ainsi un rôle prépondérant dans le développement d'une commande paysagère.

En portant davantage attention, à partir de 1998, aux espaces publics et plantés, à la question du traitement des franges urbaines et des liaisons entre le nouveau quartier et les quartiers voisins plus anciens, l'équipe de la SAEM Euralille situe d'emblée une part des problématiques dans le champ du paysage. Que ce soit pour le secteur Saint-Maurice, pour celui du Romarin ou sur Euralille 2, des paysagistes ont pris place au sein des équipes d'urbanistes responsables des projets d'ensemble ; ils ont apporté une touche essentielle à ces opérations. La qualité du travail de Fabienne Fendrich sur Saint-Maurice a été remarquée : en association avec Xaveer de Geyter et l'agence Laloux Lebecq, entre 2002 et 2006, elle a conçu, pour les pieds d'immeubles et intérieur d'îlots, une série d'espaces verts articulés et ouverts, ménageant des transparences visuelles sur la rue.

Travaillant essentiellement sur des secteurs en renouvellement urbain, la Soreli a choisi à plusieurs reprises de s'adresser à des paysagistes pour clarifier des situations particulièrement complexes et intégrer les exigences d'un développement plus durable. La Sem est la première à prendre un paysagiste comme mandataire d'une étude urbaine pour la ZAC Eurasanté, au sud de Lille. De même, sur Euratechnologie et les Rives de la Haute Deûle, elle a souhaité enrichir l'expertise du projet en intégrant une agence de paysage, ce qui a nécessité l'organisation d'une consultation supplémentaire.

1.4. Dernier signe : l'arrivée des paysagistes sur le marché des espaces publics

À côté des études urbaines, ces agences se voient aussi confier des **réalisations d'espaces urbains**. Il s'agit de travaux de restructuration des espaces extérieurs d'ensembles de résidences HLM, d'aménagement des espaces publics et de création de jardins dans les quartiers anciens en renouvellement urbain, et, plus récemment, du traitement des espaces publics majeurs des centres villes.

Ce mouvement débute dans les années 1990 autour des chantiers de requalification des espaces extérieurs (équipements ou ensembles de logements). En 1996, par exemple, Empreinte conçoit et réalise le réaménagement des espaces publics du quartier de la Mousserie à Roubaix. Le renouvellement de la commande de travaux s'amplifie dans la décennie suivante en s'étendant aux espaces publics et aux aménagements de voiries. Ainsi, l'agence Paysages conçoit, dans le cadre de la ZAC Iéna Racine à Lille, l'aménagement de la Place des poètes et des voiries connexes (1997-2001). Elle a assuré depuis le réaménagement du quartier de Pont de Bois à Villeneuve d'Ascq (2005-2006), avant d'être chargée de l'étude de renouvellement urbain de l'ensemble du centre ville de Mons-en-Baroeul (2005-2008).

ill. 68 : Restructuration du centre de Mouvaux, 2009. © Paysages, Escudié Fermaut, Neolight et Ingerop

Comme nous l'avons déjà signalé, l'aménagement de la Grand Place de Roubaix par Bernard Huet marque la prise de conscience par la maîtrise d'ouvrage publique (et communautaire) de l'apport qualitatif d'une maîtrise d'œuvre externe. Après cette date, plusieurs opérations sont confiées à des cabinets de renommée nationale et notamment les espaces publics transformés dans le cadre de Lille 2004, l'ampleur de l'événement appelant une exigence qualitative plus forte de la part de la maîtrise d'ouvrage. Les concepteurs mandatés à cette occasion sont aussi bien des architectes, que des paysagistes. À Lille, Bruno Fortier (architecte) requalifie les abords du quai du Wault en promenade urbaine ; Jean Nouvel (architecte) et Florence Bougnoux (paysagiste) réaménagent la place des Buisses (2000-2004). Michel Corajoud (paysagiste), associé Pierre Gangnet (architecte), réaménage la rue Faidherbe en un espace modulable en fonction des usages et des besoins ; ils conçoivent

ensemble le projet, abandonné, de la *rambla* roubaisienne. À la suite d'un marché de définition, en décembre 2004, Anne-Sylvie Bruel et Christophe Delmar (paysagistes) sont retenus pour les places d'Armentières. Au-delà des centres historiques, les agences de paysagistes locales décrochent des projets. Dans le quartier de Lille Fives, on peut citer l'agence Nord Sud pour la place Degeyter (inaugurée en 2007) et l'atelier|b| pour les places Edith Cavell, Michelet et Secouristes.

Si le recours au paysagiste pour les espaces publics est devenu quasi-habituel depuis le début des années 2000, les missions accordées ne s'étendent pas encore au suivi du chantier. Ainsi, Philippe Thomas a reçu une mission de maîtrise d'œuvre partielle pour l'aménagement de la place Méo à Lille (2003-2005). De fait, l'espace réalisé n'est qu'une interprétation de son projet, menée sous la direction des services communautaires et des services municipaux. On doit à l'initiative de ces derniers l'ajout d'une fontaine et la plantation d'arbustes créant un effet de barrière spatiale là où le paysagiste avait prévu des arbres en cépée pour offrir une promenade ombragée tout en garantissant une transparence visuelle à hauteur d'homme[611]. Dans ces conditions, l'obtention de missions complètes est aujourd'hui l'une des principales revendications professionnelles. Les paysagistes en attendent plusieurs bénéfices : ils y voient la garantie que l'esprit du projet soit respecté jusque dans ses moindres « détails », ils y voient aussi le seul moyen juridique de percevoir une rémunération pour la phase de suivi du chantier, assurée le plus souvent de façon bénévole.

2. La prise en compte des questions paysagères à l'échelle de l'agglomération : le rôle de l'ENLM

Lors de la révision du Schéma directeur de 1971, le bilan n'apparaît pas brillant dans le domaine des espaces verts et de la protection des espaces naturels sensibles. L'ADULM, dirigée par Francis Ampe, constate « l'échec des vingt dernières années » dans ce domaine et de la « réelle inertie opérationnelle » (SDAU de Lille, 1994). La ceinture verte, proposée par Émile Dubuisson dans son plan de 1932, reprise par Théo Leveau en 1950, puis dans le livre blanc de l'AUAM en 1969, n'existe pas. En dehors de la ville nouvelle et du parc du Héron, aucun des projets de grande ampleur prévus dans le schéma directeur de 1971 n'a été réalisé. Aussi, celui de 1994 reprend l'essentiel des projets prévus 25 ans plus tôt : l'aménagement de grands parcs dans les vallées de la Marque et de la Deûle, le maintien des zones agricoles des Weppes et du Pévèle ou la protection des champs captants.

[611] Source : Philippe Thomas, entretient du 16 février 2010.

Énoncer le projet est une chose, le mettre en œuvre une autre qui suppose l'existence d'une volonté politique réelle, d'outils techniques et de financements à la hauteur des ambitions. Dans le cas lillois, la volonté politique apparaît au début des années 1990. Mais il faut encore attendre une dizaine d'années pour que la création d'un outil de gestion des espaces naturels de l'agglomération permettre de concrétiser les intentions politiques. En réalité, ces dix années avant la création du syndicat mixte en 2002 ont déjà permis de mettre en place des hommes, des structures, mais aussi de concevoir des projets et de commencer à les réaliser. En revenant sur la genèse de l'ENM, nous souhaitons comprendre les raisons de cette chronologie, avant d'analyser comment le projet d'aménagement des espaces naturels métropolitains a été défini, puis mis en œuvre.

2.1. Retour historique et genèse de l'ENM

Si l'on compare les situations lilloise et dunkerquoise dans les années 1970, le bilan de la politique menée sur le Dunkerquois est particulièrement intéressant : il révèle de forts contrastes entre deux territoires pourtant relativement proches (Estienne, 2007). Comment expliquer un tel écart ? Pour en comprendre les raisons, il faut revenir aux choix posés aux débuts de la communauté urbaine de Lille.

Président de la communauté urbaine de Lille de 1971 à 1989, Arthur Notebart limite son action aux **compétences strictes** prévues par la loi : l'extension du réseau de distribution d'eau potable, l'aménagement de bassins d'autoépuration sur la Lys à Armentières, l'entretien des réseaux d'assainissement, la construction de stations d'épuration ou l'organisation du service de ramassage des ordures ménagères sont organisés sous sa présidence. À la création de la communauté urbaine, l'ampleur des besoins dans la métropole justifie ce choix délibéré. Chacune de ces mesures y répond et contribue à moderniser l'agglomération.

Cependant, cette prise de position a des effets majeurs dans le domaine des questions paysagères puisqu'elle exclut, de fait, la possibilité d'intervenir sur les espaces verts : selon la loi de 1966 qui définit les statuts des premières communautés urbaines, la compétence est optionnelle. À Lille, les conséquences de cette disposition sont considérables : faute d'une maîtrise d'ouvrage compétente, la politique métropolitaine volontaire annoncée dans le livre blanc et reprise au Schéma directeur est vouée à l'échec. Au contraire de leurs homologues dunkerquois qui prennent cette option, dès 1972, pour réaliser l'opération du Bois des Forts (Estienne, 2007), les élus lillois refusent d'étendre les compétences communautaires à la création d'espaces verts d'intérêt communautaire. Dans une agglomération essentiellement composée de maisons de villes souvent dotées d'un espace extérieur (cour ou jardin), et face au déficit de logements, la création d'espaces verts n'apparaît pas être la première nécessité.

Arthur Notebart préfère développer, à partir de la rentrée 1967, un centre de formation professionnelle sur le territoire de sa commune : il y voit le préalable indispensable au renouvellement progressif des équipes municipales en charge des espaces verts[612]. Doté de nombreux moyens, financiers, matériels (site d'exploitation, serres…) et humains, le lycée professionnel agricole de Lomme cherche à combler le déficit de formation des techniciens horticoles, dans un contexte de sous-formation chronique mis en lumière par les auteurs du « Livre vert » publié par le ministère de l'agriculture et l'OREAM-Nord. La réalisation de cet établissement public (dans un secteur dominé par le privé) a permis, selon ses responsables, d'améliorer de façon sensible les politiques municipales d'espaces verts.

Il faut donc attendre les dispositions prévues par la loi Chevènement en 1999 pour que la situation évolue : prenant la compétence « Espace naturel métropolitain », la communauté urbaine de Lille confie la gestion des sites concernés à l'Espace Naturel Métropolitain (ENM), syndicat mixte placé sous la direction de Pierre Dhénin. Néanmoins, cet événement n'est pas uniquement lié au contexte législatif national : depuis la fin des années 1980, d'autres facteurs, plus locaux, constituent la genèse de cet organisme.

À l'origine de la création de l'ENM figure aussi la montée en puissance des écologistes dans la région et leurs succès électoraux sur le territoire lillois. Animateur de la Maison de la Nature et de l'Environnement (MNE)[613] depuis 1983, Guy Hascoët est élu conseiller municipal de Lille délégué au bruit et aux économies d'énergie en 1989 et conseiller communautaire chargé du réseau de surveillance de la pollution atmosphérique. Sous son impulsion, Pierre Mauroy prend l'initiative en 1991 de créer un **Observatoire Communautaire de l'Environnement** afin de dresser l'état des lieux de l'environnement.

La structure dispose d'une équipe réduite : cinq à sept personnes parcourent et observent le territoire afin d'établir un « Inventaire des sites sensibles de l'arrondissement de Lille » (juin 1992). **Pour mesurer l'évolution des milieux naturels métropolitains,** elle choisit des indicateurs de qualité s'inspirant des travaux déjà menés en France, notamment de la méthodologie des ZNIEFF[614]. Une **première base de données** recense 146 sites, pour une superficie totale de 9 570 hectares. L'équipe entreprend de sensibiliser les maîtres d'ouvrage

[612] Source : Michel Enchéry, ancien directeur du LEPA de Lomme, entretien du 28 février 2007 ; Jean-Louis Courtois, directeur du Centre de Formation professionnel pour Adultes, entretien du 23 mai 2005.
[613] En 1977, le candidat des Amis de la Terre aux élections municipales, Pierre Radanne, négocie avec Pierre Mauroy son retrait au second tour en échange de locaux associatifs. Quelques associations, actives dans les domaines de l'environnement et de la consommation notamment, occupent déjà une partie de la faculté de Géologie : c'est l'origine de la Maison de la Nature et de l'Environnement lilloise ouverte en 1978. Depuis, le réseau s'est s'enrichit jusqu'à compter une centaine de membres. En juin 2006, la maison prend une dimension régionale et devient la Maison régionale de l'environnement et des solidarités (MRES).
[614] Source : Jean-Paul Mottier, entretien du 12 janvier 2007. Géographe environnementaliste de formation, Jean-Paul Mottier arrive à Lille en 1993 pour intégrer l'équipe de l'Observatoire.

communaux aux notions de paysage et de qualité environnementale. Six agences de paysagistes représentant des sensibilités différentes assurent des prestations-conseils ; une vingtaine d'études sont menées en vue du réaménagement d'espace vert ou naturel associant toujours une dimension environnementale. Entre 1995 et 1996, l'évolution des équilibres politiques conduit à fermer la structure : la présence de Pierre Dhénin à l'agence d'urbanisme permet de transmettre une partie des compétences de l'observatoire au sein de l'ADULM.

Pierre Dhénin entre à l'agence d'urbanisme en octobre 1992, appelé par Pierre Mauroy pour trouver des solutions au déficit en espaces naturels de la métropole. À la fin de l'année 1994, une seconde mission s'ajoute à la première : animer la négociation avec les acteurs du monde agricole qui viennent d'obtenir le report du schéma directeur d'aménagement. Journaliste de formation, l'homme a été responsable de la politique de communication du Conseil Général du Nord. Sur le plan associatif, il a présidé la MNE une première fois de 1982 à 1989, puis en 1994. Nommé directeur par intérim de l'agence d'urbanisme en 2001, il y développe la mission Espace naturel métropolitain (ENM) qui devient en octobre 2002 l'Espace Naturel Lille Métropole (ENLM). Les activités de cet organisme sont placées sous le contrôle du Syndicat Mixte de l'Espace naturel Lille métropole, qui regroupe quarante communes sous l'égide de la Communauté urbaine de Lille. Ces créations montrent la volonté des élus de traiter la question à l'échelle devenue pertinente : celle de l'agglomération.

À sa création en 2002, l'ENLM gère 1 080 hectares sur les 2 000 hectares d'espaces verts ouverts au public dans la communauté. Fondé pour « enrichir durablement la biodiversité de la métropole élargie avec et pour ses habitants »[615], l'organisme prévoit d'aménager une centaine d'hectares supplémentaires en 2003, dans la perspective ambitieuse d'arriver à 10 000 hectares en 2015. Comment a-t-il constitué ce capital foncier ?

2.2. L'élaboration d'un projet cohérent et partagé

Les dix années qui précèdent la création de l'ENLM en 2002 sont essentielles pour comprendre la genèse des grands projets lancés au début des années 2000 et l'orientation de la politique actuelle. Le budget dont dispose Pierre Dhénin à son arrivée à l'ADULM, fin 1992, lui permet de planifier son action autour de trois axes. **Le premier, stratégique,** vise à identifier l'ensemble des territoires susceptibles de former un patrimoine d'espaces naturels sensibles à protéger ou à mettre à disposition du public : c'est l'une des premières tâches confiées à l'Observatoire communautaire de l'environnement. **Le second, prospectif,** vise à déterminer des projets de territoire et d'aménagement à partir des ressources de cet inventaire. **Le troisième, enfin, concerne la gouvernance** aux différents niveaux. À l'échelle de l'agglomération, se doter d'un projet global cohérent impose de s'accorder avec les politiques

[615] Slimane Tir, Président de l'ENLM, « Discours d'installation du Conseil syndical de l'ENLM », 22 mai 2008.

définies par les autres acteurs : le Conseil Général du Nord, le Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais et l'État. À l'échelle des projets locaux, créer les structures capables de les porter nécessite de trouver les formes d'organisation adéquates, d'identifier les partenaires, de les mettre en réseau, de lever les résistances éventuelles…

À l'échelle métropolitaine, l'ENM engage le dialogue avec l'ensemble des partenaires politiques à la fin des années 1990. L'engagement collectif se formalise autour d'un schéma d'aménagement dont une première version est intégrée au SDDU en 2002 : l'objectif annonce 10 000 hectares d'espaces de nature et de loisirs à l'horizon 2015[616]. Le processus aboutit deux ans plus tard : le 6 février 2004, l'État, la Région, le Département et Lille métropole communauté urbaine signent la charte d'engagement « **Objectif métropole verte** ». Les négociations menées en parallèle entre le Syndicat mixte Espace Naturel Métropolitain, LMCU et Voies navigables de France se concluent par un protocole partenarial reconnaissant la diversité des usages de la voie d'eau. Simple axe économique et de déplacement, elle se transforme en outil de reconquête urbaine et de développement touristique, oubliant les seuils de pollution légendaires pour devenir corridor biologique.

La stratégie est synthétisée sur un « **Schéma directeur vert de l'arrondissement de Lille** » dont le tracé rappelle les ambitions du premier schéma directeur au début des années 1970. On retrouve la même couronne verte d'espaces de caractère écologique ou récréatif, réactualisée par le travail de l'Observatoire de l'environnement. Validé en 2006, ce schéma directeur vert identifie les territoires d'intervention prioritaires et précise les orientations du SDDU. Pour donner cohérence aux projets sectoriels, il s'intègre par emboîtement d'échelles aux schémas européens, nationaux et régionaux (« Trame verte et bleue du Nord-Pas-de-Calais »). La création de l'Aire Métropolitaine de Lille (en décembre 2007) et la préparation du SCOT métropolitain engagent une nouvelle étape : assurer la liaison avec la Trame verte et bleue du bassin minier et former une « Trame verte et bleue de l'aire métropolitaine de Lille ».

À l'échelle locale, le schéma privilégie les vallées : la Basse-Deûle entre Lambersart et Deûlémont, la Deûle à Houplin-Ancoisne, le Val de Marque ou le canal de Roubaix. Si ce choix reprend les résultats de l'inventaire des espaces sensibles, les actions prioritaires se déterminent par la mobilisation d'acteurs autour de projets d'aménagement antérieurs. Certaines vallées font, depuis longtemps, l'objet de projets majeurs, plus ou moins définis : le parc de la Deûle et le parc de la Marque figuraient au premier schéma directeur. D'autres ont suscité des études récentes : c'est le cas du canal de la Roubaix avec l'étude confiée à Christian Devillers au début des années 1990. D'autres encore, comme la vallée de la Marque, disposent déjà de structures d'action collective. Au début des années 1980, le maire de Willems, Paul Deffontaine, prend

[616] « La trame verte et bleue métropolitaine. Schéma directeur vert de la métropole » (SDDU, 2002 : 97).

l'initiative de créer le Syndicat intercommunal du Bassin de la Marque en réaction à la pollution : en 1982, ce syndicat mixte signe l'un des premiers contrats de rivière du pays.

Ailleurs, enfin, les projets, plus modestes, manquent de cohérence, les structures sont très récentes ou n'existent pas. C'est le cas de la partie urbaine de la vallée de la Marque où des communes prennent l'initiative de créer le syndicat mixte de la Marque urbaine (SIMU) en 1991. C'est aussi le cas du secteur de la Basse Deûle, tronçon du canal de la Deûle compris entre Lambersart et Deûlémont. En 1989, les communes riveraines forment le Syndicat Intercommunal de Valorisation et d'Aménagement de la Deûle (SIVA Deûle) afin de réhabiliter et de valoriser les berges de la Basse Deûle. Très ambitieux, ce projet veut aussi améliorer le cadre de vie des riverains tout en créant un axe de déplacement alternatif et un corridor écologique reliant ville et campagne.

Nées de la volonté des acteurs municipaux ou liées à l'action de Pierre Dhénin et de son équipe, sept « structures pionnières » sont mises en place sous forme de syndicats mixtes entre les années 1980 et la fin des années 1990 : Syndicat Mixte du Parc de la Deûle, Syndicat Mixte du Canal de Roubaix, Syndicat Mixte des Prés du Hem, SIVA Deûle, Syndicat Intercommunal du Bassin de la Marque, Syndicat Intercommunal pour l'étude de la plaine des Périseaux, SIMU. Elles sont dissoutes en 2002 pour former le nouveau syndicat mixte ; l'ensemble de leurs études, projets et réalisations, forme la base de l'action de l'ENM.

2.3. L'action engagée et les perspectives

La compétence de l'ENLM couvre les sites intercommunaux de plus de douze hectares ; en deçà de cette surface, la responsabilité est du ressort des villes. Dans un premier temps, la mission de l'ENLM englobe le développement, la gestion et l'animation des espaces naturels remarquables inscrits au SDDU de 2002. Dans un second temps, l'ENLM doit identifier des sites où étendre son action. Le fonctionnement repose sur une organisation en quatre « grands territoires » : Val de Lys – Basse Deûle, Parc de la Deûle – Espace Naturel des Périseaux, Canal de Roubaix – Marque urbaine, Val de Marque et chaîne des lacs. Cette sectorisation reprend la géographie de la ceinture verte proposée dans le livre blanc de 1969 : l'axe principal nord-est / sud-ouest et son « écharpe de verdure » perpendiculaire.

Créer un réseau d'espaces naturels ; augmenter la place de la forêt ; améliorer la qualité paysagère de la métropole ; constituer des continuités biologiques ; favoriser les modes de déplacement doux (réseaux verts, canaux, etc...) ; protéger, gérer, restaurer des sites naturels : ces six objectifs, partagés avec les signataires de la charte, expliquent l'orientation écologique et paysagère de la méthodologie adoptée par l'ENLM. Plusieurs études préalables sont menées avant toute intervention sur un site : un diagnostic de faune ; un diagnostic de flore ; une étude simplifiée des risques quand l'aspect ou l'histoire du site s'y prête ; enfin, une

lecture du paysage confiée à un paysagiste[617]. De ce fait, l'équipe peut suivre l'évolution de la biodiversité des espaces qui lui sont confiés qui est, dans bien des cas, en augmentation[618].

Les sites et les projets initiaux (Parc de la Deûle, Canal de Roubaix, Val de Lys, Parc de la Marque, Coulée verte de la basse Deûle, espace naturel des Périseaux) sont d'une grande diversité qui s'explique par la genèse des projets, leur mode de gestion, mais aussi par l'échelle des projets. Le parc de la Deûle développe un maillage de sites et de promenades, de part et d'autre de 25 kilomètres de canal, ce qui représente, pour le moment, un total de 350 hectares. Au sein du parc de la Deûle, le jardin Mosaïc s'étend sur 33 hectares. La coulée verte de la Basse Deûle déroule 16 kilomètres de promenades entre Lambersart et la frontière belge, tandis que l'espace naturel du Périseaux, offre huit kilomètres de chemins pour parcourir une plaine agricole de 250 hectares, accessible en transport en commun depuis Lille (entre Faches-Thumesnil, Templemars, Vendeville et Wattignies).

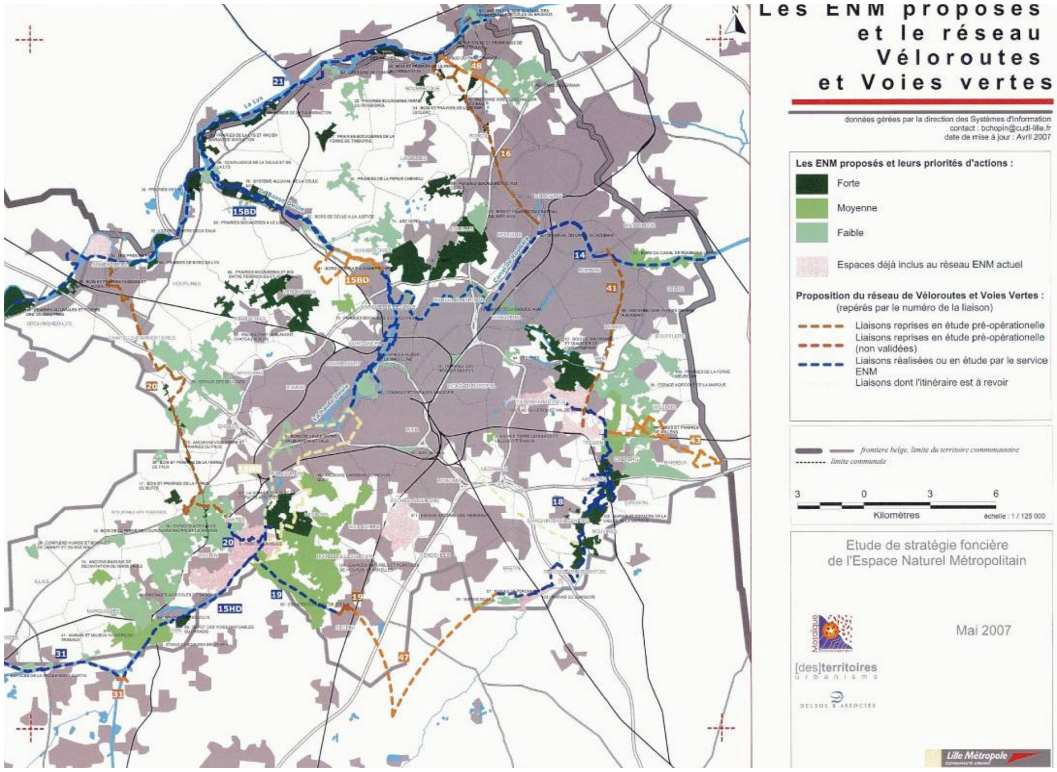

ill. 69 : Étude de stratégie foncière de l'Espace Naturel Métropolitain, mai 2007. Source : LMCU

La temporalité des projets et des réalisations est très variable d'un site à l'autre. Si l'idée du parc de la Deûle apparaît en 1968, la mise en œuvre du parc actuel débute en 1999. Dix ans plus tard, il est encore en développement. Une centaine d'hectares supplémentaires sont en cours d'aménagement à Haubourdin tandis qu'à Santes, le projet de réhabilitation de

[617] Source : Pierre Dhénin, entretien du 22 mars 2005.
[618] Source : Jean-Paul Mottier, entretien du 12 janvier 2007.

la ferme Montblond en centre d'interprétation de la faune et de la flore, dont le principe a été validé en 2004 par LMCU, tarde à voir le jour[619]. Retrouvant le parti du projet initial, le parc ambitionne désormais d'assurer « un lien vert et bleu » entre les agglomérations de Lille et de Lens-Hénin-Carvin ce qui suppose de l'étendre encore au nord et au sud. En revanche, le « jardin des cultures » Mosaïc a bénéficié d'un tempo plus rapide – concours international en 2002, inauguration des sept premiers jardins thématiques en 2004 à l'occasion de l'année européenne de la culture – tout en continuant à se développer. Deux jardins ont été réalisés depuis, ainsi que des espaces pour les enfants ; vingt jardins sont prévus à terme.

La variété des situations s'explique encore par le caractère des espaces concernés et leurs formes spatiales (linéaire, surface ou réseau interstitiel). Ainsi, les services de l'ENM distinguent : des « sites fermés avec des équipements, des sites paysagers en milieu urbain ou en milieu rural, des sites écologiques (les marais, espaces boisés), des espaces agricoles ouverts à la promenade, des linéaires constituant des axes de déplacements doux et des corridors écologiques ». Mais cette diversité résulte aussi d'un choix délibéré de l'ENLM soucieux de répondre aux aspirations des habitants de la métropole. Les résultats de l'enquête réalisée en 2002 montrent que les personnes interrogées souhaitent pouvoir disposer dans les espaces de nature d'un large éventail d'activités, tout en étant majoritairement favorables à la création de parcs très différenciés et plutôt thématiques.

Lors de l'installation du Conseil syndical de l'ENLM en mai 2008, son président, Slimane Tir, s'est félicité de l'action engagée. Les projets initiaux (parc de la Deûle, parc du Val de Marque, aménagement des berges de la Basse Deûle, remise en navigation de la Marque Urbaine et du canal de Roubaix, réhabilitation des Prés du Hem, ouverture de la plaine des Périseaux) ont été réalisés ou sont largement engagés. La seconde phase est lancée autour de 2 500 nouveaux hectares et 250 kilomètres de vélo routes et voies vertes. L'énergie se porte sur la poursuite du parc de la Deûle et du parc de la Marque, le retour à la navigation du canal de Roubaix (afin de permettre la liaison de la Deûle à l'Escaut), l'étude et la réalisation du parc transfrontalier du Val de Lys et du Ferrain, la protection et l'aménagement des paysages ruraux de l'Arc Nord (autour de Bondues, Marcq-en-Barœul et Tourcoing).

Derrière cette réussite apparente se cachent encore quelques problèmes. Tous les projets ne font pas l'unanimité, ni ne se réalisent à la même vitesse : certains nécessitent de longues négociations et de nombreuses études avant de voir le jour. Dans le cas du centre d'interprétation de Santes, les difficultés à l'origine du retard du projet semblent d'ordre essentiellement technique ; ailleurs, les résistances sont plutôt d'ordre économique ou politique. Alors que la concertation avec les agriculteurs est intégrée en amont de l'élaboration des projets, la perspective de transformer une partie du territoire municipal en espace naturel reporte

[619] La délibération communautaire du 30 mars 2007 attribue le marché de maîtrise d'oeuvre à l'équipe lauréate qui associe Jérôme Houyez, architecte, et l'Agence Paysages. La réalisation du marché de travaux a été décidée par le bureau de la communauté urbaine de Lille le 26 juin 2009.

la difficulté du côté des élus locaux qui craignent de ne plus pouvoir développer leur cité[620]. Dans la vallée de la Lys, le projet d'un parc est à l'étude depuis 2003. Cependant, la présence des rivières et les réhabilitations déjà entreprises ou programmées augmentent l'attractivité du territoire : la pression du monde économique pèse sur les négociations comme le montrent les discussions entamées lors de la préparation du contrat de territoire[621].

3. La transformation des espaces publics communautaires : une mutation culturelle très récente

Dans un contexte international et national où de nombreuses villes ont fait de l'aménagement de leurs espaces publics l'outil privilégié de leur transformation, la question du traitement des espaces publics devient, au milieu des années 1990, un des enjeux essentiels de la politique à mener à Lille. Quelques acteurs répartis dans diverses structures ou collectivités publiques se sont mobilisés, organisant des voyages d'étude : les premiers dans la Ruhr ou à Manchester pour observer les opérations de réhabilitation des friches industrielles, les suivants à Barcelone, Saint-Étienne ou Lyon. Ce réseau informel sensibilise les élus à l'importance du patrimoine architectural industriel et, plus généralement de la qualité des aménagements urbains. Peut-on en mesurer les résultats ? La volonté du SDDU (2002) est claire : en invitant à qualifier les espaces publics métropolitains pour en faire un levier de « transformation de l'image de la métropole », il engage une politique ambitieuse.

3.1. La politique volontaire de qualification des espaces publics

Parmi les principes généraux qui orientent le parti d'aménagement du SDDU, figure la transformation « de l'image de la ville par la qualité urbaine, les grands espaces verts et les paysages ». Pour devenir un facteur d'attractivité, une « valeur partagée », la qualité urbaine repose, selon les termes du SDDU, sur la « cohérence et la lisibilité de l'espace urbain ». Pour les auteurs du schéma, fidèles à la pensée culturaliste développée à l'APUR, cela exige de disposer de repères spatiaux (géographiques ou architecturaux) et d'une trame urbaine. Hiérarchisée, celle-ci s'organise autour d'un système d'espaces publics dont la requalification est l'un des enjeux du plan de déplacements urbains (PDU) de LMCU (SDDU, 2002 : 193).

Sans se limiter aux espaces centraux symboliques, **la requalification doit toucher l'ensemble des espaces publics**. Deux catégories sont particulièrement visées : d'une part les

[620] Source : entretien avec Jean-Paul Mottier, 12 janvier 2007.
[621] Se référer au document provisoire disponible sur le site des verts de la région Nord-Pas-de-Calais : LMCU, DGS, mission coordination du projet communautaire et proximité territoriale, « Contrat de territoire – Diagnostic du territoire de la Lys », mai 2009 (http://npdc.lesverts.fr/spip.php?article592 : consulté le 30 décembre 2009).

espaces ordinaires des secteurs de l'agglomération en ville renouvelée, d'autre part les grandes artères de circulation auxquelles il faut rendre une part d'urbanité. Le développement des modes de déplacement doux doit permettre d'apporter davantage de mixité d'usage tout en s'inscrivant dans une démarche plus durable. Mais le schéma mentionne d'autres points : éclairage, mise en valeur de l'eau en ville, création d'un réseau de parcs et jardins, choix du mobilier urbain, gamme des matériaux, qualité de mise en œuvre et de maintenance… L'ampleur du chantier exige la mise en œuvre d'une « démarche métropolitaine » et la définition d'une « stratégie d'aménagement » partagée sur l'ensemble du territoire.

Les premières actions précèdent l'approbation du SDDU. En avril 2002, sous l'égide de la communauté urbaine Lille Métropole et de l'Agence de développement et d'urbanisme, un séminaire de deux jours s'intéresse aux espaces publics. En septembre 2003, un groupe de travail est mis en place pour préparer des documents à l'intention des maîtres d'ouvrage. Animé par l'ADULM, cet « atelier des espaces publics » rassemble des techniciens et des concepteurs avec pour mission de proposer à l'ensemble des communes et des acteurs une charte de qualité accompagnée de guides méthodologiques et de programmation.

De novembre 2004 à mai 2007, la communauté urbaine et l'agence d'urbanisme organisent une série de **« Rencontres de l'espace public ».** Centrées sur les notions d'espaces publics et de qualité urbaine, ces manifestations semi-publiques ont comme premier objectif de sensibiliser le personnel technique communautaire. En réalité, elles rassemblent un public bien plus large, composé de techniciens des services communautaires et de représentants des autres collectivités maîtres d'ouvrage, mais aussi d'élus municipaux ou communautaires, de concepteurs (architectes, urbanistes ou paysagistes), d'étudiants, et d'habitants. Selon les séances, le nombre d'inscriptions varie entre 180 et 240 personnes : dépassant les prévisions des organisateurs, le succès montre le besoin réel de formation/sensibilisation.

Les trois cycles annuels de six conférences suivies de débats ont permis d'aborder des aspects théoriques qu'ils soient historiques (avec François Loyer), géographiques, politiques et philosophiques (Jean-Marc Besse), et d'autres plus techniques : questions de séparation public/privé, de fermeture sociologique et de contrôle de l'espace, de sécurité routière, de gestion des eaux pluviales… À cette occasion, des réalisations jugées exemplaires ont été présentées en croisant les points de vue de la maîtrise d'ouvrage (département de Seine-Saint-Denis, communauté urbaine de Bordeaux, ville de Lille, SAEM Euralille, agence d'urbanisme de Lyon…) et ceux des différents concepteurs (architecte, paysagiste, concepteur lumière).

Parallèlement, l'**« Atelier des espaces publics »** réunit régulièrement une quinzaine de techniciens des collectivités et des maîtres d'œuvre (l'architecte François Andrieux et le paysagiste Sylvain Flipo). La réflexion de l'atelier porte sur plusieurs aspects essentiels pour la qualité des espaces publics : l'esthétique des lieux, la mise en œuvre des matériaux, le

confort des usagers, etc. En fidélité au SDDU, les préconisations associent des objectifs d'identité et de cohérence territoriale et, d'autre part, des objectifs d'attractivité. L'atelier a produit quatre cahiers : publiés entre 2006 et 2007 par la communauté urbaine de Lille, ils ont très largement diffusé les résultats de la démarche auprès des professionnels.

Le premier cahier est consacré à la « Charte des espaces publics de Lille métropole ». Témoignant d'une évolution sensible des points de vue, cette charte débute par l'affirmation d'une « ambition politique forte » en faveur d'un aménagement de qualité. Le second cahier présente une série de réalisations barcelonaises qui sont proposées en tant que références. Un troisième cahier, intitulé « Méthodes. Guide de programmation », plaide en faveur d'une « méthode commune et cohérente » pour les projets d'espaces publics en insistant particulièrement sur la phase de programmation et l'élaboration du cahier des charges. Le dernier est consacré à l'utilisation du végétal dans l'espace public. D'autres devaient suivre sur le mobilier ou les matériaux pour les sols.

Comment évaluer l'effet réel et la réussite de cette politique ? Les Rencontres de l'espace public ont bénéficié d'un financement confortable permettant de toucher un public large, d'inviter des intervenants de qualité et d'assurer la valorisation des conférences. Accessibles sur invitation, les rencontres ont fait l'objet d'une campagne d'information très ouverte avec envois de courrier nominatif : entre 1 000 et 1 300 invitations ont été envoyées à l'occasion des six premières. La retranscription systématique des séances a permis de joindre aux invitations outre l'annonce de la conférence et la présentation de l'intervenant, un résumé ou une restitution écrite de l'exposé précédent. Afin de toucher le public le plus large, le contenu du premier cycle annuel a été repris dans une publication.

ill. 70 : Programme des deux premiers cycles de rencontres et couverture de la Charte. Source : LMCU.

Un certain nombre d'acteurs regrettent néanmoins que ces conférences n'aient pas su davantage toucher les techniciens communautaires auxquels elles étaient destinées. En manquant leur public, elles auraient manqué leur objectif principal, celui de faire évoluer la culture des ingénieurs voiries et des techniciens des unités territoriales souvent chargés de la mise en œuvre des projets conçus par les concepteurs extérieurs. Les difficultés persistantes rencontrées par les responsables des services d'urbanisme de Lille ou de Roubaix montrent à

leurs yeux l'échec de l'entreprise et l'ampleur du travail à mener pour permettre à deux univers professionnels si différents de dialoguer.

L'analyse du public des six premières rencontres montre que les techniciens y sont pourtant majoritaires : environ 40% des participants sont des techniciens communautaires, entre 15 et 20% sont des techniciens des villes, tandis que les architectes/paysagistes représentent entre 10 et 20% des assemblées. Ces résultats mériteraient d'être précisés en fonction des objectifs fixés aux rencontres. Il faudrait analyser quels sont les types de techniciens présents tant du point de vue de leur responsabilité hiérarchique (directeurs, chefs de services, chargés de missions…) que de leur formation d'origine (architecte, paysagiste, ingénieur en urbanisme, ingénieur voirie, technicien…) afin de vérifier s'ils correspondent au personnel visé par la démarche.

Comme le soulignait Pierre Gangnet lors de la première rencontre, la démarche est suffisamment rare en France pour en souligner la qualité et les bénéfices. Qu'un public aussi diversifié d'acteurs locaux ait pu écouter des intervenants de qualité évoquer les problématiques liées à l'aménagement des espaces publics est finalement, en soi, un premier pas essentiel pour bâtir la « culture commune et partagée » suggérée dans la « Charte des espaces publics ». Les voyages organisés à Barcelone, Lyon, Saint-Étienne, Rennes, Nantes, ou ailleurs en Europe, notamment à l'initiative de l'agence d'urbanisme ou du CAUE, ont joué un rôle important, mais n'ont jamais mobilisé autant de personnes, ni autant de métiers.

En instaurant le rituel des « infos et brèves », les organisateurs ont su amplifier le bénéfice de ces rencontres. Chaque participant a pu entendre le recensement de « l'actualité des espaces publics » (expositions, colloques, rencontres, séminaires, publications, grands projets nationaux ou internationaux, mais aussi des études, des projets locaux en cours ou achevés) et conserver la liste de ces événements. Parmi les projets locaux mentionnés, on peut citer : l'avenue de Karst à Euralille (décembre 2004), les espaces publics et le parc urbain du programme Maisons en ville sur le site PJT de Tourcoing (mars 2005), le renouvellement urbain du quartier des Oliveaux à Loos (avril 2005), la place Brasseur à Sainghin-en-Mélantois, les abords de l'hôtel de ville de Wattignies (septembre 2005)… Des attributions de marché d'étude de définition ont également été annoncées : l'hypercentre de Tourcoing (Pierre Gangnet, décembre 2004), les places d'Armentières (Bruel/Delmar, décembre 2004)…

Après les politiques de requalification des sites industriels et d'amélioration du cadre de vie des communes rurales, menées à l'initiative respective du conseil régional et du conseil général du Nord, la politique de requalification des espaces publics métropolitains a ouvert un nouveau champ d'action pour les agences de paysagistes. Leur ancrage de plus en plus marqué dans l'espace urbain peut ainsi se traduire comme une forme d'adaptation stratégique aux évolutions du marché local. Après les petites communes rurales, sous l'impulsion du

département du Nord et du CAUE, la métropole lilloise décide d'entreprendre un vaste chantier de rajeunissement de ses espaces publics : cette politique d'embellissement urbain est un des aspects les plus visibles de la politique adoptée au début des années 1990 sous le nom de « ville renouvelée » ; elle rompt de façon brutale avec les pratiques antérieures.

3.2. Vers une réelle évolution des services ?

Analysant l'évolution de la maîtrise d'ouvrage à Roubaix, nous avons évoqué comment Bernard Huet, en réaménageant avec clarté et cohérence ses places principales, offre une nouvelle identité à la ville. De même, étudiant la réorganisation des services lillois, nous avons cité les promenades urbaines aménagées dans cette ville à l'occasion de Lille 2004. Il faut encore rappeler d'autres projets. Le premier a été abandonné avant sa réalisation malgré sa qualité : il s'agit des promenades urbaines de Roubaix pour Lille 2004 par Pierre Gangnet et Michel Corajoud. En réponse à la topographie de l'avenue, le paysagiste avait imaginé un système ingénieux de plantations arborées, défini en fonction de la pente et de la densité de l'architecture. Le second projet, réalisé dans des conditions difficiles, a fait polémique : il s'agit de la requalification en 2000 du périphérique en boulevard urbain, sous la houlette de l'architecte Christian Devillers[622].

Davantage que pour leur justesse ou leur efficacité, ces projets nous intéressent pour ce qu'ils nous révèlent du jeu d'acteurs. En effet, les conditions politiques, techniques et opérationnelles dans lesquelles ces opérations ont pu, ou non, être menées à leur terme, révèlent les difficultés inhérentes au partage des compétences et aux différences de points de vue et de culture professionnelle. Au-delà des conflits auxquels elles ont donné lieu entre les services municipaux et communautaires, l'agence d'urbanisme et les maîtres d'œuvre, c'est leur capacité à provoquer un changement notable des mentalités à l'origine du renouveau actuel qui nous intéresse. Ainsi l'abandon du projet roubaisien résulte essentiellement des difficultés entre la ville de Roubaix et la communauté urbaine, alors que l'aménagement du boulevard Hoover est identifié par les acteurs comme une « opération charnière » dont on pourrait dater une « prise de conscience »[623].

Début 1999, le report à l'Est de la ville du boulevard périphérique, réalisé par la DDE dans le cadre d'Euralille, libère l'emprise de l'ancien boulevard Hoover Dubuisson, boulevard urbain transformé au fil du temps en boulevard périphérique. Le projet de la ville est de réintégrer cet espace dans la ville centre. Parallèlement, la DDE engage un concepteur : mais le profil urbain ayant été défini par ses services, la demande confiée aux paysagistes ne dépasse pas la végétalisation de formes préétablies[624]. Ce manque d'ambition conduit l'agence

[622] En parallèle, Jean-Louis Subileau lui a confié une étude du secteur Chaude Rivière.
[623] Source : François-Régis Cypriani, entretien du 18 août 2005.
[624] Source : Catherine Martos, entretien du 3 mai 2005.

d'urbanisme à donner une autre mission à l'architecte Christian Devillers qui doit faire face à l'opposition des services de l'équipement. Les fortes tensions entre les acteurs (DDE, ville de Lille, communauté urbaine, agence d'urbanisme) par concepteurs et projets interposés montrent qu'une partie d'entre eux, confortés dans leur position par la qualité de l'opération de réaménagement de la Grand Place de Roubaix, n'accepte plus de transiger. Pour eux, l'aménagement des espaces publics nécessite un traitement qualitatif prenant en compte l'ensemble des usages et non plus la seule circulation automobile. Jean-Louis Subileau résume cette conviction d'une courte formule : « nous voulions plus qu'un espace fonctionnel, un germe de ville » (*Euralille*, 2008 : 64).

Qu'elles soient programmées dans le cadre d'Euralille ou à l'occasion de Lille 2004, les opérations ultérieures ont été menées dans un contexte beaucoup moins conflictuel. Ainsi, les projets programmés dans le cadre du « plan des actions d'aménagement des espaces publics » établi par la SAEM Euralille en 1999[625] ont permis d'inaugurer une nouvelle forme de gouvernance. Quelques acteurs ont rendez-vous tous les 15 jours à la SAEM pour un « Point fixe » : Alain Cacheux, élu délégué par Pierre Mauroy, les directeurs généraux des services communautaires et de la ville de Lille, l'équipe de la SAEM. Le groupe restreint et l'échéance rapprochée s'avèrent particulièrement efficaces pour aborder tous les aspects des opérations d'aménagement dans un climat plus serein. Maintenue jusqu'à aujourd'hui pour Euralille, la méthode du « point fixe » a été utilisée avec succès pour les programmes lillois d'espaces publics de Lille 2004[626].

Au début des années 1990, l'analyse du fonctionnement communautaire suscite la refonte de l'organigramme des services communautaires : une nouvelle organisation est mise en place en 1992. Une autre modification touche directement la politique d'aménagement urbain. La création au sein de LMCU d'une direction « Assistance à la maîtrise d'ouvrage – Maîtrise d'œuvre », dirigée par Fabien Mauroy, s'inscrit dans le mouvement initié dix ans plus tôt à Roubaix. Au sein de cette direction, le service Assistance à la maîtrise d'ouvrage, dirigé jusqu'à l'an dernier par l'architecte Florence Deleval, rédige les cahiers des charges et prépare les procédures de consultation publiques des grands projets. Il est intervenu pour le réaménagement des places d'Armentières, l'aménagement du parc des Géants ou le réaménagement des jardins du musée d'Art moderne après l'agrandissement du Musée.

[625] Ce plan recense 18 actions portant sur des espaces d'échelle et de nature très diverses. On peut citer : le réaménagement de la place des Buisses, la construction d'une passerelle SNCF, la requalification du boulevard Carnot, la poursuite du parc Matisse, l'aménagement du parvis de Rotterdam, les aménagements des abords du boulevard urbain, le réaménagement du parc des Dondaines, l'aménagement des places et jardins dans les secteurs Saint-Maurice et Romarin (voir : *Euralille*, 2008 : 62-63 et 77).
[626] Voir : chapitre 7, section 2, paragraphe 3.

3.3. Au-delà du modèle urbain, la nécessité d'une réforme des cultures techniques.

Comment changer de modèle urbain ? Comment imaginer et produire un type de ville qui ne repose plus sur les standards de la ville fonctionnelle et d'un espace adapté au seul mode de déplacement automobile ? Faut-il adopter d'autres choix de développement et s'appuyer sur des théories privilégiant de nouveaux modèles ? Depuis 1990, les objectifs architecturaux et urbains de l'ensemble des documents d'urbanisme de la métropole s'expriment certes en termes de qualité, d'excellence, de confort et de densité. Mais cela ne constitue pas, en soit, une révolution idéologique !

Les notions de renouvellement des formes, de diversité et de mixité urbaine, tout aussi centrales dans ces documents, apportent davantage de nouveauté, même si, l'épisode de la Ville Nouvelle, sans remettre totalement en cause les dogmes de la ville fonctionnelle, avait déjà cette prétention. Or, nous savons aujourd'hui que ce laboratoire urbain n'a pas su insuffler sa dynamique, ni diffuser ses innovations au reste du territoire métropolitain. On cherche vainement, en dehors du périmètre de la ville nouvelle, des exemples de projets architecturaux ou urbains apportant, au même moment, des réponses innovantes sur le plan formel. Les seules opérations exemplaires (l'Alma Gare, la réhabilitation de l'usine Leblan…) sont essentiellement architecturales et touchent peu l'espace public ou urbain en tant que tel.

La transformation des références et des modèles de conception n'est donc pas la seule approche capable de faire évoluer de façon globale la production urbaine : d'autres difficultés sont à surmonter. Comme nous l'ont rapidement suggéré nos interlocuteurs, les résistances se situent du côté des acteurs politiques et de la gouvernance, mais aussi du côté du fonctionnement des collectivités territoriales et de leur personnel technique. Le témoignage de Jacques de Courson[627], économiste à l'OREAM-Nord, puis technicien de l'AUAM de février 1974 à 1977, est particulièrement révélateur des difficultés rencontrées pour appréhender les questions de façon globale et prospective. Ses réflexions sur l'action économique de la métropole n'aboutissent pas faute d'un partage clair de compétences entre les services techniques de la communauté urbaine et l'agence d'urbanisme.

Le domaine de l'espace public et du paysage sont transversaux par essence, alors que les systèmes traditionnels d'organisation des services ont longtemps privilégié la sectorisation des tâches, empêchant la mise en place d'approches globales pourtant indispensables. Dans ce contexte, le besoin d'une ambition forte portée par un interlocuteur politique clairement identifié, et donc si possible unique, est nettement ressenti.

Or, la taille et la structuration multipolaire de la communauté urbaine de Lille ont, au contraire, favorisé la fragmentation du système de représentation. À sa création en 1967, le

[627] Source : Jacques de Courson, entretien du 26 janvier 2007.

Conseil communautaire, organe de délibération, réunissait 90 délégués communaux. De 1983 à 1999, ce nombre n'a cessé d'augmenter passant de 140 à 155, puis 170. Le nombre de vice-présidents a suivi une progression parallèle passant de douze à une vingtaine en 1995, puis à une quarantaine en 2000. Pour l'aménagement des espaces publics métropolitains, chaque décision nécessite la présence et l'accord d'une quinzaine de vice-présidents (qualité urbaine et espaces publics, voirie et signalisation, stationnement, ville renouvelée, habitat, transport…), ce qui alourdit le processus décisionnel et affaiblit la portée des décisions.

Après son élection comme présidente de LMCU, Martine Aubry a souhaité alléger ce fonctionnement. Depuis 2008, le nombre de vice-présidents est passé de 43 à 32, dont dix « premiers vice-présidents » chargés d'animer des commissions thématiques. Chaque commission émet un avis consultatif sur les délibérations qui la concernent. Placée sous la responsabilité de Bernard Debreu, premier vice-président chargé de la « voirie, signalisation, qualité de la métropole, espace naturel métropolitain », la commission « Espace public urbain et naturel » réunit encore 37 membres dont deux autres vice-présidents : Slimane Tir, chargé de l'Espace naturel métropolitain, et Alain Bezirard, responsable de la commande publique en matière d'espaces publics naturels et urbains. Pour contrecarrer les lenteurs inhérentes à ce système, davantage de décisions sont prises ou préparées par le Bureau[628]. Ce système de gouvernance sera-t-il plus performant ? Au-delà de ces signes d'évolution, quels changements réels des pratiques va-t-il autoriser ?

Parmi les paysagistes et architectes interrogés, plusieurs ont particulièrement insisté sur le rôle d'une « maîtrise d'ouvrage publique éclairée ». Pour eux, la qualité des réalisations dépend en grande partie de l'énoncé par un maître d'ouvrage qualifié d'une commande précise et exigeante. Elle nécessite de mettre un terme à la confusion des rôles héritée des pratiques de l'État et encore habituelle chez certaines collectivités publiques. Cela suppose de choisir un maître d'œuvre extérieur sur des critères précis (notion de cahier des charges).

Deux points doivent être soulignés ici. Tout d'abord, les hommes formant les services des collectivités locales (villes et intercommunalités) et les services décentralisés de l'État (DDE particulièrement) ont longtemps représenté les seules sciences et techniques de l'ingénieur. Ces formations et leur approche du réel sont très éloignées des cultures de projet qui sont celles des architectes, urbanistes et paysagistes. Entre ces deux mondes, le décalage est grand. Il concerne à la fois les langages techniques utilisés, les méthodes de travail mises en œuvre, mais aussi la perception et l'appréhension des situations et des problèmes.

[628] Le Bureau réunit la Présidente, les 32 vice-présidents, quatorze conseillers communautaires délégués et neuf conseillers communautaires membres de l'opposition. La loi du 12 juillet 1999 a permis d'en renforcer les attributions afin « de faciliter et d'accélérer le processus de décisions ». Source : fiche de présentation « Conseil de communauté. Fonctionnement », LMCU, DAG, Documentation, janvier 2009.

Ce décalage est très net dans les entretiens. Des techniciens de même formation (architectes en l'occurrence) appréhendent différemment les situations selon qu'ils travaillent à la mairie de Lille, à la mairie de Roubaix, dans les services de l'agence d'urbanisme ou dans les services communautaires. Au sein de la communauté, des clivages apparaissent dans les discours selon les directions auxquelles nos interlocuteurs appartiennent. Dans ce système, les ingénieurs VRD (et plus particulièrement ceux des unités territoriales chargées de la mise en œuvre opérationnelle des projets) sont évoqués de façon très caricaturale par les architectes (internes ou externes). Pas plus ces collectivités que les services communautaires et leurs personnels ne partagent de culture commune en matière d'aménagement de l'espace urbain.

Ensuite, nos entretiens montrent qu'il existe des différences sensibles entre la perception d'une réalité par les observateurs (architectes libéraux ou éventuellement chercheurs) et la manière dont cette même réalité a été vécue et portée par les architectes et techniciens présents au sein des services. À Roubaix, notamment, pour la décennie 1980, cet écart est très fort. L'appréciation portée par les observateurs extérieurs sur la politique d'aménagement municipale de cette période est globalement négative : « ils n'ont vraiment pas fait grand chose », « ils n'ont fait que démolir ou verdir », « il ne se passe rien… ». Face à ces descriptions tranchées, les entretiens avec les acteurs de la maîtrise d'ouvrage publique esquissent une réalité beaucoup plus nuancée et font apparaître un certain nombre d'initiatives à l'origine d'une évolution qualitative qui resterait, sans cela, aussi soudaine que radicale.

Les paysagistes libéraux ne sont pas les seuls à souhaiter l'émergence d'une maîtrise d'ouvrage publique éclairée. D'autres, des architectes exerçant dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage publique, comme des responsables de services municipaux ou communautaires, ont évoqué leur volonté de constituer des services techniques associant davantage de compétences et de les réorganiser pour parvenir à une meilleure qualité urbaine. Les débats et les difficultés évoquées placent la notion de maîtrise d'ouvrage publique au cœur des enjeux contemporains.

Pour plusieurs représentants de la maîtrise d'œuvre comme de la maîtrise d'ouvrage publique, il reste néanmoins un point d'achoppement : les services communautaires n'ont pas encore pris la pleine mesure de l'évolution des pratiques. Les analyses regrettent le manque de volonté des responsables administratifs et politiques qui, seuls, pourraient impulser une véritable dynamique réformatrice. C'est l'un des enseignements des expériences lyonnaise et stéphanoise, deux agglomérations qui ont défini leurs politiques qualitatives au niveau intercommunal. Dans la métropole lilloise, le processus est inverse, initié par deux villes. Généraliser les réformes roubaisiennes et lilloises à l'ensemble du territoire impose de convaincre les responsables communautaires de leur intérêt. Plus complexe, la tâche exige davantage de détermination et de patience.

Synthèse de la section 3

Jusqu'au milieu des années 1990, les paysagistes travaillent aux portes de la communauté notamment dans le cadre du FACV. Quelques programmes de parcs (à Lille et Roubaix) et des études urbaines (à Roubaix pour commencer) leur offrent un premier accès à la commande. À la fin de la décennie, des études urbaines (sur des quartiers, des secteurs urbains ou des villes) leur assurent un débouché important : les SAEM d'aménagement accélèrent ce mouvement en nommant des paysagistes comme mandataires d'opérations urbaines majeures. Les espaces publics constituent un autre secteur d'activité récent.

Cette série d'initiatives locales suscite une augmentation réelle de la commande, mais la politique paysagère manque encore de cohérence à l'échelle de l'agglomération. Les constats faits pour la révision du schéma directeur suscitent la création, en 2002, de l'Espace Naturel Métropolitain, préfiguré par une mission, afin de doter la métropole d'un réseau d'espaces naturels à la hauteur des besoins de la population. Le schéma directeur vert reprend des enjeux énoncés dès le premier SDAU ; sa mise en œuvre concilie approche environnementale et dialogue avec les acteurs, tout spécialement ceux du monde rural.

Le SDDU de 2002 invite à qualifier les espaces publics communautaires en commençant par sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés par leur mise en œuvre. De 2002 à 2007, différents lieux et outils sont mis en place sous forme d'atelier, conférences débat, publications… Au-delà du succès des rencontres, du caractère heuristique de la démarche, l'évolution des cultures techniques est plus lente. On attend une volonté politique plus forte pour que les pratiques bougent avec des effets réels sur la qualité des espaces.

Conclusion du chapitre 8

L'une des hypothèses initiales évoquait le retard avec lequel la métropole lilloise aurait pris en compte les questions de qualité paysagère ou d'embellissement urbain dans ces opérations d'aménagement. Arrivé à ce point de la recherche, est-il possible de valider cette hypothèse ?

Dans les années 1980, il est rare que des missions d'aménagement d'espaces publics soient confiées à des agences de paysagistes dans les communes urbaines ou les villes centres. Le réaménagement de la Grand Place de Lille par le paysagiste Didier Larue en 1988-1989 fait figure d'exception. Mais l'emploi du terme « réfection » pour qualifier ce projet indique bien le peu d'ambition qualitative dont fait preuve la maîtrise d'ouvrage publique à cette période. En réalité, cette opération qui accompagne la construction d'un parking souterrain poursuit le mouvement de piétonisation du centre entamé en 1974 : on se situe ici dans une approche de l'espace public qui est toujours fonctionnelle et technique, même si le traitement proposé par le maître d'œuvre constitue, par la qualité de réalisation du projet (choix et mise en oeuvre des matériaux, par exemple), une avancée qualitative réelle.

Lorsque, quelques années plus tard, le CAUE du Nord choisit la thématique des espaces publics pour des journées d'information à l'attention des élus locaux et des techniciens des collectivités territoriales et de l'État, les exemples métropolitains cités (l'Alma-Gare à Roubaix, la Ville Nouvelle) sont déjà **anciens**, contrairement à ceux choisis dans le reste du territoire (Arras, Dunkerque et, surtout, bassin minier), ou font figure de **contre-exemple**. Leur caractère monofonctionnel trop systématique est dénoncé, comme l'absence manifeste de maîtrise du vocabulaire urbain dont ils témoignent, à l'exemple de la place Rihour (CAUE du Nord, 1992). Les propos de Jean-Louis Subileau rappelés ci-dessus montrent que l'on retrouve les mêmes critiques au tournant des années 1990 et 2000, par exemple lors du réaménagement du boulevard Hoover.

La publication de « Lille Métropole dans tous ses états. 1990-2000 » (ADULM, 2000) fait, rétrospectivement le constat du « retard » pris par la métropole lilloise par rapport aux dynamiques lancées dans d'autres métropoles européennes (Barcelone, Rome) ou françaises (Lyon). « Métropole lilloise plutôt à la traîne », « prise de conscience tardive ». Ce tableau peu flatteur rejoint les positions exprimées par nos premiers interlocuteurs. Mais peut-on réellement parler d'un retard de la métropole lilloise en ce domaine ?

Certains (ADULM, 2000 : 140-141) renvoient d'une part à la crise et à « la primauté accordée à l'automobile dans les années 1970-1980 » et, d'autre part, à un défaut d'organisation de la maîtrise d'ouvrage : le morcellement excessif des services techniques communautaires condamne à l'échec toute approche cohérente de l'espace urbain. Ces raisons ont également été invoquées par nos premiers interlocuteurs qui citaient pêle-mêle la conjoncture économique, le contexte politique et institutionnel et le contexte professionnel. Les ouvrages publiés à l'occasion des dix ans, puis des vingt ans de la communauté urbaine confirment ces hypothèses. Ils montrent l'orientation prise par cette institution dans les années qui ont suivi sa création et donnent la mesure du chemin accompli depuis ; en dehors de la Ville Nouvelle, l'action politique valorisée dans ces pages ne concerne ni l'architecture, ni la qualité de l'espace urbain, mais les services techniques et les réseaux.

La personnalité du second président de la communauté urbaine, Arthur Notebart, a sans doute joué un rôle, notamment en limitant les actions communautaires au cadre légal obligatoire. Au début des années 1970, l'approbation du Schéma directeur de la métropole lilloise lance la mise en chantier du POS. Le personnel de l'agence s'engage alors dans un travail de cartographie colossal. Totalement absorbé dans cette tâche qui relève de l'urbanisme réglementaire, il ne peut s'engager dans une pensée plus prospective. Pour chacune des 87 communes, le POS fait en effet l'objet d'âpres négociations dans lesquelles Arthur Notebart s'implique fortement : son opiniâtreté vaut à la CUDL d'être la première à avoir terminé son POS en 1977 (Desage, 2005).

Mais d'autres éléments sont intervenus : l'ampleur du chantier de construction et de modernisation des logements à mettre en œuvre, le surgissement de la crise économique et ses conséquences sociales, le statut inconfortable de l'agence d'urbanisme et sa fermeture à la fin des années 1970. N'ayant plus d'agence d'urbanisme que le nom, l'AUAM devient, selon les témoins, un simple service d'étude à la disposition de l'État – dont dépend la moitié du personnel mis à disposition de l'agence –, des villes et de la communauté urbaine : l'absence de statut légal l'empêchant de procéder elle-même à des embauches (Baton, 1995 : 28-30).

Entre la fermeture de l'AUAM en 1977 et la création de l'ADULM en vue de la révision du schéma directeur en 1990, la crise s'impose dans toute sa violence au territoire ; ses conséquences durables contraignent les acteurs à mobiliser toutes leurs énergies pour assurer les conditions du renouveau économique. Vers 1985, de nouvelles formes de développement économique prennent la relève des industries traditionnelles ; elles permettent à Lille et à la région Nord de revenir aux premiers rangs des régions françaises pour l'accueil d'investissement (Paris, Mons, 2009). Pour l'aménagement urbain, en revanche, il faut attendre quelques années pour qu'une évolution se dessine.

Dans les années 1990, la métropole lilloise s'empare progressivement des questions d'embellissement urbain, entraînée par les villes de Roubaix et de Lille : pionnière, Roubaix s'engage dans cette voie au début de la décennie, suivie par Lille à la fin de la période. Dans les deux cas, la (re)qualification spatiale est liée à la réorganisation des services municipaux et à l'élaboration d'un projet d'aménagement urbain cohérent. Les transformations actuelles de Tourcoing relèvent du même processus. L'évolution des cultures politiques et techniques est peut-être plus tardive dans la métropole lilloise que dans d'autres grandes agglomérations françaises, mais les recherches menées ici ne permettent pas de le démontrer.

En revanche, nos recherches révèlent bien **l'existence d'un décalage temporel** dans la mise en place de politiques paysagères **entre les différents échelons territoriaux locaux**. Historiquement, les premières mesures sont le fait du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais : expérimentées dans les années 1970, elles se généralisent au début des années 1980 et concernent les friches industrielles en commençant par le bassin minier. La politique d'amélioration du cadre de vie (FACV), créée en 1989 par le Conseil général du Nord, a été constamment renouvelée depuis, en raison de son succès auprès des maires et de son impact sur le paysage urbain ordinaire. S'il existe un retard dans la prise en compte des espaces publics à l'échelon communautaire, on ne peut parler ici que d'un retard par rapport aux autres collectivités territoriales. De même, la prise en compte des questions paysagères dans la métropole lilloise, énoncée lors de la révision du schéma directeur, n'intervient qu'après 1995. Qu'il s'agisse de la protection des espaces naturels dans ses aspects paysagers et environnementaux ou des questions de paysage urbain, on peut réellement parler d'un retard de la métropole par rapport aux autres échelons politiques : régionaux et départementaux.

CHAPITRE 9 : Paysagistes et questions paysagères à Lille : vers le renouvellement des pratiques urbaines

Introduction : une intervention croissante des paysagistes, pour quoi faire ?

Conformément aux objectifs stratégiques affirmés dans le schéma directeur, la plupart des grands projets mis en œuvre depuis la fin des années 1990 comporte dans leur programme ou leur cahier des charges des préoccupations paysagères et/ou de développement durable. C'est le cas des projets pilotés par la SAEM Euralille depuis l'arrivée de Jean-Louis Subileau en 1998, comme des autres pôles d'excellence métropolitains (Eurasanté, la Haute Borne et l'Union). C'est aussi le cas des aménagements d'espaces publics lillois entrepris à l'occasion de Lille 2004 ou encore des réaménagements d'espaces publics dans les quartiers complexes en renouvellement urbain. La présence de paysagistes au sein des équipes de concepteurs, que ce soit en association avec des architectes et des urbanistes ou en tant que mandataire, est le signe de l'importance actuelle des questions environnementales, mais aussi d'une nouvelle exigence des acteurs politiques locaux vis-à-vis de l'esthétique du cadre de vie urbain.

Ainsi, la plupart des projets réalisés dans le cadre d'Euralillle 2 intègrent des paysagistes au sein des équipes de concepteurs et semblent accorder une place plus importante au végétal et aux questions de développement durable dans le traitement des espaces non construits. Pour dessiner le plan du secteur Saint-Maurice (1997-2006), l'architecte-urbaniste Xaveer de Geyter s'entoure des architectes Olivier Laloux et Jean-Philippe Lebecq et de la paysagiste libérale Fabienne Fendrich. La seconde phase d'études du secteur du Romarin (1999-2008) fait intervenir François Grether, architecte-urbaniste connu pour être « proche du paysage » (Racine, 2002). L'agence d'architectes-urbanistes Dusapin Leclercq est associée à l'agence de paysagistes TER pour la conception du plan directeur d'Euralille 2 (1999-2010) ; ensemble, ils imaginent d'en faire un « Bois habité ».

Le réaménagement des espaces publics de Lille, en partie réalisé à l'occasion de Lille 2004, a également vu s'associer des architectes et des paysagistes. Nous avons déjà évoqué la place des Buisses – conçue par Jean Nouvel et Florence Bougnoux de l'agence SEURA (2000-2004) – et la transformation de la rue Faidherbe par Pierre Gangnet et Michel Corajoud.

Les paysagistes participent aux études de renouvellement urbain **des quartiers complexes**. Dans le quartier de **Fives**, à Lille, les projets de reconquête d'îlots sont eux aussi l'œuvre de maîtrises d'œuvre associées. En 2002, l'agence Nord-Sud Paysages est chargée de mener des études en vue du réaménagement de la place de Fives. À l'issue de ces réflexions

préliminaires, la conception du projet lui est confiée en association avec le cabinet d'architectes Zig-Zag. La place a été inaugurée en 2007. Dans le même quartier, en 2004, les paysagistes de l'agence Base et l'architecte Jean Dubus réalisent deux études de reconquête résidentielle pour les îlots Organum et Boris Vian. Elle concerne la programmation de construction, le développement urbain et la définition d'un cahier des charges architectural. La morphologie urbaine contemporaine proposée se fonde sur un équilibre entre le végétal et le bâti pour s'adapter à ce quartier de maisons de ville. Toujours à Fives, la recomposition de l'îlot Frémy-Courbet voisin, imaginée par l'architecte Jérôme de Alzua et l'agence de paysagistes Empreinte, se structure autour d'un parc de 6 000 m^2 (2005-2009). Sur **Lille Sud**, pour le projet du faubourg Arras Europe, l'architecte Nicolas Michelin s'entoure du paysagiste Pascal Cribier et des collaborateurs de l'agence ANMA paysage.

ill. 71 : Schéma initial d'aménagement du secteur Arras-Europe et photomontage actualisé. © A/NM/A

Après Euralille et les espaces publics, des paysagistes intègrent les équipes de concepteurs de **chacun des pôles d'excellence métropolitain**s. Sur **Eurasanté**, la maîtrise d'ouvrage a mandaté une paysagiste, Jacqueline Osty, en association avec l'architecte Daniel Treiber et l'agence d'architectes-urbanistes Trace. Sur la **zone de l'Union**, l'équipe d'urbanistes de l'agence Reichen & Robert & Associés travaille avec l'agence de paysagistes Pôles. Sur **Euratechnologie**, les paysagistes entrent en jeu en 2003, alors que l'élaboration du projet urbain a débuté en 2000, sous la responsabilité de Patrick Germe et de Philippe Chavannes de l'agence Jam. L'organisation d'un second concours permet à l'aménageur (la SEM Soreli) de confier une mission de valorisation des espaces publics du quartier, ainsi qu'une mission conseil pour les concours lancés sur les îlots, aux paysagistes Anne-Sylvie Bruel et Christophe Delmar, dont l'agence parisienne a été fondée en 1989. Didier Larue et François Grether collaborent dès le début des études d'aménagement de la ZAC **Haute Borne**. D'autres paysagistes sont intervenus sur le secteur résidentiel : Axel Vénacque et Céline Leblanc pour le second lot (avec Catherine Furet, architecte), l'agence Empreinte pour le troisième (avec les architectes Escudié-Fermaut, Philippe Hornoy et Marie Delhay).

Enfin, des **parcs et jardins ont été réalisés** en ville centre ou en périphérie : le parc Matisse à Euralille, le réaménagement du jardin des Dondaines, le parc Jean-Baptiste Lebas à Lille, les parcs de Roubaix, le parc de la Deûle et le jardin Mosaïc. D'autres parcs sont en cours d'aménagement ou programmés dans la plupart des projets urbains. Ceci se vérifie dans les nouveaux quartiers, la zone de l'Union, Euratechnologie et les Rives de la Haute Deûle, la Haute Borne à Villeneuve d'Ascq, comme dans les quartiers complexes en cours de renouvellement urbain : la reconquête du quartier de Lille Fives, le projet de restructuration de la friche Mossley à Hellemmes, la transformation du faubourg Arras Europe à Lille Sud, etc.

Ainsi, l'intégration de paysagistes dans les équipes de maîtrise d'œuvre est devenue une réalité opérationnelle dans la métropole lilloise. Quels sont les effets concrets de cette présence accrue pour la conception des projets, leur conduite et leur mise en œuvre ?

Parmi toutes les conséquences de cette intervention, il s'agit d'analyser ici la manière dont ce travail a pu – à la suite des projets des décennies 1960 et 1970 étudiés – continuer à renouveler l'approche de l'espace urbain en introduisant de nouvelles thématiques de projet. Les entretiens menés auprès de paysagistes lillois, l'analyse des projets actuels et des discours produits autour de ces projets, montrent que ces thématiques sont nombreuses et variées : prise en compte du temps long du projet, redécouverte du site, traitement des franges urbaines et des limites des sites, inscription du projet dans son environnement territorial, articulation des échelles, mise en valeur de l'eau, spécificité des végétaux comme matériaux vivants, attention aux usages et au confort des usagers…

L'étude s'appuye sur le travail mené en première partie. Dans les corpus, l'approche des espaces non construits se cristallise **autour du rapport des projets au vide, au site et à la nature/paysage**. L'analyse de la conception des projets de paysage abordera donc ces trois points successifs. Nous nous demanderons d'abord quelle est la place accordée au *vide* dans les projets selon les échelles concernées (de l'espace public au grand paysage) en décrivant de façon plus fine les procédés utilisés par le paysagiste pour qualifier les vides dans le cas de commandes d'espaces publics. Nous chercherons ensuite à mesurer le rôle du *site* dans la fabrication du projet aux différentes échelles d'intervention (le territoire, le site ou le sol). Enfin, nous nous intéresserons à la spécificité des matériaux utilisés dans le projet et à la manière dont les préoccupations environnementales, en transformant le rapport au mode vivant, modifient la mise en œuvre et la mise en scène de matériaux, comme l'eau et les végétaux.

Tout au long de ce chapitre, la lettre de Michel Corajoud, reprenant la méthode qu'il a enseignée à des générations d'étudiants, servira de guide. Aujourd'hui partagée par de nombreux paysagistes, elle ne représente néanmoins pas toutes les pratiques. Ceci explique la présence de citations de Bernard Lassus et Michel Desvigne.

Section 1 : Faire place au vide

La présence du vide, en tant qu'élément essentiel du paysage, est l'une des principales préoccupations des paysagistes contemporains. Dans la métropole lilloise, certains rappellent depuis longtemps la nécessité de préserver des espaces vides à toutes les échelles concernées par l'aménagement spatial : depuis celle de l'espace public ou du parc urbain jusqu'à celle des grands paysages et de l'aménagement du territoire, en passant par les opérations urbaines et la planification. Mais, suivant l'échelle choisie, les problématiques et les enjeux sont-ils les mêmes ? Le point de vue des paysagistes est-il compris et partagé par les autres acteurs avec le même intérêt pour chaque secteur du territoire, du centre ville aux franges agricoles ? Notre analyse portera successivement sur le traitement des espaces publics, la place et le rôle des vides dans les grandes opérations urbaines, l'organisation cohérente des vides à l'échelle des villes, et, enfin, sur la prise en compte du paysage dans l'aménagement du territoire.

1. Le vide pour qualifier l'espace public : une redécouverte récente

Le travail des paysagistes vise à *qualifier* l'espace public. Souvent présent dans les demandes des maîtres d'ouvrage, le mot y reste néanmoins bien vague. Pour les paysagistes, en revanche, il recouvre des actions précises. Il s'agit tout d'abord de dimensionner l'espace à sa *juste* mesure et de le définir : c'est-à-dire lui donner une ou des fonctions et un statut, en favoriser l'usage par des publics différents, spécifier ses caractéristiques. Il s'agit aussi de créer des *hiérarchies* entre des sous-espaces à *articuler.* Tout ce travail relève bien de la *composition* spatiale, au sens où des architectes et des urbanistes ont pu traditionnellement entendre cette notion (explorée en première partie). Mais en quoi l'apport des paysagistes est-il différent de ces approches précédentes? Les textes qui accompagnent les projets d'espaces publics des agences de paysagistes lillois insistent sur différents axes de travail : offrir de l'espace, le qualifier (lui donner une identité, une esthétique propre, créer des ambiances), être attentif à donner un réel confort d'usage correspondant aux besoins identifiés et aux usages futurs, prévisibles ou non. Il s'agit aussi de mettre de la cohérence dans l'espace urbain.

1.1. Première étape : faire place au vide

S'il n'est pas dimensionné à sa juste mesure, l'espace vide ne peut jouer son rôle dans la ville : ni au plan fonctionnel, ni aux plans structurel, esthétique ou symbolique. La première étape du travail vise d'abord à **laisser la place au vide dans la ville**, c'est-à-dire à offrir de l'espace. Pour que l'espace public favorise la rencontre et soit ainsi facteur d'urbanité, il faut que ses dimensions soient suffisamment généreuses pour accueillir des usages divers, parfois simultanés. Ainsi, pour le réaménagement du centre d'Haubourdin, « progressivement (…)

déstructuré par l'usage de la voiture et la mise à grand gabarit de la Deûle », l'agence Empreinte cherche d'abord à « créer un vaste parvis tourné vers la rivière et à recréer la place Frémaux pour accueillir le marché et la vie communale à proximité de l'Hôtel de ville »[629].

Confrontés à une commande de restructuration d'espaces publics, les paysagistes s'efforcent souvent *d'élargir* l'espace disponible pour qu'il soit à la bonne mesure. Une première méthode consiste à débarrasser l'espace, à le libérer de tout ce qui l'encombre : supprimer les mobiliers et les aménagements superflus, regrouper en un même lieu les éléments techniques indispensables, limiter certains usages jugés secondaires ou polluants, cela permet de clarifier les lieux et de leur donner une plus grande envergure. La deuxième méthode vise à élargir l'espace de façon *concrète* en annexant des espaces disponibles, tandis que la dernière approche l'élargit de façon *artificielle* en recourant à des effets visuels.

Dans le premier cas, il s'agit d'analyser les possibilités d'extension. Limiter l'usage de l'automobile sur une partie de la voirie permet de lui donner un statut semi-piétonnier et d'agrandir l'espace public. Pour la place Edith Cavell à Lille Fives, Caroline Bigot a proposé « d'élargir l'emprise de la place pour accentuer son rôle de centre de quartier : on efface la rue longeant l'école Jean Bart pour abandonner le fonctionnement giratoire autour de la place et relier l'école à un espace protégé, inaccessible aux véhicules »[630]. La force et la cohérence du projet nécesssitent d'opérer un choix parmi les « usages multiples et parfois contradictoires » constatés sur le site.

ill. 72 : Réaménagement des places Edith Cavell, Michelet et secouristes à Lille Fives. Source : atelier|b|

Dans le second cas, le paysagiste module la perception de l'espace en ouvrant les angles de vue et en repoussant les perspectives visuelles. L'organisation du parc Matisse s'explique en partie par la volonté d'élargir la perception de l'espace disponible plutôt que l'inverse. Selon Axel Vénacque, la présence du boulingrin, le choix de sa forme carrée comme son positionnement dans le site ont comme objectif de corriger l'étroitesse du site[631]. Pour ne pas resserrer davantage l'espace, les concepteurs ont contesté la promenade majeure

[629] Source : « Un nouveau centre à Haubourdin ! », site de l'agence Empreinte (consulté le 31 janvier 2010) : http://www.empreinte-paysage.fr/
[630] Source : Atelier|b|, Book Espaces Publics, Places Edith Cavell, Michelet et Secouristes.
[631] Source : Axel Vénacque, entretien du 17 juillet 2006.

qui reliait dans le programme du concours la porte de Roubaix au parvis nord de la gare[632]. Ils rejetaient en effet le fait de scinder le parc en deux parties, automatiquement plus petites :

> « À la place de cet axe, il y a le boulingrin : non pas un axe, mais une surface, une grande pelouse… Ce grand carré est un espace du possible où les gens peuvent venir jouer, faire ce qu'ils veulent, une grande plaine de jeux… Je pense que c'est dû à l'idée de trouver des grandes dimensions dans un espace relativement petit pour un parc urbain. Créer un axe en plein milieu du site, comme le prévoyait le programme du concours, était une façon de raccourcir toutes les distances. Cela donnait un accès direct pour franchir ce parc qui réduisait d'autant les parties découpées par cet axe. Le geste initial du projet Derborence a été d'installer un grand carré dégagé qui mette en place une grande dimension. Empreinte parlait forcément beaucoup plus de la diagonale, "la grande diagonale" (à l'époque, elle partait de la caserne Souham et allait jusqu'au carrefour Pasteur) pour essayer de valoriser cette plus grande dimension du parc, ce qui était plus ou moins fait dans le projet mais n'est plus très lisible aujourd'hui. Les rétractations de l'assiette du parc nous ont beaucoup aidés. Lorsque l'on a su qu'il ne franchirait pas le périphérique, il est devenu d'autant plus important de tenir cette diagonale qui offrait la plus grande dimension possible dans les limites données. »[633]

Chercher à faire apparaître l'espace plus vaste qu'il n'est, conduit à développer une sémantique de la mise en scène (champ visuel, plans, arrière-plans, coulisses…). Une solution souvent mise en œuvre consiste à unifier la surface du sol par un double travail portant sur la topographie des lieux et le choix des matériaux. Pour la rue d'Iéna à Lille, Caroline Bigot préconise de « couler un sol en place » pour obtenir un « traitement homogène et simple »[634]. En unifiant la surface du sol, le concepteur augmente la force symbolique de son projet, tout en offrant un meilleur confort de déambulation. Cela a pour corollaire de minorer la perception des multiples effets de coupure spatiale. Sur la métropole, on peut citer l'aménagement de la Grand Place de Roubaix et le traitement de la rue Faidherbe à Lille qui vise à effacer la séparation entre les trottoirs et la chaussée, en proposant « un plateau piétonnier agrémenté de bancs et franchissable par les voitures »[635]. Certains paysagistes parlent alors de créer le « socle » du projet – nous reviendrons sur ce point ultérieurement.

1.2. Rechercher la simplicité

La plupart de ces projets se caractérisent par **leur retenue formelle**. Évoquant le réaménagement de la Grand Place de Tournai, l'agence Paysages parle de « sobriété volontaire » : en secteur historique, le concepteur d'espaces publics doit savoir s'effacer pour laisser s'exprimer l'environnement patrimonial. Dans le cas du réaménagement de la rue Faidherbe, cette volonté explique l'absence de plantations pour valoriser la rénovation des

[632] Source : « Entretien avec Éric Berlin. Propos recueillis par Isabelle Menu et Frank Vermandel », *Euralille. Poser, exposer*, p.138.
[633] Source : Axel Vénacque, entretien du 17 juillet 2006.
[634] Atelier|b|, *Book Espaces Publics*, « Aménagement de la rue d'Iéna à Lille », avec Jérôme de Alzua, architecte.
[635] Pierre Gangnet, « Pour une approche renouvelée de l'Espace public », 4 novembre 2004, *Les rencontres de l'espace public de Lille Métropole*, LMCU, 2006, p.22.

façades[636]. De même, l'agence Empreinte revendique l'utilisation d'un « vocabulaire dépouillé » pour le réaménagement de la cour d'honneur de l'hôpital Huriez à l'occasion de la commande du ministère de la culture à Katsuhito Nishikawa. Ce dépouillement s'étend du choix des matériaux (végétaux et minéraux), à la régularité d'un tracé géométrique rigoureusement rythmé et à la gamme de couleurs particulièrement réduite.

Que ce soit pour trouver une écriture de sol cohérente, ou pour rechercher la lisibilité de l'espace public, les attentes concernent la maîtrise d'une esthétique spécifique. Le recours à des « matériaux simples, évidents, naturels » se répand pour « servir un propos » toujours plus ancré dans une optique de développement durable[637]. Faut-il alors parler d'un retour aux vertus du classicisme ? L'évolution de la maîtrise d'ouvrage publique pourrait renforcer cette hypothèse : les préoccupations de durabilité des opérations de renouvellement urbain se traduisent aussi par un souci de ne pas mettre en œuvre des projets d'espaces publics qui seraient trop vite « datés »[638]. En ce sens, les maîtres d'ouvrage ont tendance à dire qu'un bon projet se distingue par sa simplicité, son évidence, ce qui suppose que le maître d'oeuvre ait réalisé, en amont, de très nombreuses études de détails (calepinage et plans d'exécution)[639]. Les paysagistes d'Empreinte préfèrent parler d'espaces non *démonstratifs* (« des espaces qui n'exhibent pas leur beauté »), cherchant avant tout à dessiner des projets capables de se faire oublier, à l'opposé des projets « bavards ».

Didier Larue[640] insiste également sur la mise en œuvre qui doit être, sur le plan technique, irréprochable, ce qui ramène au choix des matériaux et au dessin minutieux du calepinage prenant en compte toutes les configurations. Pour Philippe Thomas, il est essentiel de régler les contraintes comme la récolte des eaux pluviales sans recourir à des dispositifs techniques trop visibles : là encore, l'objectif est de parvenir à la simplicité[641]. Au-delà du professionnalisme, la maîtrise technique témoigne de la volonté des concepteurs de retrouver le sens du *confort* urbain et du *plaisir* des sens.

1.3. Donner un statut aux lieux, les mettre en cohérence

Enfin, dans le cas de requalification urbaine, comme pour la composition d'un ensemble d'espaces publics, la notion de *cohérence* spatiale revient souvent. On peut citer l'étude de renouvellement urbain du quartier de Pont-de-Bois à Villeneuve d'Ascq, menée par l'agence Paysages en 2006 : face aux « dysfonctionnements de plus en plus nombreux » du

[636] *Ibidem*.
[637] Éric Berlin et Sylvain Flipo, « Le sol, le territoire, terreaux de l'Espace public », *Les rencontres de l'espace public*, n°10, LMCU, 2 février 2006.
[638] Source : Philippe Delahaye, entretien du 18 juillet 2005.
[639] Éric Berlin et Sylvain Flipo, *Ibidem*, 2 février 2006.
[640] Selon la philosophie de l'atelier LD, telle qu'elle est présentée sur son site internet.
[641] Source : Philippe Thomas, entretien du 16 février 2010.

quartier et à une « structure spatiale » jugée trop « complexe », le projet vise à « retrouver une cohérence autour d'espaces publics de qualité ouverts sur la ville ».

Que veut dire le paysagiste quand il parle de cohérence ? Il s'agit pour lui de penser l'espace public en *relation* avec les autres espaces publics du quartier ou de la ville pour qu'il soit à sa *juste* place dans la hiérarchie fonctionnelle et symbolique, allant des espaces majeurs aux espaces de proximité résidentielle. Nous reviendrons sur ce point quand nous évoquerons la notion d'articulation des échelles. Pour le moment, notons que ce travail renvoie au *statut* des lieux et consiste à donner un statut clairement identifiable à l'espace créé. La même problématique se retrouve pour les sites en renouvellement urbain. Traiter une organisation urbaine héritée nécessite de *clarifier* les *statuts* quand l'espace semble indifférencié :

> « En accompagnement de la définition du projet de restructuration urbaine, une réflexion a été menée qui porte plus particulièrement sur les surfaces importantes d'espaces verts qui caractérisent le cadre de vie agréable du quartier. Le projet vise donc à donner du "sens" à ces espaces très homogènes en créant des ambiances plus diverses. Le végétal et les matériaux mis en œuvre permettent aussi d'affirmer le statut des espaces publics et la hiérarchie des voies de circulation. »[642]

La notion de statut renvoie ici à la fonction donnée à l'espace, mais pas uniquement. Donner un statut à un espace, c'est aussi lui donner un sens aux différentes échelles urbaines (agglomération, ville, quartier). Un traitement clair doit permettre aux usagers d'identifier la relation entre la fonction et l'espace. Pour pouvoir se situer, il faut pouvoir situer cet espace par rapport aux autres, mais aussi évaluer son degré d'ouverture au public[643]. À ce titre, le travail mené sur Saint-Maurice autorise un passage progressif de l'espace privé à l'espace public. Les squares traversant semi-publics qui occupent les cœurs d'îlots sont cernés par des limites précises mais toujours transparentes. L'opération réinterprète le modèle de l'îlot ouvert moderne dont la métropole possède quelques beaux exemples datant de la période 1950-1965 : la résidence d'Armenonville à Roubaix, la résidence du Parc à Croix, la résidence du Beffroi à Lille (Picon-Lefebvre, 1997).

Comment qualifier des espaces indifférenciés ? Selon les cas, le paysagiste peut veiller à rompre l'uniformité de traitement en introduisant une dose d'hétérogénéité, ou au contraire lutter contre le fractionnement. Il va surtout chercher à doter l'espace d'une identité singulière, afin de créer un sentiment d'appartenance. Pour certains maîtres d'ouvrage, des espaces publics clairs et structurés auraient une vertu éducative pour les habitants[644]. Cette idée figure dans le projet directeur de l'Union. Une série de plans s'efforce de traduire

[642] Source : étude de définition pour la restructuration urbaine du quartier de Beaulieu à Wattrelos (2003), présentation disponible sur le site de l'agence EMa-paysage (consulté le 31 janvier 2010) : http://www.ema-paysage.fr/modules/smartsection/item.php?itemid=10.
[643] Source : Philippe Thomas, entretien du 16 février 2010.
[644] Source : Philippe Delahaye, entretien du 18 juillet 2005.

spatialement la volonté de mettre en place « une organisation et une hiérarchisation claire des usages et des espaces extérieurs », pour favoriser la mixité et l'imbrication des fonctions[645].

Ces dernières remarques montrent le chemin parcouru depuis l'apparition de la notion d'espace public à la fin des années 1970. Les projets villeneuvois évoqués n'avaient pas les mêmes caractéristiques. Le manque d'expérience a conduit le duo maître d'ouvrage/maître d'œuvre à « remplir » l'espace, au risque de le saturer. L'association d'un grand nombre de fonctions devait permettre de créer des espaces de centralité dans chaque unité de voisinage sans disposer des programmes symboliques (religieux, civiques ou culturels) traditionnels à ce type d'espaces. Au plan technique, la tendance à l'accumulation se traduit par une diversité de matériaux, souvent expérimentaux, dont la mise en œuvre est mal maîtrisée. Le manque de coordination entre concessionnaires ou gestionnaires, l'absence systématique de traitement des limites ont contribué à renforcer le sentiment de juxtaposition et de « bricolage ».

1.4. Créer des ambiances agréables pour le confort de l'usager

Les notions de confort et d'ambiance ne figurent pas de façon explicite dans la lettre aux étudiants de Michel Corajoud (2000). Dans ses derniers projets, le paysagiste leur accorde une place essentielle[646]. Michel Corajoud a pris en compte la notion de confort et le bien être de l'usager de manière assez tardive dans son travail, il le reconnaît lui-même. Néanmoins, la préoccupation est présente dans l'histoire de la production française au XX^{e} siècle et d'autres paysagistes se sont emparés de la notion *d'ambiance* paysagère dans leurs pratiques. Bernard Lassus définit cette notion comme la recherche d'une « interaction équilibrée entre tactile, sonore, olfactif et visuel »[647] et développe à partir de là une œuvre volontiers poétique, tout en veillant à porter la même attention au confort et au bien être de l'usager :

> « (…) je préfère souvent la notion d'ambiance à celle de paysage, ce qui permet d'introduire aussi celle d'espace propre : un espace concret où s'entrelacent le déroulement facilité des gestes quotidiens et les incitations à l'imaginaire. À la différence du "land artiste", le paysagiste, qui travaille souvent pour le grand public, a, avant tout, la responsabilité de faciliter non seulement ses gestes mais sa vie quotidienne. La mère de famille peut faire avancer sa voiture d'enfants en toute tranquillité dans une allée finement ombragée, mais en même temps quelques présences, disons provisoirement inutiles, peuvent l'amener à s'interroger, passant ainsi de la rêverie à l'imaginaire, pour lequel d'autres indices ou supports lui sont alors proposés. »[648]

[645] Source : *L'Union, pôle d'excellence, éco-quartier. Évolutions du plan directeur*, février 2009, p. 47-48.
[646] Sur ce point, voir la conférence du 8 octobre 2009 à l'ENSAP Lille, « Une géographie tendue par le champ urbain » et celle plus ancienne donnée au Pavillon de l'Arsenal le 11 juin 2007, « À propos de quatre projets… » (vidéo disponible en ligne : http://www.pavillon-arsenal.com/videosenligne/collection-6-109.php).
[647] « Vers un paysage plus global (au-delà du rural et de l'urbain) », intervention de Bernard Lassus pour la séance inaugurale du Conseil national du paysage, 28 mai 2001.
[648] Propos de Bernard Lassus recueillis par Thierry Paquot, le 15 octobre 1998, disponibles sur le site : http://urbanisme.u-pec.fr/documentation/paroles/bernard-lassus-64770.kjsp

Par ailleurs, il faut noter l'apparition récente de la notion d'*aménité paysagère* dans les textes réglementant l'urbanisme et l'aménagement du territoire en France. Cette notion figure dans les schémas de services collectifs[649] et dans le texte de la loi Voynet de 1999 ; elle est de plus en plus employée dans les textes juridiques, notamment ceux traitant du développement durable. En 2000, la convention européenne du paysage reconnaît le paysage comme « élément essentiel du bien-être individuel et social ». Localement, la *Charte des espaces publics de Lille Métropole* rappelle la nécessité fondamentale d'offrir aux citadins « le plaisir d'être en ville ». Étroitement associé à la qualité des espaces publics, le plaisir éprouvé par des citadins à déambuler détermine l'urbanité d'une ville :

> « Il doit être agréable de s'y trouver, de le [l'espace public] parcourir, de s'y arrêter ou de le traverser. Chaque projet accordera une importance particulière à l'agrément des lieux à créer ou à requalifier, avec un haut niveau d'exigence envers la clarté et la justesse du dessin, l'élégance des articulations, la richesse de la composition, la beauté des matières, ou encore la précision des détails. »[650]

Créer des ambiances, c'est préciser le dessin géométrique du projet en définissant les sensations que l'on veut susciter chez l'usager des lieux (bruits, odeurs, toucher…). On quitte alors le domaine des points, lignes, surfaces, volumes et plans, organisés selon des rythmes (de couleurs, de formes) ou des symétries, pour passer à celui des contrastes (transparence/opacité, par exemple) et des harmonies, qui permettent de jouer avec les couleurs, les textures, la lumière, etc. Nommer une partie du parc Matisse le « Bois des transparences » illustre cette volonté de :

> « (…) raconter différentes ambiances que nous rencontrons en forêt. Ces ambiances particulières seront représentées symboliquement par des clairières qui se déclinent selon les quatre thèmes spécifiques de l'adaptation du végétal à son environnement : le feu, l'eau, le vent et la lande. Pour chacune de ces clairières, c'est le choix des essences végétales et leur répartition qui induisent le type de paysage et donc l'ambiance du lieu. »[651]

François Andrieux (1999) a souligné la richesse du parcours offert au promeneur au fil des clairières, notant « le plaisir et la surprise » générés par ces « micro-ambiances » bien discrètes. Mais, comme le montre l'approche développée par Bernard Lassus, le paysagiste doit s'intéresser, au-delà de la dimension sensible de l'espace, aux contraintes qui favorisent (ou non) l'appropriation des lieux par l'usager. Les ambiances poétiques doivent servir le confort de l'usager et répondre à ses besoins (se détendre, déambuler, se rencontrer, se reposer, contempler…) en tenant compte des données climatiques du site (orientation des vents dominants, ensoleillement, qualité de l'ombre…). Le paysagiste veille à proposer un

[649] Dans son avis sur le projet de décret approuvant les schémas de services collectifs, le Sénat inclut un paragraphe proposant de définir le concept d'aménité en renvoyant à « la notion d'agrément et au sentiment de bien-être » : http://www.senat.fr/rap/r00-395/r00-395113.html#toc865

[650] *Charte des espaces publics de Lille Métropole*, LMCU, ADULM, 2006, p.9.

[651] « Entretien avec Éric Berlin. Propos recueillis par Isabelle Menu et Frank Vermandel », *Euralille. Poser, exposer*, p.137.

parcours abrité, choisit des arbres au feuillage léger pour laisser passer la lumière, repère l'endroit le plus ensoleillé pour y installer des bancs. Sur la place Edith Cavell à Fives, Caroline Bigot aménage le sol pour offrir une longue banquette : « sur tout ou une partie du pourtour de la place, le pli du sol se soulève suffisamment pour faire office d'assise, accueillant ainsi les rencontres conviviales entre voisins »[652].

La notion de confort renvoie à des usages précis de l'espace et aux besoins qui s'attachent à ces usages. Par exemple, assurer la *fluidité* de la circulation piétonne renvoie très concrètement à l'horizontalité du sol que le nivellement cherche à *lisser* en gommant toutes les aspérités susceptibles de faire buter le pied du passant (Empreinte à propos de Valenciennes). Pour affirmer la recherche du confort urbain, selon une tendance au *cocooning* très contemporaine, le plan directeur de la zone de l'Union utilise la métaphore de « l'espace intérieur » et compare le traitement du sol à celui d'un « tapis »[653]. Pour les quais de Marseille à Roubaix, l'atelier LD imagine d'en faire une promenade urbaine, un « lieu de vie » agréable. Le traitement, simple mais durable, doit favoriser l'appropriation des abords du canal industriel par les riverains. Le long de la berge, un chemin piétonnier se double d'une voie cyclable, séparée par des zones de jeux d'enfants et des pelouses ouvertes.

ill. 73 : Définition des ambiances de la Place Méo à Lille. Source : Philippe Thomas

Dans le cas de l'Union, cet intérêt semble découler directement de la montée en puissance des préoccupations de développement durable, celles-ci étant pour partie liées à l'action militante de groupes d'habitants réunis au sein de l'association « Rase pas mon quartier » et du « Collectif de l'Union ». Aménager « des espaces d'aménités et de rencontre pour les habitants » afin de favoriser la création de « lien » social[654] : tel est le rôle aujourd'hui assigné aux espaces publics de l'Union.

D'un point de vue diachronique, il importe de rappeler ici les efforts entrepris par les équipes des villes nouvelles pour ménager des espaces publics confortables. Néanmoins, la diffusion actuelle de la notion de *confort* paraît indiquer le renouveau d'intérêt des maîtres

[652] Source : « Aménagement des places Edith Cavell, Michelet et Secouristes », Lille-Fives, Book de l'atelier|b|.
[653] Source : *L'Union, pôle d'excellence, éco-quartier. Évolutions du plan directeur*, février 2009, p.46. Document disponible en ligne et consulté le 9 février 2010 : http://www.lunion.org/ressources/documents/documents-fondateurs-du-projet.html
[654] Source : *Ibidem*, p.23.

d'œuvre et maîtres d'ouvrage envers **la figure de l'usager,** motivant l'apparition de la notion de **maîtrise d'usage** complémentaire des deux premières. Les pratiques de participation plus ou moins réelles mises en place par les acteurs de l'aménagement répondent aux attentes d'une part croissante de la population.

2. Ménager et qualifier des vides au sein des opérations urbaines

Ménager des vides au sein des grandes opérations urbaines est devenu systématique : cela se vérifie, par exemple, pour l'ensemble des pôles d'excellence. Mais, chacun d'eux développe un rapport particulier aux espaces publics et espaces verts, selon sa situation (en périphérie urbaine ou en secteur de renouvellement urbain), son histoire, les qualités et les problématiques de son site. Les programmes prévoient ainsi des parcs plus ou moins grands. De même, le renouvellement urbain des quartiers complexes (à Fives, Lille Sud, Roubaix ou Tourcoing) fait appel aux parcs pour qualifier l'espace. Quelles sont les attentes de la maîtrise d'ouvrage ? S'expriment-elles en termes fonctionnels, en termes d'esthétique urbaine ou de développement durable ? Quelles sont les spécificités de chaque opération ?

À Lille Sud, le plan directeur proposé par Nicolas Michelin pour le secteur du faubourg Arras-Europe s'organise autour d'un vide central. Un corridor biologique relie le périphérique et sa « ceinture verte » aux territoires agricoles du sud de l'agglomération via Eurasanté et le parc de la Deûle. Défini comme un « grand espace citoyen », très généreusement ouvert à la manière d'un parc moderne, il accueille différents équipements publics à la charnière des deux faubourgs.

> « Le projet propose un corridor vert qui traverse le site du sud au nord permettant ainsi une liaison "écologique" des grands espaces naturels (écosystème) du sud de Lille vers le centre ville. Ce corridor chemine autour des bâtiments publics placés à cet endroit. Il est assez large pour assurer à la fois une continuité verte et une distribution active de chaque équipement. »[655]

Deux voies perpendiculaires ponctuées de quatre places publiques franchissent le corridor vert pour assurer le passage d'un faubourg à l'autre. Dans ce contexte urbain très disparate, le principe d'organisation retenu apparaît clair et suffisamment structurant. Tout l'enjeu de l'opération, dont la réalisation s'étend jusque 2012, est de savoir si cet espacement entre les faubourgs, par sa qualité paysagère et l'attractivité des équipements, permettra effectivement de relier les tissus entre eux et si la qualité formelle parviendra à régénérer le tissu économique et social.

[655] Source : Présentation du projet sur le site de l'agence Nicolas Michelin et associés : http://www.anma.fr/FR/projet/SecteurfaubourgdArr, consulté le 20 février 2010.

Pour la zone de l'Union, la programmation d'un parc apparaît au milieu des années 1990 dans une proposition de Christian Devillers[656]. Situé le long de la berge nord du canal de Roubaix, sur une vaste emprise (20 hectares, soit l'équivalent du parc de Bercy à Paris), le parc se prolonge et se ramifie dans le tissu existant pour qualifier et structurer les quartiers, jusqu'aux grands ensembles sociaux du nord-est. L'objectif est de mettre un terme au processus de paupérisation de la zone et de le faire au « bénéfice des habitants actuels ». Très rapidement, la perspective de la candidature de Lille aux Jeux Olympiques de 2004 enrichit ce programme initial en intégrant un Palais omnisports et un village des médias.

Après l'échec de la candidature de Lille aux Jeux Olympiques et l'abandon du schéma de Christian Devillers, la maîtrise d'ouvrage relance le projet en 2000 et lui donne une ambition environnementale plus affirmée. En 2004, lorsque le projet de Reichen et Robert est choisi, le parc, plus petit (11 hectares répartis entre le drapé et la plaine), en demeure l'élément central : il est décrit comme un équipement devant « apporter, du point de vue de la qualité environnementale et paysagère du cadre de vie, une forte valeur ajoutée qui renforcera l'attractivité du site ». Chargé d'assurer la « nouvelle représentation du quartier », il doit, comme dans d'autres opérations lilloises contemporaines, accueillir les architectures « emblématiques » du changement, comme autant d'objets relativement autonomes, affranchis du plan d'ensemble.

Si l'objectif de transformation de l'image occupe une large place, les préoccupations paysagères et formelles sont néanmoins très présentes dans le plan directeur de 2006 ; elles s'expriment en termes esthétiques et visuels (ouverture, ampleur, profondeur, linéarité, champs, plans, mise en scène…). Reconnaissant les qualités du vide offert par la présence du canal, l'ampleur et la profondeur de la friche, les concepteurs cherchent à les valoriser :

> « Le projet prend le parti de développer cette ouverture comme identité première du site, fondée par le parc et orientée sur le canal, tout en la modulant et l'habitant. Il s'agit de la mise en scène d'un espace ouvert, mise en œuvre par un jeu de "frontalités différées", autrement dit par des mesures de recul, de progression, de passage ou de filtre, conçues dans un travail de profondeur de champ, selon les rapports introduits par les plans successifs et les textures distinctes du proche et du lointain. »[657]

Depuis, l'objectif de qualité environnementale est devenu le principal « élément structurant » du projet. Il intervient même avant la question des fonctions et des usages comme le montre le premier chapitre du plan directeur (version 2009)[658], intitulé « l'Union :

[656] Gilles Gaudefroy, Isabelle Estienne, « Genèse d'un pôle d'excellence métropolitain : projet urbain de la zone de l'Union à Roubaix, Tourcoing, Wattrelos », équipe POPSU-Lille, *Rapport final, Tome 1. Les analyses*, juin 2008, p. 43-67.
[657] *Le site intercommunal de l'Union. Construire un pôle d'excellence*, LMCU, mai 2006, p.45.
[658] *L'Union, pôle d'excellence, éco-quartier. Évolutions du plan directeur*, février 2009, p.7-13.
Document disponible en ligne (consulté le 9 février 2010) :
http://www.lunion.org/ressources/documents/documents-fondateurs-du-projet.html

avec la nature ». Cependant, si la sémantique choisie énonce comme premier signe de métamorphose l'ambition écologique et durable du projet, le vocabulaire paysager reste présent dans l'ensemble du texte. Le souci du « traitement des liaisons et des continuités urbaines » demeure et certaines exigences s'expriment précisément en termes paysagers. C'est le cas des invariants imposés pour le secteur des « grands tertiaires des triangles » : ils concernent les transparences visuelles, les continuités végétales, le rythme des façades, le traitement volumétrique des angles, l'épanelage et la gradation de la hauteur des bâtiments en fonction du contexte[659]. On retrouve ici des éléments pris en compte au début des années 1970 par les architectes coordinateurs de la ville nouvelle dans leur plan de coordination amont.

Ainsi, l'analyse de la genèse du projet de l'Union montre dans quelle mesure la mission assignée au parc (et donc au vide) évolue, tout en ayant la volonté constante de transformer l'image du secteur. L'objectif initial (économique et social) reflète l'association contradictoire d'un pôle d'excellence et d'une zone franche. On est passé depuis à une ambition économique et environnementale, avant d'adopter aujourd'hui une orientation « durable », incluant des dimensions environnementales, mais aussi économiques et sociales.

Au Nord de Lille, le projet urbain **Euratechnologie et les rives de la Haute Deûle,** dont la réalisation est plus avancée que celle de la zone de l'Union, accorde également une large place aux espaces publics et aux espaces verts ; il a été retenu en tant que quartier pilote pour l'expérimentation de l'aménagement durable[660]. Dans un paragraphe intitulé « Valoriser les atouts du site », le marché de définition précise les attentes de LMCU : des espaces publics et des espaces verts variés et reliés aux bâtiments symboliques doivent constituer la structure du quartier, assurer son animation par l'accueil d'activités temporaires, touristiques ou de loisirs, et garantir la qualité du cadre de vie. Les prescriptions orientent fortement les choix des concepteurs en exigeant que les abords du canal et de la gare d'eau soient valorisés et ouverts au public. De fait, les équipes de concepteurs invitées à concourir ont situé la majorité des espaces publics à proximité du canal.

L'étude de Germe et Jam, retenue lors du marché de définition de 2000, propose de transformer ce site « d'entre ville » en « ville-jardin » : le canal devient l'armature paysagère sur laquelle s'ouvre l'ensemble du secteur. Le plan conjugue un système continu de promenades plantées, offrant des perspectives sur la voie d'eau, et quelques grandes surfaces comme le quai Hegel ou la « grande pelouse » qui s'étend de l'usine Le Blan-Lafont au canal. Depuis 2003, les paysagistes Anne-Sylvie Bruel et Christophe Delmar ont fait évoluer le schéma[661] pour renforcer la présence de l'eau. Hiérarchisant davantage les espaces urbains

[659] Source : *L'Union, pôle d'excellence, éco-quartier. Évolutions du plan directeur*, février 2009, p.59.
[660] Dix opérations pilote ont été retenues à la suite de l'appel à projet pour « l'Expérimentation d'une démarche de qualité environnementale dans des opérations d'aménagement » organisé en février 2006 par l'association HQE avec le soutien de la DAPA, de l'ADEME et du PUCA).
[661] En collaboration avec l'urbaniste Jean-Pierre Pranlas-Descours, désigné en 2004 pour le plan de l'îlot n°1.

pour minimiser la perception de la densité (125 logements à l'hectare), ils distinguent trois échelles spatiales : espaces de proximité (squares, rues piétonnes), grands espaces verts (grande pelouse, jardin d'eau), grands espaces paysagers (canal, gare d'eau). En réponse aux ruptures de gabarits constatées sur le site, l'épanelage urbain présente le même effort d'articulation des échelles[662].

Dans le cas de **la Haute Borne,** le projet veut offrir un espace de transition entre la ville et la campagne environnante. L'organisation urbaine imaginée par François Grether et Didier Larue repose sur une alternance efficace de zones urbanisées et de zones laissées en culture desservie par une trame viaire simple et claire s'appuyant sur trois accès principaux ; la densité de construction, volontairement faible[663], préserve le sentiment d'espace. Ces principes, combinés au choix de laisser le plus longtemps possible en exploitation les parcelles non construites, ont permis de préserver une surface importante d'espaces agricoles (à terme 40 hectares sur les 140 hectares du parc).

Si la SAEM Haute Borne insiste particulièrement sur l'importance quantitative des vides, les concepteurs en démontrent les qualités. Selon eux, toute l'habileté et « l'originalité du parti urbain » consistent à avoir réduit les « emprises foncières des terrains affectés aux entreprises et aux logements » pour offrir, en contrepartie, des « espaces non bâtis généreux ». Ceux-ci organisent la composition paysagère d'ensemble, tout en permettant de gérer la collecte des eaux pluviales de l'ensemble du site :

> « Un réseau de noues, d'espaces plantés et de bassins créent ainsi une trame "verte et bleue" qui répond aux objectifs de recueil des eaux de ruissellement et qui permet également de créer une ossature paysagère qui structure le paysage. Ce réseau d'espaces plantés sert de parc offrant au public un maillage de promenades et de continuités végétales. »[664]

Les bassins de retenue (sec et humide), aménagés aux niveaux les plus bas du site, constituent les éléments majeurs du parc et notamment l'articulation entre le parc d'activités et le secteur résidentiel, tandis que la systématisation de ce réseau de collecte et de ses caractéristiques paysagères assure une cohérence globale, dont l'efficacité fonctionnelle a été saluée par les critiques (Berthier, 2005). Mais les raisons qui justifient la présence de ces grands vides se situent ailleurs : les options d'aménagement qui renforcent l'image d'un parc HQE sont aussi des réponses pertinentes aux contraintes imposées par le site et témoignent de la volonté des acteurs politiques de s'adapter aux évolutions du programme.

Tout d'abord, les contraintes topographiques et hydrologiques – une pente naturelle inverse à celle du réseau d'assainissement – ont longtemps pesé sur le site et retardé son

[662] Source : « Aménagement des rives de la Haute Deûle », interview d'Anne-Sylvie Bruel, paysagiste. *Le magazine en ligne d'EuraTechnologies*, n°1, Hiver 2007 (consulté le 4 février 2010) : http://www.euratechnologies.com/archives/programme_paysagiste.html
[663] Le taux indicatif d'occupation des sols sur parcelle est de 0,3 et de 0,15 sur la totalité du site.
[664] Source : SAEM du Parc scientifique de la Haute Borne, *Notice environnementale*, mai 2009.

urbanisation : ceci explique en partie pourquoi le cahier des charges impose une gestion séparée des réseaux d'eaux. Ensuite, la situation en entrée de ville interdit toute construction sur une profondeur de 100 m le long de l'autoroute A27, sauf si elle est motivée par un projet paysager de qualité[665]. C'est pourquoi, en 1999, un examen minutieux du projet a vérifié sa compatibilité avec les règlements existants[666]. Enfin, au sud des parcs d'entreprises aménagés, le « grand carré » rappelle la candidature du site pour l'implantation d'un cyclotron, le projet Soleil. Il reste disponible pour l'accueil d'une grande entreprise ou d'un équipement scientifique majeur.

Ainsi, **la lecture diachronique** montre que la majorité des opérations urbaines actuelles aborde les espaces plantés en tant que système complexe structurant l'espace urbain : les concepteurs parlent de maillage, de trame, de réseau, d'armature paysagère… En se superposant aux problématiques spatiales, les problématiques durables peuvent parfois minimiser l'attention aux formes au seul profit des questions de biodiversité ou de conservation des ressources naturelles. Cependant, la mise en place d'un système de collecte et de gestion alternative des eaux pluviales contribue à renforcer le caractère structurant des espaces verts et son organisation en un réseau hiérarchisé.

3. Organiser les vides à l'échelle de la ville

À l'échelle globale des villes, la préoccupation paysagère est un moteur d'action. Toutes les opérations urbaines de l'agglomération lilloise comprennent aujourd'hui leur parc urbain, leur lot de jardins publics, squares, places publiques, mails plantés et autres promenades urbaines. Dans tous les secteurs de la métropole, des espaces de nature sont projetés pour aérer des tissus urbains denses, en ménageant des vides. Ils sont particulièrement attendus dans les quartiers en renouvellement urbain (Lille sud ou Fives, par exemple) et figurent systématiquement dans les programmes de quartiers neufs en extension urbaine. La politique volontaire définie dans le schéma directeur de 2002 exprime cet engouement actuel en fixant des objectifs quantitatifs précis et en attribuant des rôles majeurs à ces espaces, cela du point de vue de la qualité de l'environnement et du cadre de vie comme de la structuration de l'espace urbain. À travers la notion de trame verte, le schéma directeur incite à les organiser en un vaste ensemble cohérent. Ce travail de mise en cohérence existe à l'échelle des principales villes. Lille et Tourcoing disposent en ce domaine de plans spécifiques et globaux tandis que Roubaix bénéficie d'études sur quelques secteurs géographiques, mais aussi sur des volets thématiques intégrés à des études urbaines globales.

[665] En référence à l'article L 11-1-4 du code de l'urbanisme.
[666] Source : Dossier de réalisation de la ZAC, approuvé par LMCU le 18 juin 1999.

Le « Plan vert de Lille », établi par l'agence Paysages entre 2002 et 2003, synthétise la « stratégie urbaine de développement écologique » de la ville et la décline en « un arsenal d'actions allant des principes de gestion et d'organisation des services municipaux aux projets concrets de plantations en domaines publics ou privés »[667]. Repris dans le « projet urbain » en 2005, le plan vert doit s'insérer dans la Trame verte métropolitaine. Clairement énoncée, sa philosophie souhaite « organiser la ville autour d'un réseau cohérent de parcs et jardins, de liaisons vertes », « tisser un maillage (…) de promenades vertes et de promenades bleues »[668], ce qui suppose une politique volontaire et active de requalification et de création.

Plusieurs études, anciennes ou partielles, ont été menées sur **les espaces publics de Roubaix**. L'étude, déjà citée, de l'agence Empreinte et Marc Panien – « Bilan et Prospective des espaces publics de Roubaix » (1992) – porte sur une vingtaine de lieux qui se révèlent exemplaires par leurs caractéristiques spatiales, leurs problématiques ou l'impératif d'intervention. Premier document stratégique, le plan de Christian Devillers[669] (1994) ne concerne pas l'ensemble du territoire municipal, mais un territoire centré sur le canal de Roubaix. Avec l'étude de définition confiée à Empreinte et Urbis Causa sur le centre-ville (1994-1995), l'aménagement et la mise en réseau des espaces publics deviennent l'un des axes stratégiques d'une politique urbaine qui continue de se définir par grand secteur urbain. En 2000, l'étude du cabinet Germe et Jam sur le sud-est de la ville comprend un volet espaces publics. Plus récemment, l'architecte Dominique Petermüller et l'agence Empreinte ont défini un « plan de référence » de l'ensemble du territoire (2006-2008). Globale, la démarche vise à définir une vision prospective de l'aménagement de la ville pour les quinze prochaines années ce qui inclut les politiques concernant les espaces publics et les espaces verts.

Après une période d'attentisme suivie de destructions massives, **la ville de Tourcoing** prend tardivement conscience de sa qualité urbaine héritée. L'élaboration, de 2001 à 2003, du document de référence de la ZPPAUP, par l'agence Pattou-Tandem et l'agence Paysages, a joué un rôle déterminant dans cette réorientation. Parmi les trois axes du Plan d'actions urbaines 2005-2011, adopté en 2003, figure l'ambition de faire de Tourcoing la « ville des jardins ». Le Plan directeur des parcs et jardins » (2004) précise cette ligne directrice en identifiant et en planifiant les actions : gestionnaire de 120 hectares d'espaces verts, la ville annonce la création de cinq hectares supplémentaires pour les trois années à venir.

Une grille de lecture urbaine permet de fixer l'identité des nouveaux espaces selon une hiérarchie allant du cœur à la périphérie. Reprenant un modèle lyonnais, des « jardins de poche » de 100 à 400 m^2 sont prévus en centre ville autour d'une fonction précise. Une série

[667] Source : « Plan vert de Lille », site de l'agence Paysages (consulté le 1er février 2010).
[668] Source : Martine Aubry, *Le projet urbain de Lille. Un nouvel art de vivre*, 2005, p. 207-220.
[669] Cette étude de définition fut réalisée sous l'égide de la DDE dans le cadre du Grand Projet Urbain (1996 – 2000).

de jardins « innovants » conçus autour de thématiques végétales sont répartis dans la ville. Dans la couronne extérieure de la ville, les « jardins de campagne » ont pour mission de préserver ou de renaturer des espaces verts naturels ou ruraux : il s'agit par exemple de déperméabiliser les sols de la ZUP de la Bourgogne, ou de favoriser des pratiques extensives de l'espace. Avoir choisi de valoriser ses jardins comme fil conducteur de son embellissement urbain assure l'originalité de la démarche de recomposition urbaine tourquennoise.

Le cas de Tourcoing rappelle **les différences d'enjeux qui existent entre le centre et la périphérie**. En effet, les morphologies et les densités urbaines n'y sont pas les mêmes. Cependant, le travail de requalification des vides est toujours un préalable indispensable pour renforcer l'urbanité quelle que soit la situation.

En centre historique, la **définition d'une ZPPAUP** offre l'occasion de s'interroger sur la notion de **paysage urbain** (Mons, Estienne, 2006). Toujours déclenchée par des motivations patrimoniales, une ZPPAUP nécessite de procéder à une analyse fine et à une relecture des tissus existants. Les études menées à Roubaix[670] (2001, 2002) ou à Tourcoing (2001-2003) effectuent des typologies de maisons, rappellent les codes de lecture des façades établies, montrent la cohérence et la richesse des fronts de rue. À Tourcoing, l'association d'architectes et de paysagistes élargit l'analyse typo-morphologique aux caractéristiques paysagères[671]. L'étude énonce ainsi l'importance symbolique de quelques repères urbains parfois négligés (clochers et cheminées d'usines[672]) ou le rôle structurant des maisons d'angle. Néanmoins, l'analyse porte sur le rôle du vide en révélant la présence d'un relief parfois oublié, en évoquant les effets de seuil et autres perspectives urbaines.

En situation de frange urbaine, les objectifs ne sont ni symboliques ni patrimoniaux, mais visent à réparer les espaces verts des grands ensembles (ZUP de la Bourgogne par exemple), à ménager des espaces de transition entre ville et campagne (Eurasanté, Haute Borne) ou à gérer la progression urbaine. Les principes énoncés dans le SCOT – obligeant à réaliser les 2/3 des opérations en renouvellement urbain – et la volonté de conserver une agriculture dynamique donnent en théorie une place majeure à ces préoccupations.

ill. 74 : Plan paysager de principe du parc scientifique de la Haute Borne, Didier Larue, François Grether. Source : SAEM Haute Borne

[670] Voir l'article : « L'habitat à Roubaix », in POPSU Équipe de Lille, *Rapport final, Tome 1 : Les analyses*, juin 2008, p.105. Un paragraphe est consacré à « La mise en place des ZPPAUP ».
[671] Source : Intervention de Stéphanie Halgrain, architecte à la ville de Tourcoing, ENSAP Lille, 14 avril 2009.
[672] À Roubaix, en 2004, « Les Totems-roubaisiens » métamorphosaient les cheminées d'usine par l'art contemporain. Depuis, un partenariat entre le Conseil général du Nord et l'association « Le Non-Lieu » prolonge cette initiative en l'élargissant à l'ensemble du territoire départemental : chaque premier mai « les beffrois du travail » rendent hommage aux lieux de travail à travers les dernières cheminées.

4. Conserver des vides à l'échelle des grands paysages : un enjeu toujours contemporain

À l'échelle de l'agglomération, comment et où s'exprime la préoccupation paysagère ? Est-elle un moteur d'action ? Plusieurs documents s'intéressent au paysage à cette échelle. Le plus ancien est la Trame verte rédigée par le CAUE du Nord à la demande du Conseil Général du Nord en 1993. Cet atlas paysager couvre l'ensemble du territoire départemental et intègre des fiches de conseil rédigées à l'intention des maîtres d'ouvrage. Un second atlas paysager – réalisé dix ans plus tard par Katia Émerand (2006) à la demande du ministère de l'environnement – couvre l'ensemble du territoire régional. En 2000 et 2001, l'atelier transfrontalier a chargé les paysagistes Philippe Thomas et Anne Leplat de réaliser deux autres études sur le territoire de la métropole transfrontalière selon une démarche apparentée[673].

Tous ces documents sont des outils de connaissance et d'analyse des paysages élaborés par des paysagistes. Parallèlement, des documents d'urbanisme sont établis à l'échelle de l'agglomération. Après les différentes versions du schéma directeur déjà citées, les principes du texte validé en 2002 ont été repris dans le PADD et le PLU. Celui-ci s'accompagne d'une série de documents spécifiques dont certains concernent le domaine paysager. Ce sont les cahiers de recommandations architecturales, urbaines et paysagères (CRAUP) ; les règlements des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) définies dans les communes de Beaucamps-Ligny et Fournes-en-Weppes, Comines, Lambersart, Roubaix, et Tourcoing ; les Inventaires du patrimoine architectural et paysager (IPAP) réalisés par commune et représentés par des plans au 1/5000^{e}. Enfin, le SCOT est en cours d'élaboration. Comment ces différents documents prennent-ils en compte la dimension paysagère et notamment le souci des vides ?

Dans la **Trame Verte du CAUE du Nord**, le souci de conserver des vides revient comme un leitmotiv tout au long des fiches consacrées aux Pays Lillois.

> « La métropole de Lille-Roubaix-Tourcoing forme une conurbation au tissu urbain dense. Son extension a tendance à se faire sur les terres agricoles alentour, territoire du « vide » selon les aménageurs. Mais ce territoire, ou plutôt ces territoires ne sont pas uniquement cette page blanche, facile à occuper, ils présentent des qualités et des spécificités propres à créer les contrepoints paysagers et verdoyants dont les citadins ont besoin. »[674]

[673] Philippe Thomas, Anne Leplat, « Portrait du paysage », *Les cahiers de l'atelier transfrontalier*, n°2, 2000 ; Philippe Thomas, « Les motifs du paysage », *Les cahiers de l'atelier transfrontalier*, n°10, 2001.
[674] Source : *La trame verte du département du Nord*, CAUE du Nord, Conseil Général du Nord, octobre 1993, « Les pays lillois. Fiche de thème : Les franges métropolitaines ».

Mais le terme de « territoire vide » n'a pas les mêmes significations selon les acteurs. Les constats du CAUE rappellent, presque mot pour mot, les préoccupations de l'équipe dirigée par Remi Pérelman au STCAU à la fin des années 1960.

> « Cet espace est abordé par certains aménageurs comme un territoire du vide. À ce titre, il serait capable d'absorber de nouveaux projets routiers d'importance. Les infrastructures risquent de mettre à mal ou de réduire en peau de chagrin l'intégrité de la plaine centrale du pays des Weppes par les effets de coupure qu'elles induiront. »[675]

> « Avant tout le Mélantois s'emprunte. Pour s'en rendre compte, il suffit de voir la pléthore d'autoroutes, de lignes haute tension, de voies de chemins de fer traditionnels et à grande vitesse qui s'y donnent rendez-vous.
> Un territoire vide est un territoire facile à aménager : remblais – TGV – et déblais – A 23, Lille-Valenciennes – multiplient les coupures visuelles et physiques dans le paysage. Il est presque impossible de relier deux villages sans être contraint à un large détour pour atteindre une passerelle de franchissement. Le Mélantois souffre d'être entaillé de toutes parts aux dépens des terres agricoles qui n'offrent plus les dimensions suffisantes à leur survie. »[676]

Rédigées dans le contexte du début des années 1990 dans le cadre de la révision du SDAU de la métropole lilloise, les recommandations des paysagistes du CAUE du Nord reprennent celles énoncées par leurs aînés dans les années 1970 vis-à-vis des grands paysages ruraux. L'attention vis-à-vis des paysages ouverts s'exprime en termes de maintien des continuités spatiales et visuelles : « l'échelle des bassins d'habitat » réclame de ménager de grandes respirations spatiales et d'offrir la perception d'horizons lointains… Leur formulation prend néanmoins acte de l'évolution des représentations et du débat théorique. Ainsi les auteurs osent faire l'« apologie du plateau céréalier » en soulignant l'esthétique très contemporaine du paysage du Mélantois.

Répétée pour chacune des unités paysagères recensées dans les Pays lillois, l'exigence de maintenir des horizons vides peut paraître incantatoire. La Trame verte est un atlas paysager dont l'objectif n'est pas seulement pédagogique (favoriser la connaissance du territoire et la lecture de ses paysages) et analytique (établir le diagnostic des richesses paysagères et des risques), mais concerne également le conseil à la maîtrise d'ouvrage auprès des maires des petites communes et des particuliers. Or, la présence d'une communauté urbaine permet au territoire métropolitain de disposer, en théorie, des compétences réglementaires en urbanisme et des services techniques capables de gérer ces questions sans faire appel aux conseils du CAUE. En fait, à l'échelle métropolitaine au début des années 1990, la prise en compte des questions paysagères est minime faute de paysagistes dans les services techniques communautaires ou municipaux. Le jeu d'acteurs explique ainsi la tonalité incantatoire perçue dans les préconisations de la trame verte. Sans prise réelle sur les décisions, les paysagistes du CAUE sont réduits aux missions de diagnostic et de conseil.

[675] Source : *Ibidem*, « Les pays lillois. Fiche de site. La plaine des Weppes ».
[676] Source : *Ibidem*, « Les pays lillois. Les plateaux calcaires : le Mélantois, le Carembault. Fiche d'itinéraire : De Tournai à Lens par le plateau ».

Inversement, leur exigence qualitative est d'autant plus forte qu'ils n'ont pas à gérer les enjeux contradictoires du développement du territoire, à la différence du personnel de l'agence d'urbanisme ou des techniciens des services communautaires.

Il faut par ailleurs souligner que l'intérêt pour les espaces dits *naturels* est environnemental avant d'être paysager : la genèse de l'ENM, avec la création préalable de l'Observatoire Communautaire de l'Environnement en 1991, a bien montré cette hiérarchie des motivations. En listant les mesures prises depuis le début des années 1990[677], le Schéma directeur de 2002 rappelle leur caractère environnemental et reprend à son compte cet angle d'approche. Pour lui, « l'amélioration et la valorisation des paysages » est l'un des aspects de la politique de protection et de valorisation de l'environnement proposée. L'attention au paysage passe toujours par l'approche environnementale, exceptionnellement par une approche esthétique ou culturelle.

De fait, alors que la *Trame verte* du Conseil général utilise un vocabulaire paysager technique et précis, le schéma directeur recourt à une terminologie plus approximative, relevant soit du champ de l'aménagement et du fonctionnalisme, soit des sciences de l'écologie et de l'environnement. Une série de locutions relevant des catégories spatiales mises en place par le fonctionnalisme considère l'espace pour son « utilité », sa « vocation » : « espaces naturels », « espaces verts et de loisirs », « espaces récréatifs », « trame verte et bleue ». Une autre série de termes, issue des sciences de l'environnement, définit les espaces naturels par leur biodiversité : « considérer le territoire comme un écosystème à part entière », « réduire les risques », préserver la « ressource vitale », « fragilité des milieux ». Le texte recourt à une sémantique paysagère pour évoquer des documents précis : plans de paysage, chartes paysagères… Escamotées, les notions de « grand paysage » ou « d'horizons paysagers » sont remplacées par le mot « parcs » ou l'expression plus vague de « grands espaces paysagers ».

Malgré la cohérence donnée par la « Trame verte et bleue », la première partie du rapport[678] ne prend en compte les vides ni au titre du paysage, ni d'un intérêt esthétique ou anthropologique. La seconde partie[679] dit évoquer les paysages, au même titre que la qualité urbaine. Elle reconnaît leur importance au nom de « l'intérêt général », de leur rôle structurant pour l'image du territoire et de la demande sociale dont ils font l'objet. Néanmoins, le passage consacré à « la valorisation des paysages périurbains » n'est qu'une sous partie trop brève

[677] « Une nouvelle volonté d'agir », *Schéma directeur de développement et d'urbanisme de Lille Métropole*, 2002, p. 92.
[678] « Les orientations du projet métropolitain », *Schéma directeur de développement et d'urbanisme de Lille Métropole*, 2002, p. 27-172.
[679] « Les principes généraux du parti d'aménagement », *SDDU de Lille Métropole*, 2002, p. 173-198.

d'un paragraphe dont l'intitulé est d'esprit fonctionnaliste[680]. Seules quelques lignes font explicitement référence à une dimension esthétique et patrimoniale :

> « Plusieurs études ont permis d'identifier des "espaces agricoles protégés d'intérêt paysager" et des éléments à gérer pour conserver le patrimoine géographique, rural, naturel et esthétique, signalé par le relief (talus, buttes, monts), par un élément naturel (bois, marais, prairies humides), par l'architecture de certaines constructions (fermes, moulins), des micros espaces ruraux (prairies bocagères), par des angles de vues et des perspectives. »[681]

Les CRAUP, réalisés en 2003 par l'agence ALAP[682] pour accompagner le PLU, complètent toutefois cette première approche. Cinq cahiers correspondent à des secteurs du « paysage » métropolitain, définis dans un esprit essentiellement fonctionnel : zones mixtes à dominante habitat, zones à vocation économique, voies d'eau, zones naturelles, zones urbaines comprenant du patrimoine bâti. Parmi les sept problématiques identifiées dans le cahier consacré aux « zones naturelles », deux seulement relèvent d'une ambition paysagère. Les autres sont du domaine des politiques environnementales ou durables. Il s'agit d'améliorer la qualité paysagère en valorisant les identités du territoire, de réaliser ou de conforter des continuités paysagères. Néanmoins, les grandes caractéristiques des paysages métropolitains sont décrites selon une approche paysagère plutôt classique, suivies d'une série de conseils portant sur chacun des aspects et des composantes du paysage. L'importance des vides est donc soulignée à travers la notion d'espaces ouverts tout comme la nécessité de maintenir des transparences.

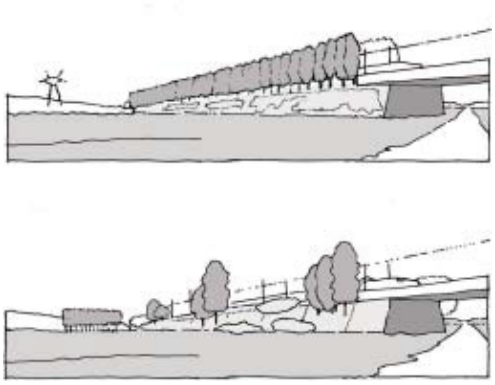

ill. 75 : Croquis tiré du CRAUP « Mise en valeur du paysage dans les zones naturelles ». Source : LMCU

Avec le développement durable comme fil conducteur, le SCOT doit définir les espaces naturels à protéger ; les grands équilibres à maintenir entre espaces urbains, espaces à urbaniser, espaces naturels et espaces agricoles ; les grands objectifs notamment en matière de paysages, de mise en valeur des entrées de ville ou de prévention des risques… À la différence du schéma directeur, le SCOT rend obligatoire l'établissement d'un diagnostic paysager préalable. Pourtant, celui-ci n'est qu'un volet d'un « diagnostic environnemental » global portant également sur le patrimoine naturel et le cadre de vie, la gestion de l'eau, des risques naturels, des pollutions et risques industriels (sols, bruit, air...), des déchets et de l'énergie. Le point de vue sur les paysages risque donc d'être toujours plus inféodé aux considérations écologiques, accentuant une tendance déjà constatée dans le schéma directeur.

[680] « Les espaces verts de nature et de récréation : nouveaux grands équipements de la "métropole lilloise" », *SDDU de Lille Métropole*, 2002, p.195-198.
[681] « La valorisation des paysages périurbains », *SDDU de Lille Métropole*, 2002, p.196.
[682] L'agence ALAP (Architecture, urbanisme, paysage) est gérée par Christiane Luc et Bruno Régnier architectes.

On le voit, l'imprégnation de ces thématiques est encore bien fragile à l'échelle de l'agglomération. Leur prise en compte repose en partie sur la pédagogie des paysagistes mandatés pour l'aménagement de vastes morceaux de territoire : le parc de la Deûle, le Val de Marque, notamment. Elle dépend essentiellement de la capacité du territoire périurbain à maintenir un secteur agricole dynamique. L'analyse du SCOT (en cours d'élaboration) permettra de mesurer l'évolution des discours mais la logique inhérente au document incite à douter d'une évolution réellement favorable.

Synthèse de la section 1

Alors que la répartition entre les surfaces vides et les surfaces bâties s'inverse du centre ville à la périphérie agricole, les pressions qui s'exercent sur les surfaces vides ne suivent pas la même dynamique. Le territoire de la métropole lilloise a la particularité d'être encore très rural. La disponibilité et l'abondance de terrains qui découlent de cette spécificité expliquent bien plus qu'ailleurs l'attractivité des zones périurbaines. Celle-ci est en partie fondée sur la qualité supposée du cadre de vie et des paysages. Dans ces secteurs, l'importance de maintenir de grands espaces ruraux ou naturels, organisés en un système cohérent et continu, est désormais acquise au nom de la biodiversité et du développement durable. Cependant, la nécessité de s'intéresser au « grand paysage », au nom cette fois de l'esthétique ou du rapport au monde, ne fait pas encore l'unanimité.

À l'échelle urbaine, plusieurs villes ont souhaité lancer des études globales portant sur les espaces publics et les espaces verts. En centre historique, l'importance des espaces publics comme matrice urbaine et comme élément fondateur de l'image de la ville est un fait aujourd'hui partagé par de nombreux acteurs. Cependant les références utilisées dans les opérations urbaines les plus récentes ne sont pas toutes culturalistes. Selon les cas et les secteurs, le choix d'un autre modèle théorique peut faire partie des stratégies déployées par les acteurs pour promouvoir plus efficacement le développement de l'agglomération : l'économie du projet pousse à valoriser les potentialités du site. Ainsi, les concepts de ville-nature ou de ville-paysage sont privilégiés en secteur de franges urbaines, tandis que d'autres opérations plus centrales, comme Euralille, revendiquent une filiation moderne, dont le caractère résolument avant-gardiste et progressiste symbolise la dynamique socio-économique locale et le renouveau métropolitain.

Section 2 : Ancrer le projet dans son site

Quelle que soit l'échelle de la commande, le paysagiste cherche toujours à « faire place au vide », mais quel type de rapports entretient-il avec son contexte ? Arrivé à Versailles juste avant la création de l'ENSP, Michel Corajoud a élaboré, au fil de son enseignement, sa méthode de projet en réaction à l'idée de *tabula rasa* qui prévalait au

moment de ses débuts professionnels. Sa génération pensait que pour « faire du neuf » il fallait tourner la page, effacer les traces, ce qu'il reconnaît bien volontiers. Mais toute son œuvre ultérieure invite à « entrer dans le site » et à le reconnaître en tant que « lieu d'histoire ». Chercher à « prendre en compte le contexte » devient alors le fondement d'une démarche de projet spécifique qui suppose d'associer plusieurs lectures du site, notamment géographique et historique. Devenu méthode, le projet de paysage tel que Michel Corajoud le présente dans sa « lettre aux étudiants », associe d'autres attitudes. La première est de franchir le périmètre imposé par la commande et de porter une attention particulière au travail des limites. La seconde consiste à articuler les échelles spatiales et à gérer les différentes échelles temporelles. La dernière a pour objectif de donner un support au projet : le socle, qui l'ancre dans un territoire plus vaste. Cet élargissement du regard jusqu'aux franges rurales invite à reconsidérer les relations entre la ville et la campagne.

1. Une démarche pour le projet

1.1. Explorer le site en associant lecture géographique et historique

Comme les architectes et les urbanistes, les paysagistes débutent leur travail de conception par une exploration du **site du projet.** Ainsi que l'a montré l'analyse des méthodes mises en place par les paysagistes des OREAM, plusieurs modes d'approche complémentaires (et non hiérarchisés) sont systématiquement associés dans cette phase de travail : visite *in situ*, analyse géographique du territoire dans lequel le site s'inscrit, analyse historique du site, analyse environnementale… Cette diversité d'analyses rapproche le travail des paysagistes de celui des urbanistes.

Se rendre sur place et parcourir le site en tous sens[683], à différentes vitesses, recueillir des images photographiques ou croquer des impressions sur le vif : c'est ce qu'a fait un groupe d'étudiants en quatrième année de paysage de l'ENSAP Lille l'an dernier, confronté au site de l'Union dans le cadre d'un atelier public de paysage[684]. Composée à partir de leurs quinze relevés, une mosaïque de clichés[685] offre un premier état des lieux analytique.

Les impressions retranscrites sont ambivalentes et contradictoires. Elles peuvent exprimer la difficulté à percevoir un site qui disparaît et dissimule ses accès, ou bien elles soulignent son ouverture sur l'horizon de la plaine. La friche peut aussi apparaître comme un espace envahi et fermé, hostile, dénué de sens ou incompréhensible, ou encore comme un

[683] « Parcourir en tous sens. Vous devez parcourir le site et alentours en tous sens, observer et consigner toutes les configurations jusqu'aux plus tenues et aux plus négligeables ; vous ne devez rien perdre de cette page d'écriture. » Michel Corajoud, « Le projet de paysage : lettre aux étudiants », *opus cité*, p.39.
[684] Cet atelier s'est organisé du 15 mai 2008 au 19 janvier 2009 en partenariat avec la SEM Ville Renouvelée ; il était dirigé par Jérôme Boutterin et Sylvain Flipo, paysagistes et enseignants.
[685] « Déclenchement de paysage », *L'atelier public de paysage*, n°1, ENSAP Lille, p. 4-5.

ailleurs, porteur de rêves et de liberté. Les slogans choisis en légendes, les titres retenus pour la description des projets, recèlent plusieurs séries de mots. Une première série parle de l'importance du vide dans ce site : ouvertures, vides, béances, étendues, horizon, plaine, territoire. Un deuxième ensemble évoque la présence d'éléments de repères qui sont aussi des lieux offrant des points de vue : phare, repère, observatoire, point haut, orienter, découvrir, se dévoiler, révéler, vue. Trois autres groupes abordent la question des contours du site (limites, franges, épaisseurs, lisières, seuils, border, longer, entrées, accès), des voies et itinéraires qui le traversent (parcours, chemin, anciens tracés, axes, traverser, relier), de sa qualité paysagère (ambiances, fermeture, porosité, perméabilité, transparence, filtre, percées, profondeur de champs). On retrouve là une partie de la sémantique chère aux paysagistes.

Étape indispensable, la visite de terrain s'articule avec d'autres modes d'exploration du site. Plusieurs groupes d'étudiants disent s'appuyer sur la **topographie** et ses « subtilités », principalement la présence d'un « plateau », dont le relief est valorisé ou accentué. Tous se situent dans une perspective historique à travers l'analyse de photographies aériennes figurant différents moments de l'évolution morphologique. Les « quelques traces des anciennes activités industrielles » sont autant de matériaux pour le projet. Au-delà de la topographie et de la morphologie, les paysagistes mobilisent bien d'autres savoirs scientifiques. L'agence Paysages cite, par exemple, ses « compétences en botanique, hydrologie, géologie, histoire, sociologie, ethnographie, écologie, pratiques agricoles, pédologie, technologie des matériaux… »[686]. Associées aux sciences du vivant, les composantes de la géographie jouent un rôle fondamental et permettent d'ancrer le projet dans son territoire :

> « Le paysage est une structure complexe et enracinée composée d'éléments nombreux dont il est difficile de faire la synthèse, mais c'est aussi cette nécessité de composition qui fait l'intérêt de ce métier. La pratique a confirmé notre goût de l'étude préliminaire de la dimension du territoire et de la géographie, de l'analyse approfondie de la topographie, du socle dans lequel s'ancre le projet pour établir le lien avec le grand paysage. En poursuivant l'histoire et la géographie des lieux, leur génie, nous essayons d'approcher le sens et la beauté des paysages. »[687]

Dans le cas d**u projet Euratechnologie** et les rives de la haute Deûle, Anne-Sylvie Bruel décrit comment son travail s'appuie d'abord sur une lecture géographique du territoire :

> « Pour nous, l'aspect géographique du site a une très grande importance. Ainsi, le plan d'aménagement urbain a été modifié pour exprimer très fortement la présence de l'eau. Il s'agit à la fois de tirer parti de la présence du Bras de Canteleu et d'amener l'eau sur le site dans une démarche de développement durable avec récupération des eaux pluviales. (…) Nous sommes situés ici dans la vallée de la plaine de la Deûle, dans un secteur marécageux,

[686] Source : Book de l'agence Paysages.
[687] Caroline Bigot, paysagiste, book de l'atelier|b|.

> un environnement dans lequel la présence de l'eau est indéniable, tant dans l'histoire du quartier que dans sa confirmation actuelle. »[688]

L'histoire du quartier des Bois-Blancs (comme celle du quartier du Marais à Lomme qui le jouxte) est fortement liée à la présence de l'eau. Le caractère marécageux explique l'urbanisation tardive et favorise la tradition de maraîchage et de blanchisserie. Comme dans d'autres secteurs de la métropole, l'aménagement urbain repose sur la maîtrise technique des contraintes héritées de la géographie du site. Le recours au drainage et le creusement de canaux sont des éléments décisifs pour le développement d'une activité économique et industrielle. De la fin du XIX^{e} siècle au milieu du XX^{e} siècle, le paysage est considérablement bouleversé. L'installation d'usines sur les terres occupées par les jardins maraîchers s'accompagne d'une densification urbaine progressive et d'un morcellement du parcellaire.

On le comprend avec cet exemple, le travail du paysagiste ne peut dissocier la lecture géographique d'une lecture historique. En zone urbaine, celle-ci s'appuie sur l'évolution de la morphologie urbaine, comme résultante de l'évolution économique et sociale. Il faut donc parler d'une double lecture/analyse du territoire, voire d'une triple lecture si l'on ajoute la dimension écologique. Mais l'analyse géographique n'est pas qu'un outil de connaissance du site. C'est aussi un outil conceptuel dans la mesure où le paysagiste choisit souvent de s'appuyer sur la géographie oubliée ou masquée du site pour construire son projet. Le projet contribue sinon à révéler un état antérieur du site, du moins à en déchiffrer et mettre à jour quelques traces actuelles pour les réinterpréter de façon contemporaine. Éléments historiques et géographiques se mêlent dans un travail de remise en forme de l'espace qui cherche à retrouver (ou à révéler) l'« identité des lieux » :

> « (…) notre ambition rejoint celle de la ville de Lille : faire de ce quartier un vrai lieu de vie respectueux du site, de son histoire et de ses habitants. (…) Pour synthétiser, la problématique générale est donc de créer un espace contemporain, qui amène une nouvelle dynamique au quartier et où l'eau sera à la fois le témoin des usages passés et un outil de développement vers l'avenir. (…) Nous allons donc exprimer fortement la présence de l'eau, la faire entrer dans le quartier, la rendre apparente. »

> « Si la mise en valeur de l'eau est le point principal de notre projet, trois autres grandes orientations se dégagent : faire de l'ensemble Le Blan-Lafont, par sa dimension et l'évocation d'un passé prospère, un lieu de centralité et d'articulation, créer un lien fort vers le quartier du marais de Lomme, géographiquement enclavé entre le canal de la Deûle et le faisceau ferroviaire, créer un axe structurant : une voie Nord-Sud vers le quartier des Bois-Blancs. »[689]

[688] Entretien avec la paysagiste Anne-Sylvie Bruel. Source : *Le magazine en ligne d'EuraTechnologies*, n°1, hiver 2007, consulté le 13 février 2010 sur le site : http://www.euratechnologies.com/archives/programme_paysagiste.html

[689] Entretien avec la paysagiste Anne-Sylvie Bruel. Source : *Le magazine en ligne d'EuraTechnologies*, n°1, hiver 2007, consulté le 13 février 2010 sur le site : http://www.euratechnologies.com/archives/programme_paysagiste.html

De même, l'analyse de la morphologie urbaine permet d'inscrire le projet dans les marques d'une organisation ancienne. *Via* l'héritage de formes urbaines, il s'agit de respecter une histoire humaine. Plusieurs objectifs sont visés : « intégrer et raccrocher le projet à son contexte », « éviter les ruptures et la banalisation de la production urbaine », « valoriser le territoire et son identité », « faciliter l'appropriation par la population ». Concrètement et toujours en suivant l'exemple d'Euratechnologie, cela consiste à « poursuivre et compléter le maillage de voiries », « organiser un nouveau découpage parcellaire en cohérence avec la trame parcellaire du site »[690], reproduire les ruptures de gabarit caractéristiques entre les bâtiments industriels et les rangs de maisons ouvrières. Prendre en compte la réception du projet par les habitants pousse à prévenir les phénomènes de rejet vis-à-vis de formes trop inhabituelles.

Chez les architectes comme chez les paysagistes, prendre en compte le contexte conduit à enregistrer l'ensemble « des traces, des configurations et des distributions »[691] laissées par les occupations successives. Mais les paysagistes fondent leur position dans une lecture du site comme *substrat* du projet, fondamentale dans l'approche développée par Michel Corajoud. Avec eux (comme pour tous les professionnels sensibles au paysage), l'attention au contexte s'enrichit d'un travail de « couture urbaine » dont témoigne, pour Euratechnologie, la volonté d'aménagement de « nouvelles rues, [de] nouveaux ponts pour relier l'ancien et le nouveau ». On retrouve la même problématique pour l'Union. Face à un site très déstructuré, l'agence Reichen et Robert revendique un « travail de couture urbaine au sud du canal » par l'insertion « d'activité, d'équipement, de tertiaire et de logements » dans les quartiers roubaisiens limitrophes[692].

Nous sommes ici très proches de la notion de *contextualisation*, chère aux architectes. Nicolas Michelin, par exemple, qui réalise le plan directeur du secteur des faubourgs Arras/Europe à Lille Sud, travaille en référence au principe « d'ultra contextualité ». Celui-ci se caractérise en premier lieu par une observation fine du site qui permet de « discerner le caché important, l'ordinaire significatif, les éléments du contexte »[693]. Comme dans la méthode de Michel Corajoud, cette première étape permet de « tirer des forces de l'existant » pour « agir en fonction ». Dans la phase de conception, l'agence veille à « implanter correctement, renforcer les spécificités, exploiter les potentiels », dans l'objectif principal

[690] « Les rives de la Haute Deûle, Euratechnologie. Un quartier durable », panneaux thématiques présentés lors des fêtes des Rives de la Haute Deûle, en mai 2009. Document consulté le 13 février 2010 sur le site : http://www.euratechnologies-mag.com/interview.html

[691] « Il n'est pas inutile de savoir reprendre dans vos projets, ou transposer pour l'avenir, ce que l'on peut considérer comme de véritables fondations. Cette sorte d'économie de moyens donnée à vos propositions vous permettra de ne pas rompre avec l'identité d'un lieu, de garder le fil en évitant les ruptures trop brutales. »
Michel Corajoud, « Le projet de paysage », *opus cité*, p.39.

[692] Source : description du projet, disponible sur le site de l'agence Reichen et Robert et consultée le 15 février 2010 : http://www.reichen-robert.fr/

[693] Source : textes de présentation de l'agence ANMA, disponibles sur son site internet : http://www.anma.fr/FR/presentation/agence

d'« éviter de traumatiser le site ». On retrouve la notion de *respect* déjà évoquée par des paysagistes et le spectre de la *tabula rasa* en toile de fond.

Ces deux méthodes conceptuelles sont très proches, mais le mot contextualisation est beaucoup moins utilisé en paysage. Comme l'a montré Michel Corajoud, un paysage n'a pas de limites franches, mais des limites perméables ; un paysage bascule toujours dans un autre. De ce fait, le travail des limites est un des outils privilégiés des paysagistes.

1.2. Limites, franges et couture urbaine

L'une des hypothèses évoquée par Sébastien Marot est que les paysagistes sont particulièrement habiles à effectuer un travail de « couture urbaine », de réparation. Cette hypothèse se vérifie-t-elle ? Comment se traduit-elle concrètement ?

Sur ce point, l'apport des paysagistes s'explique sans doute par leur maîtrise des grands espaces et leur tendance à laisser filer leur regard au-delà des limites fixées pour l'étude. Comme Michel Corajoud l'a formalisé dans son enseignement et ses écrits, la lecture géographique invite à dépasser les contours du site, à les remettre en cause.

> « Explorer les limites, les outrepasser. Tout projet sur le territoire devrait commencer par une remise en cause de l'apparente légitimité des limites convenues pour une opération, par le refus de laisser le paysage se fragmenter en multiples "terrains d'action" aveugles les uns aux autres. L'aménagement de chaque lieu doit, au contraire, être instruit par une connaissance large du site qui l'accueille et son projet doit travailler l'ensemble des données induites par tous les espaces mitoyens qui, par enchaînement, composent les divers horizons d'un site. »[694]

D'ailleurs, le paysage ne se laisse pas enfermer dans une approche analytique, qui est par nature « séparatrice ». Face à la matérialité de l'architecture, il s'exprime dans un jeu de transparences, de porosités et de pénombre. « Instable dans le temps, multiple et changeant »[695], il a pour limites des lisières, ces espaces complexes, plus ou moins larges et perméables selon les conditions des lieux. Pour se déployer, il exige l'ouverture de champ nécessaire à la perception d'un horizon. Le schéma paysager proposé pour le parc scientifique de la Haute Borne traduit bien ces exigences. Fondé sur l'alternance de surfaces agricoles et d'îlots bâtis, le dispositif spatial génère des transparences visuelles à travers les espaces paysagers des parcs tertiaires, depuis le front urbain de la rue Paul Doumer jusqu'aux horizons agricoles du village de Sainghin-en-Mélantois, perceptibles au-delà des parcs.

> « Nous sommes également attachés aux paysages ouverts, en cette époque où la géographie a pris le pas sur l'histoire, en recherchant l'horizon et les longues perspectives. »[696]

[694] Michel Corajoud, *opus cité*, p.45.
[695] Michel Corajoud, *Ibidem*, p.40-41.
[696] Propos de Bernard Reichen recueillis par Maxime Bitter (2009)

Par sa taille, par l'ampleur de la friche et des bouleversements subis par les quartiers, le site de l'Union invite naturellement à regarder au-delà de son périmètre officiel. Le travail de l'équipe Reichen et Robert, comme les projets des étudiants de l'ENSAP Lille témoignent de cette dynamique. Dans le plan directeur, ce sont surtout les réseaux de déplacement et certains réseaux techniques qui illustrent la volonté de relier à l'environnement proche ou lointain. Le réseau paysager d'eau pluviale, par exemple, « innerve les espaces publics, structure un territoire plus large et permet aux dimensions urbaines et naturelles du paysage de s'exprimer dans un rapport très étroit. »[697]. Pour les étudiants, il s'agit plutôt de donner un sens à un territoire en chantier. « Ménager des horizons », permettre de conserver la vision des repères lointains, c'est « révéler une direction », orienter un site trop démesuré pour y autoriser des usages : « longer un chemin, c'est avoir un repère ; porter son regard au loin, c'est en avoir d'autres »[698].

À l'échelle des villes, un des nouveaux slogans des urbanistes vise à **supprimer les coupures** engendrées par les différentes infrastructures. Manifeste à Lille, notamment dans le *Projet urbain* (Aubry, 2005 : 146-149), le thème traduit un changement d'orientation majeur de la planification urbaine. Élus et techniciens ont pour objectif de recomposer les limites de la cité dans leur épaisseur pour relier la ville du dedans à celle du dehors en faisant place à la nature ou aux végétaux. Nous avons vu quelles sont les conséquences de ce revirement pour Euralille, mais on retrouve les mêmes discours et les mêmes efforts au sud de Lille. Des projets de passerelles ou de couverture du périphérique font régulièrement surface malgré des difficultés techniques importantes qui en compliquent la réalisation.

Tous les projets entrepris depuis 2004 cherchent à **raccourcir les distances** entre la ville intra-muros et ses faubourgs. Le réaménagement de la Porte des Postes et du pont attenant atténue le sentiment d'écartement et offre des espaces (publics ou paysagers) pour « de nouvelles pratiques sociales »[699]. Les implantations d'équipements (Halle de glisse, parc des Nouveaux-Sports, faubourg des modes) ont aussi pour objectif de réduire les écarts sociaux et symboliques en attirant un public extérieur au quartier pour favoriser une mixité urbaine « positive ». L'hiver dernier, l'installation d'une patinoire sur le site de la gare Saint-Sauveur a fait le pari inverse en invitant les habitants des faubourgs à se déplacer vers le centre.

À une autre échelle encore, le travail de **couture** et de requalification des **franges** est, selon ses concepteurs, l'une des caractéristiques essentielles **du projet du parc de la Deûle**. Des visites de terrain approfondies ont permis aux paysagistes, Jacques Simon, Yves Hubert et Jean-Noël Capart, de dresser l'inventaire du site. La spécificité du territoire les a conduits à

[697] *Site intercommunal de l'Union, Plan directeur*, 2006, p.45.
[698] « Bande Amorce », projet mené par Pierre-Marie Bichet, Johan Galhaut, Carine Musel, in *Atelier public de paysage*, n°1, ENSAP Lille, p.7.
[699] Voir le compte-rendu du séminaire de travail sur les quartiers de Lille Fives et Lille Sud, POPSU-Lille, *Rapport final, Tome 3, Le Corpus*, juin 2008, p.203-213.

centrer leur démarche autour des morceaux de territoires *délaissés* : des lieux non investis, sans fonction ni agricole ni urbaine, et donc sans qualités plastiques apparentes ou volontaires. Ils ont ensuite cherché à mettre en cohérence cet ensemble disparate à travers trois principes d'action : repérer les unités paysagères, révéler les structures hydrologiques anciennes et oubliées, identifier les continuités biologiques potentielles. Le canal de la Deûle et le cours de la Tortue leur ont offert deux clés de lecture efficaces pour relier des sites plus ou moins éloignés et disparates. La méthode partage certaines constantes avec la démarche développée par Jean Challet dans les années 1970 (l'attention au réseau hydrologique, la volonté de requalifier les espaces tout en minorant l'impact visuel de l'intervention). La stratégie foncière, en revanche, se situe à l'exact opposé :

> « À l'inverse des espaces paysagers pensés dans un territoire domanial précis, consacrés à la seule affectation de loisir et de récréation, le parc de la Deûle se concrétise dans les interfaces et les franges de l'urbanisation. Il est du domaine de l'interstice et de la couture. Le parc est éclaté dans son territoire qui se transforme en une trame dont les mailles accueillent espace social et espace biologique, tandis que les superficies agricoles sont synonymes d'espace économique et paysager. Le parc sert de lien et entraîne dans sa dynamique les espaces agricoles et les espaces naturels. »[700]

> « L'équipe comprend que le parc n'est pas un système clos, mais qu'il doit être ouvert, sans limites. Il doit aller à la rencontre des villes. Mais comment dessiner un parc qui aille chercher les citadins jusque dans la ville ? Dans cet objectif, le parc s'appuie sur le maillage de cheminements, sur le réseau hydrologique et sur le système paysager en utilisant les délaissés, les franges, les terres laissées pour compte… Il s'intéresse de plus en plus aux différents espaces associés à ce réseau (espaces agricoles, espaces boisés ou espaces économiques comme les carrières d'Emmerin). »[701]

ill. 76 : Vue aérienne du jardin Mosaïc, du territoire du parc de part et d'autre du canal et vue oblique sur les étangs de la Gîte. Source : ENLM

L'évolution du contexte politique impose aux concepteurs de limiter leur intervention aux vides, c'est-à-dire au niveau des entre-deux, des interstices. Les parcelles exploitées par les agriculteurs, parce qu'elles sont dotées d'une fonction économique et d'une qualité

[700] Source : Yves Hubert, « Le parc de la Deûle », texte disponible sur le site de l'agence JNC international : http://www.jnc.be/news.php?id=17&Period=
[701] Source : Yves Hubert, entretien du 16 septembre 2006.

paysagère, ne sont plus considérées comme des surfaces vides, mais comme des pleins. Le parc qui résulte de cette approche est doté d'une forme étrange et irrégulière : un maillage de cheminements, reliant quelques friches industrielles ou agricoles requalifiées et des espaces naturels souvent re-naturés en vue de l'accueil du public. Ainsi, la notion de réseau est réactualisée en une forme d'irrigation du territoire plus contemporaine. L'option foncière explique que la plus grande partie des surfaces du parc soit des linéaires à partir desquels, le promeneur citadin peut accéder « depuis l'intérieur » au territoire agricole ou naturel.

2. Articuler les échelles

Parmi les neuf conseils donnés par Michel Corajoud dans sa lettre aux étudiants figure la nécessité de **traverser les échelles**. Que signifie cette expression pour les paysagistes ?

> « La solidarité, l'enchaînement spatial et temporel de toutes les choses et situations qui composent le paysage contribuent à l'intime emboîtement de ses différentes échelles. Il y a le plus souvent, de nombreuses correspondances entre les éléments constitutifs du local et ceux du global. La traversée des échelles consiste donc à maîtriser, simultanément et dans une même tournure, l'ensemble et le détail, le proche et le lointain. Il vous faut transporter et transposer, dans l'espace de vos projets, cette manière qui fait que les choses du paysage s'associent et tiennent ensemble. »[702]

Familière aux géographes, la référence à **l'emboîtement des échelles** est aussi une pratique habituelle en aménagement et en urbanisme. Moins fréquente en architecture, elle s'y rencontre pourtant, mais ne concerne pas les mêmes échelles. Quand le géographe manipule toutes les échelles spatiales, l'urbaniste utilise une gamme allant de l'aire urbaine à celle des éléments urbains (un îlot, une voie, un espace public…), tandis que l'architecte passe de l'échelle du dessin urbain à celle du détail architectural. Comme en géographie, la notion d'articulation d'échelles du paysagiste ne se limite pas au champ spatial, mais touche également le domaine temporel. Par rapport au concept géographique toutefois, elle introduit toujours une dimension projective ou opératoire.

2.1. Mettre en relation toutes les échelles spatiales

> « Depuis sa création Empreinte a voulu aborder et associer plusieurs échelles d'intervention, du jardin, petit ou grand, au projet urbain et de grand territoire, en passant par l'espace public. C'est la complémentarité de ces échelles qui confirme la justesse et l'adéquation des projets aux sites et aux usages. »[703]

[702] Michel Corajoud, « Le projet de paysage : lettre aux étudiants », *opus cité*, p. 47.
[703] Site de l'agence Empreinte.

Pour les agences de paysage, un premier aspect consiste à aborder toutes les échelles de projet : du grand paysage à la conception de jardin (de poche). Comme Empreinte, plusieurs agences lilloises revendiquent le fait que cette maîtrise soit une dimension essentielle de leur savoir-faire. Il faut toutefois souligner que toutes les agences locales ne travaillent pas à l'échelle des territoires et du grand paysage. Comme nous l'avons remarqué dans le chapitre sept, la plupart des agences les plus récentes limite leur activité au domaine des aménagements urbains.

Le second point à préciser est l'existence de corrélations entre l'échelle d'intervention spatiale et le moment où l'intervention du paysagiste se situe par rapport à l'énoncé de la commande. Selon les échelles spatiales concernées, la réflexion et les propositions paysagères peuvent précéder la commande, l'accompagner ou la suivre (mission de maîtrise d'œuvre). Dans ces différentes situations, les enjeux comme les relations nouées avec la maîtrise d'ouvrage ne sont évidemment pas identiques.

À l'échelle du territoire ou du morceau de territoire (naturel, rural ou urbain), le paysagiste intervient généralement dans le cadre d'une étude située en amont de la commande. En ce cas, le fait d'articuler les échelles spatiales consiste généralement à resituer la question posée par le maître d'ouvrage par rapport aux autres territoires impliqués : qu'ils soient de taille supérieure au territoire d'étude ou de taille inférieure. Cette manière de réfléchir, qui peut conduire à remettre en cause la question posée ou à rectifier les limites définies pour le territoire d'étude, est très proche de celle des urbanistes. Ainsi, lorsqu'ils collaborent dans le cadre d'une étude urbaine, l'architecte Pierre Bernard et le paysagiste Philippe Thomas ont l'habitude d'identifier trois périmètres imbriqués : le périmètre de la commande, le périmètre d'influence du site, le périmètre nécessaire à la réflexion[704]. Selon les moments et les questions, les concepteurs passent d'un périmètre à l'autre, cherchant à mettre en relation les différentes échelles de réflexion et de fonctionnement.

Dans le cas d'un projet, la notion d'articulation des échelles engage différentes significations. On retrouve celle déjà énoncée dans le cas de l'échelle territoriale lorsqu'il s'agit de définir le statut de l'espace dans son environnement. Quelles relations l'espace public doit-il entretenir avec le quartier, les autres espaces publics proches ou lointains ?

Dans l'exemple de la place Méo à Lille, conçue par Philippe Thomas, la commande de place fait suite à la réalisation d'une opération de maisons de ville, située à l'emplacement d'une ancienne friche industrielle. La place doit s'intercaler entre cette opération récente et un immeuble collectif plus ancien qui lui fait face. Articuler les différentes échelles spatiales dans le projet, c'est situer la nouvelle place au sein du réseau d'espaces publics du quartier de Moulins (dans la hiérarchie des places par exemple) tout en assurant les équilibres et les

[704] Source : Philippe Thomas, entretien du 16 février 2010.

relations nécessaires entre les bâtiments qui le délimitent. Au niveau du quartier, la nouvelle place doit respecter les enjeux de représentation symbolique et la hiérarchie des espaces existants. Au niveau du site, elle doit laisser un écart suffisant entre des architectures différentes par leur style, leur époque et leur volumétrie pour leur permettre de cohabiter, tout en offrant un espace de convivialité pour les riverains et en protégeant les appartements situés au rez-de-chaussée de l'immeuble collectif des regards intrusifs. Le désir d'articuler ces objectifs donne sa richesse au projet et offre à cet espace un statut intermédiaire entre la place et le square. Le texte de présentation énonce clairement ces intentions :

> « Le vide central apparaît, actuellement, comme un potentiel, une qualité à préserver. Il introduit une distance entre des bâtiments hétérogènes, qui permet une cohabitation douce. Le projet consiste à qualifier l'espace central, en donnant de l'épaisseur à la périphérie qui prend la forme d'un déambulatoire planté, légèrement surélevé au nord et à l'Ouest, et d'un mail à l'Est.
>
> Ainsi, la place se constitue par cette rencontre de deux structures paysagères, qui accompagnent, prolongent et adoucissent les confrontations bâties. L'articulation des deux échelles s'enrichit de formes végétales, de textures de sol, d'ambiances lumineuses…
>
> La place n'est pas inféodée à l'opération nouvelle de logements, elle l'accueille dans un système d'organisation qui intègre également le groupe de logements collectifs et installe une relation forte avec la place Vanhœnacker.
>
> La perspective de la rue de Wattignies depuis la place Vanhœnacker est en effet affirmée par une plantation d'alignement qui se poursuit par le mail. Celui-ci justifie a posteriori la direction d'implantation de l'immeuble collectif et introduit une masse végétale qui l'équilibre. »[705]

Comme ce texte le montre, la notion d'articulation des échelles prend un second sens en phase de projet en désignant le souci de garantir la cohérence du projet depuis l'échelle du plan global jusqu'à celle des détails constructifs. On retrouve ici une problématique présente en architecture. Dans la mesure où le paysage est, davantage que l'architecture, une forme de synthèse, il s'agit aussi de veiller à maintenir la continuité d'intention du projet dans tous les domaines : que ce soit par le choix des matériaux, le dessin ou le choix du mobilier urbain, la mise en lumière, ou encore le choix des végétaux (formes, espèces, couleurs…) et leur implantation. Cela suppose également de prendre en compte la croissance végétale afin que le parti mis en œuvre conserve sa force dans le temps, y compris lorsque les plantes auront atteint leur taille adulte.

2.2. Gérer les échelles temporelles

Jean Challet aimait à dire qu'il fallait soixante ans pour qu'un parc advienne. Le parc du Sausset, conçu par Michel et Claire Corajoud au début des années 1980, n'est pas encore achevé. Évoquant le délai de réception du parc Matisse par les Lillois, Sylvain Flipo estime qu'un parc n'existe et n'est perçu comme tel par les usagers qu'à partir du moment où les

[705] Source : Place Méo, « note de présentation de l'avant-projet », Philippe Thomas.

arbres plantés ressemblent à des arbres, des végétaux spontanés se mettent en place et des lisières apparaissent[706]. Dans la mesure où l'on utilise des jeunes plants par souci d'économie et de meilleure reprise, cela exige d'attendre plusieurs années après la réception des travaux.

Ainsi, l'utilisation de matériaux vivants conduit le paysagiste à travailler sur des temporalités de réalisation plus longues que celles de l'architecte. Depuis Versailles et ses grandes eaux, les projets classiques utilisent la spécificité des matériaux pour mettre en scène des processus temporels (comme le déplacement, l'évolution, la transformation…). Organisés autour du parcours de l'eau, ils en valorisent la mouvance et la plasticité. Rythmés par des alternances végétales, ils jouent avec leur évolution saisonnière et leur croissance. Le romantisme s'intéressait aux ruines. Les paysagistes contemporains cherchent à reproduire des processus naturels (destruction, épuration…). Sur la zone de l'Union, par exemple, Pierre Bernard (architecte) et l'agence Leblanc-Venacque s'inspirent de la capacité des végétaux à déstructurer le bâti sans intervention extérieure dans leur travail de décomposition archéologique des friches urbaines[707].

En outre, la conformité au dessin initial de l'opération finale est soumise aux aléas météorologiques. Le paysagiste doit accepter une part d'incertitude vis-à-vis du résultat formel et apprendre à « faire avec » cette spécificité des matériaux. À ces contraintes inhérentes au métier s'ajoute, avec l'enseignement développé à l'ENSP, une pratique du projet de paysage qui s'appuie sur une exploration historique des données du site et le fait, mentionné plus haut, que selon les cas, l'intervention du paysagiste précède, accompagne ou suit l'énoncé de la commande. L'ensemble de ces données conduit les paysagistes à manier des temporalités différentes.

Mais Michel Corajoud va plus loin en invitant les étudiants paysagistes à **anticiper**, c'est-à-dire à « reconnaître les tendances les plus marquantes » (les plus probables et les plus durables), parmi « le foisonnement et la chronologie des indices » collectés[708] :

> « Le projet est, à cet égard un mélange de souvenirs et d'anticipations. Vous ne devez pas comprendre la recommandation qui vous est faite d'ancrer votre projet dans l'histoire et la géographie des lieux comme une incitation au passéisme et à la conservation. Elle vous propose seulement de ne plus travailler sur la *tabula rasa* mais d'enchaîner vos nouvelles propositions à la mémoire du site. »[709]

Un premier point concerne les **usages des espaces publics** aménagés et la manière dont le projet parvient à les **devancer**. Nous avons évoqué plus haut la simplicité des propositions des paysagistes. Pour Philippe Thomas, cette simplicité a aussi pour objectif de favoriser l'appropriation de l'espace par les usagers. Quand le concepteur est « trop bavard »,

[706] Source : Sylvain Flipo, entretien du 17 août 2005.
[707] Source : Axel Vénacque et Céline Leblanc, entretien du 17 juillet 2006.
[708] Michel Corajoud, *opus cité*, p. 48.
[709] Michel Corajoud, *Ibidem*.

ses désirs occupent et encombrent l'espace aménagé. Ils confisquent alors l'espace aux usagers sans laisser la place (symbolique) nécessaire au développement d'autres imaginaires individuels et d'un imaginaire collectif[710]. D'autres paysagistes défendent une position légèrement différente. Pour Sylvain Flipo, le paysagiste doit se situer au-delà des seuls besoins identifiés. Pour lui, les stéréotypes inhérents à ces inventaires programmatiques risquent d'induire une « indigence » du projet tant dans « son ambition » qu'au niveau « de la poésie des espaces ». S'il propose volontiers des projets qui « racontent leur propre histoire », c'est pour nourrir l'imaginaire du public et lui permettre « d'inventer de nouveaux usages qui sont ceux de la ville »[711]. Dans les deux cas, on est loin des espaces aménagés dans les années 1970 dont l'usage était toujours beaucoup plus *explicite* et donc plus limité.

Un second point concerne **le phasage des projets** architecturaux/urbains et paysagers et le temps nécessaire à **l'installation du contexte** urbain. Si l'on considère que le système d'espaces publics constitue la structure urbaine, celui-ci doit avoir suffisamment de force pour être en capacité de « tenir » les projets architecturaux et urbains malgré les décalages de mise en chantier et la difficulté à imposer aux opérations architecturales des règles paysagères communes. Il est alors souhaitable que le paysagiste puisse intervenir en amont pour préparer la ville, laisser aux végétaux le temps de s'installer et de commencer leur croissance, mais surtout pour donner à l'espace urbain le temps d'advenir. Même si la densité du trafic, facilitée par des aménagements de caractère routier, a contribué à en réduire les qualités paysagères initiales, le Grand boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing illustre depuis cent ans la capacité d'une forme urbaine bien conçue à générer la ville autour d'elle[712].

De même, mais à une autre échelle temporelle, quelques projets récemment menés sur des morceaux de territoire en transformation ont prouvé combien cette faculté à anticiper des usages et des évolutions, rend le projet de paysage particulièrement adapté à **la gestion des sites en devenir**. On pense ici au travail de Michel Desvigne dont le concept de « nature intermédiaire » vise à désigner la mise en forme d'un paysage provisoire et évolutif qui accompagne la transformation du paysage urbain durant le temps des chantiers. Les opérations les plus connues de « paysages en contrepoint »[713] sont celles de Lyon Confluence (2000-2005) et de Bordeaux Rive Droite (2000-2004). Celles du Millenium Park à Londres Greenwich (1997-2000) ou du parc Marianne à Montpellier (1998-2002) sont antérieures et concernent des territoires de moindre ampleur.

[710] Source : Philippe Thomas, entretien du 16 février 2010.
[711] Source : Sylvain Flipo, entretien du 17 août 2005.
[712] Le 25 novembre 2009, dans les locaux de la communauté urbaine de Lille, un colloque était organisé par le LACTH et l'ENSAP Lille à l'occasion du centenaire du Grand Boulevard. Les travaux ont montré le caractère anticipateur et éminemment fondateur du profil urbain et du tracé en Y imaginés pour relier Lille à Roubaix et Tourcoing. On pourra se référer au site : http://www.lille.archi.fr/actu__index--1026590.htm
[713] Dans une monographie récente, un chapitre, intitulé « Territoires et formes du temps. Mutations urbaines et paysages en contrepoint », développe cette thématique (Desvigne, 2009 : 35-59).

Comment offrir aux habitants, usagers et investisseurs potentiels une image satisfaisante pendant le temps du chantier lorsque celui-ci se déploie sur une longue période et sur de grands espaces ? Dans le cas d'Eurasanté, la maîtrise foncière particulièrement longue et complexe a empêché de réaliser l'aménagement paysager sur l'ensemble du périmètre de la ZAC avant la vente des droits à construire, ce qui a eu des répercussions négatives en termes de développement économique. Dans le cas de la Haute Borne, la maîtrise foncière publique était acquise depuis plus de trente ans. Expropriés par la ville nouvelle en vue de l'aménagement d'une zone d'activités rapidement abandonnée, les agriculteurs ont pu poursuivre leur activité pendant toute cette période dans le cadre de baux précaires. Il a suffi pour garantir l'image du site de leur permettre de prolonger encore cette situation provisoire : en organisant de façon rationnelle la vente des droits à construire, la solution imaginée leur permet de cultiver provisoirement les surfaces en attente. En combinant espaces bâtis et bandes de culture, la composition paysagère leur assure le maintien d'une activité réduite.

L'exercice proposé l'an dernier aux étudiants paysagistes de l'ENSAP Lille par la SEM Ville Renouvelée est plus complexe. Pour parvenir à la maîtrise foncière des 80 hectares du site de l'Union, une dizaine d'années ont été nécessaires. Pendant cette période, les fermetures d'activités et les démolitions se sont succédé, laissant progressivement la friche envahir un environnement dévasté. Si depuis 2004, une équipe de concepteurs et un plan directeur ont été choisis, les acteurs planifient désormais la réalisation complète du projet urbain sur une durée de quinze ans. Les enfants nés à la fin des années 1990, au moment où s'engageaient les premiers travaux, seront alors adultes. Le constat de ce tempo distendu, difficilement perceptible par les habitants, a orienté la réflexion de la SEM vers une « gestion évolutive du site » comme élément de la démarche de développement durable, avant d'engager la commande passée aux étudiants de l'ENSAP Lille.

Acteurs de la SEM, enseignants et étudiants expriment chacun à leur manière cette **problématique très contemporaine de gestion du temps d'attente**[714]. Pour les premiers, il s'agit de réfléchir à la manière dont « le travail du paysage » peut « accompagner ce temps incertain où un projet n'est pas encore fait et en faire un élément positif ». Pour les seconds, « l'atelier fut engagé sur la nécessité de penser et d'imaginer un paysage intermédiaire pendant les quinze ans qui doivent permettre la réalisation complète du projet urbain ». L'objectif vise à déterminer des « stratégies spatiales intermédiaires, éphémères » susceptibles de « qualifier et orienter le site ». Pour les étudiants, enfin, il s'agit de « s'extraire de l'attente passive d'une image à venir », de mettre à profit « l'état transitoire » pour « inventer un paysage singulier » « qui accompagne un mouvement, celui de la ville en train de se faire ».

[714] Source : *L'atelier public de paysage*, n°1, ENSAP Lille, p.1-3.

On comprend derrière ces formulations que le rapport du projet au temps est particulièrement complexe. Destiné à occuper un espace de temps intermédiaire, le projet doit aussi s'adapter aux transformations continuelles du site pendant cette période. Il est donc à la fois éphémère et changeant. Pour répondre à ce défi, les propositions des étudiants[715] jouent sur trois temporalités différentes : l'immédiat, l'éphémère et le pérenne. Selon les cas, elles anticipent, accentuent ou détournent la dynamique de transformation liée aux chantiers. Dans tous les cas, elles portent attention à ce qui est *déjà là*, pour lui trouver ou lui donner des qualités, en faire un matériau pour le projet. De même, quelques stratégies spatiales sont développées pour qualifier le site – investir le vide, le fractionner, traiter ses limites, dimensionner l'espace, diversifier les ambiances paysagères… – à travers des *scénari* différents. Ainsi qualifié, le site peut retrouver sa vitalité en devenant le support de nouveaux usages récréatifs, festifs, ou contemplatifs.

Comme le note Michel Desvigne, fabriquer un « paysage en contrepoint » suppose une attitude respectueuse vis-à-vis du site, mais aussi vis-à-vis des hommes qui l'habitent, y travaillent ou le parcourent. Cette tendance marque une évolution par rapport aux méthodes de préverdissement développées pour le traitement des friches industrielles des années 1970.

> « S'il est une charpente, le paysage donne aussi la possibilité d'une occupation temporaire de certaines parties de villes en transformation, dans lesquelles subsistent de nombreuses inconnues. Dans l'attente d'une construction, ces natures intermédiaires donnent immédiatement de la qualité aux sites. Il s'agit bien sûr d'un artifice : ce paysage provisoire et valorisant est susceptible d'être un jour détruit pour laisser la place à des bâtiments. On voit en quoi cette idée diffère de la notion de préverdissement développée dans les années 1970. Il ne peut être question de produire le négatif d'un plan masse. Il s'agit plutôt de donner immédiatement un statut à un territoire, de l'entretenir, et d'en accepter la transformation. Ceci est de l'ordre de la gestion, de la maintenance et du respect, quand bien même tout ne relève que d'une qualité et d'un usage provisoire. »[716]

3. Sol, site et territoire : trois supports pour le projet

3.1. À l'échelle du site : déchiffrer les traces pour les réinterpréter

Les paysagistes fondent généralement leur projet sur une lecture géographique et historique du site, nous l'avons vu. L'objectif de cette exploration diachronique est de comprendre l'héritage des systèmes géographiques et urbains passés, d'en déchiffrer les traces dans la morphologie actuelle pour les réinterpréter dans le projet. Mais comment cela se traduit-il concrètement dans la phase de conception ? Les éléments réinvestis sont-ils toujours

[715] Leurs travaux ont été exposés une première fois début 2009 à l'hospice d'Havré de Tourcoing, une seconde fois au CAUE du Nord à l'automne qui a organisé une table ronde, le 17 septembre 2009 : « Parce que la ville ne se fait pas en un jour… Temps, espace et acteurs du projet ».
[716] Michel Desvigne, 2009, *Natures intermédiaires. Les paysages de Michel Desvigne*, p. 38.

matériels ? Selon les programmes, les concepteurs et les contextes urbains, toute une gamme de situations se rencontre. Depuis le cœur historique de la ville constituée jusqu'aux franges périurbaines les plus morcelées, la complexité des analyses historiques, leur ampleur comme leur fréquence varient. Cependant, l'originalité de l'apport des paysagistes est de prendre en compte cette dimension, y compris dans le cas de sites sans qualité apparente et sans dimension historique notoire.

En centre ville, il ne paraît plus possible aujourd'hui d'aménager sans s'intéresser à l'histoire des lieux. Les projets locaux montrent que les éléments réinvestis sont le plus souvent **des traces d'éléments bâtis** disparus ou partiellement démolis. Le parc Matisse et la promenade des remparts en sont deux exemples relevant de contextes différents tant au niveau de la commande que de l'échelle du site.

Le programme du concours du **parc Matisse** faisait de la porte de Roubaix le débouché d'une nouvelle promenade en direction du cimetière de l'est, sans autre attention aux remparts. Pour Éric Berlin, la situation spécifique du parc impose néanmoins d'en faire « une charnière entre la ville existante et le nouveau quartier »[717]. Dans le projet final, « les abords de la porte de Roubaix sont traités sous forme de creux en jardin humide pour évoquer la présence des fossés inondables qui autrefois renforçaient la défense de la ville »[718]. L'idée d'aménager un plan d'eau à l'emplacement des anciennes douves figure déjà, semble-t-il, dans les dessins d'Yves Brunier[719]. Quant à l'île Derborence, sa forme actuelle vient du refus des Monuments Historiques de toute équivoque avec les anciens bastions. La géométrie rigoureuse et parfaite du carré s'est métamorphosée en une courbe « non-dessinée », transposition négative du contour d'une île située aux antipodes. Le fruit initial du mur en briques a laissé place à la plasticité d'un ruban de béton moulé dans la terre. Supprimer tout indice de procédé constructif est le gage revendiqué d'une esthétique contemporaine[720].

Dans le contexte radicalement contemporain d'Euralille, la présence réelle de la porte de Roubaix, celle virtuelle de l'ancienne enceinte, ont donc joué un rôle inattendu et majeur dans l'évolution du projet entre le moment du concours et la fin du chantier en obligeant à se poser la question de la *mémoire* du site et du *pastiche*.

En restaurant récemment la **« Promenade des remparts »** initiée au Second Empire, la ville de Lille reprend une idée récurrente au cours du XX^{e} siècle : celle d'une ceinture verte. Depuis le déclassement de l'enceinte fortifiée entre 1919 et 1923, les différents plans

[717] Source : « Entretien avec Éric Berlin. Propos recueillis par Isabelle Menu et Frank Vermandel », *Euralille. Poser, exposer*, p. 136.
[718] Source : *Ibidem*, p.137.
[719] Source : Sylvain Flipo, entretien du 17 août 2005.
[720] Axel Vénacque, qui était chargé de dessiner ces deux formes chez Empreinte, a particulièrement insisté sur ces points lors de notre entretien. Il souhaitait trouver une forme qui ne se discute pas et un mode constructif qui ne puisse pas s'identifier afin d'éviter le pastiche (Source : entretien du 17 juillet 2006).

d'urbanisme révèlent la tension entre l'effacement réel des remparts et la résilience d'un tracé dont la morphologie urbaine a conservé l'empreinte (Estienne, Prévot, 2008). Mobilisée pour projeter l'avenir d'une ville aux ambitions métropolitaines et européennes, la zone *non aedificandi* permet d'incarner des conceptions antagonistes de la modernité. Malgré les amputations subies par cet *entre-deux* depuis l'après-guerre, l'idée de **ceinture verte résiste**.

Un premier aspect, visible, est celui du linéaire végétal qui accompagne et dissimule le périphérique depuis sa construction. Un deuxième, plus discret, est celui de petites poches vertes dans la lignée des jardins familiaux jadis cultivés sur les glacis. Diverses pratiques récréatives ou alternatives s'y abritent : jardin d'aventures et ferme pédagogique des Dondaines (aménagés en 1973), jardins écologiques de la plaine Winston Churchill et de la Plaine de la Poterne. Un troisième, récent, découle indirectement d'Euralille. En s'opposant aux pertes d'espaces verts, la population a suscité une série d'opérations, d'abord compensatoires qui rendent toute sa pertinence au projet : parc Matisse, couverture du périphérique, bois habité, création du jardin des Géants… Le circuit balisé invite à redécouvrir un pan de l'histoire urbaine, tout en reconnaissant la réalité encore fragmentaire de la couronne verte. Ici encore, l'urbanisme réinvestit le passé en croisant des enjeux dits durables. Prendre soin de l'environnement apparaît comme une thérapie urbaine et sociale de proximité dont la renaissance d'une ceinture verte est le moyen.

Dans **les situations de frange urbaine**, les traces réinvesties appartiennent le plus souvent aux systèmes **hydrauliques**. Nous avons vu comment l'intervention de Bruel/Delmar sur Euratechnologie renforce la présence de l'eau qui retrouve ainsi le rôle majeur qu'elle jouait autrefois dans le quartier. Nous avons également expliqué comment les paysagistes du parc de la Deûle utilisent des cours d'eau pour fédérer les espaces disparates investis par le projet en requalifiant le lit d'une rivière tombée dans l'oubli : la Tortue.

Un autre projet illustre de façon plus explicite encore ce type d'attitude. Il s'agit de l'aménagement des **abords de la zone d'activités de la Pierrette**. Aux confins des villes de Loos et de Lomme, ce site s'insère dans un contexte particulièrement ingrat cumulant les handicaps : par la présence d'infrastructures (autouroute, voie ferrée, canal, lignes à haute tension) et l'occupation des lieux (friches industrielles, entreprises de démolition, transformateurs électriques, usine de traitements de déchets, dépôt de bus…). Il constitue néanmoins une entrée de ville pour la commune de Sequedin et abrite une des vitrines de la politique HQE de la métropole, le Centre de valorisation organique (CVO). Les déchets verts y sont transformés en compost et biogaz pour alimenter les bus du réseau métropolitain. Ces éléments justifient la mission confiée par LMCU à Paysages (2004-2006)[721].

[721] La mission de maîtrise d'œuvre partielle pour la conception de la zone interne de la zone de la Pierrette, a été effectuée en collaboration avec Infraservice BET et EQS écologues (site internet de l'agence Paysages).

L'histoire des lieux permet aux paysagistes de retrouver leur « caractère de fond de vallée marécageux ». La requalification de la Drève de l'Abbaye et de la Becque de la Tortue doit accentuer la présence de l'eau dans ce paysage et en faciliter la perception. Le projet s'inscrit dans les traces du chantier d'assainissement entrepris autrefois par les moines de l'abbaye de Loos. Les noues et les bassins de tamponnement à ciel ouvert réinterprètent de façon contemporaine le système de fossés. Les enjeux historiques rejoignent d'autres enjeux. Maillon entre le parc de la Deûle et la ville de Lille, la Tortue assure la continuité biologique et paysagère entre ces deux pôles. Ce rôle justifie le soin apporté sur ce secteur et permet d'espérer la mise en œuvre d'une requalification globale de la Tortue[722].

D'autres projets préfèrent valoriser un **héritage culturel ou social, parfois informel**. Aménagé au cœur du parc de la Deûle sur le site d'une ancienne propriété bourgeoise, le jardin Mosaïc propose d'interpréter l'histoire sociologique de la métropole en montrant l'apport culturel des flux d'immigration du XX^{e} siècle pour l'identité métropolitaine. Directement inspiré du festival des jardins de Chaumont-sur-Loire, les concepteurs lui ont donné mission de représenter « la nature rêvée » au sein du parc. Une suite de jardins thématiques, conçus par des équipes associant paysagistes et plasticiens, s'égrène le long d'une promenade insolite, pour symboliser la diversité des origines culturelles et raconter leur histoire.

ill. 77 : Vues sur les jardins de Mosaïc

Quant au projet Septentrion appelant à passer « de la ville forte à la ville durable »[723], il s'appuie sur un patrimoine architectural spécifique : par-delà les frontières nationales et linguistiques, les forteresses construites par Vauban définissent une identité commune. Au-delà des partenariats, de l'inventaire et du partage de connaissances ou de bonnes pratiques, l'objectif est de susciter des projets à la fois innovants et durables pour ce territoire, en partageant une même lecture du paysage. Dans cette approche, le travail *d'interprétation* est donc essentiel. Il se traduit par l'organisation de circuits de découverte, la publication de documents, l'ouverture de centres d'interprétation du patrimoine pour l'accueil du public.

[722] On aimerait par ailleurs que les enjeux sociaux suscitent la même attention de la part de l'État. Dans un état aujourd'hui déplorable, l'abbaye de Loos transformée en prison fait face à une surpopulation extrême qui entraîne une forte dégradation des conditions de la vie carcérale.

[723] Ce projet européen concernant trois pays a été initié par le CAUE du Nord et financé dans le cadre du programme Interreg III entre 2003 et 2007. Il rassemble 19 villes fortifiées situées entre la Mer du Nord et la Meuse, appartenant à un même « territoire culturel » avec l'ambition de porter une candidature commune à l'inscription à l'inventaire du patrimoine de l'Unesco.
Pour plus d'information, on se référera au site : http://www.septentrion-nwe.org/index.php/septentrion

3.2. À l'échelle du projet : donner un socle au projet

Le travail de conception du paysagiste vise à définir le sol de l'espace public, ce qui ne peut se réduire à un simple « habillage » dans la mesure où le sol existant est considéré comme le *substrat* sur lequel le projet prend corps :

> « L'enjeu de cette culture commune se situe en particulier dans la maîtrise des dimensions techniques du travail sur l'espace public, c'est-à-dire que, pour résumer, il pose la question du comment : comment on nivelle ? Comment on fait un sol portant ? Comment on répond par un phénomène culturel à la question du pourquoi ? »[724]

Comme le rappelle Pierre Gangnet, la topologie est un des premiers points à résoudre. Le paysagiste doit régler le nivellement du sol pour faciliter les déplacements ou pour recueillir les eaux pluviales en un secteur unique et éviter les risques de stagnation. Il peut le faire à partir des contraintes liées à l'environnement urbain. Dans le cas du parc Matisse, le dénivelé de cinq mètres entre la gare Lille Europe et la ville ancienne a été réglé par une longue pente « tendue entre ces deux points » pour absorber la différence de niveau[725]. Le paysagiste peut aussi revenir à la géographie initiale du site. En vertu du principe de *simplicité* (en architecture, on évoquerait la *vérité* du projet), la place de Tournai a retrouvé l'orientation naturelle de la pente du site qui entraîne les eaux de ruissellement vers le fleuve[726]. En cas de site horizontal, le travail, plus délicat, nécessite la parfaite maîtrise d'une pente minimale.

Pour désigner ce nouveau sol, certains emploient le mot **socle**. Poser un socle, c'est installer une forme qui parle du site, de son sol, de son histoire, de sa géographie, de ses habitants : tout sauf une surface abstraite. Cette notion indique que le projet paysagiste n'a de sens qu'au « service de ce qui se raconte au-dessus »[727]. Il doit offrir les conditions nécessaires à l'installation d'un cadre bâti habitable. Dans le cas de la place de Tournai, il fallait s'effacer pour mettre les façades historiques en valeur. Ainsi, seules la simplicité et l'efficacité du socle permettent à l'architecture de « s'exprimer sereinement », quel que soit le contexte dans lequel cette dernière s'inscrit : qu'il soit historique, contemporain, monumental ou banal.

En ville, le sol (et son sous-sol) sont souvent chahutés et de plus en plus artificiels. Comment parler, dans ces conditions, de substrat ? Comme le rappelle Pierre Gangnet, le concepteur intervient dans des « territoires de reprise » sur « des sols qui ont déjà vécu » :

> « Ces actions urbaines obligent constamment à repasser sur des sites préexistants. Ce qui pose la question du développement durable à la fois au plan projectif mais également

[724] Pierre Gangnet, « Pour une approche renouvelée de l'Espace public », 4 novembre 2004, *Les rencontres de l'espace public de Lille Métropole*, p. 17.
[725] « Entretien avec Éric Berlin. Propos recueillis par Isabelle Menu et Frank Vermandel », *Euralille. Poser, exposer*, p. 137.
[726] Source : Philippe Thomas, entretien du 16 février 2010.
[727] Source : Philippe Thomas, *Ibidem*.

> rétroactif. Ainsi, on observe que le niveau des villes monte : à Valenciennes, on a pu constater jusqu'à quatre couches d'enrobés réalisées dans les vingt dernières années... »[728]

Dans le cas du parc Matisse, le sous-sol est extrêmement complexe et encombré. La présence chez Empreinte de l'architecte Axel Vénacque est un atout pour aborder cet univers technique parce qu'il a eu une formation initiale en génie civil. Mais, dans les entretiens menés séparément avec les concepteurs de l'agence Empreinte chargés du suivi du chantier, l'un parle de « tripaille », quand l'autre, pourtant plus familier de ce type de milieu, y découvre un *substrat*. Si l'anecdote témoigne des échanges sémantiques issus du travail en commun, elle rappelle également combien le sous-sol, même très artificiel, nourrit le projet : dans ce cas en fixant l'emplacement des quelques arbres plantés.

> « Sur la rue Willy Brandt, les arbres ont été plantés dans des fosses en béton en suspension au-dessus du parking, aux seuls points blancs qui restaient disponibles. De même sur la place François Mitterrand, les cinq ou six arbres correspondent aux seuls endroits où il n'y a pas de réseaux. Leur nombre dépend uniquement de la disponibilité du sous-sol. »[729]

Mais parler de *substrat* fait plus habituellement référence à la présence d'humus ou d'une terre végétale, à la qualité du sol. Or, les grandes opérations complexes comme Euralille multiplient les terrassements, tandis que les sites en renouvellement urbain recèlent des taux de pollution souvent extrêmes. L'imperméabilisation des sols est une autre question. Jean Challet précisait comment entreposer la terre végétale pour lui conserver ses qualités. Qui s'en soucie aujourd'hui sur les chantiers ? Le sol est un milieu fragile dont la qualité ne peut résister aux traitements imposés par les terrassements. Trop tassées, les terres de déblais utilisées pour former l'île Derborence n'ont pas permis aux arbres plantés de développer un système racinaire capable de puiser l'eau de la nappe phréatique et garantir leur reprise :

> « Pour faire des économies, on a renoncé à l'apport de terre végétale. Les arbres ont donc été plantés directement dans le remblai. Au sein de ce socle de sept mètres de hauteur hors sol, les racines des végétaux n'exploitent pas plus d'un mètre en surface. Celles qui descendent plus profondément ont comme rôle d'ancrer les arbres et de leur donner un équilibre, elles ne sont pas nourricières. »[730]

Comment s'appuyer sur un substrat quand la couche végétale est remplacée par une terre le plus souvent stérile ? Certains projets utilisent les propriétés de certains végétaux à s'accomoder des pollutions ou à absorber les éléments nocifs, pour laisser les sols contaminés en place. Ces techniques de phytoremédiation ont des effets sur les formes de l'opération, comme sur les modalités d'entretien. Il faut ramasser et détruire selon un protocole précis les feuillages qui concentrent les particules polluantes. Pour le secteur Sainte Hélène à Saint

[728] Pierre Gangnet, « Pour une approche renouvelée de l'Espace public », 4 novembre 2004, *Les rencontres de l'espace public de Lille Métropole*, p. 17-18.
[729] Source : Éric Berlin, entretien du 2 mars 2006.
[730] Source : *Ibidem*.

André, l'étude urbaine menée par Aurélien Masurel et Alain Guez[731] préconise de clôturer chacun des ensembles arborés projetés sur les secteurs pollués du sous-sol. Visibles, mais interdits au public, ces îlots permettent à leurs concepteurs d'interpréter l'histoire industrielle en abandonnant l'idée de trace ou de poison, au bénéfice d'une image de profusion végétale.

3.3. À l'échelle territoriale : vers un équilibre entre agriculture et ville

Le maintien d'une qualité paysagère pour l'agglomération dépend entre autres de la perception d'horizons lointains suffisamment larges et donc de la capacité des acteurs à assurer la survie d'une agriculture périurbaine dynamique[732]. L'objectif est identifié. La politique, encore imprécise, suppose de définir de nouveaux rapports entre le monde rural et les citadins. Mais quelles solutions imaginer et quels moyens mettre en œuvre ?

Comme nous l'avons vu plus haut, l'équipe de concepteurs **du parc de la Deûle** a développé une stratégie originale vis-à-vis du territoire périurbain du sud de Lille. Elle a composé à partir d'un inventaire de sites délaissés un parc de forme inédite fondé sur un réseau de chemins irriguant le territoire. En dépit de son intérêt et de sa nouveauté, cette méthode explique la fragilité du projet. Il faut maintenir l'activité agricole et le paysage qui lui est associé, faute de voir le parc disparaître et l'urbanisation progresser. Résultat formel issu d'un système productif et humain, le territoire agricole devient une composante essentielle du parc, où les acteurs sont associés. Pour la survie de l'agriculture et du parc, l'ENM instaure alors une politique de partenariat fondée sur la confiance[733] en animant auprès des exploitants des cycles de sensibilisation à la qualité paysagère des lieux ordinaires[734].

Le contexte politique local renforce la nécessité d'un dialogue constructif entre les acteurs de l'aménagement et le monde rural. Après l'avis défavorable émis par la Chambre d'Agriculture à l'encontre de la troisième version du schéma directeur en 2001, des outils de dialogue sont rapidement mis en place. Depuis 2004, la concertation engagée prend une forme institutionnelle avec la création de la **Commission mixte de l'agriculture périurbaine** qui réunit des élus, des représentants de la profession agricole, des services concernés de l'État et des collectivités locales membres du Syndicat mixte du schéma directeur. Animée par l'agence d'urbanisme et la chambre d'agriculture, elle doit examiner les difficultés rencontrées par les agriculteurs dans les domaines économique, social, foncier ou environnemental avant toutes décisions engageant le territoire.

---

[731] Sources : Aurélien Masurel, entretien du 27 janvier 2009. Voir également l'article de Denis Delbaere (2009).
[732] Voir plus haut : Chapitre 8, Section 1, paragraphe 4, « Conserver des vides à l'échelle des grands paysages : un enjeu toujours contemporain ».
[733] Source : Yves Hubert, entretien du 16 septembre 2006.
[734] Voir l'intervention d'Yves Hubert à l'université d'été du CFDU, Lille, 2006, « Le parc de la Deûle : reconstitution des milieux naturels et valorisation des composantes paysagères rurales du territoire périurbain et post-industriel », *Le Nord en mutation*, CAUE du Nord, Lille, p. 20-23.

Les pages du SDDU de 2002 consacrées à l'agriculture en soulignent l'importance économique, environnementale et paysagère, tout en mesurant sa fragilité : entre la première et la dernière version du schéma, la diminution sensible du nombre d'exploitants agricoles montre bien les risques qui pèsent sur ce secteur économique. Parmi les possibilités d'action envisagées pour le soutien d'une agriculture périurbaine, plusieurs se sont concrétisées depuis, sous l'égide de l'ENLM et de la chambre d'agriculture.

Sur l'ensemble du territoire, 23 agriculteurs regroupés en quatre circuits proposent la vente directe de leurs produits et différentes formes d'accueil à la ferme. Le partenariat entre LMCU et la chambre d'agriculture a abouti à la création d'une marque collective pour la production locale. Dénommée « Maraîchers des campagnes lilloises » (MCL), elle a suscité la création de points de vente collectifs et d'un réseau de points de distribution. Afin de renforcer ce partenariat, la communauté urbaine adhère, en 2006, au réseau associatif « Terres en villes ». Une trentaine d'agglomérations françaises s'y regroupent pour « faire reconnaître le caractère spécifique de l'agriculture périurbaine et le rôle majeur des espaces ouverts périurbains dans le développement des villes »[735].

Le CAUE du Nord s'est intéressé aux territoires « entre ville et campagne » à l'occasion d'une publication[736]. Le paysagiste Yves Hubert y précise les enjeux des nouveaux rapports expérimentés avec les agriculteurs du parc de la Deûle. En mai 2009, la fédération nationale des CAUE (AUE) prend pour thème de son université permanente les « paradoxes et dynamiques des relations entre agricultures et paysages ». La même année, la présence d'une étudiante en paysage de l'ENSAP Lille[737] offre l'occasion au CAUE d'approfondir son exploration du paysage agricole périurbain. L'exposition organisée à l'occasion des trente ans de la structure[738] rend compte de ce travail. L'approche classique par l'insertion paysagère du bâti agricole, envisagée au départ, a évolué vers une problématique plus contemporaine.

ill. 78 : Extrait de l'exposition « ville-nature » organisée au CAUE du Nord. Source : CAUE du Nord**.**

Un échantillon territorial permet d'étudier les stratégies économiques des agriculteurs et leur effet sur les paysages. Sont pris en compte les bâtiments, le domaine d'exploitation et le système économique de production. Quels sont les liens entre les qualités du sol cultivé, la

[735] Source : *Fax*, n°93, ADULM, Lille, juillet 2006.
[736] *Le Nord en mutation. Architecture et paysage. Tout se transforme*, CAUE du Nord, Lille, octobre 2008, p. 8-33.
[737] Il s'agit de Mathilde Sauvillers, encadrée par Anne Braquet, paysagiste au CAUE du Nord et François-Xavier Mousquet, de l'agence Empreinte.
[738] Intitulée « Ville-nature, interpréter les territoires du nord », l'exposition intègre parmi ses thématiques celles des « Paysages de fermes & évolution du territoire ». CAUE du Nord, Lille, 25 novembre 2009 au 26 mars 2010. http://www.caue-nord.com/fiche/article/paysages-de-fermes-evolution-du-territoire/boite-a-outils.html

surface de l'exploitation (forme, quantité), le paysage généré, les bâtiments affectés à l'économie, les outils nécessaires, la production elle-même (éventuellement transformée) et la présence d'autres services offerts ? Le type de production et sa rentabilité sont nettement déterminées par la surface cultivée. Les quinze exploitations identifiées comme marqueurs des changements d'usage et de vie révèlent les stratégies d'adaptation, de diversification et de mutation mises en oeuvre par les agriculteurs, ainsi que les dynamiques paysagères et territoriales consécutives. Centrée sur l'agriculteur et ses contraintes, l'approche permet de chercher ensuite comment adapter les documents d'urbanisme à cette réalité.

Consciente de l'actualité de la question[739], l'équipe aimerait poursuivre sa démarche à l'échelle de l'agglomération et développer des partenariats avec d'autres acteurs. Les premières réponses émanent de services communautaires déjà porteurs de projets dans ce domaine. L'un recense et cartographie des exploitations agricoles en activité, de la qualité du bâti et de l'évolution foncière en partenariat avec la chambre d'agriculture. L'autre propose de créer des réseaux commerciaux de diversification agricole, ainsi qu'une zone d'activité maraîchère et agricole, inspirée des ruches d'entreprises, pour faciliter l'installation de jeunes agriculteurs.

Synthèse de la section 2

Le projet de paysage propose une démarche conceptuelle fondée sur une exploration fine du site et de son environnement immédiat ou plus lointain, associant visite *in situ*, lecture géographique et historique, analyses environnementale et sociale… Les projets lillois récents illustrent cette approche spécifique.

Le projet permet parfois de révéler un état antérieur du site, il en réinterprète le plus souvent quelques traces significatives pour l'identité des lieux. Au-delà du périmètre affecté au projet, le paysagiste refuse de s'enfermer dans des limites franches et séparatrices. Il privilégie au contraire les transparences, les porosités favorables aux transitions douces, ce qui le rend habile à traiter les franges urbaines mais aussi des zones de confrontation complexes et désordonnées. Comme le géographe ou l'urbaniste, le paysagiste articule les différentes échelles spatiales pour donner une cohérence au projet. Sa capacité à manier des temporalités différentes le rend apte à imaginer des propositions paysagères « intermédiaires » pour gérer les temps d'attente induits par la taille et la complexité des projets urbains contemporains. Le sol, le site, le territoire constituent, à des échelles différentes, le support fondateur du projet : un socle physique (à l'échelle de l'espace public), mais aussi culturel (à l'échelle du site) et géographique (à l'échelle territoriale ou urbaine). Les paysages agricoles offrent une matrice pour composer la ville.

[739] Lors du« Grand débat » sur l'aménagement de la Métropole à horizon 2030, organisé le 22 janvier 2010 à l'occasion de la préparation du SCOT, le géographe Martin Vanier abordait la question (« Quel avenir pour la campagne périurbaine ? »). Voir le site internet : http://www.scot-lille-metropole.org/spip.php?article33

Section 3 : Des matériaux spécifiques : l'eau, le végétal

Alors que les matériaux de l'architecte sont solides et inertes, ceux du paysagiste sont des matières *vivantes*, au sens propre pour les végétaux, au sens figuré pour l'eau. Parler de matériaux *mouvants* est, à ce titre, plus probant.

> « Le paysagiste utilise également le matériau vivant, car l'espace est composé de végétaux et minéraux, influencé par les mécanismes d'érosion, la topographie, le vent, les phénomènes d'exposition, etc. »[740]

Disposant d'un matériau vivant, les paysagistes ont cherché depuis longtemps à en magnifier toutes les variations temporelles, brèves, rapides, cycliques ou lentes : chute de l'eau dans la fontaine, déplacement au fil d'un parcours, modification de la couleur des feuillages au fil de l'année, chutes des feuilles, croissance des arbres... Qu'en est-il pour les paysagistes contemporains ? L'entrée des sciences écologiques dans les écoles, la montée en puissance des problématiques environnementales ont-elle des influences particulières sur leur manière d'approcher le vivant et de le mettre en formes ? Peut-on identifier, par cette entrée, les germes d'une nouvelle esthétique ?

Les opérations locales nous permettront d'aborder la redécouverte de l'eau comme élément fondateur des paysages locaux, sa prise en compte dans les projets lillois contemporains ainsi que l'évolution de l'utilisation des végétaux dans la ville du point de vue de leur mise en forme.

1. La prise en compte de l'eau dans les projets lillois contemporains

En réclamant davantage d'espaces de nature, les citadins amènent de nombreuses villes à se retourner vers l'eau. Le développement du territoire a longtemps malmené cet élément pourtant caractéristique du paysage métropolitain. « Dominée par le drainage, le réseau des fossés », canalisée pour les besoins de l'industrie, l'eau a été ensuite laissée à l'abandon (Thomas, 2001 : 41). Depuis le début des années 1990, nous verrons que les études paysagères menées à l'échelle de l'agglomération, du département ou de la région en rappellent systématiquement l'importance et la dimension structurante. Quel effet opérationnel ont eu ces études récentes ? Les commandes et les projets permettent-ils d'observer une évolution des représentations ?

[740] Michel Desvigne, « Je ne suis pas un gentil décorateur d'extérieur », in *Louvain*, bimestriel de l'université catholique de Louvain, n°176, « Habiter les paysages », janvier 2009, p.26.

Pour répondre à ces questions, nous commencerons par montrer pourquoi considérer la présence de l'eau dans le paysage et son rôle structurant est pertinent. La transformation des représentations s'est effectivement suivie d'une évolution progressive des commandes et des projets dont les premiers signes ont été repérés en deuxième partie. Les attitudes actuellement privilégiées prennent l'exact contre-pied de la période précédente. Le maître mot est désormais de *révéler* l'eau, de lui rendre son caractère *amène*, de la purifier et de préserver la ressource en préférant l'emploi de techniques *douces*.

1.1. Comprendre le rôle structurant de l'eau pour mieux la revaloriser

En s'intéressant aux relations entre « la cité, l'eau et les techniques », André Guillerme (1983) est le premier à montrer combien elles évoluent selon les époques. Depuis le Moyen-Âge, cinq phases sont repérées dont la dernière traduit une révolution radicale (Sajaloli, Dournel, 2006). De la fin du XVIII^{e} siècle aux années 1980, une grande tendance se dessine. Les idées hygiéniques, l'urbanisme, puis le rationalisme moderne conduisent à dévaloriser l'image de l'eau et à contrôler sa présence. Des aménagements techniques la repoussent en sous-sol ou à l'extérieur des villes. En se combinant aux effets de la crise économique et industrielle, l'évolution atteint son paroxysme à la fin des années 1970. Les paysages urbains de l'eau sont la face honteuse des villes, au plan formel comme aux niveaux économique et culturel. L'exemple du Nord est particulièrement caractéristique. Inféodée au développement industriel, la plus grande partie de son réseau perd progressivement toute trace d'aménité.

À la fin du XIX^{e} siècle, par exemple, la présence d'un canal à Roubaix justifie la création de trois clubs nautiques. La natation, l'aviron et le water-polo sont les activités les plus prisées. Les séances d'entraînement régulières et les compétitions se succèdent durant toute la première moitié du XX^{e} siècle. Mais, à partir du début des années 1960, le lieu perd son animation et son attrait. Les témoignages et les photographies d'archive réunies en septembre 2009 lors des manifestations marquant la réhabilitation du canal décrivent un processus de délabrement rendu inéluctable par la fermeture à la navigation du canal en 1976[741]. À Lille, à la même époque, le passage de l'eau dans la ville n'est plus qu'un souvenir lointain. Seule la toponymie rappelle aux habitants une présence pourtant visible au début du XX^{e} siècle, par exemple avec le cours de l'Arbonnoise. Plus proche du centre ville, le canal des Jésuites permettait aux blanchisseuses de rejoindre en barque le faubourg des Bois blancs… jusqu'à son recouvrement par une voûte en 1713.

Depuis le début des années 1990, une série d'études paysagères analyse la fragmentation paysagère de la métropole. La *Trame verte* décrit une « marqueterie »

[741] On se reportera, par exemple, aux articles et aux illustrations disponibles sur le site du quotidien *Nord Éclair* :
http://www.nordeclair.fr/Actualite/2009/09/19/le-canal-de-roubaix-un-roman-fleuve.shtml
http://photos.nordeclair.fr/main.php?g2_itemId=22046

composée par assemblage de plateaux et de plaines, traversés ou bordés de vallées[742]. D'autres analyses se réfèrent à une métaphore de « trame et de motifs » pour décrire un paysage aux « multiples nuances », sans logique apparente, qui « semble avant tout fait main »[743]. Dans un tel contexte, les vallées de la Lys, de la Deûle et de la Marque forment la structure principale d'un réseau hydrographique dont l'action des hommes a accru la densité naturelle en y superposant un système de canaux destinés à relier les rivières entre elles et un maillage plus diffus de fossés et de zones humides[744].

> « La Marque a su imprimer son passage sur les sites urbains qu'elle traverse d'Hem au grand Boulevard. De grandes propriétés privées aux vastes parcs se succèdent, investissant les terres humides du lit de la rivière ainsi que son versant sud. La Marque se faufile ensuite entre les îlots bâtis et imprègne de son cours méandreux et paresseux les espaces de promenades et de loisirs qui la bordent. Un projet ambitieux permettrait de rendre le cours de la rivière moins confidentiel grâce à des accès plus nombreux, d'avoir une maîtrise plus étendue de ses berges, de créer des cheminements plus continus et une signalétique plus claire. »[745]

Malgré la présence fréquente de l'eau, **la perception de son passage dans la plaine** n'est pas immédiate. Faute de mise en valeur, elle réclame l'identification et le déchiffrement d'une série d'indices paysagers comme les alignements d'arbres qui accompagnent les cours d'eau ou les ouvrages d'art qui permettent de les franchir. Liée à la nature des sols, l'implantation de l'habitat et des formes arborées s'explique aussi par la présence de cours d'eau, canaux, rivières, étangs, marais, nappes phréatiques affleurantes ou profondes… Source d'infimes variations paysagères, la combinaison de ces deux paramètres fait la diversité du territoire[746]. En opérant une coupe franche dans le territoire, les canaux révèlent mieux que les voies routières la succession rapide et désordonnée de fragments paysagers tantôt ruraux, tantôt industriels ou urbains, constitutive de la ville industrielle.

> « Au-delà du fait qu'elle représente encore aujourd'hui une réserve non négligeable d'espaces "naturels" pour la Métropole lilloise, la Marque crée des éléments de repère et de lecture de la ville. La rivière se porte témoin à la fois de l'histoire des territoires paysagers, mais aussi de l'évolution sociale et industrielle de ces lieux de concentration humaine qu'elle traverse. »[747]

Dès lors, à Lille comme dans d'autres villes françaises, la redécouverte du rôle de l'eau dans les paysages réoriente fortement les politiques d'aménagement. Les vallées deviennent des « zones de valorisation paysagère et écologique »[748], les canaux des outils

[742] *Trame verte du département du Nord*, CAUE du Nord, Conseil Général du Nord, octobre 1993 : fiches intitulées « Les pays lillois ».
[743] Philippe Thomas et Anne Leplat, « Portrait du paysage », *Cahier de l'atelier transfrontalier,* n°2, 2000, p.43.
[744] *Ibidem*, p.47.
[745] *Trame verte du département du Nord*, CAUE du Nord, Conseil Général du Nord, octobre 1993 : « Les pays lillois. Fiche de thème : les franges métropolitaines ».
[746] Philippe Thomas et Anne Leplat, « Portrait du paysage », *opus cité*, p. 31-32.
[747] *Trame verte du département du Nord*, *opus cité* : « Les pays lillois. Fiche de site : La Marque urbaine ».
[748] « Développement du paysage. Projets, acteurs et outils », *Les dossiers de l'atelier transfrontalier*, n°1, 2000, p.121.

pédagogiques pour l'interprétation des paysages. La voie d'eau sert de trame pour la mise en œuvre d'un « nouveau paysage urbain » ouvert sur son environnement rural :

> « La voie d'eau est le seul support permettant de faire entrer des paysages « ruraux », d'offrir des perspectives, d'élargir notre champ de vision dans un tissu urbain dense : exemple, la Marque urbaine, le canal de Roubaix, la Deûle. »[749]

Avec la politique de Trame bleue, presque toutes les vallées et tous les canaux font l'objet d'une requalification paysagère. Ils concentrent autour d'eux une grande partie des projets de la Trame verte. La nouvelle lecture du territoire reconnaît les fonctions écologiques, récréatives, paysagères et fonctionnelles des voies d'eau. Elle affirme leurs dimensions culturelles, poétiques ou alternatives. Dans le cas des canaux, le revirement est plus spectaculaire encore puisqu'il faut effacer toutes les images négatives qui leur étaient associées[750]. L'idée de remettre en eau les canaux lillois, qui hante l'imaginaire aménageur depuis les années 1970[751], a perdu son caractère utopique ou déraisonnable de façon toute récente. Quelques projets en témoignent, à des échelles très diverses.

L'idée de réhabiliter le canal de Roubaix, apparue à la fin des années 1980, s'est concrétisée récemment avec le projet Blue Links. Ce programme vise la remise en navigation des canaux assurant la liaison entre la Deûle et l'Escaut : la Marque canalisée et le canal de Roubaix pour la France, le canal de l'Espierre pour la Belgique[752]. La réhabilitation du canal de Roubaix, inaugurée à l'automne dernier, fera bientôt aboutir une perspective longtemps inespérée. La ténacité de quelques acteurs et la mobilisation de fonds européens ont été nécessaires pour réaliser cet objectif très symbolique (et sans doute nécessaire pour justifier une gestion qualitative des lieux), mais qui apparaissait lointain et secondaire à l'époque du schéma de Devillers. De grande ampleur, ce projet associe une série d'opérations locales destinées à améliorer la qualité des eaux du bassin. La requalification du terril de Wattrelos par Paysages, l'aménagement de la station d'épuration de Wattrelos-Grimonpont y sont notamment associés.

À l'échelle de l'opération urbaine, l'analyse des différentes études produites depuis la fermeture du site de l'usine Leblan Lafont[753] a montré que le schéma d'urbanisme choisi pour le quartier des Bois Blancs est celui qui accorde la plus grande attention à la valorisation de l'eau. À l'échelle des espaces publics, le bassin du quai du Wault entre le Vieux-Lille et la Citadelle a retrouvé son eau en 2004, lors du réaménagement des quais et de leurs abords par Bruno Fortier. L'idée de poursuivre cette remise en eau sur d'autres sites a resurgi en 2008,

[749] *Ibidem,* p. 283.
[750] *Ibidem,* p. 291.
[751] Les aquarelles de Jean Pattou, architecte ayant participé à l'aventure de l'OREAM, rappellent la présence des canaux lillois oubliés et en proposent une réinterprétation régionaliste.
[752] On trouvera davantage d'informations sur le site internet : http://www.bluelinks2008.org/defaultfr.html
[753] « Euratechnologie et les Rives de la Haute Deûle : genèse d'un projet urbain », POPSU, équipe de Lille, *Rapport final*, Tome 1 « Les Analyses », juin 2008, p.4-31.

alimentant le débat sur l'urbanisme lors de la campagne des municipales. À l'échelle architecturale, la réhabilitation de l'ancien hôpital militaire Scrive pour y regrouper les services de la préfecture de région remet à jour la Porte d'eau et une portion du canal des Jésuites (2004-2006). Leur restauration a permis que l'eau réinvestisse ce vestige de la ville ancienne en 2009. L'architecte Nathalie T'Kint a souhaité rétablir le niveau originel du sol et mettre en scène le pont du XVII^{e} siècle pour rappeler l'atmosphère de la ville d'eau.

1.2. Dépolluer, préserver la ressource et créer des espaces de nature

La plupart des requalifications de friches industrielles confiées aux agences de paysage impliquent des problématiques de pollution touchant aussi bien les sols que les eaux (de surface ou souterraines). Prenant le contre-pied de la technicité qui prévalait jusque récemment, les paysagistes défendent l'utilisation de techniques alternatives, aujourd'hui reconnues. Les projets et leur mise en œuvre en sont fortement orientés. La transformation de la friche minière de Harnes par l'agence Paysages illustre de façon exemplaire ce revirement. Menée sur une longue période en associant un objectif pédagogique, elle démontre l'efficacité technique d'un système qui paraissait utopique au milieu des années 1970 (comme nous l'avons vu en seconde partie) et son intérêt environnemental et paysager. L'opération se situe néanmoins en dehors de notre territoire d'étude.

D'autres projets, mis en œuvre dans la métropole lilloise, témoignent de ce même souci vis-à-vis de la ressource en eau. Le recours au lagunage se répand et peut compléter les stations d'épuration classiques. La zone de la Pierrette à Sequedin et la station d'épuration de Neuville-en-Ferrain démontrent le savoir-faire de l'agence Paysages. Sur les friches industrielles requalifiées, comme pour les parcs d'activité aménagés sur des sites en extension urbaine, les formes alternatives de gestion des eaux pluviales se généralisent. Les deux techniques impliquent le maniement d'un vocabulaire formel spécifique et permettent de maintenir ou de recréer des espaces de nature offrant une réelle qualité paysagère.

ill. 79 : Sequedin, zone d'activités de la Pierette. © agence Paysages.

Les systèmes de noues se rencontrent dans les opérations urbaines qu'elles soient situées en secteur de ville renouvelée ou en extension urbaine. Les pôles d'excellence (la Haute Borne, Eurasanté, Euratechnologie, la zone de l'Union) comme les derniers secteurs d'Euralille 2 y recourent, rivalisant de qualificatifs pour promouvoir la durabilité de leurs aménagements. Au-delà des effets de communication indéniables, les nouvelles caractéristiques paysagères sont souvent structurantes mais leur emploi systématique risque d'uniformiser les espaces. Qu'en est-il réellement ?

De quel vocabulaire formel disposent les paysagistes qui ne souhaitent pas recourir aux réseaux d'égout ? Simples, les principes de base de l'assainissement alternatif ne laissent apparemment pas beaucoup de liberté d'interprétation. Recueillie au plus près de la source, l'eau est conduite vers des bassins de tamponnement par un système de fossés ou de noues avant d'imprégner la terre. D'un projet à l'autre, les paysagistes parviennent néanmons à moduler ces éléments et à définir des atmosphères sensiblement différentes en jouant sur la forme des contours, le dessin des profils des fossés et des bassins, le choix des matériaux éventuels et des palettes végétales qui les accompagnent. Certaines ambiances sont nettement urbaines, d'autres plutôt rurales (les fossés d'Eurasanté), d'autres encore proposent un intermédiaire entre ville et campagne ou évoquent des milieux humides naturels.

Géométrique, très composé, le jardin d'eau dessiné pour **Euratchnologie** s'insère dans un espace minéral régulier. Les bassins parallèles, séparés par des promenades, l'étiquetage des végétaux, le choix d'espèces particulièrement décoratives de nénuphars, évoquent les jardins botaniques, aménagés entre la fin du XIX^{e} siècle et les années 1960, ou plus contemporain, celui de la Bastide conçu par Catherine Mosbach à Bordeaux. Le profil carré des « canaux » de recueil des eaux pluviales qui accompagnent les promenades aménagées dans le prolongement de la rue Canrobert confirme cette ambiance urbaine. Le terme lui-même de canal, préféré à noue ou fossé, est révélateur de l'esprit recherché. Sur le **Bois habité**, le système de fossés prévu par l'agence TER contribue à définir le statut des espaces extérieurs en permettant d'identifier le passage du public au privé[754].

Sur **Eurasanté**, en comparaison, Jacqueline Osty a opté pour une ambiance très rurale. La paysagiste s'efface pour promouvoir un esprit « naturel » et fondre l'espace dans son environnement rural. Cependant le site est particulièrement complexe. De nombreux coups partis se répartissent en effet entre les mailles d'un réseau viaire sans géométrie ni hiérarchie évidente. D'autre part, la maîtrise foncière, très progressive, n'a pas permis de réaliser l'ensemble des aménagements paysagers et d'en maintenir l'esprit. Dans ce contexte, la simplicité volontaire du dispositif de chemins et de fossés qui longe les voies a pour contrepartie un manque réel de structuration urbaine. Perdu, l'usager parvient difficilement à identifier le statut des lieux.

[754] Voir l'analyse de Frank Vermandel et Maryvonne Prévot, « Euralille 2 : contexte et enjeux, innovation, programmes et formes urbaines », dans *Lille Métropole, Laboratoire du renouveau urbain*, p. 182-207.

À **la Haute Borne**, le dispositif de noues qui borde les cheminements piétonniers et les pistes cyclables est tout aussi simple, mais la disponibilité du site agricole a permis de tracer une trame rigoureuse. La présence de zones cultivées garantissant le caractère rural des lieux, les paysagistes ont pu développer des palettes végétales plus diversifiées associant des registres urbains et naturels qui enrichissent l'espace. La même recherche d'agrément dote les bassins aménagés de caractéristiques opposées. Ménageant des promenades le long des quais qui le bordent, le bassin principal situé entre le parc d'activités et la zone résidentielle déploie un vocabulaire rigoureux pour affirmer son caractère urbain. Au sud, un bassin sec prévu pour absorber des pluies décennales anime une grande pâture, dans une ambiance très naturelle.

L'étendue de **la Zone de l'Union** nécessite un système hydraulique plus complexe mobilisant une série d'éléments formels : des bassins permanents, des noues servant à l'écoulement des eaux, des zones d'expansion fréquente et occasionnelle des bassins, des passerelles, belvédères, pontons… Comme aux Bois blancs, le plan initial prévoyait une gare fluviale. On retrouve la même volonté de croiser des registres affirmés pour donner un statut clairement identifiable aux espaces, mais en opposant *milieu urbain* et *milieu humide*. Une grande partie du parc urbain, située le long du canal et affectée au recueil des eaux de ruissellement et à leur infiltration dans le sol, doit prendre un « caractère lacustre plus ou moins affirmé ». Ce « drapé » tire son nom du système original d'ondulations et de plissés du sol imaginé pour délimiter les noues, les bassins et leurs zones d'expansion.

Comment protéger la ressource en eau ? À l'échelle de l'agglomération, nous avons rappelé la bataille juridique suscitée par la révision du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme autour de la protection des champs captants du sud de Lille. Remportée par le camp écologiste, elle a provoqué le report en décembre 2002 de l'approbation du SDDU.

Plus récemment, deux mesures réglementaires répondent aux exigences de la loi sur l'eau de janvier 1992. La déclaration d'utilité publique (DUP) du 25 juin 2007 délimite quatre types de périmètres de protection (immédiate et rapprochée) pour les forages du sud de Lille. Remplaçant celui de 1992, un nouveau PIG précise les règles d'urbanisme à appliquer pour chacune d'entre elles. 32 communes des deux départements du Nord et du Pas-de-Calais sont concernées dont seize dans la communauté urbaine de Lille. Avec ces deux textes, la protection de la ressource en eau semble désormais acquise. Reconnue comme un « enjeu fort » de l'aménagement, sa retranscription dans les documents et règlements d'urbanisme de la métropole lilloise[755] devrait lui conférer, à des degrés et échelles variés, un rôle essentiel dans les opérations, suscitant ou non des projets de paysage.

Mais faute d'avoir pris la mesure de ce nouveau contexte réglementaire, les moyens à mettre en place pour le transposer ne sont pas encore validés. En 2003, la Fédération Nord Nature interpelle le préfet au sujet des routes prévues sur l'emprise des secteurs vulnérables.

[755] Source : « Rapport de présentation du Règlement. Les champs captants d'eau potable du sud de Lille », LMCU, 28 septembre 2007, modifié le 25 septembre 2008.

En 2008, la question resurgit lors de la concertation publique sur le SDAGE. Les chambres d'agriculture s'opposent aux acquisitions foncières systématiques menées au nom de la protection des champs captants. La communauté urbaine a initié depuis un diagnostic territorial multi-pressions (DTMP) sur le périmètre du PIG. Réalisé de juillet 2008 à l'été 2009, il constitue la première phase obligatoire d'une opération préconisée et financée par l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Ces « opérations de reconquête de la qualité de l'eau » (ORQUE) visent à atteindre les objectifs européens en rétablissant « le bon état écologique des hydrosystèmes et en pérennisant l'exploitation des nappes phréatiques régionales ».

Conclusion

À la fin des années 1960, le projet de parc de la Deûle proposait déjà aux Lillois de se réapproprier leurs canaux et de retrouver la vitalité généreuse de l'eau. Dans un contexte où les préoccupations économiques et sociales dominaient, cette première tentative a néanmoins échoué. Le chantier continu engagé depuis le début des années 1980 pour la réhabilitation des friches industrielles a confronté les paysagistes à des sites souvent structurés par la présence de l'eau. Différentes situations se rencontrent pour lesquelles un seuil de pollution élevé est le legs systématique de l'activité industrielle : voisinage d'une voie d'eau, affaissements de terrain et inondations dans le bassin minier, présence d'une nappe phréatique proche à protéger des risques de contamination liés à la pollution des sols ou des eaux de surface. Quelques projets de grande ampleur ont permis de sensibiliser les acteurs de l'aménagement. Après 1994, la question de l'eau s'affirme comme problématique environnementale et se glisse dans le débat public lors de la révision du SDAU de 1971.

Désormais intégrée aux stratégies d'aménagement, l'eau joue à des degrés et échelles variés, un rôle essentiel dans nombre d'opérations, suscitant ou non des projets de paysage. Une partie d'entre eux s'intéresse à la requalification des rivières, des canaux et de leurs vallées. Une autre partie se distingue par l'utilisation des techniques alternatives d'assainissement dont l'emploi devrait se généraliser. Si l'objectif ultime, en cherchant à préserver la ressource, est bien environnemental, sa traduction dans l'espace est paysagère.

2. L'utilisation des végétaux dans la ville

Dans les décennies 1960 et 1970, la palette végétale s'est considérablement simplifiée pour faciliter l'entretien et libérer les usages, tandis que se répandait l'usage de techniques de plantation forestière plus adaptées aux échelles des grands ensembles et de leurs espaces verts. Parallèlement, les formes végétales souples reflétaient l'influence des modèles naturalistes de l'Europe du Nord-ouest. Aujourd'hui, on constate une inversion globale des processus. Certains paysagistes contemporains élargissent leurs palettes ce qui enrichit les

projets. Les modèles formels se multiplient. Les techniques varient selon les besoins. Parallèlement à ce phénomène de diversification, la majorité des opérations accorde toutefois une place de plus en plus grande à la prise en compte des dynamiques écologiques, reprenant ou non les thèmes favoris de Gilles Clément.

2.1. Une diversification sans complexe des formes végétales

Les palettes végétales de la ville nouvelle se caractérisent par leur grande simplicité. Le choix des espèces intègre fortement les contraintes d'usage et d'entretien. Les pelouses rustiques et la prédilection pour les plantes tapissantes visent à limiter les travaux de tonte et d'entretien. Sous l'influence de l'ONF, le choix des arbres veut privilégier quelques espèces indigènes, aux dépens des espèces horticoles décoratives dont l'usage est limité. La mise en forme, elle aussi très simple, repose sur la recherche d'effets plastiques en reprenant, dans la tradition française de l'architecture du jardin, un vocabulaire familier aux architectes. Les compositions articulent des points, des lignes, des surfaces, des parois ou des masses. Ce dépouillement formel évoque une esthétique abstraite qu'illustrent les parterres de rosiers monochromes. L'utilisation des formes courbes, des reliefs arrondis, le recours systématique à la dissymétrie reflète l'influence des modèles naturalistes de l'Europe du Nord-ouest.

Les projets contemporains montrent combien les paysagistes se sont éloignés de cette esthétique de la simplicité. Le *vocabulaire* végétal se diversifie et révèle des options sensiblement différentes selon les projets. La mise en forme, beaucoup plus riche et variée, s'appuie sur l'héritage assumé de l'art des jardins. Des facteurs comme la nature des commandes et les choix des concepteurs (leur génération, leur type et lieu de formation) expliquent ce phénomène qui ne se présente pas de la même manière suivant les échelles, de l'espace public au territoire en passant par l'opération urbaine et le jardin.

À l'échelle de l'espace public, la présence des végétaux n'est pas systématique. Elle dépend notamment de l'espace disponible, de la nature du sol, de l'ambiance plus ou moins urbaine et minérale recherchée par le concepteur. Toutefois les végétaux sont toujours mis au service du projet. Leurs formes répondent aux nécessités de la composition spatiale. Les espèces doivent s'accorder aux contraintes du site tout en offrant les caractéristiques correspondant à l'atmosphère et aux usages retenus. Ainsi, sur la place Méo, Philippe Thomas propose une première masse végétale formant un angle pour équilibrer les masses bâties. Un alignement d'arbres installe la place dans le réseau d'espaces publics du quartier. Les arbres sont choisis pour leur forme en cépée autorisant les promenades sous les branches et leur feuillage léger garantissant une ombre légère[756].

[756] Source : Philippe Thomas, entretien du 16 février 2010.

À l'échelle des parcs et jardins, les palettes végétales s'enrichissent en adoptant les plantes à la « mode » et les mises en forme remarquées dans la capitale ou dans les festivals : graphisme des grandes graminées, rapidité de croissance et légèreté des bambous, intérêt décoratif des murs végétaux. Les grands vides des années 1970 font place à une occupation plus dense et plus riche de l'espace, offrant une profusion de plantes souvent ornementales ou exotiques, d'installations artistiques ludiques ou ironiques ; la mosaïque florale est réinterprétée. Les choix stylistiques révèlent les tensions inhérentes à notre société et à ses modèles de développement. À l'alternative formelle entre simplicité et complexité répond une autre alternative (économique et formelle) entre frugalité et abondance. La plupart des réalisations adoptent une position et un langage spécifiques, certaines en associent plusieurs. Cette diversité s'inspire des grandes opérations parisiennes et reflète les débats théoriques.

Reprenant le système des jardins thématiques inauguré à Paris pour le parc Citroën, les jardins innovants de Tourcoing sont construits autour d'une thématique végétale : plantes humides pour le jardin Jean Moulin, plantes grimpantes pour le parc du Virolois, plantes médicinales pour le jardin de l'hospice d'Havré… Le parc Matisse illustre un moment de la pensée théorique de Gilles Clément, mais il n'est pas le seul à mettre en lumière les recherches de ce paysagiste. La prise en compte des dynamiques écologiques et la figure de la friche structurent de nombreux projets comme nous le verrons dans le paragraphe suivant. Le jardin Mosaïc et le jardin des Géants s'adossent à la renommée du festival des jardins de Chaumont, le second symbolisant l'ultime étape de cette évolution.

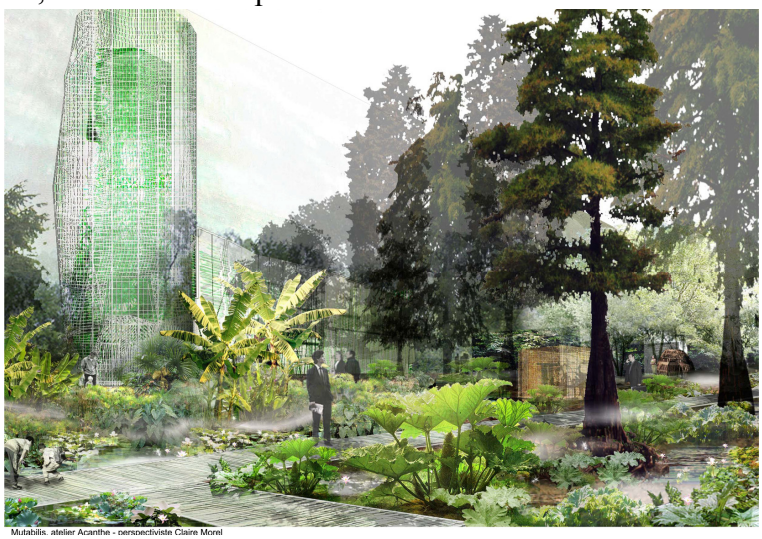

ill. 80 : Jardin des Géants : le jardin des sources, promenade à la découverte des différents états de l'eau. Source : LMCU

Le « programme technique détaillé du jardin [des Géants] et de la voirie attenante », confié au bureau d'étude du Conservatoire national des parcs et jardins et du paysage, a été validé en mars 2005. Cette paternité oriente la teneur des prescriptions en plaçant la végétation au centre de la commande. Précis et variés, les objectifs invitent à la recherche et à la créativité sans restreindre la gamme végétale : assurer une protection phonique et visuelle vis-à-vis du périphérique et du grand boulevard ; amplifier le relief, créer des sous-espaces et des ambiances diverses ; garantir une présence forte du végétal y compris sous forme arborée ; conserver les arbres existants ; proposer une scénographie permanente et

renouvelée… Dans l'esprit qui a fait le succès du festival de Chaumont, le programme offre une grande liberté d'utilisation des ressources des plantes : paysagères, décoratives et ludiques. Inaugurée en 2009, la réalisation est fidèle à ce cahier des charges. Les plantes qui ont envahi l'espace de l'ancien parking ont été choisies pour leur esthétique et leur capacité à créer des ambiances volontiers exotiques. Leur mise en forme propose quelques effets plastiques inhabituels. L'agence Acanthe a, de ce point de vue, atteint son ambition de créer « un jardin d'exception et d'émotions ».

ill. 81 : Jardin des Géants : l'allée des lentilles et l'allée des têtes cracheuses.
© Mutabilis, atelier Acanthe paysagistes – perspectiviste Claire Morel

À l'échelle de l'opération urbaine, une plus grande complexité est constatée. Aux combinaisons de fonctions prévues dans les programmes, les équipes font correspondre des combinaisons d'ambiances, fondées sur des registres paysagers différents : nature en ville, cité-jardin, parc habité, campagne urbaine, bois habité, nature rêvée, etc. En réaction aux espaces indifférenciés hérités des années de l'après-guerre, les associations de registres enrichissent le cadre de vie tout en offrant un statut et une identité aux lieux aménagés. Ce principe est clairement énoncé dans le cas de l'Union :

> « Le plan paysage est conduit par l'équilibre à trouver entre des espaces publics majeurs d'échelle territoriale et la valeur de localisation que doit apporter l'échelle urbaine : il compose le rapport entre des étendues et des stations. Au caractère extensif des unes répond le caractère intensif des autres, à l'homogénéité du drapé et de la plaine répond l'hétérogénéité, la diversité, ou la singularité avec un ensemble de lieux spécifiques : les places et les jardins publics qui seront conçus selon leurs propres thèmes et termes. »[757]

Le choix de chaque registre spécifique peut se justifier par la lecture géographique du site : en suscitant des images évoquant le passé rural par exemple. Mandatés par LMCU pour l'étude de quatre friches industrielles sur Tourcoing et Mouvaux, Philippe Thomas et Pierre Bernard ont proposé d'aménager en cœur d'îlot des « plantations régulières de petits arbres comme les restes disjoints d'un grand jardin réinventé », « citations du passé rural de ce secteur ». Le verger conservé sur l'îlot Tiberghien sert de *matrice* pour structurer le paysage urbain[758]. Nous avons vu qu'à la Haute Borne, des parcelles agricoles cultivées s'intercalent entre les parcs d'entreprises. Le territoire rural structure la matrice urbaine.

[757] « Le site intercommunal de l'Union. Définir un pôle d'excellence », Définition du plan directeur, LMCU, Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Reichen & Robert & Associés, mai 2006, p.45.
[758] Source : « Renouvellement urbain et économique de quatre friches à Tourcoing / Mouvaux », Pierre Bernard, Philippe Thomas, LMCU, décembre 2007.

En renouvellement urbain, au-delà de l'ambiance créée, le choix vise surtout à opérer le **changement d'image** espéré pour le secteur. Les gammes végétales sont choisies pour leur capacité à suggérer un paysage idéalisé. Denis Delbaere (2009) a montré que l'image de la forêt est de plus en plus convoquée dans les projets d'aménagement locaux qu'il s'agisse d'un bois comme à Euralille, d'une forêt alluviale comme dans le quartier de Sainte Hélène à Saint-André, ou encore d'un nouveau boisement important tel que les collectivités régionales l'ont programmé. Les panels de plantes aquatiques accompagnent les multiples créations de « milieux humides » liées à l'utilisation de pratiques plus durables. Prises dans des registres opposés, des images se juxtaposent alors selon une esthétique de collage très contemporaine : l'évocation par l'atelier LD d'une « roselière » destinée à filtrer les eaux des toitures du siège de la région est plutôt inattendue au cœur d'Euralille.

Tantôt les végétaux symbolisent une nature poétique notamment fondée sur la mise en scène des floraisons et l'emploi de la couleur : plantation de magnolias dans le Bois habité, profusion des glycines pour l'escalier de secours de la cité hospitalière, jeux chromatiques des bassins du jardin d'eau sur Euratechnologie, champs de lin ou de coquelicots dans les projets des étudiants pour la zone de l'Union, etc. Tantôt, il s'agit d'une nature champêtre, idéalisée. Fruit d'un savant dosage de graines[759], la « prairie fleurie » s'oppose aux paysages de l'agriculture productiviste. Cependant, pour transporter le citadin vers un ailleurs, il n'est pas possible de reproduire la ruralité actuelle : la banalité ne fait pas rêver. C'est une autre différence entre Eurasanté et la Haute Borne. Le parc lillois se caractérise par sa fidélité à la campagne toute proche, notamment dans le choix des espèces végétales, tandis que le parc Villeneuvois assume sa situation géographique et le caractère de ville-nature en associant plusieurs registres (forestier, ornemental, utilitaire, aquatique…).

2.2. La réception du jardin en mouvement

En s'emparant du jardin et de la ville, les préoccupations écologiques modifient le travail des paysagistes et leur approche des végétaux. L'approche quantitative oriente les commandes, les discours adoptent une sémantique volontiers technique, mais les pratiques évoluent vers une approche plus qualitative et respectueuse des dynamiques naturelles.

Le point de vue écologique apporte une **dimension quantitative** indéniable. Présente dès les études préalables, elle oriente la commande et souvent la réponse du concepteur. Les sites en renouvellement urbain ont généralement un faible niveau de biodiversité. Sur la zone de l'Union, l'expertise écologique de 2008 décrit en effet « un peuplement d'espèces banales,

[759] Le « Cahier de prescriptions paysagères du Parc scientifique de la Haute Borne » indique la composition très détaillée (espèces et pourcentage) de deux types de prairies fleuries (Source : SAEM Haute Borne, Didier Larue, SERALP infrastructure, septembre 2005, p.20).

typiques d'un contexte densément urbanisé et fragmenté »[760]. Mais les 130 espèces floristiques dénombrées par les scientifiques prouvent qu'une diversité biologique existe, à partir de laquelle le projet doit permettre au végétal de reconquérir les sites. L'abondance et la profusion d'espèces déployées symbolisent la vie et le renouveau. Dans les notices rédigées par les paysagistes ou les aménageurs, la plantation d'arbres devient l'indicateur de la transformation du paysage urbain : en mai 2009, la SAEM Haute Borne informait avoir planté 1 735 arbres de haute tige et 2 195 baliveaux au total. Toutes les opérations importantes font ce type d'annonce, y compris Euralille 2 :

> « L'appellation "Bois habité" dévoile le principe fondateur du quartier : il est plongé dans la végétation. Qu'il soit posté derrière les fenêtres de son appartement ou qu'il parcourt les espaces extérieurs, l'habitant a toujours pour horizon le bois. 300 arbres de grande taille peuplent le quartier. (…) La végétation contamine toutes les rues du quartier. »[761]

Le point de vue écologique explique l'emploi d'une **sémantique spécialisée**. Certains termes (comme écosystème, biodoversité, corridor biologique) sont couramment employés. D'autres comme phytoremédiation sont moins fréquents. La notice du Bois habité et celle du quartier Sainte Hélène à Saint-André décrivent la composition des « différentes strates arborées ». La forêt de l'Union est une « ripisylve », celle de Saint-André une « forêt alluviale ». Pour le siège du Conseil régional, l'atelier LD évoque l'installation de « milieux écologiques » adaptés plutôt que de parler d'ambiances. La plantation des fonds de bassin doit garantir l'installation d'« un réel biotope » à la Haute Borne. L'« implantation d'hydrophytes et d'hélophytes adaptés et d'intérêt écologique »[762] reste hermétique aux non-initiés.

Au-delà des aspects quantitatifs et sémantiques, les **pratiques paysagères** évoluent. Les premières agences lilloises ont été fondées par des professionnels particulièrement vigilants à ces questions par leur formation initiale en horticulture ou en agronomie. La plupart ont bénéficié des cours d'écologie dispensés par Jacques Montégut à l'ENSP. Confrontés à la requalification des grandes friches industrielles, ils ont utilisé ces connaissances pour imaginer une alternative à l'arasement. Leur travail est attentif aux dynamiques du vivant et aux conditions nécessaires à son développement : nature du sol, choix d'espèces locales adaptées au contexte, « gestion différenciée », etc. La génération suivante, qui n'a pas le même bagage horticole ou scientifique, s'oriente vers les espaces publics et les aménagements urbains.

L'aménagement du parc Matisse intervient comme un événement majeur de cette évolution. L'équipe lauréate réunit Empreinte, alors toute jeune agence, Gilles Clément, déjà

[760] Source : *Référentiel dynamique Développement durable de l'Union* (version janvier 2010, p.26.), disponible sur le site : http://www.lunion.org/ressources/documents/documents-fondateurs-du-projet.html
[761] Source : présentation du projet sur le site de l'agence TER, http://www.agenceter.com/frameset.php?lang=fr
[762] L'Union, *Référentiel dynamique Développement durable*, février 2010. Documents disponible sur le site : http://www.lunion.org/ressources/documents/documents-fondateurs-du-projet.html

inventeur du « jardin en mouvement », et Claude Courtecuisse, designer. Leur proposition questionne le rôle et la place de la nature dans la ville contemporaine. Bastion symbolique dressé face aux tours d'Euralille, l'île Derborence en est l'élément central. Plus radical encore que le jardin en mouvement, il met en scène non pas le climax imaginé à l'origine, mais un morceau de nature entièrement indépendant de l'action de l'homme : un délaissé inaccessible. Figure inédite de l'art des jardins, la friche devient ainsi le lieu-symbole d'une richesse biologique involontaire et insoupçonnée :

> « On a arrêté de parler de forêt primaire et on a dit que "c'était un morceau de nature laissée à sa vie propre". Très vite également, Gilles a senti les limites de l'exercice et il s'est dit que pour que l'objet devienne intéressant, il fallait lui donner un caractère scientifique. Il a alors cherché dans son entourage des personnalités qui auraient pu avoir une démarche écologique (au bon sens du terme) en allant observer le comportement de ce morceau de nature inaccessible pour faire des comparaisons. Je suis certain qu'il y a d'autres Derborence sur la ville de Lille aujourd'hui ! Les toitures de la Condition Publique, par exemple, mais aussi des délaissés de voix ferrées qui sont inaccessibles, des terrils… »[763]

Les arbres plantés sont peu nombreux à résister aux conditions imposées au sommet de ce terre-plein. Néanmoins, la vie s'installe lentement, suivant le processus habituel de colonisation des friches. L'arrivée des plantes pionnières, moins exigeantes, marque le début d'une série de cycles qui, si rien ne l'interrompt, devrait évoluer vers le climax :

> « Très vite, un couvert végétal s'est installé, composé essentiellement de graminées très denses. Cela a deux intérêts : cela a limité les autres plantes adventistes – les mauvaises herbes – et a permis l'installation de quelques plantes qui ont réussi à percer cette croûte. Une colonisation végétale s'est ainsi organisée. Les saules et les érables sont aujourd'hui dominants. Quand ces saules et ces érables vont grandir et établir ainsi de l'ombre, cela va faire disparaître ce tapis de graminées très denses qui profitent de la qualité actuelle du sol et de la profusion de luminosité. Une couche d'humus va progressivement se déposer sous les saules et le cycle végétal prendra une autre orientation. Ce serait remarquable que quelqu'un puisse le dire et l'observer, mais en même temps, on peut le faire n'importe où… »[764]

L'apport de Gilles Clément, ou de paysagistes moins connus comme Alain Richert, est essentiel pour comprendre le travail des générations actuelles. Développant des approches inédites, celles-ci posent un regard poétique sur leur environnement, fondé sur la prise de conscience durable et leur volonté de réfléchir en termes de *mieux vivre*. Plusieurs opérations, menées à des échelles différentes, suggèrent qu'une nouvelle esthétique, parfois surprenante, est en germe. L'une des thématiques est précisément celle de la friche.

Une première expérience est en cours sur le site de **l'Union**. Après la démarche engagée avec les étudiants de l'ENSAP, l'Atelier électrique[765] a demandé à Tiphaine Hameau, « artiste

[763] Source : Éric Berlin, entretien du 2 mars 2006.
[764] Source : *Ibidem*.
[765] Implantée sur l'îlot Stephenson dans les locaux d'une ancienne entreprise, la structure se veut un laboratoire d'idées pour la réhabilitation de l'îlot et l'aménagement de la zone de l'Union. Les « conversations publiques » organisées depuis avril 2009 en font un lieu d'animation et de concertation avec les habitants.

jardinier », d'inventer avec la population un **« jardin du possible »**[766]. L'inventaire floristique, dressé après une exploration minutieuse du terrain au printemps 2009, réunit des plantes spontanées et des variétés horticoles plus inattendues. La présence de bulbes de jonquilles ou d'hémérocalles, de roses trémières ou de cassis, s'explique par la dispersion sur l'ensemble du site des terres des jardins individuels et ouvriers détruits par les engins de chantier. Face à cette violence, Thiphaine Hameau prône une attitude attentive et bienveillante. Fidèle aux conseils de Gilles Clément invitant à prendre en compte le « déjà-là » et à l'observer, elle repère patiemment les végétaux et les étiquette pour symboliser les jardins qui pourront en jaillir. Un « sentier botanique » puis un jardin temporaire ont été mis en place lors de sessions de jardinage.

Dans le même esprit, il faut citer le travail d'observation et d'expérimentation mené **à Roubaix** sur les **toits** de la **Condition Publique**. Botaniste et plasticienne, Liliana Motta a discipliné les jardins sauvages et métissés en terrasses ouvertes au public. Alors que le développement durable veut favoriser les espèces locales, une partie des plantes visibles, involontairement apportée par les ballots de fibres traitées à la Condition, rappelle que la germination spontanée n'est pas toujours « certifiée d'origine locale ». Une autre réalisation lilloise est plus déroutante. À l'été 2006, Étienne Panien et Marion Dutoit, jeunes paysagistes de l'atelier des 2cyclopes, ont élaboré un prototype sur mesure pour un jardin **« Vert sur le toit »**. Ce jardin minimaliste pourrait être qualifié de *pionnier* en référence aux plantes qui colonisent les friches. Ils l'ont dénommé « un ver vert » en raison de ses formes déroutantes :

> « L'appartement situé au premier étage donne sur le toit d'un garage en fibrociment. L'idée d'une toiture plantée pourrait prendre corps si le dispositif de plantation demeure léger. Nous nous servons des poutres pour positionner les vers. Les vers sont des bas remplis d'un mélange de terreau et de graines. Les graines sont choisies pour leur robustesse et l'alternance des floraisons (moutarde, phacélie, avoine, blé). Les vers changent de couleurs et grossissent avec les saisons, jusqu'à épuisement du substrat. Ils deviennent les hôtes de toute une faune : abeilles, papillons, et même des limaces… sur un toit, en plein cœur de Wazemmes, à Lille. »[767]

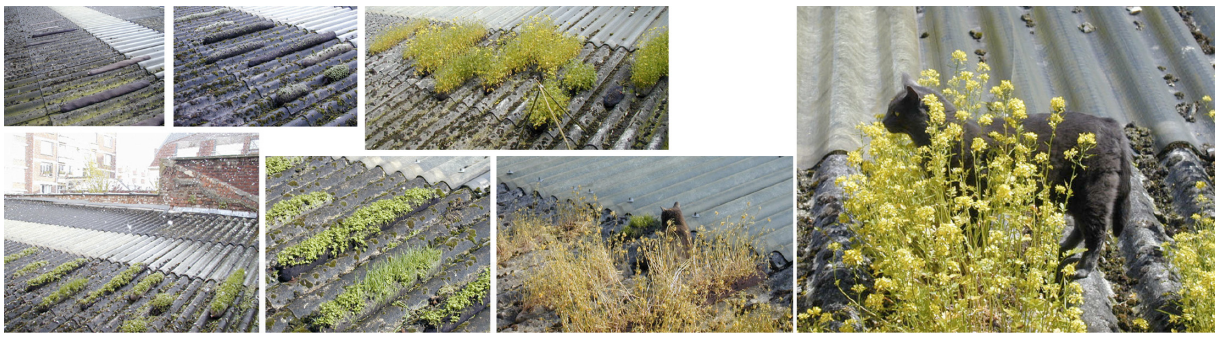

ill. 82 : Évolution du jardin vert sur le toit au fil des saisons. Source : atelier les2cyclopes.

[766] Tiphaine Hameau, *Notes à l'intention de l'atelier électrique et de la SEM Ville renouvelée*, mars et avril 2009.
[767] On se reportera au site internet de l'atelier les2cyclopes : http://www.les2cyclopes.fr/jardin.html#

Quels que soient les critères esthétiques pris en compte, le résultat n'est ni beau, ni spectaculaire (l'objectif était-il de cet ordre ?) sauf à dire qu'il rappelle combien le processus vivant, dans son expression la plus ordinaire, peut être sujet de contemplation et d'étonnement quotidien. Même modeste et sauvage, ce jardin évolue au fil des mois et attire sur ce toit pourtant inerte d'autres êtres vivants.

Conclusion

Les opérations menées dans la métropole lilloise depuis 1990 portent l'influence des projets les plus diffusés dans la même période : grandes réalisations parisiennes, travaux de Gilles Clément, festival des jardins de Chaumont… À l'échelle des parcs et jardins, deux tendances opposées se dessinent. La première se traduit par un enrichissement du vocabulaire végétal (par l'apport de plantes décoratives et exotiques) et la sophistication des formes : le jardin des Géants qui marque le retour à Lille du jardin appréhendé comme un lieu de rêve en est la figure la plus aboutie. Liée aux préoccupations écologiques, la seconde tendance favorise des formes plus simples, parfois imprécises ou aléatoires. Les expérimentations fondées sur l'interprétation de la friche explorent la diversité du vivant, sa beauté ordinaire. Elles en révèlent l'énergie, tout en assumant ses rythmes de croissance, à l'inverse des jardins spectaculaires qui utilisent des plants adultes, parfois âgés et rares. À l'échelle des opérations urbaines, les objectifs durables systématiques orientent les problématiques paysagères. Mais les deux options énoncées peuvent se rencontrer dans le même quartier pour définir des ambiances différentes. Les plans directeurs articulent en effet diverses expressions formelles selon leurs objectifs de changement d'image.

Synthèse de la section 3

La section précédente s'est intéressée à la manière dont les paysagistes ancrent leur projet dans le territoire en lui donnant un socle. Si cet aspect de la démarche conceptuelle est essentiel dans le projet de paysage, c'est sans doute en raison du caractère mouvant, voire instable d'une partie de ce qui est mis en forme sur cette base. Pour constituer ces socles, les paysagistes partagent avec les architectes l'usage de matériaux minéraux, symboles de solidité et de stabilité. La pierre en est le plus noble. Les autres matériaux, l'eau et les végétaux en particulier, ont des caractéristiques changeantes, souvent renforcées par les mises en œuvre contemporaines. Depuis 1967, la formation des paysagistes les sensibilise aux systèmes écologiques. Plus dynamique, leur approche du paysage se révèle adaptée à la requalification des friches industrielles, puis urbaines. L'engagement politique actuel en faveur du « développement durable » renouvelle les démarches de projet.

La requalification des cours d'eau, des zones humides et de leur environnement naturel ou urbain est la principale source de commandes de « grand paysage ». Motivées par des préoccupations écologiques (augmenter la biodiversité, créer des corridors), elles associent aussi des questions fonctionnelles (diversifier les usages de la voie d'eau) et de qualité spatiale : rendre leur aménité à ces espaces, les constituer en trame paysagère verte et bleue. À l'échelle urbaine, les programmes comprennent souvent une mise en valeur de l'eau : soit comme caractéristique du site à requalifier, soit par le biais des réseaux d'assainissement alternatif qui structurent les projets urbains.

L'utilisation des végétaux évolue dans les projets contemporains. Le jardin sophistiqué et la friche sont deux sources d'inspiration qui reflètent les tendances contradictoires de la société tiraillée entre deux modèles de développement. L'un, libéral, privilégie la consommation et se présente sous des formes de plus en plus complexes. L'autre cherche une alternative fondée sur la sobriété et se traduit par une plus grande simplicité formelle. Enfin, certains concepteurs s'inspirent de phénomènes naturels pour construire leur projet. Plusieurs opérations contemporaines mettent en œuvre (et en scène) des processus vivants (capacité d'auto-épuration de l'eau, migration des plantes, pouvoir de destruction des végétaux, propriétés en phytoremédiation…). L'analyse de la place des végétaux et de l'eau dans ces projets montre que ces nouvelles approches du vivant suscitent un renouvellement des formes esthétiques.

Conclusion du chapitre 9

L'intervention des paysagistes, nous l'avons établi dans les chapitres précédents, est de plus en plus fréquente à Lille. Au début de ce neuvième chapitre, nous nous interrogions sur les conséquences de cette donnée : « une intervention croissante des paysagistes à Lille, pour quoi faire ? ». L'objectif de ce chapitre était de mesurer et d'analyser les effets concrets de cette présence accrue pour la conception des projets, leur conduite et leur mise en œuvre. Au terme de ce chapitre, pouvons-nous préciser ce qui distingue le travail conceptuel d'un paysagiste des approches habituelles aux architectes ? Plusieurs thématiques, composantes essentielles de la démarche du projet de paysage, nous ont servi de guide. La première était celle de l'approche des vides. La deuxième celle du rapport au site. La dernière celle des relations au vivant. Du point de vue des opérations réalisées, l'analyse permet de valider quelques résultats.

Dans le domaine des espaces publics, le passage de la commande des architectes aux paysagistes a des effets directs et visibles sur la qualité des espaces et leur mise en forme. Plus épurés, les projets font davantage place au vide. Les projets gagnent en cohérence aux plans esthétique, symbolique, fonctionnel, comme au niveau de la mise en œuvre constructive.

Les jardins et les parcs urbains réalisés ces toutes dernières années sont beaucoup plus riches que certains espaces verts des années 1970, conçus en régie ou par des entrepreneurs. Réalisés à l'économie, ceux-ci s'organisaient autour de grands espaces vides pas toujours qualifiés. Plus complexes, les compositions formelles actuelles s'adossent à une relecture de la tradition de l'art des jardins. Les palettes végétales et les modes de gestion sont renouvelés par les problématiques de développement durable et de jardin planétaire. L'attention se porte sur le choix (ou l'absence de choix) des espèces (leur caractère décoratif, leur adéquation aux conditions écologiques…) et leur gestion plutôt que sur les formes qui deviennent souples, secondaires ou, dans l'optique du jardin en mouvement, mouvantes, aléatoires.

À l'échelle de l'opération urbaine, la création d'ambiances paysagères diversifiées répond principalement aux objectifs de changement d'image des maîtres d'ouvrage. De ce fait, la cohérence et la force des propositions sont moins claires. Elles dépendent sans doute du statut du paysagiste dans l'équipe et de ses rapports avec les autres concepteurs. Alors que les partenariats avec les architectes sont enrichissants lorsque les enjeux sont moindres, plusieurs paysagistes nous ont dit regretter les difficultés rencontrées à cette échelle et ne plus accepter de position subalterne.

À l'échelle du grand paysage, les paysagistes apparaissent les seuls garants du maintien de préoccupations spatiales et qualitatives face à l'émergence des problématiques environnementales et aux pressions économiques plutôt quantitatives. Leur travail en franges urbaines montre une tendance à l'hybridation des figures ville-campagne.

CONCLUSION DE LA PARTIE III

Les paysagistes à l'œuvre du début des années 1960 au début des années 1980 dans la métropole lilloise sont peu nombreux. Plusieurs travaillent dans le cadre d'organismes de missions fortement dépendant de l'administration centrale de l'État dont la disparition, à la fin de la période, coïncide avec la mise en place de la décentralisation. D'autres paysagistes exerçant en libéral ont reçu des missions d'études ou de travaux. Ils sont, en général, extérieurs à la région. Cette situation, le caractère novateur ou anticipateur des réponses apportées, ont justifié de qualifier ces figures professionnelles de « pionnières ». Au début des années 1980, les premiers paysagistes diplômés de l'ENSP fondent plusieurs agences libérales à Lille, mais leur activité ne se développe vraiment qu'à la fin de la décennie quand une commande locale émerge. Parallèlement, quelques paysagistes sont embauchés au sein de la fonction publique et contribuent à sensibiliser les acteurs de l'aménagement à l'importance des paysages pour la qualité de vie. Mais il faut attendre le milieu des années 1990 pour qu'une série d'implantations permettent d'évoquer un « milieu professionnel » dont la visibilité reste fragile. Or ce moment est celui où, après l'émergence d'une commande locale largement soutenue par des politiques publiques régionales puis départementales, l'agglomération lilloise s'empare des questions qualitatives, aux échelles architecturale, urbaine et paysagère.

Quelle place accorder à la nature en ville ? Si cette question actuelle s'impose dans le débat professionnel français au cours des années 1980[768], elle ne prend de l'ampleur que plus récemment à Lille. Jusqu'au début des années 1980, la présence d'un ingénieur horticole, Jacques Marquis, comme directeur des services d'espaces verts lillois, assure la transmission d'un savoir-faire à dominante horticole hérité du XIX^{e} siècle. Néanmoins, le développement d'espaces verts, puis d'espaces de nature en ville, se heurte alors à plusieurs difficultés.

La **première difficulté** est celle de la densité urbaine lilloise et du manque de foncier disponible pour de nouveaux parcs et jardins. Ce problème crucial pousse le maire de Lille à envisager des fusions avec d'autres communes ou à « prospecter » ses confrères en vue de louer des « terrains à vocation d'espaces verts où pourraient être implantés des équipements de loisirs et de détente ». Début décembre 1976, une requête est adressée à l'EPALE[769] listant différents programmes : « des plaines de jeux de 8 à 12 hectares permettant la pratique du football et du rugby », des « équipements à usage familiaux et d'aires de détente », un « centre équestre », un « golf municipal », un « terrain de camping… ». Les services de

[768] Voir : Estienne, 2004, cahier 1, p. 76 et 92.
[769] Source : Lettre de M. Pierre Mauroy, député-maire de Lille à Monsieur le directeur de l'EPALE, arrivée le 8 décembre 1976 ; Note des services de l'EPALE en date du 28 janvier 1977 concernant la « demande de terrain de Monsieur Pierre Mauroy pour espaces verts et programme de loisirs et de détente », AM VDA, boite 1EP135.

l'EPALE répertorient une série de localisations envisageables, mais la démarche n'aboutit pas. Nous savons aujourd'hui que les destructions liées à la déprise industrielle ont offert les conditions du renouvellement urbain actuel.

La **deuxième difficulté** est le manque d'intérêt et de culture horticole des architectes qui dominent le marché de l'aménagement. Les questions de choix des végétaux et leur mise en œuvre leur paraissent d'ordre décoratif et donc secondaires. Il est ainsi significatif que l'architecte d'une opération du milieu des années 1970, reconnue pour ses qualités paysagères[770], ait oublié de nous mentionner l'intervention d'un paysagiste et prenne même le temps de justifier cette absence. Pourquoi, en effet, s'adjoindre une compétence spécifique ? La présence d'un parc composé par Barillet-Deschamps au XIX^{e} siècle garantissait des fondements paysagers solides, dispensant de choisir d'autres végétaux[771].

Il faut rappeler la condescendance dont témoigne l'emploi du terme de « choucrouteurs » pour désigner les paysagistes au sein des cabinets d'architectes jusque dans les années 1980. Pour que les architectes fassent preuve de davantage de curiosité envers ces questions, il a fallu attendre que des agences de paysagistes s'installent dans l'agglomération et qu'un milieu professionnel se constitue dans la deuxième moitié des années 1990, comme nous l'avons analysé dans le chapitre sept. Il a aussi fallu attendre que la demande de la population trouve l'espace public nécessaire à son expression pour cesser d'être marginale.

En effet, la **troisième difficulté** est l'absence de prise en compte de ces questions par les acteurs politiques et notamment au niveau intercommunal. Dans les années 1970 et 1980, les revendications émanent essentiellement du milieu associatif qu'il s'agisse du syndicalisme du cadre de vie ou de la mouvance écologiste. Les uns l'expriment plutôt en termes quantitatifs et fonctionnels (besoins en espaces verts des groupes sociaux et des différentes tranches d'âge), les autres en termes qualitatifs allant jusqu'à expérimenter des solutions de gestion alternative permettant la sauvegarde de petites friches urbaines. Les stigmates laissés dans le paysage après le départ de l'industrie ont sans doute favorisé l'émergence des militants verts, puis leur accession aux responsabilités politiques au tournant des années 1980 et 1990 : elle a lieu à l'échelon local avec l'élection de Guy Hascoët à Lille en 1989, comme à l'échelon régional avec celle de Marie-Christine Blandin comme présidente du conseil régional Nord-Pas-de-Calais en 1992. Nous avons montré la place stratégique occupée par les

[770] Aménagée par la SEDAF à partir de 1975, cette ZAC de 45 ha s'installe sur le parc de la propriété Masurel et les terres agricoles qui le bordaient. L'opération organise autour d'un parc urbain public de cinq hectares, des immeubles collectifs, des maisons regroupées en hameaux, des maisons individuelles et quelques équipements. Gérard Deldique en a conçu le plan d'ensemble, en association avec l'atelier Cler comme coloriste conseil et le paysagiste belge Patrick Van Howel (collaborateur habituel de la SEDAF à l'époque). Ce dernier a défini des prescriptions paysagères précises attentives au respect de l'environnement. À ce titre, la ZAC a reçu une mention lors du prix art urbain 2007, « Reconsidérer le lotissement comme ensemble urbain à mesure humaine ».
Fiche de présentation de l'opération disponible sur le site : http://www.arturbain.fr/arturbain/prix/2007/2007.htm

[771] Source : Gérard Deldique, entretien du 15 mai 2005.

questions environnementales et paysagères dans les documents d'aménagement métropolitains depuis cette période.

Ainsi, l'ensemble des caractéristiques du contexte local concourt à faire émerger la question de la place des espaces de nature dans la métropole lilloise de façon très récente et à lui donner une coloration plus environnementaliste que strictement paysagère.

En simplifiant, nous pouvons distinguer **trois générations de paysagistes** dans le milieu professionnel lillois. Chacune a pris sa place dans le système d'acteurs. La première génération a appris à travailler avec des architectes, la deuxième revendique la possibilité d'assumer seule des commandes urbaines majeures, la troisième cherche à se démarquer encore. Chacune a développé un regard original et des approches spécifiques sur l'espace en fonction des dominantes de la commande qui lui était proposée. La première génération a abordé les friches sous l'angle de la dynamique des milieux, la deuxième s'est emparée de la ville et de sa transformation, la troisième revient au jardin en proposant des approches esthétiques divergentes.

Cependant, au-delà de ces différences qui font la richesse de la profession, tous ces professionnels ont contribué par leur travail à instaurer un nouveau type de rapport à la commande et au monde. Les paysagistes ont pu trouver des cohérences territoriales dans des situations particulièrement complexes, par leur capacité à prendre en compte le site comme élément emboîté dans une série d'environnements plus larges et à le replacer comme point d'aboutissement d'une histoire ancienne et annonce d'une histoire à venir. Ainsi, grâce aux outils mis en place dans l'enseignement depuis 1976, la pratique du projet de paysage les a conduit à dépasser le cadre strict du programme et les questions de fonctions pour s'intéresser aux questions d'usage et de pratiques des lieux, mais aussi à ses dimensions symboliques et identitaires. Inversement, leur remise en cause des programmes a conduit la maîtrise d'œuvre à s'interroger sur son rôle et à vouloir préciser ses attentes et ses exigences.

CONCLUSION GENERALE. La ville contemporaine : un nouveau paysage, mais à quelles conditions ?

Le questionnement initial de cette thèse reprend une hypothèse apparue au milieu des années 1990 en France (Marot, 1995 ; Masboungi, 2002), selon laquelle les paysagistes seraient les nouveaux spécialistes de la ville et apporteraient des solutions particulièrement adaptées aux problématiques de la ville contemporaine. L'étude replace cette hypothèse dans un contexte historique et théorique. Si le mot paysage naît à la Renaissance, le fait de considérer la ville comme un paysage est plus récent. Les « paysages urbains » apparaissent dans les œuvres artistiques de la fin du XIX^{e} siècle. Dans les années 1950, le paysage urbain est un outil opératoire importé en France à partir des travaux anglais et américains, avant de devenir au début des années 1970 un objet d'études scientifiques.

Plusieurs professions aux histoires sensiblement différentes interviennent sur ces espaces. Les architectes appartiennent à la plus ancienne, qui est aussi la plus développée et la mieux reconnue au plan institutionnel. Contrairement aux urbanistes et aux paysagistes, ils disposent en effet d'un système de formation homogène et étendu, de diplômes reconnus, d'organismes professionnels anciens, et d'un titre protégé. Ces éléments expliquent en partie que le partage d'un marché limité suscite des tensions entre architectes, urbanistes et paysagistes. Il est néanmoins possible d'identifier des périodes où des personnalités issues de ces trois professions ont su collaborer de manière fructueuse, autour de réflexions théoriques (dans l'entre-deux-guerres notamment autour du Musée social et de la SFAU) ou pour élaborer des projets en commun comme aujourd'hui.

L'étude situe la problématique dans l'histoire des débats portant sur les rapports entre architecture, ville et paysage, tels que les revues spécialisées les ont retranscrits depuis 1960. Depuis quand et comment les architectes s'intéressent-ils au paysage ? Depuis quand et comment les paysagistes se préoccupent-ils de la ville ?

Utilisée comme entrée pour analyser les corpus, la notion d'espaces non construits permet de clarifier une période particulièrement effervescente et complexe qui a mis en place bien d'autres notions pour désigner ces espaces. Un retour au début du vingtième siècle et à ses espaces libres s'est imposé pour comprendre la genèse et le rôle des locutions identifiées dans les corpus. Avec les notions d'espaces libres, puis d'espaces verts, les théoriciens abandonnent une approche analytique des espaces urbains au profit d'une autre plus globale, mais leur perspective structurelle se heurte à la diffusion de la *Charte d'Athènes*. Replacée dans ce contexte historique, la série de notions propose différentes postures en réponse aux critiques de la ville fonctionnelle pour la qualifier et lui donner davantage d'urbanité.

Le cas de la métropole lilloise a permis, dans un second temps, de vérifier l'hypothèse initiale. Deux moments ont été privilégiés. Le premier va de 1965 à 1983 et concerne deux organismes mis en place à Lille sous le contrôle de l'État, l'OREAM-Nord et l'EPALE. Le second s'étend du début des années 1990 à aujourd'hui et s'intéresse aux transformations spatiales de la métropole lilloise, organisées par les politiques locales. Entre ces deux moments, la mise en place des lois de décentralisation a bouleversé les règles et les conditions de l'aménagement du territoire en transférant les compétences de l'État aux différentes collectivités territoriales.

Quels sont les principaux résultats de ce travail ?

Au niveau des débats théoriques nationaux, l'évolution des notions montre que le recours au paysage et aux paysagistes au début des années 1970 est l'une des réponses aux critiques vis-à-vis de la ville fonctionnelle. En prônant de découpler l'architecture et la forme urbaine et de transférer les valeurs paysagères sur les œuvres architecturales, la *Charte d'Athènes* a suscité dans son application la plus caricaturale la construction des grands ensembles. Si la notion d'espaces verts symbolisait pour les modernes la générosité d'une ville verte et ouverte, les espaces verts ou minéraux qui entourent les immeubles sont souvent loin de cette ambition. Leur manque de qualité s'explique par une approche essentiellement quantitative associée au principe de *tabula rasa*.

Les attitudes adoptées par les architectes des années 1970 s'inspirent de démarches expérimentées à l'étranger et considèrent toutes le *contexte* du projet : le site, la ville, le territoire. Certains s'intéressent aux relations entre l'architecture et la ville, d'autres souhaitent restructurer la ville fonctionnelle par ses vides en réactualisant la notion d'espaces libres. En se référant au paysage, d'autres encore espèrent faire évoluer la ville fonctionnelle. Le caractère intégratif du paysage permet d'abandonner une approche rationnelle et formelle pour considérer d'autres aspects plus subjectifs. Renvoyant à l'idée d'aménité, la qualité paysagère implique de prendre en compte l'homme et son ressenti pour assurer son bien-être. Comme le rappellent les mots de Georges Bertrand cités au début de cette thèse, le paysage « se vit [et s'expérimente] avant de s'étudier ». Le « retour » du paysage intervient d'ailleurs après le développement d'un regard sociologique sur l'« espace urbain » – y compris au sein des UPA instituées après 1968 – qui remet en cause une approche trop normative des besoins de l'homme pour valoriser leur diversité. Ce moment coïncide aussi avec l'introduction par certains géographes des concepts d'« espace perçu » ou d'« espace vécu » et la montée d'actions militantes pour la qualité du « cadre de vie ». Pour les paysagistes français, c'est une période de crise et de refondation symbolisée par la mise en place à Versailles de l'ENSP autour de Michel Corajoud et Bernard Lassus.

Dans le cas de la métropole lilloise, notre étude précise une chronologie souvent malmenée en réparant des oublis majeurs. Alors que les témoins dataient généralement la prise en compte du paysage dans l'aménagement du début des années 1980, l'étude montre que certains acteurs s'emparent des questions paysagères ou introduisent des outils paysagers dès la fin des années 1960. Plusieurs points sont à souligner. Ces acteurs agissent tous dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage publique placée via la DATAR ou le groupe central des villes nouvelles sous l'autorité de l'État. Il s'agit, selon les cas, de paysagistes dont la compétence en urbanisme et en aménagement est reconnue par leur équipe, ou d'architectes qui intègrent la dimension paysagère dans leur réflexion et font appel à des spécialistes extérieurs quand le besoin s'en fait sentir. Enfin, les projets concernés par ces interventions se caractérisent par leur échelle spécifique et inhabituelle aux architectes : le territoire d'une région dans un cas, celui d'une ville nouvelle dans l'autre. Ainsi, à l'OREAM-Nord comme à l'EPALE, l'intervention paysagiste vient apporter aux architectes(-urbanistes) un savoir ou une expertise qui leur fait défaut : les deux professions établissent des relations complémentaires.

Or, la présence de paysagistes au sein des OREAM répond à une volonté plus ou moins implicite de l'administration centrale, adroitement relayée par quelques personnalités influentes qui la diffusent au sein de leurs réseaux (notamment coloniaux), tandis que les missions confiées à des paysagistes par l'EPALE s'expliquent par l'ambition fixée par l'État et la DATAR aux Villes Nouvelles. Celles-ci ont été des territoires d'expérimentation et d'excellence, des lieux où s'est imaginée et construite une nouvelle forme de ville. Les ingénieurs des Ponts et chaussées qui ont dirigé l'EPALE ont su transmettre cette ambition aux architectes-urbanistes salariés de la structure et faire appel aux expertises techniques les meilleures et les plus diverses, y compris dans le domaine de l'environnement et du paysage.

Par ailleurs, l'hypothèse selon laquelle les paysagistes auraient développé leur savoir-faire et leur aptitude à réparer les zones périurbaines en s'emparant, à la fin des années 1970, d'espaces délaissés par les architectes – les espaces publics situés au pied des grands ensembles, les espaces interstitiels des périphéries urbaines – ne se vérifie pas davantage sur ce territoire. L'activité des agences de paysagistes créées au début des années 1980 à Lille est profondément marquée par la requalification des friches minières et industrielles. Face à des sites de taille moyenne et des pollutions lourdes, l'approche dynamique crée les conditions d'une renaturation en déployant le minimum de moyens. Les agences fondées dix ans plus tard se développent grâce aux études d'amélioration du cadre de vie, financées par le Conseil Général du Nord. Ces programmes, plus urbains, ne concernent pas davantage les grands ensembles ou les périphéries décousues, mais la transformation de bourgs ruraux ou de communes de la périphérie de l'agglomération lilloise. Quant aux agences fondées entre 1995 et 2000, elles interviennent presque exclusivement dans l'espace urbain pour réaliser des études urbaines ou réaménager les espaces publics centraux. Il s'agit alors de faire face à la

crise industrielle et à la déstructuration consécutive qui touche les villes jusque dans leur cœur. Là encore, l'expérience des paysagistes lillois se distingue des discours développés autour de l'hypothèse initiale.

Au-delà de ces premiers points, l'étude apporte des éléments nouveaux pour l'histoire des professions ou de l'aménagement ; elle éclaire les conditions de fabrique de la ville contemporaine et les rapports entre les métiers.

Pour les architectes et les urbanistes, le fait d'aborder l'histoire des théories architecturales et urbaines sous un angle inédit (celui du rapport au paysage) clarifie le foisonnement intellectuel des années 1970 en le situant dans une période beaucoup plus large. L'ajout de la notion d'espaces libres – justifié par sa présence dans les textes des paysagistes travaillant au Maroc dans les années 1950 et 1960 – est particulièrement fécond. Non seulement, il organise la succession des notions, mais l'étude de la genèse de cette notion permet de comprendre pourquoi le rapport des architectes à l'urbanisme est aussi compliqué. Art et science à la fois : la double ambition des fondateurs de l'urbanisme est l'un des facteurs expliquant la difficulté des architectes à accepter de partager ce champ d'action avec d'autres spécialistes dont ils ne veulent pas reconnaître les compétences de dessin formel. La confusion volontairement entretenue par la *Charte d'Athènes* entre urbanisme fonctionnel et architecture moderne est un autre élément qui a incité les architectes-urbanistes à dominer le marché de l'urbanisme après la Seconde Guerre mondiale. Ces relations équivoques persistent au fil du temps. Ainsi, les architectes cités en deuxième partie ont rappelé leur manque de formation à l'urbanisme et l'aménagement pour les plus anciens, l'ouverture apportée par le séminaire Tony Garnier ou l'IUP pour les autres. Le choix de ce secteur d'activité était discrédité au sein du milieu architectural.

Néanmoins et malgré la tendance naturelle chez les architectes de cette époque à se considérer comme les spécialistes du projet, le fait de se confronter à de grands sites a obligé certains d'entre eux à percevoir les limites de leurs compétences. L'aventure inédite des villes nouvelles a permis d'accepter de déléguer une partie des missions à d'autres spécialistes dans un contexte exaltant. Après la dissolution de ces structures expérimentales, les pratiques innovantes n'ont cependant pas été diffusées, d'autant que les acteurs locaux les associaient à un système de gouvernance étatique vis-à-vis duquel ils cherchaient à se démarquer après la décentralisation. La période apparaît ainsi comme une sorte de parenthèse. Ainsi, peu d'architectes s'engagent dans le marché du FACV et il faut attendre la fin du siècle pour retrouver des thématiques, pratiques ou points de méthode semblables.

Depuis une dizaine d'années, dans la métropole lilloise les maîtrises d'ouvrage imposent aux architectes de s'associer à d'autres spécialistes de l'espace, parmi lesquels figurent des paysagistes. Pour les études urbaines et les missions de maîtrise d'œuvre

d'espaces publics sans enjeux majeurs, des partenariats se constituent par affinité entre des agences locales. Les cabinets d'architecture concernés ont tous choisi de développer leur activité dans ce domaine. Peu nombreux, les plus anciens sont connus pour leur sensibilité au paysage. Pour les projets importants, les équipes de maîtrise d'œuvre sont parfois très complexes incluant différents bureaux d'études selon les nécessités des sites. Comment s'organise le travail de conception dans ce nouveau cadre ? Nous avons commencé à aborder ces points avec quelques concepteurs lillois, architectes ou paysagistes (troisième partie) sans pouvoir approfondir de façon systématique les modalités concrètes mises en place par les professionnels pour partager les tâches, confronter les méthodes et les points de vue. Parvenir à ce niveau de précision de la part d'un concepteur nécessite de disposer de plusieurs entretiens. Néanmoins, des effets de génération apparaissent. Davantage sensibilisés à ces questions, les architectes les plus jeunes seraient plus enclins à travailler avec des paysagistes. La taille de l'agence, son expérience et sa renommée sont d'autres facteurs. Il semblerait que les collaborations soient plus délicates dans le cas d'agences réputées. Ces pistes doivent être vérifiées.

Pour les paysagistes, les enseignements sont plus nombreux.

La présence de Jean Challet et de Pierre Mas au sein de l'OREAM-Nord, les missions confiées par l'EPALE aux paysagistes ont permis de redécouvrir certaines caractéristiques du travail des paysagistes français des Trente Glorieuses. Les travaux de Françoise Dubost avaient démontré en leur temps qu'une des stratégies adoptées par ces professionnels entre 1945 et 1975 était de se tourner vers l'urbanisme et l'aménagement en acquérant une double compétence. Ils n'avaient cependant pas permis d'illustrer cette tendance par des parcours professionnels individuels. Le faible nombre de monographies disponibles sur cette période ne permettait pas davantage de comprendre les raisons et les modalités de ces choix.

De ce point de vue, le premier apport de cette thèse est de révéler l'itinéraire professionnel de Jean Challet et de quatre de ses collègues issus de la première promotion de la section du paysage (1946-1947). Cette promotion a majoritairement fait le choix de la double compétence, puisque quatre des six paysagistes formés se sont inscrits à l'IUUP et ont soutenu une thèse d'urbanisme. Pour certains d'entre eux, le travail au service de l'urbanisme du Maroc sous la direction de Michel Écochard a contribué à radicaliser ce choix. Pierre Mas, Lucien Gendre et Pierre Pelletier ont mis de côté leurs compétences paysagères ou horticoles pour consacrer l'essentiel de leurs activités à l'urbanisme et à l'aménagement. Au Maroc, les difficultés liées au manque de reconnaissance professionnelle les ont même conduits à prendre, après le départ de Michel Écochard en 1953, le titre d'urbaniste.

Après l'expérience marocaine, plus ou moins longue selon les cas, certains parcours (celui de Pierre Pelletier par exemple) poursuivent cette logique. Ils s'appuient sur les

marchés liés aux territoires coloniaux, en Afrique ou au Moyen-Orient, en lien ou non avec l'agence de Michel Écochard. Pierre Mas et Jean Challet prennent la décision de rester au Maroc après la fin du protectorat et s'inscrivent dans la lignée de l'expertise française. L'autre possibilité, qui s'offre à eux en 1965, mais qu'a choisie Élie Mauret dix ans auparavant, est de rentrer en France pour valoriser leurs compétences en aménagement du territoire. Ils intègrent les équipes d'études pluridisciplinaires mises en place dans le cadre de la politique de planification du territoire. Les témoignages des acteurs de l'OREAM-Nord montrent combien l'expertise coloniale de ces paysagistes-urbanistes est précieuse pour combler le manque de professionnels formés à ces problématiques et à ces échelles de travail sur le sol métropolitain. L'analyse des méthodes de travail de ces équipes révèle que les paysagistes ont formé les architectes et les urbanistes à la lecture paysagère, en multipliant les visites de terrain et en utilisant divers outils de représentation (dessins, photographies, cartes…).

Du point de vue des paysagistes encore, un autre résultat concerne les transmissions de savoirs et de méthodes entre générations et les filiations constatées entre pays. À la section du paysage, cette génération de paysagistes a bénéficié de l'enseignement de paysagistes actifs dans l'entre-deux-guerres, dont l'intérêt pour les questions d'urbanisme ou d'aménagement était connu. De plus, le fait de travailler au Maroc conduit Jean Challet à reprendre les plans dessinés par Henri Prost dans le sillage de Forestier : sa volonté est bien de poursuivre dans la direction définie par les documents graphiques ou écrits laissés par ses illustres prédécesseurs.

Les paysagistes formés entre 1945 et 1960 font preuve de curiosité pour les pratiques développées à l'étranger. Jean Challet, Jacques Sgard et Jacques Simon ont séjourné en Europe du nord-ouest (Pays-Bas et Scandinavie) où ils découvrent des problématiques peu développées en France : la place de la nature, l'attention à la préservation de l'environnement, la prise en compte des paysages dès le début des projets d'aménagement, le souci du bien-être de la population, la volonté d'offrir des espaces récréatifs de qualité et ouverts à tous… Ingrid Bourne, originaire des Pays-Bas, utilise dans ses projets des pratiques allemandes qu'elle contribue à propager en France. De ses voyages en Angleterre et en Amérique du nord (Canada et États-Unis), Jacques Simon ramène des exemples d'aménagement et de nouveaux modes de représentation ou d'approche du projet qu'il diffuse dans ses nombreuses publications.

Ainsi, ces personnalités, actives dans le secteur public principalement, mais aussi dans le secteur privé, participent au renouvellement des approches et des pratiques professionnelles sous l'influence des modèles découverts à l'étranger. Le tableau dressé, s'il ne représente pas l'ensemble du milieu professionnel, ne correspond pas à l'image de « planteurs » qui avait été collectivement attribuée aux paysagistes d'après la Seconde Guerre mondiale, en réduisant leur approche à leurs seules compétences horticoles. Il éclaire d'un jour nouveau les

catégories définies par Françoise Dubost au début des années 1980 (voir première partie), en précisant ce qu'ont apporté les « professionnels ».

La genèse de Villeneuve d'Ascq montre comment des paysagistes-concepteurs accèdent progressivement à une commande publique, dont la réalisation se fait « en régie » avant d'être confiée à des paysagistes-entrepreneurs. Ce processus, toujours en cours, avait été décrit par Françoise Dubost et Bernadette Blanchon. Malgré les évolutions, les paysagistes rencontrés réclament encore que leurs compétences soient pleinement reconnues. Cela passe par l'attribution de missions de maîtrise d'œuvre, allant jusqu'aux phases opérationnelles et au suivi du chantier. Dans le cas de plus en plus fréquent de groupements de maîtrise d'œuvre, cette reconnaissance passe aussi par l'attribution de marchés à des équipes représentées par des paysagistes mandataires. Dans le cas où l'architecte reste mandataire, les paysagistes aimeraient que les partenariats noués au sein de ces équipes soient réels et leur accordent une juste place, ce qui reste difficile pour les concours de type « projet urbain ».

L'enquête sur le milieu professionnel lillois complète ce tableau en montrant le rôle fondamental joué par les politiques publiques locales. A Lille, le développement des agences est étroitement lié aux financements publics et aux commandes qui en découlent. En choisissant de privilégier les nouveaux programmes pour se différencier de leurs aînés, les jeunes créateurs d'agence ont renforcé les effets de génération rappelés plus haut. Les plus jeunes paysagistes se sont réapproprié l'histoire de l'art des jardins. Une partie d'entre eux assument leur tradition horticole et la réinterprètent. Face aux problématiques de maintien de la biodiversité, les autres s'appuient sur la connaissance scientifique du vivant pour développer de nouvelles figures esthétiques parfois déroutantes. Les formes produites s'éloignent de la tradition jardinière ; leur statut ambigu relève davantage de l'installation artistique et interroge le rapport de l'homme contemporain au monde. Pertinentes à l'échelle des jardins, ces deux options traduisent en partie l'opposition entre sauvage et régulier que Jean-Pierre Le Dantec observe dans la production de siècle dernier (2002) ; à l'échelle de l'opération urbaine, cette ligne de partage n'est pas pertinente du fait de l'importance donnée aux questions d'images.

Du point de vue de l'histoire professionnelle, ce phénomène est particulièrement intéressant. Nous pouvons l'interpréter en considérant qu'après une période où la pratique des paysagistes s'est presque confondue avec celle des urbanistes, la jeune génération revient aux fondamentaux du métier. Mais ce serait oublier l'apport historique des paysagistes à la naissance de l'urbanisme. Nous pouvons aussi souligner qu'il s'agit d'un revirement majeur. Il faut rappeler que la connaissance du vivant assurait la base du savoir-faire des paysagistes, tant que la formation s'adossait à l'École nationale d'horticulture. Depuis que les deux formations se sont séparées, le lien entre le métier et les compétences techniques horticoles a été remis en cause pour en privilégier d'autres (en projet et en dessin) tandis que les projets

prenaient un caractère plus minéral ou « construit ». Les opérations lilloises contemporaines montrent combien le vivant reste une dimension primordiale du projet paysager.

Quels enseignements tirer pour l'histoire de l'aménagement en France ?

L'étude du travail de l'OREAM-Nord et de l'EPALE montre que les questions paysagères ne sont pas absentes de leurs préoccupations et qu'elles occupent même une place croissante dans leurs travaux. L'analyse des sources révèle que si les préoccupations fonctionnelles et environnementales sont importantes, les réflexions, les démarches et les espaces aménagés vont bien au-delà et comprennent une dimension esthétique. Les textes font référence au mot paysage ; les légendes des cartes incluent des indications concernant les paysages compris dans un sens associant les dimensions naturelles et culturelles. Le recours à un coloriste et à des paysagistes extérieurs à l'équipe, les cahiers des charges et les prescriptions définis par Jean-Claude Dumont, l'architecte coordinateur nommé par l'EPALE pour le quartier du Château à Villeneuve d'Ascq, attestent d'un réel souci de prendre en compte l'existant et de donner une qualité paysagère aux espaces aménagés. La variété des espaces de la ville nouvelle distingue fortement ces réalisations des espaces verts fonctionnels aménagés dans les décennies précédentes.

On pourrait prolonger la liste des exemples au-delà des opérations étudiées tant la région Nord-Pas-de-Calais fut aussi novatrice en ce domaine. Le premier Parc Naturel Régional s'y implante en 1968, le Conservatoire du littoral y acquiert ses premiers terrains, l'Espace Naturel Régional y est expérimenté ; le Conseil Régional fut le premier en France à être présidé par une élue écologiste. On peut se demander si les questions environnementales et paysagères auraient pu prendre la même importance dans une autre région. C'est sans doute en raison de l'ampleur du traumatisme subi par ce territoire que les regards extérieurs ont pu y inventer un paysage.

Cependant, l'entrée des paysagistes au sein des équipes d'étude ou de conception est un phénomène national destiné à rompre avec des pratiques antérieures qui considéraient le territoire rural comme une surface vierge ou mettaient en œuvre des approches scientifiques et abstraites. Elle se situe au moment précis où la question du territoire et celle de l'inscription des projets dans un site élargi réapparaît dans les débats spécialisés, s'immisçant jusqu'au cœur du ministère de l'équipement avec les travaux menés au STCAU au sein de la cellule « ville campagne » animée par Rémi Perelman.

Malgré la distance temporelle, il existe un certain nombre de points communs entre les expériences de l'OREAM-Nord et de l'EPALE et la période actuelle : au niveau des méthodes, des ambitions et des problématiques.

Du point de vue des méthodes, l'analyse paysagère qui sert de base au schéma de l'OREAM-Nord se retrouve aujourd'hui dans les atlas paysagers ou dans les études paysagères menées sur les grands territoires régionaux. Hormis la nomenclature et les choix graphiques, la « carte des grandes familles de paysages et des grands paysages régionaux » établie pour l'atlas des paysages de la région Nord-Pas-de-Calais (Katia Émerand, 2006) ne présente pas de différence sensible avec la lecture du territoire qui était faite trente ans plus tôt.

Du point de vue des ambitions, celles de l'OREAM-Nord semblent très contemporaines : il s'agissait d'expérimenter un nouveau mode de développement plus respectueux des paysages, du cadre de vie et des ressources naturelles en misant sur l'avantage économique d'actions collectives préventives.

Néanmoins, ces thématiques entrent en résonance avec les questions actuellement posées aux acteurs de l'aménagement. Parmi les problèmes environnementaux soulevés à Lille, la question de la préservation de la ressource en eau est sans doute la plus significative du fait de la justesse du diagnostic posé il y a trente ans. L'orientation fortement environnementale donnée aux politiques et aux documents d'urbanisme depuis la loi SRU pourrait cependant diminuer la part accordée aux dimensions esthétiques et culturelles. Si l'on croise les travaux de l'OREAM-Nord et ceux de l'EPALE, il faut rappeler la volonté de limiter l'étalement urbain en cherchant à atteindre un certain niveau de densité et en accordant une place majeure aux transports en commun (idées qui figurent au centre de la loi SRU). Il faut citer aussi la prise en compte du bien-être de la population ou la volonté d'aménager une autre ville en favorisant la qualité architecturale, urbaine et paysagère.

L'action de l'OREAM-Nord avait débuté en se demandant quelle était la bonne échelle de travail entraînant la modification du périmètre d'étude. Les questions posées par le bilan du schéma (voir l'analyse du parc de la Deûle) sont celles de l'adéquation entre échelle de projet et échelle de gouvernance. Ces questions sont toujours actuelles. Le SDAU de 2002 abordait précisément la question de la bonne échelle et incitait à se tourner vers les régions transfrontalières ; les débats organisés à l'occasion de la préparation du SCOT métropolitain interrogent la pertinence de son périmètre alors qu'une intercommunalité plus vaste s'est mise en place, englobant les régions transfrontalières et le bassin minier.

Cependant, davantage que les échelles spatiales, c'est la question de l'échelle temporelle qui apparaît primordiale dans ces approches. Au centre des travaux de la DATAR, la notion de prospective engageait à préparer un avenir lointain. De même, les paysagistes réclamaient la possibilité d'intervenir dès l'élaboration des projets d'aménagement pour anticiper les transformations du territoire en préparant les paysages. La notion de paysage d'aménagement ou de grand paysage, comme l'idée de plan de paysage, importée des Pays-Bas par Jacques Sgard, relèvent de la même approche. Cette question retrouve elle aussi une

actualité sous d'autres formes. Face aux bouleversements climatiques annoncés, des paysagistes aménagent de vastes territoires. D'autres gèrent le temps des projets urbains et leur complexité par la mise en place d'un paysage temporaire suffisamment souple. La problématique de la « grande échelle » fait son retour en architecture et implique des temporalités plus longues.

Du point de vue des politiques d'aménagement du territoire et de l'organisation de la commande publique, ce travail montre que, faute d'avoir été suffisamment préparé, le passage d'une maîtrise d'ouvrage assumée par l'administration centrale de l'État et ses services à une maîtrise d'ouvrage décentralisée et répartie entre les collectivités territoriales, a nécessité un peu plus de dix années. Ce temps était nécessaire pour doter chacune d'elles d'équipes techniques étoffées et compétentes et pour définir des projets politiques cohérents en matière d'urbanisme et de développement territorial ou urbain.

Comment prolonger ce travail ?

Les recherches et les publications portant sur l'histoire des paysagistes français depuis 1945 ont jusqu'à présent privilégié l'étude de figures professionnelles ayant choisi l'exercice libéral. Certains travaux menés dans le cadre de l'évaluation des villes nouvelles ont déjà montré la place des paysagistes dans les équipes d'aménagement des villes nouvelles notamment parisiennes. Cette thèse confirme l'intérêt qu'il y aurait à poursuivre l'exploration en s'intéressant à d'autres paysagistes ayant exercé au sein de la maîtrise d'ouvrage publique. À cette époque, il s'agit le plus souvent d'équipes mises en place sous l'autorité directe ou indirecte de l'État central. Plusieurs personnalités pourraient faire l'objet de monographies afin de compléter la connaissance de la période : par exemple d'autres paysagistes des premières promotions de la section du paysage, ceux actifs dans les missions d'aménagement mises en place à partir de 1963 pour les régions côtières et touristiques comme Pierre Pillet et Marguerite Mercier, ceux ayant travaillé pour les OREAM ou les CETE comme Michel-François Citerne souvent cité par les témoins.

De même, les filiations constatées invitent à investir ces horizons en s'intéressant davantage aux idées et aux travaux des paysagistes anglo-saxons. Les articles et les ouvrages disponibles sont en langue anglaise, les publications en français sont très rares en ce domaine. L'apport de l'expertise française au Maroc ou en Algérie a été démontré par les historiens de l'architecture et par les spécialistes de l'aménagement du territoire. La dimension paysagère de ces expertises et le rôle joué par les paysagistes n'ont pas été pris en compte pour le moment. Il mériterait pourtant des travaux spécifiques. Il faudrait, par exemple, comparer la situation marocaine avec ce qui se joue autour de Gérald Hanning à Alger.

L'analyse du milieu professionnel lillois et de son développement a eu de riches résultats qui incitent à développer ce type d'approche dans d'autres régions ou grandes

métropoles françaises. Les chronologies seront-elles les mêmes dans d'autres secteurs géographiques ? Le développement d'un secteur libéral et la structuration des activités sont-ils toujours à ce point liés à l'existence de politiques publiques locales et à leurs objectifs ?

Du point de vue de la collaboration entre architectes et paysagistes et de ses modalités, le travail doit se poursuivre et nécessite sans doute de choisir un ou deux projets qui permettront de rencontrer les architectes et les paysagistes séparément et longuement, selon des protocoles d'entretien permettant de comparer les réponses. Une démarche de ce type est développée par une des équipes de chercheurs[772], retenue dans le cadre de la quatrième session de l'appel à propositions de recherche « L'architecture de la grande échelle », organisée par le ministère de la Culture.

Enfin, quelques grandes questions sur le rôle du paysagiste dans le processus de production urbaine constituent autant de pistes de recherche. L'évolution des rapports de force entre les professions reste d'actualité dans ses dimensions corporatistes, systémiques et formelles. Alors que le nombre de paysagistes formés s'accroît, quel rôle prendront-ils dans les processus d'aménagement du territoire et de production urbaine ? Leur suffira-t-il de répondre à de nouvelles commandes publiques ou devront-ils se créer des débouchés en proposant de nouveaux terrains d'intervention et de nouvelles solutions ?

Face au désengagement maintenu de l'État, les paysagistes présents dans les DREAL risquent de ne pas être remplacés ce qui fragiliserait une prise en compte de la qualité paysagère à l'échelon régional ou des grandes unités. Réciproquement, l'importance donnée aux thématiques environnementales plaide pour un traitement transversal et à une échelle adéquate des problèmes parfaitement appropriés au travail du paysage – ce qui ne garantit pas la présence active des paysagistes. Par ailleurs, les débats actuels sur le développement de la métropole lilloise ont pris une orientation forte en faveur de la ville dense et compacte. En corollaire, l'obligation de contenir la périurbanisation pourrait permettre aux paysagistes d'investir davantage les périphéries dont ils pourraient maîtriser avec bonheur l'évolution paysagère. Longtemps délaissés par les professionnels, les lotissements font ainsi l'objet de travaux récents cherchant soit à requalifier des opérations anciennes, soit à renouveler le genre de façon plus respectueuse des paysages. De même, la question du maintien d'une agriculture périurbaine prend de l'ampleur et implique déjà des paysagistes. Inversement, l'impératif de densité pourrait limiter les possibilités d'intervention des paysagistes en cœur de ville et les contraindre à s'engager plus encore dans les études urbaines et la réalisation d'espaces publics – sauf à imaginer des systèmes plus hybrides mêlant avec audace les fonctions et les usages qui seraient à la base d'un urbanisme intermédiaire.

[772] « La grande échelle des architectes et des paysagistes : identification des interactions interdisciplinaires », sous la direction de Corinne Jaquand (ENSA Paris Malaquais).

BIBLIOGRAPHIE

PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE

« Paysage : on aimerait tant photographier un paysage de dos », débat organisé le 31 janvier 1989 autour de Alexandre Chemetoff, Michel Desvigne, Michel Corajoud et Bernard Huet, *l'Architecture d'Aujourd'hui*, n°262, avril 1989, p.32-40.

« Une idée de la ville inspirée de la campagne », propos de Michel Corajoud recueillis par Marc Lemonier, in *Diagonal*, n° 163, novembre-décembre 2003, p.10.

BOUTINET Jean-Pierre, 2001, « À propos du projet de paysage, repères anthropologiques », in *Les carnets du Paysage*, n°7, p.64-83.

CALENGE Christian, 2001, « Retisser une ville. Le paysage comme projet urbain ? », in *Les carnets du Paysage*, n°7, p.84-103.

CHAMPY Florent, 2000, « Les architectes, les urbanistes et les paysagistes », in *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, sous la direction de Thierry Paquot, Michel Lussault et Sophie Body-Gendrot, éditions la découverte, collection « Textes à l'appui », p.215-224.

CORAJOUD Michel, 2003, « Le paysage : une expérience pour construire la ville », texte destiné aux membres du jury du grand prix de l'Urbanisme 2003, document disponible en ligne sur le site : http://corajoudmichel.nerim.net/10-textes/texte-grand-prix/texte-grand-prix.pdf

CORAJOUD Michel, 2000, « Le projet de paysage : lettre aux étudiants », in *Le jardinier, l'artiste et l'ingénieur*, sous la direction de Jean-Luc Brisson, édition de l'Imprimeur, p.37-51.

CORAJOUD Michel, 1980, « À Propos du Parc de la Villeneuve de Grenoble », document disponible en ligne : http://corajoudmichel.nerim.net/10-textes/01a-a-propos-du-parc-de-gr.htm

CORBOZ André, 2001, *Le territoire comme palimpseste et autres essais*, Besançon, édition de L'imprimeur, Collection « Tranches de villes », 281 p.

CORBOZ André, 2000, « La Suisse comme hypertexte », in *Le Visiteur*, n°6, p.112-129.

DELBAERE Denis, 2001, « Projet de paysage, écarts d'échelle et logique d'interlieu. Le cas des "collines de Comines" », in *Les carnets du Paysage*, n°7, p.104-117.

DONADIEU Pierre, PERIGORD Michel, 2005, *Clés pour le paysage*, Paris, Ophrys, collection « Géophrys », 368 p.

ESTIENNE Isabelle, 2004, *L'intervention du paysagiste dans la ville, de 1960 à aujourd'hui, pertinences et enjeux pour les architectes et urbanistes*, DEA de Géographie, Université de Lille I, 119 p. et annexes.

GUIHEUX Alain (sous la direction), 2004, *La ville qui fait signe*, Le Fresnoy, Studio national des arts contemporains, Paris, Le Moniteur, 279 p.

LE DANTEC Jean-Pierre, 2002, *Le sauvage et le régulier*, Paris, Le Moniteur, 263 p.

LUCAN Jacques, 2001, *Architecture en France (1940-2000). Histoire et théories*, Paris, Le Moniteur, Collection « Architextes », 375 p.

MAROT Sébastien, 1999, « L'art de la mémoire, le territoire et l'architecture », in *Le Visiteur*, n°4, p.114-176.

MAROT Sébastien, 1995, « L'alternative du paysage », in *Le Visiteur*, n°1, automne, p.54-81.

MASBOUNGI Ariella (sous la direction de), 2002, *Penser la ville par le paysage*, Paris, éditions de la Villette, Collection « Projet urbain », 97 p.

MONS Dominique (sous la direction de), 2002, *Fonctionnement et dysfonctionnement des politiques publiques appliquées au paysage en France du Nord, approche théorique et études de cas*, rapport final du programme de recherche 1998-2003 du Ministère de l'aménagement du territoire et de

l'environnement, « Politiques publiques et paysages, analyse, évaluation, comparaisons », Lille, École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage, équipe AVH, 169 p.

PARIS Didier, STEVENS Jean-François, 2000, *Lille et sa région urbaine : la bifurcation métropolitaine*, Paris, L'Harmattan, 265 p.

POUSIN Frédéric, 2001, « Repères pour un débat », in *Les Carnets du Paysage*, n°7, automne, p.59-63.

RACINE Michel (sous la direction), 2001, *Créateurs de jardins et de paysages : en France de la Renaissance au XXIe siècle,* Arles, Actes Sud / École nationale supérieure du paysage, 432 p.

RACINE Michel (sous la direction), 2002, *Créateurs de jardins et de paysages : en France. Du XIX^e siècle au XXI^e siècle,* Arles, Actes Sud / École nationale supérieure du paysage, 432 p.

RAULIN Pierre, 2000, « Ouvrages et paysages. Une bibliographie », in *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, n°4, p.69.

REPISHTI Francesco, 2003, « Paysages en mouvement », in Pierluigi Nicolin et Francesco Repishti, *Dictionnaire des paysagistes d'aujourd'hui*, édition Skira, p.15.

SUEUR Georges, 1971, *Lille-Roubaix-Tourcoing : métropole en miettes*, Paris, Stock, 189 p.

MANUELS ET HISTOIRE DE LA GEOGRAPHIE FRANÇAISE

BAILLY Antoine, 1998, *Les concepts de la géographie humaine*, Paris, Armand Colin, 333 p.

BAILLY Antoine, BEGUIN Hubert, 1990, *Introduction à la géographie humaine*, Paris, Masson, Collection « Géographie », 188 p.

BEAUJEU-GARNIER Jacqueline, CHABOT Georges, 1963, *Traité de géographie urbaine*, Paris, Armand Colin, 495 p.

BERTRAND George, 1968, « Paysage et géographie physique globale. Esquisse méthodologique », in *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest (RGPSO)*, 39, 3, p.249-272.

CHABOT Georges, 1948, *Les villes. Aperçu de géographie humaine*, Paris, Armand Colin, 224 p.

CLAVAL Paul, 1998, *Histoire de la géographie française de 1870 à nos jours*, Nathan, Collection *réf.*, 543 p.

CLAVAL Paul, SANGUIN André-Louis (sous la direction de), 1996, *La géographie française à l'époque classique (1918-1968),* Paris, L'Harmattan, Collection « Géographies et cultures », 345 p.

CLAVAL Paul, 1987, « Forme et fonction dans les métropoles des pays avancés », in *La qualité de la ville*, Augustin Berque, p.56-65.

CLAVAL Paul, 1981, *La logique des villes, Essai d'urbanologie*, Paris, Litec, 633 p.

DARDEL Eric, 1952, *L'homme et la terre, Nature de la réalité géographique,* Paris, éditions du CTHS, 1990, 199 p.

DERRUAU Max, 1976, *Géographie Humaine*, Paris, Armand Colin, (8ème édition, 2002), 447 p.

DERRUAU Max, 1961, *Précis de géographie humaine*, Paris, Armand Colin, 572 p.

GEORGE Pierre, 1974, « La recherche géographique devant la crise de la ville », in *La crise urbaine. A challenge to geographers*, sous la direction de R.A. Roberge, éditions de l'université d'Ottawa, p. 34-45.

GEORGE Pierre, 1970, *Dictionnaire de géographie*, Paris, PUF, 448 p.

GEORGE Pierre, 1969, *Précis de géographie urbaine*, Paris, PUF, 288 p.

GEORGE Pierre, 1962, « La vie et l'œuvre de Max Sorre », in *Les Annales de Géographie*, n°387, Septembre-Octobre, p. 449-459.

GEORGE Pierre, 1952, *La ville. Le fait urbain à travers le monde*, Paris, PUF, 399 p.

LABASSE Jean, 1964, « Centralité et centre urbain », in *Prospective,* n°11, « L'urbanisation », Paris, Presses Universitaires de France, p. 125-131.

LACOSTE Yves, 1977, « A quoi sert le paysage ? », in *Hérodote*, n°7, p. 3-41.

LEVY Jacques, LUSSAULT Michel, 2003, *Dictionnaire de géographie*, Paris, Belin, 1033 p.

MARCONIS Robert, 2000, *Introduction à la géographie*, Paris, Armand Colin, 233 p.

MERLIN Pierre, 1997, *Géographie humaine*, Paris, Presses universitaires de France, 576 p.

MERLIN Pierre, 1987, « La morphologie urbaine, une nouvelle méthodologie ? », in *La qualité de la ville*, Augustin Berque, p.47-55.

PINCHEMEL Philippe et Geneviève, 1997, *La face de la terre. Éléments de géographie*, Paris, Masson et Armand Colin, 518 p.

RIMBERT Sylvie, 1973, *Les paysages urbains*, Paris, Armand Colin, collection « U-Prisme », 240 p.

ROBIC Marie-Claire, 2003, « La ville, objet ou problème ? La géographie urbaine en France (1890-1960) », in *Sociétés Contemporaines* n°49-50, p. 107-138.

ROBIC Marie-Claire, 1996, « Des vertus de la chaire à la tentation de l'action », in Paul Claval et André-Louis Sanguin, *Un demi-siècle de géographie française (1918-1968) : contours et détours d'une époque classique*, p. 27-58.

RONCAYOLO Marcel, 1987, « Durée et morphologie dans l'explication du paysage urbain », in *La qualité de la ville*, Augustin Berque, p. 81-85.

RONCAYOLO Marcel, 1986, « Le paysage du savant », in Pierre Nora (sous la direction de), *les lieux de Mémoire II. La Nation*, Paris, Gallimard, p. 487-528.

RONCAYOLO Marcel (sous la direction de), 1985, *Histoire de la France urbaine, Tome 5 : La ville aujourd'hui – Mutations urbaines, décentralisation et crise du citadin*, Paris, édition du Seuil, (nouvelle édition, 2001), 898 p.

SORRE Maximilien, 1961, *L'homme sur la terre, traité de géographie humaine*, Paris, Hachette, 365 p.

SORRE Maximilien, 1958, « Connaissance du paysage humain », in *Bulletin de la Société de géographie de Lille*, nouvelle série, n°1, Lille, Société de géographie, p. 5-14.

SORRE Maximilien, 1957, *Rencontres de la géographie et de la sociologie*, Paris, Librairie Marcel Rivière et Cie, Collection « Petite bibliothèque sociologique internationale », 213 p.

SORRE Maximilien, 1953, « L'homme moderne et les villes nouvelles », in *Urbanisme*, n° 25/26, p.24.

SORRE Maximilien, 1952, *Les fondements de la géographie humaine. Tome III : L'habitat, Conclusion générale*, Paris, Librairie Armand Colin, 499 p.

LA THEORIE DU PAYSAGE

ASSUNTO Rosario, 2003, *Retour au jardin, Essais pour une philosophie de la nature, 1976-1987, Rosario Assunto, Textes réunis, traduits de l'italien et présentés par Hervé Brunon*, Besançon, Editions de l'Imprimeur, Collection « Jardins et Paysages », 208 p.

BERTRAND Georges, 1978, « Le paysage entre la nature et la Société », in *Revue géographique des Pyrénnées et du Sud-Ouest*, n°49, p. 239-258.

BERTRAND Georges, 1975, « Pour une histoire écologique de la France rurale », in *Histoire de la France rurale*, sous la direction de Georges Duby et Armand Wallon, tome 1, Paris, Le Seuil, p. 8-118.

BERQUE Augustin (*et alii*), 2006, *Mouvance II : Soixante-dix mots pour le paysage*, Paris, Éditions de la Villette, Collection « Passage », 119 p.

BERQUE Augustin (*et alii*), 1999, *La Mouvance : du jardin au territoire, cinquante mots pour le paysage*, Paris, Éditions de la Villette, 99 p.

BESSE Jean-Marc, 2000, *Voir la terre – six essais sur le paysage et la géographie*, Arles, Actes Sud/ENSP/Centre du paysage, 163 p.

BILLIARD Isabelle, 1983, « Un nouvel objet pour la recherche », in *Les Annales de la recherche urbaine*, n°18/19, p. 3.

BLANC Nathalie (sous la direction de), 2004, *Des paysages pour vivre la ville de demain, entre visible et invisible…*, Rapport de synthèse du programme de recherche 1998-2003 du Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, « Politiques publiques et paysages – Analyse, évaluation, comparaisons », Paris, CNRS, UMR LADYSS, 17 p.

BRISSON Jean-Luc, 2000, *Le Jardinier, l'artiste et l'ingénieur,* Besançon, éditions de l'Imprimeur, collection « Jardins et paysages », 96 p.

CABANEL Jean, 2006, *Pays et paysages de France*, Éditions du Rouergue, 187 p.

CABANEL Jean, 1989, « Réalités du paysage d'aménagement », in *Métropolis*, n°84/85, p. 6-13.

CAUQUELIN Anne, 1989, *L'invention du paysage*, Paris, Plon, 181 p.

CLAVAL Paul, 1994, « L'analyse des paysages », in *Géographie et Cultures*, n°13, p. 55-74.

COLLOT Michel, 1986, « Points de vue sur la perception des paysages », in *L'espace géographique*, n°3, p. 211-217.

DESCOLA Philippe, 2005, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 623 p.

DONADIEU Pierre, PERIGORD Michel, 2005, *Clés pour le paysage*, Paris, Ophrys, collection « Géophrys », 368 p.

LACOSTE Yves, 1977, « A quoi sert le paysage ? », in *Hérodote*, n°7, p. 3-41.

LARRERE Raphaël, 2002, « Nature, campagne et paysage : des différents regards et de leur légitimité », in *Agriculteurs, ruraux et citadins. Les mutations des campagnes françaises*, sous la direction de Jean-Pierre Sylvestre, Dijon, CRDP de Bourgogne, p. 193-208.

LARRERE Catherine et Raphaël, 1997, *Du bon usage de la nature : pour une philosophie de l'environnement*, Paris, édition Aubier, collection « Alto », 370 p.

LASSUS Bernard, 1995, « L'obligation de l'invention : Du paysage aux ambiances successives », in Alain Roger, *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, Seyssel, Champ Vallon, p. 424-437.

MESNARD André-Hubert, 2004, « L'écriture juridique du paysage urbain en France », in *L'urbain. Un enjeu environnemental*, sous la direction de Michel A. Boisvert, Presses de l'Université du Québec, p. 159-167.

PINCHEMEL Philippe (sous la direction de), 1987, « Lire les paysages », *La Documentation photographique*, n°6088, Paris, La Documentation française, p. 1-8.

POULLAOUEC-GONIDEC Philippe, PAQUETTE Sylvain et DOMON Gérald (sous la direction de), 2003, *Les temps du paysage*, Presses de l'Université de Montréal, 282 p.

RAULIN Pierre, 2000, « Ouvrages et paysages. Une bibliographie », in *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, n°4, p. 69.

ROGER Alain (sous la direction de), 1995, *La théorie du paysage en France (1974-1994),* Seyssel, Éditions Champ Vallon, Collection « Pays / Paysages », 463 p.

SIMON Jacques, 2003, « La campagne dont le paysan est l'auteur est à réinventer », in Le Dantec (Jean-Pierre), *Jardins et paysages : une anthologie*, Paris, éditions de La Villette, p. 543-547.

MORPHOLOGIE, TYPOLOGIE, FORMES URBAINES

ALLAIN Rémy, 2004, *Morphologie urbaine. Géographie, aménagement et architecture de la ville*, Paris, édition Armand Colin, 254 p.

ASCHER François, 1995, *Métapolis ou L'avenir des villes*, Paris, Odile Jacob, 345 p.

BOUDON Philippe, 1975, *Architecture et architecturologie : recherche sur les concepts utilisés par les architectes modernes dans leurs écrits théoriques*, Paris, AREA, 3 volumes.

CULLEN Gordon, 1961, *Townscape*, Architectural Press.

DENÈS Michel, 1996, *Form Follows Fiction. Écrits d'architecture fin de siècle*, Paris, Éditions de La Villette, Collection « Penser l'espace », 358 p.

DELFANTE Charles, 1997, *Grande histoire de la ville de la Mésopotamie aux États-Unis*, Paris, Armand Colin, 461 p.

LACAZE Jean-Paul, 1990, *Les méthodes de l'urbanisme*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection « Que sais-je? », n°2524, 127 p.

LEVY Albert, 2005, « Formes urbaines et significations : revisiter la morphologie urbaine », in *Espaces et Sociétés*, n°3/2005, « Le sens des formes urbaines », p. 25-48.

LOYER François, 2000, « Patrimoine urbain », in *La ville et l'urbain l'état des savoirs*, sous la direction de Thierry Paquot, Michel Lussault et Sophie Body-Gendrot, Paris, La découverte, p. 301-311.

LOYER François, 1994, « Forme et paysage des villes », in *Le courrier du CNRS*, n°81, « La ville », p. 117-118.

LUCAN Jacques, 2001, *Architecture en France (1940-2000)*, Paris, Le Moniteur, collection « Histoire et théories », 375 p.

MONNIER Gérard, 1997, *L'architecture du XX^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, collection « Que sais-je ? », 126 p.

RIBOULET Pierre, 2005, « Réflexion sur l'ensemble du travail de ces dix dernières années, septembre 1993 », in *Lieu d'ancrage*, n°0, p. 4.

RIBOULET Pierre, 1999, « L'espace pour les enfants dans les bibliothèques publiques », in *BBF*, n°3, p. 70-75. [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> Consulté le 01 août 2009

RIBOULET Pierre, 1996, « Le caractère du bâtiment », in *BBF*, n°5, p. 72-79. [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> Consulté le 01 août 2009

RONCAYOLO Marcel, 1997, *La ville et ses territoires*, Gallimard, Collection « Folio essais », 285 p.

VIGATO Jean-Claude, 2003, « Composition, du paradigme à la notion », in *Cahiers Thématiques*, n°3, « Pratiques du langage. Art, architecture, littérature », École d'architecture de Lille, éditions Jean-Michel Place, p. 247-255.

PAYSAGE URBAIN

BAILLY Antoine S., 1977, *La perception de l'espace urbain. Les concepts, les méthodes d'étude, leur utilisation dans la recherche géographique*, Paris, Centre de recherche d'urbanisme, 264 p.

BAILLY Antoine S., 1974, « La perception des paysages urbains. Essai méthodologique », in *L'espace géographique*, n°3, p. 211-217.

CHENET-FAUGERAS Françoise, 2007, « Du paysage urbain », in *Le paysage Urbain. Représentations, Significations, Communication*, sous la direction de Pascal Sanson, Paris, L'Harmattan, p. 35-48.

CHENET-FAUGERAS Françoise, 1994, « L'invention du paysage urbain », in *Romantisme*, « La ville et son paysage », n°83, CDU-SEDES, p. 27-37.

CULLEN Gordon, 1961, *Townscape*, Architectural Press.

DELFANTE Charles, 1972, « Éléments pour une meilleure connaissance de l'environnement visuel », in *Urbanisme*, n°133, p. 5-8.

DELFANTE Charles, 1972, « L'environnement visuel », in *Urbanisme*, n°129, p. 4-10.

DELFANTE Charles, Meyer Jean, 1972, « Comment peut-on contrôler la création du paysage urbain ? », in *Urbanisme*, n°133, p. 9.

GUTTON André, 1962, *Conversations sur l'architecture. Cours de théorie de l'architecture, professé à l'école nationale supérieure des Beaux-arts*, Tome VI, Paris, éditions Vincent, Fréal et Cie, 657 p.

HEBERT Florent, 2007, « Le paradoxe du paysage urbain dans les discours paysagistes », in *Strates*, n°13, « Paysage urbain : genèse, représentations, enjeux contemporains », Paris, LADYSS, p. 87-102.

JANNIERE Hélène, 2007, « De l'art urbain à l'environnement : le paysage urbain dans les écrits d'urbanisme en France, 1911-1980 », in *Strates*, n°13, « Paysage urbain : genèse, représentations, enjeux contemporains », Paris, LADYSS, p. 51-66.

LYNCH Kevin, 1969, *L'image de la cité*, Paris, Dunod, 222 p.

MANTZIARIAS Panos, 2008, *La ville-Paysage. Rudolf Schwartz et la dissolution des villes*, Genève, MétisPress, 293 p.

MICHEL Xavier, 2007, « Paysage urbain : prémisses d'un renouvellement dans la géographie française, 1960-1980 », in *Strates*, n°13, « Paysage urbain : genèse, représentations, enjeux contemporains », Paris, LADYSS, p. 67-86.

ORILLARD Clément, 2005, « Urbanisme et cognition », in *Labyrinthe*, n°20 [En ligne], mis en ligne le 26 juin 2008. URL : http://labyrinthe.revues.org/index760.html. Consulté le 14 août 2009.

ORILLARD Clément, 2003, « Contrôler l'image de la ville », in *Labyrinthe*, n°15, [En ligne], mis en ligne le 24 juillet 2008. URL : http://labyrinthe.revues.org/index472.html. Consulté le 13 août 2009.

PAQUOT Thierry, 1999, « Le paysage urbain, l'écoumène de la modernité », in *Ville contre-nature, Philosophie et architecture*, sous la direction de Chris Younès, *opus cité*, p. 154-174.

POUSIN Frédéric, 2007, « Du *townscape* au paysage urbain, circulation d'un modèle rhétorique mobilisateur », in *Strates*, n°13, « Paysage urbain : genèse, représentations, enjeux contemporains », Paris, LADYSS, p. 25-50.

POUSIN Frédéric, 2004, « Le paysage urbain. La charge historique d'une notion », in *L'urbain. Un enjeu environnemental*, sous la direction de Michel A. Boisvert, Presses de l'université du Québec, p. 217-223.

RIMBERT Sylvie, 1973, *Les paysages urbains*, Paris, Armand Colin, collection « U-Prisme », 240 p.

SANSON Pascal (sous la direction de), 2007, *Le Paysage Urbain, Représentations, Significations, Communication*, Paris, L'Harmattan, collection « Eidos », 367 p.

SANSOT Pierre, 1971, *La poétique de la ville*, Paris, édition Klincksieck, 422 p.

ESPACES PUBLICS, PARCS ET JARDINS

CHEMETOFF Alexandre, CLEMENT Gilles, CORAJOUD Michel, DESVIGNE Michel, HUET Bernard, 1989, « On aimerait tant photographier un paysage de dos », in *L'Architecture d'Aujourd'hui*, n°262, p. 32-40.

DARIN Michaël, 1997, « Les bons espaces publics modernes », in *Les espaces publics modernes, situations et propositions*, sous la direction de Virginie Picon-Lefebvre, Paris, Le Moniteur, p. 211-229.

DAUVERGNE Pierre, LEVAVASSEUR Alain, 1978, « Le Vaudreuil : construire le paysage végétal en ville nouvelle », in *T&A*, n°319, p. 42-46.

PAQUOT Thierry, 2006, « Espace(s) public(s) », in *Urbanisme*, n°346, p. 41-42.

PICON-LEFEBVRE Virginie (sous la direction), 1997, *Les espaces publics modernes. Situations et propositions*, Paris, Le Moniteur, collection « Architextes », 237 p.

SGARD Jacques, 1978, « Le parc de la Défense », in *T&A*, n°319, p. 58-59.

WARNIER Bertrand, JAOUEN Michel, 1978, « Cergy-Pontoise : de l'espace naturel à la ville « verte » », in *T&A*, n°319, p. 38-41.

THEORIE ET HISTOIRE DE L'URBANISME

AUZELLE Robert, 1967, *Cours d'urbanisme*, Paris, Éditions Vincent, Fréal et Cie, 231 p.

AUZELLE Robert, 1965, *L'architecte*, Paris, Éditions Vincent, Fréal et Cie, 172 p.

AUZELLE Robert, 1964, *323 citations sur l'urbanisme*, Paris, Éditions Vincent, Fréal et Cie, 864 p.

AUZELLE Robert, 1962, *Plaidoyer pour une organisation consciente de l'espace*, Paris, Éditions Vincent, Fréal et Cie, 138 p.

AUZELLE Robert, JANKOVIC Ivan, 1953, *Encyclopédie de l'urbanisme*, Paris, Éditions Vincent, Fréal et Cie.

BARDET Gaston, 1945, *L'urbanisme*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection « Que sais-je ? », 135 p.

BARDET Gaston, 1942, *Principes inédits d'enquête et d'analyse urbaines*, Paris, Éditions Colma, 119 p.

BARDET Gaston, 1941, *Problèmes d'urbanisme*, Paris, Dunod, 370 p.

CARIM Tarek, 1955, *Le vide dans l'art urbain*, Thèse soutenue à l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris, sous la direction de Robert Auzelle, 2 tomes.

CHARVET Marie, 2005, *Les fortifications de Paris. De l'hygiénisme à l'urbanisme, 1880-1919*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Collection « Histoire », 312 p.

CHOAY Françoise, 2006, *Pour une anthropologie de l'espace*, Paris, éditions du Seuil, Collection « La couleur des idées », 410 p.

CHOAY Françoise, 1965, *L'Urbanisme, utopies et réalités : Une anthologie*, Paris, éditions du Seuil, 447 p.

CHOMBART DE LAUWE Paul-Henry, 1958, « Esquisse d'un plan de recherches sur la vie sociale en milieu urbain », in *La Vie Urbaine,* n°4, 1958, p. 241-251.

FREY Jean-Pierre, 2001, « Gaston Bardet, théoricien de l'urbanisme "culturaliste" », in *Urbanisme*, n°319, p. 32-36.

GIEDION Siegfried, 1941 (édition originale), *Espace, temps, architecture*, Paris, Denoël, 1978, 540 p.

LAVEDAN Pierre, 1975, *Histoire de l'urbanisme à Paris*, Paris, 2e édition, diffusion Hachette, 1993, 732 p.

LAVEDAN Pierre, 1960, *Les villes françaises*, Paris, Éditions Vincent, Fréal, 236 p.

LAVEDAN Pierre, 1952, *Histoire de l'urbanisme. Époque contemporaine,* Paris, Henri Laurens éditeur, 446 p.

LAVEDAN Pierre, 1936, *Géographie des villes*, Paris, Gallimard, 4e édition, 1936, 204 p.

LE CORBUSIER, 1959, *Les trois établissements humains*, Paris, les Éditions de Minuit, 199 p.

LE CORBUSIER, 1923, *Vers une architecture*, Paris, G. Crès, 230 p.

LE CORBUSIER, 1925, *Urbanisme*, Paris, G. Crès.

LE CORBUSIER, JEANNERET Pierre, 1926, « Les cinq points d'une architecture nouvelle », in *Almanach de l'architecture moderne*, Paris, G. Crès, 199 p.

MUMFORD Lewis, 1960, « Paysage naturel et paysage urbain », in Le Dantec, *Jardins et Paysages : Une anthologie*, Paris : éditions de la Villette, 2003, p. 427-432.

RIBOULET Pierre, 1998, *11 leçons sur la composition urbaine*, Paris, Presses de l'École nationale des ponts et chaussées, 256 p.

(de) SABLET Michel, 1988, *Des espaces urbains agréables à vivre. Places, rues, squares et jardins*, Paris, Éditions du Moniteur, 285 p.

TOPALOV Christian (sous la direction de), 1999, *Laboratoires du nouveau siècle, La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, Éditions de l'École des Hautes études en sciences sociales, 574 p.

WRIGHT Frank Lloyd, 1931, « La jeune architecture », in Conrads Ulrich, *Programmes et manifestes de l'architecture du XXe siècle*, Paris, éditions de la Villette, 1991, p. 151-153.

ZEVI Bruno, 1959, *Apprendre à voir l'architecture*, Paris, Les éditions de Minuit, 135 p.

ESPACES LIBRES ET ESPACES VERTS

AGENCE D'URBANISME POUR L'AMENAGEMENT DU LITTORAL DU LANGUEDOC-ROUSSILLON, Mauret (É), Sibilot (C) et Guérin (J-C), 1975, *Conseils pour la création des espaces verts*, 62 p.

BERNARD Jean-Paul, 1959, « La route et le paysage », in *Urbanisme*, n°64, p. 36-39.

CENTRE DE RECHERCHE ET DE RENCONTRES D'URBANISME (CRU), 1980, *Espaces verts et habitat*, *8 et 9 mai 1979*, Collection « Colloques de Marly », Paris, Centre de recherche et de rencontres d'urbanisme, 138 p.

CENTRE DE RECHERCHE D'URBANISME (CRU), 1975, *Espaces ouverts*, *Marly-le-Roi, 24-27 février 1975*, Collection « Colloques de Marly », Paris, Ministère de l'équipement, Ministère de l'intérieur, 160 p.

COAT-PEVOSTO M., JAURE A., GUERIT T., 1978, « Les espaces verts urbains », in *Penn Ar Bed*, Bulletin trimestriel de la société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne, volume 11, n°92, p. 267-270.

CLAUDIUS-PETIT Eugène, 1951, « Pour des maisons réconciliées avec la nature », in *Urbanisme*, n°11/12, p. 7-8.

COLLIN Daniel, 1959, « Les arbres, charpente de l'espace vert », in *Urbanisme*, n°64, p. 40-41.

DARIN Michaël, 1997, « Les bons espaces publics modernes », in *Les espaces publics modernes. Situations et propositions*, sous la direction de Virginie Picon-Lefebvre, Paris, Le Moniteur, p. 211-229.

GARDENT-ROBERT Janine, 1958, *Terrains de jeux pour les enfants*, thèse d'urbanisme, sous la direction de Robert Auzelle, Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris.

JOFFET Robert, 1959, « L'espace planté, un cadre idéal de la vie », in *Urbanisme*, n°64, p. 42-47.

FONDATION LE CORBUSIER, 2004, *Le Corbusier et la nature*, Paris, édition de la villette, 207 p.

FORESTIER Jean Claude Nicolas, 1997, *Grandes villes et systèmes de parcs*, Présenté par Bénédicte Leclerc et Salvador Tarrago i Cid, Paris, éditions Norma, 1997, 381 p.

LEVEAU Théodore, 1952, « L'arbre et l'homme », in *Urbanisme*, n°3/4, p. 86-89.

MEADE Martin K., 1997, « L'Angleterre de "Grandes villes et systèmes de parcs" », in Forestier, *Grandes villes et systèmes de parcs*, Paris, Norma éditions, p. 118-140.

MILLON Anne, 1962, « Les espaces verts de Lille », in *Bulletin de la Société de géographie de Lille*, Nouvelle Série n°5, p. 5-41.

MILLON Anne, 1961, *Les espaces verts à Lille*, Mémoire principal préparé pour l'obtention du diplôme d'Études Supérieures de Géographie, sous la direction de Philippe Pinchemel, Université de Lille, 132 p.

MURET Jean-Pierre, DE FOUCHIER P., PAOLETTI M.C., 1977, *Espaces extérieurs urbains*, Rencontre du centre de recherche d'urbanisme, Paris, 196 p.

OWENS Hubert B., 1959, « Les espaces verts aux États-Unis », in *Urbanisme*, n°64, p. 22-27.

PECHERE René, 1959, « L'organisation des espaces verts en Belgique », in *Urbanisme*, n°64, p. 18-21.

PROST Henri, 1952, « Hommage à Forestier », in *Urbanisme*, n°3/4, p. 74-75.

PUGET Roger, 1952, « Espaces verts, espaces libres », in *Urbanisme*, n°3/4, p. 90-93

SAGET Edgard, 1959, « Espaces verts dans les villes moyennes », in *Urbanisme*, n°64, p. X-XI.

SCHEIN Ionel, PARENT Claude, 1952, « Une opinion de jeunes », in *Urbanisme*, n°3/4, p. 94.

SERVICE DE L'AMENAGEMENT DE LA REGION PARISIENNE, 1959, « Protection et aménagement des espaces verts de la région parisienne », in *Urbanisme*, n°64, p. 48-61.

SGARD Jacques, 1959, « Le délassement et l'espace vert aux Pays-Bas », in *Urbanisme*, n°64, p. 28-33.

SGARD Jacques, 1958, *Récréation et espace vert aux Pays-Bas*, Thèse d'urbanisme, sous la direction de Jean Royer.

VERA André, 1952, « Hommage à Le Nôtre », in *Urbanisme*, n°3/4, p. 72-73.

ARCHITECTES, URBANISTES, PAYSAGISTES : HISTOIRE DES PROFESSIONS

BARRE François (sous la direction de), 2000, *Être architecte : présent et avenir d'une profession*, Paris, éditions du patrimoine, 293 p.

BLAIS Jean-Paul, 2000, « Comment peut-on être urbaniste », in Les *Annales de la recherche urbaine*, n°88, p. 73-76.

BLANCHON Bernadette, 2007, « Pratiques et compétences paysagères, 1945 à 1975 », in *Strates*, n°13, p. 149-167.

BLANCHON Bernadette, 2000, « Les paysagistes français et les grands ensembles de l'après-guerre aux années 70 », in *Les Annales de la recherche urbaine*, n°85, p. 21-29.

BLANCHON Bernadette, 1995 a, « Les paysagistes et la question du projet urbain », in *P+A*, n°31, p. 8-13.

BLANCHON Bernadette, 1995 b, « Les paysagistes et la question du projet urbain : de l'horticulture au projet urbain », in *P+A*, n°32, p. 20-29.

CALLEBAT Louis (sous la direction de), 1998, *Histoire de l'architecte*, Paris, Flammarion, 287 p.

CHADOIN Olivier, 2007, *Être architecte : Les Vertus de l'Indétermination. De la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel*, Presses Universitaires de Limoges, Limoges, 384 p.

CHAMPY Florent, 2000, « Les architectes, les urbanistes et les paysagistes », in *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, sous la direction de Thierry Paquot, Michel Lussault et Sophie Body-Gendrot, éditions la découverte, collection « Textes à l'appui », p. 215-224.

CLARAMUNT Marc, JACOTOT Pascale, MOSBACH Catherine, 1989, « Le paysagiste, du jardinier au prospecteur de sites, une profession et sa formation », in *Les Annales de la recherche urbaine*, n°44-45, p. 195-204.

CLAUDE Viviane, 2007, « Les villes nouvelles françaises : lieux de formation aux pratiques de l'aménagement », in « Paysage urbain : genèse, représentations, enjeux contemporains », *Strates*, n°13, p. 169-181.

CLAUDE Viviane, 2006, *Faire la ville. Les métiers de l'urbanisme au XX^e siècle*, Marseille, Éditions Parenthèses, collection « Eupalinos », 253 p.

CLAUDE Viviane, SAUNIER Pierre-Yves, 1999, « L'Urbanisme au début du siècle. De la réforme urbaine à la compétence technique », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°64, p. 25-39.

DETHIER Jean, GUIHEUX Alain (sous la direction de), 1994, *La ville, art et architecture en Europe, 1870-1993*, Paris, Éditions du Centre Georges Pompidou, 467 p.

DUBOST Françoise, 1986, « Le traitement du site, logiques savantes et enjeux professionnels », in *Sociologie de l'Art*, sous la direction de Raymonde Moulin, Paris, La documentation française, p. 223-229.

DUBOST Françoise, 1985, « Les nouveaux professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme », in *Sociologie du travail*, n°2-85, XXVIII^e année, p. 154-164.

DUBOST Françoise, 1984, « Les paysagistes en quête d'identité », in *P+A*, Octobre, p. 14-16.

DUBOST Françoise, 1983, « Les paysagistes et l'invention du paysage », in *Sociologie du travail*, n°4-83, XXV^e année, p. 432-445.

EPRON Jean-Pierre (sous la direction de), 1993, *Architecture, une anthologie. 1. La culture architecturale. 2. Les architectes et le projet. 3. La commande en architecture*, Liège, Pierre Mardaga éditeur, 3 vol., 383 p.

FREBAULT Jean, POUYET Bernard, 2006, *Renforcer les formations à l'Urbanisme et à l'Aménagement*, rapport pour le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et le Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, Conseil Général des Ponts et chaussées, 284 p.

GAUDIN Jean-Pierre, 1987, « *A l'avance, avec méthode*. Savoirs, savoir-faire et mouvement de professionnalisation dans l'urbanisme au début du siècle », in *Sociologie du travail*, n° 2-87, XXIX^e année, p. 177-197.

LE DANTEC Jean-Pierre, 2003, *Jardins et paysages : Une anthologie*, Paris, Éditions de la Villette, 634 p.

LE DANTEC Jean-Pierre, 2002, *Le sauvage et le régulier. Art des jardins et paysagisme : En France au XX^e siècle*, Paris, Le Moniteur, 263 p.

LORTIE André, 1997, *Jacques Gréber (1882-1962) et l'urbanisme. Le temps et l'espace de la ville*, doctorat de l'institut d'urbanisme de Paris, Université de Paris XII, sous la direction de Claude Chaline et Bruno Vayssière, 1997, 2 tomes : « Texte » (281 p.) et « Illustrations ».

RACINE Michel (sous la direction), 2001, *Créateurs de jardins et de paysages : en France de la Renaissance au XXIe siècle,* Arles, Actes Sud / École nationale supérieure du paysage, 432 p.

RACINE Michel (sous la direction), 2002, *Créateurs de jardins et de paysages : en France. Du XIX^e siècle au XXI^e siècle,* Arles, Actes Sud / École nationale supérieure du paysage, 432 p.

RINGON Gérard, 1997, *Histoire du métier d'architecte en France*, Paris, PUF, Collection « Que sais-je ? », 127 p.

TAPIE Guy, 2000, *Les architectes : mutations d'une profession,* Paris, l'Harmattan, « Logiques sociales », 318 p. »

VERPRAET Gilles, 2002, *Les systèmes professionnels de l'urbanisme. Socio histoire des urbanistes : entre conception, production et décentralisation (1960/1995),* manuscrit non publié.

ARCHITECTES, URBANISTES, PAYSAGISTES FACE A LA VILLE

BERQUE Augustin (sous la direction de), 1987, *La qualité de la ville. Urbanité française, urbanité nippone*, Tokyo, Maison franco-japonaise, 327 p.

BOUDON Philippe (sous la direction), 1999, *Langages singuliers et partagés de l'urbain*, Paris, L'Harmattan, collection « Villes et entreprises », 239 p.

BOURDIER Marc, 1987, « Architecture et qualité de la ville. Compte-rendu de la deuxième journée du colloque », in *La qualité de la ville*, Augustin Berque, p. 89-93.

BOUTINET Jean-Pierre, 1990, *Anthropologie du projet*, Paris, PUF, Collection « Quadrige », 2ème édition, 2007, 405 p.

DUBUISSON Jean, 1951, « Le plan de masse et le site », in *Urbanisme*, n°11/12, p. 15-17.

FREY Jean-Pierre, 2001, « Être architecte et devenir urbaniste », in EPAU, *Actes du Séminaire international Enseignement et pratique de l'architecture, quelles perspectives ?, EPAU, Alger du 23 au 26 avril 2001*, Alger, EPAU, p. 24-35.

FREY Jean-Pierre, 2000, « La ville des architectes et des urbanistes », in Thierry Paquot (sous la direction), *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, p. 106-114.

FREY Jean-Pierre, 1999, « Quand les architectes et architectes-urbanistes parlent de la ville », in Philippe Boudon (sous la direction), *Langages singuliers et partagés de l'urbain*, Paris, L'Harmattan, Collection « Villes et entreprises », p. 45-73.

GAUDIN Henri, 2003, « La ville comme œuvre », in Chris Younès (sous la direction), *Art et philosophie, ville et architecture*, Paris, Éditions de La Découverte, Collection « Armillaire », p. 275-284.

GAUDIN Henri, 1987, « Des poches hospitalières », in *La qualité de la ville*, Augustin Berque, p.94-96.

MANGEMATIN Michel, YOUNES Chris, 2003, « Rythme architectural, urbain et paysager. Essai à partir de la pensée de Maldiney », in *Art et philosophie, ville et architecture*, sous la direction de Chris Younès, Paris, Éditions de La Découverte, Collection « Armillaire », p. 266-274.

MONNIER Gérard, 2004, *Histoire de l'architecture*, Paris, Presses universitaires de France, Collection « Que sais-je ? », 127 p.

MONNIER Gérard, 1990, *L'architecture en France. Une histoire critique. Architecture, culture, modernité. 1918-1950*, Paris, Philippe Sers éditeur, 483 p.

POUSIN Frédéric, 1997 a, « Le lexique partagé des architectes et paysagistes, entre langue savante et langue ordinaire », dans *Actes du séminaire international UNESCO / CNRS*, « Les mots de la ville ».

POUSIN Frédéric, 1997 b, « Projet de ville, projet de paysage », in *LIGEIA* n° 19-20, « Les paysages et la ville », p. 112-120.

SANSOT Pierre, 1971, *Poétique de la Ville*, éditions Payot et Rivages, collection « Petite Bibliothèque Payot », Paris, (édition de poche, 2004), 640 p.

SECCHI Bernardo, 2006, *Première leçon d'urbanisme*, Marseille, Éditions Parenthèses, Collection « Eupalinos », 155 p.

THIBERGE Claude, 2003, *La ville en creux,* Paris, Éditions du Linteau, 336 p.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EN FRANCE, METROPOLES D'EQUILIBRE

ANTOINE Serge, 1999, « La DATAR et la naissance de l'environnement », in *L'aménagement du territoire*. *1958-1974*, sous la direction de François Caron et Maurice Vaïsse, L'Harmattan, p. 323-335.

ANTOINE Serge, WEILL Gérard, 1965, « Les métropoles d'équilibre et leur région », in *Urbanisme,* n°89, p. 11-20.

BARRAQUE Bernard, 1985, *Le paysage et l'administration*, Rapport de recherche, Ministère de l'urbanisme des logements et des transports, direction de l'Urbanisme et des Paysages, Mission de la recherche urbaine, ARTE, réédité en 2004.

BRUYELLE Pierre, 1965, « Les grandes villes françaises. Lille-Roubaix-Tourcoing », in *Notes et études documentaires*, n°3206, 3 juillet, La documentation française, 111 p.

CLAUDIUS-PETIT Eugène, 1951, « Pour des maisons réconciliées avec la nature », in *Urbanisme*, n°11/12, p. 7-8.

CORNUAU Claude, FREYSSENET Michel, 1968, *Analyse typologique d'une aire métropolitaine*, Paris, STCAU, 57 p.

DAUVERGNE Pierre, 1968, *Étude des éléments principaux du site. Végétation,* Paris, STCAU, 57 p.

DELAMARRE Aliette, 2002, « Les acteurs, les cadres et les modes d'intervention de l'aménagement du territoire », in *La politique d'aménagement du territoire. Racines, logiques et résultats*, sous la direction de Patrice Caro, Olivier Dard, Jean-Claude Daumas, Presses Universitaires de Rennes, p. 89-102.

MAROT Florence, 1969, *Nature et paysage dans les politiques de différents pays étrangers*, Paris, STCAU, 111 p.

MOREL Henri, 1964, « Influence de l'urbanisation sur l'utilisation du territoire rural », in *Prospective,* n°11, « L'urbanisation », Paris, Presses Universitaires de France, p. 113-124.

PAQUOT Thierry, 2004, « Entretien avec Serge Antoine », in *Urbanisme*, n°336, p. 71-78.

PERELMAN Rémi, 1970, *Environnement et aménagement aux Pays-Bas : les éléments qualitatifs de l'aménagement du territoire*, Paris, STCAU, 235 p.

SEMINAIRE TONY GARNIER, « Contributions à l'établissement d'un programme pour la métropole lorraine », in *Urbanisme*, n°89, p.50-61.

SERVICE TECHNIQUE CENTRAL DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME, 1969, *Étude des éléments principaux du site. 1. Note d'information sur la forêt. 2. L'exploitation agricole et l'aménagement urbain. 3. Hydrologie appliquée à l'aménagement et à l'urbanisme. 4. Climatologie*, Paris, STCAU, 4 volumes.

SERVICE TECHNIQUE CENTRAL DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME, 1969, *Étude des éléments principaux du site : l'exploitation agricole et l'aménagement urbain*, Paris, STCAU.

SERVICE TECHNIQUE CENTRAL DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME, 1968, *Document d'information sur l'élaboration d'un schéma directeur*, Paris, STCAU, 80 p.

SUDREAU Pierre, « Giraudoux et l'esprit de l'urbanisme », in *Revue des deux mondes*, 1er janvier 1960, p. 9-22.

L'AGUR

AGENCE D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT DE DUNKERQUE, 1972, *La coupure verte de Gravelines*, janvier.

AGENCE D'URBANISME DE LA REGION DUNKERQUOISE, 1974, *Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme du littoral nord — Dunkerque 2000*, AGUR, Dunkerque, 120 p.

AGUR, 1979, *Étude comparative de la fréquentation des espaces verts*, mars.

AGUR, 1976, *Propositions pour un environnement de qualité dans la région dunkerquoise*, novembre.

AGUR, 1975, *la ZAC du Courghain*, décembre.

AGUR, Bureau d'études CoManaging, 2006, *Portrait du territoire Flandre-Dunkerque,* septembre, 235 p.

CAREME René, 1993, *Combats d'un maire*, éditions Chronique Sociale, Lyon, 154 p.

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE, AGUR, 1979, *Urbanisme et environnement : réalisations et projets*, 5 février, 30 p.

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE, AGUR, 1977, *Programme d'Action Foncière*.

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE, 1974, *Politique foncière : bilan, prévisions*, septembre.

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE, AGENCE D'URBANISME DE DUNKERQUE, 1970, *Dunkerque 2000*, livre blanc, novembre, 126 p.

DELECLUSE Jean-Luc, ROGER Monique, 1972, *Le site de Dunkerque et son processus d'appropriation entre 1950 et 1970*, AGUR, 70 p.

GALMICHE, Colette ; RODRIGUEZ, Jésus, 2004, *Les agences d'urbanisme : repères et témoignages*, Ministère de l'équipement, Centre de documentation de l'urbanisme, collection « les dossiers », Paris-La-Défense, Éditions de la DGUHC, 212 p.

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT, CREPAH, AGUR, 1977, *Assistance technique pour la mise au point des actions d'espaces verts inscrites au plan vert de l'agglomération dunkerquoise*, *compte-rendu de mission*, décembre, 27 p.

NAVE Francis, 1975, *Éléments pour une politique de l'environnement dans la région dunkerquoise*, AGUR, avril, 16 p.

NOUVEAU Philippe, 2006, *Dunkerque, l'aventure urbaine*, éditions de l'Aube, Collection « Bibliothèque des régions », 144 p.

PERRET Jean-Marie, 1978, *Usinor dunkerque ou l'espoir déçu des Flamands*, Westhœk-éditions, Dunkerque.

POINSOT Charles, 1978, *Éléments pour une politique des plans d'eau dans la Communauté urbaine de Dunkerque, fréquentations et vocations des lacs*, Communauté urbaine de Dunkerque, AGUR, octobre.

René Carême, ouvrier syndicaliste maire. Combats d'un militant, 1977, Une interview de Ch. Aguerre et Nouveau Philippe, Les éditions Ouvrières.

SCHEMA DIRECTEUR DU LITTORAL NORD — Commission « Espaces naturels-loisirs-tourisme » —, AGUR, 1984, *Analyse synthétique de la mise en œuvre du SDAU approuvé en 1974*, mai, 9 p.

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE DU COURGHAIN, ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE, 1974, *Document de présentation*, novembre.

LA METROPOLE LILLE-ROUBAIX-TOURCOING, L'OREAM-NORD (1950-1976)

BRUYELLE Pierre, 1965, « Les grandes villes françaises. Lille-Roubaix-Tourcoing », in *Notes et études documentaires*, n°3206, 3 juillet, La documentation française, 111 p.

DOUHERET Jean, 1971, « Plantation, ensemencement et stabilisation des terrils », rapport de la Direction régionale de l'ONF pour l'OREAM-Nord, janvier, 37 p.

OREAM-NORD, 1976, *Le parc de la Deûle, note de présentation*, 130 p.

OREAM-NORD, 1971, *Aménagement d'une région urbaine, le Nord-Pas-de-Calais*, 424 p.

ORHA NORD-PAS-DE-CALAIS, 1998, *Bilan de 25 ans d'aménagement et de développement en Nord-Pas-de-Calais. Éléments pour un débat*, Paris, 64 p.

LES PAYSAGISTES DES OREAM

ANTOINE Serge, WEILL Gérard, 1965, « Les métropoles d'équilibre et leur région », in *Urbanisme* n°89, p. 11-20.

BARRAQUE Bernard, 1985, *Le paysage et l'administration*, février, 134 p.

BLANCHON Bernadette, 2007, « Pratiques et compétences paysagères, 1945 à 1975 », in *Strates*, n°13, p. 149-167.

CHALLET Jean, 1988, « Le conservatoire du littoral et la gestion des paysages », in *Métropolis*, n°84/85, p. 63.

CHALLET Jean, 1966, « Les espaces libres publics », in *A+U*, revue africaine d'architecture et d'urbanisme, n°4, Casablanca, p. 60-65.

CHALLET Jean, 1964 a, « Jardins », in *A+U*, revue africaine d'architecture et d'urbanisme, n°1, Casablanca.

CHALLET Jean, 1964 b, « Jardins », in *A+U*, revue africaine d'architecture et d'urbanisme, n°2, Casablanca.

CHALLET Jean, 1954, « Un nouvel aspect des plantations urbaines. Les espaces plantés des quartiers d'immeubles », in *Bulletin Économique et Social du Maroc* (BESM), n°60, Vol. XVII, mars, p. 174-181.

CLAVAL Paul, 1998, *Histoire de la géographie française de 1870 à nos jours*, Paris, Nathan, p. 263-267.

DAUVERGNE Pierre, BERRY Lucas, 1973, « Introduction du facteur paysager dans les plans d'occupation des sols de la métropole-jardin », in *Urbanisme*, n°138, p. 32-33.

GANTIER Gilbert, 1952, « Les fondements de la géographie humaine de Max Sorre », in *Urbanisme* n°5/6, p. 129-130.

GEORGE Pierre, 1962, « La vie et l'œuvre de Max Sorre », in les *Annales de Géographie*, n°387, Septembre-Octobre, p. 449-459.

GGK, API, 1972, « Terrils », in *AA*, n°164, p. 49-51.

Le paysage régional. Contribution à la méthodologie des études d'aménagement. Paris, La documentation française, 1975, 130 p.

LEVEAU Théodore, 1952, « L'arbre et l'homme », in *Urbanisme*, n°3-4, p. 86-89.

MAS Pierre, CHALLET Jean, 1966, « L'évolution de la plage d'Agadir », in *Aménagement et Nature*, p. 18 et 31.

RACINE Michel (sous la direction de), 2002, *Créateurs de jardins et de paysages en France du XIX^e^ siècle au XXI^e^ siècle*, Actes Sud / École nationale supérieure du paysage, 419 p.

SGARD Jacques, 1973, « Le Centre National d'Étude et de Recherche du Paysage », in *Urbanisme*, n°137, p. 67.

SGARD Jacques, 1966, « Aménagement du paysage », in *Aménagement et nature*, n°1, mars, p. 31-33.

SORRE Maximilien, 1961, *L'homme sur la terre, traité de géographie humaine*, Paris, Hachette, 365 p.

SORRE Max, 1953, « L'homme moderne et les villes nouvelles », in *Urbanisme*, n°25/26, p. 24.

SORRE Maximilien, 1952, *Les fondements de la géographie humaine. Tome III : L'habitat, Conclusion générale*, Paris, Librairie Armand Colin, 499 p.

VIGNY Annette, 1995, *Jacques Sgard, paysagiste et urbaniste*, Liège, Mardaga, 216 p.

PAYSAGE, PAYSAGISTES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE AU MAROC ET EN ALGERIE

A+U, *Revue africaine d'architecture et d'urbanisme*, 1966, n°4, « Agadir », Casablanca, 71 p.

ALMI Saïd, 2002, *Urbanisme et colonisation. Présence française en Algérie*, édition Mardaga, Sprimont (Belgique), 159 p.

BAUDOUÏ Rémy, 1999, « L'aménagement du territoire en France, antécédents et genèse, 1911-1963 », in *L'aménagement du territoire, 1958-1974*, sous la direction de François Caron et Maurice Vaïsse, Fondation Charles De Gaulle, Association Georges Pompidou, L'Harmattan, p. 9-21.

BEN EMBAREK Mourad, 1996, « Les architectures du Maroc », in *Architecture méditerranéenne*, septembre, p. 25-27.

BEN EMBAREK Mourad, 1966, « Tourisme et urbanisme », in *A+U*, revue africaine d'architecture et d'urbanisme, n°4, Casablanca, p. 64-65.

BEURRET Claude, 1966, « Architecture et aménagements publics », in *A+U*, revue africaine d'architecture et d'urbanisme, n°4, Casablanca, p. 34-35.

COHEN Jean-Louis, ELEB Monique, 1998, *Casablanca. Mythes et figures d'une aventure urbaine*, Hazan, 478 p.

CULOT Maurice, THIVEAUD Jean-Marie (sous la direction de), 1992, *Architectures françaises. Outre-Mer*, éditions Mardaga, Liège, 405 p.

ÉCOCHARD Michel, 1955, *Casablanca. Le roman d'une ville*, éditions de Paris, 144 p.

ÉCOCHARD Michel, 1951, « Problème de l'urbanisme au Maroc », in *L'Architecture* d'*Aujourd'hui,* n°35, p. 9-11.

FORESTIER Jean Claude Nicolas, 1997, *Grandes villes et systèmes de parcs* et autres textes d'urbanisme, coédition IFA/Norma éditions, collection « Essais », 381 p.

GENDRE Lucien, 1955, *Développement des volumes bâtis à Casablanca, Matériaux pour une remodélation du centre,* thèse n°295, sous la direction de Maximilien Sorre, Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris.

LECLERC Bénédicte (sous la direction de), 1994, *Jean Claude Nicolas Forestier (1861-1930). Du jardin au paysage urbain*, éditions Picard, 283 p.

MAS Pierre, 1966, « Plan directeur et plans d'aménagement », in *A+U*, revue africaine d'architecture et d'urbanisme, n°4, Casablanca, p. 6-17.

MAS Pierre, 1964, « Urbanisme, architecture et développement », in *A+U*, revue africaine d'architecture et d'urbanisme, n°1, Casablanca, p. 4-11.

MAS Pierre, 1954, « Problème d'habitat musulman au Maroc », in *Bulletin Économique et Social du Maroc* (BESM), n°60, Vol. XVII, mars, p. 201-218.

MAS Pierre, 1950, *Phénomènes d'urbanisation et les bidonvilles du Maroc,* thèse n°270, sous la direction de Maximilien Sorre, Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris.

MAURET Élie, 1954, « Le développement de l'agglomération Rabat-Salé », in *Bulletin Économique et Social du Maroc* (BESM), n°60, Vol. XVII, mars, p. 1-51.

MAURET Élie, 1952, *La poussée démographique et l'urbanisme au Maroc. Exemple de Rabat-Salé*, thèse n° 282, sous la direction de Robert Auzelle, Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris.

MAURET Élie, POMMERET H., RINGUELET R., 1956, « Mise en valeur et équipement rural de la province de Rabat (centres ruraux. Habitat rural) », in *Bulletin Économique et Social du Maroc* (BESM), n°69, Vol. XX, 1er trimestre, p. 1-69.

NADAU Thierry, 1992, « La reconstruction d'Agadir ou le destin de l'architecture moderne au Maroc », in *Architectures françaises. Outre-mer*, sous la direction de Maurice Culot et de Jean-Marie Thiveaud, éditions Mardaga, Liège, p. 146-175.

PELLETIER Pierre, 1954, *Valeurs foncières et urbanisme au Maroc*, thèse n°291, sous la direction de Max Sorre, Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris.

LES VILLES NOUVELLES FRANÇAISES

« Les villes nouvelles, 30 ans après », *Espaces et Sociétés* 119, n°4/2004, éditions Erès, 256 p.

BORRUEY René, «Les villes nouvelles françaises ou l'intercommunalité forcée le cas des rives de l'étang de Berre», in *Rives nord-méditerranéennes*, 25-2006, « La dynamique des territoires, un défi institutionnel ». URL : http://rives.revues.org/document596.html Mis en ligne le : 29 décembre 2008. Consulté le 3 juillet 2009.

BROSSAUD Claire, 2004, « Le Vaudreuil (Val-de-Reuil) contre l'État ou l'itinéraire sociopolitique du localisme revisité », in *Espaces et Sociétés,* n°119, p. 55-72.

BROSSAUD Claire, 2000, *Identification d'un "champ" autour d'une ville : Le Vaudreuil Ville Nouvelle (Val de Reuil) et son "imaginaire bâtisseur"),* Thèse de sociologie, Université de Paris VIII, 383 p.

CLAUDE Viviane, 2007, « Les villes nouvelles françaises : lieux de formation aux pratiques de l'aménagement », in « Paysage urbain : genèse, représentations, enjeux contemporains », *Strates*, n°13, p. 169-181.

CLAUDE Viviane, 2006, *Faire la ville. Les métiers de l'urbanisme au XX^e siècle*, Marseille, Éditions Parenthèses, collection « Eupalinos », 253 p.

ELEB-HARLE Nicole, BARLES Sabine (sous la direction de), 2005, *Hydrologie et paysages urbains en villes nouvelles*, Rapport final du programme de recherche du Ministère de l'Équipement sur les Villes Nouvelles, 135 p.

OSTROWTSKY Sylvia, 2004, « Les villes nouvelles française : paris et apories. Esquisse d'une problématique », in *Espaces et Sociétés* 119, p. 25-36.

PINCHEMEL Philippe et Geneviève, 1958, « Les villes nouvelles britanniques », in *La vie urbaine*, n°IV, octobre-décembre, p. 252-285.

SAUNIER Frédéric, 2005, *L'aménagement de la Basse-Seine de 1940 à 1977, un territoire d'expériences*, Thèse d'histoire de l'art, Université de Paris 1, 2 vol., 462 f.

VADELORGE Loïc, 2004, « Généalogie d'un mythe : les établissements publics d'aménagement des villes nouvelles », in *Espaces et Sociétés* 119, p. 37-54.

VADELORGE Loïc, 2003, « Des villes pour mémoire », in *Ethnologie française*, 2003/2, Tome XXXVII, p. 5-12.

LA VILLE NOUVELLE DE LILLE-EST

BAUDELLE Guy, 1985, « L'originalité de Villeneuve d'Ascq parmi les villes nouvelles françaises », in *Hommes et Terres du Nord*, 1985-1, p. 35-43.

BAUDELLE Guy, 1984, *Villeneuve-d'Ascq, ville nouvelle. Un exemple d'urbanisme concerté*, Paris, CEP Éditions – Éditions du Moniteur, avec le concours de l'EPALE, 198 p.

BIGOT François, PERRIN Jean-Bernard, 1973, « Les espaces verts de deux villes nouvelles : Évry et Lille-Est », in *Équipement, Logement, transports*, n°81/82, octobre, p. 27-36.

COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE, 1986, *Le Livre Blanc de la Ville Nouvelle de Lille-Est*, 144 p.

COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE, 1970, *Schéma d'aménagement et d'urbanisme du secteur est de Lille,* EPALE.

DE ALZUA Jean-Jacques, 1977, « Une ville plus humaine. Propositions pour les espaces extérieurs de quartier », in *Espaces extérieurs urbains*, Centre de recherche d'urbanisme, p. 91-100.

DELBAR Georges, 1977, *La ville nouvelle de Lille Est, son insertion et son rôle dans les schémas d'aménagement de la région nord*, doctorat de 3ème cycle de géographie physique et régionale, sous la direction de Pierre Bruyelle, USTL, 224 p.

EPALE, 1979, *Villeneuve d'Ascq, une ville nouvelle à l'est de Lille, 1978/1979*, 8 p.

EPALE, 1977, *Les espaces verts,* Collection « Études et documents », Villeneuve d'Ascq, EPALE, 45 p.

EPALE, 1975, *Ville Nouvelle de Lille-Est, la Ville Nouvelle*, plaquette de présentation.

EPALE, 1971, *Villeneuve d'Ascq, parc urbain*, brochure de programmation du parc.

EPALE, sous la direction de Michel Colot, 1976, *Lille-Est, ville nouvelle de la métropole du Nord, 1976 : déjà 5 ans*, 64 p.

EPALE, *Ville nouvelle actualités, Villeneuve d'Ascq*, numéros : 20, 21, 22 et 24, printemps 1978 à printemps/été 1979, 20 p.

ESTIENNE Isabelle, « Les professionnels du paysage artisans de la ville-nature : Jean Challet et le lac du Héron à Villeneuve d'Ascq (1974-1979) », in *Ville, changement de nature ? Ou comment l'envie de nature influence l'urbain,* Actes de la 11e université d'été du CFDU, 30, 31 août et 1er septembre 2006 à Lille, sous la coordination de Jean-Pierre Mispelon, Lyon, CERTU, collection « débats », n°54.

MASSELIS Francine (sous la direction de), 1981, *Visages de Villeneuve d'Ascq*, Dunkerque, Westhœk-Éditions, 230 p.

EAU ET AMENAGEMENT

ALMARIC Marion, 2005, *Les zones humides : appropriations et représentations — L'exemple du Nord – Pas de Calais*, Thèse de géographie, Université de Lille 1, 469 p.

ESTIENNE Isabelle, « La redécouverte de l'eau dans les stratégies d'aménagement à grande échelle de la métropole lilloise », Actes du colloque EURAU 2005, ENSAPL, Lille, novembre 2005, in les *Cahiers Thématiques,* n°6, École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille, éditions Jean-Michel Place, décembre 2006, p. 250-263.

FRANCHOMME Magalie, 2008, *Du cadastre napoléonien à la trame verte, le devenir des petites zones humides périurbaines en région Nord-Pas-de-Calais,* thèse de doctorat de géographie, sous la direction de Claude Kergomard et Helga-Jane Scarwell, Université de Lille 1, 406 et 26 p.

GARCETTE P, 1972, « Parc de la Deûle », in *Espaces Verts*, n° 33, p. 26.

GRUJARD Éric, 2006, *Les enjeux géopolitiques de la préservation de la ressource en eau en France*, thèse de géographie, sous la direction de Béatrice Giblin, Université de Paris VIII, 464 p.

GUILLERME André, 1983, *Les temps de l'eau : la cité, l'eau et les techniques*, Paris, édition Champ Vallon, collection milieux, 1983, 263 p.

SAJALOLI Bertrand, DOURNEL Sylvain, 2003, « La gestion durable des zones humides urbaines, un projet à resituer dans l'histoire des cités », in Actes du colloque franco-mexicain « *Hortillonnages et Chinampas : quelle gestion et quel devenir pour ces espaces fragiles et menacés »*, Université de Picardie Jules Verne et de Paris IV – Université autonome de l'État de Morelos (Mexique), Amiens, 15-16 juin 2006.

WATERLOT G, 1960, « Le problème de l'eau dans la région du Nord », in *Bulletin de la société de géographie de Lille*, nouvelle série, n° 3, Lille, Société de géographie, p. 22-40.

JARDINS, PAYSAGES, POLITIQUES PAYSAGERES DANS LA METROPOLE LILLOISE

ATELIER TRANSFRONTALIER, 2000, « Développement du paysage : Projets, acteurs et outils », *Les dossiers de l'atelier transfrontalier*, n°1, Lille, 302 p.

COMITE D'EXPANSION DE LA METROPOLE NORD, 1977, « Politique des Espaces Verts dans la Métropole Nord », Lille, 43 p.

COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE, 1971, *La métropole nord vue du ciel*, Éditions Actica, Suresnes, 175 p.

CONSEIL GENERAL DU NORD, CAUE du Nord, 1993, *Trame Verte*.

DELBAERE Denis, 2004, *Table rase et paysage. Projet d'urbanisme et contextualité spatiale dans le Plan Voisin de Le Corbusier (1925) et la cité Concorde de Le Maresquier (1954),* Thèse, EHESS, Paris.

DELBAERE Denis, 2000, « Table rase et paysage. La mise en paysage du «grand vide central» de la cité Concorde, à Lille », in *Actes du séminaire « Étapes de recherches en paysage »*, n°2, École nationale supérieure du paysage, Versailles, p. 21-31.

ÉMERAND Katia, 2006, *Atlas des paysages de la Région Nord-Pas-de-Calais* (2003-2006), DIREN Nord-Pas-de-Calais avec le concours des CAUE du Nord et du Pas-de-Calais. Disponible en ligne : http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?Atlas-des-paysages-de-la-region,1393

ESTIENNE Isabelle, 2009, « (Projet de) paysage / territoire / reconversion : situation en France, 1960-1990 », in *Les Cahiers Thématiques*, n°9, ENSAP Lille, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, p. 99-118.

ESTIENNE Isabelle, 2007, « Questions paysagères et paysagistes dans les agences d'urbanisme : les exemples de Lille et Dunkerque », in « Les agences d'urbanisme en France : l'expérimentation, l'innovation et leurs limites », *Territoire en mouvement*, n°2 – 2007, Université de Lille 1, Villeneuve d'Ascq, p. 83-101.

ESTIENNE Isabelle, 1999, *Le paysage au Conseil Général – Histoire d'une recherche et d'une démarche*, mémoire de CEAA « Paysage et projet urbain », École d'architecture de Lille et des régions Nord, Lille, 121 p.

ESTIENNE Isabelle, PREVOT Maryvonne, 2008, « La ceinture verte de Lille : traces et résilience des fortifications », in *Pérennité urbaine, ou la ville par-delà ses métamorphoses*, Volume 3 – Essence, sous la direction de Colette Vallat, éditions L'Harmattan, p. 61-68.

GHESQUIERES M.C., 1960, « La transformation du paysage urbain d'un quartier lillois : l'exemple des Boulevards Vauban et de la Liberté », in *Bulletin de la société de géographie de Lille*, nouvelle série, n°3, Lille, Société de géographie, p. 41-53.

HOCQUETTE Maurice, 1951, *Histoire générale des jardins, jardins flamands et lillois,* Travaux et mémoires de l'université de Lille, nouvelle série « médecine et sciences », n°8, Lille, 162 p.

HURET Denis, 1978, *Les paysages du Nord-Pas de Calais et leur utilisation pour le tourisme et les loisirs de plein air*, Thèse de géographie, Université de Lille 1, 334 p. et annexes.

LUITEN Éric, 2000, « Nouvelles stratégies à l'égard du paysage », *Les Cahiers de l'atelier transfrontalier*, n°7, Lille, Atelier transfrontalier, 76 p.

MILLON Anne, 1962, « Les espaces verts de Lille », in *Bulletin de la Société de géographie de Lille*, Nouvelle Série n°5, p. 5-41.

MILLON Anne, 1961, *Les espaces verts à Lille*, Mémoire principal préparé pour l'obtention du diplôme d'Études Supérieures de Géographie, sous la direction de Philippe Pinchemel, Université de Lille, 132 p.

MONS Dominique (sous la direction de), 2002, *Fonctionnement et dysfonctionnement des politiques publiques appliquées au paysage en France du Nord, approche théorique et études de cas*, rapport final du programme de recherche 1998-2003 du Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, « Politiques publiques et paysages, analyse, évaluation, comparaisons », Lille, École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage, équipe AVH, 169 p.

MONS Dominique, 2000, « Entre identité et modernité. Les mutations qualitatives des villes du Nord-Pas-de-Calais », in *Hommes et terres du Nord*, 2000/1, p.13-19.

MONS Dominique (sous la direction de), 1995, *Guide des jardins du Nord – Pas de Calais*, projet de publication aux éditions Hachette, inédit.

MONS Dominique, LECOEUR Aline, RAUWEL Thérèse, ROUZET Françoise, 1993, *Critères techniques et financiers d'une politique régionale en faveur des jardins, mise au point d'une typologie susceptible d'initier une politique en faveur des jardins remarquables de la région du Nord – Pas de Calais*, étude de l'association XIX/20 pour le Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais, Lille, 148 p.

THOMAS Philippe, 2001, « Les motifs du paysage », *Les Cahiers de l'atelier transfrontalier*, n°10, Lille, Atelier transfrontalier, 66 p.

THOMAS Philippe, LEPLAT Anne, 2000, « Portrait du paysage », *Les Cahiers de l'atelier transfrontalier*, n°2, Lille, Atelier transfrontalier, 81 p.

LES MODELES DE L'EUROPE DU NORD

JAKOBSSON Anna, 2002, « Lulu Salto Stephensen, danmarks Havekunst, vol. II : 1800-1945 », in *Garden History*, vol.30, n°1, p. 103-104.

LUND Annemarie, 1997, *Guide to danish landscape architecture, 1000-1996*, Copenhagen, Arkitektens Forlag, Danemark, 295 p.

TREIB Marc, 2002, *The Architecture of Landscape, 1940-1960*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, Collection « Penn Studies in Landscape Architecture », États-Unis, 328 p.

WOUDSTRA Jan, 1995, « Danish landscape design in the modern era (1920-1970) », in *Garden History*, vol.23, n°2, p. 222-241.

LE TRAVAIL DE LA COULEUR

DHUYS Jean-François, 1983, *L'architecture selon Émile Aillaud*, Paris, Dunod, 209 p.

ÉTIENNE Claire, GIRARD Julie, 2007, « Ville nouvelle de Val-de-Reuil. Un patrimoine en devenir », in *Histoire urbaine*, 2007/3, n°20, p. 77-100.

LASSUS Bernard, 1976, *Une poétique du paysage : le démesurable*, 45 p.

LASSUS Bernard, 1994, « Échelles. Différences et hétérogénéité », in *Les Annales de la recherche urbaine*, n°61, p. 136-139.

NOURY Larissa, 2008, *La couleur dans la ville*, Paris, Le Moniteur, 167 p.

PENSER ET AMENAGER LA VILLE CONTEMPORAINE

BERQUE Augustin, 2004, « Les trois sources de la ville-campagne », *EspacesTemps.net*, Actuel, 28.09.2004

CHALAS Yves, 2005, « La ville nature contemporaine : la demande habitante à l'Isle-d'Abeau. », in *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 98, « les visages de la ville nouvelle », Paris, ministère de l'équipement, PUCA, p. 42-49.

DEBARBIEUX Bernard, LARDON Sylvie, 2003, *Les figures du projet territorial*, éditions de l'Aube /DATAR, collection « Monde en cours », 272 p.

HAYER Dominique, 2005, *Fabriquer la ville autrement. Jean-Paul Baïetto (1940-1998) : portrait d'un aménageur urbain*, Paris, Le Moniteur, 218 p.

MANTZIARAS Panos, 2008, *La Ville-Paysage : Rudolf Schwartz et la dissolution des villes*, Genève, MétisPresses, 293 p.

PAQUOT Thierry, LUSSAULT Michel, BODY-GENDROT Sophie (sous la direction de), 2000, *La ville et l'urbain l'état des savoirs*, Paris, éditions La Découverte, collection « Textes à l'appui », 442 p.

RADU Florinel, 2005, « Bucarest. Compex(c)ités naturelles », in Pieter Versteegh, *Méandres. Penser le paysage urbain*, p. 90-116.

SIEVERTS Thomas, 2004, *Entre-ville, une lecture de la Zwischenstadt*, Marseille, éditions Parenthèse, collection « Eupalinos », 192 p.

VERSTEEGH Pieter, 2007, « Urbanité : chaos, complexité, stratégies », in *Les Cahiers thématiques,* n°6, « L'espace de la grande échelle », École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, éditions Jean-Michel Place, p. 50-59.

VERSTEEGH Pieter (sous la direction de), 2005, *Méandres. Penser le paysage urbain*, Presses Polytechniques et universitaires romandes, collection « Architecture Essais », 192 p.

YOUNES Chris (sous la direction), 1999, *Ville contre-nature : Philosophie et architecture*, Paris, édition La découverte, collection « Armillaire », 288 p.

MONOGRAPHIES OU ECRITS DE PAYSAGISTES CONTEMPORAINS

CHIEN Chia-Ling, 2007, *Expression paysagère. Création française*, Ici Interface, 441 p.

CLEMENT Gilles, 1999, *Le jardin en mouvement*, Paris, Sens & Tonka, 235 p.

CORAJOUD Michel, 1980, « À Propos du Parc de la Villeneuve de Grenoble », texte consultable en ligne : http://corajoudmichel.nerim.net/10-textes/01a-a-propos-du-parc-de-gr.htm

DIETRICH Lisa, 2009, *Territoires. Agence Ter : révéler la ville par le paysage*, Bâle, éditions Birkhauser, 200 p.

LEBLANC Linda, COULON Jacques, 1993, *Paysages*, Paris, édition du Moniteur, 120 p.

DESVIGNE Michel, 2009, *Natures intermédiaires. Les paysages de Michel Desvigne*, Bâle, éditions Birkhauser, 200 p.

DESVIGNE Michel, 2008, « Je ne suis pas un gentil décorateur d'extérieur », in *Louvain*, n°176, Université catholique de Louvain, Belgique, p. 26-30.

VIGNY Annette, 1998, *Latitude Nord. Nouveaux paysages urbains*, Arles, Versailles, éditions Actes Sud / ENSP, 198 p.

VIGNY Annette, 1995, *Jacques Sgard paysagiste et urbaniste*, Liège, Pierre Mardaga éditeur, 216 p.

LILLE METROPOLE, DOCUMENTS D'URBANISME

AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME LILLE METROPOLE, 2003, *Schéma directeur de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, arrêté le 6 décembre 2002*, 264 p.

AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LILLE METROPOLE, SYNDICAT MIXTE POUR LA REVISION ET LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE, 1997, *Schéma directeur de développement et d'urbanisme de la Lille métropole,* 206 p. et annexes.

AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LA METROPOLE LILLOISE, SYNDICAT MIXTE POUR LA REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE, 1994, *Schéma directeur de développement et d'urbanisme de la métropole lilloise,* 218 p. et annexes.

AGENCE D'URBANISME DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE METROPOLE DU NORD, 1969, *Construire une métropole,* Livre Blanc, 180 p.

AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMERATION METROPOLITAINE, 1971, *Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de l'arrondissement de Lille, Rapport justificatif,* Lille, 181 p.

LILLE METROPOLE, PERIODE CONTEMPORAINE

AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LA METROPOLE LILLOISE, ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE LILLE-REGIONS NORD, 1993, *Lille métropole. Un siècle d'architecture et d'urbanisme, 1890-1993*, Paris, Le Moniteur, 175 p.

AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME LILLE METROPOLE, 2000, *Lille métropole dans tous ses états. 1990-2000*, Lille, ADULM, 176 p.

AUBRY Martine, 2005, *Le projet urbain de Lille. Un nouvel art de vivre*, Lille, Ville de Lille, 413 p.

BAERT Thierry (*et alii*), 2004, *Guide d'architecture de la métropole lilloise : Lille Métropole, Courtrai, Tournai, Ypres*, Paris, le Passage, 2004, 317 p.

BATON Jean-François, 1995, *L'agence d'urbanisme de l'agglomération métropolitaine Nord (1966-1977) : Un outil de planification*, mémoire de maîtrise de géographie, sous la direction de Pierre Bruyelle, USTL, 52 p.

BENOIT-CATTIN Renaud, RAMETTE Jean-Marc, 2005, *Roubaix-Tourcoing et les villes lainières d'Europe. Découverte d'un patrimoine industriel*, Centre des archives du monde du travail, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 95 p.

BOURDIN Alain, PROST Robert (sous la direction de), 2009, *Projets et stratégies urbaines. Regards comparatifs*, Marseille, éditions Parenthèses, Collection « la ville en train de se faire », 283 p.

COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE, 1998, *1968-1998, Lille Métropole. La métropole rassemblée,* Paris, Fayard, 361 p.

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU NORD, 1992, *Les espaces publics. Compte-rendu des Journées d'information 1991-1992*, CAUE du Nord, Lille, 97 p.

CULOT Maurice, GRENIER Lise, WIESER-BENEDETTI Hans, 1979, *Recherches sur l'architecture de la région lilloise de 1830-1930. 1. Le Siècle de l'éclectisme : Lille 1830-1930*, Paris, Bruxelles, Archives d'architecture moderne, 382 p.

DAVID Michel, DURIEZ Bruno, LEFEBVRE Rémi, VOIX Georges, 2006, *Roubaix. 50 ans de transformations urbaines et de mutations sociales,* Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 296 p.

DESAGE Fabien, 2006, « Roubaix et la construction de l'institution communautaire : une contribution paradoxale (1966-2002) », in *Roubaix. 50 ans de transformations urbaines et de mutations sociales,* Michel David, Bruno Duriez, Rémi Lefebvre, Georges Voix, p.129-147.

DESAGE Fabien, 2005, *Le consensus communautaire contre l'intégration intercommunale. Séquences et dynamiques d'institutionnalisation de la Communauté urbaine de Lille (1964-2003),* Thèse de doctorat, Lille, Université de Lille 2, 2 vol., 707 p.

IDT Joël, 2009, *Le pilotage des projets d'aménagement urbain : entre technique et politique. Une analyse basée sur les cas de Paris, Lille, et Chartres*, Thèse de doctorat en aménagement et urbanisme, sous la direction d'Alain Bourdin, Université de Paris VIII, 557 p.

LIEFOOGHE Christine, DELMER Sylvie, PREVOT Maryvonne, ESTIENNE Isabelle, STACHOWSKI Karine, 2006, « De Villeneuve d'Ascq Technopole à la métropole technopolitaine : espace, réseaux, gouvernance », in *Norois*, n°200, 2006/3, p. 51-76.

MONS Dominique, 2008, « Les formes du renouvellement urbain dans la ville de tradition industrielle », in Dominique Mons, Didier Paris (sous la direction de), *Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines. Équipe de Lille. Programme de recherche du GIP EPAU. Rapport final*, Tome 1 : « Les analyses », 205 p. ; Tome 2 : « Les synthèses », 176p. ; Tome 3 : « Le corpus », 240 p.

MONS Dominique, ESTIENNE Isabelle, 2006, « L'usage du patrimoine industriel dans les projets contemporains », in *Actes du colloque EURAU 2006*, « Architecture et Patrimoine », Bruxelles, p. 59-61.

NEVEU Catherine, 1999, *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, Paris, L'harmattan, 307 p.

PARIS Didier, MONS Dominique, 2009, *Lille métropole. Laboratoire du renouveau urbain*, Marseille, éditions Parenthèses, collection « la ville en train de se faire », 269 p.

TEXTES ET DOCUMENTS SUR LES PROJETS CITES EN TROISIEME PARTIE

ANDRIEUX François, 1999, « Nature urbaine, paysage public. Le parc Henri-Matisse à Euralille », in *Les Carnets du paysage*, n°4, p. 7-19.

BERTHIER Isabelle, 2005, « La Haute Borne s'affranchit des limites », in *Diagonal*, n°167-168, p. 75-77.

BITTER Maxime, 2009, « Les châteaux de l'industrie s'ouvrent à la ville », in *Le Moniteur des travaux Publics*, 25 septembre, p.61.

CAUE DU NORD, 2008, *Le Nord en mutation, Architecture et paysage. Tout se transforme*, n°1, Lille, 111 p.

CORAJOUD Michel, 2000, « Projet de paysage : lettre aux étudiants », in *Le jardinier, l'artiste et l'ingénieur,* sous la direction de Jean-Luc Brisson, Éditions de l'Imprimeur, 2000, p.37-51.

DELBAERE Denis, 2009, « La forêt urbaine. Du mythe à la réalité territoriale : l'invention d'un nouveau modèle forestier ? », in les *Cahiers thématiques* n°9, ENSAP Lille, Éditions de la maison des sciences de l'homme, p. 173-186.

DE VOGUE Alix, 2002, « Une coopération entre les mondes urbain et agricole », in *Le Moniteur*, n°5167 du 6 décembre 2002, p. 68.

ESTIENNE Isabelle, 2007, « Questions paysagères et paysagistes dans les agences d'urbanisme : les exemples de Lille et Dunkerque », in *Territoire en mouvement*, n°2-2007, « Les agences d'urbanisme en France : l'expérimentation, l'innovation et leurs limites », Université de Lille 1, p. 83-101.

ESTIENNE Isabelle, 2006, « La redécouverte de l'eau dans les stratégies d'aménagement à grande échelle de la métropole lilloise », in *Cahiers thématiques* n°6, École nationale d'architecture et de paysage de Lille, éditions Jean-Michel Place, p. 250-263.

ESTIENNE Isabelle, PREVOT Maryvonne, « La ceinture verte de Lille : traces et résilience des fortifications », in *Actes du colloque international Pérennité urbaine ou la ville par-delà ses métamorphoses, Nanterre, mars 2007*, à paraître.

Euralille, chroniques d'une métropole en mutation (1988-2008), 2008, Paris, Dominique Carré éditeur, 184 p.

LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE, 2006, *Les rencontres de l'espace public de Lille Métropole,* Lille*,* LMCU, 2006, 157 p.

MENU Isabelle, VERMANDEL Frank, 1995, *Euralille. Poser, exposer*, Lille, Espace croisé, 191 p.

MENU Isabelle, 1995, « Euralille. Poser, exposer », in *Euralille. Poser, exposer*, opus cité, p. 8-9.

PICARD Aleth, 2000, « Euralille, le manager, le maire et l'architecte », in *Le projet urbain, Enjeux, expérimentations et professions*, Actes du colloque de Marseille de 1997, Paris, éditions de La Villette, p. 42-48.

PREVOT Maryvonne, VERMANDEL Frank, 2006, « Les stratégies d'aménagement multiscalaires d'Euralille », in *Les Cahiers Thématiques*, n°6, ENSAP Lille, p. 264-275.

VERMANDEL Frank, 1995, « La ville en projet. Euralille : stratégies, méthodes, conceptions », in *Euralillle. Poser, exposer*, opus cité, p. 12-39.

VERMANDEL Frank, PREVOT Maryvonne, 2009, « Euralille 2 : contexte et enjeux, innovation, programmes et formes urbaines », in *Lille Métropole. Laboratoire du renouveau urbain*, sous la direction de Didier Paris et Dominique Mons, p. 182-207.

ANNEXES

ACRONYMES

AA : *L'Architecture d'Aujourd'hui*
ADULM : Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole
AGUR : Agence d'urbanisme de la région dunkerquoise
AMC : *Architecture Mouvement Continuité*
AMO : Assistance à la maîtrise d'ouvrage
ANRU : Agence nationale pour la rénovation urbaine
APCA : Assemblée permanente des chambres d'agriculture
APD : études d'Avant-Projet Définitif
APS : études d'Avant-Projet Sommaire
APUR : Atelier parisien d'urbanisme
ASPEN : Association pour les Espaces naturels
AUA : Atelier d'Urbanisme et d'Architecture
AUAM : Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Métropolitaine (de Lille-Roubaix-Tourcoing, créée en 1967)
AUCL : Atelier d'Urbanisme du Centre de Lille
AUMN : Atelier d'Urbanisme de la Métropole-Nord (janvier 1965)
CAD : Centre d'analyse de développement (Université des sciences de Lille)
CAUE : Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
CCH : au sein de l'AUA, trio formé par Henri Ciriani, Michel Corajoud et Borja Huidobro et travaillant sur le « paysage urbain »
CERES : Comité d'Études Régionales Économiques et Sociales
CERF : Centre d'Expérimentation de Recherche et de Formation
CETE : Centre d'études techniques du Ministère de l'Équipement
CETUR : Centre d'études des transports urbains
CIAM : Congrès international d'architecture moderne
CIAT : Comité interministériel d'aménagement du territoire
CNAPF : Confédération nationale des associations populaires des familles
CNERP : Centre national d'études et de recherche du paysage
CORDA : Comité de la recherche et du développement en architecture
CPAP : Cahier des prescriptions architecturales et paysagères
CRAUP : Cahiers de recommandations architecturales, urbaines et paysagère
CRU : Centre de recherche de l'urbanisme
CSCV : Confédération syndicale du cadre de vie
CUDL : Communauté urbaine de Lille
DAFU : Direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme
DATAR : Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
DCE : Dossier de consultation des entreprises
DDE : Direction départementale de l'Équipement
DIREN : Direction régionale de l'environnement
DPLG : (architecte) Diplômé par le gouvernement
DRAE : Direction régionale de l'architecture et de l'environnement
DSQ : Développement social des quartiers
DUP : Déclaration d'utilité publique
ENH : École nationale d'horticulture
ENITH : École Nationale des Ingénieurs des Travaux Horticoles d'Angers
ENLM : Espace naturel Lille Métropole
ENM : Espace naturel métropolitain
ENR : Espace naturel régional Nord Pas-de-Calais (créé en 1978)

ENSA : École nationale supérieure d'architecture
ENSAP : École nationale supérieure d'architecture et de paysage (de Lille)
ENSBA : École nationale supérieure des Beaux-arts (Paris)
ENSH : École nationale supérieure d'horticulture (Versailles)
ENSHAP : École Nationale d'Ingénieurs des Travaux de l'Horticulture et du Paysage (Angers)
ENSP : École nationale supérieure du paysage (créée à Versailles en 1976)
EPALE : Établissement Public d'Aménagement de la Ville Nouvelle de Lille-Est
EPAREB : Établissement public d'aménagement des Rives de l'étang de Berre
EPAVN : Établissement Public d'Aménagement de Ville Nouvelle
EPF : Établissement public foncier
ESAJ : École supérieure d'architecture des jardins
FACV : Fond d'amélioration du cadre de vie
FAN : Fond pour l'aménagement du Nord
FDAN : Fonds départemental pour l'aménagement du Nord
FFP : Fédération Française du Paysage
FIANE : Fonds d'Intervention et d'Action pour la Nature et l'Environnement
FIAT : Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire
GAMMA : Groupe d'Architectes Modernes Marocains
GEP : Groupe d'études et de programmation
GIRZOM : Groupe interministériel pour la restructuration des zones minières
HBM : Habitation à bon marché
HLM : Habitation à loyer modéré
HQE : Haute qualité environnementale
IAU : Institut d'aménagement et d'urbanisme Île-de-France (depuis 2008)
IAURIF : Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France (nom donné en 1976)
IAURP : Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne (créé en 1960)
IPAP : Inventaire du patrimoine architectural et paysager
IUP : Institut d'urbanisme de Paris
IUUP : Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris
LACTH : Laboratoire Conception, Territoire, Histoire de l'ENSAP Lille
LEPA : Lycée d'enseignement professionnel agricole
LMCU : Lille métropole communauté urbaine
MNE : Maison de la nature et de l'environnement (créée à Lille en 1978)
MOP : Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée
MRES : Maison régionale de l'environnement et des solidarités (issue de la MNE en 2006)
OEDA : Organisation d'Études de Développement et d'Aménagement de la région Alsace
ONF : Office national des forêts
OREAC : Organisme d'études d'aménagement de la région Centre
OREALM : Organisations d'Études d'Aménagement de la Loire Moyenne
OREAM : Organisations d'Études d'Aménagement des Aires métropolitaines
PADD : Projet d'aménagement et de développement durable
PADOG : Plan d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne
PAEE : Plan d'aménagement, d'embellissement, et d'extension
PAZ : Plan d'aménagement de zone
PDU : Plan directeur d'urbanisme (décrets du 31 décembre 1958)
PDU : Plan de déplacement urbain (apparus en 1982 avec la loi d'orientation sur les transports intérieurs ou LOTI)
PIG : Projet d'intérêt général
PLU : Plan local d'urbanisme
PME : Plan de modernisation et d'équipement
PNR : Parc naturel régional
POPSU : Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines
POS : Plan d'occupation des sols
PUCA : Plan urbanisme construction et architecture

RAZ : Règlement d'aménagement de zone
SAEN : Société d'aménagement et d'équipement du Nord
SAEM : Société anonyme d'économie mixte
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SCET : Services, Conseils, Expertises et Territoire (filiale du groupe Caisse des dépôts et Consignations)
SCOT : Schéma de cohérence territoriale
SDA : Service départemental de l'architecture
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SDAU : Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme
SDAURIF : Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France
SDAURP : Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris
SDDU : Schéma directeur de développement et d'urbanisme
SEM : Société d'économie mixte
SGAR : Secrétariat général pour les affaires régionales
SIMU : Syndicat mixte de la Marque urbaine
SIVA Deûle : Syndicat Intercommunal de Valorisation et d'Aménagement de la Deûle
SRU : Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la Solidarité et au renouvellement urbain
STCAU : Service technique central de l'aménagement et de l'urbanisme
STU : Service technique de l'urbanisme
T&A : *Techniques et Architecture*
TVES : Laboratoire Territoires, Villes, Environnement et Société de l'UFR de géographie et aménagement de l'université de Lille 1 (Équipe d'Accueil n°4019)
UP(A) : Unité Pédagogique (d'Architecture)
VRD : Voiries et réseaux divers
ZA : Zone d'activités
ZAC : Zone d'aménagement concerté
ZAD : Zone d'aménagement différé
ZI : Zone industrielle
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
ZPPAU : Zones de protection du patrimoine architectural et urbain
ZPPAUP : Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
ZUP : Zone à urbaniser en priorité

NOTICES BIOGRAPHIQUES

AGACHE Donat Alfred (1875-1959), urbaniste français d'origine lilloise, membre du Musée social.

AILLAUD Émile (1902-1988), architecte français diplômé de l'ENSBA en 1928. Ses grands ensembles souhaitent développer une approche plus poétique de l'architecture moderne.

ALPHAND Adolphe (1817-1891), ingénieur des Ponts et chaussées, responsable du service des promenades et plantations de la ville de Paris puis directeur de la voie publique et des promenades sous Haussmann.

AMBROGGI Robert (1918-2006), hydrogéologue français.

AMPE Francis (né en 1944), ingénieur de l'école centrale, maire de Chambéry (1977-1983), directeur de l'ADULM en 1990, responsable en 1996-1997 de la candidature de Lille aux JO de 2004.

ANDERSEN Aksel (1903-1952), paysagiste danois formé par le paysagiste G.N. Brandt (1878-1945).

ANDRAULT Michel (né en 1926), architecte français diplômé de l'ENSBA en 1955, associé à Pierre Parat à partir de 1957.

ANDRE Édouard (1840-1911), jardinier en chef à la ville de Paris à partir de 1860 ; le concours remporté à Liverpool en 1867 lui ouvre une carrière internationale.

ANDRIEUX François, architecte DPLG en 1990, maître-assistant à l'ENSA Nantes depuis 2003.

ANTOINE Serge (1927-2006), haut fonctionnaire et écologiste français, gendre de Michel Écochard. Il débute sa carrière à la cour des comptes (1954), prépare la mise en place des régions françaises, entre à la DATAR en 1963. Nommé conseiller du ministre de l'environnement Robert Poujade en 1971, il est chargé de mission pour les différents ministères de l'environnement jusque 2003.

ARMBRUSTER Claudine (née en 1975), paysagiste lilloise diplômée de l'ENSP (2001), cofondatrice de l'agence ACWA en 2007.

ASSUNTO Rosario (1915-1994), philosophe italien.

AUBEPART Serge (né en 1946), paysagiste français, diplômé de la section du paysage en 1970, a travaillé au bureau des paysages de l'ONF à Lille, retraité.

AUBRY Martine (née en 1950), femme politique française, socialiste, élue maire de Lille en mars 2001, présidente de LMCU depuis avril 2008,

AUBRY Pascal (né en 1947), inscrit à la section en 1968, paysagiste DPLG en 1980, obtient le DEA « Jardins, paysages, territoires » en 1997, enseignant à l'ENSP et à l'ENSA Paris-la Villette,

AUBURTIN Marcel (1972-1926), Membre de la Section d'hygiène urbaine et rurale créée au sein du Musée social fin 1907, il a fondé et présidé la Société française des urbanistes.

AUDIAS Albert, enseignant de la section du paysage chargé du cours d'ingénierie, a travaillé dans l'agence de Ferdinant Duprat

AURICOSTE Isabelle, paysagiste française, membre du groupe Utopie, grand prix du paysage en 2001, enseignante à l'ENSAP de Bordeaux.

AUZELLE Robert (1913-1984), diplômé architecte en 1936 et de l'IUUP en 1942, il y enseigne la composition dès 1945, urbaniste en chef au Ministère de la Reconstruction. En 1961, le professeur chargé du cours de théorie de l'architecture à l'ENSBA, André Gutton, l'invite à y créer un cours d'urbanisme : pendant 15 ans, ils animent ensemble le séminaire Tony Garnier. Parmi ses nombreux ouvrages figure l'ambitieuse *Encyclopédie de l'urbanisme.*

BAC Ferdinand (1859-1952), peintre puis créateur de jardins privés principalement sur la côte d'Azur.

BAÏETTO Jean-Paul (1998), ingénieur voirie, travaille à l'IAURP (1966-1969), à l'EPAVN Marne-la-Vallée (1969-1974) puis à la Villeneuve de Grenoble-Echirolles (1974-1983), directeur de la SCET de 1983 à 1987, directeur de la SA Euralille-Métropole en 1988.

BAILLY Antoine S. (né en 1944), géographe français, spécialiste de géographie de l'économie, de la ville et des représentations, a étudié et enseigné en Amérique du Nord.

BARDET Gaston (1907-1989), architecte diplômé de l'ENSBA, suit les cours de Marcel Poëte à l'IUUP, travaille avec Jacques Gréber et devient un théoricien de l'urbanisme (premier ouvrage en 1941) ; enseigne à l'IUP, puis fonde à Bruxelles l'Institut supérieur d'urbanisme appliqué.

BARILLET-DESCHAMPS Jean-Pierre (1824-1873), jardinier en Touraine, puis pépiniériste à Bordeaux à partir de 1840. Nommé jardinier en chef du bois de Boulogne à Paris, il transforme le bois de Vincennes, les Champs-Élysées, le parc Monceau, ce qui lui offre une carrière internationale.

BARON Thierry, architecte lillois (exerce en libéral depuis 1977), chargé d'études à l'OREAM-Nord (1971-1972) puis à l'EPALE, enseignant à l'ENSAP Lille.

BARRE François (né en 1959), diplômé de l'ENA, il débute sa carrière aux affaires étrangères. Chargé de monter le Centre de création industrielle (CCI) en 1968, puis Beaubourg, il se consacre ensuite aux institutions culturelles, animant le cercle de qualité créé pour Euralille.

BASTIE Jean (né en 1919), géographe français, spécialiste de géographie urbaine.

BAVA Henri (né en 1957), paysagiste français diplômé de l'ENSP en 1984, fondateur de l'agence Ter, enseignant à l'ENSP de 1987 à 1997, à l'université de Karlsruhe depuis 1998.

BEAL Antoine (né en 1961), architecte lillois diplômé en 1991, a fondé l'atelier Béal & Blanckaert.

BEAUDOUIN Eugène (1898-1983), architecte français, Grand Prix de Rome en 1928, travaille avec Marcel Lods de 1930 à 1940. Précurseur de l'architecture moderne dans l'entre-deux-guerres, on lui doit de nombreux grands programmes architecturaux des Trente Glorieuses.

BEAUDRILLARD Jean (1929-2007), sociologue et philosophe français, membre du groupe Utopie.

BEAUJEU-GARNIER Jacqueline (1917-1995), géographe française, ancienne présidente de la société de géographie, responsable de la revue *L'information géographique*.

BECHMANN Roland (né en 1919), il étudie l'histoire et la géographie, est diplômé architecte en 1944 et poursuit à l'IUUP en 1945-1946. Responsable de l'Association pour les espaces naturels (ASPEN) de 1964 à 1999, il dirige à ce titre la revue *Aménagement et nature* à partir de 1966 ; parallèlement à son activité libérale, il publie des ouvrages d'histoire de l'architecture.

BERGER Patrick (né en 1947), architecte DPLG, formé à l'IUUP, professeur à l'École Polytechnique de Lausanne, Grand Prix National d'Architecture en 2004 ; exerce en libéral à Paris depuis 1975.

BERLAGE Hendrik Petrus (1856-1934), architecte hollandais, père de l'école d'Amsterdam.

BERLIN Éric (né en 1954), paysagiste lillois, chargé de mission au CAUE du Nord de 1988 à 1990, fondateur de l'agence Empreinte en 1990, paysagiste conseil de l'État, enseignant à l'ENSP.

BERNARD Henry (1912-1994), architecte Grand prix de Rome en 1938. Nommé Architecte-adjoint pour la reconstruction de la ville de Caen, puis urbaniste en chef de la ville de Grenoble, il intègre l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR). Il a conçu la Maison de la radio à Paris (1952-1963), le village olympique de Grenoble (1967) et le bâtiment du Conseil de l'Europe à Strasbourg (1974).

BERNARD Pierre, architecte installé en libéral à Amiens, inscrit à l'ordre depuis 1984.

BERQUE Augustin (né en 1942), géographe et orientaliste français, directeur d'études à l'EHESS.

BERQUIN André, architecte-urbaniste à l'OREAM-Marseille puis à l'OREALM,

BERRY Lucas, architecte diplômé à Zagreb. Arrivé à Paris en 1965, il se forme à l'IUP en cours du soir. Entre à l'OREALM en 1969.

BERTIN Jacques (né en 1918), géographe, père de la sémiologie graphique, aussi appelée graphique.

BERTRAND Georges (né en 1935), géographe français, professeur à l'université de Toulouse II.

BIGO Mireille, paysagiste lilloise, a travaillé chez Jean-Claude Hardy de 1982 à 1989, puis chez Didier Larue, fonde son agence à Hellemmes en 1999.

BIGOT Caroline, paysagiste lilloise, diplômé de l'ENSP en 1990, a travaillé chez Latitude Nord, fonde l'agence Aubel & Bigot à Paris en 1995, l'atelier|b| à Roubaix en 2000, enseigne à l'ENSAP Lille.

BLANCHARD Raoul (1877-1965), géographe français, enseignant à l'université de Grenoble.

BLANCHON Bernadette (née en 1958), architecte DPLG, maître de conférences à l'ENSP de Versailles.

BLANDIN Marie-Christine (née en 1952), militante écologiste et femme politique française, présidente du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais de mars 1992 à mars 1998, sénatrice du Nord depuis 2001.

BOFILL Ricardo (né en 1939), architecte espagnol, concepteur à partir de 1983 de plusieurs opérations urbaines notamment dans les villes nouvelles parisiennes.

BONVALOT Gabriel (1853-1933), explorateur et député parisien, fondateur du comité pour la défense et la création des espaces libres en 1902.

BOUFFART Xavier, architecte lillois diplômé en 1993, membre de l'agence Quatr'A.

BOUGNOUX Florence (née en 1957), architecte lilloise diplômée en 1983, associée de l'agence parisienne SEURA.

BOURNE Ingrid (née en 1933), paysagiste française d'origine néerlandaise, formée à la section du paysage (1954-1955).

BOURNE Michel (né en 1932), paysagiste français entré à l'ENSH en 1953, installé en région lyonnaise jusque 1991, puis à Berlin jusque 1996.

BOUTS Nico (né en 1959), paysagiste lillois d'origine néerlandaise, diplômé de l'ENSP en 1989, cofondateur de l'agence Nord Sud en 1996.

BOYE Georg (1906-1972), paysagiste danois.

BRAQUET Anne, paysagiste lilloise, diplômée de l'ENSP en 1988, entre au CAUE du Nord en 1989.

BRISSON Jean-Luc (né en 1956), plasticien et créateur de jardins, fondateur *des Carnets du Paysage*.

BRUEL Anne-Sylvie (né en 1961), paysagiste française diplômée de l'ENSP en 1985, associée à Christophe Delmar.

BRUNET Roger (né en 1931), géographe français, fondateur du Groupement d'intérêt public RECLUS (1984) et des revues *L'espace géographique* (1972) et *Mappemonde* (1986).

BRUNHES Jean (1869-1930), géographe français.

BRUNIER Yves (1962-1991), paysagiste français. Il étudie l'architecture à Grenoble puis collabore avec les architectes Rem Koolhaas et Jean Nouvel avant d'être diplômé de l'ENSP en 1986.

BRUNOT DE ROUVRE Jean (1933-2006), ingénieur des Ponts et chaussées, responsable de l'OREAM-Nord de 1968 à 1973.

BRUYELLE Pierre (1930-2002), géographe français, professeur à l'université de Lille 1.

BURDESE Jean-Claude, architecte urbaniste lillois, enseignant à l'école d'architecture de Lille.

BURLE MAX Roberto (1909-1994), paysagiste brésilien.

CABANEL Jean (né en 1935), haut fonctionnaire français. A travaillé dans une société d'aménagement en Algérie, puis au ministère de l'équipement à la direction chargée de l'urbanisme, responsable de la Mission paysage pendant plus de dix ans.

CACHEUX Alain (né en 1947), député socialiste du Nord, conseiller municipal de Lille depuis 1989, vice-président de la communauté urbaine de Lille.

CAILLAU Régis, secrétaire général de la mairie de Lille sous Pierre Mauroy.

CANIVEZ Pierre, architecte lillois, salarié de l'EPALE, travaille actuellement à LMCU.

CAPART Jean-Noël, paysagiste et urbaniste belge, fondateur de l'agence JNC international en 1968 à Bruxelles.

CARON Jean-François (né en 1957), militant écologiste fondateur de l'association la Chaîne des terrils, élu au Conseil régional Nord-Pas-de-Calais depuis 1992, maire de Loos-en-Gohelle depuis 2001.

CASTEX Jean, architecte et historien de l'architecture, enseignant et chercheur à l'ENSA Versailles.

CAUQUELIN Anne, philosophe française, théoricienne de l'art, peintre et écrivain.

CHABOT Georges (1890-1975), géographe français.

CHALLET Jean (1924-2006), ingénieur horticole, paysagiste, né à Cholet dans une famille de fleuristes pépiniéristes, spécialistes français de la production de chrysanthèmes. Entré à l'ENH de Versailles en 1942, il est diplômé ingénieur de l'ENH en 1945 et entreprend une licence de botanique à la Sorbonne. En septembre 1946, il intègre la première promotion de la section spéciale du paysage et de l'art des jardins de l'ENH et effectue un stage d'un an dans les services techniques de la ville de Gentofte au Danemark. De retour en France, il travaille en agence à Paris, avant de partir au Maroc en 1951. Il est diplômé paysagiste en 1954. Membre du service de l'Urbanisme à Rabat, il aborde les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme et du paysage. Il étudie des plans d'urbanisme, des aménagements touristiques, comme l'intégration aux sites des infrastructures routières ; il réalise enfin les programmes de plantations et la conception des espaces verts des principales villes. Resté au Maroc après la fin du protectorat, il participe, de 1960 à 1967, à la conception du schéma

d'urbanisme pour la reconstruction d'Agadir, mais aussi à l'étude du système d'espaces libres et à la réalisation des espaces verts de la ville. De 1967 à 1978, il travaille en France au sein de l'OREAM-Nord. Après avoir pris une part active à la rédaction du livre blanc, à l'élaboration du schéma régional d'aménagement et à la rédaction de son rapport de présentation, il mène différentes études paysagères sur le parc de la Deûle (1968-1977), la baie de Somme et le littoral picard (1972-1974), le marais audomarois (1975-1976), la base littorale d'Écault (1977-1978), notamment. De 1978 à 1989, il termine sa carrière au sein du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres à Rochefort. Il a mené différentes missions d'expertise : aménagement de la baie de Tanger au Maroc en 1968, participation à l'élaboration de la charte programme pour l'aménagement, la protection et la gestion de l'île de Porquerolles en 1971, étude du parc urbain et du lac du Héron à Villeneuve d'Ascq (1975-1976). Il est conseiller de l'UNESCO lors de l'étude du Schéma directeur de l'Agglomération de Fès (1976-1978). Cofondateur du CNERP, il y enseigne et participe aux études sur la ville nouvelle du Vaudreuil. En 1974, il est nommé membre de la Commission supérieure des sites, puis, en 1978, membre du groupe des experts régionaux en écologie pour la côte picarde.

CHARBONNEAU Jean-Pierre (né en 1950), ingénieur arts et métiers, urbaniste, conseiller technique à la mairie de Saint-Étienne depuis 1996.

CHARPENET Michel, architecte urbaniste, dirige l'OEDA créée en 1972, DGA des services du conseil régional du Nord à partir de 1994.

CHEMETOFF Alexandre (né en 1950), architecte et paysagiste, grand prix de l'urbanisme en 2000.

CHEMETOV Paul (né en 1928), architecte français diplômé de l'ENSB en 1959 ; de 1961 à 1986, il travaille à l'AUA, Atelier d'urbanisme et d'architecture, fondé par Jacques Allégret en 1960.

CHOAY Françoise (née en 1925), historienne des théories et des formes urbaines et architecturales.

CHOMBART DE LAUWE Paul-Henry (1913-1998), sociologue français, précurseur de la sociologie urbaine en France.

CHOMETTE Henri (1921-1995), architecte français, travaille en Éthiopie à partir de 1949.

CIRIANI Henri (né en 1936), architecte français, fondateur de l'AUA où il est l'associé de Michel Corajoud de 1968 à 1975.

CITERNE Michel-François, paysagiste français entré à l'ENSH en 1959, a travaillé pour l'OREAM-Lorraine et le CETE Aquitaine.

CLARAC Jean-Pierre (né en 1948), paysagiste français formé à l'ENSH (1969-1972) puis au CNERP (1973-1974). Il travaille en libéral à partir de 1975 pour les villes nouvelles notamment.

CLARAMUNT Marc, paysagiste français diplômé de l'ENSP en 1987, enseignant à l'ENSP de Versailles responsable de *Pages Paysages*.

CLAUDIUS-PETIT Eugène (1907-1989), résistant et homme politique français, Ministre de la reconstruction et de l'urbanisme de 1948 à 1953, initiateur du l'aménagement de Firminy-Vert. Son rapport (*Pour un plan national d'aménagement du territoire,* 1950) a orienté la politique française.

CLAVAL Paul (né en 1932), géographe français.

CLEMENT Gilles (né en 1943), agronome et paysagiste français diplômé de l'ENSH en 1967.

CLER France et Michel, couple de coloristes français dont l'agence est créée à Paris en 1970.

CLERC Paul, paysagiste français, fonde le bureau PAYSA, participe au CNERP.

COHEN Jean-Louis (né en 1949), architecte et historien de l'architecture.

COIGNET Jean (1928-2001), architecte et urbaniste, travaille à l'IAURP et pour la ville nouvelle de Cergy-Pontoise.

COLLIN Daniel (1914-1990), ingénieur horticole (1934), paysagiste formé à la section du paysage en 1949. Au bureau des études paysagères de la ville de Paris dirigé par Robert Joffet, il participe à la réalisation des Floralies. Ses préoccupations s'élargissent ensuite au grand paysage et à l'environnement. Il a conçu le parc floral et le parc Georges-Brassens à Paris.

COLLOT Michel (né en 1952), docteur en littérature française.

COLOT Michel, ingénieur en chef des Ponts et chaussées, chargé de mission à la DATAR, puis directeur de l'EPALE de 1973 à 1980, retraité.

CORAJOUD Claire (née en 1945), paysagiste française, diplômée de l'ENSH en 1972, fonde l'agence Carré Vert en 1973 avec Alexandre Chemetoff, Jacques Coulon et Alain Marguerit, avant de s'associer à son mari Michel à partir de 1975.

CORAJOUD Michel (né en 1937), paysagiste français formé à l'école nationale des arts décoratifs. Il travaille avec Jacques Simon (1964-1966) puis à l'AUA (1969-1975) avec Ciriani et Huidobro puis s'associe avec Claire Corajoud en 1975. Enseignant à Versailles depuis 1971, il contribue à refonder l'enseignement, grand prix du paysage en 1992, grand prix de l'urbanisme en 2003.

CORNU Maxime (1843-1901), botaniste français enseignant au Muséum national d'histoire naturelle.

COULON Jacques (né en 1947), paysagiste français formé à la section, membre de l'agence Carré Vert de 1973 à 1979, il exerce ensuite seul avant de s'associer en 2000 à la paysagiste Linda Leblanc.

COURTECUISSE Claude (né en 1937), designer et artiste, diplômé des Arts appliqués de Paris et de l'école normale supérieure de l'enseignement technique, il a enseigné à l'école régionale d'arts plastiques de Lille.

CREMEL Françoise, paysagiste française diplômé de l'ENSP en 1988, a enseigné à l'ENSAP Lille.

CRIBIER Pascal (né en 1953), paysagiste français, plasticien diplômé en 1976, architecte DPLG en 1978, travaille avec l'urbaniste Patrick Ecoutin.

CUECO Henri (né en 1929), peintre et écrivain français, s'intéresse au paysage à travers la série de tableaux *Les Herbes/Paysages* entre 1977 et 1987.

CUILLIER Francis (né en 1944), urbaniste français, après une coopération technique en Algérie (1964-1966), il débute au Groupe d'études et de programmation (GEP) de la DDE de Nancy. Il a travaillé à l'OREAM Nord de 1970 à 1972 et au CETE de Lille de 1975 à 1977.

CULLEN Gordon (1914-1994), architecte et urbaniste anglais.

CULOT Maurice (né en 1937), architecte et urbaniste belge, historien de l'architecture et de la ville, fondateur de l'Atelier de recherche et d'action urbaines à Bruxelles en 1968 et des Archives d'architecture moderne.

CYPRIANI François-Régis (né en 1953), directeur de l'urbanisme lillois de 1999 à 2008, directeur de l'aménagement de Plaine commune depuis.

D'ORNANO Michel (1924-1991), homme politique français, ministre de l'environnement et du cadre de vie de mars 1978 à mai 1981.

DALNOKY Christine (née en 1956), paysagiste française diplômée de l'ENSBA et de l'ENSP. De 1988 à 2002, elle est associée à Michel Desvigne, puis travaille avec Patrick Solvet dans le Vaucluse.

DARRE Marcel, urbaniste en chef de l'état, directeur de l'AUAM à Lille.

DARTOIS Yvon, dessinateur à l'OREAM-Nord à partir de 1967, chargé de la communication à l'ENSAP Lille, retraité.

DAUSSET Louis, agrégé de lettres, élu parisien, fondateur de la ligue pour les espaces libres, l'assainissement et les sports, en 1909.

DAUTRY Raoul (1880-1951), ingénieur et homme politique français, Ministre de la reconstruction et de l'urbanisme du Gouvernement provisoire de la République française de 1944 à 1946.

DAUVERGNE Pierre (né en 1943), diplômé « jardinier quatre branches » de l'école du Breuil en 1962, il débute la section du paysage de Versailles en 1963, puis entre dans l'agence fondée par Jacques Sgard, Pierre Roulet et Jean-Claude Saint-Maurice. Dès la fin des années 1960, sa carrière se partage entre l'enseignement (à la section du paysage, au Centre National d'Étude et de Recherche du Paysage, fondé en 1972, puis à l'ENSP de 1975 à 1985) et l'expertise au sein de la maîtrise d'ouvrage publique. Au ministère de l'équipement, il fait d'abord partie de la cellule « relations ville campagne », du STCAU, travaille cinq ans à l'OREALM, avant d'intégrer le Service technique de l'urbanisme (STU) en 1979. En 1984, il devient directeur des espaces verts du Conseil général du Val-de-Marne, puis, de 1991 à 2004, directeur de l'aménagement. Il a participé à la structuration et la promotion de la profession comme président de la Société française des paysagistes (SFP) en 1983, ou comme fondateur de la revue *Paysage et aménagement* (*P+A*).

DE ALZUA Jean-Jacques, architecte urbaniste lillois, membre de l'EPALE, retraité.

DE ALZUA Jérôme (né en 1970), architecte DPLG diplômé à Lille en 1997, fonde son agence en 2002.

DE COURSON Jacques (né en 1941), docteur d'État en sciences économiques, formé à l'IUP, membre de l'OREAM-Nord.

DE GEYTER Xaveer (né en 1957), architecte urbaniste belge formé à Ghent. Diplômé en 1981, il travaille pour OMA de 1983 à 1998 puis fonde l'agence XDGA.

DE MARTONNE Emmanuel (1873-1955), géographe français.

De PORZAMPARC Christian (né en 1944), architecte et urbaniste français.

DE SABLET Michel, architecte urbaniste et plasticien français.

DEBROUX Bernard, entrepreneur de jardins espaces verts, puis paysagiste valenciennois, décédé.

DEFFONTAINES Jean-Pierre (1933-2006), ingénieur agronome français, chercheur à l'INRA.

DELAHAYE Philippe, architecte français, diplômé de Saint-Luc Tournai, travaille en mairie de Roubaix comme architecte d'opérations (1982-1986), puis comme DGST (1989-2002), DGA de la mairie de Lille depuis juin 2002.

DELAIGUE Michèle (née en 1949), paysagiste française formée à la section (1968-1971). Travaille à l'OREALM (1972-1974), puis à l'agence API de 1974 à 1979 (suivi de la ZAC du Courghain). Diplômée en 1984, elle fonde une agence à Pau avec Jean-François Morel.

DELAVIGNE Raymond, directeur de la division de l'espace ouvert à l'IAURP puis de la Division environnement urbain et rural (DEUR) à l'IAURIF, jusqu'en 1999.

DELBAERE Denis, paysagiste lillois, diplômé de l'ENSP en 1993, fondateur de l'agence Interlieu, docteur en 2004, chercheur au LACTH, enseignant à l'ENSAP Lille.

DELDIQUE Gérard, architecte urbaniste lillois diplômé en 1955, responsable de l'équipe d'urbanisme du centre de Lille (AUCL) et de l'Atelier du centre directionnel, président d'honneur de l'ordre régional des architectes.

DELECOURT Gilbert, architecte lillois. Salarié de l'agence Écochard, il travaille sur le plan de Dakar de 1963 à 1967. Il est ensuite salarié de l'OREAM-Nord jusque 1973.

DELEMAZURE Luc (né en 1945), architecte lillois diplômé de l'école Saint Luc de Tournai en 1968. Après deux ans de coopération au Sahara, il intègre l'EPALE en 1970 et fonde son agence en 1980.

DELEVAL Antoine, paysagiste lillois formé à Gembloux, fondateur de l'agence « Autrement dit ».

DELFANTE Charles, architecte urbaniste lyonnais. Étudiant à l'IUUP de 1948 à 1951, il y rencontre Robert Auzelle qui facilite sa nomination rapide comme urbaniste-conseil de Nîmes, Nancy, Firminy et Lyon. L'essentiel de sa carrière se situe à Lyon où il est chargé du plan directeur de la ville et directeur de l'atelier d'urbanisme communautaire de 1961 à 1978.

DELMAR Christophe (né en 1962), paysagiste français diplômé de l'ENSP en 1989, associé à Anne-Sylvie Bruel.

DELOUVRIER Paul (1914-1995), haut fonctionnaire français, nommé délégué général au District de la Région de Paris de 1961 à 1969, il est considéré comme le père des « villes nouvelles ».

DELVAUX Christiane (née en 1931), paysagiste, diplômée des Beaux-arts de Valenciennes, travaille au sein de l'agence Debroux à partir de 1965, fonde la SCP Debroux-delvaux en 1974.

DEMANGEON Albert (1872-1940), géographe français.

DEMOUCHY Georges (né en 1946), paysagiste français, formé à l'ENSH puis au CNERP, salarié de l'OREALM, puis de l'EPAREB dont il devient directeur adjoint en 1979.

DEPRET Alain, paysagiste lillois, diplômé de Gembloux en 1971, retraité.

DESCOMBES Georges (né en 1939), architecte suisse reconnu pour ses interventions dans le paysage.

DESVIGNE Michel (né en 1958), paysagiste français, diplômé de l'ENSP (1983) après une formation initiale en botanique et géologie, travaille en association avec Christine Dalnoky de 1988 à 2002.

DEVILLERS Christian (né en 1946), architecte urbaniste français, diplômé en 1971, a travaillé à l'AUA de 1974 à 1984, fonde son agence en 1990, grand prix national de l'urbanisme en 1998.

DEVILLERS Emmanuel, paysagiste lillois diplômé de l'ESAJ en 2001, a créé son agence en 2006.

DEZERT Bernard (né en 1925), géographe français.

DHENIN Pierre, diplômé de l'ESJ de Lille en 1972, il entre alors comme journaliste à *Nord Éclair*. Il est ensuite chargé de communication au Conseil Général du Nord (1982), avant d'entrer à

l'ADULM (1992) pour préfigurer l'espace naturel métropolitain qu'il dirige depuis 2002. Militant associatif écologiste, il a dirigé la Maison de la nature et de l'environnement pendant 13 ans.

DOLLFUS Olivier (1931-2005), géographe français.

DONADIEU Pierre (né en 1945), ingénieur de l'ENSH et de l'école nationale supérieure des sciences agronomiques appliquées de Dijon, docteur en géographie et professeur à l'ENSP de Versailles.

DOUHERET Jean, ingénieur ENGREF, membre de la direction régionale de l'ONF en 1971.

DUBOST Françoise (née en 1935), sociologue, directeur de recherche au CNRS.

DUBUISSON Émile (1873-1947), architecte lillois.

DUBUISSON Jean (né en 1914), architecte né à Lille (fils d'Émile) actif pendant les Trente Glorieuses.

DUMONT Jean-Claude, architecte urbaniste français, mandaté par l'EPALE comme coordinateur de quartier du Château à Villeneuve d'Ascq.

DUMONT Pierre (décédé en 1989), préfet de la région Nord-Pas-de-Calais de 1963 à 1971.

DUMONT René (1904-2001), agronome français, militant écologiste, candidat aux élections présidentielles en 1974.

DUPOND Gérard, auteur du rapport sur les grands ensembles publié dans *Urbanisme*, 1958, n°62-63.

DUTOIT Marion, paysagiste diplômée de l'ENSP en 2004 et titulaire d'un DESS en aménagement, cofondatrice de l'atelier les2Cyclopes à Lille en 2006 (aujourd'hui installé au Havre).

DUWEZ Fabienne, directrice de la SORELI, SEM d'aménagement lilloise.

ÉCOCHARD Jean (né en 1933), fils de Michel Écochard. Architecte formé à l'ENSBA, il débute comme collaborateur de son père de 1959 à son entrée à l'OREAM-Marseille en 1966. Le reste de sa carrière s'effectue dans les organismes publics d'études créés sur le secteur : Mission d'Aménagement et d'Études de l'étang de Berre (MAEB) créée en 1970 ; Mission interministérielle pour l'aménagement de la région Fos-Étang-de-Berre (MIAFEB) née en 1973 de la scission de la MAEB en deux organismes ; mission interministérielle d'aménagement (MIDAM) issue de la MIAFEB en 1977 et dont les compétences sont départementales.

ÉCOCHARD Michel, (1905-1985) architecte diplômé de l'ENSBA en 1932 dont la carrière associe archéologie et urbanisme. Après avoir étudié le plan de Damas, il dirige le service de l'urbanisme de la Syrie à partir de 1940, puis celui du Maroc, de 1945 à 1953. Ses plans des principales villes du pays adoptent les principes fonctionnalistes et abordent la question de l'habitat indigène à travers un modèle d'habitat groupé, la « trame Écochard », présenté au CIAM IX en 1953. Après cette date, il travaille essentiellement à l'étranger : au Pakistan avec l'atelier de Montrouge, en Afrique (Guinée, Côte d'Ivoire, Sénégal et Cameroun). Au Liban, il conçoit le plan de Beyrouth et réalise plusieurs collèges. En 1967, il est chargé du cours d'urbanisme de l'ENSBA.

ELDIN Pierre, architecte français exerçant en libéral depuis 1958, enseignant à l'école l'architecture de Lille de 1966 à 1995, mandaté par l'EPALE comme architecte coordinateur de la Cousinerie.

EMBERGER Louis (1897-1969), botaniste français, Directeur de l'Institut botanique de l'Université et du Centre d'Etudes phytosocio-logiques de Montpellier.

ÉMERAND Katia, paysagiste française, diplômée de l'ENSP en 1993, travaille en libéral à Lille, aujourd'hui directrice-adjointe de l'agence d'urbanisme Atlantique & Pyrénées à Bayonne.

EMMERICH David Georges (1925-1996), architecte d'origine hongroise, arrivé à Paris en 1953, spécialiste de la morphologie des structures.

ENGRAND Gérard, philosophe, membre de l'AUCL, ancien directeur de l'école d'architecture de Lille.

FABRIZIO Claude, spécialiste du patrimoine culturel, membre de l'OREALM, puis chargé de mission pour l'UNESCO.

FAINSILBER Adrien (né en 1932), architecte et urbaniste français, diplômé de l'ENSBA en 1960, chargé d'études à l'IAURP, fonde son agence en 1970.

FALQUE Max (né en 1935), diplômé de Sciences Po en 1959, a travaillé dans le domaine de l'urbanisme et l'aménagement du territoire : à la SOGREP à Marseille (1964-1968), puis à la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale, à Aix-en-Provence (1968-1977). Jusque 1996, il préside une firme régionale de planification environnementale (la SOMI-Consultants), il est aujourd'hui consultant en écologie.

FARAGOU Alain, paysagiste français diplômé de l'ESAJ, fonde son agence en 1978.

FENDRICH Fabienne, paysagiste française, architecte DPLG, travaille en libéral à Lille de 1994 au milieu des années 2000, directrice de l'ENSA Rouen depuis 2009,

FLATRES Pierre (1921-1998), géographe ruraliste français spécialiste de la Bretagne.

FLEURY David, paysagiste lillois, diplômé de l'ENITHP d'Angers, travaille à LMCU depuis 2006.

FLIPO Sylvain (né en 1960), paysagiste lillois, diplômé de l'ENSP en 1987, travaille chez Alexandre Chemetoff, puis chez Didier Larue, fonde l'agence Empreinte en 1990, paysagiste conseil de l'État, enseignant à l'ENSAP Lille.

FORESTIER Jean Claude Nicolas (1861-1930), architecte paysagiste français, ingénieur polytechnicien, également formé à l'École forestière de Nancy. Sa carrière et son intérêt personnel pour les jardins ont déterminé une double vocation d'urbaniste et « artiste jardinier ». D'abord garde général des Eaux et forêts dans les Landes et à Annecy, sa nomination par Alphand, en 1887, comme directeur général des travaux publics de la ville de Paris, l'entraîne vers l'aménagement urbain. Sa réflexion théorique repose sur un « système de parcs » (1905) : un réseau de promenades relie des espaces libres plantés allant du parc à la réserve naturelle pour structurer l'espace de l'agglomération. Tombée dans l'oubli après 1945, cette figure majeure resurgit à la fin des années 1980.

FORTIER Bruno (né en 1947), architecte urbaniste français, grand prix de l'urbanisme en 2002.

FOURNIER Pierre, dessinateur de presse, fonde le journal écologiste *La Gueule ouverte* (1972-1980).

FREBAULT Jean (né en 1941), ingénieur des ponts et chaussées, actif dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement. Il a notamment dirigé l'agence d'urbanisme de l'agglomération toulousaine en 1971, celle de la communauté urbaine de Lyon en 1978, et fut nommé directeur de l'architecture et de l'urbanisme du Ministère de l'équipement en 1989.

FREMONT Armand (né en 1933), géographe français.

FURET Catherine (née en 1954), architecte française, diplômée en 1980, installée à Paris depuis 1985.

GABILLARD Marie-Claude, paysagiste française entrée à l'ENSH en 1965, suit les cours de l'IUP, collabore à la revue *Espaces verts*, a travaillé à l'OTH, au CETE, puis à la DRAE Nord-Pas-de-Calais (devenue DIREN), retraitée.

GAILHOUSTET Renée (née en 1929), architecte française diplômée de l'ENSBA en 1961, nommée architecte en chef de la ville d'Ivry-sur-Seine en 1969, elle invite Jean Renaudie à y intervenir.

GAMBLIN André, géographe français.

GANGNET Pierre, architecte urbaniste français diplômé de l'ENSBA en 1973.

GARNIER Tony (1869-1948), architecte et urbaniste lyonnais, premier grand prix de Rome en 1899.

GAUCHER Pascale (née en 1964), paysagiste lilloise, diplômée de l'ENSP en 1988, fonde l'agence Nord Sud en 1996, paysagiste conseil de l'État, enseignante à l'ENSAP Lille.

GAUDIN Henri (né en 1933), architecte français.

GAUSSEN Henri (1891-1981), botaniste et biogéographe français, responsable du service de la carte de végétation du CNRS de Toulouse.

GEDDES Patrick (1854-1932), botaniste et biologiste écossais, théoricien de l'urbanisme.

GEHU Jean-Marie (né en 1930), botaniste lillois, fondateur à Bailleul en 1975 du Centre régional de Phytosociologie, devenu Conservatoire botanique national de Bailleul en 1991.

GENDRE Lucien, ingénieur horticole formé à l'ENSH (1943-1946), paysagiste formé à la section (1946-1947). Il a travaillé au service d'urbanisme du Maroc et soutenu une thèse à l'IUUP en 1955.

GEORGE Pierre (1909-2006), géographe français.

GERME Patrick, architecte urbaniste français, diplômé en 1976.

GGK, agence d'architecture fondée par Bertrand, Gogois, Guislain et Le Van Kim

GIBBERD Frederick (1908-1984), architecte et paysagiste anglais, auteur de *Town design* (1953).

GIEDION Sigfried (1888-1968), historien suisse et critique d'architecture.

GIGLEUX Céline, paysagiste, travaille en mairie de Roubaix depuis 2004.

GILLET Guillaume (1912-1987), architecte français, grand prix de Rome.

GIRAUDOUX Jean (1882-1944), écrivain et diplomate français.

GRAFTEAUX Benoit, architecte lillois associé à Richard Klein.

GREBER Jacques (1862-1942), urbaniste français, architecte et paysagiste. Diplômé de l'ENSBA en 1909, Jacques Gréber débute sa carrière aux États-Unis en dessinant des jardins privés pour accueillir les sculptures de son père. En 1916, avec l'étude du Fairmount Parkway pour la ville de Philadelphie, il aborde l'échelle de l'aménagement urbain puis dessine les plans d'urbanisme pour Paris, Lille, Marseille, Abbeville, Rouen et Ottawa…) à l'origine de sa célébrité. À partir de 1921, il assure à l'IUP le cours d'art et technique de la construction des villes.

GRETHER François (né en 1941), architecte urbaniste français. Après deux ans de coopération en Algérie (1968-1969), il est responsable de l'APUR de 1970 à 1992, puis dirige les études du secteur de la Villette (1972-1978). Il crée sa propre agence en 1992.

GROMORT Georges (1870-1961), architecte français, théoricien de l'architecture et enseignant à l'ENSBA.

GRUMBACH Antoine (né en 1942), architecte urbaniste diplômé en 1967, crée son agence en 1980.

GUEVREKIAN Gabriel (1900-1970), architecte d'origine arménienne, collaborateur de Mallet-Stevens et concepteur de deux jardins remarqués.

GUEZ Alain, urbaniste, architecte DPLG en 1994, Docteur en planification territoriale et environnementale (2000), il est chercheur et maître assistant à l'ENSA Nancy.

GUICHARD Olivier (1920-2004), homme politique français, à plusieurs reprises ministre en charge de l'aménagement du territoire ou de l'équipement entre 1968 et 1974.

GUIHEUX Alain (né en 1954), architecte DPLG et urbaniste, enseignant à l'ENSA Paris-Val de Seine, fondateur avec Dominique Rouillard de l'atelier ArchitectureAction.

GUITON Martine, architecte DPLG, paysagiste française formée à l'ENSH à partir de 1964, docteur de l'ENPC (1994), préside la Société des paysagistes du secteur public et parapublic.

GUTTON André (1904-1980), architecte DPLG en 1927, urbaniste diplômé de l'IUP en 1932. Enseignant à l'IUUP (1946-1963), il fut aussi professeur à l'ENSBA (1948 à 1968). Il y donne, à partir de 1961, un cours d'urbanisme en association avec Robert Auzelle ; tous deux fondent alors le séminaire Tony Garnier. Les *Conversations sur l'architecture* reprennent le contenu du cours de théorie de l'architecture donné à l'ENSBA.

HANNING Gérald (1919-1980), architecte urbaniste français, chef d'agence chez Le Corbusier (1937-1945), participe aux études pour l'aménagement du Languedoc-Roussillon (1951-1953), fonde et dirige l'agence du plan d'Alger, membre du CIAM-Alger, finit sa carrière à l'IAURP (1959-1980).

HASCOËT Guy (né en 1960), militant écologiste, conseiller municipal lillois de 1989 à 1995.

HAUTREUX Jean (1913-1995), ingénieur général des Ponts et chaussées.

HEBRARD Ernest (1875-1933), architecte, archéologue et urbaniste français,

HEBRARD Joël, ingénieur IDN recruté par Guy Debeyre pour le CERES. Il a été salarié de l'OREAM-Nord (1969-1972) puis du CETE Nord-Picardie (1972-1973), membre du cabinet régional (1976).

HENARD Eugène (1849-1923), architecte, ingénieur et urbaniste, premier président de la SFAU.

HOESSLER Michel (né en 1958), paysagiste DPLG en 1984, urbaniste diplômé de l'IUP (2005), cosfondateur de l'agence Ter.

HOUYEZ Jérôme, architecte lillois, diplômé en 1990, gérant de l'atelier d'architecture écologique.

HOWARD Ebenezer (1850-1928), urbaniste anglais, théoricien d'un modèle de cité-jardin.

HUBERT Yves, paysagiste et urbaniste belge (formé en Belgique mais aussi en Suisse et en Allemagne), travaille au sein de l'agence JNC international à Bruxelles depuis 1982.

HUET Bernard (1932-2001), architecte et urbaniste français, diplômé de l'ENSBA en 1962, fondateur de l'UP8 et rédacteur en chef de *L'Architecture d'Aujourd'hui* de 1974 à 1977.

HUIDOBRO Borja (né en 1936), architecte d'origine chilienne, membre du groupe Paysage urbain CCH au sein de l'agence parisienne AUA à partir de 1968.

HURET Denis, docteur en géographie, membre de l'OREAM-Nord.

JACOBSEN Erik (1924-2004), français d'origine danoise, fondateur du bureau d'études Sauveterre, SARL créée en 1957 ou 1961, spécialiste des problèmes de relation entre le sol, l'eau et les plantes.

JARRY Daniel, paysagiste, entré à l'ENSH en 1970, étudiant au CNERP, salarié de l'OREALM.

JAUSSELY Léon (1875-1932), architecte et urbaniste français, membre fondateur du Musée social.

JESTIN Dominique, architecte diplômé de l'ESA en 1981, travaille en mairie de Roubaix (1988-2001).

JOFFET Robert (1900-1991), ingénieur des travaux publics devenu paysagiste, il mène de 1940 à 1960 la politique des espaces verts parisiens en s'inspirant des théories de Forestier : comme chef du service technique d'aménagement de la zone *non aedificandi*, puis comme conservateur des jardins de Paris après 1950. Il s'installe en libéral dans la décennie 1960 et s'associe à Allain Provost.

JOSEPH-FRANÇOIS Didier, architecte lillois, premier directeur du CAUE du Nord, enseignant à l'ENSAP Lille.

JOSIC Alexis (né en 1921), architecte français d'origine yougoslave. De 1953 à 1955, il travaille en Afrique du Nord pour l'Atelier des Bâtisseurs (ATBAT) créé par Le Corbusier. Cofondateur de l'atelier Candilis-Josic-Woods (1955-1963), il lance son propre atelier en 1965.

JOVET Paul (1896-1991), botaniste à Biarritz, spécialiste de la végétation des milieux urbains et de ses groupements.

KAVYRCHINE Mathieu (né en 1971), photographe français diplômé de l'ENSA de Paris-Belleville et du Fresnoy, Studio national des arts contemporains.

KLEIN Richard (né en 1958), architecte et historien de l'architecture, professeur à l'ENSAP Lille, chercheur au LACTH, exerce à Lille depuis 1987 en association avec Benoît Grafteaux.

KOOLHAAS Rem (né en 1944), architecte et urbaniste néerlandais, a fondé l'agence OMA en 1975.

KOPP Anatole (1915-1990), architecte et urbaniste français, co-fondateur de la revue *Espaces et Sociétés* avec Henri Lefebvre en 1970.

KOWALEWSKI Didier, sociologue, membre de l'OREAM-Nord, a enseigné à l'école d'architecture de Lille.

KRIER Léon (né en 1946), architecte et urbaniste luxembourgeois, frère de Robert Krier (né en 1938).

KUHNHOLTZ-LORDAT Georges (1888-1965), professeur à l'école nationale d'agriculture de Montpellier.

LABASSE Jean (né en 1918), universitaire et banquier français, professeur à l'IEP de Paris et à l'université de Lyon.

LACAZE Jean-Paul (né en 1930), polytechnicien et ingénieur général des Ponts et chaussées, spécialiste de l'aménagement du territoire, professeur d'urbanisme (1969-1985).

LAJUS Pierre, architecte français, a travaillé chez Michel Écochard comme architecte d'opérations de 1956 à 1968. Associé à Bordeaux aux architectes Salier et Courtois de 1961 à 1974, seul ensuite, il a consacré l'essentiel de son activité à la maison individuelle, il a été directeur-adjoint de l'Architecture du Ministère de l'Équipement de 1984 à 1987.

LALOUX Olivier, architecte diplômé de l'école de Lille en 1985, co-fondateur en 1989 de l'agence Laloux-Lebec à Lille.

LAPRADE Albert (1883-1978), architecte français, diplômé de l'ENSBA en 1907, travaille au Maroc de 1915 à 1919 comme adjoint d'Henri Prost.

LARRERE Raphaël (né en 1942), ingénieur agronome, directeur de recherche à l'Institut national de la recherche agronomique, spécialisé en éthique environnementale.

LARUE Didier, paysagiste français, diplômé de l'ENSP en 1984, fondateur de l'agence Didier Larue à Lille en 1980.

LASSUS Bernard (né en 1929), paysagiste DPLMA, plasticien, enseignant à l'ENSBA, cofondateur du CNERP et de l'ENSP à Versailles, créateur en 1989 du DEA « Jardins, paysages et territoires » Grand Prix national du paysage en 1996.

LAURENDEAU Hervé, paysagiste lillois, fonde l'agence Pergame en 2005, paysagiste conseil de l'État.

LAVEDAN Pierre (1885-1982), historien français spécialiste de l'histoire des villes, il fut directeur de l'IUP de 1942 à 1964.

LAVERNE Thierry, paysagiste diplômé de l'ENSP en 1981, fonde son agence en 1991.

LEBECQ Jean-Philippe, architecte diplômé de l'école de Lille en 1988, co-fondateur en 1989 de l'agence Laloux-Lebec à Lille.

LEBLANC Céline, paysagiste lilloise, formée à Bruxelles (1992-1995), travaille chez Empreinte de 1995 à 2004, cofondatrice de l'agence Leblanc/Vénacque en 2004.

LECLERCQ Jean-Luc, architecte diplômé de l'école de Lille en 1993, membre de l'agence Quatr'A.

LECŒUR Aline, paysagiste diplômé de l'ENSP en 1979, fonde son agence à Lille en 1981.

LEFEBVRE Henri (1901-1991), sociologue, géographe et philosophe français.

LEFEUVRE Jean-Claude, endocrinologiste français. Nommé professeur à Rennes en 1969, il réoriente ses recherches en écologie dès le début des années 1970 abordant les landes, les bocages et les zones humides. Professeur émérite au Muséum National d'Histoire Naturelle, il préside l'Institut Français de la Biodiversité (IFB) depuis sa création en 2000.

LEFEVRE Jean-Charles, promoteur lillois, Directeur général de Palm Promotion, a présidé la Fédération nationale des promoteurs-constructeurs (FNPC) en région Nord-Picardie (2002 à 2006),

LEFORT Hervé, paysagiste chargé de mission à la DRAE à Lille, devenue DIREN, puis DREAL.

LEGROS Philippe, architecte lillois. Il travaille chez André Lys (1965-1966) avant d'entrer à la mission d'étude de Lille-Est en 1967, puis à l'EPALE ; s'installe en libéral à Lille en 1972. Il a enseigné à l'ENSAP Lille.

LEMOING Jean-Marc, paysagiste lillois, diplômé de l'ENSP en 1992, entre au CAUE du Nord en 1993.

LENCLOS Jean-Philippe et Dominique, couple de coloristes français ayant fondé leur atelier en 1978.

LEVAVASSEUR Alain, paysagiste DPLG entré à l'ENSH en 1966, étudiant au CNERP, paysagiste à la DDE de Charente-Maritime.

LEVEAU Théodore (1896-1971), architecte diplômé en 1927, et collaborateur de Forestier pour le plan d'urbanisme de la Havane de 1925 à 1930. Son œuvre associe des bâtiments, des jardins et des plans d'urbanisme : en Turquie, de 1935 à 1942, puis en France à partir de 1943, notamment comme urbaniste en chef de la reconstruction et de l'urbanisme (plan de reconstruction de Dunkerque, 1948). Il a enseigné à l'École spéciale d'architecture et à la section paysage de l'ENH.

LONG Gilbert (né en 1928), chercheur en écologie des plantes et aménagement du territoire, responsable du centre d'études phyto-sociologiques et écologiques (CEPE) de Montpellier.

LOUBERT René (mort en 2009), ingénieur des Ponts et chaussées, directeur de l'OREAM-Nord (1966-1968).

LOUF Thierry (né en 1956), paysagiste diplômé de l'ENSP en 1982, fondateur de l'agence Paysages à Lille en 1982, paysagiste conseil de l'État.

LOUGUET Philippe, architecte roubaisien, professeur à l'ENSAP Lille, directeur du LACTH,

LOYER François (né en 1941), historien d'art et d'architecture français, directeur de recherche au CNRS.

LURÇAT André (1874-1970), architecte français diplômé de l'ENSBA en 1923, membre des CIAM.

LYAUTEY Hubert (1854-1934), général français, résident général au Maroc à partir de 1912.

LYNCH Kevin (1918-1984), architecte et urbaniste américain, enseignant au MIT à partir de 1948.

MACHARG Ian (1920-2001), architecte urbaniste américain, professeur à l'université de Pennsylvanie, fondateur en 1956 du département de *Landscape Architecture*, a écrit *Design with Nature* (1969),

MALRAUX André (1901-1976), écrivain, homme politique français, ministre de la culture (1959-1969).

MARGAT Jean (né en 1924), hydrogéologue français.

MARGUERIT Alain (né en 1952), paysagiste français formé à l'ENSH à partir de 1971, fondateur de l'agence Carré Vert, il s'installe à Montpellier en 1979.

MARLIANGEAS Emma, paysagiste lilloise, diplômée de l'ENITHP d'Angers en 2001, travaille à LMCU depuis 2001.

MAROT Michel (né en 1926), architecte diplômé de l'ENSBA en 1950, grand prix de Rome en 1954.

MAROT Sébastien (né en 1961), critique d'architecture, enseignant à l'école d'architecture de Paris-Marne-la-Vallée et à l'institut d'architecture de l'université de Genève, ancien rédacteur en chef de la revue *Le Visiteur*,

MARQUIS Jacques, ingénieur horticole formé à l'ENSH (1938-1941), directeur des services municipaux d'espaces verts lillois.

MAS Pierre (1923-2000), ingénieur horticole formé à l'ENSH (1940-1943) et paysagiste formé à la section (1946-1947). Il s'inscrit alors à l'IUUP (1947-1949), et part en stage au Maroc accueilli par Michel Écochard dès 1948 pour préparer une thèse sur *Les Phénomènes d'urbanisation et les*

bidonvilles du Maroc sous la direction de Maximilien Sorre (1950). Membre du groupe GAMMA, il collabore, par exemple, au dessin du Plan d'aménagement de Saïda et de sa région (Liban) réalisé en 1958 par l'agence Écochard. À l'indépendance, il travaille au Bureau Central des Études du Service d'urbanisme, chargé du plan de reconstruction d'Agadir après le tremblement de terre de février 1960. En 1966, il intègre l'OREAM-Nord à Lille qu'il quitte pour Grenoble en 1970.

MASSON Alain, ingénieur des ponts et chaussées, débute au Maroc (1961-1973). Directeur de l'OREAM-Nord de 1973 à 1980, puis du CETE d'Aix-en-Provence jusque 1987, il dirige ensuite à Marseille une mission interministérielle préparant le projet Euroméditerranée jusque 1993.

MASUREL Aurélien, architecte DPLG diplômé de l'ENSA Versailles en 2003. Travaille au sein de l'agence AWP à Paris avant de créer son agence à Lille en 2009.

MAURET Élie (né en 1925), ingénieur horticole formé à l'ENSH (1943-1946), paysagiste formé à la section (1946-1947), diplômé de l'IUUP en 1952. Débute comme ingénieur du Ministère de la Construction et de l'Urbanisme pour la Seine-et-Oise, avant d'être détaché au service de l'urbanisme du protectorat français du Maroc. En 1956, intègre la Compagnie nationale d'aménagement de la région du Bas Rhône et du Languedoc. Participe aux travaux de la Commission nationale d'aménagement du territoire, responsable de l'agence d'urbanisme de la mission interministérielle pour l'aménagement touristique du littoral Languedoc Roussillon.

MAUROY Pierre (né en 1928), socialiste français, premier ministre (1981-1984), maire de Lille (1973-2001), président de la communauté urbaine de Lille (1989-2008).

MAZZOLINI Pierre, ingénieur des Ponts et chaussées, responsable de l'AUAM à Lille (1973-1977), a dirigé l'IUP à Créteil de 1985 à 1990.

MENU Isabelle, architecte urbaniste diplômée à l'école de Lille en 1992, architecte conseil de la SAEM Euralille depuis 1996, cofondatrice de l'agence Menu Saison à Roubaix en 2000.

MERCIER Marguerite, paysagiste française entrée à l'ENSH en 1965, diplômée de l'IUP, a travaillé pour la mission interministérielle d'aménagement touristique du littoral aquitain créée en 1967, finit sa carrière à la DDE de la Gironde.

MERLIN Pierre (né en 1937), géographe français, fondateur de l'Institut français d'urbanisme.

MEYER Jean, urbaniste diplômé de l'IUUP en 1957. Nommé chef de service de l'urbanisme à la direction départementale du Rhône du ministère de la Construction, puis chef du Groupe d'études et de programmation à la direction départementale du Rhône du ministère de l'Équipement, il a été responsable de l'étude des SDAU, POS et schémas directeurs. Il a dirigé l'élaboration du Plan du groupement d'urbanisme de la région lyonnaise avant de mettre en oeuvre le Plan d'aménagement et d'organisation générale (PADOG) de la région lyonnaise (1960-1962).

MICHELIN Nicolas (né en 1955), architecte urbaniste français, fonde l'agence ANMA à Paris en 2001, après avoir été associé à Finn Geipel dans les années 1990.

MIESCH Emmanuel (né en 1970), paysagiste urbaniste, fondateur du bureau d'études EMa en 2003.

MONTEGUT Jacques (mort en 2007), professeur titulaire de la chaire de botanique de l'ENSH depuis 1958, chargé d'un cours d'écologie à la section du paysage à partir de 1967.

MOREL Jean-François, paysagiste français entré à l'ENSH en 1966, associé à Michèle Delaigue à Pau.

MOREUX Jean-Charles (1889-1956), architecte français, diplômé de l'ENSBA en 1922.

MORIN Sylvain, ingénieur paysagiste diplômé de l'école de Blois en 2006, fondateur de l'atelier Altern en 2008.

MORTAMAIS Élisabeth, Architecte DPLG, paysagiste entrée à l'ENSH en 1972, et urbaniste, enseignant à l'ENSA Paris-Val-de-Seine.

MOSBACH Catherine (née en 1962), paysagiste diplômée de l'ENSP en 1986, cofondatrice de *Pages Paysages* en 1982.

MOUSQUET François-Xavier (né en 1956), paysagiste diplômé de l'ENSP en 1982, fondateur de l'agence Paysages à Lille en 1982, enseignant à l'ENSAP Lille.

MUMFORD Lewis (1895-1990), sociologue américain, historien de la ville.

NOTEBART Arthur (1914-2002), socialiste français, il fut notamment maire de Lomme (1947-1990), président de la Communauté urbaine de Lille (1971-1989). Il a aussi présidé le Conseil

d'administration de l'EPALE de son installation le 27 juin 1969 à sa dissolution le premier janvier 1984, orientant la politique d'aménagement menée.

NOUVEL Jean (né en 1945), architecte français diplômé de l'ENSBA en 1972.

NOYON Gilles, paysagiste diplômé de l'ESAJ, fonde son agence dans le Pas-de-Calais en 1974.

NUEL Gérard, architecte diplômé de Nancy en 1975, travaille en mairie de Roubaix comme chef du service aménagement, puis comme directeur de l'urbanisme.

OLMSTED Frederick Law (1822-1903), architecte paysagiste américain connu pour ses projets de parcs parmi lesquels figurent le Central Park de New York et le parc du Mont-Royal à Montréal.

OSTY Jacqueline (née en 1954), paysagiste diplômée de l'ENSP en 1982.

PANERAI Philippe (né en 1940), architecte urbaniste français, enseignant chercheur.

PANIEN Étienne, paysagiste diplômé de l'ENSP en 2004, fondateur de l'atelier les2Cyclopes en 2006.

PANIEN Marc, architecte, travaille en mairie de Roubaix de 1989 à 2002, en mairie de Lille depuis.

PARAT Pierre (né en 1928), architecte diplômé de l'ENSBA en 1955, associé à Michel Andrault de 1957 à 1995.

PARENT Claude (né en 1923), architecte français associé à Claude Virilio.

PATTOU Jean (né en 1940), architecte et peintre lillois, membre de l'OREAM-Nord.

PATTOU-TANDEM, agence d'architecture et d'urbanisme fondée à Lille en 1994 par Martine Pattou.

PELLETIER Pierre, ingénieur horticole formé à l'ENSH (1943-1946), paysagiste formé à la section (1946-1947), diplômé de l'IUUP en 1954, présent au Maroc

PENA Michel (né en 1955) et Christine (née en 1958), paysagistes français formés à l'ENSP.

PERCQ Pascal (né en 1947), ancien journaliste à Nord éclair, directeur du service Démocratie participative et citoyenneté de la mairie de Lille jusqu'à son départ en retraite en 2008.

PERE Jacques, architecte français installé à Tours. A côtoyé les Challet pendant son adolescence au Maroc, puis en France.

PERELMAN Rémi (né en 1934), ingénieur agronome INA diplômé en 1955, directeur de la SAFER Loire-Océan (1961-1966), directeur de la Régie municipale de Quétigny-lès-Dijon et chargé de mission au Ministère de l'équipement pour le STCAU (1966-1969), chargé de mission à la DATAR, à la mission interministérielle à l'environnement puis directeur du CNERP (1969-1979). De 1980 à 1995, il est chargé de mission pour différents ministères dans le domaine de la coopération internationale. Il a pris sa retraite en 1999.

PERRIN Jean-Bernard, ingénieur horticole formé à l'ENSH (1947-1950), paysagiste DPLG français, membre du service de l'aménagement de la région parisienne, directeur de l'agence de l'arbre, chef de la division « espaces verts » du STU.

PERTERMÜLLER Dominique (née en 1957), architecte diplômée de l'École spéciale d'architecture, a travaillé à l'APUR et à l'agence d'urbanisme de Bordeaux, exerce en libéral depuis 2005.

PETER Alfred, paysagiste français, diplômé de l'ENSP en 1982.

PHILIPPE Olivier (né en 1954), paysagiste diplômé de l'ESAJ en 1976, cofondateur de l'agence Ter.

PHLIPPONNEAU Michel (1921-2008), géographe français professeur à l'université de Rennes II.

PILLET Pierre, paysagiste français, formé à l'ENSH à partir de 1963, a travaillé pour la mission interministérielle d'aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon (créée en 1963).

PINCHEMEL Geneviève et Philippe (1923-2008), géographes français.

PINON Pierre (né en 1945), architecte français et historien de l'art, directeur de recherche au CNRS.

PISANI Edgar (né en 1918), homme politique français, ministre de l'équipement de 1966 à 1967.

PITTE Jean-Robert (né en 1949), géographe français.

POËTE Marcel (1866-1950), historien et urbaniste.

POUJADE Robert (né en 1928), homme politique français, Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Protection de la nature et de l'Environnement de janvier 1971 à mars 1974.

PROST Henri (1874-1959), architecte urbaniste français, cofondateur de la SFU.

PROVOST Allain (né en 1938), ingénieur horticole de l'ENSH et paysagiste DPLG en 1964, lauréat des concours pour le parc de la Courneuve en 1972 et le parc André-Citroën à Paris en 1986.

PUGET Roger (1907-1991), architecte DPLG, formé à l'IUUP (thèse en 1945) et urbaniste en chef du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme pour l'Auvergne, il a ensigné à l'École nationale supérieure d'horticulture de Versailles et à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Paris. Il fut également directeur de l'École spéciale d'architecture des jardins à Paris.

RACINE Michel (né en 1942), architecte et urbaniste, a travaillé à l'OREAM Provence-Alpes-Côte d'Azur, puis à la DRAE et à la mission du paysage, spécialiste de l'histoire des jardins,

RALITE Jean-Claude, ingénieur des Ponts et chaussées, nommé directeur de la mission d'étude de Lille-Est le 24 avril 1968, puis premier directeur de l'EPALE (1969-1973).

RASMUSSEN Steen Eiler (1898-1990), architecte-urbaniste danois, auteur du « Finger plan » de Copenhague (1947).

RAULT Christian, paysagiste, diplômé de Gembloux en 1968, suit les cours de l'Institut d'urbanisme de Paris Dauphine, part en coopération à l'agence du plan d'Alger, travaille au CETE-Aquitaine, puis à l'OREAM-Nord et depuis sa dissolution au SGAR à Lille.

RECLUS Élisée (1830-1905), géographe français, fondateur de l'Université libre de Bruxelles et directeur de son Institut géographique.

REDONT Édouard (1862-1942), architecte paysagiste français, concepteur du parc Pommery à Reims.

REICHEN & ROBERT, agence parisienne fondée en 1973 par les architectes Bernard Reichen (né en 1943) et Philippe Robert (né en 1941), spécialisée dans la reconversion des bâtiments industriels.

RENAUDIE Jean (1925-1981), architecte DPLG (1958) formé à l'ENSBA, cofondateur de l'atelier de Montrouge en 1958 qu'il quitte en 1968.

RIBOULET Pierre (1928-2003), architecte français diplômé de l'ENSBA en 1952. Cofondateur de l'atelier de Montrouge en 1958, il crée son agence en 1979 et enseigne la composition urbaine à l'école des Ponts et chaussées de 1979 à 1997.

RICHERT Alain (né en 1947), médecin français, créateur de jardins. Son approche du paysage cherche à mettre en oeuvre les avancées scientifiques du XX^{e} siècle. Il a enseigné à l'ENSP.

RICORDAY Joël, paysagiste DPLG entré à l'ENSH en 1967, paysagiste conseil de l'État, a travaillé pour l'EPAREB.

RIETI Fabio (né en 1927), coloriste d'origine italienne installé en France en 1956, collaborateur d'Émile Aillaud. Son« piéton des Halles » (Paris, 1975) a initié la technique des murs peints.

RIMBERT Sylvie (née en 1927), géographe française.

RIOUSSE André (1895-1952), architecte DPLG et entrepreneur de jardins, enseignant à la section du paysage.

ROCHEFORT Michel (né en 1927), géographe français.

ROGER Alain (né en 1936), professeur d'esthétique à l'Université de Clermont-Ferrand, cofondateur du DEA « Jardins, paysages, territoires » à l'ENSA Paris-la-Villette.

ROSSETTI Charles-Jean, ingénieur agronome et écologue d'origine suisse (spécialiste des régions saharienne et sahélienne). En 1957, il a déjà travaillé à la FAO et mène des recherches à l'institut de Botanique de l'université de Montpellier sous la direction du professeur Emberger.

ROSSI Aldo (1931-1997), architecte italien diplômé à Milan en 1959, théoricien de l'architecture.

ROTIVAL Maurice (1897-1980), architecte français, associé d'Henri Prost.

ROUGERIE Gabriel (1918-2008), géographe français.

ROULET Pierre, paysagiste français, entré à l'ENSH en 1954, cofondateur de l'atelier du paysage en 1960. Il est notamment l'auteur du Parc départemental Pierre Lagravère ou parc de l'île Marante à Colombes (92) à partir de 1969.

ROYER Jean (1903-1981), diplômé architecte de l'École spéciale d'architecture et urbaniste de l'École des hautes études urbaines en 1924. Adjoint d'Henri Prost, il fut urbaniste en chef du Minisitère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, fondateur de la revue *Urbanisme* et enseignant à l'IUP.

RUMELHART Marc, ingénieur horticole (Versailles, 1974), écologue (Paris XI, 1977), botaniste et phytosociologue, enseigne à l'ENSP depuis 1976.

SAINT-MAURICE Jean Claude (1928-2001), ingénieur horticole diplômé de l'ENH en 1951, suit les cours de la section (1951-1953) et de l'IUP. Après un premier contrat pour la caisse des dépôts, il fonde l'atelier du paysage avec Jacques Sgard et Pierre Roulet.

SAMEL Gilbert (né en 1933), paysagiste français, entré à l'ENSH en 1953, un temps membre de l'atelier du paysage avec Jacques Sgard. Concepteur du parc de la Courneuve (1972) avec Allain Provost et du jardin des sculptures du musée d'art contemporain de Dunkerque (1978).

SANSOT Pierre (1928-2005), agrégé de philosophie, professeur d'anthropologie à Montpellier.

SAURIN Jean-Pierre, paysagiste français, entré à l'ENSH en 1969, étudiant au CNERP, salarié de l'OREALM. Paysagiste-conseil de l'État depuis 1993, il exerce en libéral à Aubagne (13).

SCHEIN Ionel (1927-2004), architecte urbaniste français né en Roumanie, formé à l'ENSBA et à l'IUP.

SECQ Jean-Pierre, architecte lillois diplômé de l'ENSBA en 1954.

SELLIER Henri (1883-1943), homme politique français, maire de Suresnes, fondateur de l'École des Hautes Études Urbaines en 1919. Président de l'Office départemental des Habitations à bon marché de la Seine, il décide la création de 11 cités-jardins autour de Paris pendant l'entre-deux-guerres.

SERVAIS Fabian, paysagiste lillois, diplômé de Gembloux en 1995, fonde l'atelier Nervures en 1998.

SGARD Jacques (né en 1929), paysagiste français, formé à la section du paysage (1947-1948). Son œuvre associe une approche respectueuse de l'environnement aux problématiques spécifiques aux grands espaces découvertes dès 1955 avec le plan de paysage de Lamalou-les-Bains, puis approfondies lors d'un stage aux Pays-Bas. En 1958, il soutient une thèse d'urbanisme, *Récréation et espaces verts aux Pays-Bas,* sous la direction de Jean Royer à l'IUUP. Il fonde alors avec Jean Claude Saint Maurice, Gilbert Samel et Pierre Roulet une des premières agences de paysage : l'atelier du paysage. En 1959 à Marseille, il rencontre Bernard Lassus lors de l'aménagement du grand ensemble de la Maurelette. À partir de 1963, il renouvelle le contenu pédagogique de la section du paysage. Entre 1966 et 1980, il produit de nombreuses études pour différentes OREAM (Lorraine, Alsace, Marseille, Nord).

SIEGFRIED Jules (1837-1922), entrepreneur et homme politique français, promoteur de l'habitat social et président de la section d'hygiène urbaine et rurale du Musée social, fondée en 1908.

SIMON Jacques (né en 1929), paysagiste français formé à la section du paysage entre 1957 et 1959. Son activité libérale débute en 1961 au sein de l'AUA avec des espaces extérieurs de grands ensembles et de ZUP, tout en assurant de nombreuses publications. *L'art de connaître et dessiner les arbres* est la première en 1965. Parallèlement il anime une rubrique « Espaces verts » dans la revue *Urbanisme*, avant de diriger la revue *Espaces Verts* de 1970 à 1982.

SITTE Camillo (1843, 1903), architecte autrichien et théoricien de l'architecture et de l'urbanisme.

SØRENSEN C. Th. (1893-1979), paysagiste danois.

SORRE Maximilien (1880-1962), géographe français.

SPRECHER Thierry, paysagiste DPLG entré à l'ENSH en 1968, diplômé du département paysage du MIT (1972), coopérant à l'agence du Grand Alger, paysagiste de golf depuis 1980.

STEFULESCO Caroline, paysagiste française entrée à l'ENSH en 1961, étudiante au CNERP, cofondatrice de l'agence Paysa, a travaillé pour la Mission du paysage (en 1989).

STÜBBEN Joseph (1845-1936), architecte et urbaniste allemand.

SUBILEAU Jean-Louis (né en 1943), diplômé de l'IEP de Paris (1965), chargé de mission à la DATAR, puis directeur adjoint de l'APUR (1970), directeur général de la SCET (1990-1997), directeur général de la SAEM Euralille depuis 1998.

SUDREAU Pierre (né en 1919), homme politique français, commissaire à la Construction et à l'Urbanisme de la région parisienne de 1955 à 1958, ministre de la construction de 1958 à 1962.

SYZEL Henri, architecte, diplômé à Lille en 1978, travaille en mairie de Roubaix de 1981 à 1988.

T'KINT Nathalie, architecte diplômée de Saint-Luc à Tournai, a fondé son agence à Lille en 1994.

TAFURI Manfredo (1935-1994), architecte italien, historien et théoricien de l'architecture.

TALMANT André (né en 1929), ingénieur des Ponts et chaussées, dont la carrière se déroula presque entièrement dans le valenciennois et le Nord-Pas-de-Calais comme ingénieur d'arrondissement et

responsable du GEP de Valenciennes, chef du service régional des voies navigables, directeur régional de l'Équipement et enfin inspecteur général. En retraite depuis 1994.

TARLET Jean (né en 1941), géographe français, chargé d'études à la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la région provençale (1969-2003), professeur à l'université de Perpignan.

TERRITOIRES, SITES ET CITES, agence d'urbanisme créée en 1989 par Dominique Lancrenon, Thierry Fauvel et Claude Debrock, trois antennes en France dont une lilloise.

TESSON Henri, paysagiste, a travaillé à l'agence de l'eau Artois-Picardie (1968-1972), puis au CETE (1973-1976) et à l'EPALE (1977-1979), salarié de l'agence Debroux-Delvaux (1980-1982), fonde son agence à Douai en 1981.

THOMAS Philippe (né en 1953), paysagiste lillois, diplômé de l'ENITH en 1978, puis de l'ENSP en 1980. Chargé de mission à l'ENR de 1978 à 1982, il est l'un des cofondateurs de l'agence Paysages en 1982. En 1997, il crée sa propre agence aujourd'hui située à Roubaix. Enseignant à l'ENSAP Lille, paysagiste-conseil de l'État depuis 1996.

THURNAUER Gérard (né en 1926), architecte français membre de l'Atelier de Montrouge (1958-1981).

TIBERGHIEN Gilles A. (né en 1953), philosophe et spécialiste du *land art*, maître de conférences à l'université de Paris I où il enseigne l'esthétique.

TIR Slimane (né en 1956), conseiller municipal Verts de Roubaix depuis 1989, conseiller communautaire et président du conseil syndical de l'ENLM.

TONKA Hubert (né en 1943), écrivain et éditeur à partir de 1965, membre du groupe Utopie (1967-1978), directeur à l'Institut français d'architecture (1987), fondateur des éditions Sens & Tonka (1992), professeur d'architecture contemporaine et d'arts plastiques à Bordeaux et Angers (1994).

TRACE, agence d'architecture et d'urbanisme fondée en 1988 à Hem (métropole lilloise) par François Glorieux et Bertrand Peretz, rejoints en 2005 par Thierry Castelain et Arnaud Delachapelle.

TREIBER Daniel, architecte urbaniste lillois, professeur à l'ENSAP Lille, membre du LACTH.

TRIBEL Jean (né en 1929), architecte urbaniste diplômé de l'ENSBA en 1957, membre fondateur de l'AUA en 1960.

TRICART Jean (1920-2003), géomorphologue français.

TRUFFAUT Pascal, architecte lillois, a travaillé à l'OREAM-Nord (1971-1972) puis au CETE, enseignant à l'ENSAP Lille.

TRYSTRAM Jean-Paul, docteur en sociologie (1955), enseignant à l'université de Lille.

TSCHUMI Bernard (né en 1944), architecte suisse formé à Paris et à Zurich.

UNWIN Raymond (1863-1940), urbaniste anglais.

URBA LINEA, société d'architecture fondée en 1990 à Lille par Bruno Feracci et Rémy Quenon.

VACHEROT Laurence (née en 1951), paysagiste française, cofondatrice de l'agence Latitude Nord avec Gilles Vexlard.

VAGO Pierre (1910-2002), architecte français d'origine hongroise, fondateur de l'Union internationale des architectes en 1948, éditeur de *L'architecture d'aujourd'hui*. Il est le concepteur de l'université des lettres et droit à Villeneuve d'Ascq.

VANDIERENDONCK René (né en 1951), homme politique français, premier adjoint du maire de Roubaix André Diligent de 1989 à 1994, il est maire de la ville depuis 1994. Il est vice-président de LMCU chargé de « l'urbanisme, de l'aménagement et de la ville renouvelée ».

VAUDOIS Jean, géographe lillois, spécialiste de l'agriculture, retraité.

VENACQUE Axel, architecte diplômé à l'école de Lille en 1991, titulaire d'un DEA en histoire de l'architecture (1996), travaille chez Empreinte et fonde l'agence Leblanc/Vénacque en 2004.

VENTURI Robert (né en 1925), architecte américain, l'un des précurseurs du postmodernisme.

VERA André (1881-1971) et Paul (1882-1957). Théoricien des jardins, André Véra a cherché à renouveler le jardin classique. Une série d'articles parus au début des années 1910 développent une esthétique moderne fondée sur cinq principes fondamentaux (ordre, rythme, mesure, unité et symétrie) et quatre règles formelles qui servent de base aux projets de jardin de son frère Paul (1882-1957). Dans les années 1930-1940, l'intérêt d'André s'élargit à l'urbanisme.

VERDUGO Claude, né au Maroc, architecte urbaniste formé à l'ENSBA, suit les cours de l'IUUP, avant de retourner travailler au Maroc, avec Pierre Mas et Jean Challet notamment. Exerce en libéral à Rabat, enseigne dans des écoles d'architecture. A soutenu une thèse à la Sorbonne, *L'aménagement de la vallée du Ziz, Maroc* (1982).

VERET Jean-Louis (né en 1927), architecte français, formé à l'ENSBA dans l'atelier de Louis Arretche et Georges Gromort où il rencontre Pierre Riboulet et Gérard Thurnauer. Leur passage au service d'urbanisme du Maroc à partir de 1949 explique le sujet de leur diplôme commun, l'université de Fès, soutenu en 1952. Chez Le Corbusier, Véret est chargé du suivi des chantiers d'Ahmedabad en Inde jusqu'en 1955. En 1957, il travaille avec Riboulet et Thurnauer sur le projet d'Université de Karachi dans l'atelier de Michel Écochard. Membre de l'Atelier de Montrouge (1958-1981).

VEXLARD Gilles (né en 1950), paysagiste français, cofondateur de l'agence Latitude Nord en 1981. Il entre à la section du paysage en 1972, après avoir enseigné l'histoire géographie. L'agence a reçu le grand prix du paysage allemand en 2005 pour le réaménagement d'un ancien aérodrome à Munich en parc (1995-2005).

VIDAL DE LA BLACHE Paul (1845-1918), géographe français.

VIOLLET Michel (né en 1939), paysagiste français, formé à la section du paysage de 1960 à 1962. L'année suivante, il mène au sein de l'IAURP une étude de géographie urbaine sur l'évolution du tissu urbain de la région parisienne. À partir de 1965, il travaille au sein de l'Atelier de paysage avec Jean Claude Saint Maurice. En 1967, il devient l'assistant de Jacques Sgard et Bernard Lassus pour les cours assurés à la section du paysage. En 1970, il fonde l'agence API-Paysage.

WARNIER Bertrand, architecte urbaniste à l'IAURP, puis directeur des études générales et de l'urbanisme à l'EPA de Cergy-Pontoise.

WATEL Jean-Pierre (né en 1933), architecte lillois diplômé de l'école Saint-Luc (Tournai) en 1961. L'activité de son agence, fondée en 1963, est centrée sur la production de maisons individuelles dont le style s'inspire de l'architecture danoise. Il a conçu plusieurs groupements de maisons individuelles pour l'EPALE.

WATERLOT Gérard (1904-1982), hydrogéologue et paléontologiste, enseignant à la faculté des sciences de Lille, président de la société géologique de France en 1959.

WEST 8, agence d'urbanisme et de paysage fondée par Adriaan Geuze en 1987 à Rotterdam. On lui doit le parc Jean-Baptiste Lebas à Lille (2006).

WILLERVAL Jean (1924-1996), architecte français né à Tourcoing, professeur à l'ENSBA, grand prix national de l'architecture.

WILLOT Anthony (né en 1974), diplômé de l'ENSP en 2000, travaille ensuite chez Ilex, Empreinte, Didier Larue, Bocage et Philippe Thomas ; cofondateur en 2007 de l'agence lilloise ACWA.

ZELLER Gérard, architecte lillois, diplômé de l'ENSBA en 1966. Après une coopération à Kinshasa, il intègre l'EPALE en 1969 jusqu'à la dissolution de l'équipe. Exerce en libéral à Villeneuve d'Ascq.

ZEVACO Jean-François (1916-2003), architecte français né à Casablanca, diplômé de l'ENSBA en 1945, connu pour l'architecture moderne de ses villas casablancaises et pour sa participation à la reconstruction d'Agadir après 1960.

ZEVI Bruno (1918-2000), architecte italien et historien de l'architecture.

ZOÏA Aurélien, paysagiste diplômé de l'école de Blois, fondateur de l'atelier Altern en 2006.

DONNEES SUR LES PAYSAGISTES

PAYSAGISTES LIÉS AUX OREAM

Ce tableau synthétise l'état actuel de mes recherches.
Cependant, un certain nombre de paysagistes ayant travaillé pour les OREAM n'apparaissent volontairement pas soit par manque de données sur leur parcours et leurs contributions, soit parce qu'ils appartiennent à la génération suivante. Plusieurs d'entre eux ont suivi l'enseignement proposé au CNERP. Il s'agit de :

- Alain Mignard (entré à l'ENSH en 1967) qui remplace quelques mois Pierre Dauvergne à l'OREALM ;
- Les paysagistes recrutés par Pierre Dauvergne pour l'OREALM (Michèle Delaigue, Georges Demouchy, Daniel Jarry, Jean-Pierre Saurin) ;
- ceux recrutés par Georges Demouchy pour l'EPAREB (Joël Ricorday, Pierre Pillet, Jean-Pierre Clarac, Michel Delepierre, Alain Marguerit…).

Paysagiste	Diplôme	Expérience à l'étranger	Autres structures d'État	Enseignement	Maîtrise d'ouvrage publique	Exercice libéral ou projets marquants	Militantisme professionnel	Publications
Bourne Michel (né en 1932)	Section (1953-1955)				Missions d'études pour : OREAM-Lyon (1967) Isle-d'Abeau (1967-1987)	Atelier du paysage à Saint-Marcellin (1967)	Préside la chambre nationale des paysagistes-conseils, créée en 1959	
Challet Jean (1924-2006)	Ingénieur ENH (1942-1945) Section du paysage (1946-1947) Paysagiste DPLG (1954)	Danemark : stage à Gentofte, nord de Copenhague (1949) Maroc (1951-1967)	Commission supérieure des sites à partir de 1974	CNERP (1972-1978) ENSP	OREAM-Nord (1967-1978) Conservatoire du littoral (1979-1989)	Quelques jardins privés au Maroc International Gartenbau Ausstellung Hambourg (1963) Lac du Héron	Association Paysage	Revue *BESM* *Aménagement et nature*
Citerne Michel-François					OREAM-Lorraine CETE Aquitaine CETE Toulouse			
Dauvergne Pierre (né en 1943)	École du Breuil (1959-1962) Section du paysage (1963-1965)		STCAU (1967-1969) STU (1979-1984)	Section (1965-1974) CNERP (1972-1978) ENSP (1979-1984)	OREALM (1969-1975) Conseil scientifique de la ville nouvelle du Vaudreuil Directeur des espaces verts au Conseil Général Val-de-Marne (1984-2003)	Atelier du paysage	GERP Président de la SFP jusque 1983	*Cahiers de l'OREALM* Comité de rédaction de *P+A*
Demouchy Georges (né en 1946)	Section du paysage (1968-1970) CNERP				OREALM EPAREB (1974-2002)	Agence PAYSA (Paul Clerc , Caroline Baudelot-Stefulesco)		Le paysage rural et régional du Vexin Français *Urbanisme* (1984)
Mas Pierre (1923-2000)	Ingénieur ENH Section du paysage (1946-1947) IUP (1947-1949)	Maroc : Service de l'urbanisme (1948) puis Bureau Central des études jusque 1965			OREAM-Nord (1966-1970) Grenoble à partir de 1970	Concours Hambourg	Groupe GAMMA	Th. Urbanisme (1950) Revue *BESM* *Aménagement et nature*
Sgard Jacques (né en 1929)	Section du paysage (1947-1948) IUP	Pays-Bas		Section (1963) CNERP (1972-1978) ENSP (depuis la fin des années 1990)	Missions conseils pour : OREAM-Marseille (1970-1977) OREAM-Lorraine (1968-1980) OEDA (1975-1980)	Atelier du paysage (créé en 1958 avec Jean Claude Saint Maurice, Gilbert Samel et Pierre Roulet)	Président de l'association Paysage	Th. Urbanisme (1958) *Aménagement et nature* *Urbanisme*
Viollet Michel (né en 1939)	ENH (1958-1960) Section (1960-1962)			Section (1968) ENSP (1997-2006)	IAURP (1962-1963) Missions conseils pour : - OREAM Nantes-Saint-Nazaire (1969-1971) - Ville nouvelle de Marne-la-Vallée	Atelier du paysage (1965) Coopérative API-Paysage (créée en 1970-1993) Exercice libéral depuis 1994		

Conception et réalisation : Isabelle Etienne, 2010. Source : enquête personnelle (2004-2010)

Tableau 11 : Paysagistes liés aux OREAM

Paysagiste	Diplôme	Expérience à l'étranger	Autres structures d'État	Enseignement	Maîtrise d'ouvrage publique	Exercice libéral ou projets marquants	Militantisme professionnel	Publications
Gendre Lucien	Section IUUP	Service de l'Urbanisme du Maroc (1954- ?)	NR	NR	NR	NR	NR	Th d'urbanisme (1955)
Lassus Bernard (né en 1929)	ENSBA			Section Professeur à l'ENSBA en 1968 CNERP (1972-1978) ENSP (1976-1985) DEA La Villette (1989)		Marseille-la Maurelette (1962-1967) Quétigny-les-Dijon (1967-1974) Jardin de l'antérieur (1975)	Association Paysage	Étude sur la couleur en Corse Habitants-paysagistes (1972)
Mauret Élie (né en 1925)	Ingénieur ENH (1945) Section (1946-1947) IUUP Paysagiste DPLG (1954)	Service de l'Urbanisme du Maroc (1950- ?)		ENSP	Ingénieur du MRU pour la Seine et Oise Service de l'urbanisme du Maroc Compagnie d'aménagement de la région du Bas-Rhône et du Languedoc (1956- ?) Associé aux travaux du CIAT Responsable de l'agence d'urbanisme de la Mission interministérielle pour l'aménagement touristique du littoral Languedoc Roussillon		Groupe GAMMA	Th. d'urbanisme (1952) *BESM* *Pour un équilibre des villes et des campagnes* (1974)
Mercier Marguerite	Entrée à l'ENSH en 1965 IUP	NR	NR	NR	Mission interministérielle pour l'aménagement de la côte Aquitaine DDE Aquitaine	NR	NR	NR
Pelletier Pierre	Section (1946-1947) IUUP	Service de l'Urbanisme du Maroc (1950- ?) Guinée	NR	NR	NR	Agence Écochard (1957-1961) : Guinée, Madagascar (SCET)	NR	Th d'urbanisme (1954)
Pillet Pierre	Entré à l'ENSH en 1963	NR	NR	NR	Mission interministérielle pour l'aménagement touristique du littoral Languedoc Roussillon La grande Motte	NR	NR	NR
Simon Jacques (né en 1929)	Section du paysage (1957-1959)	Travaille au Canada Voyage en scandinavie		Université de Philadelphie		Chez Jean Royer AUA (1961-1967)		*Urbanisme* *Espaces verts* (1968-1982) *L'art de connaître les arbres* (1965)

NR : non renseigné

Conception et réalisation : Isabelle Estienne, 2010. Source : enquête personnelle (2004-2010)

Tableau 12 : Autres paysagistes de l'après-guerre

OREAM-Nord : composition de l'équipe

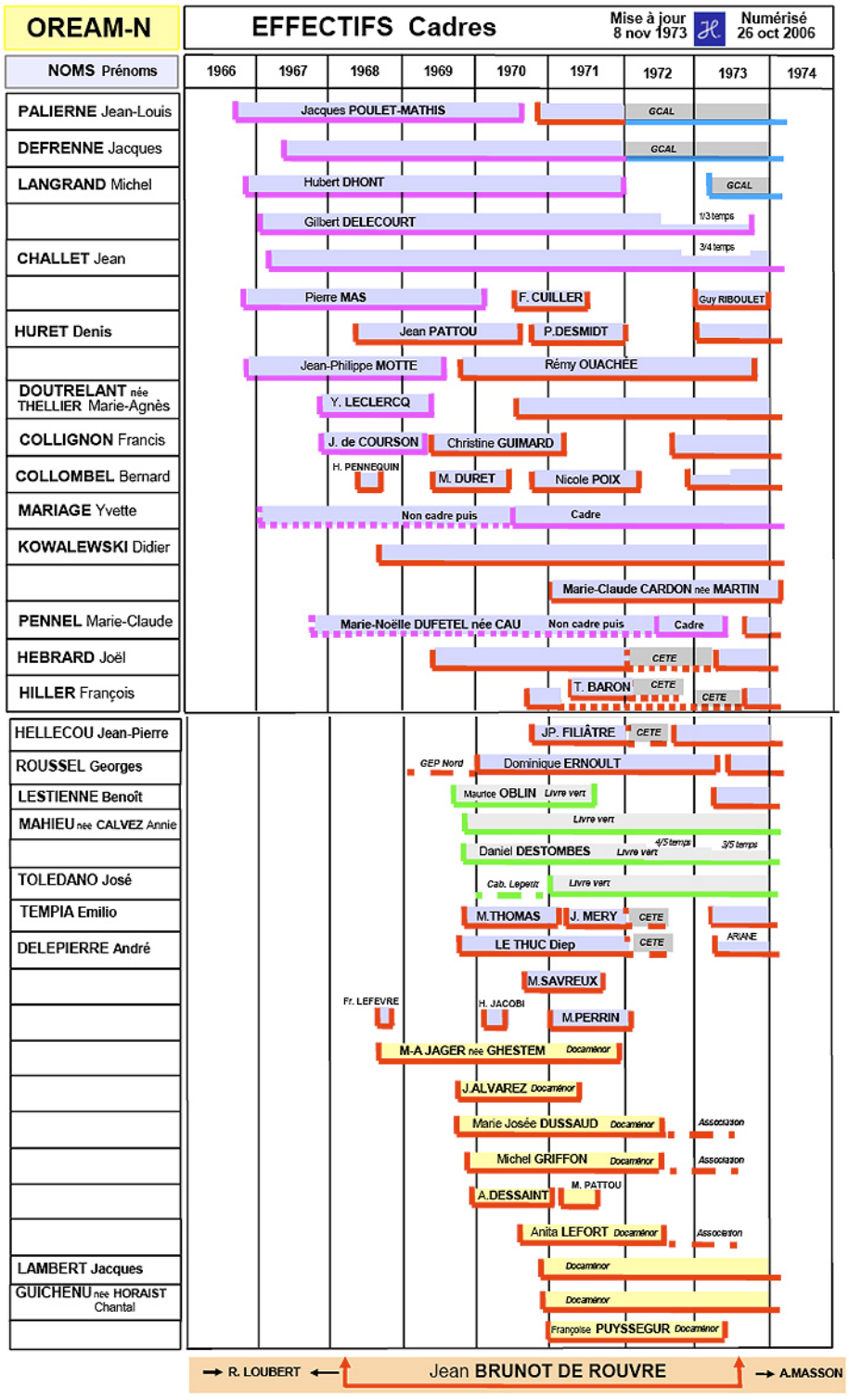

Tableau 13 : Les effectifs de cadres à l'OREAM-Nord entre 1966 et 1974. Source : Joël Hébrard.

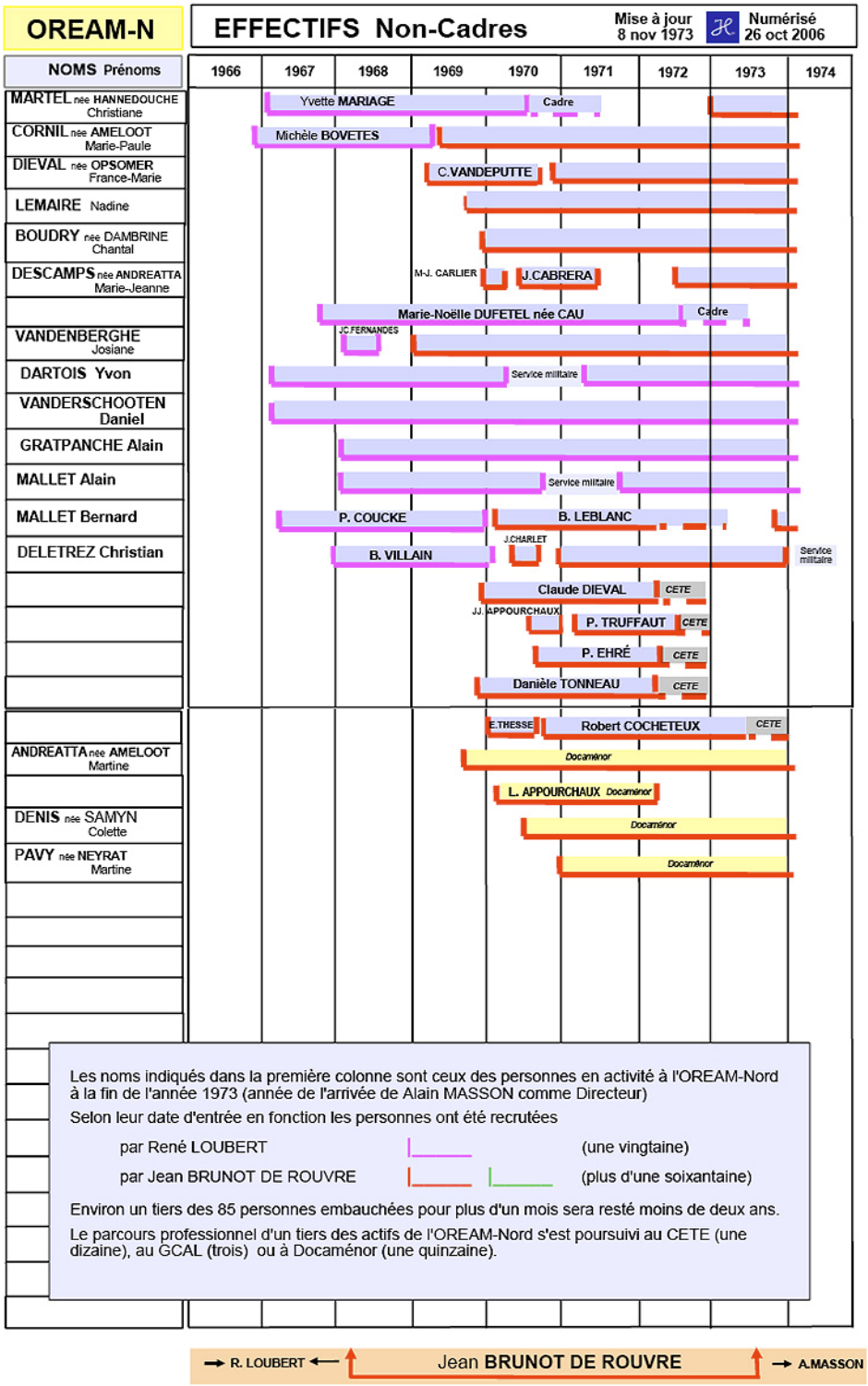

Tableau 14 : Le personnel non-cadre à l'OREAM-Nord entre 1966 et 1974. Source : Joël Hébrard.

Agences de paysagistes à Lille

Arrivée	Départ	Paysagiste	Lieu d'exercice	Ville	Diplôme	Année d'obtention
1966	1969	MAS Pierre	OREAM-Nord	Lille	ENH + IUUP	Section : 1947 IUUP : 1950
1966	1976	CHALLET Jean	OREAM-Nord	Lille	ENH	Section : 1947
1972		AUBÉPART Serge	ONF	Lille	ENSH	1970
1973		RAULT Christian	OREAM-Nord (SGAR)	Lille	Gembloux + IUUP	1968
1973		GABILLARD Marie-Claude	CETE (puis DIREN)	Lille	ENSH + IUUP	NR (entrée en 1965)
NR		LEFORT Hervé	DRAE (DIREN)	Lille	ENSH	NR
1989		BRAQUET Anne	CAUE du Nord	Lille	ENSP	1988
1993		LE MOING Jean-Marc	CAUE du Nord	Lille	ENSP	1992
2001	2005	SOUFFLER Élise	CETE du Nord	Lille	ENSHAP (Angers)	NR
2001		MARLIANGEAS Emma	LMCU	Lille	ENITHP (Angers)	2001
2004		GIGLEUX Céline	Mairie de Roubaix	Roubaix	NR	NR
2005 ?		HEGY-DELATTRE Hélène	Mairie de Lille Direction parcs et jardins	Lille	ENSNP (Blois)	NR
2005	2009	BRILLAUD Valérie	CETE du Nord	Lille	ENSP	1996
2006		FLEURY David	LMCU	Lille	ENITHP (Angers)	2003 ?
		SCHLEUNIGER Cécile	Mairie de Lille Directrice Parcs et jardins	Lille	ENSHAP (Angers)	2001
2007		DUBOIS Émilie	Mairie de Lille Service maîtrise d'ouvrage et suivi des travaux publics	Lille	ENSP	2005
2007		VANPOUCKE Nicolas	Mairie de Lille Service maîtrise d'ouvrage et suivi des travaux publics	Lille	ENSNP (Blois)	2006

FP : formation professionnelle
NR : non renseigné

Conception et réalisation : Isabelle Estienne, 2010. Source : enquête personnelle août 2009.

Tableau 15 : Les paysagistes du secteur public dans la métropole lilloise

Année de création	Nom de l'agence	Ville	Paysagiste fondateur	Diplôme	Année d'obtention
1964	Entreprise Debroux		DEBROUX Bernard	NR	NR
1974	Agence Debroux/Delvaux	Sebourg (Valenciennois)	DEBROUX Bernard	NR	NR
			DELVAUX Christiane	Beaux-arts (Valenciennes)	NR
1874	Agence Noyon	Ardres (62)	NOYON Gilles	ESAJ	NR
1982	Agence Henri Tesson	Douai	TESSON Henri	FP	NR

FP : formation professionnelle
NR : non renseigné

Conception et réalisation : Isabelle Estienne, 2010. Source : enquête personnelle août 2009.

Tableau 16 : Les agences régionales de paysage actives dans la métropole Lilloise de 1960 à 1985

Année de création	Nom de l'agence	Ville	Paysagiste fondateur	Diplôme	Année d'obtention
1971 ?	Agence Dépret	Villeneuve d'Ascq	DÉPRET Alain	Gembloux	1971
1980 (2006)	Agence Didier Larue (Atelier LD)	Lille	LARUE Didier	ENSP	1984
1982	Agence Aline Lecoeur	Lille	LECOEUR Aline	ENSP	1979
1982	Agence Paysages	Lille	LOUF Thierry	ENSP	1982
			MOUSQUET François-Xavier	ENSP	1982
			THOMAS Philippe	ENITH (Angers) ENSP	1978 1980
1990	Agence Empreinte	Roubaix	FLIPO Sylvain	ENSP	1987
			BERLIN Éric	ENSP	1983
1991 (2002)	Paysage et environnement (Opus Environnement)	Lille (Tournai)	WINDELS Jess	Gembloux	1990
1994-1997	Société Civile de paysage Delbaere-Émerand	Roubaix	DELBAERE DENIS	ENSP	1993
			ÉMERAND Katia	ENSP	1993
1994	Agence Fendrich	Lille	FENDRICH FABIENNE	DPLG + DEA	DPLG : 1984 DEA : 1993
1996	Nord Sud Paysages	Lille	GAUCHER Pascale	ENSP	1989
			BOUTS Nico	ENSP	1988
1997	Agence Philippe Thomas	Roubaix	THOMAS Philippe	ENITH (Angers) ENSP	1978 1980
1997	L'interlieu	Lille	DELBAERE Denis	ENSP	1993
NR (2005)	Agence Antoine Deleval (Autrement Dit)	Lille	DELEVAL Antoine	Gembloux	1982
1998	Atelier Nervures	Tourcoing	SERVAIS Fabian	Gembloux	1995
1999	Agence Mireille Bigo	Hellemmes (Lille)	BIGO Mireille	DNSEP en environnement (Beaux-arts)	1982
2000	|atelier|b|	Roubaix	BIGOT Caroline	ENSP	1990
2003	EMa	Tourcoing	MIESCH Emmanuel	NR	NR
2004	Agence Leblanc-Venacque	Lille	LEBLANC Céline	NR	1995
			VENACQUE Axel	Archi DPLG	1991
2005	Pergame	Roubaix	LAURENDEAU Hervé	FP	NR
			BERNIER-QUERLEU Juliette	NR	NR
2006	PICT	Roubaix	FREMAUX Philippe	NR	NR
2007	ACWA	Lille	ARMBRUSTER Claudine	ENSP	2001
			WILLOT Anthony	ENSP	2000
2007	Agence E. Devillers	Lille	DEVILLERS Emmanuel	ESAJ	2001
2007	Atelier Les2cyclopes	Lille (Le Havre)	DUTOIT Marion	ENSP	2004
			PANIEN Étienne	ENSP	2004
2008	Atelier Altern	Mons-en-Baroeul	ZOIA Aurélien	ENSNP (Blois)	2006
		Les Lilas (93)	MORIN Sylvain	ENSNP (Blois)	2006
2008	Agence Canopée	Tourcoing	BREBION Julien	Licence Pro (L3) BTS (Genech)	2003 2002
			DAVELOOSE Pierre-Yves	NR	NR
			MIKOLAJCZAK Gérald	ERSEP (Beaux-arts Tourcoing) (Genech)	2004

FP : formation professionnelle
NR : non renseigné
Conception et réalisation : Isabelle Estienne, 2010. Source : enquête personnelle août 2009.

Tableau 17 : Les créations d'agence de paysage dans la métropole lilloise depuis 1960

ANALYSE DU CORPUS

Chaque signe des graphiques représente un article du corpus.

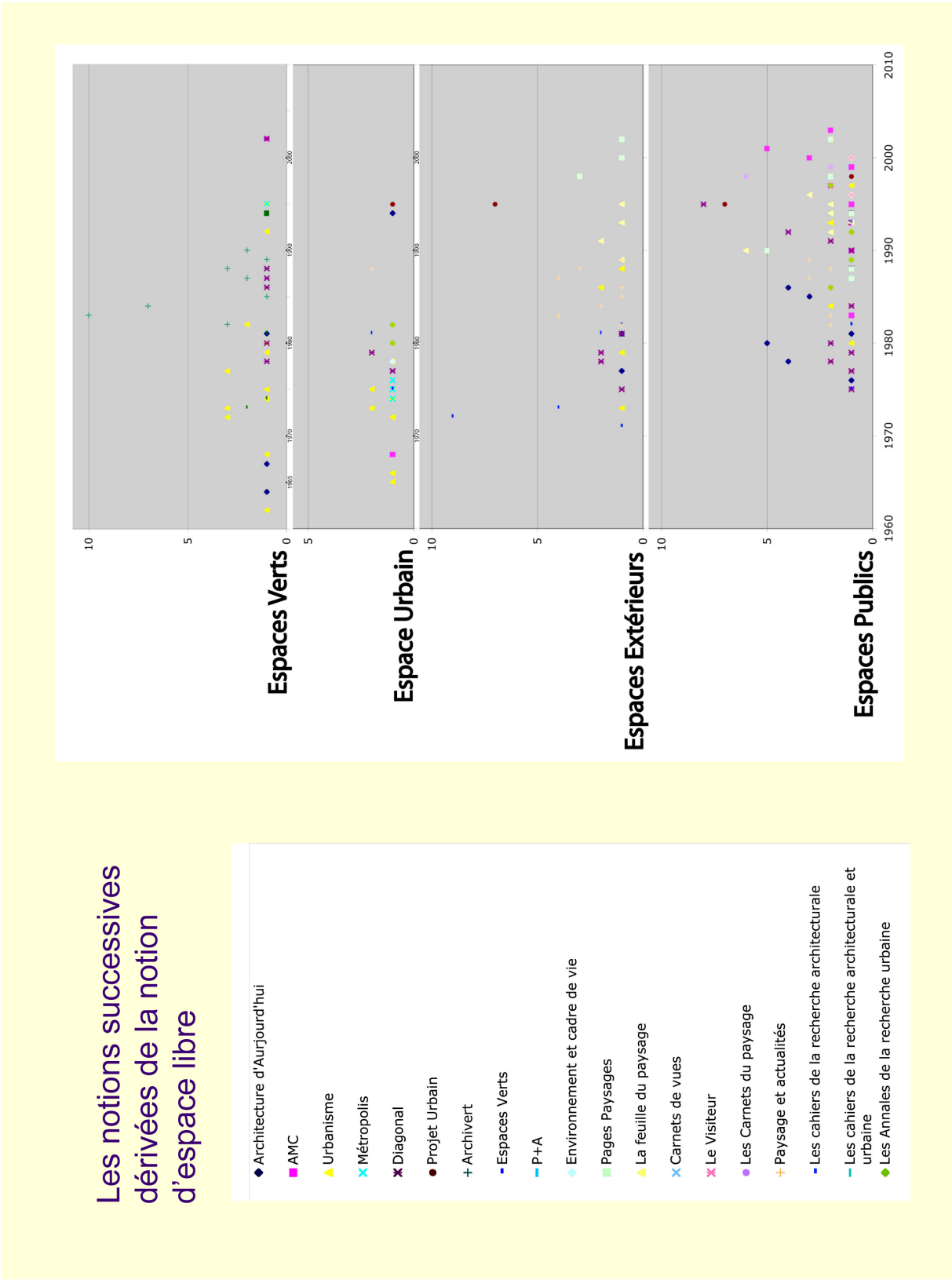

Graphique 9 : Les notions dérivées de la notion d'espace libre. Sources : Estienne, 2004.

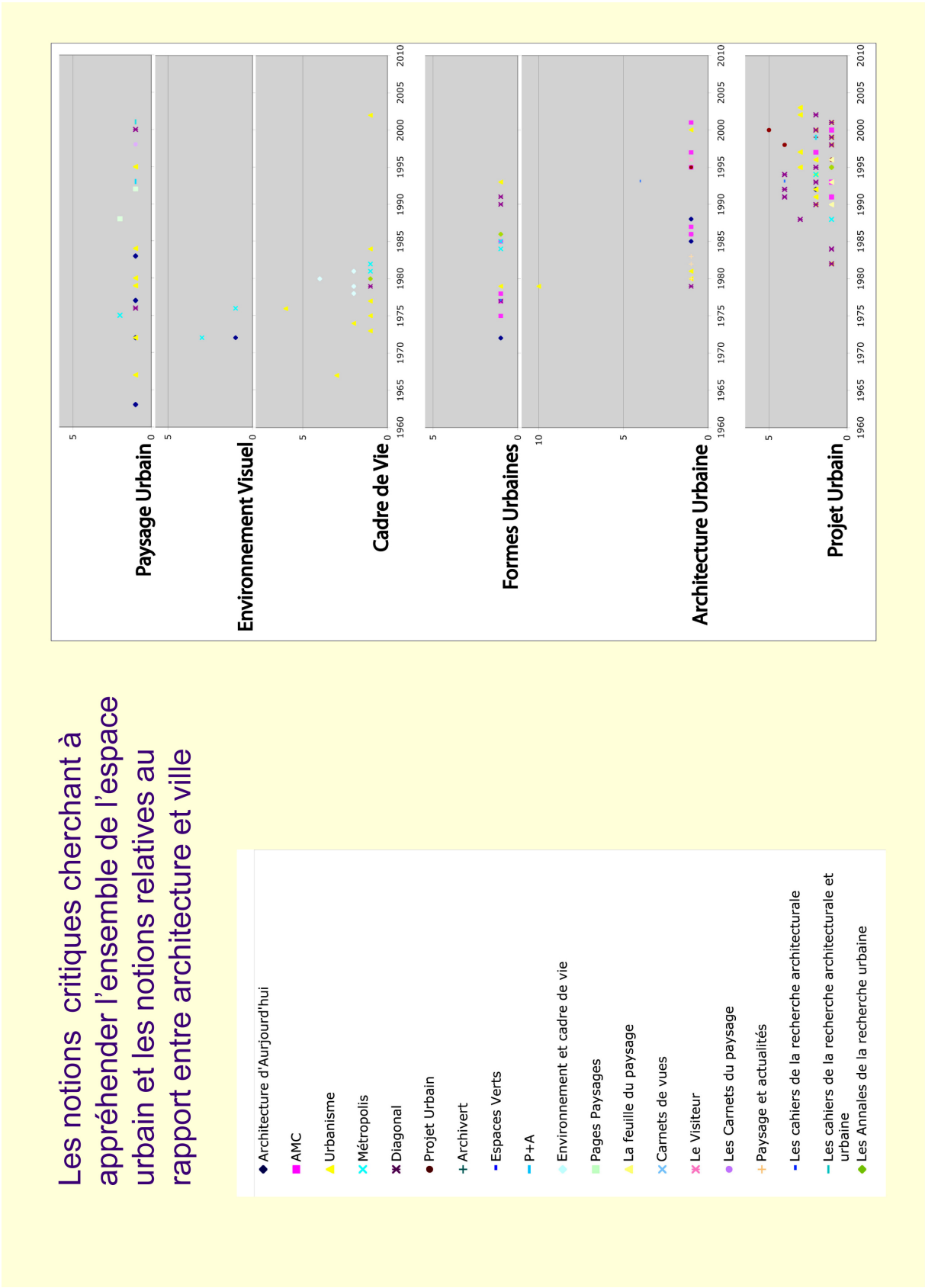

Graphique 10 : Les notions critiques pour apréhender l'ensemble de l'espace urbain et les notions relatives au rapport entre architecture et ville. Sources : Estienne, 2004.

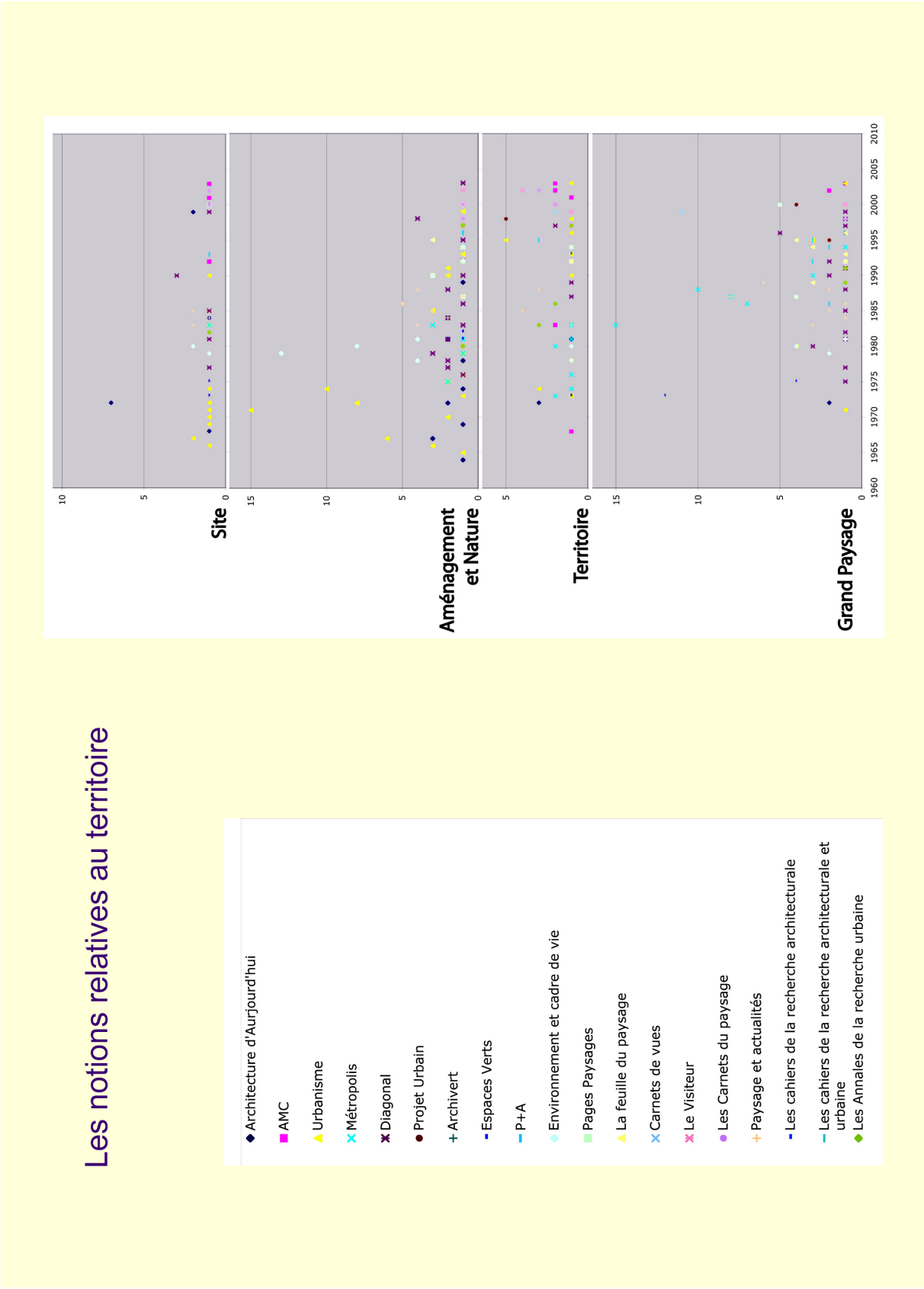

Graphique 11 : Les notions relatives au territoire. Sources : Estienne, 2004.

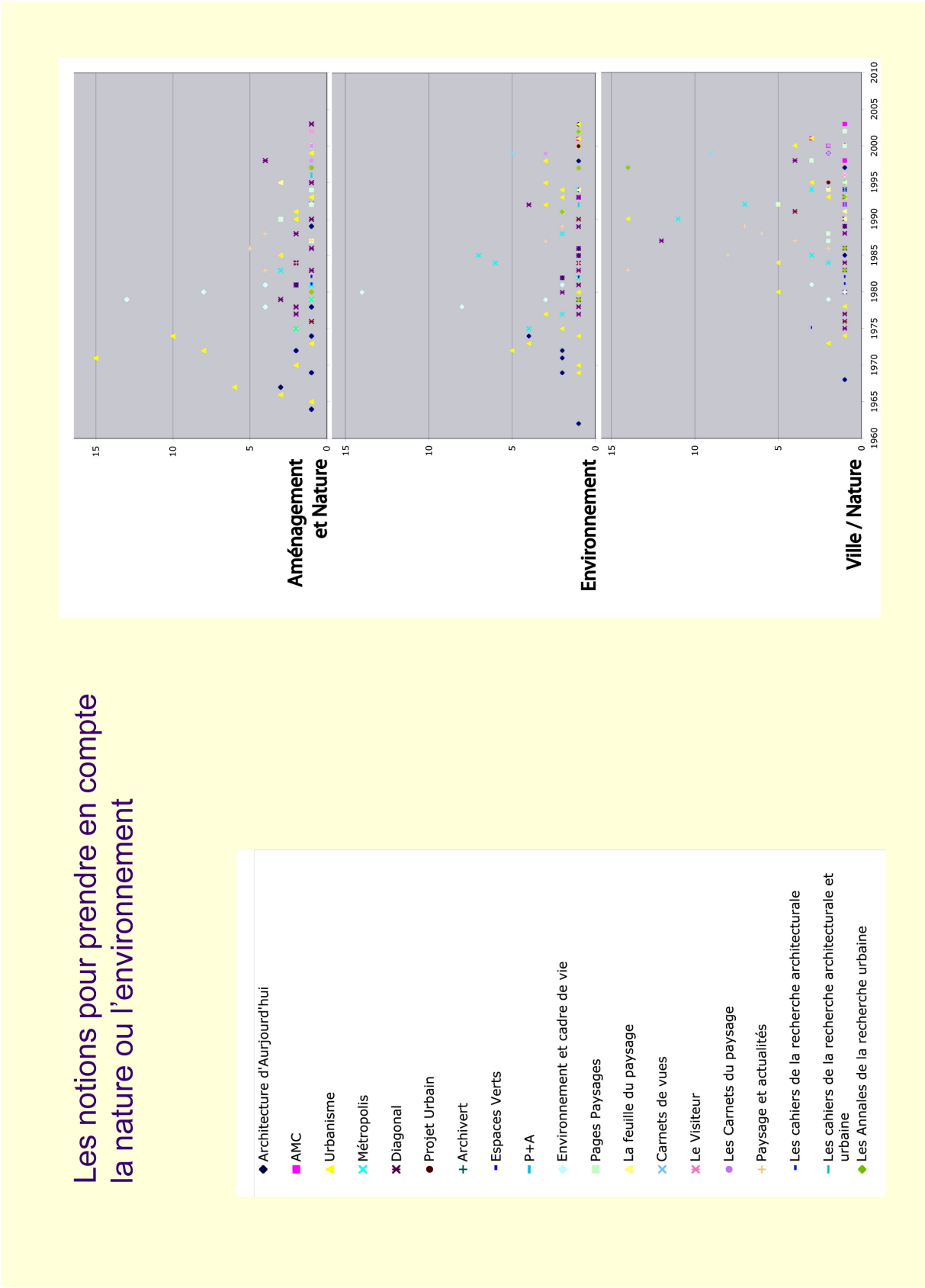

Graphique 12 : Les notions pour prendre en compte la nature ou l'environnement. Sources : Estienne, 2004.

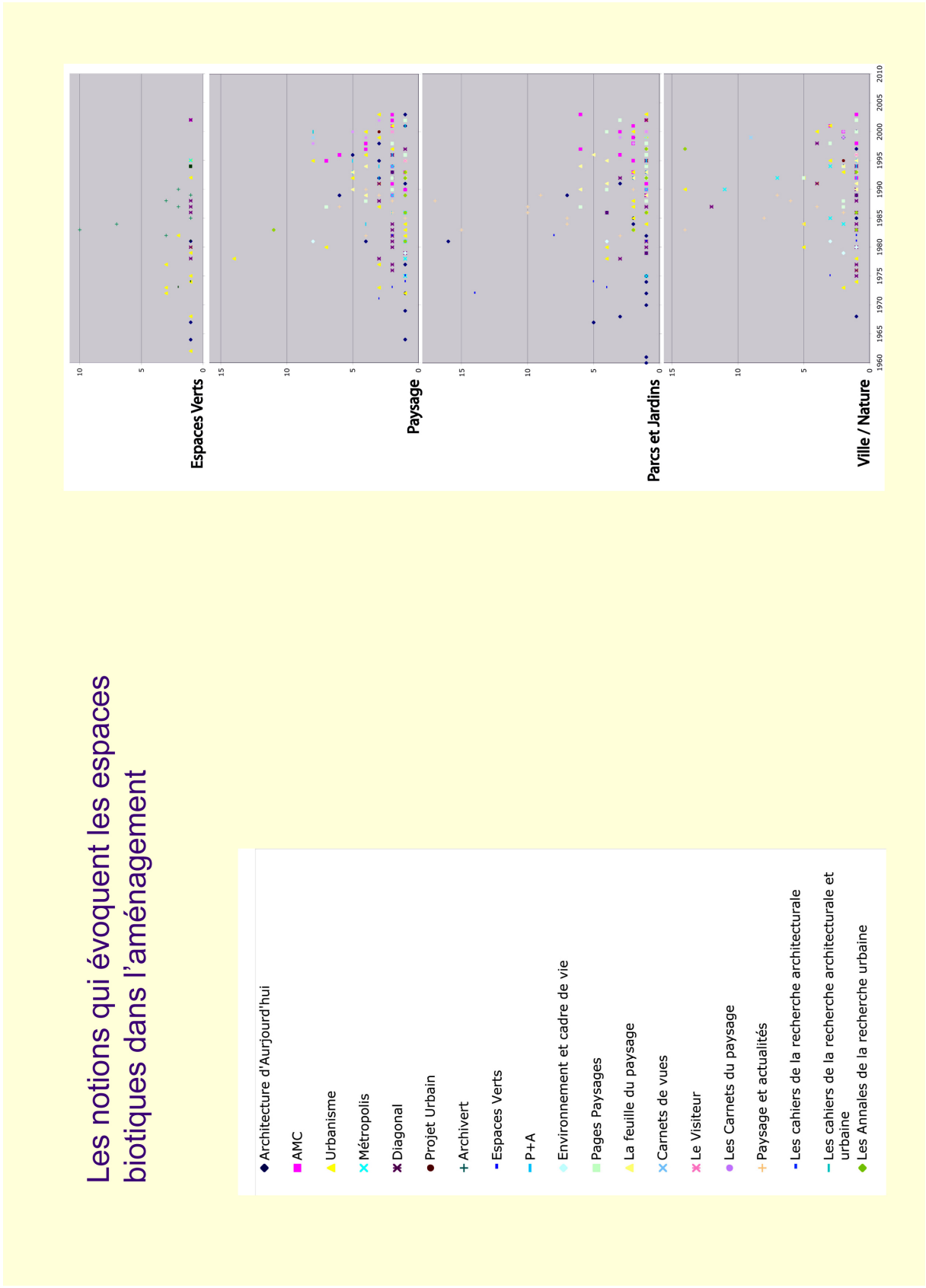

Graphique 13 : Les notions qui évoquent les espaces biotiques. Sources : Estienne, 2004.

LES ESPACES LIBRES

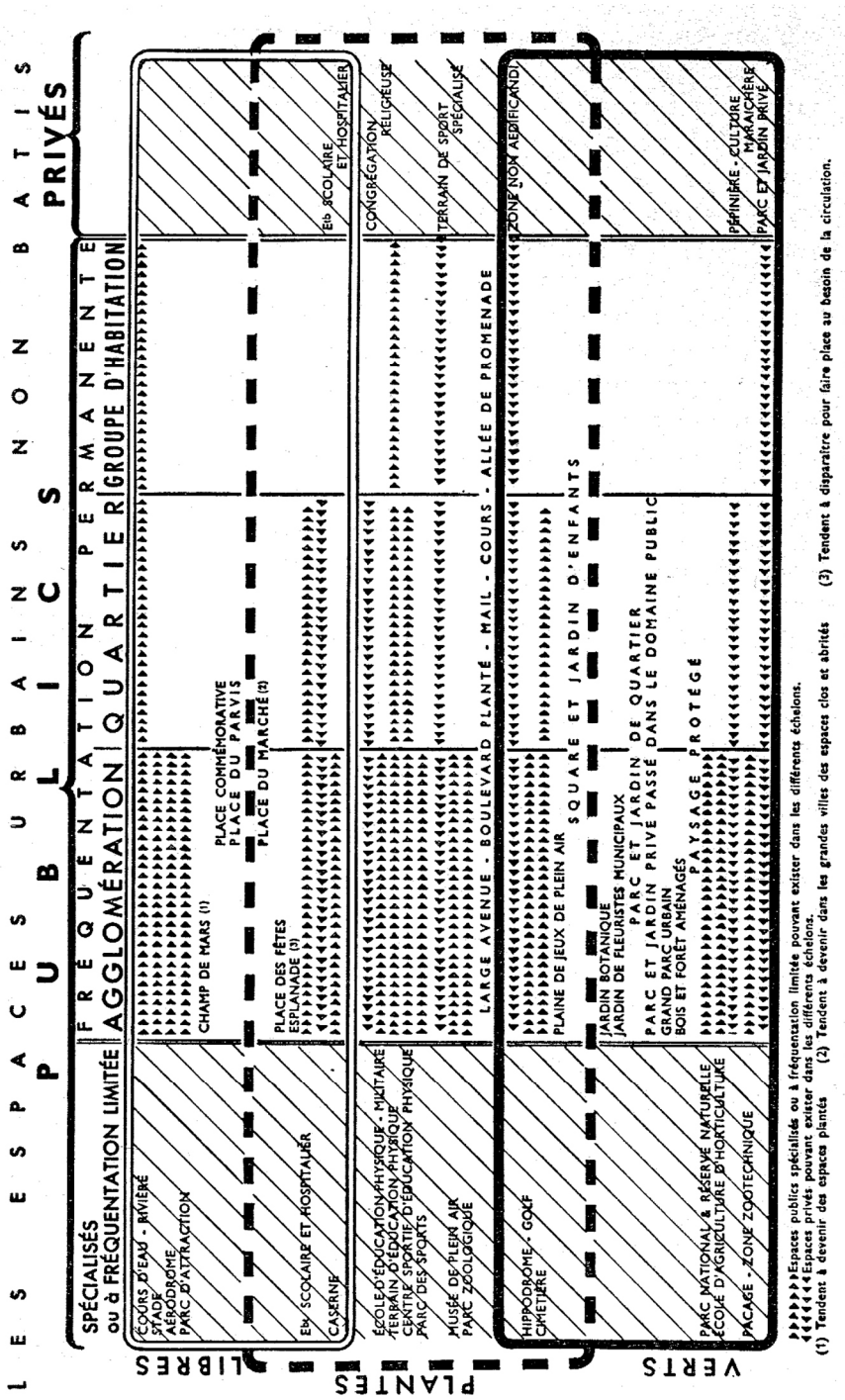

Tableau 18 : Les espaces libres selon Robert Auzelle. Source : Auzelle (1964 : 704).

SOURCES

I Sources écrites

Courriers adressés à l'auteur

BOURNE Michel, lettre à l'auteur, 16/10/2006 ;
CHALLET Christiane, lettres à l'auteur, 23/05/2005, 28/07/2005, 04/06/2006, 25/06/2006, 17/09/2006,
CLERC Paul, lettre à l'auteur, 25/10/2006 ;
COLOT Michel, lettre à l'auteur, 25/10/2006 ;
MAURET Elie, lettre à l'auteur, 13/11/2006 ;
SGARD Jacques, lettre à l'auteur, 21/07/2006 ;
VERDUGO Claude, lettre à l'auteur, 4/12/2007.

Archives municipales de Villeneuve d'Ascq, Fonds EPALE

Lacs : Boites 3388, 3389 ; Cartons 1EP135, 7EP8, 11EP626, 11EP692, 11EP727, 12EP58
Couleurs : cartons 2EP702, 4EP42, 4EP43, 4EP57, 4EP77, 4EP91, 4EP122, 4EP154, 7EP56, 7EP66, 7EP68, 7EP109, 7EP234
ONF : cartons 4EP153, 12EP8, 12EP333, 12EP334

Archives du XX^{e} siècle

Fonds Écochard Michel, n°061 IFA, boite n°6, «DAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX^{e} siècle» : Lettres de Lucien Gendre, Élie Mauret, Pierre Mas, Pierre Pelletier, Pierre Riboulet, à Michel Écochard.

Enquête sur les paysagistes lillois : agences ayant répondu

Agence ACWA : Claudine Armbruster et Anthony Willot ;
Agence Aline Lecoeur,
Agence Christiane Delvaux ;
Agence Empreinte : Sylvain Flipo et Éric Berlin (fondateurs),
Agence Mireille Bigo ;
Agence Nord Sud : Pascale Gaucher et Nico Bouts
Agence Paysages : Thierry Louf et François-Xavier Mousquet (fondateurs),
Agence Philippe Thomas ;
Atelier|b| : Caroline Bigot ;
Interlieu : Denis Delbaere.

II Sources orales

Maîtrise d'œuvre : paysagistes, architectes et urbanistes

ANDRIEUX François, architecte libéral, 7 avril 2006 ;
BERLIN Eric, paysagiste libéral, agence Empreinte, parc Matisse, 2 mars 2006 ;

BIGO Mireille, paysagiste libérale, 4 septembre 2009 ;
CLEMENT Gilles, paysagiste libéral, parc Matisse, 20 octobre 2005 ;
DELVAUX Christiane, paysagiste libérale (agence Debroux-Delvaux), 7 septembre 2009 ;
ELDIN Pierre, architecte libéral, architecte coordinateur du quartier de la Cousinerie à Villeneuve d'Ascq, 2 décembre 2005 ;
FLIPO Sylvain, paysagiste libéral, agence Empreinte, Roubaix, parc Matisse, 17 août 2005 ;
HUBERT Yves, paysagiste libéral, JNC international, Bruxelles, parc de la Deûle, 16 septembre 2006 ;
LEBLANC Céline, paysagiste libérale, agence Leblanc Venacque, Lille, 17 juillet 2006 ;
THOMAS Philippe, paysagiste libéral, agence Philippe Thomas, Roubaix, 16 février 2010 ;
VENACQUE Axel, architecte libéral, agence Leblanc Venacque, Lille, 17 juillet 2006 ;

Maîtrise d'ouvrage et assistance à la maîtrise d'ouvrage

AUBEPART Serge, paysagiste, bureau de l'ONF, Lille, expertise ONF pour l'EPALE, 29 juin 2005 ;
BACQUEVILLE Renée, architecte, CETE, Lille, 20 septembre 2005 ;
BARON Thierry, architecte libéral, salarié OREAM-NORD et EPALE, 14 juin 2005 ;
BERRY Lucas, architecte-urbaniste retraité, OREALM, 5 octobre 2006 ;
BISMAN Bernard, ingénieur, retraité, ancien directeur général des services de la CUD, 12 décembre 2006 ;
BRAQUET Anne, paysagiste, CAUE du Nord, Lille, 10 février 2005 ;
CANIVEZ Pierre, architecte, LMCU, ancien salarié de l'atelier du centre directionnel et de l'EPALE, 3 octobre 2005 ;
CAREME René, ouvrier syndicaliste retraité, ancien maire de Grande-Synthe et vice-président de la CUD en charge de l'AGUR, 26 janvier 2007 ;
CHALLET Christiane, Retraitée, épouse de Jean Challet, 1er octobre 2005 et 22 juillet 2006 ;
CHAVY Paul, architecte-urbaniste libéral, ancien salarié de l'AGUR, 16 janvier 2007 ;
CLESSE Alain, directeur adjoint de l'AGUR, 16 janvier 2007 ;
CYPRIANI François-Régis, urbaniste, ancien directeur de l'urbanisme de Lille, 18 août 2005 ;
DAUVERGNE Pierre, Paysagiste retraité, ancien salarié de l'OREALM, membre du CNERP, 4 juillet 2006 et 28 septembre 2006 ;
DE ALZUA Jean-Jacques, architecte, retraité, ancien salarié de l'EPALE, 14 octobre 2006 ;
DE COURSON Jacques, économiste, ancien salarié de l'OREAM-Nord, puis de l'AUAM, Lille, 26 janvier 2007 ;
DECOSTER Jean-Pierre, informaticien, retraité, ancien membre de l'AUAM, 29 janvier 2007 ;
DELAHAYE Philippe, architecte, DGA de la ville de Lille, ancien directeur de l'urbanisme à la ville de Roubaix, 18 juillet 2005 ;
DELAIGUE Michèle, Paysagiste libérale, ancienne salariée de l'OREALM, élève du CNERP, chargée de l'étude de la ZAC du Courghain pour l'agence API-Paysage, 7 novembre 2006 ;
DELDIQUE Gérard, architecte-urbaniste, retraité, responsable de l'atelier du centre directionnel, 15 mai 2005 ;
DELECOURT Gilbert, architecte libéral, retraité, ancien salarié de l'OREAM-NORD, 18 septembre 2005 ;
DELEPIERRE André, ancien salarié de l'OREAM-NORD, 13 octobre 2006 ;
DEMOUCHY Georges, paysagiste libéral, ancien salarié de l'OREALM, membre du CNERP, 26 octobre 2006 ;
DHENIN Pierre, ancien journaliste, directeur de l'ENLM, Lille, 22 mars 2005 ;
DILLY Jean-Louis, retraité, ancien employé du service d'urbanisme de la ville de Lille, 10 avril 2006 ;
DOMINIQUE Nathalie, architecte, AGUR, Dunkerque, 18 décembre 2006 ;
GABILLARD Marie-Claude, paysagiste, retraitée, membre de la DIREN Nord-Pas-de-Calais, Lille, 15 mars 2005 ;
GROUX Annette, ingénieur à la ville de Roubaix de 1989 à 2002, 1er octobre 2009 ;
HEBRARD Joël, ingénieur, ancien salarié de l'OREAM-NORD, Lille, 7 février 2006 ;

HURET Denis, géographe, DRE Nord-Pas-de-Calais, Lille, ancien salarié de l'OREAM-NORD, 28 octobre 2005 ;
JESTIN Dominique, architecte à la ville de Roubaix entre 1988 et 2001, 9 et 15 octobre 2009 ;
JOSEPH-FRANCOIS Didier, architecte, architecte à l'atelier d'urbanisme de Grande-Synthe et à l'AGUR, Dunkerque, premier directeur du CAUE du Nord, Lille, 31 mars 2005 ;
LEBRUN Pierre, architecte, LMCU, ancien salarié de l'AUAM, Lille, 10 février 2005 ;
LEFORT Hervé, paysagiste, DIREN Nord-Pas-de-Calais, Lille, 15 mars 2005 ;
LEGROS Philippe, architecte libéral, ancien salarié de l'EPALE, 30 septembre 2005 ;
LEVAVASSEUR Alain, paysagiste, ancien élève du CNERP, 13 octobre 2006 ;
MARLIANGEAS Emma, paysagiste, LMCU, 6 octobre 2005 ;
MARTOS Catherine, architecte, ADULM, Lille, 3 mai 2005 ;
MASSON Alain, ancien directeur de l'OREAM-NORD, 7 novembre 2006 ;
MAZZOLINI Pierre, ingénieur, ancien directeur de l'AUAM, 29 janvier 2007 ;
MOLLIE Caroline, paysagiste libérale, ancien membre du CNERP, 17 juillet 2006 ;
MOTTE Philippe, directeur de la SEDAF, Villeneuve d'Ascq, 12 septembre 2005 ;
MOTTIER Jean-Paul, urbaniste, ADULM, Lille, 12 janvier 2007 ;
NAVE Francis, AGUR, Dunkerque, 18 décembre 2006 ;
NOUVEAU Philippe, économiste, président de l'AGUR, ancien directeur de l'AGUR, Dunkerque, 16 janvier 2007 ;
PATTOU Jean, architecte libéral, ancien salarié de l'OREAM-NORD, 21 juin 2005 ;
PANIEN Marc, architecte (Ville de Roubaix, CAUE du Nord, Ville de Lille), 9 et 16 octobre 2009 ;
PONCELET Benoît, directeur du CAUE du Nord, Lille, 14 décembre 2006 ;
RALITE Jean-Claude, ingénieur, ancien directeur de l'EPALE, Lille et Villeneuve d'Ascq, 24 juillet 2006 ;
RAULT Christian, paysagiste, SGAR, Lille, ancien salarié de l'OREAM-Nord, 10 octobre 2006 ;
SAURIN Jean-Pierre, paysagiste libéral, ancien salarié de l'OREALM, élève du CNERP, 2 octobre 2006 ;
SGARD Jacques, paysagiste libéral, ancien membre du CNERP, 25 juillet 2006 ;
SYZEL Henri, architecte à la ville de Roubaix de 1981 à 1988, 12 octobre 2009 ;
TALMANT André, ingénieur des travaux publics, ancien ingénieur d'arrondissement de Valenciennes, 24 octobre 2006 ;
TERESINSKI Bernard, chargé d'opération, SAEM de la Haute Borne, Villeneuve d'Ascq, 29 septembre 2005 ;
TISON Alain, SAEM de la Haute Borne, Villeneuve d'Ascq, 29 septembre 2005 ;
VIOLLET Michel, paysagiste libéral, agence API paysage, OREAM Nantes Saint-Nazaire, 9 novembre 2006 ;
WAUTHY David, architecte-urbaniste, SAEM Euralille, Lille, 6 avril 2006 ;
ZELLER Gérard, architecte libéral, ancien salarié de l'EPALE, 7 octobre 2005.

Autres

BLAIN Catherine, architecte, chercheur, 17 octobre 2006 ;
CLERC Paul, retraité, ancien membre du CNERP, 19 octobre 2006 ;
COURTOIS Jean-Louis, directeur du Lycée Horticole de Lomme, 23 mai 2005 ;
ÉCOCHARD Jean, fils de Michel Écochard, architecte-urbaniste à l'OREAM-Marseille, la MAEB, la MIAFEB et la MIDAM, retraité, septembre 2006 ;
ENCHERY Michel, enseignant retraité, ancien directeur du Lycée Horticole de Lomme, 28 février 2007 ;
ENGRAND Gérard, professeur à l'ENSAP Lille, chercheur au LACTH, ancien salarié de l'atelier du centre directionnel, ancien directeur de l'école d'architecture de Lille, 30 juin 2005 ;
FLAMENT Gérard, SGAR, Lille, 11 octobre 2005 ;
KLEIN Richard, architecte, historien de l'architecture, membre du LACTH, 31 mars 2005 ;
LEVAVASSEUR Alain, paysagiste, ancien élève du CNERP, 13 octobre 2006 ;

MOLLIE Caroline, paysagiste, ancien membre du CNERP, 17 juillet 2006 ;
PERCQ Pascal, ancien journaliste à *Nord-éclair*, 13 juin 2005 ;
PERE Jacques, architecte à Tours, ami de la famille Challet au Maroc, 15 octobre 2006 ;
PERELMAN Rémy, ingénieur, retraité, ancien directeur du CNERP , 5 octobre 2006 ;
THURNAUER Gérard, architecte, ancien associé de Michel Écochard, 16 octobre 2006 ;
ZARMATI Sarah, documentaliste au CNERP, journaliste à *P+A*, juillet 2006.

III Sites internet

Agences régionales de paysage :

ACWA : http://acwateam.blogspot.com/
Agence BOCAGE : http://www.rogenat.fr/resources/presentation.pdf
Agence Canopée : http://www.agencecanopee.com/agence.html
Agence EMa : http://www.ema-paysage.fr/
Agence Emmanuel Devillers : http://www.e.devillers.over-blog.com/
Agence Empreinte : http://www.empreinte-paysage.fr/
Agence Gilles Noyon : http://www.agencenoyon.com/intro.htm
Agence Paysages : http://www.lascop-paysages.com/
Atelier ALTERN : http://atelieraltern.com/
Atelier LD : http://www.atelierld.com/
Atelier les2cyclopes : http://www.les2cyclopes.fr/territoire.html
Cabinet Tesson : http://www.cabinet-tesson.fr/
Opus environnement : http://www.opusenvironnement.com/

Autres agences de paysage françaises ou étrangères :

Agence ah-ahpaysagistes : http://www.ah-ahpaysagistes.net/Agence/pages/AccueilAgence.html
Agence Ter : http://www.agenceter.com/
Gilles Clément : http://www.gillesclement.com/
Michel Corajoud : http://corajoudmichel.nerim.net/index.html
Jacques Simon : http://simonpaysage.free.fr/
JNC international : http://www.jnc.be/

Agences d'urbanisme (et de paysage)

Agence de reconfiguration territoriale AWP : http://www.awp.fr/
Agence Pattou Tandem : http://www.pattoutandem.fr/
Territoires, sites et cités, urbanistes : http://www.territoires-sites-cites.com/
Agence Nicolas Michelin et associés : http://www.anma.fr/

Conférences du pavillon de l'arsenal, cycle paysage

Agence TER, 7 novembre 2006 :
http://www.pavillon-arsenal.com/videosenligne/collection-6-111.php
Chemetoff Alexandre, 16 mars 2006 :
http://www.pavillon-arsenal.com/videosenligne/collection-6-113.php
Corajoud Michel, 11 juin 2007 :
http://www.pavillon-arsenal.com/videosenligne/collection-6-109.php
Cribier Pascal, Ecoutin Patrick, 04 juin 2008 :
http://www.pavillon-arsenal.com/videosenligne/collection-6-121.php
Desvigne Michel, 10 mars 2008 :
http://www.pavillon-arsenal.com/videosenligne/collection-6-108.php
Marot Sébastien, 19 novembre 2008 :
http://www.pavillon-arsenal.com/videosenligne/collection-6-174.php,

IV Conférences organisées à l'ENSAPL

Cycle 1995/1996 sur la Ville Nouvelle

- Jean-Claude Ralite, 16 novembre 1995 ;
- Michel Colot, Gérard Zeller, janvier 1996 ;
- Jean-Eudes Roullier, 28 mars 1996 ;
- Jean-Pierre Watel février 1996 ;
- Michel Andrault, 18 janvier 1996.

Cycle 2005/2006 « (re)Découvrir architecture, paysage et territoires »

- Michel Desvigne, « Travaux récents », 17 novembre 2005 ;
- Alexandre Chemetoff, « La ville à l'œuvre », 8 décembre 2005 ;
- Gilles Clément, « Manifeste du tiers paysage », 20 octobre 2005,
- Alain Richert, « Le XIXè siècle est terminé », 2 février 2006
- Jean-Christophe Bailly, « (re)Découvrir l'histoire et la géographie », 6 avril 2006

Cycle 2009/2010 « champs métropolitains »

- Michel Corajoud, « Une géographie tendue par le champ urbain », 8 octobre 2009 ;
- Frédéric Pousin, « Paysage urbain et métropolisation », 14 janvier 2010

V Colloques consacrés au paysage

- « Colloque d'esthétique appliquée à la création du paysage urbain » (Arc-et-Senans, 1973) ;
- « Archéologie du paysage » (Paris, 1977) ;
- « Mort du paysage » (Lyon, 1981) ;
- « Tourisme et paysage » (Nice, 1982) ;
- « Lire le paysage, lire les paysages » (Saint-Étienne, 1983) ;
- « Paysage, aménagement et développement local » (Versailles, 1985) ;
- « Jean Claude Nicolas Forestier » (Paris, 1990) ;
- « Le paysage et ses grilles » (Cerisy-la-Salle, 1992) ;
- « Les formes du paysage » (Orléans, 1996) ;
- « Le paysage : sauvegarde et création » (Ussel, 1996) ;
- « Paysages urbains en méditerranée » (Grasse, 1998) ;
- « Paysage entre culture et nature » (Montpellier, 1998) ;
- « Le paysage : état des lieux » (Cerisy-la-Salle, 1999) ;
- « Les temps du paysage » (Montréal, 1999) ;
- « Le paysage urbain » (Blois, 1999) ;
- « Paysages. Modes d'emplois » (Lyon, 2003)
- « L'évaluation du paysage : une utopie nécessaire ? » (Montpellier, 2004) ;
- « Le paysage à la croisée des regards » (Bruxelles, 2004) ;
- « Politiques publiques et paysages » (Bordeaux, 2004) ;
- « Paysage et modernité(s) » (Paris, 2005) ;
- « Paysage et environnement » (Chilhac, 2006) ;
- « Les paysages de l'ordinaire. De nouveaux enjeux pour les sciences humaines, les arts et l'éducation ? » (Nanterre, 2006) ;
- « Environnement, engagement esthétique et espace public. L'enjeu du paysage » (Paris, 2007) ;
- « Savoir habiter la terre. Le paysage, un projet politique » (Lyon, 2007)

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Les neuf attitudes développées au cours du projet de paysage selon Michel Corajoud. 24
Tableau 2 : Revues dépouillées selon les domaines et périodes de dépouillement 34
Tableau 3 : Organisation des rubriques ayant servi à analyser les corpus4..... 39
Tableau 4 : Années et lieu d'apparition, années de développement des notions identifiées. 41
Tableau 5 : Les fonctions de la couleur dans les quartiers de Lille-Est. 381
Tableau 6 : Chronologie et contenu des contrats entre l'EPALE et l'atelier France et Michel Cler... 385
Tableau 7 : Analyse des composants du paysage retenus par France Cler..... 387
Tableau 8 : Procédure couleur établie par l'EPALE pour Lille-Est en 1973. 391
Tableau 9 : Dénomination des arbres vendus en pépinières selon leur âge..... 400
Tableau 10 : Prescriptions paysagères en légende du plan de coordination amont du Château, architecte Jean-Claude Dumont, 4 septembre 1973..... 411
Tableau 11 : Paysagistes liés aux OREAM 696
Tableau 12 : Autres paysagistes de l'après-guerre 697
Tableau 13 : Les effectifs de cadres à l'OREAM-Nord entre 1966 et 1974. 698
Tableau 14 : Le personnel non-cadre à l'OREAM-Nord entre 1966 et 1974. 699
Tableau 15 : Les paysagistes du secteur public dans la métropole lilloise..... 700
Tableau 16 : Les agences régionales de paysage actives dans la métropole Lilloise 700
Tableau 17 : Les créations d'agence de paysage dans la métropole lilloise depuis 1960 701
Tableau 18 : Les espaces libres selon Robert Auzelle. 707

TABLE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Nombre de publications référencées à la BNF et au SUDOC comprenant la locution « espace public » dans leur titre..... 209
Graphique 2 : Nombre de publications recensées à la BNF et au CDU depuis 1960 comportant l'expression « cadre de vie » dans leur titre..... 222
Graphique 3 : Nombre de publications recensées au SUDOC depuis 1960 comportant l'expression « cadre de vie » dans leur titre 223
Graphique 4 : Évolution du milieu professionnel dans la métropole lilloise depuis 1960 471
Graphique 5: Répartition des formations des paysagistes lillois gérants d'agence selon la décennie d'obtention du diplôme. 474
Graphique 6: Nombre de salariés (y compris les gérants) des agences de paysage lilloises en fonction de leur ancienneté 479
Graphique 7 : Analyse par décennie de l'activité de l'agence lilloise Paysages. 484
Graphique 8 : Analyse par décennie de l'activité de l'agence lilloise Empreinte 486
Graphique 9 : Les notions dérivées de la notion d'espace libre. 702
Graphique 10 : Les notions critiques pour apréhender l'ensemble de l'espace urbain et les notions relatives au rapport entre architecture et ville..... 703
Graphique 11 : Les notions relatives au territoire. 704
Graphique 12 : Les notions pour prendre en compte la nature ou l'environnement. 705
Graphique 13 : Les notions qui évoquent les espaces biotiques..... 706

TABLE DES ILLUSTRATIONS

ill. 1 : Le territoire de Lille Communauté urbaine 27
ill. 2 : Trois stades de l'évolution urbaine de Lille 112
ill. 3 : Illustration de Gérard Hanning, in *Urbanisme*, n°11/12, 1951, p. 6. 163
Ill. 4 : Le logo du ministère de l'Environnement et du Cadre de vie 227
ill. 5 : Couvertures de quelques premiers numéros de la revue *Aménagement et nature* 250
ill. 6 : Parti urbain et plan d'aménagement d'Agadir 263
ill. 7 : Schéma d'aménagement de l'OREAM-Nord, 1971 273
ill. 8 : Préinventaire des richesses naturelles de la région Nord Pas-de-Calais 274
ill. 9 : Cartes d'analyse générale des paysages de la région Nord-Pas-de-Calais 274
ill. 10 : Proposition de réaménagement de la zone d'Avion et transformation d'un site de terril par jeu de remodelage par l'agence GGK et API-Paysage 277
ill. 11 : Scénarios de transformation d'un terril par remodelage 278
ill. 12 : Le parc de la Deûle projeté par Jean Challet. 280
ill. 13 : Les trois scénarios étudiés en 1967 lors du colloque de Bouvines 285
ill. 14 : Assemblage des schémas des agglomérations de l'Aire urbaine centrale 285
ill. 15 : Søndergårdsparken (1943-1950). Payagiste : Aksel Andersen 287
ill. 16 : Métropoles d'équilibre, organismes d'études de type OREAM et paysagistes. 295
ill. 17 : Nuisances et servitudes diverses de l'aire métropolitaine marseillaise 299
ill. 18 : Principes d'aménagement perpendiculaires au littoral préconisés par API-Paysage 301
ill. 19 : Conséquences paysagères de l'évolution spontanée du territoire. 313
ill. 20 : Image extraite d'une bande dessinée inédite de Jean Pattou 313
ill. 21 : Plan de paysage proposé par l'OREALM pour Rochecorbon. 315
ill. 22 : *La gueule ouverte*, n°21 317
ill. 23 : « Sauvegarder le site = l'aménager différemment ! » ou les enjeux du tiers sauvage sur la côte atlantique 319
ill. 24 : Gérald Hanning, composition urbaine, photo aérienne et plan directeur de la ville satellite d'Agadir Sud-Est (1979). 326
ill. 25 : Projet de ville nouvelle de « Lille des champs » de J. Deryng 336
ill. 26 : Avant-projet de schéma de structure de l'agglomération de Lille, août 1965 336
ill. 27 : Inventaire des grands espaces verts publics et privés de la métropole 351
ill. 28 : Schéma d'aménagement du livre blanc de l'AUAM 352
ill. 29 : Vocation générale des sols retenue pour le SDAU de 1971. 353
ill. 30 : Armature verte et lacs prévus dans la métropole lilloise en 1971 355
Ill. 31 : Analyse du site de Lille-Est. 359
ill. 32 : Schéma de principe du réseau d'assainissement séparé de Lille-Est. 360
ill. 33 : Schémas de principe de la ville, de la chaîne des lacs et d'un parc qui se ramifie. 363
ill. 34 : Chantier de l'opération Rodier, quartier de l'hôtel de ville. 377
ill. 35 : Exemples d'utilisation de la couleur au Pont-de-Bois et au Château 378
ill. 36 : Exemples de palettes chromatiques établies pour Lille-Est 382
ill. 37 : Première proposition de zoning coloré pour le Triolo Est et palette chromatique. 382
ill. 38 : Une silhouette urbaine contrastée pour Lille-Est. 388
ill. 39 : Opération Salamandre, quartier de l'Hôtel de ville à Villeneuve d'Ascq. Plan, élévations, axonométrie et photo de chantier. 392
ill. 40 : Extrait de l'inventaire de la végétation réalisé par l'ONF 397
ill. 41 : Croquis d'ambiances paysagères pour les cheminements du Château 411
ill. 42 : Quartier du Château, Programme d'actions paysage, 1977. 413
ill. 43 : Extrait du plan de plantations établi par l'agence Debroux-Delvaux, quartier du Château 413
ill. 44 : Différents types d'organisation du partage de la voirie dans le quartier du Château. 415
ill. 45 : Variations végétales le long des cheminements piétonniers du quartier du Château. 416
ill. 46 : Village d'entreprises du Triolo, Direction régionale et bureaux de France Télécom, Péricentre 418

ill. 47 : Parcs d'activités des Prés, des Moulins, de la Cimaise, Triopolis, abords du centre commercial V2 419
ill. 48 : ZA du fort, ZA de la Pilaterie, Cité numérique, ZA de la Pilaterie, Synergie Park..... 420
ill. 49 : Villeneuve d'Ascq, vue aérienne actuelle de la chaîne des lacs 422
ill. 50 : Adaptation du schéma d'assainissement initial de Lille-Est par Sauveterre..... 423
ill. 51 : Plan du lac du Héron et du parc, Jean Challet, 30 juin 1975 427
ill. 52 : Organisation des vues depuis le belvédère des Marchenelle. 429
ill. 53 : Croquis issus de la note de présentation du lac..... 430
ill. 54 : Visages du lac du Héron. 430
ill. 55 : Vue du parc de la Villeneuve de Grenoble, atelier CCH/AUA (© G. Dufresne) et Plan du parc des Coudrays à Maurepas-Élancourt, CCH/AUA, 1974. 462
ill. 56 : Vues du parc du Sausset, atelier Corajoud..... 464
ill. 57 : La prise en compte du contexte urbain sur les plans du parc du Sausset..... 465
ill. 58 : Requalification du site PCUK, sur les communes de Leers, Roubaix et Wattrelos..... 500
ill. 59 : Étude FDAN de la commune de Bouvines par l'agence Paysages 509
ill. 60 : Stratégie de développement de la métropole lilloise, SDDU 2002..... 514
ill. 61 : Protection des champs captants et trame verte et bleue métropolitaine..... 516
ill. 62 : Croquis extraits de l'étude des espaces publics de Roubaix, Marc Panien, agence Empreinte, 1992. 526
ill. 63 : Parc du Brondeloire à Roubaix. 527
ill. 64 : Plan-masse du pôle Eurasanté..... 543
ill. 65 : Aménagements réalisés sur la commune d'Englos à la suite de l'étude FACV 547
ill. 66 : Extension du parc des Dondaines en couverture du périphérique de Lille, Jardin des acacias et Jardin de Thalie à Mons-en Barœul par l'agence Paysages..... 549
ill. 67 : Deux études urbaines menées à l'échelle communale par l'agence Paysages..... 551
ill. 68 : Restructuration du centre de Mouvaux, 2009 554
ill. 69 : Étude de stratégie foncière de l'Espace Naturel Métropolitain, mai 2007..... 561
ill. 70 : Programme des deux premiers cycles de rencontres et couverture de la Charte. 565
ill. 71 : Schéma initial d'aménagement du secteur Arras-Europe et photomontage actualisé..... 576
ill. 72 : Réaménagement des places Edith Cavell, Michelet et secouristes à Lille Fives 579
ill. 73 : Définition des ambiances de la Place Méo à Lille 585
ill. 74 : Plan paysager de principe du parc scientifique de la Haute Borne, Didier Larue, François Grether 592
ill. 75 : Croquis tiré du CRAUP « Mise en valeur du paysage dans les zones naturelles » 596
ill. 76 : Vue aérienne du jardin Mosaïc, du territoire du parc de part et d'autre du canal et vue oblique sur les étangs de la Gîte 604
ill. 77 : Vues sur les jardins de Mosaïc..... 614
ill. 78 : Extrait de l'exposition « ville-nature » organisée au CAUE du Nord 618
ill. 79 : Sequedin, zone d'activités de la Pierette..... 624
ill. 80 : Jardin des Géants : le jardin des sources, promenade à la découverte des différents états de l'eau 629
ill. 81 : Jardin des Géants : l'allée des lentilles et l'allée des têtes cracheuses..... 630
ill. 82 : Évolution du jardin vert sur le toit au fil des saisons. 634

NB : En l'absence de source indiquée en légende des illustrations, les photographies sont de l'auteur.

TABLE DES MATIERES DU TOME 2

III PARTIE : LE PAYSAGE, NOUVELLE CULTURE DE L'AMENAGEMENT 445

INTRODUCTION : VERS LE RENOUVELLEMENT DES PRATIQUES DE PROJET ? 445
CHAPITRE 7 : LA CONSTITUTION D'UN MILIEU PROFESSIONNEL A LILLE 447
Introduction *447*
Section 1 : Les paysagistes en France : émergence d'une profession *447*
1. Repères chronologiques 448
1.1. Le mot paysagiste dans le corpus d'ouvrages : monographies contemporaines et ouvrages historiques 448
1.2. Le mot paysagiste dans le corpus d'articles 450
2. Le travail des paysagistes : quelle réception dans les corpus ? 452
2.1. Le point de vue des revues d'architecture et d'urbanisme 453
2.2. Le point de vue des revues de paysage 455
3. Figures et jalons pour une refondation professionnelle 457
3.1. J. Sgard, J. Simon, B. Lassus, G. Clément : figures de la diversité de l'école française 457
3.2. Michel Corajoud : le projet comme outil de refondation d'une profession 460
Synthèse de la section 1 466
Section 2 : Les paysagistes lillois *467*
1. Une petite communauté professionnelle en augmentation récente 468
1.1. Les acteurs en présence entre 1960 et 1980 468
1.2. La création d'un milieu professionnel à partir des années 1980 470
2. Origines et parcours 473
2.1. Entrepreneurs devenus paysagistes et paysagistes formés à l'urbanisme 475
2.2. Une grande diversité de parcours individuels 476
3. Taille, structure et organisation des agences 478
Synthèse de la section 2 482
Section 3 : L'évolution des pratiques au sein des agences lilloises : études de cas *483*
1. Une agence créée au début des années 1980 : l'agence Paysages 484
2. Une structure fondée en 1990 : l'agence Empreinte 486
3. Les agences créées au tournant des années 2000 : une évolution du métier vers l'urbanisme 488
3.1. L'agence Nord Sud Paysages 488
3.2. L'|atelier|b| 490
4. Les agences récentes : quelles tendances chez les jeunes professionnels ? 492
Synthèse de la section 3 495
Conclusion du chapitre 7 *496*
CHAPITRE 8 : LE ROLE DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS L'EMERGENCE D'UNE PROFESSION 497
Introduction *497*
Section 1 : Des temporalités différentes de la région à la métropole *497*
1. Premier temps : faire face à la déprise industrielle régionale 498
1.1. La requalification des territoires postindustriels 498
1.2. Les acteurs de la politique des friches et leurs outils 502
1.3. La candidature du bassin minier au patrimoine mondial de l'UNESCO : un aboutissement 503
2. Second temps : transformer le cadre de vie des communes du département du Nord 505
2.1. Le Fonds pour l'amélioration du cadre de vie, politique départementale confiée au CAUE du Nord 505
2.2. L'amélioration du cadre de vie : un terrain d'apprentissage 507
3. Troisième temps : la révision du schéma directeur métropolitain 509
3.1. Contexte et conditions de la révision 509
3.2. De 1990 à 2002 : douze années de gestation et trois versions 511
3.3. Les choix stratégiques du schéma directeur en matière de paysage et de qualité urbaine 513
Synthèse de la section 1 518
Section 2 : Au sein de la métropole : l'importance des projets locaux *519*
1. L'initiative municipale : Roubaix sur le chemin de la maîtrise d'ouvrage 520
1.1. Trois décennies de présence d'architectes en mairie de Roubaix 520
1.2. Pour quel résultat ? 522
2. Euralille : mettre en œuvre la qualité pour symboliser l'excellence métropolitaine 528
2.1. Retour sur le contexte lillois du début des années 1980 529
2.2. Quelques choix décisifs à l'origine du projet Euralille 531
2.3. Euralille, un élan indispensable au renouvellement des pratiques 533
3. La réorganisation des services d'urbanisme lillois : une configuration différente de celle de Roubaix 539
Synthèse de la section 2 545

Section 3 : La commande paysagère communautaire : un phénomène très récent *546*
1. La place des paysagistes : évolution de la commande 546
1.1. Une intervention des paysagistes d'abord limitée au cadre de vie des communes périphériques 546
1.2. Premier signe de renouveau : l'apparition d'une commande de parcs au début des années 1990 548
1.3. Second signe : l'entrée des paysagistes dans le marché des études urbaines et des plans directeurs 550
1.4. Dernier signe : l'arrivée des paysagistes sur le marché des espaces publics 553
2. La prise en compte des questions paysagères à l'échelle de l'agglomération : le rôle de l'ENLM 555
2.1. Retour historique et genèse de l'ENM 556
2.2. L'élaboration d'un projet cohérent et partagé 558
2.3. L'action engagée et les perspectives 560
3. La transformation des espaces publics communautaires : une mutation culturelle très récente 563
3.1. La politique volontaire de qualification des espaces publics 563
3.2. Vers une réelle évolution des services ? 567
3.3. Au-delà du modèle urbain, la nécessité d'une réforme des cultures techniques. 569
Synthèse de la section 3 572
Conclusion du chapitre 8 *572*
CHAPITRE 9 : PAYSAGISTES ET QUESTIONS PAYSAGERES A LILLE : VERS LE RENOUVELLEMENT DES PRATIQUES URBAINES 575
Introduction : une intervention croissante des paysagistes, pour quoi faire ? *575*
Section 1 : Faire place au vide *578*
1. Le vide pour qualifier l'espace public : une redécouverte récente 578
1.1. Première étape : faire place au vide 578
1.2. Rechercher la simplicité 580
1.3. Donner un statut aux lieux, les mettre en cohérence 581
1.4. Créer des ambiances agréables pour le confort de l'usager 583
2. Ménager et qualifier des vides au sein des opérations urbaines 586
3. Organiser les vides à l'échelle de la ville 590
4. Conserver des vides à l'échelle des grands paysages : un enjeu toujours contemporain 593
Synthèse de la section 1 597
Section 2 : Ancrer le projet dans son site *597*
1. Une démarche pour le projet 598
1.1. Explorer le site en associant lecture géographique et historique 598
1.2. Limites, franges et couture urbaine 602
2. Articuler les échelles 605
2.1. Mettre en relation toutes les échelles spatiales 605
2.2. Gérer les échelles temporelles 607
3. Sol, site et territoire : trois supports pour le projet 611
3.1. À l'échelle du site : déchiffrer les traces pour les réinterpréter 611
3.2. À l'échelle du projet : donner un socle au projet 615
3.3. À l'échelle territoriale : vers un équilibre entre agriculture et ville 617
Synthèse de la section 2 619
Section 3 : Des matériaux spécifiques : l'eau, le végétal *620*
1. La prise en compte de l'eau dans les projets lillois contemporains 620
1.1. Comprendre le rôle structurant de l'eau pour mieux la revaloriser 621
1.2. Dépolluer, préserver la ressource et créer des espaces de nature 624
Conclusion 627
2. L'utilisation des végétaux dans la ville 627
2.1. Une diversification sans complexe des formes végétales 628
2.2. La réception du jardin en mouvement 631
Conclusion 635
Synthèse de la section 3 635
Conclusion du chapitre 9 *637*
CONCLUSION DE LA PARTIE III 638

CONCLUSION GENERALE. LA VILLE CONTEMPORAINE : UN NOUVEAU PAYSAGE, MAIS A QUELLES CONDITIONS ? 641

BIBLIOGRAPHIE 653

PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE 653
MANUELS ET HISTOIRE DE LA GEOGRAPHIE FRANÇAISE 654
LA THEORIE DU PAYSAGE 655
MORPHOLOGIE, TYPOLOGIE, FORMES URBAINES 656
PAYSAGE URBAIN 657
ESPACES PUBLICS, PARCS ET JARDINS 658
THEORIE ET HISTOIRE DE L'URBANISME 658

ESPACES LIBRES ET ESPACES VERTS 659
ARCHITECTES, URBANISTES, PAYSAGISTES : HISTOIRE DES PROFESSIONS 660
ARCHITECTES, URBANISTES, PAYSAGISTES FACE A LA VILLE 662
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EN FRANCE, METROPOLES D'EQUILIBRE 663
L'AGUR 663
LA METROPOLE LILLE-ROUBAIX-TOURCOING, L'OREAM-NORD (1950-1976) 664
LES PAYSAGISTES DES OREAM 664
PAYSAGE, PAYSAGISTES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE AU MAROC ET EN ALGERIE 665
LES VILLES NOUVELLES FRANÇAISES 666
LA VILLE NOUVELLE DE LILLE-EST 667
EAU ET AMENAGEMENT 668
JARDINS, PAYSAGES, POLITIQUES PAYSAGERES DANS LA METROPOLE LILLOISE 668
LES MODELES DE L'EUROPE DU NORD 669
LE TRAVAIL DE LA COULEUR 670
PENSER ET AMENAGER LA VILLE CONTEMPORAINE 670
MONOGRAPHIES OU ECRITS DE PAYSAGISTES CONTEMPORAINS 670
LILLE METROPOLE, DOCUMENTS D'URBANISME 671
LILLE METROPOLE, PERIODE CONTEMPORAINE 671
TEXTES ET DOCUMENTS SUR LES PROJETS CITES EN TROISIEME PARTIE 672

ANNEXES 675

ACRONYMES 675
NOTICES BIOGRAPHIQUES 678
DONNEES SUR LES PAYSAGISTES 695
PAYSAGISTES LIÉS AUX OREAM 695
OREAM-Nord : composition de l'équipe 698
Agences de paysagistes à Lille 700
ANALYSE DU CORPUS 702
LES ESPACES LIBRES 707
SOURCES 708
I Sources écrites 708
Courriers adressés à l'auteur 708
Archives municipales de Villeneuve d'Ascq, Fonds EPALE 708
Archives du XX^{e} siècle 708
Enquête sur les paysagistes lillois : agences ayant répondu 708
II Sources orales 708
Maîtrise d'œuvre : paysagistes, architectes et urbanistes 708
Maîtrise d'ouvrage et assistance à la maîtrise d'ouvrage 709
Autres 710
III Sites internet 711
Agences régionales de paysage : 711
Autres agences de paysage françaises ou étrangères : 711
Agences d'urbanisme (et de paysage) 711
Conférences du pavillon de l'arsenal, cycle paysage 711
IV Conférences organisées à l'ENSAPL 712
Cycle 1995/1996 sur la Ville Nouvelle 712
Cycle 2005/2006 « (re)Découvrir architecture, paysage et territoires » 712
Cycle 2009/2010 « champs métropolitains » 712
V Colloques consacrés au paysage 712

TABLE DES TABLEAUX 713

TABLE DES GRAPHIQUES..... 713

TABLE DES ILLUSTRATIONS..... 714

TABLE DES MATIERES DU TOME 2 717

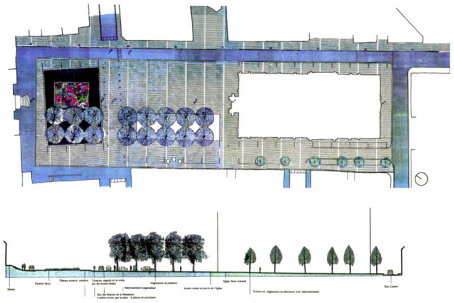

RÉSUMÉ : Vérifiant une hypothèse apparue au milieu des années 1990 en France selon laquelle les paysagistes seraient les nouveaux spécialistes du sub-urbanisme (Marot, 1995), cette thèse mesure la spécificité et l'apport de leur intervention dans la ville. S'appuyant sur le dépouillement de publications spécialisées en architecture, urbanisme et paysage (Estienne, 2004), elle confronte les notions utilisées pour aborder les espaces non construits des villes depuis 1960 à la réalité spatiale et professionnelle de la métropole lilloise et s'articule en trois parties correspondant à des périodes, des objets et des méthodes spécifiques. La première partie reprend l'analyse des corpus à la lumière des discours des paysagistes qui ont travaillé dans ce territoire durant les Trente Glorieuses ; l'approche diachronique met en lumière une filiation entre des notions apparues dans les décennies 1960 et 1970 – espaces ouverts, extérieurs, urbains, non construits, publics – et la notion d'espaces libres mise en place au début du XXe siècle. Associant des approches diachroniques et qualitatives, la seconde partie analyse la manière dont les questions paysagères ont été prises en compte au sein de l'OREAM-Nord et de l'EPALE – deux organismes pluridisciplinaires d'études mis en place par l'État au milieu des années 1960 – et le rôle inattendu joué par les paysagistes au sein de ces équipes. Privilégiant l'analyse qualitative, la troisième partie montre comment un milieu professionnel s'est constitué à Lille ces vingt dernières années. Selon les échelles d'intervention, elle précise la place du vide dans les projets, leur relation au site, leur mise en valeur de matériaux spécifiques.

Mots-clés : Paysagisme, aménagement urbain, histoire des théories architecturales et urbaines, paysagistes, métropole lilloise.

ABSTRACT : This thesis aims to evaluate the specific impact of landscape architects on the city, thereby validating a hypothesis formulated in France in the mid-1990s, according to which landscape architects are the new specialists of what Marot (1995) terms "sub-urbanism". Drawing on the systematic treatment of specialized journals in architecture, urbanism and landscape (Estienne, 2004), this work compares the notions used to characterize vacant urban areas since 1960 to the spatial and professional reality of the Lille metropolis. It is divided into three parts, corresponding to specific periods, objects and methods. The first part analyzes the journals through the lens of the discourses of landscape architects who worked in the Lille area during the Golden Age. The diachronic approach is used to highlight the lineage between notions which emerged in the 1960s and 1970s – open areas, outdoor areas, urban areas, vacant areas, public spaces – and the notion of *espaces libres* which gained currency in the early 20th century. The second part combines the diachronic and qualitative approach to analyze how landscape issues have been integrated to OREAM-North and EPALE – two multidisciplinary survey organizations created by the French government in the mid-1960s – and the unexpected part played by landscape architects within these teams. The third part uses a qualitative analysis to show how a professional environment emerged in Lille over the past twenty years. Taking into account the different levels at which landscape architects operate, an attempt is made to specify in what respect projects make room for empty spaces as well as how projects relate to the site and showcase specific materials.

Key-words : Lansdcape planning, urban planning, history of architectural and urban planning, landscape architects, Lille metropolis.

Laboratoire Territoires, Villes, Environnement et Société
(TVES), EA 4477,
Université de Lille 1 – Sciences et Technologies
Avenue Paul Langevin
F–59650 Villeneuve d'Ascq

Université Lille Nord de France
Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur

Université Lille1
Sciences et Technologies

En collaboration avec :
le LAboratoire Conception, Territoire, Histoire (LACTH) de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille